

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME QUINZIÈME



LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

ANNALES

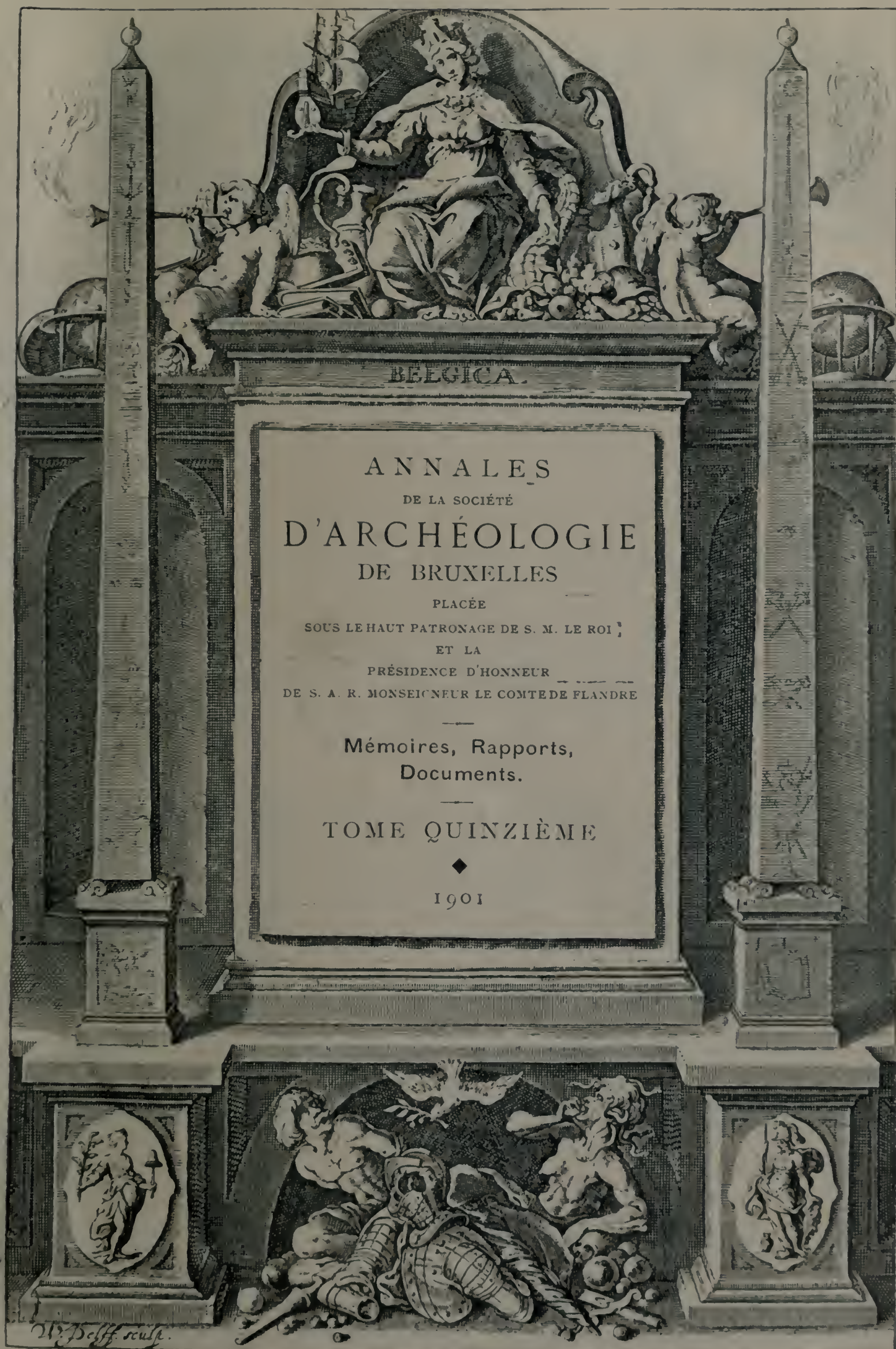
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie



ALFRED VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
Rue de la Chapelle, 3.



Frontispice de Emanvels Van Meteren. Historie der Neder-Landscher Oorlogen tot den Jare M. VI^c XII. — In 's Graven Haghe. By de Weduwe van Hillebrant Jacobssz van Wouw. Anno 1635.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)





LES MONNAIES

DANS LES

CHARTES DU BRABANT

SOUS LES

RÈGNES DE JEAN III ET DE WENCESLAS



OTRE but, en parcourant plus de trois mille chartes brabançonnes, a été de savoir en quelle monnaie se concluaient les contrats, en Brabant, au XIVe siècle, et surtout d'étudier la question du monnayage d'or, dans ce duché, à cette époque.

Nos recherches nous ont permis de résoudre certains problèmes relatifs aux monnaies d'or brabançonnes et de substituer des faits positifs à des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Il nous a suffi d'écouter parler les chartes, documents contemporains irrécusables et d'une valeur scientifique supérieure à tous les raisonnements.

Jean III.

Jean III, duc de Brabant, surnommé le Triomphant, eut un règne très long. Commencé en 1312, il se prolongea jusqu'au 5 décembre 1355, date de la mort de ce prince.

C'est le premier des souverains brabançons qui frappa monnaie d'or, si on en juge par les pièces retrouvées.

Les chartes de son règne, cela se conçoit, sont beaucoup moins nombreuses que celles de son successeur Wenceslas.

Il y en a environ six cents, dans les archives de l'État, à Bruxelles.

Les premières chartes, datées de 1316 à la fin de 1329, ne mentionnent que des monnaies françaises [1] ou des monnaies fictives de paiement ou de bourse.

Dans une charte de mai 1321 (n° 216), il est question de livres payables en monnaie de la halle, c'est-à-dire au cours de la halle. Plus tard, la même mention se trouve fréquemment dans les *Recettes générales de Brabant,* avec le nom de la halle particulière [2].

Une charte du 14 septembre 1324 (n° 236) parle de *livres de louvignis* (v. aussi 21 nov. 1350, n° 717) ; c'est la *libra lovaniensis* (charte du 1er août 1333, n° 301) que les chartes flamandes appellent *lovensche pond* (charte du 7 déc. 1341, n° 577 ; v. aussi charte du 2 août 1335, n° 359, où il est question de *scellinge ouder lovensce*).

Par une charte du 25 novembre 1327 (n° 249) les bourgeois de Louvain promettent de payer au duc, pour les accises, six mille livres de payement *alse in borsen sal gaen te lovene,* c'est-à-dire au cours de la bourse de Louvain. Plusieurs autres chartes mentionnent des payements au cours de la bourse [3].

[1] Charte du 16 juillet 1316, n° 204, et charte du 16 juin 1347, n° 664, où il est question de vieux gros de France à dix-huit deniers.

Chartes du 28 octobre 1316, n° 206 ; du 23 septembre 1321, n° 217 ; de 1323, n° 225 ; du 10 mai 1326, n° 241 ; d'octobre 1329, n° 270 ; du 14 avril 1331, nos 280 et 281, où il s'agit de vieux gros à seize deniers noirs tournois. Consultez au sujet des gros tournois les *Documents monétaires* de M. de Saulcy (4 vol.).

[2] Voyez, sous le règne de Wenceslas, ce que nous disons de la livre de payement et de la livre usitée par les drapiers.

[3] Chartes du 25 novembre 1327, n° 251 ; de mars 1328, n° 254 ; du 4 août 1331, n° 284 ; du 7 janvier 1347, n° 645 ; du 27 juin 1348, n° 688 ; du 4 février 1350, n° 714 ; du 15 février 1354, nos 755 et 756. — Voyez, au règne de Wenceslas, nos considérations sur la livre de payement.

M. G. Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, a eu l'obligeance de nous signaler une charte de 1297 *(infra octavos S. Martini hyemalis)* qui mentionne déjà le cours de la Bourse : *Viginti solidos bruxell. denariorum monete usualis communiter in bursa currentis* (Arch. de la ville de Bruxelles. Fonds :

Un texte latin s'exprime ainsi : *Quadragentas libras pagamenti communiter usualis et in bursa cursilis pro tempore solutionis* (charte n° 254). Un autre texte dit : *Triginta solidi monete usualis et termino solutionis communiter in bursa currentes* (charte du 25 fév. 1338, n° 388) ; ou bien : *in wissel binnen onser stat van bruselle* (chartes du 1er août 1351, nos 721 et 722), c'est-à-dire au change de notre ville de Bruxelles [1].

Deux chartes du 14 avril 1331 (nos 280 et 281) font pour la première fois mention de monnaie d'or. Il s'agit de subsides fournis par les villes d'Anvers et de Louvain.

Les redevances sont établies en livres de noirs tournois français, le gros évalué à seize deniers, payables également en florins de Florence *(aut uno floreno aureo bono et legali de florencia pro duodecim grossis turonen. antiquis computato).*

Les florins de Florence, émis dans cette ville dès 1252, portent d'un côté un saint Jean-Baptiste et de l'autre une fleur de lis, armes parlantes de Florence. Ils eurent un succès énorme et furent imités par de nombreux princes.

On prétend que l'imitation brabançonne parut vers 1330.

Les deux chartes précitées semblent confirmer cette supposition, mais elles n'indiquent malheureusement pas l'atelier monétaire, ce qui trancherait définitivement la question, et il se peut qu'il s'agisse de vrais florins de Florence aussi bien que des florins imités par Jean III ou par d'autres princes, imitations qui ont pris, par analogie, le même nom [2]. Cependant, comme il s'agit de sub-

Chartes du XIIIe siècle). C'est le règne de Jean II. M. Des Marez pense qu'on peut, sans rien exagérer, faire remonter cette clause à 1275 au moins, c'est-à-dire au règne de Jean Ier. M. Des Marez a encore eu l'obligeance de nous communiquer deux chartes plus récentes concernant Bruxelles : une charte du 25 août 1308 : *Pro octo solidis monete pro tempore solutionis in bursa communiter currentis,* et une charte du 28 novembre 1314 : *Pro viginti solidis et duobus caponibus semper in festo Nativitatis domini monete communiter in bursa currentis* (Archives de la ville de Bruxelles ; Fonds : Chartes non classées). A partir de 1310, constate M. Des Marez, cette clause devient très fréquente.

Les lettres de foire d'Ypres, du XIIIe siècle, n'ont pas cette clause, ajoute M. Des Marez. On dit : « en telle monnaie que marchand paiera adonc à autre.. .. en telle monnaie qui courra à Bruges....., etc. ».

[1] Nous avons conservé aux textes la forme même qu'ils ont dans les chartes, en respectant les cas tels qu'ils sont régis par le verbe précédent sous-entendu.

[2] Les florins de Jean III portent une petite tête de lion pour rappeler sans doute les armoiries du Brabant.

sides payés par deux villes brabançonnes, il y a présomption que la monnaie employée ait été brabançonne. Les chartes suivantes ne sont guère plus explicites [1]. Une charte d'Édouard III, roi d'Angleterre, parle de cent mille florins de Florence ou quinze mille livres d'estrelins (probablement anglais) pour cette somme (12 juillet 1337, n° 375). On les qualifiait souvent de *petits florins* (13 juillet 1337, n° 376); en flamand, de *cleine florine van florence* (6 avril 1338, n° 390, et 1er août 1351, nos 721 et 722) ; en latin, *floreni parvi de florencia* (6 juin 1338, n° 399 ; 18 août 1338, n° 445 ; 23 juin 1339, n° 531 ; 14 juillet 1339, n° 535, et 18 mars 1352, n° 737). Aucune charte ne leur donne le nom de *Johannes gulden ;* bien plus, la mention *Johannes gulden* n'a pas été rencontrée dans les chartes de Jean III.

Comme nous l'avons déjà remarqué, le petit florin de Florence était estimé à la valeur de 12 vieux gros tournois (chartes du 23 juin 1339, n° 531 ; du 14 juillet 1339, n° 535, et du 1er août 1351, nos 721 et 722). Cinq de ces florins valaient quatre royaux français (charte du 8 juillet 1347, n° 674).

On sait que Jean III a encore frappé des écus ou chaises [2].

[1] Chartes du 17 février 1333, n° 296 ; du 30 août 1334, n° 321 ; du 15 mars 1335, n° 349 ; du 17 mars 1335, n° 351 ; du 16 avril 1336, n° 363 ; du 15 décembre 1337, nos 379 et 380 ; du 18 mai 1338, n° 393 ; du 22 juin 1338, n° 407 ; du 20 juillet 1339, n° 536 ; du 13 septembre 1339, n° 544, nos 550 et 551 ; du 15 août 1343, n° 595 ; du 19 novembre 1343, n° 596 ; du 17 septembre 1345, n° 604 ; du 5 novembre 1346, n° 641 ; du 8 juillet 1347, n° 674 ; du 22 juillet 1348, n° 692 ; du 6 novembre 1352, n° 741.

[2] Notre aimable collègue, M. Roger Vallentin du Cheylard, est d'avis que les écus à 18 gros sont toujours de Philippe VI de Valois, mais qu'entre 1338 et 1339 la valeur de ces écus avait diminué, ce qui expliquerait l'évaluation subséquente à 16 1/2 gros (Cependant voyez charte du 8 mars 1357 avec mention d'un écu à 18 gros).

M. de Marchéville dit que les écus d'or de Philippe de Valois ont été émis depuis le mois de février 1336 et couraient *légalement* pour 20 sous ou une livre tournois. Ils contenaient environ 4 gr. 532, car ils étaient d'or fin. La monnaie d'argent était des deniers à la couronne qui valaient 10 den. tournois, et, d'après leur titre et leur poids, la livre tournois représentait en argent 54 grammes 385. Le pied de l'argent était donc 18e, et le rapport légal entre l'or et l'argent 12e environ.

Tel était donc le cours en France quand les banquiers l'acceptaient ; mais à l'étranger, ajoute M. de Marchéville, il n'y avait plus de cours légal pour l'écu et il n'était reçu que pour son poids d'or. Si le rapport commercial n'avait pas été faussé en France par le cours légal, le change en vieux gros, dont notre savant confrère ne connaît ni le poids ni le titre, indiquerait, d'après lui, que

Ici, comme on le verra tantôt, les textes sont formels.

C'est en 1338 que les chartes mentionnent pour la première fois les écus : une charte du 31 mai 1338 (n° 398) parle de : *novem libras grossorum veterum in florenis dictis scilde ;* une autre charte du 9 juin 1338 (n° 400) contient des livres de vieux gros payables en escus *(in scutis) ;* une charte du 8 août 1338 (n° 413) fait connaître que deux écus valent trois sous de gros vieux tournois [1] *(videlicet duobus scutis pro tribus solid. gross. turon. antiq. computatis) ;* une charte du 10 août 1338 (n° 417) se rapporte à un payement *in florenis cum scuto, uno corumdem pro 18 den. gross. veter. computato ;* ce qui revient au même.

Signalons en passant cette qualification de *florins à l'écu* [2], le mot florin ayant déjà pris une signification générale.

Une charte du 18 août 1338 (n° 455) évalue deux écus à trois petits florins, ceux-ci valant 12 gros et ceux-là 18 gros ; la proportion est exacte.

Dans une charte du 13 déc. 1338 (n° 475) il est question de : *Regale aureo cum schuto pro decem et octo grossis veteribus,* et dans

18 de ces pièces contenaient 12 fois plus d'argent qu'un écu d'or. Les variations du cours de ces écus, en Brabant, dépendent donc du rapport entre les deux métaux et de la valeur intrinsèque de la livre de compte de ce pays. C'est ainsi qu'en France, poursuit M. de Marchéville, la valeur nominale des écus a constamment varié dans les ordonnances des rois, et comme cette pièce contenait encore, en 1342, lorsqu'on en reprit la fabrication, le même poids d'or fin, son cours s'est élevé toutes les fois que la monnaie d'argent était affaiblie et a baissé quand la livre d'argent s'est rapprochée du poids de 54 grammes 385. La frappe de ces écus avait cessé le 31 octobre 1338, mais fut reprise le 10 avril 1342, avant Pâques.

[1] Chartes du 13 août 1338, n°s 419, 420, 421 ; du 14 août suivant, n° 425 ; du 15 août suivant, n° 443 ; du 13 septembre 1338, n° 465 ; du 14 septembre 1338, n° 467 ; du 24 mars 1339, n° 487 ; du 10 avril 1339, n° 502 ; du 15 avril 1339, n° 510 ; du 8 mai 1339, n° 524 ; de septembre 1339, n° 545 ; du 31 janvier 1340, n° 554 ; du 12 mai 1340, n° 561 ; du 20 février 1342, n° 582 ; de 1343, n° 597 ; du 11 novembre 1346, n° 642 ; du 20 août 1347, n° 675 ; du 26 août 1347, n° 676 ; du 21 septembre et du 31 octobre 1347, n°s 678 et 679 ; du 11 janvier 1348, n° 685 ; du 27 juin 1348, n°s 688, 689 et 690 ; du 7 juillet 1348, n° 691 ; du 8 janvier 1349, n° 695 ; du 16 août 1351, n° 724 ; du 11 septembre 1351, n°s 726 et 727 ; du 3 novembre 1352, n° 740 ; du 8 mai 1353, n° 744 ; du 30 octobre 1353, n° 751 ; du 24 janvier 1354, n° 754 ; du 21 avril 1354, n° 759 ; plusieurs de ces chartes, notamment les dernières, n'indiquent pas la nature spéciale des écus mentionnés.

[2] Chartes du 21 octobre 1344, n° 601 ; du 29 octobre 1346, n°s 639 et 640 ; du 13 décembre 1346, n° 644 ; du 31 janvier 1347, n° 647.

une charte du 15 mars 1339 (n° 485) on dit : *Uno denario aureo cum scuto pro xviij den. gross. veter.*

Regalis paraît avoir pris ici la même signification que *florin* à l'écu, puisqu'il ne peut être question de Royal véritable, celui-ci valant à cette époque 15 gros et ne portant pas un écu. Il s'agirait donc simplement d'un écu d'or.

Il est très douteux, d'autre part, que cette qualification puisse s'appliquer au Royal de Louis de Crécy qui diffère des Royaux de Charles IV et Philippe VI, rois de France, principalement par l'addition d'un écu placé sous la main gauche du comte. C'était, il est vrai, un *regalis cum scuto* par opposition aux Royaux français, qui ne portaient pas d'écu ; mais comme le poids droit des deux espèces de pièces est, d'après M. de Marchéville (v. Compte rendu du Congrès de Paris, p. 304), sensiblement le même, elles ont pu être estimées, dans les transactions, à la même valeur. Peut-être, dans les chartes de Flandre, trouverait-on des renseignements plus précis.

La première mention de l'écu au nom de Louis de Bavière [1] figure dans une Charte du 14 juillet 1339 (n° 535). Ce texte est tellement important que nous le transcrivons ici *in extenso*.

... *libris gross. turon. antiq. monete Regis francie videlicet grosso turonen. dicte monete pro uno denario, seu parvo floreno aureo de florencia pro duodecim denar. gross. predict. aut denario aureo vulgariter dicto Royael monete Regis francie pro quindecim denar. gross. predictor. boni justique ponderis,* SEU DENARIO AUREO CUM SCUTO SIVE SIT CESARIS ALEMANNIE *vel Regis francie ejusdem ponderis et valoris que extitit die date presentibus videlicet pro sedecim denariis cum obulo grossor. predictor. computato.*

Donc, l'écu de Louis de Bavière valait 16 et demi vieux gros tournois.

Quant aux écus du roi de France ayant le *même poids* et la *même valeur* que les écus de Louis de Bavière, c'est-à-dire valant comme eux 16 et demi gros, en 1339, ce sont évidemment des écus de Philippe de Valois [2].

Voici maintenant un texte flamand qui s'exprime de la même

[1] Empereur d'Allemagne, de 1328 à 1346.

[2] V. HOFFMANN, *Les Monnaies royales de France,* pl. XVI, n° 3. L'auteur dit que Philippe de Valois frappa ces écus dès 1336.

manière : *twe dusent twe hondert drieentachtentech scilde, goet van goude ende van gewichte* DER MUNTEN DES KEYSERS VAN ROMEN *of des conincs van Vrankerike* (Lettres du duc Jean de Brabant et de Jeanne sa fille, comtesse de Hainaut, etc., au sujet du rachat des biens meubles auxquels Jeanne avait renoncé après le trépas du comte de Hainaut, son mari, 8 novembre 1345, charte n° 609).

Toute une série de chartes du 15 juillet 1346 (n°s 620 à 636) concernant Anvers, et auxquelles est appendu le sceau de cette ville, comptent en vieux gros tournois français et ajoutent : *seu uno aureo denario vulgariter dicto scild bono et legali pro sedecim cum dimidio denar. gross. turonen. predictor. computando.*

Une charte du 2 février 1351 (n°s 719 et 720) prouve qu'il s'agit bien d'une monnaie du duc de Brabant :

Quatuor libras grossorum veterum turonen. monete domini Regis franchie videlicet unum aureum denarium vulgariter dictum scild DE MONETA DOMINI DUCIS BRABANTIE *bonum et legalem pro sedecim cum dimidio denar. grossorum turonen. predictorum computando.*

Mais deux autres chartes du 1er août 1351 (n°s 721 et 722) s'expliquent encore plus clairement en précisant que ce sont des écus de la première frappe de la Monnaie d'Anvers :

Tiene scellinghe oude grote torn. van der gherechter munte sconincs van vrankerike, elke oude grote torn. vore ene penning ghetelt, ochte den GULDENE PENNING METTEN SCILDE *goet en gherecht van loye ende van ghewichte* VAN ONSEN IERSTEN SLAGHE ONSER MUNTEN VAN ANTWERPEN *voer* SESTIENE ENDE ENEN HALVEN PENNING OUDE GROTE TORN., *ochte den royale voer vijftiene oude grote torn., ochte den cleinen florine van florence voer twelve oude grote torn. ghetelt.*

En français : Dix sous de vieux tournois de la monnaie légale du roi de France, chaque vieux gros tournois compté pour un denier, ou le denier d'or avec l'écu, bon et loyal d'aloi et de poids, de notre première frappe de notre Monnaie d'Anvers (c'est le duc Jean III lui-même qui parle), évalué à seize et demi vieux gros tournois, etc.

Une charte suivante du 9 août 1351 (n° 723) va encore mieux déterminer l'identité de cette monnaie : ... *sesse ende dertich scel-*

linghe ouder grote tornoise van der munten des conings van vrancrike, OFTE EENEN GOEDEN OUDEN SCILT DIEN MEESTER FAUKON EERST MAECTE TANTWERPEN IN ONSE MUNTE *vore sestiene oude groete tornoise ende eenen halven gherekent ofte de werde daer af in anderen goeden ghelde.*

En français : Trente sous de vieux gros tournois de la Monnaie du roi de France, ou un bon vieil écu de l'espèce que maître Falco (ou Faucon) fit en premier lieu à Anvers, dans notre Monnaie (c'est encore Jean III qui parle) évalué à seize et demi vieux gros tournois, etc.

Or, quel était ce bon vieil écu que Falco ou Faucon (de Pistoie) frappa au commencement de sa charge de maître de la Monnaie d'Anvers ? C'était l'écu à l'aigle au nom de l'empereur d'Allemagne *(Cesaris Alemannie* ou *des keysers van romen)* Louis de Bavière, comme le démontre une charte du 3 septembre 1351 (n° 725), à qui nous laissons la parole : *In sommen dat wi onser lieven moeyen voirs. sculdich syn sestien dusent drie hondert vier ende tsestich ende enen halven scilt ter goeder rekeninghen,* OUDE SCILDE MET AERNEN *goet van goude ende rechts van ghewichte, in payment den ouden scilt voir seventien dalven (16 1/2) penninc grote ghe1ekent ende den groten voir sestien penninghen swarten tornoyse gherekent* (de Concordia facta pro duce Guillelmo (Guillaume de Bavière, comte de Hollande, de Zélande et de Frise) et oppidis hollandie supra solutionem dotis domine ducisse (Jeanne).

En français, en abrégé : « En somme que nous devons à... autant d'écus, le vieil écu aux aigles (double aigle) évalué à seize et demi gros et le gros évalué à 16 deniers de noirs tournois ».

Il résulte clairement de tous ces textes que le chroniqueur de Dinter a parfaitement raison lorsqu'il écrit :

Indulcit Imperator Ludovicus Authoritate Cesarea, Joanni III Brabantiœ ducis ut sub nomine et titulo ejusdem imperatoris atque armorum et imperii insignis, in oppido Antverpiensi, posset facere. cudi monetam auream, cujus quidem indulti vigore Johannes dux fecit cudi in dicto oppido Antverpiensi per Falconem de Pistrio, scuta aurea, quœ in vulgari Teutonico Faukons Schilden, sive Antwerpsche Schilden nuncupantur (Chronique manuscrite d'Éd. de Dinter, lib. 5, cap. 19, ad ann. 1338).

Il ne s'agit donc pas d'Edouard III, roi d'Angleterre, et de Dinter

ne fait aucune confusion. Ce sont des pièces de la première frappe de sa Monnaie d'Anvers, dit Jean III lui-même, et aucun texte ne les attribue à Edouard III.

Depuis 1339, tous les textes, invariablement, donnent à cet écu de la première frappe d'Anvers la valeur de seize et demi gros.

Il ne peut pas être confondu avec l'écu aux quatre lions frappé plus tard à Anvers, puisque, comme nous le verrons dans les chartes de Wenceslas, cet écu valait 15 gros tournois (charte du 28 juillet 1358, n° 1671). (Voyez d'ailleurs ce que nous disons des écus aux quatre lions sous Wenceslas.)

Remarquons enfin que c'est en 1351 que nous voyons pour la première fois paraître l'expression *oude scilde* (vieux écus), expression que nous rencontrerons à partir de ce moment et si souvent pendant le règne de Wenceslas.

Antérieurement on écrit simplement *scilt* ou *scild* (écu) parce que l'on ne considérait pas encore ces pièces comme anciennes ; on était trop près de l'époque de leur émission.

A cette époque les *vieux écus* (oude scilde) sont donc les écus de Philippe de Valois et de Jean III au nom de Louis de Bavière, estimés à 16 et demi gros tournois.

Ces pièces n'étaient cependant pas, à ce temps-là, tant vieilles qu'elles méritassent ce qualificatif, mais c'était probablement par rapport aux écus plus récents, particulièrement aux écus aux quatre lions, et pour les distinguer de ceux-ci.

C'est dans une charte du 23 octobre 1351 (n° 733) que nous avons trouvé la première mention de ces écus : *viginti et septem aureos denarios cum scuto monete nostre Antwerpiensis cum quatuor leonibus*. Nous verrons que sous Wenceslas ils sont appelés *Ecus d'Anvers*.

A remarquer qu'ils ne sont pas appelés *anciens* et que la charte suivante du 29 octobre 1351 (n° 734) parle, en opposition, de *scuta antiqua : Centum libris pagamenti de buscoducis videlicet uno scudat. aureo et antiquo, bono et legali, pro trigintis duobus solidis dicti pagamenti de boscoduce.*

Une charte du 1er août 1353 (n° 746) mentionne encore des écus de la première frappe de la Monnaie d'Anvers (*den gulden penninc mitten schilde van onsen iersten slage onser munten van Antwerpen*) valant seize et demi vieux gros tournois, et une charte du 15 juin

1354 (n° 766) dit : *Seven pont ende vijf scillinghe groete tornoyse dats te wetene enen ouden scilt gherekent voer sestien groete ende een halven* (Rente sur la forêt de Soignes). *Scuto videlicet veteri pro sedecim grossis cum dimidio,* dans une charte du 29 nov. 1354 (n° 770).

Cette formule se rencontre dans une série de chartes des 3, 10 et 26 janvier 1355 (n°s 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 et 780) [1].

Pour en finir avec les écus, mentionnons que la première charte de Jean III qui se sert de l'expression *écus philippes* est du 30 sept. 1353 (n° 749).

Une charte du 27 octobre suivant dit : *florins alescut phelipes* (n° 750), et une charte du 12 juin 1354 : *Escus quon appelle philippus* (n° 764), qu'une charte latine du 13 décembre 1354 traduit par *scudatos aureos nuncupatos philippus.*

Ces écus philippes sont les écus de Philippe de Valois que nous venons de mentionner.

Des chartes du 22 septembre 1351 (n° 730) et du 27 novembre 1351 (n° 735) parlent d'écus de Tournai *(den dornixschen scilt) : denarios aureos cum scuto monete Tornacensis.* Il est compté pour trois livres et 13 ou 15 ou 16 sous de payement.

On sait que les rois de France frappèrent depuis 1320 leur monnaie ordinaire à Tournay. Il s'agit probablement d'écus de Philippe de Valois (1327-1350) frappés à Tournay.

Une autre monnaie française, en or, qui est beaucoup plus souvent citée dans les chartes, c'est le *Royal* ou franc à pied. A partir de Louis IX (1226-1270) plusieurs rois de France frappèrent des royaux [2].

La première charte de Jean III qui en fait mention est donnée à

[1] Voir encore les chartes n°s 535, 609, 620 à 636, 719 à 723, 725, 734, 746, 766 et 770.

[2] Le Royal de saint Louis a un autre type que les Royaux de ses successeurs, où l'on voit le roi debout sous un dais. Le Royal de saint Louis porte une couronne.

Le Musée de Lille possède un Royal d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346), provenant de la célèbre collection Vernier de Roubaix ; mais on voit, par les textes des chartes, qu'elles parlent de Royaux français. — Voyez compte rendu du Congrès international de numismatique, réuni à Paris en 1900, pl. XXV, n° 1 (Article de M. de Marchéville sur la monnaie d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre).

Malines le 17 février 1333 (n° 296) : *Triginta quinque libr. grossor. turon. denar. antiquor. Regis francie vel Regali aureo denario monete francie dicto vulgariter* ROYAEL *pro quindecim denar. dictor. gross. turon. computato.*

Le royal valait donc quinze vieux gros tournois ; il conservera cette valeur pendant tout le règne de Jean III. De quel roi de France ? C'est difficile à dire, aucun texte ne précisant, mais il est permis de penser qu'il s'agit des royaux d'un contemporain, de Philippe de Valois [1].

On les appelle quelquefois *florins royaux* (chartes du 30 août 1334 (n° 323), du 5 septembre 1334 (n° 326), du 18 novembre 1334 (n° 335), du 29 janvier 1341 (n° 569).

En flamand : *Guldene die men seit Royale* (charte du 17 mars 1335 (n° 350) ou *florinen Royael* (charte du 29 septembre 1335 (n°s 361 et 597), ou *Riale* (8 juin 1354 (n° 763).

En latin : *florenos Regales auri* ou *denarios aureos Regales* ou *Regalia* (charte du 25 avril 1335 (n° 355).

Une charte du 23 juin 1339 (n° 531) dit : *Uno* ANTIQUO *Regali pro 15 den. gross. veter. comput.* Ce qui semble se rapporter à des royaux de date plus ancienne. [2] Dans une charte du 14 juillet 1339 (n° 535) on lit : *Aut denario aureo vulgariter dicto Royael monete Regis francie pro quindecim denar. gross. computato.*

Citons encore une charte du 1er octobre 1351 (n° 731) qui constate qu'il faut 16 royaux pour une livre de vieux gros : *videlicet sedecim Regalibus pro una libra grossor. antiquor. computatis.*

Il résulte de toutes ces constatations que, d'après l'ordre chronologique, les monnaies d'or usitées dans les actes brabançons, sous le règne de Jean III, sont les florins dits de Florence, les Royaux et les Ecus. Il n'est jamais question de moutons, ce qui prouve péremptoirement que ce prince n'a pas frappé de telles monnaies ; elles n'apparaissent que pendant le règne de son successeur Wenceslas. Cela est certain. Aucun doute ne doit désormais subsister.

[1] et [2] Les Royaux sont cités dans les chartes nos 296, 315, 323, 326, 327, 329, 334, 335, 342, 348, 350, 352, 355, 357, 361, 364, 531, 535, 554, 569, 597, 616, 646, 674, 683, 684, 688, 689, 690, 691, 696, 712, 713, 721, 722, 729, 731, 732, 746, 749, 752, 763, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 et 780. Ces neuf dernières chartes de l'annee 1355 qualifient toutes le Royal de vieux, et l'évaluent comme toutes les autres chartes à 15 gros tournois.

Voici, pour faciliter les recherches, un tableau des monnaies d'or mentionnées dans les chartes du règne de Jean III, à partir du 16 juillet 1316 jusqu'au 8 octobre 1335 :

Florins de Florence. Monnaie brabançonne et étrangère. Première fois cités le 14 avril 1331, mentionnés par 32 chartes [1]. Valeur : 12 gros tournois.	*Écus de 18 gros.* Monnaie française ? Première fois cités le 8 août 1338, mentionnés par 16 chartes [2]. Valeur : 18 gros tournois.	*Écus de 16 1/2 gros.* Monnaie brabançonne (à l'aigle) et monnaie française. Première fois cités le 14 juillet 1339, mentionnés par 37 chartes [3]. Valeur : 16 1/2 gros tournois.
Écus. Sans autre indication. Première fois cités le 31 mai 1338, mentionnés par 29 chartes [4]. Valeur indéterminée.	*Écus aux quatre lions.* Monnaie brabançonne. Première fois cités le 23 octobre 1351, mentionnés par 1 charte [5]. Valeur : 15 gros tournois (22 gros drapiers) d'après les chartes de Wenceslas.	*Écus Philippes.* Monnaie française. Première fois cités le 30 septembre 1353, mentionnés par 3 chartes [6]. Valeur : pas indiquée.
Écus tournaisiens. Monnaie française. Première fois cités le 22 sept. 1351, mentionnés par 2 chartes [7]. Valeur en livres de payement.	*Royaux.* Monnaie française. Première fois cités le 17 févr. 1333, mentionnés par 51 chartes [8]. Valeur : 15 gros tournois.	

[1] Nos 280, 281, 296, 321, 349, 351, 363, 375, 376, 379, 380, 390, 393, 399, 407, 455, 531, 535, 536, 544, 550, 551, 595, 596, 604, 641, 674, 692, 721, 722, 737 et 741. Il va sans dire que le nombre des chartes n'indique qu'une proportion assez approximative, car la plus grande partie des chartes brabançonnes de cette époque n'est point parvenue jusqu'à nous.

[2] Nos 413, 417, 419, 420, 421, 425, 443, 445, 465, 467, 475, 485, 487, 524, 545 et 561.

[3] Nos 535, 609, 620 à 636, 719 à 725, 734, 746, 766, 770 et 773 à 780.

[4] Nos 398, 400, 502, 510, 554, 582, 597, 601, 639, 640, 642, 644, 647, 675, 676, 678, 679, 685, 688, 689, 690, 691, 695, 726, 727, 740, 751, 754 et 759.

[5] No 733.

[6] Nos 749, 750 et 764.

[7] Nos 730 et 735.

[8] Voir les numéros à la page précédente.

De très nombreux comptes sont faits en livres tournois [1], mais se soldaient souvent en monnaie d'or ou en monnaie divisionnaire brabançonne. Quelquefois le mode de payement est spécialement mentionné. Les chartes indiquent la somme de livres tournois et ajoutent : *Ochte die werde daer af in anderen goeden paymente* (ou la valeur de cette somme en tout autre bon payment) (charte du 25 novembre 1327 (n° 250).

Dans l'acte de mariage entre Marie, fille de Philippe, roi de France, et Jean, fils aîné du duc de Brabant, il est stipulé une somme de *six vins et dix mille livres de bons petis tournois tels comme ils courent maintenant cest assavoir le gros tournois dargent compte pour douze bons petits tournois* (chartes du 8 juillet 1332 (n°s 289 et 290).

Jusqu'à la fin du règne de Jean III et encore sous Wenceslas, le gros tournois de France est toujours évalué, dans toutes les chartes, à seize deniers noirs tournois.

Quelques comptes sont établis en livres parisis. [2]

Ainsi une charte du 15 novembre 1334 (n° 334) porte ceci : *Receu par la main de Ernoul Velle de Brousselles, marchant et bourgois de Paris sis cens trente et huit livres et neuf souls parisis qui valent dis cens vint et un et demy Royal.*

Une charte parle de deniers qu'on dit *Compaignons :* [3] *Somme*

[1] Chartes n°s 206, 209, 217, 220, 221, 225, 228, 240, 241, 250, 252, 267, 280, 281, 283, 284, 291, 295, 296, 297, 298bis, 299, 303, 304, 305, 307, 311, 312, 313, 314, 317, 320, 329, 344, 347, 352, 354, 356, 358, 360, 373, 374, 377, 389, 394 à 397, 401 à 406, 410, 415, 416, 418, 422 à 424, 426 à 442, 444 à 481, 483 à 501, 503 à 528, 531 à 535, 538 à 541, 545, 549, 555 à 578, 583, 597 à 599, 649, 650, 680 à 682, 684, 693, 706, 716, 719, 720. 721 à 723, 731, 739, 746, 753, 755, 756, 760, 765, 767, 769 et 786, soit au total 225 chartes.

[2] Chartes n°s 318, 332, 334, 343.

Pour les noirs tournois, consultez DELOMBARDY, *Catalogue des monnaies françaises*, p. 8. — Consultez encore DE SAULCY sur la même question. Les gros tournois valant ordinairement 12 deniers, et la plupart des textes rapportés ci-dessus donnant l'évaluation de 16 deniers noirs tournois, il s'agit d'une monnaie à bas titre valant moins d'un denier tournois. Elle a sans doute été appelée *noire* à cause de la grande quantité de cuivre qu'elle contenait. Un simple calcul démontre que c'est une monnaie valant 3/4 de denier tournois, car $16 \times 3/4 = 12$, valeur habituelle du gros tournois. Philippe IV, dit le Bel, a émis des pièces de ce genre entre 1296 et 1305. — Voyez encore une notice de M. de Marchéville dans le compte rendu du Congrès international de Numismatique, tenu à Bruxelles en 1891, p. 251 et suivantes.

[3] Notre savant collègue, M. de Marchéville, surpris de cette mention de gros

de livres de gros payée en deniers condist compaignons, le dit denier compaignon pour un des dis gros compte (16 février 1338 (n° 387).

Dans l'acte de promesse de mariage entre Édouard, fils du roi d'Angleterre, et Marguerite, fille du duc Jean de Brabant (en 1339, charte n° 530), les arrhes sont stipulés en cinquante mille livres d'estrelins anglais (V. aussi charte du 28 décembre 1339 (n° 548).

Une autre charte intéressante, où il est question d'estrelins anglais, mérite d'être citée : *Trois cents livres desterlins tels que on rechoit de laines en le ville de Bruges* (charte du 31 janvier 1343 (n° 589), entre les échevins de Bruges et Hardelief de Barton, marchand de Kingston-upon-Hull en Angleterre).

Enfin quelques chartes nous font connaître l'intérêt de l'argent à cette époque, intérêt qui était de 10 % :

C'est ainsi que la rente de 20 livrées de terre par an, au tournois, pouvait être rachetée pour deux cents livres de cette monnaie (le gros tournois pour 16 deniers), charte du 23 mars 1334 (n° 305).

Une autre charte de juin 1334 (n° 312, stipule que la livrée de terre [1] pourra être rachetée au denier dix, donc à 10 p. cent,

deniers dits compaignons dans une charte de 1338, nous a demandé si notre charte n'était pas réellement de 1348. Pour lui donner toute certitude, voici le texte complet de cette charte :

Jehans par la grace de Dieu... Dux de lothr. de brabant et de lembourgh faisons savoir atous, comme il soit einssi, que notre tres chere et amee cousine feable le dame de fontaines ait pris et se soit tenue pour paiee de seze livres XIIJ sols et quatre deniers de gros, en quoy nous li sommes tenu chascun an si comme il est plus pleinement contenu es lettres sour ce faites, en deniers, condist compaignons, le dit denier compaignon pour un des dis gros compte, nous volons que ce ne li porte point de prejudice, que ses dites lettres ne demeurent, et soient dantel forche et viertu que elles estoient, avant ce que elle receust le dit paiement es dits deniers compaignons comme dit est, par le tesmoignage de ces lettres saiellees de notre saiel. Donne a Brouxelle le XVJ^e^ jour de fevrier, lan de grace mil trois cents trente et sept (16 février 1338 n. s.).

M. de Marchéville ne voit pas à quelle pièce de Philippe VI de Valois cette appellation peut s'appliquer. Il pense cependant que le gros en question pourrait être le gros tournois, à la croix au pied long de 72 au marc et de 6 deniers de loi, qui contenait 2 gr. 699 d'argent fin.

Il a déjà rencontré ce surnom donné, il ne sait pourquoi, à un gros, mais il croyait qu'il appartenait à une pièce de Jean le Bon ; Delombardy l'attribue au gros blanc à la fleur de lis du 26 mai 1360. La date de notre charte ne permet pas cette attribution.

[1] D'après le *Glossaire de la langue romane* de ROQUEFORT, la livrée de terre était la portion de terre qui rapportait une livre de revenu, dans le cas ci-dessus une livre de noirs tournois, dont le gros valait seize deniers.

c'est-à-dire qu'il fallait multiplier la rente par dix pour obtenir le capital.

Citons encore deux chartes du 8 août 1343 (n° 593) et du 30 mai 1344 (n° 599) qui déclarent qu'une rente annuelle héréditaire de vieux gros tournois français pourra être rachetée en payant pour chaque gros dix gros.

De l'examen de toutes ces chartes il résulte qu'en Brabant, sous le règne de Jean III, la monnaie d'or était, en minorité (171 chartes sur environ 400), d'usage courant dans les comptes, tandis que sous le règne de Wenceslas, comme nous allons le voir, l'or devient presque étalon unique, les contrats étant en grande majorité établis en monnaie d'or.

Wenceslas et Jeanne

1355 à 1383.

Les comptes et les chartes des premières années du règne de Wenceslas continuent à mentionner des petits florins ou florins de Florence, [1] des écus philippes [2] et surtout des vieux écus [3] ou sim-

[1] Chartes n°s 792, 805, 1130, 1402, 1430, 1545, 1546, 1579, 1680, 1731, 1733, 1737, 1738, 1739, 1756, 1757, 1776, 1802, 1815, 1837, 1862, 1887, 1916, 1931, 1944, 1956, 1990, 2022, 2037, 2045, 2068, 2124, 2181, 2231, 2295, 2301, 2310, 2311, 2354, 2389, 2554, 2569, 2574, 2594, 4064, 4069, 4084, 4234, 4368, 4976.

[2] Chartes n°s 799, 829, 831, 834, 856, 866, 867, 869, 874, 879, 1152, 1288 à 1291, 1295, 1606, 1609, 1619, 1622, 1640, 1645, 1674, 1827, 1838, 2452, 2474, 2524, 2528, 2584, 2585, 4117.

[3] Chartes n°s 795, 804, 807, 808, 809, 821, 824 à 826, 833, 839, 840, 841 à 851, 852 à 855, 857, 858, 860, 862, 863, 865, 871, 872, 875 à 878, 882 à 890, 892 à 920, 922 à 942, 944 à 947, 950, 952 à 954, 956 à 969, 971, 973 à 1071, 1073 à 1086, 1088 à 1106, 1108 à 1128, 1131, 1133 à 1141, 1144, 1146, 1147, 1149 à 1151, 1153 à 1169, 1171 à 1230, 1232 à 1281, 1283 à 1285, 1292 à 1294, 1296 à 1308, 1310 à 1320, 1322, 1323, 1325 à 1340, 1342 à 1358, 1360, 1362, 1363, 1365, 1366, 1368, 1370, 1371, 1373 à 1397, 1399 à 1401, 1403 à 1429, 1431 à 1434, 1436 à 1446, 1448, 1449, 1451 à 1471, 1473 à 1479, 1481 à 1501, 1503 à 1517, 1519, 1524, 1529, 1530 à 1533, 1535 à 1540, 1542, 1543, 1547 à 1551, 1553, 1555 à 1564, 1565bis à 1574, 1576 à 1578, 1582, 1585 à 1587, 1589, 1590, 1593, 1595, 1596, 1599, 1601 à 1603, 1605, 1607, 1610, 1612 à 1615, 1617, 1618, 1620, 1621, 1623 à 1638, 1641 à 1644, 1646 à 1662, 1664 à 1670, 1672, 1673, 1675 à 1679, 1682 à 1685, 1687 à 1694, 1697 à 1700, 1702 à 1704, 1706, 1708, 1709, 1711 à 1713, 1715, 1716, 1718, 1719, 1721, 1724, 1725, 1727, 1734, 1736, 1742, 1750 à 1752, 1759, 1760, 1762, 1775, 1778, 1785 à 1788, 1813, 1815, 1820, 1823, 1824, 1829, 1830, 1832, 1835, 1840, 1844, 1847, 1851, 1855,

plement des écus [1]. Ceux-ci désignent quelquefois les écus aux quatre lions d'Anvers (charte du 20 novembre 1356 (n° 837).

Quant aux vieux écus, ils sont encore appelés : *vieux florens, ascut* ou *alescut de franche* (charte du 27 novembre 1356, n° 841), de même que les écus philippes sont nommés : *florens ascut* ou *alescut philippes* (charte du 19 décembre 1356 (n° 856), ou *florins philippes* (charte du 10 février 1357, n° 874).

Ce qui confirme l'observation que nous avons déjà faite pour le règne de Jean III, c'est que le mot *florin* a pris une signification générale s'appliquant à toutes les pièces d'or et ne désigne plus uniquement le florin proprement dit. Mais si cette qualification est donnée, comme nous venons de le voir, même aux écus, ces pièces se distinguent toujours des florins proprement dits en ce qu'elles portent un écu, de sorte qu'il est impossible de les confondre.

Plusieurs chartes ne mentionnent que des *florins* sans autre explication. On ne peut, dans ce cas, savoir de quelle monnaie il est question; ce peut être autre chose que des florins véritables. Nous allons successivement passer en revue les monnaies mentionnées dans les chartes du règne de Wenceslas.

Petits florins ou florins de Florence.

Ces pièces sont citées par 50 chartes (Voir ci-dessus les numéros des chartes).

Une charte du 24 septembre 1357 (n° 1402) les appelle : *Oude cleine gulden van den sware gewichte* (vieux petits florins de fort poids).

Petis florins vies : charte du 9 octobre 1357 (n° 1430). *Vies mailles de Florence :* charte du 13 avril 1370 (n° 2311).

Plusieurs chartes indiquent leur taille au marc : *petis florins vies fors de sisante et dys sur le marc de troyes de fin or* (chartes du

1860, 1874, 1889, 1891, 1899 à 1901, 1906, 1912, 1917, 1920, 1922, 1941, 1951, 1966, 1967, 1986, 1993, 2018, 2026, 2076, 2085, 2091, 2098, 2103, 2104, 2108, 2109, 2151 à 2153, 2193, 2195, 2197, 2240, 2242, 2244, 2249, 2272, 2299, 2300, 2420, 2427, 2430, 2439, 2480, 2481, 4086, 4300, 4316, 4372, 4385, 4387, 4418, 4452, 4464, 4484, 4574, 4636, 4712, 4789, 4795, 4805, 4812, 4819, 4867, 4877, 4917, 4967, 4977, 4979, 4996, 5020, 5063.

[1] Chartes n°s 813, 814, 817, 868, 921.

1er mars et du 26 juin 1361 (nos 1731 et 1737); *florins vies de fort pois, les sisante et dis sur le mark de troyes* (charte du 2 mars 1361 (n° 1733); *florins fors de sexante et dys sur le marc de troies* (charte du 12 février 1362, n° 1757).[1]

Une charte du 21 janvier 1365 (n° 1944) constate que 20 florins d'or au mouton valent 25 florins de Florence, vieux et anciens.

Si, à cette époque (une charte du 20 mars 1358, n° 1579, évalue encore le florin à 12 gros tournois), les florins de Florence sont encore à 12 gros tournois, comme sous Jean III, il résulte de ce texte qu'alors le mouton[2] était à 15 gros tournois (la valeur des Royaux); en effet $25 \times 12 = 300 : 20 = 15$.

Environ dix ans plus tard, le petit florin n'est plus compté que pour dix vieux gros (le vieux gros à seize deniers) : *Trente petits florins, dix vies gros compteis pour le florin* (charte du 18 juillet 1374, n° 2554). *Petis florins vies de bon or et de juste pois, assavoir cinq frans conteit pour seix florins et deix vies gros tourn. pour un florin* (16 août 1374, n° 2569, et 24 février 1375, n° 4069). Deux chartes en allemand (du 11 novembre et du 6 décembre 1374, nos 2591 et 2598) parlent de *swair gulde* de dix vieux gros ; il est probable qu'il est question des mêmes florins qualifiés *swair gulde,* ce qui équivaut à *florins de fort poids*. Cependant on ne sait s'il s'agit de florins brabançons, et ce sont peut-être des florins de moindre aloi ou de moindre poids.

Enfin, une charte du 3 février 1382 (n° 4976) compte *trois* vieux écus pour *quatre* florins de Florence. Cette proportion serait exacte en évaluant ces florins à 12 gros tournois, de sorte que $12 \times 4 = 48 : 3 = 16$ gros pour le vieil écu (c'était précisément sa valeur à cette époque). On voit que les florins de Florence ne sont plus mentionnés qu'exceptionnellement dans les chartes de Wenceslas qui vont du n° 792 au numéro 5090.

[1] C'est la taille indiquée, pour le florin de Florence, par les textes du commencement du XIVe siècle (Voir Congrès de numismatique de Paris, p. 307).

[2] Nous verrons tantôt que c'est la valeur du mouton de France. Il s'agit donc de moutons de ce pays.

Royaux.

Les royaux (monnaie française) sont cités par 146 chartes [1]; mais ce sont particulièrement les chartes au nom du receveur de Maestricht et au nom d'Engelbert de la Marck qui établissent leurs comptes en cette monnaie.

Les chartes françaises les nomment : *royaulx d'or ;* les chartes latines : *regales aurei* ou *floreni regales aurei ;* les chartes flamandes : *royalen* ou *royaelen, ouder royale* (n° 1554), *gulden regalen, regaelen, rygolen, realen, ryaelen* ou *riaelen, ryolen, ryoelen* ou *rioelen.* Ces dernières formes sont employées surtout dans les chartes de Maestricht et des frontières du Limbourg.

Une charte du 20 mars 1358 (n° 1579) évalue encore le royal à 15 gros tournois, comme sous Jean III.

D'après une charte du 24 mars 1363 (n° 1821), le royal valait 35 gros de Vilvorde : *scilicet triginta quinque grossi vilvordienses pro quolibet regale computati.*

Enfin une charte du 18 avril 1379 (n° 4714) dit que 280 réaux ou royaux équivalent à 100 doubles moutons.

Ce sont les seules évaluations du royal que nous ayons trouvées dans les chartes du règne de Wenceslas.

Écus d'Anvers aux quatre lions.

Il en est question dans 67 chartes [2]. Ils sont nommés : *Ecus danwers, danwiers* (charte n° 801), *danwerps* (charte n° 972),

[1] Chartes n°s 1130, 1324, 1412, 1554, 1579, 1663, 1736, 1755, 1772, 1777, 1780 à 1782, 1784, 1791, 1792, 1794 à 1800, 1803, 1804, 1807, 1808, 1821, 1822, 1825, 1826, 1841, 1850, 1852, 1857, 1858, 1859, 1866, 1867, 1875, 1877 à 1879, 1884, 1888, 1895, 1911, 1914, 1918, 1946, 1972, 1977, 2006, 2008, 2009, 2023, 2025, 2028, 2031, 2035, 2050, 2053, 2081, 2089, 2093, 2095, 2101, 2107, 2115, 2118, 2120, 2127, 2129, 2134, 2136, 2160, 2169, 2170, 2172, 2173, 2177 à 2179, 2182 à 2185, 2190, 2198, 2230, 2234, 2261, 2273 à 2275, 2277, 2285, 2288, 2289, 2297, 2415, 2454, 2529, 4191, 4241, 4257, 4262, 4289, 4351, 4366, 4373, 4379, 4421, 4422, 4425, 4453, 4475, 4477, 4487, 4507, 4519, 4524, 4525, 4529, 4554, 4556, 4625, 4665, 4673, 4682, 4686, 4704, 4705, 4709, 4714, 4715, 4725, 4784, 4816, 4875, 4920, 4972, 4991, 5015, 5051, 5079.

[2] Chartes n°s 800, 801, 802, 803, 823, 837, 859, 881, 891, 948, 949, 955, 970, 972, 1072, 1087, 1145, 1148, 1170, 1231, 1282, 1287, 1309, 1321, 1324, 1341, 1361, 1364, 1369, 1372, 1398, 1435, 1447, 1450, 1471, 1472, 1480, 1502, 1518,

escus danwers a quatre leons (n° 1341) ou *lyons* (n° 1686), *florins danwiers* (n° 1435), *scuta monete antwerpiensis cum quatuor leonibus* (n° 802), *antwerpsche guldene scilde mitte vier leuwen* (n° 803) ou *antwerpsche scilde metten viere lewen* (n° 1361) ou *scilde antwerps metten vier leuwen* (nos 1608, 1611 et 1671), *scilde van antwerpen* (n° 823), *antwerpsche scilde* (n° 859), *antwerps guldenre scilde* (n° 1072). *antwerps, andwerps* ou *antwerpse scilde* (nos 1369, 1598, 1695, 1231).

Une charte du 25 février 1360 (n° 1717) parle de *vius escus danwiers*, mais comme jamais les *écus aux quatre lions* n'ont été qualifiés jusqu'alors de *vieux écus*, on peut se demander s'il ne s'agit pas de *vieux écus à l'aigle* de Louis de Bavière, frappés aussi à Anvers. Il est vrai que c'est la dernière charte où il est fait mention d'*écus d'Anvers* et que cette monnaie étant presque démodée a pu être appelée *vieille* à cause de cette circonstance.

Plusieurs chartes (nos 948, 949, 1309, 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528 et 1575) évaluent l'écu aux quatre lions en monnaie de compte des drapiers ou de la halle aux draps (lakengeld).

Voici quelques textes :

Dat es te wetene den guldine penning die men heet scilt van der munten van Antwerpen metten viere lewen voer twee ende twintech penninghe grot. torn. ghetelt (24 mars 1357, n° 949 et aussi 948) ;

Seven en twintich pont en tiene scellinghe grote lakenghelts, eene antwerps scilt voer tweentwintich der selver grote gherekent (1er août 1357, n° 1309) ;

Achte pont grote lakenghelts, eene antwerps scilt metten viere leewen voer tweentwintich grote der voers. ghelts gherekent (18 nov. 1357, nos 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528) ;

Eene antwerpsche scilt metten viere leewen voer twee ende twintich grote lakenghelts gherekent..... die si mi sculdich waren van lakene.... (3 février 1358, n° 1575).

Il n'est donc pas douteux que l'écu aux quatre lions d'Anvers valait alors vingt-deux gros en monnaie de compte des drapiers brabançons.

1520, 1521, 1522, 1523, 1525, 1526, 1527, 1528, 1552, 1565, 1575, 1584, 1588, 1591, 1598, 1608, 1611, 1616, 1639, 1663, 1671, 1685, 1686, 1695, 1696, 1701, 1705, 1717.

Comme nous l'avons dit, pour le règne de Jean III, il n'est pas possible de confondre les *vieux écus* (oude scilde) et les *écus d'Anvers*, à cause de leur valeur différente.

Une charte du 23 novembre 1358 (n° 1685) distingue parfaitement ces deux monnaies puisqu'elle mentionne d'un côté les *oude scilde* (les vieux écus) et de l'autre les *antwerpsche scilde* (les écus d'Anvers). D'ailleurs, une preuve plus convaincante encore résulte d'une charte du 28 juillet 1358 (n° 1671) qui relate que 3690 1/2 écus d'Anvers aux quatre lions *(scilde antwerps metten vier leuwen)* valent 3355 vieux écus (oude scilde). Cette proportion indique bien clairement que les vieux écus avaient alors une valeur supérieure aux écus d'Anvers aux quatre lions.

Or, une charte du 7 décembre 1359 (n° 1712) nous fait connaître que le *vieil écu* valait encore 16 et demi vieux gros, celui-ci étant estimé à 16 deniers noirs tournois : *xvj swerte tornoysen voir ene ouden groten ende eene oude schilt van goude voir xvj ende eene halven ouden groten gerekent.*

Or, Heylen déclare qu'en 1350 quatre écus d'Anvers aux lions valent cinq florins de Florence.

Comme ceux-ci étaient estimés à 12 vieux gros tournois de la même monnaie, nous obtiendrons facilement la valeur de l'écu d'Anvers. En effet, $12 \times 5 = 60 : 4 = 15$.

Donc l'écu d'Anvers valait 15 vieux gros tournois comme le royal. D'après cela, l'écu aux quatre lions aurait été frappé pour correspondre au royal français, de même que l'écu à l'aigle correspond à l'écu français de 16 1/2 gros.

Maintenant, il est facile de vérifier si la proportion indiquée par Heylen est exacte :

Puisque 3355 vieux écus valent 3690 1/2 écus d'Anvers aux quatre lions, nous devons obtenir :

$$3355 \times 16\ 1/2 = 3690\ 1/2 \times 15.$$

Or, les deux multiplications produisent également 55357 1/2 vieux gros tournois. Il ne peut donc être douteux que la valeur de l'écu aux quatre lions d'Anvers était de 15 vieux gros de la même monnaie et que Heylen ne s'est pas trompé.

Vieux écus (oude scilde).

Huit cent soixante-deux chartes [1] mentionnent des vieux écus, monnaie très fréquemment employée au commencement du règne de Wenceslas et jusqu'à l'apparition des *moutons*.

Presque toutes les indemnités payées pour la guerre avec la Flandre furent réglées en vieux écus. Ces pièces eurent cours pendant tout le règne de Wenceslas et la dernière charte de ce règne qui en parle est du 20 juillet 1383 (n° 5063).

Leurs noms habituels sont : *vies* ou *vieux escus, vies florins alescut* (n° 1328), *vieux florins ascut de franche* (n° 841), *vies florens ascut* (n° 858), *scuta* ou *scudata antiqua* (n°s 883 et 886), *scudata aurea vetera* (n° 1662), *aurei denarii cum scuto antiqui* (n° 1830), *oude guldene penninghe mitten scilde* (n° 1508) *aude guldene* ou *guldenre scilde* (n°s 845 et 888) et le plus souvent tout simplement *oude, aude* ou *alde scilde*.

Vers la fin du règne de Wenceslas, ce sont les chartes de Maestricht et de Bois-le-Duc qui continuent principalement à mentionner cette monnaie.

Une charte du 22 mai 1357 (n° 1112) confirme ce que nous avons déjà fait connaître pour le règne de Jean III, c'est que les écus à l'aigle sont compris dans les vieux écus :

Aude guldene penninghe die men heet schilde ghetekent metten aere (vieux deniers d'or qu'on appelle écus à la marque de l'aigle)[2].

Les vieux écus étaient les écus de l'empereur d'Allemagne (Louis de Bavière) et du roi de France (Philippe de Valois).

Alde guldenre schilde, goet van goude ende swair van gewichte. der munten des keysers van Romen of des Conincx van vrancrike (30 juin 1372 (n° 2420).

[1] Les chartes n°s 1556 à 1564 ne sont datées que de 1357, et mentionnent soit des vieux écus, soit des écus d'Anvers. Elles ne sont pas comprises dans les inventaires ci-dessus.

[2] Comme nous verrons tantôt, les écus à l'aigle de Louis de Male sont appelés Bruxghescilde ou écus de Bruges. D'ailleurs, en 1351, sous Jean III, et même en 1357, ces pièces qui venaient d'être frappées (1349 à 1358) ne pouvaient pas encore être dénommées *vieux* écus. Nous trouvons pour la première fois l'expression *vieil écu de Flandre* dans le registre 2360 (recettes de Brabant, de 1373 à 1374).

Citons encore une charte du 7 septembre 1373 (n° 2481) :

Centum et sexaginta denariis aureis ad scutum veteribus monete domine Regis francie; une charte du 19 janvier 1380 (n° 4812) disant : *Oude guldenre scilde van vrancrike* (vieux écus d'or de France), et une charte du 5 avril 1373 (n° 2452) précisant que ce sont les écus de Philippe de Valois : *la somme et valeur de deux mille vies escus du cuing forge et ensaingne de feu le Roy philippe de france, boins dor et de juste pois.*

Il résulte de là que les écus qualifiés *philippes* doivent être compris dans cette catégorie.

Une seule charte du commencement du règne de Wenceslas, donnée à Bruxelles, le 8 mars 1357 (n° 920), parle d'un vieil écu de la valeur de dix-huit gros tournois.

Deux chartes du 7 et du 25 décembre 1359 (n°s 1712 et 1713) mentionnent la valeur de 16 1/2 vieux gros tournois, valeur déjà attribuée sous Jean III, aux écus de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, Philippe de Valois : *xvj swerte tornoysen voir ene ouden groten ende eene oude schilt van goude voir xvj ende eene halven ouden groten gerekent* [1].

Mais plus tard (charte du 31 octobre 1370, n° 2355), ces pièces ne valent plus que seize gros :

Eenen ouden scilt des Conincx van vrancrike voer zestien oude groote gherekent.

Dès lors, il est exact de compter trois vieux écus pour quatre florins de Florence (charte du 3 février 1382, n° 4976).

En effet : $3 \times 16 = 4 \times 12$.

Plusieurs chartes (1er juin et 16 déc. 1363, 15 août 1365, n°s 1840, 1860 et 1993) comptent douze vieux écus pour treize moutons (v. Recettes de Brab., reg. 2354).

Une charte du 15 août 1364 (n° 1906) dit que 150 moutons valent 150 vieux écus. Il s'agit évidemment de moutons de valeur différente et probablement de pays différents. En effet, dans les Recettes de Brabant, registre 2354 (1367 à 1368), nous voyons les mentions : 150 scut. vet. = 200 moutons, ou encore 121 scut. vet. = 131 moutons (12 pour 13), d'autres fois 3 scut. vet. pour 4

[1] Dans les recettes de Brabant, registre 2354 (de la St-Jean 1367 à la St-Jean 1368), le vieil écu (scutum vetus) est encore estimé à 16 1/2 gros. Il correspond alors à douze livres de payement.

moutons, ceux-ci étant à 12 1/2 gros, enfin 5 pour 8 (reg. 2361 et 2362).

Dans un compte concernant Utrecht, l'écu est évalué à douze plaques (chartes du 12 septembre et du 17 décembre 1372, n°s 2430 et 2439).

Enfin, une charte du 13 mars 1361 (n° 1734) établit que :

Quingentas marcas et decem solidos monete Coloniensis équivalent à 50 vieux écus, *necnon quinquaginta scuta vetera.*

Par l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381 (charte n° 4933, publiée par M. Piot dans la « Revue belge de Numismatique », tome Ier, p. 192) les écus de France et de l'empire cités ci-dessus eurent cours légal en Brabant pour 24 livres 10 sous de payement. — De 1376 à 1377 (reg. 2362), le vieil écu est estimé à 43 gros de Flandre, de 1384 à 1385 (reg. 2370) il a une valeur de 47 gros de Flandre.

Écus Philippes.

La dénomination d'écus philippes n'a été trouvée que dans trente-deux chartes. Il est probable, comme nous l'avons dit, que ce sont les mêmes pièces que les vieux écus du roi de France à 16 1/2 vieux gros tournois. Malheureusement, aucune indication de valeur n'est faite. Une charte du 5 avril 1373 (n° 2452), citée au chapitre précédent, permet de déclarer que ce sont des écus de Philippe de Valois (1327-1350), *de feu le Roy philippe de france.*

Dans les textes, ils sont appelés *escus philippes, florens* ou *florins d'or ascut* ou *alescut philippes, phelippes, phelippres* ou *philippus* (n°s 856, 869, 2474, 1827, 2524, 2528, 2584, 2585 et 4117), *florins philippus* (874), *escus de phelippe* (1606 et 1609), *philips* ou *philipsche scilde* (1152, 1288, 1291 et 1295), ou *scilde philippus* (1674).

. La dernière charte de Wenceslas qui mentionne ces pièces est du 3 août 1375 (n° 4117), à l'apparition des écus au saint Pierre.

Écus de Bruges.

Victor Gaillard (*Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre,* 1857, p. 159) nous dit que Louis de Male frappa des

chaises ou écus à l'aigle de 1349 à 1358, d'abord à Bruges, puis à Gand, enfin à Malines.

Les écus sortis de l'atelier de Bruges étaient de 54 au marc et à 23 1/4 carats d'aloi.

Dans les chartes du Brabant, ces pièces sont nommées *escus de Bruges* (30 déc. 1356, nº 861; 13 mars 1357, nº 943; 29 sept. 1368, nº 2216) et en flamand : *Brugssche, brugsche, bruxghe, brugse, bruxe, brux* et encore *vlaemsche scilde* (chartes nºs 851, 1604, 1107, 1502, 1813 et 4286).

Elles sont mentionnées par neuf chartes, la première fois le 3 décembre 1356 et la dernière fois le 10 septembre 1376 et encore ce dernier acte concerne-t-il la ville de Gand.

Une charte du 9 février 1363 (nº 1813) estime l'écu de Bruges à 26 gros de Flandre ou de Dordrecht *(elken bruxen scilt gherekent voir ses ende twintich vlemsche of dordresche grote)*.

Écus Johannes.

Ces écus sont cités pour la première fois dans une charte du 21 février 1357 (nº 880).

Comme leur nom l'indique, ces pièces sont caractérisées par un écu, ce qui n'empêche point qu'elles sont quelquefois appelées *florins*, cette qualification, comme nous avons dit plus haut, étant générale et s'appliquant à toutes sortes de pièces d'or. En effet, une charte du 22 mars 1358 (nº 1581) parle de *guldene johannes* (ce qui signifie aussi Johannes d'or), mais une charte du 9 janvier 1374 (nºs 2511 bis et 2512) se rapportant à une rente viagère de trente écus Johannes les appelle positivement *florins*, puisque le texte poursuit en ces termes ;

... *lequelle somme de florins je congnois avoir eut et receut de Godefroit de le Tour receveur de le terre de Binche, lequelle somme de florins fu avalue a ce jour a quarante wit livres.*

Une charte flamande du 3 septembre 1357 (nº 1367) les nomme *scilde johanes.*

Nous en avons trouvé mention dans vingt et une chartes seulement,[1] encore la plupart d'elles concernent une rente viagère ser-

[1] Chartes nºs 880, 1367, 1581, 1599, 1600, 1963, 2511bis, 2512, 2516, 4111, 4193, 4277, 4344, 4439, 4479, 4557, 4661, 4767, 4807, 4846, 4905. Cette dernière charte porte la date du 7 février 1381.

vie à Nicolas de Houdaing (Houdeng), seigneur d'Epinoy, par le duc de Brabant.

Que faut-il entendre par écu Johannes ? Ce n'est certainement pas le florin dit de Florence au saint Jean-Baptiste, puisque cette monnaie ne porte pas d'écu et ne pourrait par conséquent être ainsi nommée ; ce ne doit pas être non plus l'écu aux quatre lions de Jean III, puisque des chartes contemporaines le désignent sous le nom d'écu d'Anvers. Il faut donc chercher parmi les monnaies françaises et appliquer ces dénominations aux écus de Jean le Bon [1], roi de France (1350-1364).

Francs dits Francs à Cheval.

On sait que ce type de monnaie d'or fut créé en France par Jean le Bon, le 5 décembre 1360, type usité depuis longtemps sur les sceaux et les monnaies d'argent.

Nous avons trouvé mention de cette pièce pour la première fois dans une charte flamande brabançonne du 1er février 1364 (n° 1870) qui parle simplement de *franken*, sans aucun qualificatif. Dans les chartes en français, on dit *franc* et au pluriel *frans* ou *francs*. Très souvent (95 fois) leur provenance est indiquée : *frans de france* ou *de franche*, *frans franchois* ou *francois*, *vrancke van francryx* ou *vrancryx*, *franken van vrankeric*, *frankerycsche* ou *franckerische franken*, *vranckrix francke*, *frans dor dou Roy ou du coing du Roy ou du Roy de France*, *gulden franken* (francs d'or); *florins francs* (charte n° 4451) ; enfin une charte du 14 juillet 1376 (n° 4268) parle de florins nommés *frans de france*, ce qui confirme encore ce que nous avons dit ci-dessus de l'appellation *florin*.

Presque toutes les chartes où il n'est pas indiqué qu'il s'agit de francs français, mais qui se bornent simplement à parler de *francs*, sans mention de provenance, se rapportent à la bataille de Bäsweiler et à des seigneurs français qui y avaient pris part, ou bien concernent les domaines que Wenceslas possède en France, ou bien sont la conséquence des relations d'affaires avec ce pays. Citons, entre autres, les chartes pour le seigneur de Grancy, pour

[1] Voyez Hoffmann, *ibid.*, pl. XIX, n° 1.

Pierre de Bar, pour Gérard de Loos, seigneur de Chauvency, pour Béatrice de Bourbon.

Il est évident que tous ces comptes sont faits en francs de France. De même, dans les *Recettes de Brabant,* nous trouvons très souvent mention de francs de France.

Exceptionnellement il est question de *francs de Hainaut* [1]; mais ordinairement l'indication est faite sans aucun qualificatif.

Une seule charte, celle du 13 mars 1374 (n° 2527), mentionne *un double franc de haynaut.* Cette appellation est intéressante, parce qu'elle nous fait connaître le nom exact de la pièce de Guillaume III, comte de Hainaut (1356-1389) que Chalon nomme le *grand Franc à cheval* (v. *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* pl. XIII, n° 97 et p. 78). D'après cela, Deschamps de Pas *(Revue de la Numismatique française,* 1840) avait raison de dire que le *grand cavalier* est un *double* du simple franc d'or, et Chalon a eu tort de critiquer cette opinion (v. *ibid.,* p. 79). Comme pour les doubles et les simples moutons, il ne s'est occupé que du poids des pièces, sans en examiner l'aloi et sans s'inquiéter de la façon de compter des gens du moyen âge *(ibid.,* p. 77) (v. l'article de R. Serrure intitulé : *Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons d'or de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant,* Bull. de Numismatique, nov. 1898, 5ᵉ vol., pp. 97-102).

Parmi tous ces francs cités dans les documents que nous examinons, peut-il s'en trouver de frappe brabançonne ?

MM. Piot et Van der Chijs ont prétendu que ces pièces n'ont été émises par Jeanne qu'après la mort de son époux. Quand nous aurons parcouru les chartes de cette duchesse, nous pourrons peut-être donner des preuves précises en faveur ou contre cette opinion, mais dès maintenant les renseignements fournis par les chartes brabançonnes et les *Recettes générales* du temps de Wenceslas constituent des présomptions graves à l'avantage de l'avis de ces savants numismates. Voici ces motifs :

Du vivant de Wenceslas, aucun document monétaire ne fait mention de francs brabançons ; bien plus, la très importante ordonnance monétaire de Wenceslas, du 6 juin 1381, par laquelle le duc de Brabant accorde cours légal dans ses États à diverses monnaies

[1] Reg. 2358 (de la St-Jean 1371 à la St-Jean 1372).

d'or [1], ne parle que des francs de France estimés à 20 livres et 10 sous de payement.

Il n'est question de francs ni dans les comptes d'Amaury Boete, maître de la Monnaie de Vilvorde, ni dans les comptes de Nicolas Chavre, maître de la Monnaie de Louvain.

Dans les premiers temps du règne de Jeanne et de Wenceslas, il n'y a preuve que d'un seul atelier monétaire, à Vilvorde, et l'atelier de Louvain n'a été ouvert qu'après la fermeture de l'atelier de Vilvorde, comme nous le démontrerons au sujet de la frappe des écus au saint Pierre.

D'autre part, si des *francs* avaient été frappés, en Brabant, à peu près en même temps que les *moutons*, fût-ce aussi à une époque quelconque du règne de Wenceslas, pourquoi aucune charte ne mentionne-t-elle des francs de Brabant, des francs de la Monnaie de Vilvorde ou de la Monnaie de Louvain, tandis qu'on lit, à chaque instant, dans les comptes et les chartes, des indications comme celles-ci :

Moutons de brabant, moutons de la forge de brabant, moutons de la monnaie de Vilvorde, moutons Vilvordiens, moutons de notre coin de Brabant, Peters d'or de notre forge ou de notre monnaie de Louvain, Peters d'or du coin de Louvain, Peters d'or de Brabant, Peters d'or du coin et enseigne de mes seigneur et dame de Brabant.

Au contraire, lorsque les *Recettes de Brabant* ou les chartes donnent une qualification aux francs, c'est toujours *francs de France*, très exceptionnellement *francs de Hainaut*. Pourquoi cette préférence ?

N'est-ce pas parce que les francs de France circulaient presque exclusivement en Brabant et parce qu'il n'existait pas encore de francs brabançons ? Sinon pourquoi passer ceux-ci sous silence et ne pas les mentionner aussi bien que les *moutons* et les *Peters !*

Après cela, il serait puéril de parler d'analogies de gravure et, de lettres ou même de trouvailles. Toutes ces preuves sont dangereuses et sujettes à caution.

Nous reviendrons sur cette question quand nous étudierons les chartes de Jeanne veuve.

[1] *Revue de la Numismatique belge*, 1er volume, p. 192.

En attendant, constatons que les *Francs* sont cités dans 244 chartes [1].

Une charte de septembre 1378 (?) (nº 4602), délivrée à Nicolas (Chavre), maître de la Monnaie de Brabant, donne au Franc de France une valeur de douze vieux gros tournois et au vieux mouton de France une valeur de quinze vieux gros tournois.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans une charte du 24 mars 1377 (nº 4376) la proportion de 4 moutons du roi pour 5 francs de France (il s'agit d'une rente dont les arrérages sont dus en France); en effet, $4 \times 15 = 5 \times 12$.

D'autres chartes du 16 août 1374 et du 24 février 1375 (nºs 2569 et 4069) comptent 5 francs de France pour six vieux petits florins, dits florins de Florence, ceux-ci étant évalués à dix vieux gros tournois par pièce ; en effet, $5 \times 12 = 6 \times 10$.

Dans les *Recettes de Brabant*, registre 2354 (de la St-Jean 1367 à la St-Jean 1368), nous voyons que 60 francs de France équivalent à 68 1/2 moutons de Brabant, c'est-à-dire que 7 francs valent 8 moutons, tandis que, dans les registres 2355, 2357, 2358 et 2360, cette proportion varie de 6 à 7 ou de 6 à 8. Dans les comptes de Renier Hollant allant de la St-Laurent (10 août 1376) à la St-Laurent 1377 (Reg. 2362) cent vingt francs valent cent et onze Pètres; un franc est estimé à un mouton brabançon et dix gros de Flandre. La valeur du franc varie d'ailleurs d'année en année, puisque de 1377 à 1387 (Reg. 2363) il vaut 37 gros de Flandre (le Pètre étant à 40 gros), de 1382 à 1383 (Reg. 2368) il vaut 37 1/2 gros

[1] Chartes nºs 1870, 2292bis, 2298, 2326, 2327, 2337, 2338, 2388, 2409, 2419, 2422, 2423, 2436, 2442, 2444, 2446, 2447, 2449, 2455, 2456, 2458, 2467, 2475, 2477, 2478, 2484 à 2487, 2491 à 2493, 2495, 2496, 2498, 2522, 2542, 2544, 2546 à 2548, 2551, 2553, 2564, 2569, 2577, 2582, 2583, 2589, 2590, 2592, 2595, 2597, 2599 à 2603, 4024, 4031, 4035, 4055, 4061, 4062, 4065 à 4069, 4071, 4077, 4086bis, 4089, 4118, 4126, 4135, 4142, 4143, 4190, 4195, 4200, 4205, 4213 à 4215, 4242, 4247, 4250, 4265, 4268, 4273, 4274, 4276, 4283, 4290, 4293, 4296, 4298, 4301, 4346, 4356, 4371, 4376, 4386, 4409, 4411, 4413, 4433, 4435bis, 4442, 4443, 4449, 4451, 4468, 4476, 4486, 4494, 4495, 4496, 4503, 4504, 4520, 4522, 4523, 4527, 4535 à 4540, 4542, 4544, 4548, 4563, 4566, 4568 à 4572, 4586, 4602, 4616, 4638, 4643, 4644, 4647, 4648, 4654, 4656, 4662, 4678, 4698, 4700, 4711, 4719, 4727, 4763, 4775, 4800, 4809, 4810, 4829, 4831, 4844, 4856 à 4858, 4869, 4871, 4876, 4882, 4891, 4892, 4900, 4904, 4931, 4935, 4942, 4963, 4978, 4979, 4981, 5010, 5016, 5021, 5025, 5032, 5034, 5036, 5038, 5040 à 5042, 5047 à 5049, 5052, 5057, 5071, 5072 et 5086.

de Flandre, et de 1384 à 1385 (Reg. 2370) il vaut 40 gros de Flandre (le Pètre étant à 42 gros).

Nous n'examinerons pas plus longuement les variations du cours du Franc en Brabant, que les économistes trouveront facilement dans les nombreux registres des Receveurs de Brabant.

Moutons et doubles moutons.

La première charte où nous avons trouvé la mention du *mouton* est du 22 avril 1356 (n° 794). Comme les moutons d'or n'ont été frappés en Flandre qu'à partir du 12 juillet 1356 et qu'il ne peut très probablement encore être question de moutons brabançons, il est à peu près certain qu'il s'agit de moutons de France. Ensuite, une charte du 16 octobre 1358 (n° 1681) mentionne : *octo denarios aureos dictos mottoen.*

A partir de 1360 (8 janvier, 2, 6 et 12 novembre) (chartes n°s 1714, 1728, 1729 et 1730) l'emploi de cette monnaie devient plus fréquent. Voici les textes : *mottoens van goude, gulde penninghe die men heet mottoen, guldenre mottoen.* Deux de ces chartes (2 et 12 nov.) se rapportent à des sommes à lever sur la ville de Louvain, de sorte qu'il est vraisemblable que ce sont des moutons de Brabant.

On voit donc qu'antérieurement à l'année 1361 on payait déjà en Brabant en *moutons* et en *royaux* et non pas exclusivement en *écus* et en *florins* proprement dits, quoique ces dernières monnaies fussent principalement usitées.

Les moutons sont qualifiés *de Brabant,* pour la première fois à notre connaissance, par une charte du 1er mars 1361 (n° 1732).

Elle parle de : *Trois florins appieles moutons dor de la forge de flandres ou de brabant.*

La première mention d'un double mouton *(grooten mottoen)* figure dans une charte du 5 septembre 1364 (n° 1912).

Quoique les doubles moutons fussent émis depuis quelque temps déjà à la Monnaie de Vilvorde, nous n'avons rencontré ces pièces avec la qualification de *double,* pour la première fois, que dans les chartes de 1369.

Jean Bouttevilain reconnaît avoir reçu de Godefroid de la Tour *quarante petis mottons (Un doble motton compte pour deux petis*

mottons, charte du 2 mai 1369 (nº 2283) ; et dans une charte du 10 février 1369 (nº 2263) il est déjà question de *cleyne gulde mottoene der munten van brabant,* par opposition aux *doubles*.

Cette proportion d'un double mouton pour deux petits a existé dès la création du double mouton, comme il résulte des comptes d'Amaury Boete (v. reg. 2354, Recettes de Godefroid de la Tour depuis la St-Jean 1367 jusqu'à la St-Jean 1368). Cette proportion, de même que la proportion de 2 Pètres pour 3 Moutons, est répétée à satiété dans les registres des receveurs de Brabant et dans les nombreuses chartes que nous avons parcourues ; il est donc plaisant de voir des numismates essayer de contester cette proportion et faire la leçon aux receveurs de Brabant et aux contractants du 14e siècle qui, sans doute, ne savaient pas ce qu'ils disaient [1].

Les moutons et les doubles moutons sont mentionnés par plus de 2000 chartes [2]. Presque toutes les indemnités payées à la suite de la bataille de Bäsweiler ont été réglées en cette monnaie. Nulle autre monnaie n'est citée aussi souvent par les chartes, même les vieux écus.

Il n'est donc pas exact de dire que pendant longtemps la plupart des contrats, en Brabant, furent réglés en Pieters. Ces pièces ne sont mentionnées que par 86 chartes. Est-ce parce que c'était une monnaie de meilleur aloi et que, par un phénomène habituel, la monnaie la moins bonne ait été mise de préférence en circulation ? C'est vraisemblable, mais si ce nombre très minime de Pieters en comparaison de l'énorme quantité de moutons n'a pas la valeur d'une preuve complète, attendu que nous sommes loin de connaître toutes les chartes brabançonnes, il faut cependant admettre, comme pour les autres monnaies, que les chartes nous montrent une image approximative de la circulation monétaire de cette époque.

[1] Inutile de nous étendre plus longuement sur cette question. Voyez dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XII, 1898, p. 274 et 480 ; *Bulletin de Numismatique,* novembre 1898, pp. 97 à 102.

Les recettes faites en doubles moutons sont réduites en simples moutons, toujours suivant la proportion indiquée, pour faciliter les comptes, parce que de nombreuses recettes sont faites en simples moutons même après l'apparition des doubles moutons.

[2] Il serait trop long de mentionner ici tous les numéros des chartes qui parlent de moutons.

Comme pour les autres monnaies d'or, on appliquait aussi aux moutons le nom général de florins. Exemple : charte du 16 avril 1361 (° 1735) où il est écrit : *florins que on dist moutons ;* charte du 17 mars 1365 (n° 1964) : *florins condist moutons de brabant;* ce qui correspond au flamand : *gulde penninghe die men heet mottoen.* On trouve aussi : *Florins d'or au mouton*, *Doubles florins dor au mouton du cuing de brabant* ou simplement *Doubles florins de son cuing et forge de braibant, Doubles florins au mouton de braibant* (n°s 2521 et 2533), *Florins nomeis doubles moutons de son cuing et forge de brabant* (n° 4113).

Les *petits moutons dor* étaient appelés en flamand : *Cleyne, inkel* (2358 et 4402) ou *simpele mottoene* (4092 à 4106), en latin : *mutones simplices* (n° 4305), par opposition aux *mutones duplices ;* plus curieuse est l'appellation *demi double* (15 sept. 1374, charte n° 2573) ou *le moitiet dun dobble de braibant* (29 novembre 1374, charte n° 2596).

Les textes sous-entendent quelquefois le mot *mouton* et disent simplement tel chiffre de *doubles* (25 juillet 1374, n° 2560), *twintich dubbel van brabant* (18 nov. 1372, charte n° 2434), *een brabansche dobbel voer twe mottoene gerekent* (23 janv. 1373, charte n° 2443), *vyf hondert en vive en twintich dobbel, vier peter en een vlaemsche placke voer drie dobbel* (Bois-le-Duc) (22 février 1376, charte n° 4208) *xxv dubble, zesse en dertich hollans placken voer den dubbel gherekent* (6 avril 1376, charte n° 4229); enfin une charte du 14 mai 1377 (n° 4399) emploie le mot *dupel.* De même dans les Recettes de Brabant, reg. 2360, on trouve les expressions : *doubles de Vilvorde, doubles de Hollande* [1] (Double mouton de Dordrecht nommé *dobbel Dordrichts mottoen* évalué à 50 gros de Flandre, reg. 2362).

Il en résulte que, si l'on n'avait pas sous les yeux cet ensemble de textes, mais une seule charte peu explicative, on aurait de la peine à savoir de quelle double pièce il s'agit.

Parmi les appellations les plus usitées citons : *Moutons de Brabant, de la forge de Brabant, de Vilvorde, du coin du duc de Brabant* (2218), *du coin* ou *de notre coin de Brabant* (1958, 2350), *double mouton de notre monnaie de Vilvorde* (4244 et 4245), *bra-*

[1] Dans le registre 2363 il est question d'un faux double mouton de Dordrecht.

bansche mottoenen (2394) *filforske mottoene, ghuldine penninghe die men heet mottone van onser munten van Vilvorden* (1890), *mottoene der munten* ou *onser munten van Vilvorden* (2312 à 2323), ou *onser munten van brabant* (2105), *dobbele mottoene* ou *cleine ghulde mottoene der munten* ou *onser munten van Vilvoerden, mottoen Vilvoerts* (2371) *mutones aurei nostri conei brabantie* (1883), *denarii aurei ad mutones monete brabantie* (2073), *aurei denarii ad mutones* (2083) ou *denarii aurei dicti vulgariter dobbel mottone monete filvordensis domini ducis brabantie* (4760).

On sait que les moutons furent soumis à des affaiblissements de titre considérables. Les ordonnances y relatives sont malheureusement inconnues, mais le précieux manuscrit dit de l'évêque de Chartres [1] mentionne huit émissions et les différents qui les distinguent [2].

Sous le numéro 7, il est question des moutons *qui ont ung poinct emprès la petite croix et* UNE ROSE *en millieu de la Grande Croix*.

Une charte du 28 février 1366 (n° 2036) mentionne ces pièces : *mottoen der munten van Vilvorde metten roezeke ghetekent* (mouton de la Monnaie de Vilvorde marqué à la petite rose).

Enfin, sous le numéro 8, il est question des moutons *qui ont une petite croix en meillieu de la grande croix, en lieu de la rose*.

Ces moutons sont mentionnés par quatre chartes :

1. *Mottoen van Vilvorde metten cruysken* (mouton de Vilvorde à la petite croix) (21 avril 1367, n° 2124) ;

2. *Aurei denarii communiter cruyskens mottoen nuncupati* (2 juin 1368, n° 2194) ;

3. *Mottoen cruuskens* (4 décembre 1368, n° 2239) ;

4. *Brabantsche cruuskens inkel mottoene* (5 novembre 1370, n° 2358).

Nous avons encore trouvé mention de *moutons flamens* dans une charte du 8 janvier 1365 (n° 1942). Ce sont les moutons de Louis de Male frappés depuis le 12 juillet 1356. Enfin, il est question de *moutons franchois* vers 1374 (charte n° 4035) et de *vies moutons de France* [3] évalués à quinze vieux gros tournois la pièce par une charte de 1378 (n° 4602).

[1] DE SAULCY, *Documents monétaires*, t. I, p. 72.

[2] Voir *Bulletin de Numismatique*, novembre 1898, p. 99.

[3] *Mottons du Roy*, dans une charte du 28 mai 1379 (n° 4736). Ce sont les moutons de Jean le Bon, roi de France.

Quant à la valeur du mouton brabançon, nous n'avons trouvé que de rares indications que nous nous bornerons à transcrire ici :

Une charte du 19 déc. 1361 (n° 1749) s'exprime ainsi : ... *pour cause de che quil me doivent chascun an en bourse, en brabant, en le somme de douze livres et demye de vies gros, cent quatre vins et deus moutons dor de brabant, pour le pris de xvj gros et demi vies chascun.*

Plusieurs chartes (1er juin 1363, 16 déc. 1363 et 15 août 1365, nos 1840, 1860 et 1993) comptent 13 moutons pour 12 vieux écus *(dertien mottoene voer twelf oude scilde),* mais une charte du 15 août 1364 (n° 1906) compte 150 moutons pour 150 vieux écus [1].

Godefroid de la Tour, receveur de Brabant, estime 40 moutons d'or à 40 livres [2] de noirs tournois *(viertich gulden mottoene voer viertich pont swerte tornoyse)* (12 avril 1367, charte n° 2122 ; voyez aussi charte du 27 avril 1364, n° 1885, qui parle de mouton d'or de la Monnaie de Vilvorde).

Une charte du 11 octobre 1370 (n° 2343) déclare qu'il faut 66 moutons d'or pour 30 livres de Louvain (*sesse ende tsestich guldene mottone vore dertich pont lovensche).*

Une charte du 21 janvier 1365 (n° 1944) compte 20 florins d'or au mouton pour 25 florins de Florence. Ce sont des moutons (peut-être français ?) à 15 vieux gros, car $20 \times 15 = 25 \times 12$.

On sait que les doubles moutons furent, après l'année 1369, émis à 42 de taille au marc. Voici le texte d'une charte du 23 mai 1372 (n° 2416) qui témoigne de ce fait : *Trois mille doubles, quarante deus doubles sur le mark de Troyes, ... la somme de sys mille moutons de brabant, et nous cognissons que la somme des sys mille moutons dessus dis en le valeur de trois mille doubles moutons de brabant tels quil current ad present* (somme reçue des mains de Jehan de Gand, le changeur, demeurant à Bruxelles).

En 1374 (9 janvier) le double mouton de Brabant est évalué à 54 sous (noirs) tournois (chartes nos 2511bis et 2512) et en 1376 (6 avril) à 36 plaques de Hollande (charte n° 4229).

[1] Voir nos observations précédentes au sujet de ces variations. C'est ainsi qu'on trouve (Reg. 2354, recettes de Brab) tantôt 7 francs pour 8 moutons, tantôt 8 francs pour 9 moutons ; mais l'identité de ces pièces n'est pas indiquée. Cependant, on mentionne quelquefois 7 francs de France pour 8 moutons.

[2] En comptant comme d'habitude le vieux gros à seize deniers noirs tournois, on obtient la valeur de quinze vieux gros pour le mouton ($240 : 16 = 15$).

Enfin, la proportion de deux Pieters pour trois moutons [1] ou de deux Pieters et un gros de Flandre ou deux *Scuermannen* [2] se rencontre dans de très nombreuses chartes.

Avant de terminer [3], mentionnons une charte du 18 novembre 1375 (n° 4136) qui a la plus grande importance pour la numismatique liégeoise :

.... *Welke mottoene van dien tide weert syn, als eene dobblen mottoen voir twe cleine mottoene te rekenen, ene dobbelen mottoen onser munte van Vilvoirden of der munten des bisscops van ludic voir twee mottoenen gherekent* (lesquels moutons valent à l'époque actuelle un double mouton pour deux petits moutons, un double mouton de notre Monnaie de Vilvorde ou de la Monnaie de l'évêque de Liége comptés pour deux moutons).

La date de cette charte étant 1375, il en résulte indiscutablement que le double mouton de Liége est de Jean d'Arkel (1364-1378) et non pas de Jean de Bavière (1389-1418). L'opinion de Perreau doit donc être définitivement rejetée. M. le baron de Chestret a eu raison d'attribuer le double mouton de Liége à Jean d'Arkel, mais il s'est trompé en croyant qu'il est imité d'un prétendu double mouton de Jean III, duc de Brabant [4]. Nous avons vu qu'il n'est question du double mouton que sous le règne de Jeanne et de Wenceslas. Dans leurs chartes, ces princes déclarent d'ailleurs en toutes lettres que c'est une pièce frappée dans leur Monnaie de Vilvorde.

[1] Voir chartes nos 4216, 4263, 4384, 4454, 4518, 4530, 4541, 4567, 4605, 4624, 4713, 4738, 4771, 4864, 4909, 4958, 4979, 5003 et 5062.

[2] Voir charte n° 4412. Elle dit : *twe lovensche groete gheheten scuermans op twe gulden peeters der munten van loevene voer drie mottoene.* Voyez au surplus, sur cette proportion, notre notice dans les *Annales de la Société d'Archéologie,* t. XII, 1898, p. 480.

[3] Dans le reg. 2354 (recettes de 1367 à 1368), le mouton est évalué à 25 gros de Flandre et à 8 livres 16 sous de payement ; dans le reg. 2361 (recettes de 1374 à 1375), le mouton est déjà à 27 gros de Flandre ; dans le reg. 2362 (recettes de 1376 à 1377), le mouton correspond à 13 livres 10 sous de payement ; dans le reg. 2363 (1377 à 1378), cinq doubles moutons = sept pètres, le pètre à 40 gros de Flandre, d'après cela le double mouton était alors à 56 gros de Flandre. Notons encore les indications suivantes : reg. 2357 : vingt-deux et demi moutons par livre de gros ; reg. 2362 et 2363 : vingt-quatre moutons par livre de gros (vieux).

[4] Numismatique de la principauté de Liége, p. 165.

Écus au saint Pierre.

Dans deux registres (nos 2358 et 2359) des *Recettes générales de Brabant,* tenus par Godefroid de la Tour et conservés aux archives générales du royaume à Bruxelles, se trouvent trois indications relatives à la cessation du travail dans l'atelier monétaire de Vilvorde ; voici les textes :

Item quæ provenerunt de lucro auri in dicta moneta inter vj in decembri MCCCLXXI (1371) *et nativitatem domini sequentem videlicet pro* XIX *dies quia tunc moneta claudebatur* (Noël 1371).

Item de lucro monete inter nativitatem domini MCCCLXXI (1371) *et Joannis* MCCCLXXIJ (1372) *penitus vel quia moneta claudebatur circa nativitatem domini* MCCCLXXI (1371). (Reg. 2358, de la Saint-Jean 1371 à la Saint-Jean 1372.)

Primo ab Amelrico Boete (maître de la Monnaie de Vilvorde) *ex ejus computationibus in duabus partibus de lucro monete de annis preteritis* (predictis) *in duabus partibus computatis usque diem Innocentum* LXXI (28 décembre 1371) *dum moneta claudebatur et de quibus tunc non fuit computatum quia post illam computationem fuerat resignatum et ideo Theodericus hic inde computat duci et ducisse in suis receptis* IIm (2000) *mutones.*

(Reg. 2359, comptes de Godefroid de la Tour et de son clerc Thierry de Gorichem jusqu'à la Saint-Jean 1373.)

Il résulte de ces textes précis que la Monnaie de Vilvorde fut fermée à la Noël 1371 et, d'une manière plus exacte, le jour des Innocents, c'est-à-dire le 28 décembre 1371.

Jusqu'alors tous les textes ne parlent que de l'atelier monétaire de Vilvorde; aucun ne mentionne un atelier à Louvain ; toutes les monnaies brabançonnes de cette époque sont qualifiées de Vilvorde; aucune n'est appelée de Louvain. Qu'on nous montre un texte qui dise le contraire !

D'ailleurs Louvain et Vilvorde sont deux localités si rapprochées qu'on ne comprendrait pas l'utilité d'ateliers monétaires concomitants dans ces deux villes.

L'atelier de Vilvorde étant fermé, on ne tarda pas longtemps à en ouvrir un à Louvain [1].

[1] Voir notre étude sur Nicolas Chavre, maître de la Monnaie de Louvain, dans la *Gazette numismatique française,* 1897, pp. 187-232.

En effet, dans le registre suivant (n° 2360) rédigé par Godefroid de la Tour et son clerc, Thierry de Gorichem (de la Saint-Jean 1373 à la Saint-Jean 1374 et de la Saint-Jean 1374 à la nativité du Seigneur (Noël 1374), c'est-à-dire pour l'espace d'un an et demi), il existe un passage qui prouve que, le 24 juin 1374, il ne devait pas y avoir longtemps que l'atelier monétaire de Louvain avait été ouvert : *Item a Nicholao Savere circa festum Johannis 1374, quos ipse concesserat duci et ducisse supra lucrum* MONETE NOVE INCEPTE APUD LOVANIUM... [1]

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir mentionnés dans le même registre les nouveaux écus dits pieters de Louvain : *xx scuta lovanie nova que valent* XXIX *moet. et II 1/2 gros.*

C'est le texte le plus ancien qui parle des écus au saint Pierre. Dès l'origine, ils ont à peu près la valeur de 2 pièces pour 3 florins au mouton, valeur que nous retrouverons ensuite.

D'autre part, c'est une monnaie nouvelle. Si elle eut été une nouvelle émission d'un type de monnaie déjà existant, il est douteux qu'elle ait été qualifiée *nouvelle* et qu'on eut dit *nouveaux écus de Louvain*. D'ailleurs une preuve péremptoire qu'elle n'était pas connue précédemment c'est qu'elle n'est jamais mentionnée avant cette date ni dans les Recettes générales du Brabant, ni dans les Comptes communaux de Louvain, ni dans les chartes de Brabant. Comme nous le verrons plus tard, même les chartes concernant spécialement Louvain sont muettes à son sujet.

Dans le compte suivant (Reg. 2361) de Thierry de Gorichem (de la Noël 1374 à la Noël 1375) il est fait souvent mention du Pètre de Louvain et de sa valeur, soit 2 pètres pour 3 moutons ou deux pètres et un gros de Flandre pour 3 moutons [2].

La plus ancienne charte brabançonne (n° 4090) que nous ayons trouvée avec mention du *Pètre* est du 17 juin 1375. Elle parle de *dijx escus appeles peters de le forge de lovaing.*

Le savant et obligeant archiviste de la ville de Louvain, M. Ed. van Even, que nous tenons à remercier ici, a bien voulu faire des

[1] Voir le texte en entier, *ibid.*, p. 193.

[2] Voir notre étude intitulée : Deux pieters = trois moutons, dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, pp. 274 et 480-482, et l'article de R. SERRURE, sur le même sujet, dans le *Bulletin de Numismatique*, 5e volume, novembre 1898, pp. 97-102.

recherches dans les Comptes communaux de Louvain; il n'a trouvé aucune mention des *Peters* dans les comptes de 1375 où il est question des *moutons*. Mais, dans les comptes de 1376, il a lu, folio 68, verso : *X Peters valent XV motonen*, et folio 73 : *V Peters die maken vij 1/2 motonen*.

Voilà donc une série de documents précis et concordants qui prouvent que les écus au saint Pierre ne paraissent qu'après l'ouverture de l'atelier de Louvain dirigé par Chavre, et on n'en trouve pas trace antérieurement.

Et il est certain aussi que, durant l'existence de l'atelier de Vilvorde, il n'y avait pas, sous Wenceslas, d'atelier à Louvain.

En voici encore des preuves :

Une charte du 29 octobre 1360 (n° 1727) se rapporte à une somme à lever sur la ville de Louvain ; la somme est comptée en vieux écus *(oude guldenre scilde)* et non pas en *Peters*. Une autre charte du 12 novembre 1360 (n° 1730), relative à un subside à payer par la même ville, s'exprime en *moutons (gulden penninghen die men heet mottoen)*. Des chartes du 19 octobre 1361 (n° 1742), du 20 décembre 1361 (n° 1750) et du 1er mai 1363 (n° 1829) concernant Louvain comptent en vieux écus *(oude scilde)*.

Au nom de Louvain, les échevins et les conseillers de cette ville reconnaissent au fameux Pierre Couthereel, pour services rendus, une pension annuelle de 1400 vieux écus *(dusentich ende vierhondert ouder scilde in onser stad wissel)* (charte de 1361, n° 1752).

La pension viagère que le duc Wenceslas (charte du 1er mai 1363, n° 1830) reçoit de la ville de Louvain est comptée aussi en vieux écus *(Aureis denariis cum scuto antiquis in cambio lovanie persolvendis)*. Il en est de même de la pension de la duchesse Jeanne à payer par la ville de Louvain (charte du 1er mai 1363, n° 1832).

Enfin une charte du 1er octobre 1369 (n° 2295) concernant le cours de la Dyle à Louvain stipule toutes les amendes en florins de Florence *(Cleyne gulden)*.

Si l'on avait déjà frappé des *Peters* à Louvain, pourquoi cette ville aurait-elle systématiquement repoussé cette monnaie dans tous les comptes qui la concernent ? Pourquoi cette monnaie n'est-elle citée par aucune charte, par aucun compte communal, par les receveurs de Brabant, avant la création de l'atelier monétaire d

Louvain sous la direction de Chavre ? Mais c'est tout simplement, il paraîtra superflu de le dire, parce qu'il n'existait pas d'écus au saint Pierre avant cette date.

Abstraction faite des chartes monétaires [1] les écus au saint Pierre sont cités par 86 chartes [2]. Plusieurs de ces chartes ont rapport à la bataille de Bäsweiler.

Ils sont nommés *Peters, Peters dor, gulden Peters* ou *Peeters, Pieters, Peteren, Pieters dor, Petres, Petres dor, Pieters dor de brabant, florins nomes Pieters dor, gulden ou guldene Peters der munten* ou *onser munten van loven, gulden penninghe gheheten Peters der munten van loven, escus appeles peters de le forge de lovaing, peters dor de notre forge de louvain* ou *monnoie de lovain, petres dor du cuing de lovaing, pietres dor du cuing et ensaigne de mes seigneur et dame de brabant.*

Quant à leur valeur :

Une charte du 22 février 1376 (n° 4208) compte 4 Petres et une plaque de Flandre pour 3 doubles moutons; c'est conforme à la proportion habituelle de 2 Peters pour 3 moutons [3].

Le Pètre est évalué à 21 gros de payement de Luxembourg par une charte du 15 mars 1376 (n° 4216) et à 13 vieux gros tournois par une charte de septembre 1378 (?) (n° 4602). Cette charte est délivrée à Nicolas (Chavre), maître de la Monnaie de Brabant, par Henri de Bastogne, chanoine de l'Église de Metz.

Dans les *Recettes générales de Brabant* (Reg. 2362, compte de

[1] Ces chartes ont été publiées par M. Piot dans le 1er volume de la *Revue de la Numismatique belge*. Nous renvoyons nos lecteurs à cette Revue.

[2] Chartes nos 4090, 4199, 4208, 4209, 4216, 4231, 4252, 4263, 4270, 4271, 4303, 4352, 4359, 4361, 4369, 4375, 4380, 4384, 4387, 4388, 4397, 4407, 4410, 4412, 4445, 4454, 4458, 4467, 4505, 4509, 4510, 4518, 4528, 4530, 4541, 4567, 4602, 4605, 4615, 4624, 4650, 4713, 4736, 4738, 4768, 4771, 4824, 4832, 4836, 4847, 4852, 4859, 4864, 4887, 4896, 4909, 4910, 4918, 4929 is, 4936, 4937, 4944, 4945, 4948, 4949, 4958, 4966, 4968, 4979, 4980, 4992, 4994, 4998, 5000, 5003, 5006, 5011, 5022, 5025, 5050, 5061, 5062, 5074, 5076, 5084 et 5092. Il est donc exagéré de dire que la plupart des contrats de rétribution et de redevance, constitués dans le duché de Brabant, furent payables en pieters de Louvain.

[3] Voir chartes nos 4216, 4384, 4412, 4454, 4518, 4530, 4541, 4567, 4605, 4624, 4713 (dans certains comptes, c'est 2 Pètres et un gros de Flandre ou deux gros de Louvain, dits scuermans, pour trois moutons), 4738, 4771, 4864, 4909, 4958, 4979, 5003, 5062 et 5092. Cette dernière charte est du 14 janvier 1384.

Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377) seize *peters* valent une livre de gros *(xvj peteren voir tpont gr. gerekent)*, c'est-à-dire que d'après cela le pieter valait 15 gros. 111 peters équivalent à 120 francs, le Pètre étant évalué à 40 gros de Flandre et le *Franc* à 37 gros de la même monnaie. Dans le registre 2363 (Saint-Laurent 1377 à Saint-Jean-Baptiste 1378), le Pètre est estimé tantôt à 21 livres, tantôt à 22 livres de payement et à 2 s. gr. ou 24 gros en monnaie de drapiers (lakengeld).

Ce registre (n° 2363) mentionne encore des écus au saint Pierre falsifiés :

Item so costen desen scilde te verwisselen metten verlise van lichtgelde ende van ongerechts gelde mit iij valschen peteren die h. Clase specht (Nicolas specht) *ende Joh. Creyt brachten van den lande van breda.*

Dans le registre (n° 2366) (comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381), nous voyons que le Pètre vaut 22 livres 12 sous de payement et qu'il faut 16 Peters et 8 gros de Flandre pour faire une livre de gros.

Les comptes de Renier Hollant de la Saint-Jean 1381 à la Saint-Jean 1382 (Reg. 2367) donnent au Pètre la valeur de 24 livres de payement, mais il faut toujours 16 Peters et 8 gros de Flandre pour la livre de gros.

On lit encore que dix *vieux écus* valent onze *Pètres* ; que deux Pètres et un gros de Flandre équivalent à trois moutons et que le *Pètre* vaut 40 gros de Flandre ; mais peu de temps après le *Pètre* valait 42 gros de Flandre (Reg. 2370) (Comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1384 à la Saint-Jean 1385).

D'après l'ordonnance du 19 mai 1381 [1], le *Pètre* devait valoir 24 d. gros en monnaie de drapiers (lakengelts) et 23 livres de payement pour les autres transactions commerciales, de sorte que chaque gros de drapier revenait à 19 sous 2 deniers de payement.

[1] Voir *Chartes monétaires*, publiées par C. Piot dans la *Revue de la Numismatique belge*, 1er volume, p. 56 (charte du 24 novembre 1380), p. 58 (charte de 1381), p. 173 (discussions entre le duc de Wenceslas et les États de Brabant au sujet de ses monnaies), p. 186 (Les fonctions de Nicolas Roest sont nettement indiquées; il est *overste knape en bestierre der munten* de Louvain, c'est-à-dire chef compagnon et directeur de la Monnaie de Louvain), p. 188 (charte du 19 mai 1381), p. 192 (chartes du 6 juin 1381).

L'ordonnance du 6 juin suivant confirme cette valeur de 23 livres de payement.

Terminons en disant que cette monnaie d'or fut si bien accueillie à cause de sa bonne qualité qu'au siècle suivant Philippe de Saint-Pol (1427-1430) et Philippe le Bon (1427-1467) en copièrent le type et la ressuscitèrent, pour ainsi dire, en Brabant.

Cette pièce fut imitée par d'autres princes et notamment par Jean III (1430-1440) de Luxembourg qui fit frapper des écus d'or au saint Pierre dans sa seigneurie d'Elincourt [1].

Monnaies diverses. — Monnaies fictives. — Cours de la Bourse.

Il nous reste à passer rapidement en revue les autres monnaies mentionnées dans les chartes. Un examen raisonné nous entraînerait trop loin.

[1] Voir *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge,* de R. Serrure. Bruxelles, 1880, p. 229.

Poey d'Avant s'est trompé en attribuant cette pièce à Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, décédé en 1364. Quant à notre savant collègue M. Emile Caron,qui s'est occupé accessoirement des monnaies de Ligny et d'Elincourt, il n'a point corroboré l'attribution de Poey d'Avant puisqu'il a eu l'obligeance de nous faire savoir qu'il n'a pas d'opinion au sujet de cette pièce au saint Pierre. En réalité ce Pètre d'or que Poey d'Avant décrit dans ses *Féodales de France,* pl. CLX, n° 17, est de Jean III de Luxembourg (1430-1440). M. F. de Villenoisy, attaché des Musées nationaux, a eu l'obligeance de nous communiquer une empreinte de l'exemplaire de cette monnaie appartenant au Cabinet de France et, à première vue, il est facile de se rendre compte qu'il s'agit d'une monnaie du XVe siècle et non pas du XIVe.

La monnaie décrite par Poey d'Avant a le style des Pètres de Philippe de Saint-Pol et de Philippe le Bon ; il faut être aveugle pour ne pas voir cet air de famille. Elle porte au revers exactement la même légende religieuse que les Pètres brabançons de ces deux princes : *Pax Christi maneat semper nobiscum,* légende qui n'existe sur aucune des monnaies de Jean III et de Wenceslas. La légende usitée, à cette époque, pour les monnaies d'or est : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

C'est ce qu'on lit au revers des Pètres de Wenceslas, et il est certain que, si la monnaie de Poey d'Avant avait été copiée de ces pièces, elle porterait la même légende, comme elle porte la légende des pièces du siècle suivant qui lui ont servi de prototype. Il est d'ailleurs remarquable que la légende *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* existe sur toutes les monnaies d'or des rois de France, depuis saint Louis jusqu'à Charles VI (1380-1422) et même au delà (*).

(*) Voir Hoffmann, *Les Monnaies royales de France.*

Noble d'Angleterre *(guldene penninghe gheheten noble van gherecht munten des Conincx van Inghelant)* (21 sept. 1368, charte n° 2209) ;

Florins de Mayence *(mentsche guldin)* à 15 gros de Luxembourg (3 nov. 1374, n° 2587) ;

Florins Robertus (2 novembre 1374, n° 2586) (Recettes de Brabant, reg. 2359, années 1372-1373) ;

Lions de Flandres (24 mars 1377, n° 4376) (Recettes de Brabant, reg. 2356, années 1369-1370).

Hallinghe. Ce mot se rencontre dans trois chartes (n°s 4206, 4304 et 4367). Ce sont des pièces d'or *(gulde)*. Notre savant confrère M. A. Hollestelle nous écrit que ce mot signifie en lui-même *moitié, demi*. Il peut donc avoir servi à désigner le petit mouton en tant que moitié du double mouton. C'est ainsi que *helling* signifie *obole,* c'est-à-dire la moitié du denier.

Swaer gulden *(florin de fort poids,* n° 873, *pesant florin* n° 4083). Cette expression peut être employée dans des sens différents ; elle peut signifier *monnaie ayant son poids fort (van den swaren gewichte)* par opposition à *monnaie légère,* mais elle peut s'appliquer à une monnaie d'or déterminée, telle que les petits florins de Florence *(Cleine swaer guldene,* 4 avril 1358, n° 1594) ou les florins d'or de Hongrie et de Bohême (d'après l'avis de M. Hollestelle), soit à d'autres florins que nous ne chercherons pas à indiquer (chartes n°s 1359, 1683, 1815, 1817, 2019, 2565, 4238, 4317, 4389, 4401, 4406, 4415, 4417, 4450, 4562, 4609, 4646, 4659 et 5089).

En effet, dans les chartes du 31 déc. 1373, du 3 janv. 1374 et du 13 février 1374 (n°s 2509, 2510 et 2519*bis*), il semble être question du petit florin de Florence qui est quelquefois compté pour dix vieux gros : *honderd swair gulden csien alde groese vur yquelicke gulde* (Luxembourg). Quoi qu'il en soit, de 1376 à 1377 (reg. 2362), un florin de Hongrie valait un mouton et un gros de Flandre. Une charte de sept. 1378 (?), n° 4602, donne au *florin de fort poix* une valeur de onze vieux gros. Elle parle de *pesans florins de fort poix*. Plus tard (sous Jeanne veuve), cette appellation est donnée aux florins du Rhin.

Les gros de Flandre *(vlaendersche ou vlaemsche groete)* sont fréquemment mentionnés (chartes n°s 1697, du 29 janv. 1359 ; n° 4231, du 8 avril 1376).

Une charte du 31 mai 1368 (n° 2193) donne au gros de Flandre une valeur 16 deniers tournois *(eene vlemsch grot voer xvj penninghen gherekent),* et une charte du 29 janvier 1363 (n° 1805) attribue au gros de Flandre la valeur de 6 deniers d'une livre de payement hollandaise (n° 2333).

Les GROS DE VILVORDE (chartes du 31 mai 1368, n° 2191, du 19 février 1369, n° 2266; du 10 mai 1369, n° 2286). Cette dernière charte compte cinq gros de Vilvorde pour un vieux gros du roi de France, le mouton (brabançon) étant estimé à 9 vieux gros. A cette époque, le mouton valait donc 45 gros de Vilvorde (Voyez aussi Recettes de Brabant, registre 2354).

Les PLAQUES DE HOLLANDE dont il fallait 36 pour un double mouton (charte du 6 avril 1376, n° 4229) (v. aussi Recettes de Brab., reg. 2356, de la St-Jean 1369 à la St-Jean 1370).

DES LIVRES ET SOLS DE BLANCS généralement mentionnés dans des chartes concernant Namur ou Floreffe (chartes nos 1942, 2232 (31 oct. 1368), 2457, 2518, 2519, 2530, 2541, 4074, 4078, 4202, 4221, 4239, 4248, 4255, 4370, 4398, 4408, 4485, 4490, 4675, 4691, 4813, 4912). Cette dernière charte est du 19 mars 1381.

Les SCHURMANNEN, monnaie d'argent dont le type a été emprunté au scel de Louvain de cette époque, sont cités pour la première fois dans une charte du 29 mars 1376 (n° 4224). Une charte du 20 juin 1377 (n° 4412) leur donne le nom de *Gros de Louvain : twe lovensche groete gheheten scuermans op twe gulden peeters der munten van loevene voor drie mottoene* (deux gros de Louvain appelés scuermans avec deux pètres d'or de la Monnaie de Louvain comptés pour trois moutons).

Il résulte de ce texte que deux *Scuermannen* valaient un gros de Flandre puisque dans la même proportion on comptait deux pètres et un gros de Flandre pour trois moutons.

Une charte du 24 nov. 1380 (n° 4880) publiée par M. Piot dans la *Revue de la Numismatique belge,* 1er volume, p. 56 (v. aussi p. 58), parle d'un double *Schurman* et d'un petit *Schuerman* qui était la moitié du premier. Elle en indique l'aloi et la taille. Dans les chartes suivantes (v. *Rev., ibid.,* p. 181 à 198), ces monnaies sont appelées *Dobbelen Scuerken* et *enkelen Scuerken.*

Les ordonnances monétaires du 19 mai et du 6 juin 1381 *(Ibid.,*

p. 188 et 192) mentionnent qu'il y eut deux émissions différentes de ces monnaies. Le *Scuerken* de Louvain de la 1re frappe était estimé à 6 sous de payement, tandis que le *nouveau Scuerken* de Louvain valait seulement 5 sous de payement. Ces nouvelles pièces sont peut-être celles qui furent fabriquées à Louvain du 1er avril 1380 au 1er avril 1381 et qui sont rapportées dans le compte[1] de Chavre que nous avons publié *in extenso* dans la *Gazette Numismatique française,* 1897, p. 221 (compte de la Monnaie de Louvain, du 1er juillet 1375 au 8 mars 1383), tandis que les *Scuermannen* cités ci-dessus en 1376 et 1377 seraient de la première émission. Nous renvoyons aux ordonnances précitées les numismates qui désirent étudier de plus près ces monnaies.

Constatons seulement que c'est dans le registre 2362 (compte de Renier Hollant de la St-Laurent 1376 à la St-Laurent 1377) des *Recettes de Brabant* qu'il est question des *Scurmannen (Item ontfaen van Heynric van der Gracht als vanden Scurmannen die te loven ontquamen vander paymenten vander beden),* et que, là aussi, deux Pieters avec deux *Scurmannen* sont comptés pour trois Moutons. La même indication se trouve dans le registre suivant, n° 2363 (de la St-Laurent 1377 à la St-Jean 1378), et dans le registre n° 2368 (de la St-Jean 1382 à la St-Jean 1383).

Remarquons enfin que dans les chartes, comme dans les Recettes de Brabant, nous n'avons pas trouvé mention des *Scuermannen* avant l'année 1376.

MONNAIES DE HAINAUT. Outre le double franc de Hainaut (n° 2527) les chartes mentionnent quelquefois des monnaies *Coursables* en Hainaut, sans en indiquer la nature (chartes nos 2205, 2482, 2515, 2580, 4046, 4545 et 4912).

Plusieurs comptes sont encore établis en livres de vieux gros tournois ou de gros (charte n° 1740), en *livres tournois* ou de noirs tournois, plus tard appelés vieux noirs tournois (charte n° 2291), 16 deniers noirs tournois étant comptés pour le vieux gros (charte du 7 déc. 1359, n° 1712).

[1] On peut remarquer que dans ce compte le double scuerken est évalué à 12 sous de payement, ce qui est la valeur fixée à la pièce de la première frappe. D'autre part l'ordonnance du 6 juin 1381 déclare que *die scuerken van Loven op ten iersten voet* a la valeur de 6 sous de payement et l'ordonnance du 19 mai précédent cite les nouveaux scuerken de Louvain à 5 sous comme existant déjà alors.

Cette proportion que nous avons constatée pendant le règne de Jean III existe encore à la fin du règne de Wenceslas puisqu'une charte du 1er août 1383 (n° 5068) estime le vieux gros à seize deniers [1].

Certaines chartes (nos 2408, 2518*bis*, 2576 et 4130) comptent le vieux gros à quinze deniers ; *deux cens livres vies gros tornois pour qüinse deniers* (tournois) *le piece* (2 oct. 1374, n° 2576) [2].

Une charte du 8 janvier 1365 (n° 1942) évalue le vieux gros tournois à dix deniers maille parisis.

Enfin d'autres comptes sont établis en *livres parisis* (chartes nos 4133, 4207, 4217, 4220, 4222, 4228, 4236, 4240, 4243, 4264, 4278, 4302, 4310, 4310, 4350, 4371, 4376, 4925, 4926, 5044 et 5083), mais ces comptes intéressent très souvent la France ou des personnages français.

Parmi les livres de payement ou de compte il y a la *Livre de Louvain* dont nous avons déjà parlé sous le règne de Jean III.

Une charte du 20 mars 1358 (n° 1579) parle de *Scellinghe lovensche,* c'est-à-dire de sous de payement de Louvain. Les termes usités sont :

Libra lovaniensis (n° 1897), *Pont leuvensche* ou *luevensche* (nos 1989 et 4392) ou *lovensche* (nos 2343, 4626, 4773, 4969).

Livres louvegnois (Ste Gudule à Bruxelles sur la halle de Jodoigne) (charte du 16 mars 1382, n° 4983). Une rente sur le produit de la mouture à Bruxelles est fixée en livres de Louvain : *twyntech pont lovensche op de moutmolen te bruessel,* au profit de *Jan van Boechout borchgrave van bruessel* (Jean de Bouchout, châtelain de Bruxelles) (23 oct. 1378, n° 4626).

Par rapport aux moutons de Brabant, trente livres de Louvain valaient 66 moutons (11 octobre 1370, charte n° 2343), de sorte qu'une livre de Louvain était évaluée alors à 2 moutons et 1/5. Or une charte de 1367 (n° 2122) estime le mouton d'or à une livre de noirs tournois, de manière que la livre de Louvain aurait alors valu 2 livres 1/5 de noirs tournois.

[1] Voir chartes nos 1930, 1945, 2163, 2251, 2255, 2262, 2506, 2553, 2559, 4054, 4123, 4355, 4666, 4772, 4802, 4848, 4902, 4940, 4970, 4973, 5066 et 5068.

[2] Voir *Traité des monoyes* de Jean Boizard, Paris 1692, les gros tournois de Philippe de Valois ayant cours pour 15 deniers (pp. 304-305).

Signalons en passant des sous de payement de Cologne (*schillinge keulschs pavements)* (16 oct. 1350, n° 1710), *solidi monete Coloniensis* (13 mars 1361, n° 1734), des marcs de Cologne *(marc koels)* (29 nov. 1376, n° 4308, et aussi n° 1734) et des marcs de payement d'Heinsberg *(twelf marcke payments van heynsberg,* 8 janvier 1380, n° 4804).

Une livre de compte, assez connue, était la livre usitée entre marchands de drap. Des chartes du 18 nov. 1357 (n°s 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528), du 20 nov. de la même année (n° 1534) et du 3 février 1358 (n° 1575) parlent de livres de gros en argent de drapiers *(lakenghelts)* et estiment l'écu aux quatre lions d'Anvers de Jean III à vingt-deux gros de cette monnaie de compte : *eene antwerpschen scilt metten viere leewen voor twee ende twintich grote lakenghelts gherekent, die si mi sculdich waren van lakene* (3 fév. 1358, n° 1575).

Les *laken grote* (gros des drapiers) sont cités par trois chartes des 21 juin, 23 juin et 30 juin 1368 (n°s 2199, 2202 et 2206).

Dans le registre 2363 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1377 à la St-Jean-Baptiste 1378) le *pieter d'or* est évalué à 2 s. gr. lakengeldt, c'est-à-dire à 24 lakengrote (v. aussi reg. 2365).

Il est à présumer que la livre des drapiers, comme monnaie fictive de compte, était soumise à toutes les fluctuations du cours des halles et par conséquent devait avoir une valeur variable non seulement d'après les époques mais encore d'après les localités, ce qui expliquerait, dans les chartes et les recettes de Brabant, l'indication fréquente de la halle où le payement devait être fait ou était censé fait.

C'est ainsi que dans une charte du 1er mai 1363 (n° 1829) concernant la ville de Louvain, on parle de livres de payement d'après le cours des halles : *pont payments vander lotinge van der hallen* (v. aussi charte n° 2457) ; mais il est possible cependant que ce ne soit pas en monnaie de drapiers.

Une autre livre de compte, moins connue et beaucoup moins citée, était une livre spéciale aux forestiers et aux marchands de bois. Nous en avons trouvé mention dans le registre 2365 des Recettes de Brabant (comptes de Renier Hollant, de la St-Jean 1379 à la St-Jean 1380), qui parle d'une livre *boschghelts*. Tantôt 20, tantôt 18 de ces livres valaient une livre de vieux gros.

La livre de payement proprement dite [1], usitée pour d'autres marchandises et appelée par une charte du 23 mars 1358 (n° 1583) livre de payement de Brabant *(pont payments van brabant)*, avait une valeur variable d'après le cours de la Bourse, d'après le change. C'est pourquoi les chartes stipulent souvent le payement selon le cours [2] de la Bourse : *Pont-scellinghe-penninghe payments alsulc alse ghemeinlec in borsen loept* (25 nov. 1357, n°s 1541, 1544, 1545 et 1546).

Livres de vies gros quil me doivent chascun an en bourse (19 déc. 1361, n° 1749 et 11 juin 1362, n° 1764) ; ou *en bourse en brabant* (12 oct. 1364, n° 1919) ; la pension viagère de Wenceslas accordée par la ville de Louvain est payable au change de Louvain *(in cambio lovaniense)* (1er mai 1363, n° 1830).

Une charte concernant Tirlemont parle de : *pont payments bursegelts* (livre de payement en argent de Bourse) (20 fév. 1364, n° 1872) ; une autre charte (9 mars 1368, n° 2175) dit : *in wyssel te bruecelle* (au change de Bruxelles).

Citons enfin une charte du 10 octobre 1374 (n° 2579) : *drie pont payments alse ten tiden van geldene in borsen ghemeynlec gaen sal*, et une charte du 3 mai 1382 (n° 4995) : *Om achte pont borseghels in alsulken ghelde alse ten tide van gheldinghen gemeynlic in borsen gaen sal* (pour huit livres d'argent de Bourse en tel argent qui aura communément cours en Bourse à la date du payement).

Dès lors, il n'est pas étonnant de voir varier continuellement la livre de payement par rapport à la valeur des monnaies et de trouver dans les comptes tantôt leur valeur réelle, tantôt leur valeur de change.

Ainsi, dans le registre 2362 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1376 à la St-Laurent 1377), le double mouton est évalué à 28 livres de payement, le mouton à 14 livres (ce qui prouve encore une fois que le grand mouton est bien le double du petit), tandis que quatre ans plus tard, dans l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381, le double mouton est estimé à 30 livres 15 sous de payement, le mouton valant alors 15 livres 7 sous et demi.

Remarquons en passant que, si le mouton de Brabant n'est pas

[1] Voir chartes n°s 819 (16 octobre 1356), 1583, 2248, 2264, 2295.

[2] Voir chartes n°s 1893 (2 juin 1364), 1981 (1er juin 1365), 2015 (1er décembre 1365) et 2057 (18 mai 1366).

mentionné spécialement dans cette ordonnance, ce n'est pas, comme le croyait feu notre regretté confrère R. Serrure [1], parce qu'il fut déclaré billon, comme d'autres monnaies, mais parce qu'il était parfaitement inutile de le mentionner dès que la valeur du double mouton était fixée, celle du simple mouton en étant la moitié.

En effet, postérieurement à cette ordonnance du 6 juin 1381, les simples moutons continuent à être employés de la même manière que précédemment et avec la même valeur proportionnelle à l'égard des *pètres* et des *doubles moutons*. Cela n'aurait pas été s'ils eussent été billon, l'ordonnance disant formellement que les autres monnaies ne devaient plus avoir cours *(sonder enighen lope te behouden)*.

Nous pouvons citer comme preuve plusieurs chartes [2] et les Recettes de Brabant [3]. Donc, en admettant même que cette prohibition résulte de cette ordonnance, en réalité le peuple n'y a pas obéi.

La même variation se remarque pour la valeur du *Pètre* en rapport avec la livre de payement [4] dont l'estimation diminue, chaque livre représentant une moindre quantité d'or, soit successivement 1/21, 1/22, 1/22 1/2, 1/23, 1/24 du Pètre [5], celui-ci conservant toutefois sa valeur propre de 40 gros de Flandre, tandis que le mouton en vaut 27 (Reg. 2367, de la St-Jean 1381 à la St-Jean 1382). Ceci explique probablement certaines contradictions des

[1] *Bulletin de Numismatique,* novembre 1898, p. 101.

[2] Chartes nos 4939 (4 juillet 1381), 4941 (9 juillet 1381), 4957 (12 octobre 1381), 4958 (13 octobre 1381), 4975 (20 janvier 1382), 4979 (26 février 1382), 4984 (17 mars 1382), 4989 et 4990 (16 avril 1382), 4993 (25 avril 1382), 4997 (15 juin 1382), 4999 (18 juin 1382), 5000, 5001, 5003, 5017, 5022, 5024, 5031, 5051 bis, 5054, 5055, 5059, 5062, 5069, 5092 (14 janvier 1384).

[3] Voir registre 2367 (St-Jean 1381 à St-Jean 1382) : le mouton est encore évalué à 27 gros de Flandre et 2 pètres avec un gros de Flandre sont comptés pour 3 moutons, le pètre valant 40 gros de Flandre. Registre 2368 (St-Jean 1382 à St-Jean 1383) : deux pètres et deux scuermannen sont comptés pour 3 moutons. Registre 2370 (St-Jean 1384 à St-Jean 1385) : le mouton reste évalué à 27 gros de Flandre. On pourrait multiplier ces exemples. D'ailleurs la pratique des affaires ne tient pas toujours compte des prohibitions des ordonnances.

[4] Il a dû en être ainsi des autres monnaies.

[5] Nous n'avons pas examiné toutes ces variations et ne donnons celle-ci qu'à titre d'exemple.

comptes qui paraissent réelles à première vue, mais qui n'ont rien d'anormal. En effet, dans le même registre ou dans les chartes de la même époque, on lit tantôt qu'il faut deux pètres pour trois moutons, tantôt qu'il faut deux pètres et un gros de Flandre (ou deux scuermannen) pour trois moutons.

Dans le premier cas, la proportion serait établie en valeur de payement [1], tandis que, dans le second cas, il s'agirait d'une proportion faite en gros de Flandres. En valeur de payement, le mouton suit les variations du pètre ou, plus exactement, c'est la livre de payement qui varie également pour les deux monnaies ; au contraire, lorsqu'il faut compter en gros de Flandres, la variation des deux monnaies est réelle, le Pètre valant successivement 40 gros, 42 gros, 44 gros, 45 gros, 48 gros, tandis que le mouton n'augmente pas dans la même proportion.

Ainsi dans les registres 2362 et 2363 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1376 à la St-Jean 1378), on lit que le mouton vaut alors 14 livres de payement, tandis que le Pètre vaut 21 livres de payement ; on a la proportion exacte : $14 \times 3 = 21 \times 2$; donc, il est exact de dire que deux Pètres valent trois moutons.

Mais, à cette époque, le Pètre vaut 40 gros de Flandres, tandis que le mouton en vaut 27. Cette fois-ci, pour que la proportion soit exacte, il faut ajouter un gros de Flandres aux deux Pètres ; en effet : $2 \times 40 + 1 = 27 \times 3$.

La livre de payement variant d'après le cours de la Bourse, qui pouvait n'être pas le même dans des localités différentes, il ne faut pas s'étonner de trouver dans un même registre deux valeurs de payement dissemblables attribuées au Pètre ; cela dépendait, croyons-nous, de la provenance de la recette inscrite, à moins que, dans l'année, il y ait eu variation dans une même localité.

Dans le registre 2363 (St-Laurent 1377 à St-Jean 1378), le Pètre est l'une fois compté pour 21 livres de payement, l'autre fois pour 22 livres de payement (le mouton valant alors 14 2/3 livres) ; précédemment il ne valait même que 20 livres 8 sous environ. Dans le registre 2362 (St-Laurent 1376 à St-Laurent 1377), nous trouvons, en effet, une estimation de 13 livres 10 sous de payement

[1] En effet, dans le registre 2362 (recettes de 1376 à 1377), on lit : *X peteren in goude en in paymente maken XV moetoenen.*

pour le mouton, ce qui correspond à 20 livres 5 sous pour le Pètre [1].

Le Pètre vaut 22 livres 12 sous de payement dans le registre 2366 (St-Jean 1380 à St-Jean 1381). Dans ses comptes (du 1er avril 1380 au 1er avril 1381), Nicolas Chavre lui donne une valeur presque égale, soit 22 1/2 livres de payement; dans ce cas, le mouton vaut 15 livres de payement ou légèrement plus.

C'est, à peu de chose près, la moitié de la valeur donnée au double mouton par l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381, c'est-à-dire 30 livres 15 sous.

Cette même ordonnance déclare que désormais le Pètre vaudra 23 livres de payement pour tous autres commerces que celui des draps; elle prouve [2] encore qu'alors la proportion entre la livre de payement et le gros des drapiers était comme 24 est à 23, mais d'après ce que nous avons vu, cette proportion n'a pas toujours dû être la même. A peine l'ordonnance du 6 juin 1381 est-elle rendue que la valeur du Pètre en monnaie de payement change déjà, car dans le registre 2367 (de la St-Jean 1381 à la St-Jean 1382) nous constatons que le Pètre vaut 24 livres de payement, le mouton étant alors à 16 livres.

Puisqu'une moindre quantité d'or était nécessaire, comme nous l'avons vu ci-dessus, pour acquitter une livre de payement, il est permis de conjecturer que pendant cette période l'or a augmenté de valeur [3].

Nous n'avons pas examiné si c'était un phénomène général ou le résultat des guerres désastreuses entreprises par le duc de Brabant [4].

[1] Plus anciennement, d'après l'ordonnance pour la frappe des premiers scuerkens, le Pètre était estimé à 14 livres de payement (voir *Revue de la Numismatique belge*, 1er volume, p. 183).

[2] La charte publiée par M. Piot, *Revue belge de Numismatique*, volume 1er, p. 189, dit : *dat sal comen elc lakengrote op x i x s. ij p. des voirs payements.*

[3] Une étude plus complète sur les variations de la livre de payement au moyen âge devrait être faite. Il faudrait aussi examiner de près la valeur successive de l'or et de l'argent et, si possible, la valeur proportionnelle de ces deux métaux. Mais tel n'a pas été le but de notre travail et une telle étude exigerait encore de très longues recherches que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre en ce moment. Nous nous sommes borné à indiquer le résultat de nos investigations dans les chartes de Brabant qui pourra servir à signaler la voie aux explorations futures.

[4] Pour les personnages cités dans cette notice et leurs sceaux (Godefroid de

Quoi qu'il en soit, voici la valeur comparative des monnaies usitées en Brabant, telle qu'elle fut établie par l'ordonnance du 6 juin 1381 :

Le Pètre de Brabant, à	23	livres de payement. . .		
Les écus de France et de l'Empire (vieux écus) à	24	»	»	10 sous
L'écu du comte de Flandre frappé à Malines, à	23	»	»	10 sous
Le double mouton de Brabant, à	30	»	»	15 sous
Le franc de France, à	20	»	»	10 sous
Le mouton de France, à	25	»	»	11 sous
Le noble, à	42	»	»	10 sous
Le florin d'or de Hongrie et de Bohême, à . .	19	»	»	
Le florin ordinaire, à	18	»	»	14 sous
Le scuerken de Louvain (premier genre), à . .				6 sous
Le gros de Vilvorde, à.				4 sous
La plaque de Flandre (deux petites pour une grande), à				22 sous
Le vieux gros de Flandre, à				14 sous

Quant à l'intérêt de l'argent, il reste à 10 p. c., comme sous Jean III (v. les chartes n°s 1945 et 2406, du 25 janvier 1365 et du 8 octobre 1371).

G. CUMONT.

21 novembre 1900.

la Tour, Nicolas de Houdaing ou de Houdeng, Pierre de Bar, Gérard de Looz, Béatrice de Bourbon, Nicolas Chavre, Bouttevilain, Boete, Gorichem ou Gorinchem, Couthereel, Bastogne, Specht, Jean Creijt, Renier Hollant, van der Gracht et Bouchout), consultez l'excellent ouvrage de M. J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et France).

Consultez encore : *Matériaux pour une histoire du système monétaire dans les Pays-Bas*, par M. A. HOLLESTELLE. (*Tijdschrift voor munt- en penningkunde*, 1900, p. 201, et 1901, p. 169). Voyez aussi une notice de M. STEPHANIK, intitulée : *Holland 1330. Enen ghoeden ghouden Halling van Florensche.* (Même Revue, p. 185.) M. STEPHANIK fait remarquer que c'est au XIVe siècle, en Hollande, une des qualifications du florin d'or de Florence. Ces articles ont paru après l'impression de nos recherches sur les monnaies dans les chartes du Brabant.





QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA COUR DE L'ARCHIDUCHESSE

MARIE-ÉLISABETH D'AUTRICHE

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS



OUS n'avons pas la prétention de donner ici un aperçu complet de la Cour de Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, pendant son gouvernement aux Pays-Bas (1725-1741). Divers écrivains, dans des ouvrages devenus rapidement classiques, ont consacré à ce sujet des pages du plus digne intérêt. Tel a été notamment le cas de M. Gachard, l'érudit infatigable, dont la meilleure devise eût été *Nihil historici a me alienum puto*. Parmi les études et notices concernant l'histoire des Pays-Bas rassemblées et publiées après la mort de l'éminent archiviste, celles qui ont pour titres : *La Cour de Bruxelles sous les princes de la Maison d'Autriche, L'incendie du Palais royal de Bruxelles en 1731*, comptent parmi les plus intéressantes et éclairent cette époque de torpeur gouvernementale généralement discréditée.

La bonne fortune des recherches a fait tomber entre nos mains quelques pièces d'archives — malheureusement peu nombreuses — qui sont de nature à mieux pénétrer les usages et l'étiquette que l'on observait au Palais de Bruxelles, sous la régence de la sœur de l'empereur Charles VI.

Nous croyons inutile de faire précéder d'une analyse étendue la publication de ces textes : ils valent par eux-mêmes. Nous nous bornerons à identifier ou à commenter, dans des notes de renvoi, les noms des personnages ou les passages qui offrent, au point de vue de l'histoire générale, un intérêt particulier.

I

Marie-Élisabeth, fille aînée de l'empereur Léopold et de sa troisième femme Eléonore de Neubourg, était âgée de quarante-cinq ans, lorsque son frère lui confia la direction de nos provinces. Princesse sincèrement pieuse et croyante, consacrant la plus grande partie de ses journées aux dévotions et aux pratiques religieuses, elle ne semble pas avoir aimé les plaisirs brillants et le train de vie luxueux. Les distractions de sa Cour ne furent ni bien vives, ni bien variées. Rien d'étonnant à ce que les mémoires et les journaux du temps soient sobres de détails au sujet des réceptions du Palais. Aucune description ne nous en a été conservée. En revanche, nous avons rencontré aux archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris, une relation colorée et vivante d'une *Fête de l'Oiseau donnée à Bruxelles, le 10 octobre 1729, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin.*

La relation est envoyée par le ministre chargé des affaires de France, Chaillon de Jonville — qui organisa la réception — au marquis de Chauvelin, garde des sceaux pourvu en 1729 du secrétariat des affaires étrangères. L'étiquette rigoureuse, calquée sur celle de Vienne, que l'archiduchesse avait introduite aux Pays-Bas, les lois du cérémonial dont elle se montra toujours observatrice scrupuleuse sont dépeintes, dans la pièce que nous transcrivons, d'une plume sobre et imagée.

Lettre de Chaillon de Jonville au marquis de Chauvelin.

Bruxelles, le 14 octobre 1729.

(Archives du Ministère des Affaires étrangères. Fonds Pays-Bas. Vol. 108, f° 100.)

Monseigneur,

Je n'ay pu vous envoyer plutost le détail de la fête que j'ay donnée le 10 de ce mois pour la naissance de Monseigneur le Dauphin [1].

J'ay deja eu l'honneur de vous marquer que la maison la plus propre pour donner une grande fête est l'hôtel d'Egmont [2] ; c'est dans cette maison que M. le marquis de Rossi [3] donna la sienne pour le mariage du Roy, ainsy que M. d'Acunha pour le mariage du prince de Brésil.

Avant de faire aucun préparatif pour la fête, j'ay communiqué à M. le comte de Visconti [4] tout ce que je me proposois, et j'ay évité de rien faire qui put estre désagréable à ce Gouvernement, mais je dois aussy luy rendre la justice que j'ay trouvé toutes les facilitez que je pouvois esperer.

Le *spectacle* le plus gouté en semblables occasions est celuy *de l'oiseau,* et c'est une grande marque de consideration lorsque ce Gouvernement en accorde la permission. Ce n'est que dans les plus grands événements, et quand ils intéressent le Souverain qu'on accorde cette grâce.

Je vais donner une idée de ce divertissement : on fait élever

[1] Né le 4 septembre 1729.

[2] Situé à la partie la plus élevée du Petit Sablon, à quelques pas de l'ancien palais des Gueux, le *palatium Egmondanum* avait été bâti en 1548 par Françoise de Luxembourg, princesse de Gavre (cf. la planche de l'hôtel d'Egmont dans Hymans, *Bruxelles à travers les âges,* t. I, p. 317).

[3] Léandre Rossi, marquis de Mont-Vibian-le-Vieux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut chargé des affaires du roi de France aux Pays-Bas, du 15 décembre 1714 au mois de décemdre 1726.

[4] Jules de Visconti, comte de Borromes, Areze, etc., d'une des plus illustres familles de Lombardie, grand-maître et premier ministre de l'archiduchesse Marie-Elisabeth.

dans une place un grand arbre, et on y joint une perche, au haut de laquelle on attache sur une espèce d'essieu de fer un oiseau qui peut avoir 20 pieds de long, on remplit d'artifice tout le corps dudit oiseau, qui est ordinairement de bois sculpté et doré. C'est ainsy qu'étoit le mien, et il pesoit environ 200 livres; sous le ventre dudit oiseau, il y a une ouverture de la grandeur de la main par où il faut que ceux qui veulent gagner le prix qui est destiné mettent le feu avec des fusées, ce qui n'est pas fort aisé, puisque ledit oiseau est ordinairement de 120 pieds de haut.

Le prix que j'ay donné étoit composé d'un grand bassin d'argent, d'une éguerre et d'un grand gobelet aussy d'argent. Il a été trouvé très beau.

Pour en revenir au detail de ma fete, auparavant de faire toutes les invitations, j'avois demandé à M. le Cte De Visconti si je pouvois esperer d'avoir les *Dames de Cour*. On appelle ainsy les Demoiselles qui servent S. A. S. On leur rend icy, suivant l'usage de Vienne, beaucoup d'honneur, *elles ne peuvent aller qu'avec leur gouvernante, et chez les hommes qui ont femme.* M. le Cte De Visconti me répondit le lendemain que je luy en eus fait la demande que les *Dames de Cour* viendroient chez moy, pourveu qu'il y eut une femme qui fit les honneurs de ma fete, que je pourrois trouver parmy les Dames de ce Pays quelqu'une qui eut des interests en France.

Quoyque je pusse esperer qu'il y en auroit eu qui m'auroient fait cet honneur, j'ay voulu éviter de faire aucune demande en forme tant pour m'épargner les tracasseries que j'aurois pu essuyer des autres Dames, que pour ne pas choisir une personne qui ne fut entierement agréable à ce Gouvernement, parce qu'il y a certains etiquettes auxquels quelques-unes des Dames de ce Pays ont de la peine à s'accoutumer [1].

J'ai repondu à M. le Cte De Visconti toutes les fois qu'il m'en a parlé que je le priois de me tirer d'embarras, et que si les *Dames*

[1] « Les dames titrées de ce pays, parmi lesquelles il y en a grand nombre » dont les maris sont Grands d'Espagne, ont prétendu dans les commence- » ments avoir un tabouret chez S. A. S. Mais elles ont été déboutées de leur » demande, car, à Vienne, toutes les dames, princesses et autres, se tiennent » debout devant les Archiduchesses. Les gardes ont renvoyé les Dames qui » venaient au Palais en carosse à six chevaux, car S. A. S. seule peut rouler » ainsi. »

(*Lettres et mémoires du baron de Pöllnitz*, t. III. Amsterdam, 1744, p. 131.)

de Cour me faisoient l'honneur de venir à ma fete, j'esperois qu'il voudroit bien me destiner une Dame pour en faire les honneurs : j'aurois bien souhaité qu'il eut voulu permettre que ce fut Mad. De Visconti, mais sans luy en avoir parlé, j'ay eu lieu de croire qu'il en auroit fait quelque difficulté. Enfin il me dit d'écrire à *Madame la Comtesse De Lallaing* [1], dont le mary est Conseiller d'Etat, Gouverneur de Bruges, et Grand Bailly de la flandre Autrichienne, d'ailleurs fort accrédité et necessaire à ce Gouvernement. J'écrivis donc au mary et a la femme, et comme je scavois que ce choix avoit été concerté avec Son Altesse, je ne doutay point de la réussite, et elle a eu lieu.

Sitost que Mad. la C^sse^ De Lallaing a reçu ma lettre, elle est revenue à Brusselles, et elle a été demandée à l'Archiduchesse que les *Dames de Cour* vinssent à ma fete, ce que S. A. a accordé en marquant beaucoup de satisfaction.

Trois jours avant la fete, j'ay envoyé des billets d'invitation à toute la principale noblesse, et aux personnes qui par leurs emplois et leurs charges pouvoient s'y trouver, et je n'ay rien oublié de tout ce que vous m'aviez prescript sur cela. J'ay eu tout lieu d'etre content, plusieurs Dames qui étoient à leur campagne ont eu l'honneteté de revenir en ville exprès pour ma fete.

L'invitation étoit pour six heures et demie, et sur les sept heures presque tout le monde étoit arrivé.

La façade de l'hotel qui a 100 pieds de longueur sur 60 de hauteur étoit garnie de pres de *6000 lampions* attachés sur une charpente, et qui formoient un fort beau dessein [2]; on y voyoit les armes et les chiffres du Roy, de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, un soleil, beaucoup de fleurs de lys, et de Dauphins, et plusieurs autres ornements. Dans le milieu de la place étoit posé l'*oiseau*, et des deux cotés deux Theatres où etoient, sur chacun, deux pièces de vin ; on mit le feu à l'illumination sur les six heures,

[1] Digne van Hove, fille du bourgmestre d'Anvers Jean-Charles van Hove et d'Anne-Marie Roose, épousa en secondes noces Maximilien-Joseph de Lalaing, vicomte d'Audenarde, capitaine de la gendarmerie flamande, créé comte le 7 avril 1719.

[2] L'éclairage de Bruxelles laissait énormément à désirer ; jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les habitants avaient montré peu d'empressement à payer les frais de placement et d'entretien des lanternes. En 1703, huit cents lanternes furent commandées ; mais il semble que le *magistrat* se soit dispensé de les faire allumer ! (Gachard, Recueil des *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3e série, t. I, pp. 409 et 420 ; t. II, p. 533.)

et comme il faisoit un tres beau tems, il n'y eut pas un lampion qui ne prit ; toutes les personnes invitées eurent le plaisir de voir en entrant l'illumination, et firent auparavant plusieurs tours en carosse dans la place qui étoit toute remplie de monde.

Mad. la Comtesse De Lallaing se rendit des premieres à l'hotel d'Egmont pour m'aider à recevoir les *Dames de Cour*, et toutes les personnes invitées.

Sur les sept heures et demie du soir presque tout le monde étant rassemblé, je fis donner le signal pour que l'on commancast à tirer quelques Douzaines de grosses fusées, ensuite desquelles il étoit permis à tout le monde de tirer l'oiseau, et des que la premiere fusée fut partie, on fit retirer les sentinelles qui étoient pres les pièces de vin qui furent percées et abandonnées au peuple. L'arbre étoit peint en bleu avec des fleurs de Lys d'or, de mesme que les deux theatres, sur lesquels il y avoit plusieurs petits drapeaux avec des fleurs de Lys et des Dauphins. Pendant une demie heure, on vit un nombre infini de fusées tout autour de l'oiseau, et enfin il y en eut une qui y mit le feu. L'artifice de l'oiseau dura près d'une demie heure. Il y a eu plusieurs prétendants pour le prix; je l'ay envoyé aux magistrats pour décider à qui il appartenoit.

Sur les huit heures et demie, la Compagnie est passée de l'appartement sur la place par une grande gallerie qui étoit parfaitement illuminée, et est entrée dans un autre appartement destiné pour le *Bal,* et composé de 7 à 8 grandes pièces de plein pied, dans l'une desquelles étoient les portraits du Roy et de la Reine sous un Dais, et après que tout le monde eut pris place, je me suis addressé à Mad. la C^sse^ De Lallaing pour sçavoir par qui le Bal devoit commencer ; nous l'avions ainsy concerté. Elle me dit de m'addresser à la première des Dames de Cour, qui ont décidées que je devois d'abord prier Mad. la Princesse De La Tour [1], et si Mad. La Duchesse D'Aremberg [2] y eut été, j'aurois été à elle, parcequ'elle a le

[1] Louise-Anne-Françoise, princesse de Lobkowitz, née le 20 octobre 1683, épousa, le 6 décembre 1701, Anselme-François, prince de la Tour et Tassis, grand-maître héréditaire des postes de l'Empire, investi ensuite du généralat des postes des Pays-Bas.

[2] Marie-Louise-Françoise Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, et de Marie-Angélique, comtesse d'Egmont, épousa en 1711, Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, conseiller d'Etat d'épée aux Pays-Bas, gouverneur militaire du Hainaut et de la ville de Mons.

premier rang parmy les Dames de ce Pays, mais elle ne vint que sur les 9 heures du soir. Après Mad. la Princesse De La Tour, j'ay été prendre toutes les Dames de Cour, ensuite Mad. la Comtesse De Visconti, et les autres Dames et Demoiselles. Après que j'eus dansé les deux ou trois premiers menuets, M. le Prince De Rubempré, [1] grand Escuyer, Mrs les Chambellans et plusieurs autres seigneurs et Cavaliers danserent aussy avec toutes les Dames.

Ce premier bal a duré jusqu'à dix heures et demie qu'on est allé soupper; il y avoit dans la grande Gallerie une longue table de 90 couverts avec deux grands buffets aux deux bouts, et sur le balcon de la Gallerie étoient quatre trompettes, et un timballier qui ont toujours joué pendant l'artifice et le soupper, et il y avoit 18 joueurs d'instruments pour le bal.

Comme l'invitation que j'avois faite étoit de près de 130 personnes, et qu'il y en avoit plusieurs d'absents et qui se sont fait excuser, il n'y a eu qu'environ 100 personnes qui se sont mises à table, dont 84 à la grande et 15 ou 20 à deux autres petites.

Quand tout le monde a été placé à la grande, j'ay été voir ceux qui étoient aux petites, et après leur avoir fait toutes les politesses que je devois, j'ay fait le tour de la grande table pour voir ceux qui la composoient ; elle n'étoit remplie que de personnes d'Elite, et comme un chacun me prioit de me mettre à table, ce que je refusois de faire jusqu'à ce que j'eusse vu que rien ne manquoit. Alors je me suis placé presque vis-à-vis à M. le Cte De Visconti : quelque tems après j'ay commencé à luy *porter les grandes santés,* dont j'étois convenu avec luy. Ca été *dans de grandes coupes, et d'egalle grandeur, en luy envoyant le couvercle sur une soucoupe* par mon secrétaire ; je luy ay porté d'abord l'*heureux jour*, c'est le terme du Pays, et c'est ce qui marque le sujet de la fête, ce que tout le monde a bien entendu par l'heureuse naissance de Mgr Le Dauphin ; je me suis levé, lorsque je luy ay porté cette santé ; il l'a bu levé, la reporté, et elle a fait la ronde; quelque tems après, je luy ay porté la santé du Roy avec les mêmes ceremonies, et tout s'est passé de mesme ; peu après je luy ay porté la santé de l'Empereur ; elle a été bue comme celle du Roy ; ca été par com-

[1] Philippe-François de Mérode, comte de Montfort, prince de Rubempré et d'Everberghe, grand veneur du Brabant, conseiller d'Etat d'épée, né en 1669 et mort le 24 mars 1742.

plaisance que ce Ministre s'est mis à table, parce qu'il ne souppe jamais, et il ne l'a fait que pour recevoir les santés dont j'etois convenu avec luy; il est sorti de table environ trois quarts d'heure avant la fin du repas, ce qui a fait que j'ay porté la santé de S. A. S. avec les mesmes ceremonies à M. le Nonce [1]. Ces santés ont presque fait la ronde, et j'ay remarqué avec bien du plaisir qu'on a bu souvent la santé du Roy et de Monseigneur le Dauphin. Vers une heure après minuit, on s'est levé de table, et on est retourné dans le grand appartement, où l'on avoit renouvellé toutes les bougies, et on y a recommencé le bal.

Comme l'Etiquette ne permet pas aux Dames de Cour de se trouver avec les masques, j'avois prié l'officier de garde de ne laisser entrer les masques qu'après que les Dames de Cour seroient sorties, et lorsque les Dames eurent dansé quelques menuets, la Gouvernante qui est la première voulut les remmener parce que l'heure que S. A. avoit indiquée étoit déjà passée. L'Archiduchesse a été seule toute la soirée, et a été servie par la grande maîtresse [2], et ses femmes de chambre [3]. Lad. Grande Maîtresse ne quitte jamais cette princesse, et elle ne va manger nulle part devant toujours se trouver près de S. A. S. J'ay ramené les Dames de Cour à leurs carosses, et desqu'elles ont été parties, les *masques* sont entrés en grand nombre, et j'ay fait détacher la moitié de la simphonie que j'ay envoyé dans la Gallerie; j'ay commencé le bal avec plusieurs masques, et leur ay dit ensuite de prendre qui ils voudroient, de sorte qu'en moins d'une demie heure il s'est formé 10 ou 12 danses dans la Gallerie, sans compter celles qui étoient dans le grand appartement. L'on a aussy distribué à tous les masques ce qu'ils pouvoient souhaiter, et l'on avoit garny les deux

[1] Giuseppe Spinelli, internonce de 1721 à 1725, obtint, à l'occasion de l'avènement d'une princesse de sang royal au gouvernement des Pays-Bas autrichiens, le rétablissement du titre de nonce.

[2] Anne-Marie, comtesse douairière d'Uhlfeld, sœur du comte de Sinzendorff, chancelier de l'Empire.

[3] Selon l'étiquette de la maison d'Autriche, personne n'était admis à prendre place à la table de l'archiduchesse; elle mangeait « en public » (sauf les jours où le courrier partait pour Vienne), servie par les dames de la *clef d'or*. On appelait ainsi les dames qui avaient leurs « grandes entrées » dans le cabinet et au lit de la gouvernante. C'étaient la comtesse de Trautson, la comtesse d'Aspremont-Lynden et la comtesse de Schaffenberg.

Buffets, en sorte que rien n'a manqué, et que tout le monde a été fort content. Je recevois à tous moments des compliments soit de la magnificence, soit de l'ordre qui étoit observé, et tout le monde disoit qu'on n'avoit jamais vu une si belle fête. Quelque grande qu'ait été celle que M. D'Acunha a donnée, on est convenu que la mienne l'emportoit ; il est vray que j'ay été bien servy, et que tout m'a favorisé : le tems a contribué à la beauté de l'illumination et d'un grand nombre de terines qui formoient plusieurs rangs dans la Cour dudit hotel : j'avois une garde de 60 grenadiers avec un lieutenant, et un adjudant, qui ont très bien fait leur devoir, et à qui j'avois donné des consignes pour placer les sentinelles. Enfin j'ay eu le bonheur de réussir, et de contenter quatre sortes de personnes, les Dames de Cour, la Noblesse, les Masques et le peuple.

On m'avoit pretté 10 pièces de canon, qui ont tiré lorsqu'on a bu les grandes santés, et l'on entendoit aussy les trompettes, et les timballes.

L'extreme envie que j'avois que tout allast bien m'a donné des forces, car il n'est pas possible d'exprimer les peines, et les soins que je me suis donné, et pour la depense elle n'ira pas moins de 15,000 livres de france, je crains mesme qu'elle ne passe.

Comme je suis sans argent, et que je dois considérablement, je me trouverois fort embarrassé, si le Roy ne me fait la grace de m'accorder quelque secours, ou par un suplement de gratification, ou par une augmentation d'appointement comme à mon Prédécesseur, et j'espère beaucoup de vos bontez. Mais quoy qu'il puisse arriver, je sacrifieray avec grand plaisir tout ce que j'auray pour le service du Roy, et pour me soutenir avec honneur dans l'employ que Sa Majesté a bien voulu me confier.

J'ay l'honneur d'etre avec beaucoup de respect, Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHAILLON DE JONVILLE.

A Brusselles, ce 14 octobre 1729.

II

Parmi les officiers et dignitaires du Palais, dont les traitements étaient prélevés sur la *liste civile* de 560,000 florins de Brabant votée annuellement par les États provinciaux, le grand-maître des cuisines semble, d'après les instructions que nous publions, n'avoir pas joui d'une simple sinécure. La charge, dont le comte de Lannoy de la Mottrie et plus tard le comte de Bornhem furent revêtus, valait à leur titulaire 3,000 florins.

Archives générales du Royaume. Secrétairerie allemande. Registre n° 324. F° 10.

Marie Elisabeth par la grâce de Dieu, Princesse Royale de Hongrie, de Bohême et des deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Luxembourg, de Wurtemberg, de la Haute et Basse Silésie, etc., Princesse de Souabe, Marquise du Saint Empire, de Bourgan, de Moravie, de la Haute et de la Basse Lusace, etc., Comtesse de Habsbourg, de Flandres, de Tyrol et de Gorice, etc., Gouvernante Generale des Pais-Bas autrichiens, etc., etc.

INSTRUCTION

POUR NOTRE GRAND MAITRE DES CUISINES, QUI AURA A SE RÉGLER SELON LES ARTICLES SUIVANTS :

1° Notre Grand Maitre des cuisines, qui doit professer la Religion Catholique Romaine, exercera ladite charge avec toute la fidelité et exactitude possible, il veillera avec soin à Nôtre intérêt, et bonne œconomie, et empêchera les dommages, et abus qui se sont introduits, ou pourroient s'introduire ; il se comportera toujours avec le respect dû envers nous, et notre Grand Maître, ou en son absence envers celui qui fera sa fonction. Dans des cas douteux, dont il ne seroit pas fait mention dans cette instruction, il s'adressera à Notre Grand Maître et il executera les ordres que celui-ci lui donnera à ce sujet en Notre nom, et hors de ces ordres,

il n'en reconnoitra aucuns autres, de qui que ce soit, excepté les nôtres exprès.

Si celui qui en cas de maladie, d'absence, ou autres cas imprévus desserviroit le place de Nôtre Grand Maître, ordonnoit quelque chose qui fut contraire à quelque ordre, ou disposition, que Nôtre Grand Maître auroit donné, ou faite anterieurement, Nôtre Grand Maître des cuisines avertira celui qui dessert la place de Grand Maitre, de cet ordre, ou disposition contraire, et si celui-ci, non obstant cet avis, insistoit sur l'execution de son ordre, le Grand Maitre des cuisines n'y deferera pas sans en avoir préalablement donné part à Notre Grand Maître, ou sans avoir reçu la dessus nos ordres exprès.

2° Il visitera souvent les deux cuisines de bouche, aussi bien que les autres, et il tiendra serieusement la main à ce que toutes les utensiles soyent proprement entretenûes, et bien nettoyées, avant qu'on ne s'en serve pour faire la cuisine, il ne permettra pas que personne les manie, ni reste dans les cuisines, que celles qui sont à Notre service ; Notre Grand Maitre des cuisines veillera de plus à ce qu'un chacun, soit officier, ou tel autre du nombre des domestiques, qui lui sont subordonnés, fasse son devoir avec attention, et fidélité, et s'il se trouvoit quelqu'un là dessus en défaut, il châtiera, de concert avec Nôtre controlleur, le coupable pour la première fois, et s'il retourneroit encore à manquer à son devoir, il en avertira Nôtre Grand Maître afin que celuy-ci puisse y remedier ultérieurement. Il donnera les ordres précis, pour que dans Nôtre cuisine il ne se consume inutilement quantité de bois, charbons et fagotins. Il aura en outre soigneusement l'œil sur tous les offices, et officiers qui lui sont subordonnés, afin que tout ce qui a été fourni pour la consomption de Nôtre table et de Nôtre cour, soit bien conservé dans les caves, dépense, et magazin aux chandelles, et distribue hors desdits offices avec fidelité en conformité du billet du jour appellé *Tag-Zettul,* que le controlleur de la cour donne tous les jours.

3° Nôtre dit Grand Maître des cuisines fera les accords, et arrêtera en son tems, et dans la saison propre, conjoinctement avec Nôtre controlleur, les prix de tout ce qui sera generalement fourni, et livré dans les susdits offices pour Nôtre consomption, et celle de Nôtre cour, et il s'adressera pour cet à Nôtre Grand Maitre,

lorsqu'il s'agira de quelque provision considérable, comme de vin, cire, etc.

4° Tout ce qui sera tiré de nôtre cave, depense, et magazin aux chandelles, devra être porté distinctement de jour en jour en compte par les officiers respectifs, et sermentés, lesquels comptes devront être examinés, et signés par Nôtre Grand Maître des cuisines, et Nôtre controlleur, afin que non seulement le tout soit fait avec fidelité, mais aussi, afin que s'il s'y trouve des abus, et du superflu, il puisse les abolir, et retrancher en avertissant neanmoins préalablement Nôtre Grand Maître, lorsqu'il aura découvert quelque abus considérable.

5° Lorsque Nôtre Grand Maître des cuisines trouvera, ou soupçonnera que quelque officier d'œconomie est coupable de malversation, ou qu'il agit contre son serment, et instruction, en negligeant Nôtre interêt, ou profit, il commencera par le corriger serieusement, et si cela ne sufficoit point, il le donnera part à Notre Grand Maître afin qu'il soit rigoureusement chatié.

6° Si ce qui vient d'être ordonné ci-dessus, n'est pas exactement observé, et que l'on trouve qu'il y va ou de la faute, ou de la negligence de Nôtre Grand Maître des cuisines, en ce que Nôtre volonté à cet égard n'est pas ponctuellement exécutée, il sera responsable du dommage qui en sera résulté, et l'on s'en prendra à lui seul.

7° Nôtre Grand Maître des cuisines veillera soigneusement, et donnera les ordres necessaires dans les caves, cuisines, office du sommelier et magazin de la depense, afin que tout ce qui est fourni pour nôtre bouche, et table, nommement les flacons et verres servant à Nôtre boisson, soyent proprement entretenus.

8° Nôtre Grand Maître des cuisines visitera souvent, et à l'impourvûe la depense, les cuisines,caves et autres pareils offices, pour voir si l'on y observe une bonne oeconomie, si ce dont on a besoin est ordonné en tems, comme aussi, si la provision necessaire s'y trouve, et se conserve avec soin, et propreté ; à cet effet Nôtre Grand Maître des cuisines, et Nôtre Contrôleur de la cour auront des clefs particulieres de toute nos caves de bouche, et de la cour, de nos cuisines, de la chambre à cire, de la depense, et des magazins de viande, et de vollaille, afin qu'ils puissent avoir d'autant plus grand soin, entrer inopinément de tous cotés, et voir si les

Gens de nos cuisines, caves, et autres endroits ne cachent pas du vin, pain epeceries, beurre, cire, ou autres choses pareilles, qui se conservent dans les offices et magazins, pour les emporter ensuite, et avec commodité chez eux. C'est pourquoy il veillera pareillement à ce que rien ne soit emporté, donné, ou prodigué, soit de nôtre table, soit des autres, qui dépendent de sa direction, contre les règles, et au delà de ce qui dû, et ordonné pour chaque table, en quelle conformité ni Nôtre Grand Maître des cuisines même, ni aucun des officiers, qui lui sont subordonnés, ne pourront s'approprier, sans nôtre consentement exprès et spécial, aucun droit ou profit de nos cuisines, caves, dépense, magazin aux chandelles, ou autres offices, sous quelque prétexte que ce puisse être.

9° Si l'on nous fait des presens, soit en vin, gibier, ou autres choses, Nôtre Grand Maître des cuisines aura soin, aussi bien que nôtre contrôleur, que tout soit porté en recette dans les respectives comptes journaliers sur le même pied que ce qui a été fourni à nos frais.

10° Nôtre Grand Maître des cuisines et le contrôleur de la cour veilleront et ne permettront pas, qu'il y ait dans la cave d'autre mesure, ou d'autres bouteilles, que celles, selon lesquelles on tient compte. Ils auront de plus soin, que les caves soyent proprement entretenues, les tonneaux bien fermés, nettoyés, et frottés en dehors, et en dedans du bondon, afin que l'e vin ne puisse pas s'évaporer, ou se gâter, de quoy nôtre contrôleur de la cour aura soin, particulierement pour ce qui regarde notre vin de bouche, savoir de Tockay, d'Edenburg et de Ratzelsdorff. L'experience nous ayant appris que les vins dans nos caves sont gâtés au point a n'estre pas bûvables, notament nos vins de bouche, Notre Grand Maître des cuisines veillera, et se donnera tout le soin possible pour reconnoitre, si cela arrive par le peu de connoissance que le maître cavier a des vins, ou bien par autre raison, de quoy il fera un fidèle recit à nôtre Grand Maître, afin qu'on y puisse remedier.

11° A l'égard de la consomption des vins, qui se trouvent dans nos caves, nous voulons qu'il soit tenu un compte exact de la distribution tant ordinaire qu'extraordinaire, qui s'en fera non seulement par pièces ou aimes, mais aussi par quartelettes, bouteilles, et pots, lequels comptes journaliers seront signés tous les mois par

Nôtre Grand Maître des cuisines, et nôtre contrôleur de la cour, et comme on est accoutumé à remplir les pièces, ou tonneaux de vin tous les 8 jours en présence du controlleur, Nôtre Grand Maître des cuisines, comme aussi nôtre contrôleur veilleront à ce qu'aucune fraude ne se commette à cette occasion non plus que lorsqu'on tire le vin en bouteilles.

12° On ne pourra faire present d'aucune sorte de vin hors de notre cave, sans Notre ordre exprès, ou celui de Nôtre Grand-Maître, et pour ce qui regarde l'extraordinaire pour la table de nos Dames, celui pour nos cuisines, et tel autre extraordinaire que ce soit, Nôtre Grand Maître des cuisines, et le contrôleur de la cour auront un soin tout particulier pour eviter la profusion ; et comme la consomption de la bierre va fort loin, Nôtre Grand Maître des cuisines, après s'être bien informé de ce qui se pratique à cet égard, proposera le moijen pour eviter l'exès à Nôtre Grand Maître, en defendant en attendant serieusement que personne ne transporte hors de la cour aucune bièrre.

13° Tout le gibier que nous tirerons, ferons tirer, ou dont on nous aura fait present, sera bien gardé, et duement conservé dans les tonneaux pour être servi sur notre table, et sur celle de nos Dames, mais on ne pourra en aucune maniere en faire present à quelque personne hors de la cour, sans nos ordres exprés.

14° Nòtre Grand Maître des cuisines examinera bien les livres des comptes du maître cavier, de l'intendant du magazin aux chandelles, ecrivain de la cuisine, et du depensier, qu'on lui apportera tous les mois. Avant de les signer, il confrontera ceux des deux derniers, qui doivent correspondre en tout ; il observera le prix, aura soin de remedier à la distribution, qui se fait tant par semaine, que par jour, des épiceries, et de toute autre chose qui se distribue dans nos cuisines, en cas qu'il y decouvriroit quelque défaut, et veillera surtout à ce qui se donne tous les jours extraordinairement.

15° S'il arrivoit que nous donnassions quelque fête, ou que nous fissions defrayer des Princes Etrangers, Nôtre Grand Maître des cuisines aura soin que tout le necessaire soit fourni en tems et lieu, en conformité de l'intimation qui lui en sera faite par Nôtre Grand Maître, sans rien épargner au prejudice de Nôtre decorum ; il doit neanmoins eviter la prodigalité, et ordonner que toutes les choses soyent portées en compte.

16° Nôtre Grand Maitre des cuisines ne permettra pas, sous quelque pretexte que ce soit, qu'on emporte, ou fasse present d'aucune sorte de mangeaille, boisson, ou d'autre provision, soit hors des caves, cuisines, tables, depense, ou d'autres offices qui lui sont subordonnés, et il se gardera lui même de le faire, sans Nôtre permission, ou celle de Nôtre Grand Maître pour eviter le mauvais exemple.

17° Comme il est serieusement defendu qu'aucun officier d'œconomie, soit de cave, cuisine, depense, ou les couvreurs des tables tiennent des pensionnaires à leurs tables, ou qu'ils fournissent à manger, ou à boire à quelqu'un sans nos ordres exprès, Nôtre Grand Maître des cuisines veillera la dessus soigneusement, et declarera les transgresseurs à Nôtre Grand Maître, pour être sévèrement punis.

18° En absence, ou en cas de maladie de Nôtre Grand Maître des cuisines cette charge ne sera desservie par autre personne, que par nôtre contrôleur.

19° Nôtre Grand Maître des cuisines ne prendra à notre service, ni congediera personne de ceux qui lui sont subordonnés, ni fera aucun changement de son chef, et sans que Nous, ou Nôtre Grand Maître, ou bien celui qui en fera les fonctions pro tempore, en soyons informés.

20° De même il ne permettra pas que les officiers, ou domestiques, qui lui sont subordonnés, et nouvellement engagés, exercent leur employs avant d'avoir prêté le serment requis par devant Nôtre Grand Maître.

21° Notre dit Grand Maitre des cuisines aura principalement tout l'égard et respect envers Nôtre Grand Maitre de la Cour, s'il se presente quelque difficulté essentielle, il ne fera rien à son insçu, ou sans ses ordres, et il se rendra chez lui toutes les fois qu'il y sera mandé, soit pour assister aux conferences d'œconomie, soit pour d'autres raisons. Il fera au reste tout ce qui convient à un fidéle Grand Maître des cuisines en conformité du serment qu'il nous a preté, mettant pour cette fin, nôtre confiance en lui.

22° Finalement nous voulons soutenir, et maintenir Nôtre dit Grand Maître des cuisines dans toute l'étendue de cette instruction, et si quelque fois il arrivoit que nous commandassions quelque chose qui y fût contraire, il nous en fera très humblement souvenir,

et attendra la dessus nos ordres ultérieurs, car telle est notre volonté.

Bruxelles ce 22 Xbre 1738.

(L. S.) MARIE ELISABETH.
LE COMTE FREDERIC D'HARRACH.

Par la chancelerie aulique de S. A. S., etc.
(S.) BARON DE ROSSY.

Specification des officiers, et domestiques de la Cour, qui sont subordinés au Grand Maître des cuisines.

Le Sommelier.
Le Maître cavier.
L'Écrivain de la cave, qui est aussi Liecht-Cammer-Vervalter, ou Intendant de la cire, ou lumière.
L'Écrivain de la cuisine.
Le Pourvoyeur.
Le Boulanger.
Le Confiturier.
Le Depensier.
Le Chef Cuisinier.
Les Couvreurs des tables.
Le Boucher.
Les Maîtres Cuisiniers et generalement tous leurs respectifs suppots.

III

L'incendie qui consuma de fond en comble le Palais de Bruxelles, dans la nuit du 3 au 4 février 1731, fournit une occasion nouvelle de constater le désarroi des finances et l'extrême misère qui régnaient à cette époque dans les Provinces Belgiques.

En vain, l'archiduchesse, qui désirait faire reconstruire la « Cour brûlée », fit-elle appel au Conseil d'Etat, aux Etats provinciaux, aux contributions volontaires. Les populations étaient trop accablées d'impôts pour qu'on pût songer à les frapper de moyens extraordinaires. La gouvernante dut momentanément renoncer

à son projet de réédification et prit sa résidence à l'hôtel d'Orange, que l'on appela « la Nouvelle Cour ».

Toutefois, contrairement à ce que pense Gachard [1], l'idée de faire rebâtir l'ancien Palais ne fut pas abandonnée ni par le gouvernement de Marie-Elisabeth ni par le ministère autrichien.

Après les préliminaires de Vienne arrêtés en 1735, le marquis de Rialp enjoignit au conseiller des finances Strozzi, intendant des bâtiments royaux, de lui présenter un plan de reconstruction « avec le moins de frais que faire que se pourra ». Strozzi obtempéra à cet ordre et envoya à Vienne un mémoire et un projet de réédification. Ces documents, que nous reproduisons, étaient accompagnés d'une lettre où le conseiller des finances expose au secrétaire de la *Dépêche Universelle* la nécessité de faire venir des architectes d'Allemagne et de France . « Il est incontestable, écrit-il, que » ledit bâtiment devra être relevé de ses fondemens, n'y aiant plus » aucune muraille qui puisse servir à la nouvelle construction à » la moderne, commode et solide, et garanti, autant que faire se » pourra, du feu et d'autres incommodités des saisons, auxquelles » les batimens de ces Pais ci sont exposés par la légèreté des » murailles, qui ne servent ni contre le froid, ni contre le chaud, » et où les habitans du second étage doivent régulièrement incom- » moder ceux qui habitent le premier... Il est aussi à remarquer » que la dépense et les frais à bâtir en ces pais ci excèdent ceux » de Vienne et d'Allemagne pour le moins d'un tiers, sinon de » la moitié, tant pour la main d'œuvre que pour les matériaux [2]. »

Ainsi que le porte son projet, Strozzi espérait que « Messieurs les abbés et autres ecclésiastiques qui bâtissent par toutes les provinces des palais superbes et royaux » [3] fourniraient les subsides indispensables. Il semble que l'affaire n'eut pas de suite : Charles de Lorraine devait la reprendre sans meilleur succès.

[1] GACHARD, *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*. Bruxelles, 1890, t. III, p. 212.

[2] Strozzi à Rialp, Bruxelles, le 6 mars 1736. (Archives du Royaume, *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, Reg. 1260.)

[3] Strozzi à Rialp, Bruxelles, 20 mars 1736. (*Ibidem*, Reg. 1260.)

Mémoire concernant le rétablissement du Palais Roial de Bruxelles.

(Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Reg. 1260, f° 14.)

Comme il est fâcheux, et triste aux yeux de Son Altesse, nôtre Serenissime Gouvernante, et du public, de voir le Palais Roial, résidence perpétuelle des Princes, et Gouverneurs de toutes les Provinces des Païs-bas Autrichiens languir si longtems dans ses Mâsures.

Il semble être du service, et de la gloire de S. M. I. et C. notre Auguste Souverain, de l'honneur de toutes les provinces, de l'avantage, et de l'utilité particulière des Etats de Brabant, ainsi que de la ville de Bruxelles, qu'avec le retour désiré de la paix, on songe sérieusement à le rétablir le plutôt possible.

A quel effet, il sera d'une nécessité indispensable avant de mettre la main à l'œuvre, de trouver, et d'arrêter un fond assûré, et coulant d'environs deux millions, à quoi montera certainement la dépense, si on veut le remettre dans un lustre, comme il convient, à la moderne, solide, commode, et propre à y loger roialement une Cour entière avec ses chancéleries et ses Conseils collatéraux.

La première dépense nécessaire sera, de faire venir quelques fameux architectes de Vienne, ou de Paris, ou de l'un et l'autre endroit, soit pour approuver le plan déjà fait par nôtre architecte de la Cour, et porté à Vienne par S. E. le Comte de Visconti, soit pour en lever conjointement , et de concert un autre sur le terrain d'une situation assez inégale, et irrégulière, dans lequel le bâtiment devra être élevé la plûpart sur de nouveaux fondemens, les vieux n'étant ni suffisans, ni faits à le soutenir dans la solidité moderne.

La seule dépense indispensable sera, d'abbatre jusqu'aux fondemens généralement toutes les murailles du Palais, qui sont toutes calcinées, et de faire transporter les débris, et décombres aux endroits à désigner dans, ou hors de la ville après en avoir séparé les matériaux qui pourroient être de quelqu'usage.

Si on approuve le sentiment de nôtre architecte de la Cour, qui est de combler l'étang, et de rehausser de 15 à 18 piés le fond, qui est entre la Cour et le Parc, les décombres y serviront, et le trans-

port s'en fera plus promtement, et à moins de frais, en y emploiant une partie de la garnison, avec les ouvriers de la ville.

La troisième dépense inévitable pour élever ce bâtiment Roïal dans toute son étendue convenable et nécessaire, sera d'y incorporer le Bourgendael [1], petite place derrière la Cour, avec toutes les petites maisons y situées. Comme cette place appartenante à un gentilhomme de Bruxelles, jouit d'une certaine franchise fort préjudiciable à la ville, et au Corps des Métiers, la ville contribuera volontiers une somme pour abolir cette franchise, servant dé retraite aux banqueroutiers, et pour en dédomager le propriétaire, comme aussi ceux des maisons particulières, avec lesquels on pourra en tout cas convenir à leur constituer des rentes proportionées au prix de leurs maisons à taxer par les Experts sermentés de la ville.

Après que le plan général dudit bâtiment sera fait sur le susdit pied, approuvé, et fermement arrêté en tous ses points, on viendra à la dépense en détail, et successive en commençant à faire travailler incessament.

1mo à faire faire la chaux dans les meilleurs Endroits du Païs, à travailler aux ferrailles, aux Pierres de taille pour le Bâtiment, pour les Portes, Fenêtres, Cheminées, etc., soit en Brabant, Namur ou Haynaut, où on tire le marbre, et les meilleures pierres à ces usages, et d'où les Communautés des Provinces ne feront point de difficulté de voiturer ensuitte par des Corvées à leurs fraix à Bruxelles.

2do à faire venir à tems de Hollande ou du Nord les Planches, les bois de Gîte, de charpente, Poutres, et autres Matériaux nécessaires, qui ne pourront pas se trouver dans les Provinces, propres à leur destination.

Sans tous ces Préliminaires généraux, et sans trois, ou quatre cens mille florins à la main dès le commencement, il n'y aura pas moien de travailler à un bâtiment d'une telle importance avec suc-

[1] Le *Borgendael* est resté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un lieu d'asile, comprenant une trentaine de maisons, où les banqueroutiers cherchaient refuge contre les poursuites. Il était permis d'y exercer toute espèce de métiers sans être reçu dans les corporations de la ville. (HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 350.)

cès, et sans interruption, pour le mettre en état, et le rendre habitable en cinq années de tems, parceque sans argent contant, les Ouvriers ne prêteront pas leur main d'œuvre, les marchands, et entrepreneurs ne fourniront pas leurs matériaux, l'ouvrage traînera en longueur, ou ne finira point, et la Dépense en sera d'un tiers plus grande sans bons effets et sans agrément.

PROJET POUR TROUVER LES MOIENS NÉCESSAIRES A REBATIR LE PALAIS ROIAL DE BRUXELLES.

S'il est du Devoir indispensable de tous les bons, et fidels sujets de secourir leur Prince, lorsque quelque Nécessité l'exige, en reconnoissance de sa haute protection, et des faveurs qu'il répand sur eux.

Il semble, que dans le cas présent du Palais Roial consommé par le feu, les Ecclésiastiques de ces Provinces, Religieux et Religieuses ne pourront se dispenser avec honneur, et justice de contribuer généreusement, et volontairement chacun selon ses forces aux fraix nécessaires à rebâtir avec grandeur, et magnificence le Palais, et résidence de leur bon Souverain, vu qu'ils doivent tous incontestablement leur établissement, leur fondation, accroissement, les Biens, et les Richesses qu'ils possèdent avec la plus tranquille jouissance, à la piété, bonté et libéralité de ses Augustes Prédécesseurs et Ancêtres.

Or, comme il y a dans les Pais-bas Autrichiens près de 70 à 80 tant Abbaïes, Prévôtez qu'autres Maisons Religieuses, partie riches, partie à leur aise, on est généralement persuadé, qu'ils pourront sans se faire de la peine, et sans aucun sujet raisonnable de se plaindre, fournir un million païable par portions égales pendant cinq, ou six années consécutives.

A quel effet, S. M. I. et C. pourroit être servie de donner un Décret à S. A. S., que convenant à son service, et au bien public de ses Païs-Bas, que le Palais de Bruxelles soit, au plutôt possible, rebâti sans charger ni ses finances, ni ses bons sujets également épuisés par les fraix de la Guerre, Sa volonté roïale est, que S. A. S. demande en Son Nom à toutes les Abbaïes, et Maisons Religieuses indistinctement un Don, ou Contribution gratuite d'un

million, qui devra se fournir par portions égales en déans le terme de 5 ou 6 ans, et dont l'import de la première année sera anticipé.

Si le bon plaisir de S. M. est d'agréer ce Projet, comme le moien le plus prômt, et le seul qui certainement sera le plus agréable et le plus universellement applaudi de toutes les Provinces, on pourra dans chaque Province traiter, ou convenir avec les Abbés, et Supérieurs de la somme à contribuer, ou taxer les moins généreux, à proportion de leurs Revenus, en les menaçant de faire une Recherche de leurs acquisitions faites depuis leur première fondation.

Louis XIV a tiré l'an 1692 des Maisons Religieuses de ses Païs-Bas, huit millions de Livres pour les dispenser d'une telle inquisition.

Quant à la seconde somme indispensablement nécessaire, il n'est pas à douter, que les Etats de Brabant, et particulièrement la ville de Bruxelles (si Sa Majesté trouve bon de ne pas en charger d'une partie les autres Provinces), ne la fournissent de gaieté de cœur tous les ans soit en argent, soit en matériaux, puisqu'il s'agira particulièrement de leur avantage, et utilité, et que la plupart de la Dépense se fera en Brabant, surtout dans la ville de Bruxelles.

La contribution volontaire, ou involontaire des Ecclésiastiques animera les Provinces, et les sujets à la gloire de concourir au Rétablissement et à la Magnificence du Palais, et Résidence de leurs Augustes Souverains.

Il semble, que le fâcheux état des finances de Sa Majesté et de ses fidels sujets en ces Provinces ne permet pas dans le Tems présent de suggérer d'autres moiens de rebâtir en 5 ou 6 ans la Résidence, ni avec plus de certitude d'y réussir, pourvu qu'on s'y prenne sérieusement par des ordres absolus.

IV

Marie-Elisabeth mourut au château de Marimont, dans la nuit du 26 au 27 août 1741. Elle aimait à passer l'été dans cette résidence qu'elle avait embellie et qu'elle voulait élever au rang de station thermale rivale de Spa [1]. Son perroquet même avait été dressé à répéter le mot « Marimont ».

L'existence y était moins cérémonieuse qu'à Bruxelles. « Elle » avait ordonné de laisser entrer tous les personnes si bien du vil- » lage qu'autres pendant son dinez ; on y voyoit des paisans de la, » des gentilhommes campagnards qui, peu accoutumez à fréquenter » la Cour, divertissoient les spectateurs » [2].

Deux jours avant sa mort, elle se fit administrer *publiquement*. On sonna toutes les cloches. « Les dames de la Cour, les cavaliers por- » tant des cierges de cire blanche furent présents lorsqu'elle reçut » le viatique et l'extrême onction ».

Dès qu'elle fut expirée, « on ouvrit le corps ; on trouva 2 pierre » formée par la bille dans le poumon, 2 polibe dans le millieu du » cœur, une escroissance dans le reins, et 2 glandes au coté gauche » du cou, ce qui étoit cause qu'elle penchoit toujours la tête de ce » côté... Son cœur et ses entrailles furent embaumez et mis chacun » à part » [3].

Dans la nuit du mardi 29 août, le cadavre fut transporté à Bruxelles « dans son carose de corps, attelé de 6 chevaux; le » miroir de devant étoit ôté ». « Les dames de la clef lui » mirent la chemise, et les filles de chambre achevèrent de l'ha- « biller ».

On l'exposa sur un lit de parade que l'on avait dressé dans le quartier de la grande maîtresse, au palais d'Orange : « A côté droit, » son cœur dans une boite d'argent vermeille, et plus bas les entrail- » les dans une boite de plomb, et une seconde de bois de chaine. » On n'ôta point les cerveaux, le médecin Lebzelter s'y opposant,

[1] GACHARD, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. V. Préface, pp. XLV et ss.

[2] Archives du Royaume. *Conseil privé*, carton 485.

[3] Conseil privé. Carton 485.

» disant que ce n'étoit point la coutume à la Cour de l'Empereur.
» A côté du lit il y avoit un grand vase d'argent rempli de parfums pour ôter l'odeur des bougies ainsi que celle du corps causée par la foule du monde et la chaleur du tems. On avait dressé deux autels, à droite et à gauche du lit ; chaque prêtre qui y dit la Messe a un demy écu pour honoraire pendant les deux jours qu'elle fut exposez ».

« Mercredi 30 août, à 9 h. du soir, l'abbé de Cauberghe, prelat » domestique et curé de la Cour, accompagné du maitre et ceremonie et des 6 chapellains de la Cour y vint jetter l'au bénite et » chanter le *Misere* et dire les prieres, en présence du grand » maitre, des cavaliers et dames et de toute la cour qui s'y rendit en » grand deuil. Ensuite la comtesse Schaffenberg, baigné de larmes, » la plus ancienne dame de la clef d'or de S. A. monta sur l'estrade » pour ôter une bague que S. A. avoit au doigt ; on fut obligée de » la soutenir en descendant, accablé de douleur, et ensuite les » Dames de la clef et les filles et femmes de chambre, assisté du » cirugien de corps Stallart la souleverent et la mirent dans le » cerceuil qu'on avoit posé sur l'estrade, avec tous ses habillimens. » Ce cerceuil étoit de plomb, matelassez d'armoisin blanc, remplie » d'aromates et herbes odorifirante. On y mit plusieurs matelats, à » côté et au dessus du corps, de meme sur la poitrine, une petite » couverte embaumée ; apres quoi les dames, et filles, femmes de » chambres se retirent ; les éteigniez fermerent le cerceuil avec des » verrains, puis le grand maitre assisté du chef et président et chancelier de Brabant en grand manteau trainant (celui du grand » maitre avoit une queue de 6 aulne), monterent sur l'estrade, on » ouvrit le cerceuil ; le grand maitre se tournant vers le chef président et chancelier, leur demanda M., reconnaisez vous le corps de » S. A. S. l'Archiduchesse d'Autriche... lieutenante gouvernante » et capitaine general de ces pays bas. Le dit chef et president » et chancelier s'étant approchez du cerceuil, repondirent qu'oui ; » ensuite on ferma le cerceuil ; on le mit dans un de bois de chêne, » et dans un 3eme couvert de vlour noir, galonné d'or, fermez par 3 » cerure, et 12 manottes d'orez au côté pour le porter. On donna un » clef au grand maitre, un au chef president, la 3e au chancelier, chacun sortant selon l'ordre du rang, les hommes de chambre portant

» les entrailles, le comte Lannoy le cœur, les chambellans le cerceuil
» jusqu'au carosse, pour se rendre a Ste Gudule [1]. »

Le corps fut déposé dans le caveau devant l'autel, où reposaient les archiducs Albert et Isabelle, et Ferdinand-Léopold, fils du défunt électeur Maximilien de Bavière ; — plus tard on le transporta à Vienne, à l'église des Capucins.

MICHEL HUISMAN.

[1] Le manuscrit n° 16422 de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles contient une *Note sur la déposition du corps de Son Altesse Sérénissime, Marie-Élisabeth d'Autriche, morte à Marimont, le 26 août 1741, faite dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles,* qui diffère peu du texte que nous transcrivons.





UN

FACTEUR D'ORGUES BRUXELLOIS

AU XVIIIe SIÈCLE



L s'agit de Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut ou Goignaut.

Son existence nous est révélée par la commande qui lui fut faite, en 1753, d'un orgue pour la chapelle de Salazar dans la rue des Sols, à Bruxelles.

Le 17 novembre 1753, en effet, les sieurs Jean-François Vanden Bempt et Pierre Staes, prévôts de la Confrérie du très précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, érigée en la chapelle de Salazar en cette ville de Bruxelles, à ce autorisés par les anciens prévôts, suivant résolution inscrite dans le registre de la dite confrérie, en date du 11 du même mois, — comparurent devant le notaire Ignace-Josse-Joseph Van Bevere, admis par le Conseil souverain de Brabant, à l'effet de s'entendre avec le Sr Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut, *faiseur d'orgue et inhabitant de la dite ville de Bruxelles*, au sujet de l'installation d'un orgue [1].

Goynaut s'engagea à dresser «en déans» les dix mois, dans la chapelle de Salazar, un orgue de neuf registres [2] consistant en prestant [3],

[1] Notariat général du Brabant, liasse n° 6680.

[2] Les registres sont des règles de bois qui font partie d'un sommier et dont la fonction est d'ouvrir ou de fermer le vent aux jeux de l'orgue. (Roret et Hamel, *Nouveau Manuel complet du facteur d'orgues*, t. III, p. 581.)

[3] Le prestant constitue le jeu le plus important de l'orgue ; il l'emporte par la place qu'il tient dans l'échelle générale des sons.

flûte, holpijp [1], octave, cornet, sexquialter [2] parmi l'orgue entier, nasar [3], mixture [4] et trompette, le clavier jusqu'à C sol, ut, tout entier pas dessous avec son Diesis, et en haut jusqu'à do, la, ré, avec une pédale d'octave. La caisse de l'orgue devait être fournie par les prévôts. Goynaut s'engagea en outre à tenir ledit orgue « *bonne et en due état l'espace de quatre ans après qu'elle* (car l'acte emploie le féminin) *serait parachevée, et cela à ses risques, frais et dépens* ».

Quant aux prévôts, ils se réservèrent la faculté d' « assumer tels experts que bon leur semblerait pour faire visiter et examiner l'orgue après qu'il serait achevé, et pendant les dits quatre ans ».

Goynaut devait se soumettre au jugement des experts qui seraient assumés par les prévôts ; si, de l'examen des experts, il résultait qu'il manquât quelque chose au dit orgue, Goynaut s'obligeait à le remettre en bon et dû état, à ses frais et dépens, ou à le reprendre selon qu'il serait jugé par les experts.

Le prix convenu fut de 610 florins argent courant, payable savoir : 200 florins ou davantage après que le dit orgue aurait été achevé et trouvé bon et en dû état ; puis chaque année 8 pistolles ou davantage jusqu'à règlement complet.

Si Goynaut restait en défaut de parachever l'orgue dans le délai convenu, il devait subir une pénalité de 1 pistolle par semaine.

Voilà les grandes lignes du contrat.

La fabrication des orgues n'a jamais été très répandue dans notre pays ; aujourd'hui encore, elle est plutôt aux mains d'étrangers, d'Italiens surtout [5].

Un intérêt particulier s'attache donc à la personnalité de Goynaut.

Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut est né à Condé dans l'ancien

[1] Holpijp, en allemand *Hohlflöte* ou *Hohlpfeife*, et en francais *flûte creuse :* jeu ouvert d'un large diapason ordinairement en bois ; le son en est plein et pourtant agréable. *(Ibid.*, t. III, p. 542.)

[2] Sexquialter ou sesqualter : jeu composé de 2 rangées de tuyaux en étain ou en étoffe, du diapason du principal.

[3] Nasard : jeu des plus doux, des plus flûtés et des plus agréables de l'orgue. *(Ibid.*, t. III, p. 560).

[4] Mixture : mélange de tous les jeux.

[5] Voyez dans DE RAADT, *Sceaux armoriés*, etc., v° Schoonveld, un acte de 1386 très intéressant au sujet des orgues de monseigneur de Bourgogne, « estans en son hostel à Bruges ».

comté de Hainaut. Il contracta deux unions dans la paroisse de Ste-Catherine à Bruxelles où il se fixa : la première le 24 octobre 1752 avec Elisabeth-Françoise Ilias, et la seconde le 25 novembre 1766 avec Elisabeth-Marie Janssens ; de ces deux mariages naquirent huit enfants : *a)* Jean-Baptiste-Dominique Goynaut, baptisé à Ste-Catherine le 6 septembre 1753 ; *b)* Pierre-Bernard, baptisé le 10 mai 1755 ; *c)* Jean-Baptiste-Joseph, baptisé le 11 mars 1757 ; *d)* Jean-Baptiste-François, baptisé le 11 octobre 1767 ; *e)* Henri-Joseph-Charles, baptisé le 18 septembre 1770 ; *f)* Marie-Barbe, baptisée le 30 décembre 1771 ; *g)* Marie-Elisabeth, baptisée le 7 août 1773 ; *h)* Henri-Joseph, baptisé le 8 octobre 1778.

Le 26 janvier 1779, Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut assista au mariage de son fils aîné Jean-Baptiste-Dominique avec Elisabeth Mostincx, dans l'église de St-Géry, à Bruxelles.

Il mourut dans la paroisse de Ste-Catherine le 20 mai 1780 et fut inhumé le surlendemain.

Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut n'était pas venu seul à Bruxelles; sa sœur Marie-Catherine Goynaut épousa le 26 avril 1756, dans la paroisse de Ste-Catherine, François Dehondt [1].

J.-B.-B. Goynaut n'acquit jamais la bourgeoisie de Bruxelles ; il était simple « inhabitant », dans le quartier de la rue des Chartreux ; le 17 juin 1761, il fit avec sa première épouse l'acquisition d'un hôtel avec ses dépendances « Op de Visschers zenne », au coin de la rue de la Mâchoire.

CLERBAUT.

[1] Registres de la Paroisse de Sainte-Catherine, à l'Hôtel de ville.





INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE

A UCCLE, PRÈS BRUXELLES



EU de temps après la découverte de l'intaille que j'ai décrite dans nos Annales, tome XIV, 1900, pp. 243-245, un orfèvre d'Uccle me montra une pierre du même genre qu'il avait, disait-il, enlevée du chaton d'une bague en or, achetée à un paysan de Linkebeek qui prétendait l'avoir trouvée sur le territoire d'Uccle. Malheureusement la bague avait été fondue, mais d'après un croquis que l'orfèvre m'en fit, il n'y avait aucun doute qu'elle ne fût romaine. C'est ce que confirme d'ailleurs le type de l'intaille qui en provient et dont j'ai fait l'acquisition.

Cette intaille est en cornaline, et représente la Fortune, tournée vers la droite. Elle tient de la main gauche une corne d'abondance, de la main droite deux épis et un gouvernail. Elle est coiffée du modius.

Des figures analogues ont été reproduites par S. Reinach, *Pierres gravées* (Paris, Didot, 1895), planches 46, n° 97^9, n° 98^1 à ^{9}; 47, n° 99^1 à ^{3}; 51, n° 14^5 et n° 18^3, et par Adolphe Furtwängler, *die Antiken Gemmen,* 1900, planche 44, n°s 72-73. La Fortune

porte quelquefois tous les attributs mentionnés ci-dessus, mais elle est représentée aussi avec une partie de ces objets.



Dans le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* par Salomon Reinach (Paris 1897), mes collègues verront plusieurs statues de la Fortune avec des attributs analogues. Une d'elles (n° 836) montre des vêtements drapés de la même manière que sur mon intaille; de longs plis retombent le long du corps et sont soutenus par le bras qui supporte la corne d'abondance.

Plusieurs monnaies de Septime-Sévère (193-211) décrites par Cohen (Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, tome IV, 2e édition) sous les numéros 154 à 201, 208, 385, 404 à 406, 423 à 428, 460, 461, 466, 667, 903, 904 et 905 représentent la Fortune qui est parfois accompagnée d'un globe ou d'une roue qu'on ne voit pas sur l'intaille d'Uccle. De même, les monnaies [1] de Julia Domna, femme de Septime-Sévère (morte en 217 de J.-C.), celles de leurs fils Caracalla et Géta, ainsi que celles de Macrin (217-218), leur successeur, ont très souvent un revers où



[1] Comparez deux monnaies d'Apollonia aux bustes de Septime-Sévère et de Julia Domna, dans les mémoires du Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900, pl. III, nos 6 et 7. Sur ces pièces, la Fortune est drapée à peu près de la même manière que sur l'intaille ci-dessus décrite.

Au revers d'une pièce de Julia Domna mentionnée par Cohen, la Fortune tient deux épis.

figure la Fortune. Ce type a été usité d'ailleurs par d'autres empereurs qu'il serait trop long de citer ici.

L'intaille qui vient d'être décrite paraît avoir été gravée au IIIe siècle. Elle a quinze millimètres de longueur et à peu près onze millimètres de largeur.

La figure dans le texte est 2 fois 1/2 agrandie d'après l'empreinte qui a été photographiée, avec talent, par notre collègue M. Charlemagne Magnien, que je tiens à remercier ici.

GEORGES CUMONT.





NOTICE

SUR

QUELQUES OBJETS D'ART

DE L'ÉGLISE D'OPWIJCK [1]



A commune d'Opwijck, située à l'extrémité N.-O. du Brabant, appartenait autrefois au pays de Termonde et dépendait, au point de vue ecclésiastique, du décanat d'Alost. Elle possède une église dont la date de fondation remonte aux premières années du XIIe siècle [2], et qui, dans

[1] Nous devons de précieux renseignements sur l'objet de cette étude à M. Louis Lindemans, d'Opwijck, à qui nous empruntons spécialement les détails que nous sommes en mesure de donner sur l'histoire de l'église, et sur la famille Van Hoorenbeke, dont nous parlons plus loin.

Nous tenons à lui exprimer tous nos remerciements, ainsi qu'au clergé de la paroisse qui a soumis gracieusement à notre inspection les richesses de l'église et ses archives. Nous tenons à mentionner aussi M. de Munter, curé à Molhem et anciennement vicaire à Opwijck, qui a signalé l'existence parmi les archives du crayon généalogique de la famille Van Hoorenbeke.

La commune d'Opwijck n'appartenant pas à l'ancien quartier de Bruxelles, A. Wauters ne s'en est pas occupé dans son *Histoire des environs de Bruxelles*. Les trois tableaux de Crayer, dont il s'agit ci-après, ne sont pas mentionnés non plus dans l'énumération fort détaillée de l'œuvre du peintre, à la suite de l'article que M. Edm. de Busschère lui consacre dans la Biographie Nationale. Ils ont été naguère signalés et décrits dans un article de la *Gazet van Merchtem* du 18 juin 1893. Ils sont mentionnés aussi dans le volume de M. Jean Desmedt : *De Sans-Culotten... in Assche en omstreken*, Merchtem, Dieudonné-Vercauteren, 1898.

[2] Corneille Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, La Haye, 1725, t. II, p. 185.

« Patronatus ejus spectat ad Capitulum Teneræmundanum, dono Odardi,

le cours des temps, subit de nombreuses vicissitudes. Elle fut sans doute rebâtie aux XIVe et XVe siècles ; du moins le chœur de l'édifice actuel conserve-t-il des vestiges d'ornementation architecturale qui sont de cette époque.

En 1580, l'église et une trentaine de maisons environnantes durent aux fureurs religieuses et politiques de l'époque d'être incendiées avec tout ce qu'elles contenaient [1].

Il fallut de longues années pour la relever de ses ruines. L'archevêque de Malines la rendit au culte en 1603. Sept années plus tard, les deux autels de la Vierge et de St Nicolas reçurent la consécration de l'autorité religieuse. Il résulte des archives de l'église que les grands travaux de restauration se trouvaient achevés vers cette époque, grâce à de larges subsides fournis par la collégiale de Notre-Dame de Termonde.

Mais il fallait la meubler et la décorer. Elle eut la bonne fortune de voir appeler à sa direction un homme de science et de goût, zélé pour l'exercice de son sacerdoce et passionné pour l'éclat du culte, le curé Égide van Lokeren, natif de Zele. Cet homme éminent, alors âgé de 28 ans, fut à la tête de la paroisse pendant 34 années (1618-1652). Il dota son église d'œuvres d'art qui la firent remarquer [2] et dont plusieurs subsistent encore, notamment trois tableaux de de Crayer, qui sont d'une facture plus qu'ordinaire, des statues en bois d'Antoine Fayd'herbe et un magnifique ostensoir.

Ce sont ces œuvres d'art, trop peu connues, quoique bien dignes de fixer l'attention, qui forment l'objet de notre notice. Elles méritent d'autant mieux d'être étudiées que les archives de la cure fournissent à leur sujet d'abondants détails qui permettent d'en reconstituer l'histoire.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le développement de

sive Odonis Camerac. Episc. anno 1108, ut patet ex hoc Diplomate ». L'auteur reproduit ensuite le diplôme de l'évêque Odard, qui attribue la désignation des curés d'Opwyck au doyen et aux chanoines de Termonde, sous la réserve de son agréation.

[1] « Ende want de voorschreve Kercke met meer dan dertich huyzen aldaer rontsomme gestaen by de vrantsche maleconteñ geheel en al metten brande geruineert is » etc. (Archives de la cure.)

[2] Van Gestel disait de cette église : « Hæc Ecclesia pulchritudine sua, splendidis ornamentis, campanis bene sonantibus, et elegantibus tabulis sese reddit spectabilem ».

la population et sans doute aussi l'état de vétusté de l'église en exigèrent la reconstruction partielle et l'agrandissement. Les plans furent dressés par le frère augustin Philippe Gobert, d'Enghien. On conserva le chœur de l'époque ogivale ; la grande nef fut prolongée; les nefs latérales furent remplacées par deux nefs disgracieuses de même hauteur que la nef centrale. Comme c'était l'habitude, les parties intérieures que l'on conserva furent transformées dans le goût de l'époque.

La première pierre des nouveaux bâtiments fut posée le 22 avril 1773, « au son de toutes les cloches », par messire Adrien Ange Walckiers, haut-bailli de la ville et du pays de Termonde. La tour ancienne, d'ailleurs dépourvue de tout mérite architectural, avait été conservée.

Walckiers se montra le bienfaiteur de l'église, à laquelle il fit cadeau de deux verrières, et comme témoignage de reconnaissance les administrateurs de celle-ci firent mettre ses armes sur la façade de la nouvelle construction ; elles y sont encore.



On sait que Gaspar de Crayer a passé à Bruxelles la plus grande partie de son existence. Né à Anvers en 1584 et admis dans la gilde en 1607, il devint, en 1621, le peintre particulier de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, qui était le protecteur de l'abbaye d'Afflighem. Il travailla pour Bruxelles et les environs pendant la période la plus féconde de son étonnante activité (1635-1664). Il vécut ensuite à Gand, où il mourut en 1669.

Crayer fit à Afflighem un assez long séjour, pendant lequel il peignit pour l'église et le réfectoire de la célèbre abbaye plusieurs de ses œuvres les plus importantes. Il n'est pas étonnant qu'un grand nombre d'églises du voisinage lui aient adressé des commandes. Les moines, grands propriétaires terriens et grands seigneurs ecclésiastiques, investis du droit de conférer de nombreuses cures, n'ont pas dû ménager leurs recommandations au profit de leur peintre, là où s'exerçait leur autorité ou leur influence. C'est pourquoi une foule de communes du voisinage montrent encore avec orgueil les toiles que l'artiste peignit pour leur église ; telles Lennick St-Quen-

tin, Assche, Merchtem, Opwijck, Cobbeghem et beaucoup d'autres.

S'il est vrai qu'il a été éclipsé en son temps par Rubens; si, parmi son œuvre considérable, il se trouve un certain nombre de productions d'un mérite inégal, il n'en est pas moins un artiste excellent, digne en tous points de la popularité dont il jouit encore aujourd'hui.

Les trois tableaux dont de Crayer décora l'église d'Opwijck représentent la Conversion de St Paul, un Episode de la vie de St Nicolas et le Triomphe de la Vierge. Lors de l'invasion française, ils échappèrent aux perquisitions des agents de la conquête, grâce à la pieuse sollicitude des habitants; il en fut de même du précieux ostensoir, dont nous parlerons plus loin.

Tels qu'on peut les voir aujourd'hui, ils ont été restaurés sous le contrôle de la Commission des Monuments, en 1862, 1863 et 1864, par M. Priemen, peintre-restaurateur à Bruxelles. En 1891, ils ont reçu une seconde restauration, cette fois par les soins de M. Lampe.

Le premier en date représente la Conversion de St Paul et avait été destiné au maître-autel de l'église d'Opwijck, érigée sous le vocable de ce saint; il a été transporté, depuis quelques années, à l'autel latéral élevé à l'extrémité du bas-côté sud.

Il représente la scène, si souvent retracée par les artistes, du chemin de Damas : St Paul, frappé par la foudre et tombé de cheval, se soulève à moitié, et tourne ses yeux vers la lumière surnaturelle dont l'éclat les a éteints. Son cheval, arrêté près de lui, est, suivant la tradition, un cheval de l'abbaye d'Afflighem, où Crayer peignit son tableau. D'après le registre des comptes de l'église, dressé en 1631, il coûta 400 florins sur lesquels 300 furent payés à valoir cette année-là. Le solde, ou 16 livres 13 escalins 4 gros, lui fut payé l'année suivante [1].

[1] Registre de 1631. *Betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere schildere over het schilderen vanden hooghen authaer in minderinghe van vier hondert gul. dry hondert per quittant....*

Registre de 1632. *Bet. aen Myn heere den Pastoor tgene hy voorts bet. heeft aen Sr Gaspar de Craeyere over de volle betaelinghe vande schilderye vanden hooghen authaer de so͞me van* XVI £ XIII s. IIIJ g.

La livre dont il est ici question est la livre de Flandre valant 20 escalins de Flandre ou 6 florins de Brabant; un escalin de Flandre valait 6 sols; un gros ou denier de Flandre valait un demi sol. La livre de Brabant ne valait que 4 florins et l'escalin de Brabant 4 sols ou 12 gros ou deniers de Brabant.

Les deux autels latéraux, consacrés, l'un à S[t] Nicolas, l'autre à la Vierge, avaient été érigés en 1610 [1].

Le curé Van Lokeren, satisfait de l'œuvre du maître, ne tarda pas à lui commander un nouveau tableau pour l'autel de la Vierge, situé dans le côté nord du transept.

Il le fournit en 1635 et reçut en payement 22 livres, 8 escalins ; ce tableau fut remplacé plus tard, sans que l'on sache ce qu'il en est advenu [2].

Le second autel latéral reçut à son tour un tableau en 1639.

Cette toile est aujourd'hui appendue dans le fond de l'église et a été remplacée, à l'endroit qu'elle occupait primitivement, par la « Conversion de saint Paul ».

Elle représente une scène de la vie de saint Nicolas.

Le saint évêque a sauvé trois officiers impériaux, condamnés à mort sur une fausse accusation de haute trahison. Pleins de reconnaissance, ils apportent au bienfaiteur, à qui ils doivent la vie, de riches présents. Ils portent le costume militaire du temps du peintre et représentent, dit-on, des personnages contemporains.

Les archives renseignent qu'il toucha une première fois, en 1639, pour prix de ce travail, une somme de cent florins, à valoir, pour laquelle il donna quittance de 16 livres 13 escalins 4 gros [3].

Il lui fut payé, pour solde, en 1640, 26 livres 13 escalins 4 gros [4].

Le curé jugea que ce tableau lui avait été livré à trop bon marché, et il crut devoir faire un cadeau à la femme du peintre ; l'église

[1] Les archives de l'église font mention de la dépense qui a été faite dans la maison de M. le curé, lors de la visite de M. le doyen qui était venu consacrer ces autels: *Dry potten wyns die gedroncken is ten huyse van M. Pastoor, als M. den Lantdeken alhier was weyende twee authaeren van O. L. V. in Sinte Niclaes.*

[2] Registre de 1635. *Betaelt aen S[r] Gaspar de Craeyere over den coop en leveringhe van de schilderye van Onze Lieve Vrouwe authaer volghende de quitant.* XXII £ 8 s.

[3] Registre de 1639. *Betaelt byden voors heer Pastoor de somme van een hondert guldens aen S[r] Gaspar de Craeyere over de eerste paeye van de schilderye van sinte Niclaes authaer per quitan.* XVI £ XIII s. IIII g.

[4] Registre de 1640. *Betaelt den selven heer Pastoor by hem betaelt aen S[r] Gaspar de Craeyere over de volle betaelge van sinte Niclaes authaer de sōme van* XXVI £ III s. IIII g.

lui offrit, en conséquence, douze pièces de lin qu'elle paya douze patacons ou 4 livres 16 escalins, 2 gros [1].

En 1650, le tableau de l'autel de la Vierge, placé en 1635, fut remplacé par celui qui se trouve encore au même endroit. Le peintre envoya deux valets pour enlever l'ancien tableau et placer le nouveau, et les comptes portent, de ce chef, une dépense de 8 escalins de gros [2], plus une autre somme de 6 escalins pour le logement de ces hommes pendant deux nuits [3].

Ce tableau représente la Mère de Dieu comme Reine de tous les saints.

Elle est assise et porte dans ses bras l'enfant divin jouant avec un rosaire; autour d'elle sont groupés sept saints ou saintes suivant le rang que leur assigne la liturgie. Le plus près d'elle se trouve saint Pierre avec les clefs; puis saint Augustin en habits épiscopaux, faisant l'offrande d'un cœur enflammé ; saint Sébastien avec le carquois ; saint Laurent posant la main sur le gril ; saint Dominique avec la bannière du rosaire.

Près de la Mère de Dieu se tiennent deux saintes, l'une vierge, l'autre veuve, le peintre ayant voulu que l'humanité entière, avec toutes ses conditions d'existence, rendît hommage, dans son tableau, à la Vierge-Mère. Ce sont sainte Dorothée, avec un panier fleuri, et sainte Elisabeth de Hongrie, en royal apparat, cachant dans son tablier le pain qu'elle porte aux pauvres et qu'un miracle a transformé en roses.

Le St-Sébastien est placé là sans doute en mémoire d'une gilde locale d'archers, qui aura contribué, par une offrande, à l'acquit du prix du tableau.

Si le tableau de St-Nicolas a plus de finesse, celui du Triomphe de la Mère de Dieu est peut-être le plus remarquable par le coloris et la composition.

[1] Registre de 1639. *Betaelt byden selven twelf pattacons over een dosyn steenen vlas gecocht van Wwe Niclaes Goossens ende daervan courtoisie ghedaen aen de huysvrouwe Sr Gaspar de Craeyere ten opsichte van goeden coop van Ste Niclaes schilderye. Compt* IIII £ XVI s. II g. Le « Steen » ou pierre était un poids équivalant à 8 livres 1/4, la douzaine pesant 100 livres.

[2] Registre de 1650. *Betaelt by Mynheer den Pastoor acht schellinghen groon aen twee knechten van Sr de Craeyere gesonden om de oude schilderye van onze L. V. aftespannen ende deselve oude schilderye ende de nieuwe optespannen ende te stellen.*

[3] Ibid. *Noch ses schellinghen groon voor deselve knechten twee nachten te defroyeren dus hier te samen* XIIII s. g.

La Commission des Monuments, lors de la restauration de 1862, l'appelait un « important ouvrage » [1].

L'artiste reçut de ce chef, d'après les registres de 1650, la somme de 500 florins ou 83 livres 6 escalins 4 gros [2].

Le Musée de Bruxelles possède une Vierge au Rosaire, peinte pour l'église d'Anderlecht, et qui est une de ses plus belles toiles. La composition de ces deux tableaux présente des analogies et peut donner lieu à d'utiles comparaisons. Le tableau d'Anderlecht, peint d'après Wauters en 1640, avait coûté 600 florins du Rhin [3].

L'année suivante (1651), il livra encore un Christ en croix « destiné à être placé sur le maître-autel, devant le tableau de St-Paul » [4].

Cette peinture, sans doute moins importante et que l'église ne possède plus, coûta 14 livres 14 escalins.

Comme les artistes du moyen âge qui condescendaient sans peine à polychromer des statues ou des retables, Gaspar de Crayer se livrait, à l'occasion, à des besognes modestes.

C'est ainsi qu'il décora, en 1648, de nouvelles bannières pour l'église au prix de 4 livres [5].

Le curé Van Lokeren renouvela aussi, en divers temps, les statues qui meublaient son église.

Son fournisseur était Antoine Fayd'herbe, de Malines, l'un des membres d'une famille de sculpteurs d'où sortit, après lui, Lucas Fayd'herbe [6].

Antoine Fayd'herbe lui fournit, en 1625, une statue de la

[1] Lettre du 26 mars 1862.

[2] Registre de 1650. *Item bethaelt per quitantie aen Sr Gaspar de Craeyere vijf hondert gls over het maecken ende leveren van de nieuwe schilderye van onse lieve vrouwe authaer.* LXXXIII £ VI s. IIIJ g.

[3] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 65.

[4] Registre de 1651. *Item betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over het schilderen van het chrucifix om te stellen voor St Pauwels schilderye opden hooghen authaer per quitant.* XIIIJ £ XIIIJ s. g.

[5] Document de 1648. *Betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over het schilderen van nieuwe kerckvanen naer uytwysen der quitantie ter somme van* IIIJ £. gr.

[6] D'après la Biographie Nationale, Antoine Fayd'herbe, sculpteur, était le frère puiné de Henri Fayd'herbe, enlumineur, doreur et sculpteur de figurines en albâtre, et poète flamand ; ce dernier fut le père de Luc ou Lucas Fayd'herbe, architecte et sculpteur, né à Malines (1617-1697).

Vierge pour 28 florins, plus 15 sols pour le transport à Termonde [1], et en 1629 un St-Paul pour 5 livres 6 escalins 8 gros [2].

L'église a conservé ces deux statues. Celle de saint Paul est défigurée par la polychromie qu'elle a subie à une époque récente.

Les archives mentionnent aussi un St-Antoine et un St-Roch, exécutés par le même artiste. Ces statues existent encore ; mais elles ont été remisées dans les combles, à raison de l'état de mutilation auquel elles sont réduites [3].

Amateur d'objets d'art et désireux d'en doter son église, le curé Van Lokeren porta aussi son attention vers les instruments du culte.

L'église possède un fort bel ostensoir en argent dû à l'orfèvre Jooris (en français Georges) Van Horenbeke [4].

Le pied, chargé de la profusion d'ornements qui est dans le style de l'époque, supporte un cylindre de cristal renfermant la lunula, et qui est accosté de deux anges, aux ailes déployées, d'une belle allure. Ils portent à leur tour deux petits anges debout avec les instruments de la Passion. Au-dessus, sous un dais qui repose sur d'élégantes cariatides, se tient Notre Dame des Douleurs. Le tout est surmonté d'un Enfant Jésus, avec les attributs de Sauveur du Monde.

Sur le pied de l'ostensoir se trouvent trois poinçons avec les marques suivantes : 1° une main couronnée qui indique le lieu de fabrication (Anvers) ; 2° un cornet suspendu à une attache et qui rappelle le nom de l'artiste (en flamand « horen »), et 3° un M couronné.

[1] Document de 1625. *Betaelt aen Anthoni Faydherbe beeltsnyder over het leveren van een Marienbeelt 28 guldens per quitan, metgaders 15 stuyvers voor tselve te Dendermonde te leveren.*

[2] Document de 1629. *Item aen Anthoni Faydherbe beeltsnyder de somme van vyf pond* VI s.VIII g. *ende dat over de leveringhe van een Sint Paulus beelt.*

[3] Registre de 1641. *Bet. denselven over tgene betaelt is geweest aen Anthoni Faydherbe over de leveringhe van Ste Anths beelt.* IIIJ £ IJ s. IIIJ g.

Item het schipvracht van tselve beelt IJ s. IIIJ g.

Registre de 1642 *Item betaelt byden selven heere Pastoor aen Anthoni Faydherbe tot Mechelen over den coop van St Rochus beelt per quitantie de so͞me van vyf pont gr.*

[4] Cet objet n'a jamais été envoyé aux diverses expositions d'art religieux.



Ostensoir de l'église d'Opwijck.

Photo

Nous reproduisons ci-contre les trois poinçons de la remontrance de J. Van Horenbeke[1].

M surmonté d'une couronne. 

Un cor, allusion au nom de l'artiste. 

Main surmontée d'une couronne. 

Le registre de 1645 nous apprend que cet objet d'orfèvrerie a coûté la somme considérable de 203 livres 15 escalins de gros [2].

Qui était l'orfèvre Georges ou Jooris Van Horenbeke ?

Les *Liggeren* de la gilde de St-Luc à Anvers, publiés par Ph. Rombauts et Ch. van Lérius, renseignent le nom de *Jores van Horenbeke* qui fut admis dans la gilde au cours de l'exercice 1643-1644, et paya son droit d'entrée. Nous voyons ensuite, d'année en année, Joris van Horenbeke payer sa contribution périodique, de même que sa cotisation pour le banquet de St-Luc, jusqu'en 1666.

Au compte de 1666-1667 les livres portent en recette, comme dette mortuaire *(doodschuld)* du chef de *Joris van Horenbeeck*, une somme de 3 florins 4 sols.

Les auteurs donnent en note l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église St-André à Anvers. Il en résulte qu'il avait été marguillier de cette église, que sa femme s'appelait Anne van der Eedt, et qu'il était mort le 20 septembre 1666 [3].

[1] Dans sa *Notice sur la Corporation des orfèvres d'Anvers*, publiée dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 4me série, tome V. (1899), p. 291 et suivantes, M. P. Génard donne la suite des édits et ordonnances relatifs à cette corporation. Il en résulte que les œuvres des orfèvres anversois devaient porter trois poinçons, celui du maître, celui de la corporation et celui de l'essayeur, remplacé ensuite par une marque indiquant, au moyen d'une lettre placée d'après l'ordre alphabétique, l'année et le décanat de la fabrication. La marque de la corporation était une main (signe employé aussi sur les monnaies d'Anvers), surmontée aux XVIe et XVIIe siècles d'une couronne.

[2] Registre de 1645. *Item betaelt aen Sr Jooris van Horenbeke over het maecken ende leveren van de nieuwe Remonstrantie alles per specificatie ende quitantie conform de bestedinghe van de selve Remonstrantie ter somme van* IJC IIJ £ XV s. g. *of twee hondert en dry pond vyftien schell. groot.*

[3] *Hier leet begraven den eersamen Jooris van Hoorenbeeck out Kerckmeester deser*

Nulle part les *Liggeren* ne lui donnent la qualité d'orfèvre, non plus qu'une autre qualification quelconque.

Il est néanmoins permis de croire qu'il s'agit de l'auteur de l'ostensoir d'Opwijck.

A l'exposition d'art rétrospectif de 1880 ont figuré, sous le numéro 951 de la classe de l'orfèvrerie, une aiguière et un plateau, offerts en 1681 par le magistrat de Gand à Josse Goethals. D'après les comptes de la ville de Gand, dit le catalogue, « cet objet fut fabriqué par l'orfèvre gantois Jacques Van Hoorebeke ».

Notre artiste s'appelle *Jooris,* et l'un des poinçons de notre ostensoir prouve que celui-ci a été fabriqué à Anvers. Nous nous trouvons donc en présence de deux objets de provenance différente et dus à deux artistes du même nom.

Une famille Van Hoorenbeke a eu des représentants à Opwijck et y possédait des biens jusque fort avant dans le XVIII[e] siècle. Elle avait des ramifications dans le pays de Termonde, où elle était considérée et où elle occupa des emplois importants; plus tard une branche alla se fixer à Anvers. Un carnet, composé par un certain Jean-Baptiste Van Hoorenbeke après l'année 1742 et que conservent les archives de la cure, fournit au sujet de la généalogie de cette famille de précieux renseignements.

En tête se trouve l'épigraphe : *Exaltabuntur cornua justi.* D'après les indications de ce carnet, la famille Van Hoorenbeke remonte à Willem, qui épousa Cathelijne (Catherine) de Keyser, fille de Josse et de Anesoete Van Nieuwenhove. Le testament de cette dernière, fait en 1471 et qui existe encore, contient diverses dispositions au profit de l'église d'Opwijck.

Willem de Keyser, frère de Catherine, y est mentionné avec la qualification de « goutsmit vân Coninck van Vranckryck ».

Parmi les descendants de Guillaume Van Hoorenbeke, citons son fils Joris, et son petit-fils Antoine, né en 1479, décédé en 1540, et qui eut 14 enfants, au nombre desquels on relève un autre Joris

kercke, sterft den 20 september 1666, ende d'eerbare jouf. Anna van der Eedt, syn huysvrouwe, sterft den 2 december a°. 1675, ende, etc.

Voir aussi : P. VISSCHERS, *Verzameling van grafschriften in St Andrieskerk, te Antwerpen.* Anvers, 1851, pages 124 et suiv.

Et le recueil intitulé : *Inscriptions funèbres et monumentales de la province d'Anvers,* Anvers, années 1856 et suiv., au tome III, p. 31.

Van Hoorenbeke « die is geweest goutsmit te Brussel, is overleden in Italiën, etc. ».

Un autre fils d'Antoine, Liévin Van Hoorenbeke, habitait Termonde. Nous apprenons à son sujet les particularités suivantes : « Om de Ketteryes wille is vluchten geweest uyt Dendermonde « binnen Antwerpen anno 1578, ende 1586 den 14 maerte is aldaer « gestorven en begraeven in Sinte Andries Kercke in het midden « van de beuck bij den preckstoel gelijck staet op den serck ».

Ce Liévin Van Hoorenbeke, qui se fixa à Anvers, fut marié trois fois, et eut de sa première femme, Marguerite Schoorman, quatre enfants et autant de la seconde. L'une de ses filles du premier lit, Catherine, épousa Pieter Luypaert qui fut greffier à Opwijck. Une autre, Elisabeth, se maria avec Jean Van Stock, dont la fille Barbe épousa Frans Domis, «goutsmit t' Antwerpen in de Wisselstraet »[1].

On voit par ce qui précède que les orfèvres étaient nombreux dans les diverses branches de la famille, et que le prénom de Joris y était également fort commun.

A la branche de la même famille qui resta au lieu d'origine, appartiennent encore : Jean Van Hoorenbeke, curé d'Opwijck, où il mourut en 1593, et Erasme Van Hoorenbeke, greffier d'Opwijck au temps du curé Van Lokeren. Notre orfèvre Joris Van Hoorenbeke n'est pas mentionné dans ce crayon généalogique ; les indications de celui-ci sont d'ailleurs incomplètes en ce qui concerne la branche anversoise des descendants de Liévin.

Il y a tout lieu de croire néanmoins que Joris Van Hoorenbeke appartenait à cette branche, et c'est vraisemblablement à raison de ses liens de proche parenté avec les Van Hoorenbeke d'Opwijck qu'il a reçu la commande de l'ostensoir que nous décrivons ci-dessus [2].

[1] Dans la notice rappelée ci-dessus, M. P. Génard mentionne *Jacques* Domis, qui fut doyen de la corporation des orfèvres d'Anvers en 1619.

[2] Quoique la sépulture de Joris van Horenbeke et de sa femme ne portent pas d'écussons, nous croyons pouvoir établir avec le recueil de Visschers un rapprochement entre le premier et d'autres personnages du même nom qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont été inhumés dans diverses églises d'Anvers, et dont les pierres tombales sont ornées d'écussons portant trois cors de chasse. (P. VISSCHERS, recueil et endroit cités ; et *Inscriptions funèbres*, etc., tomes I, II et IV, passim.)

Les armoriaux de *Rietstap* et de *Bosmans* mentionnent plusieurs familles du nom de van Hoorenbeke ou van Hoorenbeeck, ayant toutes des cors de chasse dans leur blason, et il est à remarquer que l'une de ces familles porte la devise, rappelée en tête du carnet d'Opwijck : *Exaltabuntur cornua justi.*

Les archives renseignent encore l'acquisition, en 1629, d'un ciboire d'argent et, en 1635, d'une couronne de la Vierge, fournis l'un et l'autre par un orfèvre du nom de Joos van Overschelde.



Le curé Van Lokeren mourut le 29 mars, jour de vendredi saint, 1652.

Il fut enterré dans le chœur de l'église dont il avait été le génie bienfaisant.

Sa pierre sépulcrale porte l'inscription suivante, dont les deux premiers mots semblent rappeler une devise propre au défunt :

Tempus loquendi.
D. O. M.
Hic jacet sepultus Reverendus Dnus ac M. Egidius Van Lokeren qui hujus parochiæ 34 annis pastor tempori loquendo vita verbo et moribus suis docuit vivendo mori et moriendo vivere.
Obiit 29 martii 1652.
Huic lector bene apprecare.
Pii affectus ergo heredes posuer.



Il paraît être resté avec les artistes qu'il avait employés à la décoration de son église, tout au moins avec de Crayer, dans les termes de la meilleure amitié.

En 1651, peu de temps avant sa mort, au moment de formuler ses dernières volontés, il prescrivit qu'à son service funèbre et au repas qui suivrait on inviterait « le sieur Gaspar de Crayer » et la veuve « Franchois » van Hoorenbeke [1].

[1] *Ten vyfden begeere dat myne uytvaert sal gedaen worden met d'eerste bequaemheyt en dat men naer de kerckelycke diensten sal oprechten een redelycke maeltyt, ende sullen tot deselve diensten ende maeltyt geroepen worden..... Hier en boven sullen geroepen worden d'heere Gaspar de Craeyere, de Wᵉ Franchois van Hoorenbeeke.....* (Testament du 4 août 1651, conservé en copie dans les archives de l'église.)

François van Hoorenbeke était-il un parent de l'orfèvre Jooris Van Horenbeke ? C'est tout au moins probable.

Le nom d'Antoine Fayd'herbe ne se trouve pas dans ce testament.

Suivant l'auteur de l'article sur la Sculpture en Belgique, publié dans la *Patria Belgica* (M. G.-J. Dodd), cet artiste mourut en 1651. Mais on admet plus généralement qu'il est mort le 8 octobre 1653 [1].

Quant à de Crayer, il survécut longtemps à son vieil ami, puisqu'il mourut, comblé d'années, le 27 janvier 1669.

JULIEN VAN DER LINDEN.

[1] *Biographie nationale ;* chev. MARCHAL, *la Sculpture et l'Orfèvrerie belges ;* EMM. NEEFS, *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines.*





LES RESTES
DE LA
STEENPOORT
ET DES
REMPARTS ADJACENTS



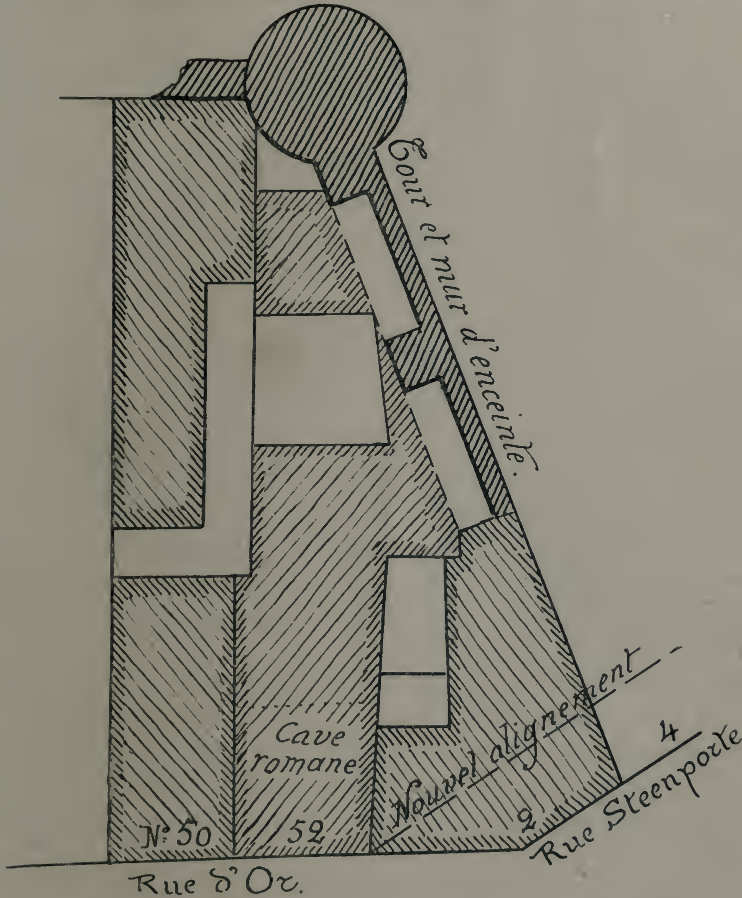
NOUS avons déjà, il y a quelques années, attiré l'attention de la Société d'Archéologie de Bruxelles sur les restes de l'enceinte du XIIe siècle de notre capitale.

Des pourparlers entamés entre la ville de Bruxelles et le propriétaire de l'un des immeubles contigus à la Tour dite improprement d'Anneessens, pour arriver au dégagement des remparts, remettent sur le tapis la question de ces vieilles fortifications.

La Tour Anneessens et une partie du vieux mur adjacente du côté de la rue Haute se trouvent comprises dans un pâté de maisons qui bordent les rues d'Or, Steenpoort, de Rollebeek et le Grand Sablon.

Dans la rue de Rollebeek existe un important immeuble avec cours intérieures tenant à l'école communale et ayant des sorties rue d'Or et rue de Rollebeek. Cet immeuble, dont une partie date du XVIIe siècle, ne présente d'intérêt qu'au point de vue pittoresque. Mais dans l'une des cours se trouve l'entrée de la Tour.

La ville de Bruxelles a fait, il y a une couple d'années, l'acquisition de cet immeuble pour y élever les bâtiments d'une école qu'elle se proposait de construire tout d'abord en façade sur la rue Lebeau où elle possédait les terrains nécessaires, mais la vente fructueuse de ces terrains lui fit renoncer à ce projet et, par suite de la nouvelle acquisition faite, c'est



dans cet enclos que seront établis les bâtiments d'école supplémentaires attenant à l'école de la rue de Rollebeek.

La Tour elle-même fait aujourd'hui partie de l'immeuble de la ville, mais le mur d'enceinte ne lui appartient que dans sa partie supérieure à partir de la plate-forme ; la partie inférieure est mitoyenne aux immeubles 52, rue d'Or, et 2, rue Steenpoort.

Pour dégager la Tour et le mur d'enceinte, il faudrait procéder à une expropriation sinon totale des immeubles ci-dessus, tout au moins à celle d'une partie du fond de ces maisons, de manière à entourer les constructions militaires d'un petit jardinet qui les isolerait.

Une expropriation complète de l'immeuble 52, rue d'Or, serait évidemment des plus avantageuses au point de vue du dégagement des remparts, mais elle serait plus coûteuse. Elle aurait cependant l'avantage de pouvoir établir un jardinet à front de rue avec grille et petite maison de gardien ou de concierge, et elle attirerait de la voie publique l'attention sur la Tour.

L'intérêt que présentent ces vieux débris est grand; nous retrouvons encore debout une partie de la vieille enceinte, la partie la mieux conservée, puisque l'on y voit même le mur de parapet intérieur porté sur corbeaux, qui mettait les défenseurs à l'abri d'une chute du côté de l'intérieur de la ville.

Il y a là, à l'un des angles de l'enceinte, un fragment considérable comprenant la Tour d'angle avec sa Tourelle, contenant l'escalier pour communiquer aux différents étages, et deux fragments du mur de défense à deux étages de voûtes crénelées, dont l'un, vers la rue Steenpoort, mesure une vingtaine de mètres de longueur. A la gorge de la Tour, on remarque deux fenêtres en ogive qui sont, à n'en pas douter, des exemples de l'emploi le plus ancien de cette forme d'arc en Belgique.

Les restes qui subsistent sont-ils assez importants au point de vue archéologique pour justifier la dépense de ces expropriations, nécessaires pour en assurer le dégagement ?

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, à la condition toutefois que l'on ne fasse aucune réfection, mais que, après dégagement, on conserve au contraire le tout dans son état actuel, en se contentant de recimenter les pierres détachées. Cette solution laisserait à l'ensemble le côté pittoresque et archéologique dont il convient de ne pas le priver [1].

En outre de la Tour et du mur d'enceinte à 2 rangées de voûtes en décharge sur une longueur de 15 mètres environ, M. de Marneffe, propriétaire de la maison, 52, rue d'Or, nous avait signalé l'existence sous son immeuble de caves voûtées lui paraissant fort anciennes.

[1] La Commission royale des Monuments en a jugé de même et n'a pas hésité à proposer à M. le ministre des Finances d'accorder à la ville de Bruxelles un subside important pour lui permettre d'assurer la conservation de ces précieux restes.


VANDAMME



Une visite de ces sous-sols, en très bon état, nous a montré effectivement des voûtes d'arête sur pilastres qui ont tous les caractères d'une construction du XIIe siècle et qui formaient primitivement plusieurs travées dont une encore entière et parfaitement conservée. — La nature des matériaux employés, la forme des chapiteaux des pilastres, la manière dont les arêtiers retombent sur les tailloirs des chapiteaux, tout indique une construction antérieure à l'époque ogivale.

Quelle a été primitivement la destination de ces locaux, nous ne saurions le dire, mais nous nous demandons cependant si la proximité de ces caves de la Steenpoort, ainsi que le montre le croquis ci-joint, ne serait pas de nature à permettre l'hypothèse d'y voir les restes de bâtiments accolés jadis à cette porte et en constituant des dépendances. Des substructions s'étendent même sous la voie publique devant la maison voisine, rue Steenpoort, n° 2.

Quelle que soit d'ailleurs leur destination, leur existence méritait, je pense, d'être signalée, car ils constituent certainement les plus anciennes caves de notre bonne ville de Bruxelles.

La maison rue d'Or, 52, est assez ancienne; des papiers de famille qu'a bien voulu nous communiquer M. de Marneffe il résulte qu'au XVIIe siècle cette maison avait porté le nom *de Smisse ;* elle était appelée au XVIIIe siècle *Le papier royal.*

Parmi ces documents il en est un qui présente un intérêt véritable au point de vue de la question qui nous occupe : il s'agit d'une contestation en 1759 entre la propriétaire de la maison 52, rue d'Or, Mlle Joanna Tendyck, et son voisin du côté de la Steenpoort, M. Massion, au sujet des démolitions et reconstructions d'immeubles, à la suite de la démolition de la Steenpoort qui venait d'avoir lieu [1]. Nous croyons pouvoir la faire paraître *in extenso* :

NOTULEN VOOR JOUFFROUWE MARIA JOANNA TENDYCK SUPPLIANTE
TEGENS
SIEUR JUDOCUS MASSION GEDe.

Veneris 9 9bris 1759 Sub. P. W. De fraye in M.C.
Coram Domino de fierlant scab. in loco contensioso.

Vanden Hoven met syne meestersse in persoon geassisteert van den heere advocaet Charlier leght over syne acte van Commissie op V. E.

[1] La démolition de la Steenpoort fut commencée le 27 mars 1759.

h[ren] Commissarissen gedecerneert in date op gisteren geteekent als deze, verclaerende alhier te compareren in loco contentioso ter interventie van de gesworene Meerers deser stadt om etc. partye toe gedaeght.

Item Mons met den ged[e] in persoon, die verclaert te sullen supercederen met het opbouwen van scheyde muer in questie als mede van het afbrecken van ardüynen mur, comende tegens de Erffve der supp[te] versoeckende p̄tyen hinc inde reces ad martis hora secunda post mérédiem ende vān hoven decretement ende acte van het verclaeren des Ged[e] hier voren afgeteeckent.

> Habeat, Van den Hoven syn versocht decretement ende acte, et fiat res ad martis ten twee uren en half naer noen ongedaecht.

Martis 13 9[bris] 1759 Sub. P: W: Defraye

Coram D[o] de fierlant scab. in loco contentioso.

Van den Hoven ende Mons resp[ve] met syne meerstersse ende meester in persoon, die verclaeren alhier te compareren in loco contentioso, ingevolge het reces van veneris lest leden ter interventie van de gesworene meesters deser stadt om &: ende naer dien &[a] syn partyen veraccordeert in de maniere naervolgende te weten : dat de suppliante is cederende aên Ged[e] het plaetsken met het packhuys van onder tot boven liniā rectā daer achter gelegen comende tegens deser stadts oude vesten van het afgebroeken Steenpoort binnen de selve houde mueren ter eenre, van achter tegens den muer van de cokene der supp[te] ter tweedere, ende ter derdere tegens den muer vān bouw van het huys der supp[te] op conditie dat den Ged[e] aen supp[te] op het voors: plaetsken sal moeten laeten een plaetsken ter diepte van acht voeten, ende ter breede van ses en half voeten te beginnen de selve breede van op den hoeck der schouwe van het cleyn eetplaetsken aldaer uytspringende, opwelck plaetsken den ged[e] sal moeten en stellen ten synen coste een privaet, welckers afloop den ged[e] ook ten synen coste over syne erfve sal moeten afleyden tot in de beke deser stadt :

Dat het selve privaet sal moeten gestelt worden in den hoeck van het voors. plaetsken tegens over de deure van de voors. clyne eetplaetse tegens de muere van huyse aldaer op te bouwen door den ged[e], in syne mueren van wedercanten met eene deure ende schaliedack daer-



boven ter groote ende breede als behoorelyck, waartoe den ged^e sal mogen emploieren de deure ende de voordere materialen daer toe gedient hebbende :

Dat den Ged^e sal moeten voorsien het schouwken van voors. clyne eetplaetse, comende met eene uitspronck langs syne Erfve van alle ongemaecken, ende ingevalle van eenige Caduceringe ofte ander ongeval,

Dat den ged^e deselve schouwe sal moeten stellen ten syne coste in synen voorigen staet,

Dat den ged^e niet en sal mogen amoveren den muer van de oude vesten comende tegens de Erfve ende huysinghe der supp^te, behoudelyck dat het hem sal gepermitteert wesen nochtans aftebreeken de ganderye boven den voors. muer staande leydende naer thoren, staende achter het achterhuys der supp^te tot op de noten ofte uytspringende steenen, waer op den voors. ganck is staende, ende ingevalle den ged^e den selven ganck soude comen te laeten staen, dat hy ged^e gehouden sal syn het dack van selven ganck ende alle t' gene daer van dependeert behoork. te onderhouden, ende de supp^te ende de toecomende Eygenaers van haer huys costeloos ende schaedeloos moeten te bevryden ende garranderen van alle ongemaecken, synde voorders alnoch geconditioneert dat ingevalle van amoveringe van voors. ganck ende thoren als voorseydt, den ged^e sal moeten voorsien ^vende staende houden in synen behoorelychen staet, de schouwen, dacken ende aller t' gene waer hy eenige schaede soude comen te veroorsaecken,

Dat den ged^e den ouden muer deserstadts vesten niet en sal vermoghen af te brecken, dan als voors. staet, ende dat den selven muer altydt sal moeten blyven in den staet gelyck hy tegenwoordigh bevonden is met syne concaviteyten ende foreyten, welcken muer soo door de supp^e als den ged^e ten gemeynen coste langhs den cant van der supp^e huyse sal moeten onderhouden worden.

Dat den ged^e voor de voors. confessie sal geven en betalen aan de supp^e tusschen heden ende twee maenden de somme van vierthien hondert guldens wisselgeldt, waermede het geschil tusschen partyen omstaen comt te cesseren, sullende de costen eerst gebrocht synde van wederseyde in massa, by partyen worden betaelt jeder voor de hellicht, versoekende partyen hier van decretement ende acte, habeant

S/ P. W. De Fraye.

La Steenpoort venait d'être démolie et les terrains vendus à des particuliers allaient recevoir des bâtisses. Le terrain contigu à la maison, rue d'Or, 52, du côté de la rue Haute, avait été acquis par M. Massion, et le gros mur du rempart encore debout séparait mitoyennement les deux héritages. Des difficultés surgissent entre les deux voisins qui finissent par s'accorder sur les différents points litigieux.

Dans l'acte ci-dessus les parties règlent l'écoulement des eaux vers l'égout de la ville et conviennent que M. Massion ne pourra pas enlever le mur du rempart joignant l'héritage de Mlle Tendyck, rue d'Or, 52, si ce n'est avec la permission de cette dernière. Il pourra cependant démolir, jusqu'aux corbeaux saillants, la galerie au dessus du mur conduisant jusqu'à la Tour, mais, s'il la conserve, il devra garantir Mlle Tendyck et tous ses successeurs de tout dommage résultant de cette jouissance. Le mur du rempart, au dessous du couloir, conservé dans toute son intégrité avec ses contreforts et ses renfoncements, sera entretenu à frais communs.

Paul Combaz.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 1900.

Présidence de M. J. Van der Linden, *président.*



La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — MM. Joseph Destrée, H. Mahy et Paul Hankar s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président communique à l'assemblée le texte de l'adresse que la Société a envoyée à Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique ainsi que la réponse de Leurs Altesses Royales.

[1] MMmes Hermant, Cadot-Paltzer, L. Le Roy, Préherbu et Le Tellier.

Mlle Ranschyn.

MM. Puttaert, Van Gele, de Raadt, G. Cumont, J. Capart, Maertens, Soyer, Belleroche, Aughuet, De Schryver, Tahon, Comhaire, Ranschyn, De Bavay, A. Joly, Jean Poils, Rutten, J. Van der Linden, Ch. Maroy, Flébus, Hermant, le baron A. de Loë, Lefebvre de Sardans, L. Le Roy, Préherbu, Eyben, P. Wauters, Ledure, Paris, De Lara, le baron F. Chazal, Vanden Bogaerde, Vanden Eynde, Van Havermaet, J. Chevalier, A. de Behault de Dornon, Weckesser, E. Lhoest, Van Goidsenhoven, Duwelz, Ronner, De Beys, Magnien, E. Nève, Wallaert, Lacroix, De Smeth, De Ridder, C. Dens, Blin d'Orimont et Desvachez.

Monseigneur, Madame,

Les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles prient Vos Altesses Royales de daigner agréer leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, votre fils bien aimé.

Ils joignent à ces souhaits l'assurance et l'hommage respectueux de leur profond attachement à la Famille royale.

Bruxelles, le 6 octobre 1900.

Pour la Société d'Archéologie de Bruxelles,
Les membres de la Commission administrative :

Le Président :
J. Van der Linden.

Le Secrétaire général :
Baron Alfred de Loë.

Le vice-Président :
De Bavay.

Les Secrétaires :
L. Paris, L. Le Roy.

Les Conseillers :
P. Verhaegen, G. Cumont.

Les Trésorier et Trésorier adj. :
P. Combaz, J. Poils.

Le Conservateur des collections :
S. De Schryver.

Le Bibliothécaire-Archiviste :
H. Mahy.

Monsieur le Président,

Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre ont été très sensibles aux félicitations qui Leur ont été adressées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, à l'occasion du mariage de Leur bien-aimé Fils, S. A. R. le Prince Albert de Belgique, avec S. A. R. la Princesse Elisabeth, Duchesse en Bavière.

Leurs Altesses Royales m'ont chargé de vous en exprimer Leurs remercîments bien sincères, à vous et à Messieurs les Membres de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire des commandements :
Jules Bosmans.

Bruxelles, 20 octobre 1900.

A M. J. Van der Linden, Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. de Raadt rend hommage à la mémoire de notre regretté con-

frère le baron de Maere d'Aertrycke, homme de cœur et d'esprit, savant distingué, dont la longue carrière extraordinairement active et remplie fut entièrement consacrée au bien de la patrie.

M. le Président dit que la Société s'associe pleinement aux sentiments exprimés par M. de Raadt.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Nouvel indicateur historique de Compiègne et de Pierrefonds, etc. 1 vol. in-8°, 1 pl. (achat).

Mailly (E.). Les origines du conservatoire royal de musique de Bruxelles. 1 vol. in 8°, br. (id.).

Mémoire explicatif du général baron de Failly, ministre de la guerre et major général de l'armée belge en 1831, 1 vol. in-8° br. (id.).

Leclercq (Jules). Un arbre de vingt-deux siècles. 2 feuillets pet. in-8° (don de l'auteur).

Cabinets du comte d'Hane de Steenhuyze et de Leeuwerghem et de la douairière D... V... A... (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise, espagnole et française). — Galerie du baron de Brienen de Grootelindt (tableaux anciens des écoles hollandaise et flamande). — Galerie de M. Piérard (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise et française). — Collections Mathieu Neven (tableaux, argenteries, porcelaines, meubles anciens et objets d'art). — Collection du comte d'Espagnac (tableaux anciens et œuvres d'art). — Collection Beissel (tableaux anciens des écoles flamande, allemande, hollandaise et italienne). — Collection Henry Didier (tableaux et dessins). — Collection Papin (tableaux des écoles hollandaise, flamande et française et de l'école moderme). — Tableaux anciens provenant de l'ancien musée espagnol au Louvre, de la galerie Goesvelt, de la galerie Uurzaiz, etc. — Cabinet du vicomte de Buisseret (tableaux anciens et modernes des écoles flamande, hollandaise, etc.). — Galerie du vicomte Bernard du Bus de Gisignies (tableaux anciens des écoles flamande et hollandaise). — Cabinet du vicomte du Bus de Gisignies (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise et française). — Vente J. B. Madou (tableaux, aquarelles, dessins, croquis, etc.). — Vente Leys (fresque, tableaux, esquisses, aquarelles, dessins et autres objets d'art). — Galerie Edmond Ruelens (tableaux anciens des écoles française, flamande et hollandaise). Ens. 15 catalogues in-8° et in 4° brochés (don de M. Mahy).

Mortillet (G. de). Le préhistorique. Antiquité de l'homme. 1 vol. in-12 rel. toile, figures (achat).

Houssaye (l'abbé M.). Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. 1 vol. in-8° br., portrait et fac similé de lettre (id.).

CAPART (J.). Pourquoi les Égyptiens faisaient des momies. 1 br. in-8° (id.).

Ostraca grecs d'Égypte. 1 br. in 8° (id.).

LECLERCQ (J.). Un séjour dans l'île de Ceylan. 1 vol in 18 br., planches et figures (don de l'auteur).

DE GRAUW (D.). Geschiedenis der gemeente Assche. 1 vol. in-8° br., cartes, figures, planches et portrait (achat).

CUMONT (G.). Jeton de Jean Gelucwys ou Lucwis, Maître particulier de la Monnaie de Brabant, à Anvers, 1478-1481. 1 brochure in-8°, figure (don de l'auteur).

Antiquités, verres, bronzes, bijoux, terres cuites, monnaies. Vente publique à Paris, les 9 et 10 novembre 1900. Catalogue pet. in-4° br., XII planches (don de Mme veuve Serrure).

SALVANDY (N. de). Histoire de Jean Sobiesky et de la Pologne. 1 fort vol. jésus in-18 br. (achat).

THIERRY (A.). Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état. 1 vol. in-12 format anglais br. (id.).

DENEFFE (le Dr V.). Chirurgie antique. Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne. 1 brochure in-8°, carte et planches (don de M. Maxe-Verly).

Exposition des anciennes gildes et corporations. — Art ancien [1]. Catalogue officiel, 1900. 1 vol. in-8° br. (don de M. de Béhault de Dornon).

BÉHAULT DE DORNON (A. de). Un canon en bronze coulé en 1474 par Jehan de Malines. 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL. Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dite d'Aumerie. 1 vol. gr. in-4° d. rel., planches, cartes et figures (don de M. d'Aumerie).

RAADT (J. Th. de). Les armoiries de la maison d'Arenberg. — Fleurs de néflier ou roses ? 1 brochure in-8°, 1 pl. (don de l'auteur).

Pour les collections :

Silex taillés (lames, éclats retouchés et déchets) néolithiques trouvés sur la colline de Pitthem, Flandre occidentale (envoi de M. l'abbé J. Claerhout, membre de la commission des fouilles).

Elections. — M. V. Dobrusky est nommé membre correspondant. MM. Charles Aughuet, Charles Bosmans, le baron Félix Chazal, Edmond de Coussemaker, J.-P. Fontaine, Albert Lecointe, E. Ledure,

[1] Cette exposition a eu lieu à Liége.

Eug. Mignot, Gérard Neirynck, Alexandre Stuckens et Auguste Van Gèle sont nommés membres effectifs.

MM^mes Emile de Munck, Emile Demunter et Julien Petit et MM. Emile Demunter et Saxe sont nommés membres associés.

Exposition. — Photographies prises au cours de l'excursion à Reims et à Laon (superbes agrandissements faits par M. Ledure).

Objets divers (bijoux, verre, vases en terre, etc...) provenant des fouilles du cimetière franc de Villers-devant-Orval.

M. le baron de Loë dit quelques mots de ce cimetière caractérisé par l'absence d'armes et qui ne peut guère remonter au delà du VIIe siècle de l'ère chrétienne.

Carreaux de pavement en terre cuite polychromés et vernissés, dont deux portent la date de 1632. Fabrication de Thourout. Trouvés dans des démolitions à Gand (collection J. Maertens).

Aquarelle de M. Alf. Ronner, représentant une vieille ferme de la rue de l'Orge, à Ixelles (exposée par M. E. Belleroche).

M. Belleroche, propriétaire de cette aquarelle, fournit quelques renseignements sur la vieille ferme qu'elle représente et qui paraît dater du XVIIe siècle.

Il fait don de cette aquarelle à la Société. *(Vifs remercîments.)*

M. Louis Paris insiste sur la difficulté qu'il y a à organiser des expositions mensuelles plus importantes que celles qui ont habituellement lieu, à cause des conditions défectueuses du local, l'insécurité et surtout l'impossibilité de laisser sur place les objets exposés plus longtemps que la durée d'une séance.

Il ajoute que ces difficultés n'existent pas pour des expositions de petits objets que chaque exposant peut rapporter facilement chez lui après la séance et propose, en conséquence, d'organiser pour la séance de février une exposition de boîtes anciennes artistiques, telles que boîtes à tabac, boîtes à mouches, bonbonnières, etc.... (*Approbation unanime.*)

Communications.

Ch.-J. Comhaire. — *Iconographie et bibliographie de saint Lambert, martyr et patron de la très noble cité de Liége.*

J. Capart. — *Rapport sur le congrès international d'histoire des religions.*

M. Capart fait ensuite deux rectifications :

1° *au sujet de l'attribution aux Etrusques de l'invention de la voûte ;*

2° *à propos de certains vases en porcelaine de Chine trouvés dans les tombeaux égyptiens ;* et s'exprime ainsi :

Dans un des derniers numéros des Annales de la Société M. E. Lhoest attribue encore aux Etrusques l'invention de la voûte ; c'est là une opinion qui eut longtemps cours en archéologie, mais qu'il faut décidément mettre de côté. Les Égyptiens notamment font très anciennement usage de la voûte en brique et en pierre.

On pourrait en citer de multiples exemples, tant pour l'ancien empire que pour les autres époques. Je me contenterai de mentionner la splendide voûte de la tombe du prince Adu Ier découverte dans ces dernières années à Denderah par le professeur Pétrie, de Londres, et qui est datée par des inscriptions de la VIe dynastie.

Cette voûte est reproduite au frontispice de l'intéressant ouvrage *Denderah* par F. Pétrie, dans lequel on trouvera le récit des fouilles de cette localité (Mémoires de l'Egypte. Exploration Fund, volume XVII).

A une séance précédente, continue M. CAPART, j'ai eu l'occasion d'entretenir l'assemblée des curieux vases en porcelaine de Chine découverts dans des tombeaux égyptiens. J'en ai parlé récemment à plusieurs hommes compétents, entre autres à M. Guimet, fondateur-directeur du Musée d'histoire des religions, à Paris.

Ces vases sont attribués à la dynastie des Soung (960-1279 après J.-C.) et à celle des Ming (1368-1628). Ces poteries sont assez fréquentes dans les musées d'Europe. Ce qui constitue le problème intéressant, c'est que ces vases sont pour ainsi dire introuvables en Chine, au dire de M. Guimet, et, lorsqu'on les rencontre en Égypte, c'est le plus souvent dans des tombes de XIXe dynastie, sans qu'il soit possible de savoir quand et par qui ils ont été apportés là.

Lorsqu'on les découvrit pour la première fois, on crut qu'ils indiquaient une date extrêmement reculée pour l'invention de la porcelaine de Chine, mais la lecture des inscriptions chinoises qui les décorent a montré qu'on était en présence de phrases tirées de poésies composées vers le début de l'ère chrétienne très probablement.

Il est donc, jusqu'ici du moins, impossible d'expliquer l'introduction de ces objets dans des tombeaux égyptiens de XIXe et XXe dynastie[1].

M. EMILE LHOEST rappelle que les seules voûtes connues, en dehors de l'Etrurie, étaient à encorbellement. Les claveaux ne semblent pas avoir été employés. Mais des découvertes récentes paraissent, d'après l'affirmation de M. Capart, démontrer le contraire. La voûte a été connue en Égypte et en Assyrie. On ne peut, dit M. Lhoest, qu'enregistrer ces découvertes de la science contemporaine, et il n'y a pas lieu de les discuter.

[1] Peut-être sont-ils la preuve d'un commerce intense entre la Chine et l'Egypte à l'époque arabe. Les vases remplis de fards étaient, lorsqu'ils étaient vides, jetés dans les tombeaux habités par les indigènes.

VAN HAVERMAET. — *La Belgique peu connue: Particularités concernant certaines communes du pays.*

E. DE PRELLE DE LA NIEPPE. — *Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles* (résumé présenté par M. de Raadt).

J. VAN DER LINDEN. — *Notice sur quelques objets d'art de l'église d'Opwyck.*

Petite chronique archéologique. — M. l'abbé Claerhout nous écrit : 1° Que les ossements humains trouvés à Nieuport ne sont pas anciens et qu'il s'agit probablement des sépultures de soldats d'une ancienne caserne ayant existé là ;

2° Que la belle hache polie en silex de Lampernisse (collection Louis Cavens) a été trouvée dans les ruines d'une ferme démolie depuis des années et où elle avait été apportée, sans doute, comme talisman.

M. Van Havermaet annonce : l'acquisition, par le Gouvernement, des ruines de Franchimont, et la restauration, par les soins de son propriétaire actuel, M. le comte John d'Oultremont, du château de Ham-sur-Heure.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 1900

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté sans observation.

Correspondance. — MM. Aughuet et le Bon Félix Chazal nous remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. le baron Maurice de Maere d'Aertrycke nous adresse ses remercîments pour les condoléances que nous lui avons fait parvenir à la suite du décès de son beau-père le baron de Maere d'Aertrycke.

M. Schweisthal nous remercie également pour les condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son frère.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

nventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du gouvernement. — Inventaire des mémoriaux du Grand Conseil de Malines (publié par A. Gaillard), tome premier : XIVe, XVe et XVIe siècles. 1 vol. in-8° br. (Envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique).

THIEULLEN (A.). Les pierres figurées à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées. 1 br. gr. in-8°, 1 figure (don de l'auteur).

FOURDRIGNIER (Ed.).—MAITRE (L.). Langage optique, photométrie, anthropographique, échelles proportionnelles. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Divinités accroupies. — A propos du dieu accroupi de Quilly. Figurine gauloise. 1 br. in-8°, figures (don de M. Fourdrignier).

FOURDRIGNIER (ED.). Le peigne liturgique. A-propos sur son origine

[1] MMes Hermant, Le Roy, Seghers, A. Delacre, Chevalier et Le Tellier.
MMlles L. Bouvier et H. Bouvier.
MM. Belleroche, Van der Linden, V. Schweisthal, Comhaire, Puttaert, le baron A. de Loë, J. Destrée, De Schryver, Verhaegen, Roosen, Jean Poils, Clerbaut, Hermant, Mahy, de Raadt, Le Roy, G. Cumont, Joly, Van Tichelen, Van Havermaet, Ledure, le comte van der Straten-Ponthoz, De Proft, Hauman, Maertens, Rutten, Seghers, De Bavay, A. de Cannart d'Hamale, de Latre du Bosqueau, A. Delacre, Van Goidsenhoven, Van den Bogaerde, Lefebvre de Sardans, Paris, De Lara, Aughuet, Ouverleaux-Lagasse, Blin d'Orimont, Ayguesparse, de Behault de Dornon, De Soignie, Verheyden, Magnien, De Beys, Chevalier, De Ridder, Ranschyn, Fernand Donnet, Titz, Pichon et Allard.

et le port des cheveux et de la barbe usité dans l'antiquité. 1 br. in-8° (id.).

Id. L'âge du fer. Hallstatt, le Marnien, la Tène. 1 br. in-8°, planches (id.).

Goblet d'Alviella (le C[te]). Le peigne liturgique de saint Loup. 1 br. in-8°, 1 planche (id.).

Udden (J.-A.). An old indian village. 1 br. in 8°, planches et figures (don de l'Augustana Library).

Vente Coronel (Bruxelles). — Monnaies, médailles, jetons, méreaux, décorations et livres de numismatique. Catalogue in-8° br., planches.

Pour les collections :

Petite monnaie de bronze : Charles-Quint majeur (1515 à 1556), « de witte vlaemsche Corte », frappée à Anvers, trouvée à Middelkerke, sur la plage (don de M. E. van Overloop).

Collection de méreaux intéressant la Belgique et la Hollande :

Anvers. Corporations. Merciers. Maçons. Brasseurs. Marchands de grains. Forgerons. Brouetteurs. Monnayeurs. Culottiers. Arts chevaleresques. Méreaux des pauvres, méreaux d'églises.

Tournai, Louvain, Lierre, Eyne lez-Audenarde, Ypres, Malines, Diest, Bruxelles, Termonde, Warneton, Amsterdam, Utrecht, Dordrecht, Leyden, Gand, Namur.

Méreaux de bienfaisance, funéraires, personnels.

Quelques-uns indéterminés. Environ 170 pièces presque toutes différentes.

(*Achat de la commission des fouilles.*)

Elections. — M. Charles Stevens est nommé membre effectif.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement de M. J. Van der Linden, président sortant non rééligible (art. 17 et 28 des statuts).

M. G. De Bavay, conseiller à la Cour de cassation, et vice-président de notre compagnie, est proclamé candidat à la présidence de la société pour 1901. *(Vifs applaudissements.)*

Composition par voie de tirage au sort parmi les membres effectifs présents à la séance de la commission de vérification des comptes (art. 42 des statuts).

Le sort désigne, pour faire partie de cette commission :

Comme membres effectifs : MM. Van den Bogaerde, Ouverleaux-

Lagasse, Maertens, Ch. Magnien, A. de Cannart d'Hamale et Rutten.

Et comme membres suppléants : MM. de Latre du Bosqueau, de Béhault de Dornon, Ayguesparse, Blin d'Orimont, A. Delacre et Clerbaut.

Il est décidé que ladite commission se réunira le dimanche 30 décembre courant, à 10 heures du matin, à la bibliothèque de la société.

Exposition. — Photographies d'objets de l'Exposition rétrospective de Paris (par M. J. Destrée).

Objets de bronze de l'âge du bronze provenant des fouilles de la station palustre de Denterghem (par M. l'abbé J. Claerhout).

Statuette de bronze gallo-romaine, Junon ? debout, diadémée, trouvée à Vireux-Wallerand près de Givet (collection Louis Cavens).

Sucrier en argent de style Empire (par M. S. De Schryver).

Huit photographies de la *Steenpoort* (par M. Belleroche).

Communications.

J. Destrée. — *L'exposition rétrospective de l'art français, à Paris.*

G. Cumont. — *Les monnaies dans les chartes de Brabant, sous les règnes de Jean III et de Wenceslas.*

Abbé J. Claerhout. — *Notice sur les objets de bronze de l'âge du bronze de la station palustre de Denterghem (Lecture par M. Paul Verhaegen).*

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet dit quelques mots du vieux château de Farciennes, du commencement du XVIIe siècle. Ce château, visité par Louis XIV en 1667, a été déshonoré depuis 1896 par l'établissement d'une sucrerie à l'emplacement des grands appartements démolis, et il est à craindre qu'il ne disparaisse complètement si le gouvernement n'intervient pas en en faisant l'acquisition.

M. Van Havermaet communique ensuite à l'assemblée un article du journal *L'Etoile Belge* dans lequel il est question d'anciens droits encore en usage aux environs d'Eupen, mais dont certains (notamment le droit de *stiernage,* c'est-à-dire le droit de couper le foin à la main dans la forêt) sont contestés par les agents forestiers de l'Etat.

Et un autre du *National bruxellois,* où il est question d'une peinture à la gouache, fort jolie, exécutée en 1813, que vient d'acquérir la ville de Bruxelles pour son musée et qui représente « La première distribution des prix de la Société des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'hôtel de la Mairie, le 24 novembre 1811 ».

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 7 JANVIER 1901.

Présidence de M. Julien Van der Linden, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Camille Blanchart nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

La Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Rapports annuels. — M. le secrétaire général lit le rapport de la commission administrative sur la situation morale et matérielle de la Société et sur ses travaux de l'exercice 1900.

M. le trésorier communique ensuite à l'assemblée le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1901.

Enfin M. de Latre du Bosqueau donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes.

Ces divers rapports constatent une fois de plus la prospérité toujours croissante de notre association.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Gilliodts-Van Severen. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II. Tome XI. Gouvernement du duc de Parme. Première partie (1er octobre 1578 - 31 décembre 1579). 1 vol. in-4° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Delescluse (A.) et Hanquet (K.). Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval. 1 br. in-4°. (Id.)

[1] MMmes L. Le Roy, Seghers, Chevalier, A. Delacre et Fortin.

MMlles la comtesse M. F. van der Noot, H. Bouvier et L. Bouvier.

MM. Van Gele, A. Dillens, Belleroche, Paris, J. Van der Linden, Fontainas, le baron A. de Loë, Schweisthal, E. Lhoest, De Schryver, de Behault de Dornon, Puttaert, L. Le Roy, Verhaegen, de Raadt, G. Cumont, Huisman, Maertens, De Bavay, Ranschyn, de Latre du Bosqueau, Van Havermaet, Fernand Donnet, Ouverleaux-Lagasse, Blin d'Orimont, Ronner, Titz, P. Combaz, Van den Eynde, Van Goidsenhoven, Magnien, Roosen, Ledure, De Soignie, De Samblanc, Seghers, De Lara, Mahy, l'abbé G. Winckelmans, De Ladrière, De Backer, Lefebvre de Sardans, Van den Bogaerde, Aughuet, Mignot, Chevalier, Ortman, Clerbaut, Lacroix, A. Delacre, de Troostembergh, De Smeth et Fortin.

Bacha (E.). La Chronique liégeoise de 1402. 1 vol. in-8° br. (id.).

Licquet (Th.) et Frère (Ed.). Rouen. Son histoire, ses monuments et ses environs. 1 vol. in-18 d. rel., gravures et plan. (Achat.)

Théâtre des cruautés des Hérétiques au seizième siècle contenant les cruautés des Schismatiques d'Angleterre au temps du roi Henri, huitième du nom, les cruautés horribles exercées contre les catholiques en France par les Huguenots, et les barbaries et cruautés perpétrées aux Pays-Bas par les Calvinistes Gueux. Reproduction du texte et des gravures de l'édition française de 1588. 1 vol. gr. in-8° br. (Id.)

Juste (Th.). Vie de Marie de Hongrie, tirée des papiers d'Etat — Christine de Lalaing princesse d'Epinoy. — Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle : Le comte de Mercy-Argenteau. Ens. 3 ouvrages reliés en 1 vol. pet. in-8° d. rel. (Id.)

Gachad. Trois années de l'histoire de Charles-Quint (1543-1546) d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero. 1 vol. in-8° rel. perc. (Id.)

Poncelet (Ed.). Les Bons Métiers de la cité de Liége. 1 vol. in-8° br., planches et figures. (Achat.)

Essai historique sur la collégiale de Saint-Pierre, à Lille. 1 vol. in-8° cart., planches lith. (Id.)

Demarteau (J.-E.). Le vase hédonique de Herstal.— Notice archéologique. — 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur).

Nadar. A terre et en l'air... Mémoires du Géant, avec une introduction par M. Babinet, de l'Institut. 1 gros vol. in-12 br. (Achat.)

Jacquemot (l'abbé A.). La Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservée dans l'église d'Argenteuil. Essai critique et historique. 1 vol. in-12 cart., planches, figures et fac-similé de la *notice* [1] de Hugues, archevêque de Rouen. (Achat.)

Die Sammlung des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresden in ihren Hauptwerken. 100 Blatt in Lichtdruck. Herausgegeben im Auftrage des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins von Otto Wanckel. Text von Dr Eduard Flechsig.

Pour les collections :

Cuillère en bronze, moyen âge, trouvée aux Estinnes (Hainaut), en face de la maison de Froissart, en creusant des fondations. (Commission des fouilles.)

Denier d'argent d'Alexandre Sévère, trouvé à 3 mètres de profondeur sous le tertre du bois de Buysinghen. Alexandre Sévère (Marcus Aure-

[1] Il s'agit de la pièce dite *Charta Hugonis* (1156) conservée dans l'église d'Argenteuil.

lius Severus Alexander), 222 à 235 de J.-C.Imp.C.M.Aur. Sev. Alexand. Aug. Son buste lauré et drapé à droite. Revers illisible. Sujet paraissant être la Paix ou la Félicité debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

Elections. — M. Gustave De Bavay, conseiller à la Cour de cassation et vice-président de notre compagnie, est nommé président de la Société en remplacement de M. Julien Van der Linden, président sortant non rééligible.

M. Louis Paris est nommé vice-président en remplacement de M. De Bavay appelé à la présidence.

MM. G. Cumont, le baron de Loë, P. Combaz et S. De Schryver sont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire général, de trésorier et de conservateur des collections. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin MM. Paul Fontainas et l'abbé Jules Valckenaere sont nommés membres effectifs et Mme Fernand Van den Corput membre associé.

Avant de quitter la présidence, M. J. Van der Linden s'exprime ainsi :

Mesdames et Messieurs,

Votre nouveau bureau vient d'être constitué.

Avant de descendre de ce fauteuil, auquel votre bienveillante sympathie m'a appelé pendant deux ans, j'ai un devoir à remplir vis-à-vis de vous tous.

La Société d'Archéologie, le rapport annuel vient de le constater une fois de plus, fait d'incessants progrès.

Le nombre de ses membres augmente tous les ans et a atteint le chiffre de 764. Nos excursions, à l'étranger et dans le pays, trouvent toujours des confrères dévoués pour les organiser, les conduire, les rendre instructives, et jouissent d'un égal succès ; la toilette de nos publications a gagné. Nos fouilles sont aussi fécondes en découvertes utiles pour la science. Nos séances mensuelles témoignent, de la part de nos membres, d'une égale assiduité. Nous devons en rendre grâce à nos conférenciers, aux exposants, aux auteurs de travaux, et il me sera permis de signaler la part exceptionnellement considérable qu'y a prise, dans ces derniers temps, notre savant et obligeant confrère M. J. Destrée. (*Applaudissements.*)

Je vous en sais gré à tous, Mesdames et Messieurs, et surtout je vous félicite de ces résultats qui sont le gage de succès futurs.

Je remercie spécialement de leur concours actif et ininterrompu mes collègues des diverses commissions. C'est à eux surtout, à leur zèle,

à leur dévouement que notre Société doit ses succès. Il m'est particulièrement agréable de leur rendre ce témoignage.

Au moment de déposer mon mandat, je leur serre cordialement la main, avec un sentiment de vive amitié, née pendant ces 7 ou 8 années que j'ai passées, à divers titres, avec eux; j'allais dire avec un sentiment de regret si je ne me sentais le désir et la volonté de continuer avec eux, avec vous tous, à collaborer à notre cause commune, à laquelle j'aiderai dans toute la mesure de mes forces et de ma bonne volonté.

Et maintenant je prie votre honorable président de venir occuper cette place à laquelle l'a appelé votre juste estime pour son caractère, son talent et ses connaissances. Mais je n'ose pas insister sur les éloges que vous lui avez décernés tous, de peur d'effaroucher sa modestie.

Je me contenterai d'exprimer plus que le souhait, la certitude que sa présidence sera utile et féconde en brillants résultats pour notre chère Société. *(Applaudissements.)*

M. De Bavay prend alors possession du fauteuil et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir est de vous remercier vivement de l'honneur que vous voulez bien me faire en m'appelant par un vote unanime à présider notre Société.

Si j'avais été plus prudent, j'aurais peut-être décliné cette présidence; car à côté de l'honneur il y a la charge. Cette charge est peut-être trop lourde pour un homme qui avance en âge et qui a malheureusement beaucoup d'autres occupations de tout genre. Elle est lourde surtout pour un homme dont le bagage archéologique est aussi léger que le mien. Elle me cause quelque frayeur quand je passe en revue la liste de ceux qui m'ont précédé à la présidence. Le premier de mes honorables prédécesseurs, que plusieurs d'entre vous n'ont pas connu, c'était Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, l'éminent historien que l'Académie royale s'est empressée d'accueillir au nombre de ses membres. Vient ensuite une série d'archéologues distingués, d'hommes connus dans le monde savant et, pour finir, l'honorable M. J. Van der Linden. Celui-là, vous le connaissez tous; et vous savez, comme moi, qu'il n'est pas seulement un homme de valeur comme député et comme jurisconsulte, mais qu'il figure au premier rang parmi nos archéologues; ses écrits sont là pour le prouver. Vous savez qu'il a eu l'art et le mérite de joindre l'agréable à l'utile et d'être à la fois le président aussi aimable dans la forme que sérieux au fond. En le remerciant de tout cœur des gracieuses paroles qu'il a

bien voulu m'adresser, je me bornerai à dire, pour résumer son éloge en deux mots, qu'il est de ces hommes auxquels on ne succède pas sans crainte et qu'on ne remplace pas sans péril.

Si j'ai plus d'un sujet d'inquiétude, je me sens rassuré d'autre part, et j'ai pour cela de bonnes raisons. Ce qui me rassure tout d'abord, c'est la bienveillance, je dirai même la sympathie que vous m'avez témoignée à diverses reprises et dont vous me donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. Ce qui me rassure également, c'est de me voir entouré, à la commission administrative, par un groupe d'archéologues de bon aloi qui pourront suppléer à ce qui me manque. Si mon étoffe est un peu mince, la doublure est solide et l'ensemble pourra continuer à faire bonne figure (j'aime à le croire du moins). A ce sujet permettez-moi de m'approprier et de m'appliquer une comparaison que j'entendais faire récemment dans une autre enceinte : Je suis un peu comme ces hauts fonctionnaires qui dirigent les trains royaux. Quand je dis qu'ils les dirigent, l'expression n'est pas tout à fait exacte : il faudrait dire qu'ils font semblant de les diriger. Ils sont à leur poste, il est vrai ; ils se tiennent sur la locomotive. Mais ils ont soin d'avoir à côté d'eux un machiniste expérimenté qui tient le levier d'une main sûre et qui ne le lâche point. J'ai aussi pour ma part la chance d'avoir à mes côtés ce machiniste habile et, bien qu'il soit à ma gauche, je serai heureux de considérer toujours notre excellent secrétaire général comme mon véritable bras droit.

Et maintenant je termine, Mesdames, Messieurs, en exprimant l'espoir que, grâce à votre bienveillant concours, il me sera donné de mener sans encombre le train royal de la Société d'Archéologie. Tous mes vœux seraient comblés si j'étais assez heureux pour la laisser à mon successeur aussi florissante et aussi prospère que je la trouve aujourd'hui ! *(Vifs applaudissements.)*

Exposition. — Râpes à tabac en ivoire de la fin du XVIII[e] siècle (par M[me] Delacre et MM. A. de Béhault de Dornon et Van Goidsenhoven)

Photographies des monuments mégalithiques des îles anglo-normandes: Jersey, Guernesey et Sercq (prises par M. le capitaine Botte et présentées par M. L. Le Roy).

Intaille romaine trouvée à Uccle (par M. G. Cumont).

Deux aquarelles représentant l'une la chapelle Sainte-Anne, à Auderghem; l'autre le château de Laerne lez-Gand (par M. Alb. Dillens).

Assiette en faïence représentant l'expérience d'aviation de Deghen en 1784 (par M. le D[r] Barella).

M. Lhoest donne quelques renseignements sur cette assiette qui est en faïence de Nevers de la quatrième époque (période dite patriotique) et pense que le sujet représente l'essai d'aviation que l'aéronaute flamand Deghen fit à Bruges en 1784.

M. Mahy dit que Nadar, dans la préface des « Mémoires du Géant », fait allusion à l'essai d'aviation malheureux de Deghen qui aurait été tenté, non à Bruges, mais à Paris, au commencement du siècle dernier, et il croit Deghen allemand d'origine, car il l'appelle *pauvre horloger venu exprès de Vienne en Autriche.*

M. Maertens présente ensuite une plaque de baudrier en argent niellé (1602) trouvée dans l'Escaut à Tournai et donne, au sujet de cet intéressant objet, les renseignements suivants :

« M. Destrée nous a parlé dans ses dernières communications de pièces en argent niellé; j'ai cru le moment favorable de vous en montrer un spécimen faisant partie de mes collections, peut-être pas aussi ancien, mais assez curieux pour mériter une petite description. Cet objet a été trouvé à Tournai il y a deux ans, en faisant des travaux de dragage dans l'Escaut : il est en argent, les parties travaillées en creux sont remplies de nielle. La forme, toute particulière, n'est cependant pas celle d'une croix, je pense plutôt y voir la forme de la lettre T, dont les deux bras sont ancrés, lettre tirée probablement du mot Antoine. J'ai été porté à cette supposition par les deux lettres S A se trouvant sous le montant et pouvant être les premières lettres des mots Saint Antoine, celui-ci ayant été souvent pris comme patron par les tireurs. Nous y voyons encore la date 1602 et une arbalète, ce qui fait supposer qu'elle a appartenu à une gilde d'arbalétriers. Ce qui est plus important ce sont les armoiries qui se trouvent sous l'arbalète. En voici la description malheureusement incomplète, ne pouvant distinguer les couleurs. Ecartelé ; aux 1 et 4 fascé; aux 2 et 3 de... à la rustre de... Ici je m'adresse à notre confrère M. de Raadt qui pourra peut-être nous en faire connaître le nom et ainsi arriverions-nous probablement à reconstituer l'origine de cet objet. La partie postérieure est munie de quatre œillets fixes qui traversaient l'étoffe ou le cuivre du baudrier et que l'on ajustait au moyen d'un lacet, comme le sont encore, de nos jours, les plaques de baudrier supportant les bâtons de tambour.

Communications.

Michel Huisman. — *La cour de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Elisabeth.*

Franz Cumont. — *A propos du vase de Herstal.*

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet dépose

sur le bureau une collection de coupures de journaux formée par lui durant le mois écoulé.

A signaler parmi ces documents un articulet de *L'Étoile belge* relatant la communication, faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, par notre distingué et érudit confrère M. Franz Cumont, du texte d'un serment de fidélité à l'empereur Auguste, découvert par lui à Vézir Keupra, dans l'ancienne Paphlagonie.

Et un article du *Petit Bleu* sur les restes de la *Steenpoort,* émettant le vœu que la ville, qui possède seulement la tour, n'abandonne pas le reste (c'est-à-dire deux rangées d'arceaux du mur adjacent à la tour) et conserve à l'art et à l'archéologie nationale l'ensemble de ces précieux vestiges des premiers remparts de la ville élevés au commencement du XIIe siècle.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 FÉVRIER 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt onze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Combaz et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Paul Fontainas nous remercie pour sa nomination de membre effectif.

Son Altesse Sérénissime le prince de Ligne, membre honoraire de notre Compagnie, nous remercie de la lettre de condoléance que nous lui avons adressée à la suite du désastre qui l'a frappé.

M. Walthère de Sélys-Longchamps, M. Hans Presl et Mme Hankar nous remercient des sentiments que nous leur avons exprimés à l'occasion de leurs deuils récents.

La Commission impériale archéologique, à St-Pétersbourg, nous accuse réception de l'envoi du 2me fascicule du tome quatorzième de nos annales.

Mort de Paul Hankar. — M. LE PRÉSIDENT s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, la Société a fait une perte cruelle.

Paul Hankar est mort le 17 janvier, à l'âge de 41 ans, enlevé par le terrible mal qui le tenait éloigné de nous depuis plusieurs mois.

[1] MMmes Seghers, A. Delacre, L. Le Roy, E. Lhoest, J. Fortin et veuve O. Leysens.

Mlles la comtesse Marie F. Van der Noot, Dielman, A. Van der Linden, Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier.

MM. Van Havermaet, Van Gele, Puttaert, E. Drion, L. Paris, Jean Poils, P. Verhaeghen, le baron A. de Loé, G. Cumont, Belleroche, Vandamme, l'abbé Van Roey, De Bavay, de Brabandere, Ronner, Schweisthal, de Buggenoms, Wytsman, de Raadt, Lowet, Hauman, Vanden Eynde, Van der Linden, Ayguesparse, A. Joly, Titz, Ouverleaux-Lagasse, T'Scharner, E. Collès, Seghers, Maertens, Tahon, Hecq, Magnien, Adan, Fontainas, F. Hanon de Louvet, P. Hanon de Louvet, A. Delacre, Ranschyn, Colfs, De Proft, J. De Le Court, Rouffart, le vicomte Desmaisières, Lacroix, J. Destrée, Schwartz, De Lara, Hermant, L. Le Roy, G. Paridant, Beeli, De Bruyne, Minner, Descamps, De Soignie, Blin d'Orimont, de la Roche de Marchiennes, P. Wauters, Lefebvre de Sardans, A. Dillens, Eyben, E. Lhoest, Streel, le comte de Limburg-Stirum, Verhulst, de Zantis, Van Goidsenhoven, De Samblanc, Landrien, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Gautier de Rasse, De Smeth, Aubry, De Ridder, Allard, de Latre du Bosqueau et J. Fortin.

Je suis convaincu d'être l'interprète de vos sentiments à tous en rendant ici un juste hommage de profond regret et de reconnaissance à celui qui fut, pour notre Compagnie, un membre aussi distingué que dévoué et pour beaucoup d'entre nous un excellent ami.

(Vive approbation.)

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Recueil des Proclamations et Arrêtés des Représentants du Peuple Français, envoyés près des Armées du Nord et de Sambre et Meuse, etc., ainsi que des Ordonnances, Règlements et autres Actes du Magistrat et autres Autorités Constituées de la Ville et Quartier de Bruxelles. Emanés à Bruxelles depuis l'entrée victorieuse des troupes de la République Française dans cette Ville, le 22 Messidor, l'an 2 de la République (9 juillet 1794, vieux style .

A Bruxelles, chez G. Hughe, Imp. Lib., Marché aux Fromages. 2 vol. in-8° d. rel. (achat).

Papadopoli (le comte N.). Tarifs vénitiens avec dessins de monnaies du XVIe siècle [1], 1 br. in-8°. 5 planches en fac-similés (don de l'auteur).

La Grancière (le vicomte A de). Les Romains dans le centre de la Bretagne-Armorique. — Le bain romain de Kerven. — Lapaul, en Melrand, canton de Baud (Morbihan), avec deux plans. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Le bronze dans le centre de la Bretagne-Armorique. Tumulus de Bieuzent en Cléguérec (Morbihan). 1 br. in-8° figg. (id.).

Traditions et légendes au pays d'Armor. — La massue sacrée ou er Maël beniguet. 1 broch. in-8° (id.).

A propos de la massue sacrée ou er Maël beniguet du Morbihan, 1 br. in-8° (id.).

Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1899-1900). — Découverte d'un graffite sur un vase. 1 br. in-8° figg. (id.).

Les Romains dans le centre de la Bretagne-Armorique. La villa gallo-romaine de Guilly en Malguénac, canton de Cléguérec (Morbihan), avec un plan. 1 br. in-8° (id.).

Collection de M. Charles Lormier, de Rouen. Jetons, médailles, sceaux, matrices, antiquités. Vente [2] des lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 décembre 1900. Catalogue in-8° br. planches (envoi de Mme veuve R. Serrure).

[1] Ou mieux : *Tarifs vénitiens du* XVIe *siècle, avec dessins de monnaies*. Voir *Mémoires du Congrès international de Numismatique de 1900*, pp. 349-359, dont le travail renseigné ci-dessus est un extrait.

[2] Cette vente a eu lieu à Paris, Hôtel des commissaires-priseurs.

Carte Générale et Alphabétique des Villes, Bourgs, Villages et Terres Franches du Duché de Brabant.

Contenant les quartiers de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers et de Tirlemont, y compris le Roman-Pays-Wallon-Brabant, indiqué suivant son ressort sous les quartiers de Louvain & de Bruxelles, les Seigneurs actuels qui les possèdent & la distance dont chaque Village est éloigné de la Ville la plus prochaine & de la Ville de Bruxelles, les Maïeries respectives d'où les lieux ressortissent, & finalement les noms des respectifs Drossards, Maïeurs & greffiers desdits lieux.

A Bruxelles, chez Pauwels, Imprimeur-Libraire sur le Marché aux Charbons. — Avec permission. In-4° rel. c. (achat).

Schaeffer (H.). Histoire de Portugal depuis sa séparation de la Castille jusqu'à nos jours. Traduit de l'allemand par Henri Soulange-Bodin avec une note sur la chronique inédite de la conquête de Guinée, donnée par M. le vicomte de Santarem. 1 vol. in-8° rel. (id.).

Juste (Th.). L'élection de Léopold Ier, d'après des documents inédits. 1 vol. in-8° br. (id.).

Le vicomte Charles Vilain XIIII, etc. 1 vol in-8° br. (id.).

Belleroche (E.). The Ravenstein Mansion (hôtel Ravenstein), etc. 1 plaquette illustrée de 5 vues phot. [1] (don de l'auteur).

Delescluse (A.). Chartes inédites de l'abbaye d'Orval. 1 br. in-4° (envoi de la Commission royale d'histoire).

Houel (Jean). Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malte et de Lipari, où l'on traite des antiquités qui s'y trouvent encore, des principaux phénomènes que la nature y offre, du costume des habitants et de quelques usages. Paris, imprimerie de Monsieur, 1782-1784. 2 vol. in fol. (tomes I-II) rel. c. planches dessinées et gravées à la manière du lavis, par l'auteur (don de Mme veuve Tonnelier, par l'entremise de M. Georges Cumont).

Élections. — M. Charlemagne Magnien est nommé secrétaire en remplacement de M. Louis Paris, appelé à la vice-présidence.

MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cumont, Désiré Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles Dens, Edouard Bernays, le baron Maurice de Maere d'Aertrycke, Jean Poils, Aimé Rutot, le docteur Ferdinand Tihon, Charles Winckelmans, l'abbé Claerhout et Victor Tahon sont nommés membres de la Commission des fouilles pour 1901.

[1] Les clichés de quatre de ces vues ont été pris par notre confrère M. Charlemagne Magnien. M. Belleroche nous a offert, également, un exemplaire d'une autre brochure *(Condensed Guide to the Brussels Charities)* dont il est aussi l'auteur.

MM. Camille Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Théodore de Raadt, Joseph Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, Louis Paris, Aimé Rutot, Victor Tahon, le comte François van der Straten-Ponthoz, Julien Van der Linden et Emile Lhoest sont nommés membres de la Commission des publications pour 1901.

MM. Robert d'Awans et l'abbé Charles Valcke sont nommés membres effectifs.

M. et Mme Jean Fortin sont nommés membres associés.

Conservation des monuments. — M. le major Paul Combaz nous adresse la lettre suivante :

Bruxelles, le 4 février 1901.

Monsieur le Président,

Je ne puis assister ce soir à la séance mensuelle et je viens m'en excuser. Vous m'obligeriez donc beaucoup en donnant à l'assemblée connaissance des suites de mes communications relatives à la tour d'Anneessens de notre première enceinte.

J'ai été appelé à la Commission royale des monuments samedi dernier.

Sur le vu du rapport que je lui avais soumis et après visite des lieux, la Commission, en sa séance précitée, a décidé qu'il y avait lieu de sauvegarder ces restes si intéressants et de proposer au Gouvernement d'accorder à la Ville de Bruxelles un subside pour leur conservation.

La Commission écrira à la Ville de Bruxelles pour l'engager à cette conservation et à l'achat des deux immeubles qui, démolis, permettront de présenter, dégagés, ces restes des fortifications.

La Commission enfin serait désireuse de voir intervenir la Société d'Archéologie de Bruxelles par un vœu de conservation dont il serait fait part à l'Administration communale de la capitale.

Je me fais le porte-voix de ces nouvelles intéressantes et j'espère que l'assemblée votera l'adresse qu'on lui demande.

Recevez, je vous prie, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul Combaz.

M. Louis Paris, au nom de M. Paul Combaz également, et de M. de Behault de Dornon, prie l'assemblée d'émettre aussi un vœu en faveur de la conservation de l'antique et intéressant château de Horst, à Rhode Saint-Pierre.

L'assemblée étant unanime à émettre ces vœux, le bureau adressera

sans retard une requête à MM. les Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruxelles, ainsi qu'à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Expositions et communications.

Exposition de petites boîtes artistiques anciennes.

M. Louis Paris donne d'intéressants renseignements généraux sur les boîtes anciennes, sur leurs noms, leur usage, etc., aux diverses époques.

M. de Raadt parle des boîtes westphaliennes du xviiie siècle dont les plus anciennes sont originaires des Pays-Bas.

M. Van der Linden communique ensuite à l'assemblée le résultat de ses études sur les boîtes tabatières hollandaises des xviie et xviiie siècles.

Exposition du « Livre de bord du vaisseau négrier Le Comte d'Artois, *de Dunkerque, du 11 août 1775 au 3 mars 1777 ».*

M. Paul Verhaegen donne d'intéressants détails sur le commerce des esclaves en Belgique au xviiie siècle extraits du journal de bord précité.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Renseignements concernant des fouilles exécutées en 1813 dans les tumulus de Grimde près de Tirlemont.



L'EXPLORATION des tumulus de Grimde exécutée en 1892 par nos collègues MM. le baron de Loë, le comte G. de Looz, J. Poils et Ch. Dens est inscrite en lettres d'or dans les annales de la Société. La trouvaille dans le tumulus le plus rapproché de la ville d'une chambre en bois avec mobilier appartenant à une riche Romaine est présente à la mémoire de tout archéologue. De même l'existence de divers objets de haute valeur artistique tels que le fameux camée d'Auguste feront considérer cette exploration comme une des plus fructueuses, au point de vue de la science, faites depuis longtemps sur notre sol [1].

En décrivant les fouilles du tumulus n° 2, nos collègues, après avoir avancé au moyen d'une galerie ouverte dans le flanc S O et d'une longueur de 10m50 environ, se trouvèrent devant une excavation de plus

[1] *Exploration des tumulus de Tirlemont*, par le baron A. DE LOË. *Annales* de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome IX, 1895, pp. 5 à 39 du tiré à part.

de 20 mètres de pourtour qui occupait tout le centre de celui-ci. L'aire était formée par des éboulis considérables formés par l'effondrement du « toit de galeries de recherches creusées par des devanciers ».

Nous ferons connaître la date de cette exploration entreprise[1] « plutôt par simple curiosité ou dans le vain espoir de s'emparer du » trésor que la constante tradition avait placée sous les tumulus »[2].

Dans une forte liasse de vieux papiers et registres intéressant Tirlemont et remise, en 1898, par M. le chevalier de Wouters de Bouchout, de Malines, aux archives communales, se trouvent deux documents relatifs à ces fouilles. A la demande de plusieurs de nos collègues, nous avons fait des instances près de M. le bourgmestre Beauduin, membre de notre association, à l'effet de pouvoir copier ceux-ci. Avec son amabilité habituelle, M. Beauduin a bien voulu nous autoriser à en prendre copie.

M. le secrétaire communal Van Mol nous a communiqué, le 20 février dernier, la pièce suivante, libre, écrite sur du papier de l'époque, anonyme, et dont ci-après la teneur scrupuleusement observée :

« M. Jean Lambert Wouters, secrétaire de la ville de Tirlemont en » l'an 1787, nous a dit que, vers cette année, M. Bart, secrétaire de M. » le marquis de Chatelere, s'est présenté près de lui de la part du dit » marquis[3], président de l'Académie de Bruxelles, pour voir et visiter » les trois tombes qui se trouvent hors de la porte de Maestricht près » de Tirlemont ou qu'étant rendus examen et rapport fait à l'académie, » M. Wouters a reçu ordre de faire l'ouverture des dites tombes par » deux entrées croisées cette ouverture a été différée et non exécutée à

[1] Même travail, page 22, du tiré à part.

[2] Ibidem, page 22, du tiré à part.

A propos des mêmes tombes, ci-après quelques renseignements bibliographiques et cartographiques :

Le 5 mai 1772, l'abbé Defeller les visita (voir *Itinéraire ou voyages de M. l'abbé Defeller en diverses parties de l'Europe*, tome 2, 1820, p. 180).

Voir carte de Tirlemont par Deventer, 1550.

Les diverses citations données par Tarlier et Wauters, ville de Tirlemont.

Consultez également l'ouvrage bien connu de Van Gestel.

Idem les Délices des Pays-Bas.

Univers pittoresque de la collection Didier (comte de La Borde). Voir Europe, tome 34, fig. 20 (tombelles, près de Tirlemont).

[3] Dans la séance du 25 avril 1782 l'Académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles (voir tome 4), le marquis de Chasteler donne lecture d'une « note sur les tombes de Tirlemont ». M. Bart, le secrétaire du marquis, se serait donc rendu à Tirlemont à l'effet de fouiller celles-ci, après le dépôt de cette note qui ne fut jamais imprimée. L'auteur anonyme ne s'est-il pas trompé en disant 1787 ?

» cause des troubles qui sont survenus vers ce moment dans la Bel-
» gique [1].

» Au même instant, MM. Bart et Wouters ont été voir à Orp-le-
» Grand une autre tombe en partie démolie [3] où après avoir convoqué
» la loi un des plus anciens président échevin octogénaire leur a déclaré
» que son père également président et mort à l'âge de quatre vingt dix
» années lui avait dit qu'un curé d'Orp-le-Grand avait fait ouvrir cette
» motte et que l'on y avait trouvé un tombeau masconné couvert d'une
» grande pierre bleu ou il avait un écrit en lettres *dites St-Pierre* con-
» tenant l'épitaphe d'Alpaide, mère de Charles Martel.

» Quelques années avant, M. Hailen, archiviste de Tongerloo [4], s'était
» de même présenté chez M. Wouters et a fait lui les recherches des
» antiquités de la ville de Tirlemont et de ses environs et surtout des
» dites trois tombes de tout quoi il a fait différentes notes.

» M. Wouters ajoute qu'il n'a jamais ouï dire que ces tombes
» auraient été fouillées.

» M. Grammaij, dans son ouvrage imprimé 1610 intitulé *Antiquitates Ducatus Brabantiæ* dit *porta hakendoviniensi sacellum est leprosarum et tres tombae ubi tres virgines sepultas fama tenet.* »

Quant au second document qui constitue un véritable journal d'exploration comprenant plusieurs grandes pages d'une belle écriture, insérées dans un registre, nous n'avons pu en prendre copie. M. le secrétaire communal Van Mol nous a manifesté l'intention de le publier en son nom. En attendant la publication de celui-ci, une lecture fort rapide nous a permis de le résumer de la façon suivante :

Le mercredi 25 juin 1813, M. le comte de l'Empire, François de Neufchateau, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Sénatorerie de Bruxelles, l'un des 40 de l'Académie française, Président de la Société d'agriculture du département de la Seine, etc., se trouvait à Tirlemont sur l'ordre de l'autorité supérieure et donna le premier coup de bêche dans les travaux d'exploration du tumulus central de Grimde. Les fouilles, surveillées par l'architecte municipal d'alors, consistèrent dans le creusement d'une série de galeries étançonnées, horizontales et d'une longueur chacune de plus de 2 mètres.

[1] L'auteur a en vue l'époque troublée suscitée par les réformes de Joseph II.

[2] Voir Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*, pp. 277, 281. *Ville de Tirlemont*, page 23.

[3] Même ouvrage, *Canton de Jodoigne*, Orp-le-Grand, pp. 281-282.

[4] P. J. Heylen, *Lyrensis ecclesiae decani. Dissertatio de antiquis romanorum monumentis in Austriae Belgio superstitibus oliisque non ita priden abolitis; nec non de iis quod apus Tungros et Bavacenses reperta fuerint*, page 446.

Etant arrivés près du centre du tumulus, les ouvriers fouillèrent celui-ci vers le haut et, en procédant de la sorte, ils se trouvèrent en présence d'éboulements. Ils explorèrent également l'éminence artificielle jusqu'à une profondeur de 2 mètres et tous leurs efforts furent négatifs. Vers la partie inférieure et centrale du tertre on trouva des traces de bois décomposé semblable à de la *houille* [1]. — Le jeudi 2 juillet 1813, les travaux de fouille furent arrêtés et on attendit l'arrivée de M. le comte de Neufchateau. Ici se termine la relation.

Le résultat final ne fut guère brillant et même encourageant, car dans chaque procès-verbal journalier, signé, on relate toujours l'absence d'un objet quelconque. Chaque jour, une garde était installée près des fouilles afin de sauvegarder l'intégrité du trésor à découvrir. En attendant la publication de ce journal, il nous a paru intéressant de faire connaître son existence, sa valeur documentaire et sa teneur en abrégé.

Les tombes de Grimde étaient jadis plus élevées et plus étendues qu'aujourd'hui. Elles se touchaient : la pluie, les vents, les gelées, la culture et des emprises faites par les cultivateurs riverains les ont séparées et amoindries plus ou moins. Avant la construction de la voie ferrée de Tirlemont à Moll, de l'installation des entrepôts de sucre, de betteraves, de l'établissement du chemin de fer aérien, le chemin (voie romaine) qui les longeait était surtout fréquenté le lundi de Pâques par les nombreux pèlerins se rendant à l'église de Haekendover. Des gamins prenaient un cruel plaisir à placer des lacets, le matin, sur le versant sud de ces 3 éminences. En s'écartant du chemin, les pèlerins qui portaient leurs pas sur les tertres ne manquaient pas de faire la culbute. Cet accident provoquait la joie de ces écervelés qui se tenaient prudemment à distance. Vers midi, un peu avant la bénédiction donnée sur la montagne au nord de Haekendover, les mêmes garnements remettaient des lacets sur le flanc nord de ces tombes.

Le tumulus du milieu a été habité pendant quelque temps par un ivrogne invétéré nommé V... et surnommé P... Expulsé de son logis et vivant à une époque où les asiles de nuit n'étaient pas encore connus, P... s'était fait au centre du tertre une retraite. Il s'y introduisait par une galerie latérale bouchée extérieurement par une méchante cloison en planches. Une botte de paille étalée, une pierre pour se reposer et une autre en guise de table constituaient le pavement ainsi que le mobilier de ce home assurément peu confortable. Fatigué de l'existence,

[1] Probablement les traces du pieu central signalé par notre collègue M. de Loë dans son travail, pages 23 et 24 du tiré à part.

notre géophile se jeta, il y a plus de 50 ans, sous un train à la hauteur de la porte de Hougaerde. En passant devant les tombes, les gens du peuple disent encore aujourd'hui : *Hier heeft P... in gewoond.* (P... a demeuré ici.) — De même, on répond à une personne à la recherche d'une maison : *Kruypt in P... zijn holte.* (Allez habiter la tanière de P...)

Au mois de décembre 1896, la commission des hospices de Tirlemont a vendu à l'Etat ces trois tombes pour la somme de 11,542 francs.

Dr Raeymaekers.

Tirlemont, le 3 mars 1901.





BIBLIOGRAPHIE



Dom Eugène Roulin, bénédictin de la Congrégation de Solesmes. — **L'ancien Trésor de l'abbaye de Silos**. — Ernest Leroux, éditeur, Paris.



'ANCIENNE abbaye de Silos, dans la vieille Castille, est située à égale distance de Burgos et d'Osma, à quinze lieues environ du chemin de fer et quatre lieues de toute voie carrossable. C'est un des monastères les plus célèbres de toute l'Espagne, dont la fondation remonte au xe siècle; il doit sa principale grandeur spirituelle et temporelle à saint Dominique dont le gouvernement dura plus de trente ans (1041-1073).

Dom M. Férotin a consacré à l'abbaye de Silos un ouvrage important, lequel a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dom Roulin nous en fait connaître aujourd'hui le trésor avec beaucoup d'autorité et un grand luxe d'informations, et c'est parce qu'il aborde un objet qui intéresse spécialement nos études que je suis heureux de lui consacrer un compte rendu d'une certaine étendue.

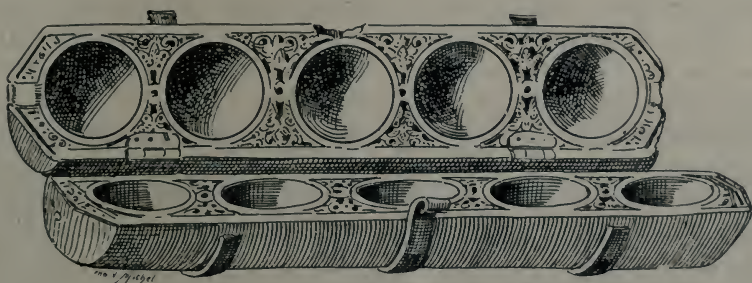
La description des pièces est précédée d'un inventaire se composant des objets conservés et des objets disparus. Cette liste comporte 57 numéros et il suffit d'un rapide coup d'œil pour apprécier les richesses de ce trésor qui tenta maintes fois la cupidité de certaines factions. Mais tel qu'il est encore constitué aujourd'hui, il mérite d'attirer l'attention des artistes et des archéologues.

I. Le premier objet est le résultat d'une combinaison étrange. A la

tête antique on a ajouté une colombe eucharistique limousine du XIIIe siècle ; il est très difficile d'en donner une solution satisfaisante.

II. Un étui arabe contemporain d'Abderhame III, de 912 à 961. Cet objet, d'une délicate exécution, se compose d'une ou deux valves contenant chacune deux cavités hémisphériques disposées de telle sorte qu'il devait servir pour un jeu de cinq boules. Dom Roulin justifie très bien, à notre avis, le terme qu'il emploie. L'étui, estuit, *estugium*, en espagnol *estuche*, désigne, en effet, une sorte de boîte disposée de façon que les choses qu'on veut y placer y soient étroitement serrées.

Plus tard, cet étui reçut une montre en argent. Cet étui devait être maintenu pour conserver les objets qu'on lui confiait. On devait donc, pour s'en servir, recourir soit à une gaine de cuir, soit à une enveloppe



Etui arabe.

de tissu. Quant à la décoration, elle est très délicate ; elle consiste en feuillages stylisés d'une très grande élégance de forme.

III. Coffret arabe qui porte la signature de son auteur Mohammed-ibn Zigâr et la date 417 de l'hégire qui correspond à 1026 à 1027 de l'ère chrétienne. On y voit sculptées des représentations de chasseurs tirant de l'arc, des lions montés sur des taureaux, des quadrupèdes monocornes, etc., et des feuillages stylisés. On trouve, sur ce coffret, une plaque émaillée au procédé du champlevé, de l'école limousine. L'œuvre rappelle, pour le style, les admirables plaques appartenant à M. Bardac.

IV. Calice ministériel [1] reproduit dans les *Monumentos Arquitectonicos de Espagna* et par MM. Ferdinand de Lasteyrie et Ch. Davillier. C'est dans le travail de dom Roulin qu'il est étudié d'une façon approfondie. Il appartiendrait à l'époque du gouvernement de saint Dominique.

[1] *Calix major :* il servait à distribuer la communion, sous les espèces du vin, selon les rites de la liturgie gothique ou mozarabe qui était encore en vigueur pendant le XVe siècle.

Ce n'est pas une œuvre d'art d'un grand attrait, mais il est d'une technique intéressante. Il se compose d'une coupe hémisphérique portée sur une tige cylindrique, laquelle est traversée d'une sphère déprimée ; le pied est également hémisphérique et analogue d'aspect à la coupe, avec cette différence qu'il est muni d'un rebord plat. On y constate l'emploi de deux genres de filigranes. Quant à l'ornementation, on doit signaler les arcades à *cintres outrepassés*, divers dessins symétriques et l'ornement en forme de S.

V. Devant d'autel en cuivre émaillé, actuellement au musée de Burgos. Dom Roulin considère cette pièce capitale du trésor comme un des monuments les plus magnifiques d'émaillerie et d'orfèvrerie du moyen âge. C'est un travail de Limoges, où l'orfèvre a employé le procédé du cloisonnage et celui de la taille d'épargne. L'auteur note aussi sur certaines plaques l'emploi du burin. Ce procédé, que l'on observe sur quelques productions de Limoges, se retrouve aussi dans une petite châsse conservée aux Musées royaux du Parc du Cinquantenaire. Il n'a pas été souvent en usage ; il devait, en somme, réclamer un certain temps. Or, il est manifeste que l'artiste limousin aime avant tout à établir son travail avec grande économie de matière et de temps.

Un mot de l'ordonnance. Jésus-Christ apparaît dans une auréole elliptique ; de chaque côté six arcades cintrées surmontées en relief d'une partie architectonique en fonte de cuivre retouchée au ciseau. Les têtes des personnages sont également en relief. Au-dessus court une bande où les cabochons alternent avec des plaques émaillées. Le dessin des draperies, la coloration des émaux font de cette œuvre une production hors de pair de l'art limousin et on doit se rallier à l'avis de M. Rupin : les Limousins n'ont rien produit de plus parfait.

VI. *Retable en cuivre gravé et verni.* — Les personnages se rattachent, pour le style, à l'art byzantin, c'est manifeste. L'intérêt considérable réside dans l'emploi de lettres *carmathiques* ou plus exactement *fatimides* dérivées du compigne et cela dans un but de décor. On en retrouve un empioi analogue dans le *scyphos* du Limousin Alpaïs, conservé au Musée du Louvre.

Le retable est limousin. En effet, si on compare le frontal de Burgos dont il vient d'être parlé avec ce devant d'autel, « on reconnaîtra, comme le dit très justement l'auteur, sur ces deux pièces, une même caractéristique pour toute l'architecture et parfois une identité complète de dessin. A notre avis une pareille ressemblance implique un même lieu d'origine. »

« L'emploi du vernis brun sur ce retable, dit dom Roulin, ne nous urprend pas plus que les éléments exotiques signalés par M. de Linas ;

cependant, il a écrit à ce sujet : le procédé qui consiste à réserver des dessins métalliques sur une lame de cuivre vernie et brun, ou réciproquement, est spéciale aux écoles de la Meuse et du Rhin [1] .» Ce procédé de la réserve métallique sur champ brun nous semble moins particulier à ces écoles que ne le croyait ce docte archéologue. Les artistes qui ont fabriqué le cénotaphe d'Eulger l'ont employé, mais rien ne prouve qu'ils l'aient emprunté à des praticiens belges ou allemands. Il leur était plus facile de l'apprendre à Limoges; car nous croyons pouvoir l'avancer : les artistes limousins ont parfaitement connu et pratiqué la méthode au vernis brun.

Le frontal de Burgos en offre deux spécimens intéressants qui, peut-être, n'ont pas encore été signalés. Ce sont des lames fixées à ses deux extrémités ; elles portent sur fond brun une course de rinceaux dorés, gravés simplement au trait et formés d'enroulements, de feuilles et de fleurs stylisées. Voilà donc de nouvelles affinités entre le retable de Silos et le célèbre frontal », etc.



Aspect général du retable (VI.)

Bien avant M. de Linas, Viollet le Duc avait reconnu que le vernis brun était un procédé en vogue chez les artistes du Rhin et de la Meuse. En France il n'a été employé qu'exceptionnellement, ou du moins les monuments cités par Dom Roulin sont loin d'être nombreux. A la dernière exposition de Paris, où l'on voyait, dans le Petit Palais, tant de productions de Limoges, il ne nous a pas été donné, en dépit de toute notre attention, de l'y rencontrer une seule fois. Rien ne s'oppose à ce que la plaque dont nous parlons provienne d'une source étrangère. M. Rupin, dans son ouvrage sur l'œuvre de Limoges, ne parle même pas de ce procédé par les artistes limousins. Les exemples cités par dom Roulin prouvent que les artistes de Limoges ont connu et pratiqué au XII[e] siècle une recette qu'ils ont dédaignée dans la suite. Comme le nombre des œuvres de Limoges du XII[e] siècle ne sont pas très nombreuses, on ne saurait pas se prononcer d'une manière

[1] *Œuvres de Limoges conservées à l'étranger*, p. 51.

absolue sur le degré de faveur dont ce procédé technique a joui dans ce centre artistique. Aux quelques spécimens que l'on peut rendre aux artistes français, c'est par douzaines qu'on pourrait leur opposer les pièces empruntées aux Belges et aux Allemands.

Dans les ateliers des bords du Rhin et de la Meuse on en rencontre des exemples appartenant depuis le XIIe jusque bien avant le milieu du XIIIe siècle, témoin la châsse de Notre-Dame à Huy. Je dirai plus : l'emploi des plaques vernies intervient d'une façon systématique non seulement pour l'ornementation de la face des objets, témoin la châsse de saint Servais à Maestricht, mais aussi pour les revers des reliquaires, le fond des autels portatifs, les revers de tryptiques, etc. Pourquoi les artistes limousins du XIIe siècle qui mettent en œuvre, à titre d'ornementation, les caractères coufiques, qui interprètent, on l'a vu plus haut, un modèle byzantin, n'auraient-ils demandé leur recette aux artistes belges ou allemands. Cela me paraît d'autant plus vraisemblable que l'on sait qu'en dépit des distances et des difficultés des voyages les artistes du moyen âge n'étaient pas des personnages casaniers. Les moines qui, au XIIe siècle encore, pratiquaient l'orfèvrerie ne pouvaient-ils pas introduire d'un monastère ces procédés connus ? Ne conserve-t-on pas dans le trésor de Siegebourg, près de Bonn, une châsse limousine? Cette rencontre, qui peut s'expliquer par l'énorme diffusion par toute l'Europe de l'*opus Limovicinum* peut s'expliquer surtout dans une abbaye par les relations qui existaient entre l'abbaye de Siegebourg et celle de Grammont, ainsi que Darcel l'a établi (p. 14. *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du Louvre*).

Nous savons fort bien que, lorsqu'il s'agit de procédé, il est difficile d'en désigner l'auteur. Sans nous prononcer d'une façon absolue dans le cas présent, qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'il est renseigné dans le *Schedula diversarum artium* du moine Théophile, dont l'origine germanique n'a jamais, que je sache, été mise en doute.

Les auteurs du tombeau d'Eulger, du frontal et du retable de Silos, ont-ils reçu la recette par la voie du moine Théophile ou bien l'ont-ils vu pratiquer directement par des artistes de la Lotharingie ou de l'Allemagne ? Peu importe. Il y a dans les divers rapprochements que nous venons de faire des motifs sérieux de croire sinon à l'origine germanique du procédé, du moins à sa vogue persistante et universelle dans les ateliers rhéno-mosans.

VII. La patène ministérielle D. 0,31. C'est une œuvre très séduisante de l'art médiéval. Le fond polylobé contient un gros cabochon, et les bords sont couverts de deux filigranes. Les deux dessins consistent en volutes et en palmettes, disposées sans symétrie, mais sans



Détail du retable (VI).

lacune, avec un art tel que l'harmonie de décor n'est jamais troublée. C'est un chef d'œuvre d'ingéniosité, d'habileté et de goût. Au point de vue technique, il y a lieu de noter la disposition des filigranes soudés sur l'excipient. Les bâtis des cabochons sont droits, légèrement rabattus à la partie supérieure et entourés à la base d'un tour de fer consistant en un câble formé d'un fil enroulé sur un autre. Il est intéressant de noter que ce détail se retrouve dans les œuvres du frère Hugo ; d'ailleurs l'emploi du procédé a été fort répandu.



Châsse limousine, XIIIe siècle.

VIII. Châsse limousine, de la forme d'une petite maison *domuncula* exhaussée sur des pieds carrés XIIIe siècle. — Le lecteur peut se rendre compte de l'intérêt qu'elle présente par la fig. Sur le versant du toit on voit la *Majestas Domini* inscrit dans une auréole elliptique supportée par deux anges d'une grâce robuste qui décèle grande habileté.

Les apôtres tiennent en main des croix pattées montées sur des

hampes. Cette particularité, comme le remarque l'auteur, est rare; il ne la rencontre que dans la châsse de Gimel dans la Corrèze.

Les têtes des personnages sont en reliefs et les fonds gravés sont des notes propres aux œuvres de la bonne époque, et je comprends qu'il soit tenté de la faire remonter jusqu'au XIIe siècle. Ce n'est pas se hasarder, je crois, que de considérer l'œuvre comme à cheval, en quelque sorte, sur les deux siècles.



IX. *Châsse limousine.* — Actuellement au musée provincial de Burgos a plus — sur la face antérieure dans les encadrements elliptiques. On voit J.-C. sur un arc-en-ciel bénissant entre deux autres dont l un tient un sceptre fleurdelisé, l'autre fait le geste de bénir.

X. *Main-reliquaire.* — Ce serait plus exact de dire un avant-bras. Travail espagnol du XVe siècle : Ce travail a beaucoup de cachet. L'avant-bras est fixé dans une base polylobée, rehaussée d'une petite galerie ajourée.

XI. *Monstrance eucharistique.* — Appelée en Espagne custodia ; elle appartient à la catégorie des pièces les plus importantes qu'ait produit pendant des siècles l'orfèvrerie espagnole et qui sont la gloire des grandes cathédrales de la catholique Espagne. La *custodia* de Silos est de belle ordonnance, peut-être surchargée en certains détails. Dans nos contrées ce genre de monument simulant des dômes supportés par des colonnes se réduit d'habitude à un édicule d'un poids médiocre placé sur un pied et partant fort maniable. On peut citer à titre d'exception le fameux reliquaire de saint Sang exécuté par l'orfèvre brugeois Crabbe. Cet artiste avait sans nul doute connu des ostensoirs espagnols avant d'exécuter son chef d'œuvre. — La custodia de Silos porte la date deux fois répétée de 1526. Elle est conçue en *plateresque* ou renaissance espagnol sans le moindre rappel de style ogival.

XII. Un étui de tau œuvre d'art du XVIIe siècle — à signaler comme rareté, aucun autre spécimen analogue n'étant, que je sache, connu.

XIII. *Pyxide eucharistique.* — 40^m^09 ; diam. 0^m^10, du XVIIe siècle. Cet élégant objet est obtenu au moyen de filigrane de deux sortes : « uni et assez gros » il forme toutes les lignes extérieures, il sépare les différentes zones, il trace les contours principaux de l'ornementation ; fin et tordu, il se déroule en sinuosités charmantes, pour composer des bandes et des rinceaux, pour garnir les lobes ajourés du couvercle et de la bordure inférieure de la crête, pour décorer enfin tous les vides sur le couvercle, sur le corps et au-dessous du récipient.

C'est un travail espagnol. — Quant au procédé technique il a été fort en honneur à Venise, à Gênes et même en Allemagne ; mais il est tombé en discrédit par suite de l'abus qui en a été fait à diverses époques. Il nous souvient d'avoir vu à Buda-Pesth un buste de Napoléon — grande nature — tout en filigrane.

XIV. Une de saint Dominique, exécutée à Madrid de juin 1732 à mars 1733 — elle a coûté de sept à dix mille pesetas. C'est une œuvre un peu lourde, déjà conçue dans un style rocaille s'alliant aux lourdeurs du style Louis XIV.

XV. Deux antipendiums brodés — XVIII. Le travail espagnol est fort riche jusqu'à la surcharge.

XVI et XVII. Deux canons d'autel et un miroir sculpté du XVIIe siècle. Il y a quatre planches rendues par l'héliogravure — les autres le sont par la zincographie ; les dessins dus à l'habile crayon de M. Saint Elme Gautier rendent toutes les particularités avec un soin extrême.



Sainte Foy vierge et martyre, par H. Bouillet et L. Servières. Rodez. E. Carrière, éditeur. M. DCCCC. Six planches en héliogravure et de nombreuses gravures dans le texte. Prix 30 frs. Chez Picard, éditeur, à Paris.

Ce livre est un monument de foi, d'érudition et de science élevé à la mémoire d'une gracieuse martyre de douze ans. La jeune vierge issue d'une famille patricienne fut mise à mort à Agen, en haine du Christ, au commencement du IIIe siècle. Et depuis cette époque elle a été l'objet d'un culte des plus enthousiastes. D'ailleurs ses miracles ont rendu célèbre le sanctuaire de Conques dans l'Aveyron, qui a l'insigne honneur de conserver ses reliques. Au moyen âge, le pèlerinage de sainte Foy attirait des fidèles de tous les coins de l'Europe ; et nombreuses les églises et les chapelles qui en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, etc., furent érigées en son honneur !

Les auteurs se sont appliqués dans un volume in-quarto de près de 800 pages à coordonner tout ce qui a trait à l'histoire, à la légende, à l'iconographie et à la liturgie de la glorieuse martyre. Maints documents latins ont été traduits avec un soin tout particulier.

Retracer l'histoire du culte de sainte Foy sans s'occuper de l'église qui lui sert de sanctuaire eut été une tâche tronquée. Aussi trouve-t-on dans l'ouvrage dont il s'agit des renseignements nombreux sur les vicissitudes par lesquelles ont passé le monastère et le culte de sainte Foy. Le charme de cet exposé circonstancié et toujours intéressant est doublé grâce à une illustration aussi abondante que variée. L'aspect pittoresque n'est pas exclu de cette nombreuse galerie. D'autre part le site si gracieux de Conques a été reproduit de différents points. L'église abbatiale, monument remarquable du XIIe siècle, est présenté ensuite sous tous les aspects tant de l'intérieur que de l'extérieur. Viennent ensuite des représentations de sanctuaire disséminés sur divers points de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc. L'iconographie de la sainte est aussi complète qu'on la peut désirer; elle va du Xe siècle jusqu'à nos jours. Les divers arts ont été employés tout à tour pour célébrer la vierge d'Agen, la statuaire, la peinture, l'orfèvrerie, la gravure, la tapisserie, la broderie, etc.

On sent que les auteurs ont poursuivi leur enquête jusque dans ses moindres détails.

Au point de vue archéologique l'ouvrage a un attrait tout spécial. Il contient, en effet, une étude documentée du fameux trésor de Conques bien connu des érudits et qui constituait, lors de la dernière

exposition universelle de Paris, un des attraits du petit palais. Quel visiteur du Petit Palais ne s'est arrêté devant la statue de sainte Föy, couverte d'or, de pierres précieuses et de bijoux ? C'est une œuvre d'un aspect impressionnant et qui a su conserver dans le milieu profane d'une exposition le prestige énorme qu'elle a exercé pendant bientôt dix siècles sur d'innombrables pèlerins. — Nous aurons l'occasion d'en reparler bientôt plus longuement dans ces mêmes annales.



Statue de Sainte Foy (Eglise Sainte Foy, à Liége).

L'un des collaborateurs, un excellent photographe amateur, M. l'abbé Bouillet, s'est plu à fournir au graveur une foule de documents que bien d'autres écrivains eussent peut-être négligé de rendre d'une façon

durable. — Ajoutons en terminant que MM. Bouillet et Servières parlent du culte rendu à sainte Foy dans la bonne ville de Liége. Ils reproduisent des vues de l'église dédiée à son culte ainsi que la statue qui y est conservée. Nous croyons que cette œuvre d'art doit dater du XVIIe siècle et nous penchons à y voir une œuvre de Delcour, cet habile élève du Bernin qui a laissé dans l'ancienne capitale de la principauté de Liége tant de témoignages de son talent.





EN ÉGYPTE

NOTES DE VOYAGE



S'IL est un pays au monde qui attire toutes les curiosités, vers lequel se tourne anxieusement et de plus en plus la science moderne pour lui demander de nous livrer le secret de nos origines, pour chercher à retrouver la source première de nos civilisations occidentales, c'est l'Égypte ancienne. Les merveilles accumulées par les siècles sur les deux rives du Nil sont pour les intelligences une source féconde de recherches ou de méditations.

Ayant eu l'occasion de parcourir, l'hiver dernier, une partie notable de cet intéressant pays, j'ai tenu à communiquer à mes confrères de la Société d'archéologie quelques-unes de mes impressions de voyage et à leur montrer, à cette occasion, quelques-uns des clichés photographiques que j'ai pris en cours de route.

Toute l'histoire de l'Égypte, du moins au temps de sa grandeur, pivote autour de deux centres politiques. Memphis et Thèbes sont les capitales qui ont servi de résidence aux Pharaons des dynasties les plus illustres. Sous l'ancien empire, c'est Memphis qui domine, alors que plus tard le pouvoir passe à Thèbes. Lorsque la décadence commence, le siège de l'empire se reporte dans différentes localités du delta dont il ne reste aujourd'hui que des ruines insignifiantes.

Une excursion archéologique en Égypte subit fatalement la même division ; nous visiterons donc successivement Memphis et Thèbes.

De Memphis on peut dire qu'il ne reste plus rien. Les auteurs arabes nous racontent cependant qu'au XIIe siècle ses ruines offraient encore à ceux qui les contemplaient une réunion de merveilles dépassant l'imagination, et que l'homme le plus éloquent entreprendrait en vain de décrire. Actuellement c'est à peine si l'on peut distinguer quelques buttes de décombres, au milieu d'un bois de palmiers. La destruction des monuments tient à deux causes : la première est la fondation, à proximité des ruines, de la ville du Caire. Les constructeurs traitèrent Memphis comme une carrière, et journellement encore on retrouve dans les vieilles constructions d'intéressants fragments de monuments.

La seconde cause est l'incurie des Arabes qui n'entretinrent pas les digues protégeant Memphis contre les inondations du Nil, digues que la tradition attribuait au premier roi d'Égypte, Ménès.

Les inondations successives avaient si bien caché tout ce qui restait de l'ancienne capitale qu'il a fallu les recherches sérieuses du XIXe siècle pour retrouver l'emplacement exact de la Memphis des vivants.

Mais si celle-ci a laissé peu de traces, il n'en est pas de même de la ville des morts. Les générations successives ont eu soin d'y graver, sur les parois des tombeaux, l'histoire des siècles écoulés, sous forme de bas-reliefs et de peintures qui nous permettent de nous faire une excellente idée de ce qu'était la civilisation égyptienne à cette époque. Les plus célèbres de ces tombes sont les pyramides, qui ont même donné au pays le nom que chacun connaît : « le pays des pyramides ».

Les pyramides sont très nombreuses ; on en connaît déjà beaucoup plus de cinquante, sans compter celles d'Éthiopie. On me permettra de faire remarquer incidemment que ce nombre même renverse toutes les théories que l'on a essayé de tirer de la mesure de la grande pyramide de Khéops. S'il n'existait qu'une seule pyramide on serait tenté d'y voir un monument extraordinaire dans lequel les savants égyptiens se seraient ingéniés à traduire par des mesures précises un *compendium* scientifique ; mais, s'il existe plu-

sieurs pyramides, il n'y a qu'une théorie possible, c'est celle qui s'applique à toutes sans difficultés : les pyramides sont uniquement des tombeaux, comme en font foi les inscriptions qui couvrent les murs de plusieurs d'entre elles, comme en témoignent les nombreux titres de prêtres attachés au service funèbre des différentes pyramides. Dans plusieurs même on a trouvé encore de notables fragments de la momie et du mobilier funéraire.

Nous allons d'abord visiter ensemble les grandes pyramides de Giseh. Elles sont bâties sur un vaste plateau calcaire, situé à la lisière des terres cultivées. La première que l'on rencontre en venant du Caire est celle de Khéops, la seconde celle de Khéphren et la troisième celle de Mycérinus ; tout autour, de petites pyramides et des tombeaux ayant appartenu aux membres de la famille royale ou aux serviteurs et hauts fonctionnaires des rois. La pyramide de Khéphren a conservé une partie de son revêtement à la partie supérieure : autrefois, en effet, les assises de pierre étaient entièrement recouvertes par un revêtement qui donnait à la pyramide des parois extrêmement lisses. Cela nous explique que les auteurs latins nous citent les noms d'acrobates qui sont arrivés au sommet de la pyramide, ce qui était alors considéré comme un tour de force et d'adresse.

La pyramide de Khéops est la plus grande de toutes : elle mesure encore actuellement 137 mètres de hauteur et 227 mètres de largeur à la base.

Un fait typique rapporté par de Belloc pourra donner une idée de sa grandeur : Pendant que ses officiers gravissaient la pyramide, Napoléon se contenta d'en parcourir les alentours. Les officiers revenus de leur excursion prétendirent qu'il était impossible, sans avoir été jusqu'au sommet, de se faire une idée de la grandeur de ces monuments. « En êtes-vous bien sûrs ? » dit Napoléon en souriant. « Voici pourtant qui va vous prouver que je m'en » suis rendu compte aussi bien que vous autres. » Et il leur fit voir un calcul qu'il venait de faire au crayon, calcul qui établissait que, d'après la quantité de mètres de pierres qui se trouvait réunie là, on pourrait, avec les trois pyramides de Giseh, construire tout autour de la France un mur de dix pieds de haut sur un de large.

Escalader les pyramides n'est pas uniquement un plaisir ; les assises en sont assez élevées pour qu'il ne soit pas possible de les enjamber et il faut se faire aider de deux ou trois Bédouins qui vous hissent au sommet avec une agilité surprenante. Tout le temps de la montée des petits gamins d'une dizaine d'années au plus suivent les excursionnistes en portant avec une incroyable adresse une gargoulette pleine d'eau qu'ils vous offrent à boire pendant les quelques instants de repos que l'on est forcé de prendre : comme cette eau n'est pas filtrée on n'ose pas en boire et ce sont les Arabes qui se régalent aux frais du voyageur. Arrivés au sommet les Bédouins harcèlent le voyageur sans lui permettre de jouir en paix de la beauté du spectacle ; ils proposent d'exécuter moyennant argent divers tours de force comme, par exemple, descendre de la pyramide de Khéops et escalader celle de Kéhphren en un minimum de temps. J'ai eu grand peine à les empêcher de se livrer à ce sport que je trouve assez cruel. Ayant réussi à faire monter au sommet de la pyramide mon appareil photographique, j'ai pu prendre deux vues de la nécropole : Sur la première on aperçoit l'angle de la deuxième pyramide, une partie de son enceinte et quelques tombes. La seconde, plus nette, montre au premier plan les petites pyramides dont l'une est partiellement détruite. Cette destruction remonte à l'époque de l'expédition de Napoléon. Les savants qui l'accompagnaient ont essayé de trouver de la sorte la chambre sépulcrale. Plus loin, une série de tombes appelées *mastapas* s'alignent régulièrement formant des rues. Au fond, au pied du plateau, le village arabe et enfin au dernier plan les flaques d'eau laissées par l'inondation.

Si la montée de la pyramide est fatigante, la descente est désagréable. Voici comment elle s'exécute : de chaque côté on donne la main à un Bédouin ; avec leur aide on saute de pierre en pierre en regardant toujours vers l'extérieur ; mais les guides qui connaissent admirablement le terrain m'ont paru toujours choisir les places les moins bonnes pour faire mieux sentir au voyageur la nécessité de leur aide... et réclamer un peu plus tard un plus gros backchich. C'est là un petit truc dont je me suis aperçu assez vite pour réussir à descendre très facilement.

La visite intérieure de la grande pyramide n'est pas moins fatigante ·

On chemine tout le temps dans des couloirs resserrés qui ne permettent pas de se tenir debout, soit à cause de leur petitesse, soit à cause de l'inclinaison ou du poli des pierres qui en forment les parois. L'air et la lumière font également défaut et partout règne l'odeur des chauves-souris, dont les cris effrayés viennent encore augmenter l'impression désagréable de la visite. Cependant je me hâte d'ajouter que tous ces petits ennuis sont largement compensés par le sentiment d'admiration que l'on ressent pour les constructeurs de ces gigantesques monuments. L'esprit est surpris étonnamment lorsque, la bougie à la main, on suit les parois de la chambre du caveau royal, où les blocs de granit sont d'une grandeur qui paraît supérieure à toutes les forces humaines.

C'est la même perfection que l'on observe également dans le temple du sphinx, appelé ainsi quoique l'on n'ait aucune raison sérieuse de le faire. On ne sait pas au juste quelle fut la destination de cet édifice, qui est bien certainement l'un des plus anciens que l'on ait découverts jusqu'à présent. Je rappellerai seulement que dans un puits de ce temple furent trouvées plusieurs statues de rois de l'ancien empire.

Tout près on rencontre le sphinx, suffisamment connu de tous pour que je n'aie pas à vous le décrire ni à vous retracer même brièvement l'histoire de ses déblayements successifs. Aucun de ceux-ci n'est encore parvenu à nous montrer si réellement le sphinx est placé sur un soubassement, comme semblent l'indiquer des représentations égyptiennes.

La visite de quelques tombeaux d'ancien empire, tristement abîmés par le vandalisme des Arabes et par les voyageurs modernes malheureusement possédés de la manie de graver leurs noms quelconques en travers des plus beaux bas reliefs, termine la tournée classique de Giseh.

De là, en suivant la lisière du désert, j'ai été visiter à Abousir les fouilles récentes de savants allemands, Schaefer et Borchardt, qui ont découvert un temple du soleil, de la Ve dynastie, d'un type inconnu jusqu'à présent dans l'architecture égyptienne. Ces fouilles ont mis également au jour une remarquable série de bas-reliefs du plus haut intérêt.

D'Abousir je me suis rendu à Saqqarah, où l'on penètre dans une pyramide de la Ve dynastie, celle d'Ounas, dont l'intérieur

est rempli de textes religieux, qui ont en grande partie transformé les idées que l'on avait au sujet de la religion égyptienne à ces âges reculés.

Au pied de la pyramide, les fouilles faites par M. Barsanti, sous la haute direction de M. Maspero, ont fait découvrir plusieurs tombes de la XXVI[e] dynastie, qui nous montrent comment les anciens construisaient ces grands monuments et comment ils arrivaient à faire descendre en place un couvercle de sarcophage, pesant plusieurs milliers de kilos, en se servant uniquement de quelques blocs de bois appuyés sur le sable. Deux hommes suffisaient à la manœuvre. Cette excursion au fond de tombes, où l'on accède par des puits profonds d'une trentaine de mètres, dans lesquels on vous descend solidement attaché avec des cordes, comme un vulgaire ballot de marchandises, est certainement un des épisodes les plus intéressants de mon voyage, sur lequel je compte bien revenir dans une prochaine conférence.

Ces tombeaux visités, j'ai parcouru un bon nombre de mastabas d'ancien empire, décorés de merveilleuses sculptures représentant, on peut le dire, toute la vie égyptienne de l'ancien empire, avec une extraordinaire vivacité d'expression et un souci du détail qui ne laisse rien à désirer.

La visite du célèbre Serapeum ou tombe des taureaux sacrés, découvert naguère par Mariette, termine la journée.

Passant de Memphis à Thèbes, où les ruines occupent un espace de terrain considérable, il importe de jeter la vue, tout d'abord, sur un plan qui nous permettra de nous orienter une fois pour toutes.

Les ruines de Thèbes se trouvent sur les deux rives du Nil : sur la rive droite, le temple de Louxor, ceux de Karnak, et l'espace compris entre les deux représentant l'ancienne ville des vivants ; sur la rive gauche, au contraire, nous nous trouvons dans la nécropole. Les temples de la plaine sont les chapelles funéraires des tombeaux royaux, cachés dans la montagne. En allant du sud au nord nous rencontrons les temples de Medinet-Habou, le Ramesseum, le temple-terrasse de Deir el Bahari, et le temple de Gournah. Nous allons en visiter maintenant, ensemble, les principaux, en nous arrêtant surtout à ceux qui, dans mon voyage, ont attiré spécialement mon attention par l'une ou l'autre caractéristique.

C'est dire que je laisserai forcément de côté certains temples qui n'en sont pas moins pour cela du plus haut intérêt.

Je ne vous parlerai pas longuement du temple de Louxor, dont le plan extrêmement simple est facile à saisir. La merveilleuse beauté d'exécution qu'il présente en toutes ses parties était, il y a à peine vingt années, entièrement inconnue; le village de Louxor, bâti à l'intérieur des ruines, étouffait le temple. C'est grâce à l'intelligente intervention de M. Maspero qu'on peut actuellement parcourir le monument presque entier. Seules, dans un coin, une mosquée et quelques masures infectes attendent encore la pioche des ouvriers. Combien de temps l'attachement fanatique des musulmans à leur petite mosquée empêchera-t-il l'achèvement des travaux ? Nul ne le sait. Il faudrait que le saint dont le corps y repose vienne déclarer en songe au cheik qu'il lui serait agréable de se voir transporter ailleurs. Il paraît, heureusement, que la direction des antiquités connaît plusieurs moyens de provoquer de semblables rêves.

Les fouilles de Louxor remontant déjà à plusieurs années, je pense plus intéressant de passer directement à Karnak, où la découverte est à peu près journalière.

Le dieu primitif de la ville de Thèbes pourrait bien avoir été *Montou*. Mais rapidement, par suite de changements politiques, apparemment, il se vit obligé de céder la première place au dieu *Amon*. Les plus anciennes traces de constructions au temple d'Amon datent de la XIIe dynastie. Depuis cette époque, on y travailla à peu près sans interruption notable jusqu'à l'époque de Tibère. Le temple n'est donc pas construit sur un plan d'ensemble décidé de longue date, il s'agrandit un peu à la manière d'un arbre qui, dès ses premières années, est un être complet. Néanmoins, à chaque saison, de nouvelles branches viennent se détacher du tronc et donner par là plus d'ampleur à l'arbre lui-même.

Ces agrandissements finissent par rencontrer parfois d'autres constructions et nous aurons tantôt l'occasion d'observer une façade d'un temple de Ramsès III enclavée dans un portique bordant une cour d'époque plus récente.

Autour du temple d'Amon se trouvent d'autres temples consacrés à différentes divinités : à *Mout*, l'épouse d'Amon ; à *Khonsou*, le

fils d'Amon ; à *Path,* le grand dieu de Memphis ; à *Montou,* le dieu primitif de Thèbes, etc.

Ces courtes explications préliminaires terminées nous pouvons maintenant nous acheminer vers le temple. On y arrive par une route bordée de sphinx, qui autrefois réunissait le temple de Louxor à celui de Karnak. Laissant à notre droite un embranchement de la route se dirigeant vers la demeure du dieu Khonsou, nous traversons un magnifique petit bois de palmiers qui nous dérobe la vue du temple. Enfin nous arrivons devant le gigantesque pylone ptolémaïque.

Mais il nous faut évidemment un guide pour nous diriger au milieu de ces ruines grandioses, et certes ce n'est pas aux racontars des dragomans indigènes que nous pourrons nous fier.

Un homme s'est entièrement consacré à l'œuvre difficile et longue de déblayer et réparer le temple de Karnak : c'est M. Georges Legrain. Voilà déjà plus de 4 ans qu'il vit dans le temple, passant ses journées à diriger les ouvriers dans leurs travaux. Il l'a vu en quelque sorte sortir pierre par pierre des décombres qui l'avaient envahi au cours des siècles. Aussi faut-il voir avec quelle entrain, avec quel enthousiasme il parle de *son temple,* avec quelle joie naïve il vous en montre les beautés. Il a fait si ample connaissance avec Karnak qu'il a saisi sur le vif les procédés et les trucs de construction des anciens pour les appliquer à nouveau dans le travail difficile de reconstruction des parties éboulées. Il y a eu des jours de deuil, comme celui où plusieurs colonnes de la salle hypostyle se sont écroulées; il y a eu au contraire des jours glorieux qui ont fait surgir de terre des monuments reconstituant presque des siècles d'histoire. Jamais, dans les mauvais jours, il ne s'est rebuté et au lendemain des catastrophes c'est encore plein d'espérance qu'il dirige les travaux pénibles de réparation. Je suis heureux d'avoir ici l'occasion d'exprimer toute mon admiration pour le modeste travailleur qui s'en est allé gaiement, accompagné de sa jeune femme, s'enterrer dans un désert pour retrouver et conserver à la science les annales de siècles disparus. Je lui exprime ici également toute ma reconnaissance pour les facilités qu'il m'a accordées pendant mon séjour à Thèbes et grâce auxquelles il m'a été possible d'acquérir du temple de Karnak une connaissance quelque peu approfondie.

C'est M. Legrain lui-même qui va nous servir de guide et c'est en sa compagnie que nous allons visiter Karnak.

Nous rencontrons, en premier lieu, l'ancien quai destiné à préserver le temple contre les inondations. Il a été déblayé en 1896 par M. Legrain qui a pu y relever 35 cotes du Nil permettant de faire de fort intéressantes études comparées sur les crues anciennes et modernes (fig. 1).

En certaines fêtes solennelles, le dieu Amon s'embarquait à son



Fig. 1. L'ANCIEN QUAI, L'ALLÉE DU SPHINX ET LE GRAND PYLÔNE.

quai pour aller rendre visite officiellement à d'autres temples de Thèbes. La procession terminée, il débarquait et rentrait chez lui par l'avenue bordée de sphinx dont nous voyons encore actuellement une bonne partie devant le premier pylône.

Ce pylône, d'époque ptolémaïque, n'a jamais été entièrement terminé. Il est de proportions gigantesques et mesure encore aujourd'hui 113 m. de longueur, 15 mètres de profondeur et 30 m. de hauteur pour le massif sud le mieux conservé des deux.

Escaladons ensemble le pylône d'où nous pourrons immédiatement jeter un coup d'œil sur les travaux de restauration de la grande

salle hypostyle. Sur un vaste espace de terrain, où l'on n'a pas encore jusqu'à présent découvert de constructions antiques, les tambours des différentes colonnes sont soigneusement rangés sur le sol, de même que les gigantesques architraves. Les travaux de déblaiement terminés, ce qui doit être à peu près achevé à l'heure actuelle, M. Legrain aura à refaire des fondations pour les colonnes écroulées et alors, venant puiser dans son dépôt, il n'aura plus qu'à replacer fragment sur fragment pour que les dégâts soient entiè-



Fig. 2. LA GRANDE COUR.
Massif sud du grand pylône avec les échafaudages antiques en briques crues.

rement réparés. Ce qui, je m'empresse de l'ajouter, ne se fera cependant pas sans beaucoup de temps et sans difficultés de tous genres (pl. VI).

Le grand pylône est encore partiellement engagé dans le massif de briques crues constituant l'échafaudage. Les colonnes dans l'angle du portique ne laissent dépasser que les chapiteaux, et nous pouvons sur certains d'entre eux constater les premières traces de dégrossissement (fig. 2).

L'échafaudage montait donc progressivement au fur et à mesure

de l'exhaussement progressif des murs formés de pierres superposées ; l'échafaudage descendait petit à petit au fur et à mesure du travail de parement.

Dans la grande cour plusieurs choses intéressantes sont à observer : tout d'abord, à gauche, un petit temple à trois chapelles construit par Seti II. A côté, adossée au portique, une série de sphinx placés les uns à côté des autres. Lorsqu'on voulut construire la grande cour, on fut, en effet, obligé de supprimer une partie de



Fig. 3. LA GRANDE COUR.
Le portique du nord et le magasin de sphinx.

l'avenue de sphinx conduisant au quai. Ces sphinx furent mis dans un coin de la cour et aujourd'hui ils sont extrêmement utiles pour la restauration de l'allée en permettant à M. Legrain de venir puiser au magasin laissé à sa disposition par les architectes, ses prédécesseurs dans le temple de Karnak (fig. 3).

A notre droite, le petit temple de Ramsès III, avec sa belle cour ornée de piliers contre lesquels s'adossent des figures d'Osiris momie. Sa façade, entièrement engagée dans le portique de la grande cour, nous montre ainsi un excellent exemple des incon-

vénients que présentait l'accroissement successif du temple sans plan déterminé.

Il semble que ce soient ces accroissements qui aient nécessité la construction, au milieu de la grande cour, d'une sorte de vestibule composé de deux rangs de cinq colonnes hautes de 21 mètres, dont une seule est encore intacte à l'heure actuelle. M. Legrain suppose qu'à une époque indéterminée des dissentiments ont pu surgir entre les différentes fabriques des temples ayant leur entrée dans la grande cour, à savoir le grand temple d'Amon, le temple de Ramsès III et celui de Seti II. Pour mettre fin à ces dissentiments, il aurait été nécessaire de construire au milieu de la cour une sorte de vestibule commun, d'où notamment les différentes processions se seraient dirigées vers les divers temples, sans devoir passer sur le terrain appartenant au voisin. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse qui attend encore sa première preuve.

Le second pylône, que nous rencontrons à présent, est presque entièrement écroulé ; ce désastre a dû survenir à la suite d'un tremblement de terre qui se serait produit dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

La chute de plusieurs colonnes de la salle hypostyle, il y a deux ans, a mis sérieusement en danger ce qui reste de ce pylône, et M. Legrain a été forcé de faire d'importants travaux pour empêcher un nouvel éboulement qui aurait pu ruiner complètement la grande salle dans laquelle nous entrons.

« Je me garderai bien de vouloir rien décrire ici, disait Champollion, car ou mes expressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets, ou bien, si j'en traçais une faible esquisse, même fort décolorée, on me prendrait pour un enthousiaste ou un fou. Il suffira d'ajouter qu'aucun peuple ancien ni moderne n'a conçu l'art de l'architecture sur une échelle aussi sublime, aussi large, aussi grandiose que le firent les vieux Égyptiens.

» Ils concevaient en hommes de cent pieds de haut et l'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques s'arrête et tombe impuissante au pied des 140 colonnes de la salle hypostyle de Karnak. »

Donnons immédiatement quelques dimensions : la salle mesure 102 mètres de largeur sur 53 mètres de profondeur. Les 12 colonnes



TRAVAUX DE RESTAURATION DES COLONNES DE LA SALLE HYPOSTYLE. — Vue prise du premier pylône.

de la grande nef centrale s'élèvent à 23 mètres de hauteur, tandis que les 122 des deux nefs latérales mesurent 15 mètres de hauteur.

La photographie permettra mieux que toute description, je



Fig. 4. GRANDE SALLE HYPOSTYLE.
Vue de l'aile gauche.

pense, de se faire une faible idée de la grandeur de cette forêt de colonnes (fig. 4).

Les murs de la salle, la base, le fût et le chapiteau des colonnes sont couverts de bas reliefs et d'inscriptions qui serpentent elles aussi tout le long des gigantesques architraves. Ce sont douze de ces colossales colonnes qui se sont renversées les unes sur les autres, il y a deux ans, produisant un amas énorme de pierres

enchevêtrées d'une manière qui pouvait paraître inextricable au premier abord. Le travail patient de M. Legrain est parvenu, comme je l'ai dit, à mettre de l'ordre dans ce fouillis, et dans quelques années les voyageurs apprendront avec admiration que, plusieurs des colonnes étant tombées, elles ont été rétablies d'une manière telle qu'elles pourront pendant des siècles encore affronter les injures du temps.

Escaladant les débris de pierres et profitant des terrasse-



Fig. 5. FENÊTRES DE LA GRANDE SALLE HYPOSTYLE.
Vue prise des architraves de la travée latérale sud.

ments nécessités par les travaux, nous parvenons sur les architraves de la travée latérale sud. Cela nous permettra tout d'abord de nous rendre compte de la manière dont la grande salle était éclairée au moyen de fenêtres en pierre occupant tout l'espace qui sépare le plafond des travées latérales de celui de la travée centrale (fig. 5).

Dans l'intervalle des fenêtres nous apercevons les chapiteaux des grandes colonnes, chapiteaux mesurant 15 mètres de circonférence, ce qui permettrait à 50 personnes de se tenir sur la plateforme qu'ils constituent.

Jetons immédiatement du haut de notre observatoire un coup d'œil d'ensemble sur les ruines du fond dans lesquelles nous allons

nous engager à l'instant. Dans le fond nous voyons encore une partie assez bien conservée de la grande enceinte qui enfermait le temple de Karnak et qui mesurait 2,400 mètres de tour. Elle était entièrement bâtie en briques crues disposées en assises légèrement courbes, et cette disposition lui assurait une stabilité telle qu'actuellement encore, les travaux de déblaiement terminés, il suffira de quelques réparations pour qu'il devienne possible,



Fig. 6. LES RUINES DU FOND.
Vue prise des architraves de la travée latérale sud.

comme le disait M. Legrain, de mettre, le soir, en poche la clef de Karnak (fig. 6).

Deux gigantesques obélisques frappent la vue à la sortie de la salle hypostyle. Ce sont les seuls qui soient restés en place des six qui se trouvaient à cet endroit du temple et qui étaient divisés en deux groupes, l'un de quatre, l'autre de deux, séparés par un pylône. Le premier que l'on rencontre est de Thoutmosis I et s'élève à 23 mètres de hauteur ; le second est un obélisque de la reine Hatshepsitou, mesurant près de 30 mètres de haut. Plusieurs de ces obélisques ont seulement été détruits à

12

l'époque arabe, et l'un d'eux même était encore debout il y a deux siècles à peine. Les Arabes, essentiellement pratiques, trouvèrent que la pierre était de bonne qualité, qu'il était dommage de la laisser inutilisée et qu'il serait beaucoup plus raisonnable de la débiter en plusieurs morceaux pour en faire des meules. Dans un des obélisques encore en place on peut voir les traces des premières tentatives faites pour renverser le monument.

Des bas reliefs extrêmement intéressants du temple de Deir el Bahari nous font assister au transport d'un des obélisques de la reine Hatshepsitou. L'énorme bloc de pierre est placé sur un immense bateau remorqué par toute une flottille de barques. Une inscription récemment découverte nous a fait connaître le haut fonctionnaire qui fut chargé de l'érection des deux obélisques d'Hatshepsitou.

L'un d'eux se trouve actuellement couché sur le sol brisé en plusieurs moreeaux. Les guides qui ont affaire à des voyageurs inavertis parient de faire toucher le sommet d'un obélisque [1] !

Nous approchons du sanctuaire des barques sacrées et, sur le mur du sixième pylône rencontré depuis l'entrée, nous voyons ce qu'on appelle la liste géographique. Elle comprenait autrefois 1,200 noms de peuples vaincus ou soumis, classés par ordre géographique.

La partie du temple qui environne le sanctuaire des barques est peut-être la plus dévastée, et il n'est pas toujours facile au premier abord d'en débrouiller le plan. Immédiatement devant ce sanctuaire Thoutmosis III avait élevé deux piliers en granit, décorés de scènes religieuses sur deux de leurs faces, tandis que les deux autres nous offrent la représentation des plantes symboliques de la haute et de la basse Égypte. Ces piliers, d'un type absolument unique dans l'art égyptien, peuvent être comptés parmi les œuvres les plus remarquables de la XVIII[e] dynastie.

Le sanctuaire, en granit, a été rebâti par Philippe Arrhidée. Les représentations des parois nous indiquent qu'il s'agissait du dépôt des barques sacrées. Le naos renfermant la divinité était fréquemment posé sur une barque richement ornée que les prêtres emportaient

[1] En prenant comme point de repère cet obélisque on pourra se faire une idée de la grandeur des ruines de Karnak (Voir les fig. 6 et 7).

sur leurs épaules, à l'occasion de certaines fêtes, pour la lancer sur le lac sacré du temple, où elle se livrait à des évolutions mystiques.

A en croire les traditions arabes, la barque sacrée du dieu Amon n'a pas entièrement disparu. Il paraît qu'à certaines époques de l'année, pendant les nuits les plus sombres, la barque réapparaît sur



Fig. 7. LA SALLE HYPOSTYLE, LES OBÉLISQUES ET LE SANCTUAIRE.
Vue prise du côté du promenoir de Thoutmosis III.

les eaux du lac. Elle est chargée de trésors d'une extraordinaire richesse et elle resplendit d'un tel éclat que personne, en la voyant, ne peut retenir le cri d'admiration qui fait immédiatement s'évanouir la barque dans les flots. Un seul homme a retenu ce cri : c'est Mariette pacha qui a pu dérober de la barque d'Amon les trésors qui sont actuellement au Musée de Giseh.

Au dire des Arabes, les ruines des temples et des tombeaux sont pleines de trésors, sans cela comment expliquer que l'on vienne de si loin pour y faire des fouilles. N'est-ce pas, comme ils le racontent, dans les pyramides de Méroé que Lepsius a trouvé l'or qui,

quelques années après son voyage, permit à l'Allemagne de battre la France?

Les antiquités en général et surtout les murs des temples ont aussi de merveilleuses vertus curatives. Aussi remarque-t-on partout dans le temple de Karnak des trous faits pour recueillir la poussière d'antiquité qui, délayée dans de l'eau, constitue un médicament extrêmement puissant.

Jetons à présent un coup d'œil d'ensemble sur la partie du temple que nous venons de parcourir (fig. 7). Nous avons, de la place où nous sommes arrivés, une excellente impression générale du monument et nous pouvons nous rendre parfaitement compte de la grandeur de la fameuse salle hypostyle.

Avant d'arriver au palais de Thoutmosis III, qui constitue la majeure partie des ruines du fond, nous traversons un vaste espace où ne se rencontrent plus que quelques blocs informes. Nous sommes ici sur l'emplacement du sanctuaire primitif, celui de la XIIe dynastie ; c'est en cette partie du temple qu'ont été trouvées les plus anciennes traces de constructions au temple de Karnak.

La grande salle que l'on a appelée le promenoir de Thoutmosis (voir fig. 6) est peut-être l'ancienne salle d'audience de ce puissant souverain. Derrière elle, diverses constructions représentent les appartements du palais. On y a notamment retrouvé la « salle des ancêtres » sur les murs de laquelle le roi était représenté en adoration devant cinquante-sept de ses prédécesseurs. Cette salle est actuellement conservée à la Bibliothèque nationale de Paris.

Un autre appartement porte le nom de jardin botanique. Les murs en sont décorés de représentations d'animaux et surtout de plantes rapportés de Syrie à la suite d'une des campagnes des Égyptiens.

Une petite chapelle de Ramsès II adossée aux appartements de Thoutmosis III et un portail terminent de ce côté les constructions du grand temple d'Amon.

Il nous reste à parcourir rapidement les petits temples groupés alentour, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la grande enceinte.

Partant du grand pylône de l'entrée et faisant le tour de gauche

à droite, nous rencontrons tout d'abord les ruines de l'ancienne ville.

Les maisons étaient bâties en briques crues, avec parfois plusieurs étages superposés. Les fouilles dans ces ruines sont assez faciles, car



Fig. 8. ÉDIFICES AU NORD DU TEMPLE D'AMON.
Le temple de Ptah. — Vue intérieure.

elles se font gratuitement par les Arabes qui viennent retirer la terre chargée de nitre qui encombre les maisons. Ces déblais constituent un excellent engrais que les fellahs répandent sur les terres.

Cet enlèvement de *sébak* ne se fait malheureusement jamais sans accident, l'insouciance des Arabes cause souvent des éboulements qui coûtent la vie à l'un ou l'autre des ouvriers.

Lorsque l'un d'eux est pris dans l'éboulement, il paraît que les camarades ne cherchent qu'à activer la mort du malheureux enfoui, en piétinant sur la terre éboulée. On m'a raconté que plusieurs fois on aurait pu sauver l'homme enseveli sans cette déplorable coutume.

L'ancienne ville dépassée, auprès d'une porte de l'enceinte, nous arrivons devant le joli temple de Ptah, entièrement déblayé assez récemment, grâce aux travaux de la salle hypostyle qui ont nécessité de sérieux mouvements de terres (fig. 8).

Il nous permet d'étudier une chose extrêmement intéressante : nous pouvons y voir selon quels principes les restaurations de monuments s'exécutaient parfois. Les Ptolémées rétablissant des temples de la XVIII[e] dynastie se sont ingéniés à reproduire exactement le style de l'époque, dans les bas reliefs et les inscriptions. A certaines places ils ont poussé le souci archéologique si loin qu'ils ont imité les matelages du nom d'Amon, que l'on rencontre sur les monuments antérieurs au roi hérétique Aménophis IV. On a découvert également dans ce temple un certain nombre de stèles qui en constituent les archives.

De l'autre côté de la grande enceinte se trouvent les ruines du temple de Montou, malheureusement fort mutilées.

A l'angle ouest de la grande enceinte M. Legrain a déblayé un petit monument dédié au grand dieu des morts Osiris. On y a découvert dans la première salle une stèle en forme de fausse porte qui montre que le temple était bâti sur le modèle d'un tombeau (fig. 9 et 10).

Les constructions du côté du sud sont extrêmement importantes et demanderaient à être visitées très en détail. Mais il est préférable d'attendre les résultats des fouilles que M. Legrain exécute actuellement dans cette partie du temple, avant de décrire ce quartier de la ville de temples qu'est Karnak.

Déjà ces fouilles ont fait découvrir en janvier 1901 une merveilleuse statue du dieu Khonsou qui est certainement à classer parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture égyptienne.

Franchissons maintenant le Nil pour aller visiter les monuments de la rive gauche et l'immense nécropole qui se cache dans la plaine et dans la montagne libyque.

Nous avons visité Karnak d'une façon suffisamment détaillée pour ne plus devoir étudier les temples de la rive gauche du Nil. Nous pourrons nous contenter d'un coup d'œil superficiel.

Le temple de Ramsès II, appelé Ramesseum, occupant à peu près le centre de la plaine, nous en escaladerons la salle hypostyle pour pouvoir de cet observatoire élevé nous orienter parmi les nombreux monuments qui frappent la vue de toutes parts.

Au dernier plan nous apercevons les temples de Medinet Habou



Fig. 9. CHAPELLE D'OSIRIS.
A l'angle nord-ouest de la grande enceinte.

qui, actuellement entièrement déblayés, constituent un des plus intéressants groupes de ruines de toute l'Égypte. Le déblayement et la restauration sont l'œuvre de M. Daressy, conservateur adjoint du Musée de Gizeh, qui a conduit ces travaux difficiles avec une habileté vraiment remarquable.

Nous rencontrons ensuite la colline de Deir el Medineh surmontée de constructions d'époque romaine ; vers le fond, le charmant petit temple ptolémaïque de Deir el Medineh encore actuellement entouré de son enceinte antique. La vallée qui s'ouvre derrière lui conduit aux tombes des reines.

Nous trouvant ici sur la plate-forme du Ramesseum, remarquons immédiatement les rigoles qui y sont ménagées pour drainer les eaux de pluie.

Depuis quelques années on se plaint en Égypte de la fréquence des pluies, comparativement à ce qu'elles étaient autrefois. Or, en examinant les couvertures des temples, on peut observer partout des dispositifs spéciaux destinés à recueillir les eaux et faire en sorte qu'elles ne s'écoulent pas le long des murs. La taille et l'inclinaison des pierres sont surtout intéressantes à observer à ce point de vue sur la plate-forme du temple de Gournah. Plusieurs temples ont même possédé de véritables gargouilles, aussi bien les temples ptolémaïques que ceux des premières dynasties. M. Barsanti a découvert à Saqqarah les gargouilles de la chapelle funéraire du roi Ounas de la Ve dynastie.



Fig. 10. LA STÈLE A L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE D'OSIRIS.

Il semble donc qu'il ait plu en Égypte autrefois comme maintenant.

Continuant notre examen du panorama, nous arrivons devant la colline de Cheikh-abd-el-Gournah entièrement criblée d'ouvertures de tombes.

Les peintures des murs de ces tombeaux sont d'une inestimable valeur pour reconstituer la vie thébaine au temps de sa splendeur. Telles représentations, comme celles de la tombe du gouverneur de Thèbes Rekhmara, sont plus précieuses pour nous que des pages d'annales. Elles nous permettent notamment, par leurs scènes d'apports de tributs, d'étudier les relations des Égyptiens avec les peuples voisins. Nous y admirons le talent extraordinaire des anciens artistes égyptiens à saisir la caractéristique des différentes

races. Le déblayement de ces tombeaux a été entrepris par M. Newberry, qui pendant mon séjour à Thèbes m'a offert dans la nécropole une amicale hospitalité, dont je ne saurais assez lui exprimer ma reconnaissance. Il a l'intention d'éditer les peintures de toutes les tombes, et la première publication qu'il vient de livrer au public nous fait espérer que la continuation de ces travaux sera comptée parmi les œuvres les plus importantes parues sur l'Égypte pharaonique.

Dans la plaine se trouve la maison d'un Arabe, bien connu de tous les touristes. C'est son frère qui découvrit les momies royales renfermées dans la cachette de Deir el Bahari. Il connaît la nécropole d'une façon parfaite et peut, s'il le veut bien et y trouve son profit, fournir aux fouilleurs des renseignements précieux. On racontait de lui cet hiver une histoire assez amusante. Aidé de deux complices, notre Arabe avait arrangé une tombe qu'il avait remplie d'inscriptions et de statuettes : le tout à l'adresse du principal marchand d'antiquités de Louxor. Une nuit, dans le plus grand mystère, se cachant soigneusement des gardes, on se rend ensemble dans la tombe, où le marchand émerveillé achète tout ce qu'il voit pour une somme importante de livres sterlings. Au bout d'un certain temps les amateurs démontrèrent au marchand qu'il avait été trompé et on parvint à faire rendre aux trop habiles associés une partie du prix de vente. Forcés de reprendre leurs marchandises ils cherchent maintenant à les écouler pièce par pièce, et dans mes tournées d'achat j'ai eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs fois.

Sur notre droite, dans un renfoncement de la montagne, se trouve le temple de Deir el Bahari, et enfin, à l'extrémité du panorama, derrière les tombeaux de Gournah et de Drah-aboul-Neggah, s'ouvre dans la montagne l'étroite vallée qui conduit aux tombes royales de Biban el Molouk.

Nous nous contenterons de faire une rapide visite au curieux temple de Deir el Bahari, bâti sous les premiers souverains de la XVIII[e] dynastie.

Il est l'œuvre principalement de la grande reine Hatshepsitou, qui le fit établir, adossé à la montagne, bâti en plusieurs terrasses superposées. Ce monument merveilleux était, on peut le dire, presque entièrement inconnu avant les grands travaux de la société

anglaise Egypt Exploration Fund, qui le déblaya entièrement et en rétablit les parties principales.

Un des coins les plus curieux du temple est le portique nord de la seconde terrasse, où nous nous trouvons en présence de colonnes protodoriques rangées en portique venant se rattacher à angle droit à un vestibule supporté par des colonnes semblables (fig. 11).

L'impression, au premier abord, est celle d'un temple grec et, s'il n'y avait pas sur les murs des peintures et des inscriptions dont la date ne peut laisser le moindre doute, on ne pourrait s'empêcher de retrouver, dans l'ensemble, des influences grecques très marquées. Et cependant, lorsque fut construit le temple, la Grèce était encore en pleine période mycénienne.

Ne peut-on se demander avec quelque apparence de vérité si les colonnes de Deir el Bahari n'ont pas inspiré les premiers architectes grecs, qui ont pu parcourir l'Égypte à partir du VII[e] siècle, et si ce n'est pas là qu'ils ont cherché les modèles de ce qu'on appelle le style dorique ?

Mais si les Égyptiens sont encore une fois les initiateurs de l'Occident, à ce point de vue, ils l'ont été également dans un ordre d'idées que l'on s'imagine être le résultat le plus récent de la science moderne.

Les bas-reliefs du temple sont tous extrêmement soignés comme facture et tous intéressants à l'un ou l'autre point de vue ; mais parmi eux la première place revient à ce que l'on appelle le mur de Pount. On place le pays de Pount sur la côte africaine, probablement entre Souakim et Massouah. Les Égyptiens, dès les plus anciennes époques, avaient entretenu avec ce pays des rapports constants. Vers le début de la XVIII[e] dynastie, l'Égypte, qui sortait d'une crise politique terrible, voulut rétablir ces rapports et une expédition partit de Thèbes ; après avoir rejoint la mer Rouge en traversant le désert, elle s'embarqua sur plusieurs navires. On arriva au pays de Pount, on fit des échanges avec les indigènes et de retour à Thèbes, avec une riche cargaison, la reine Hatshepsitou fit représenter l'expédition sur les murs du temple.

Un des buts principaux était de rapporter des arbres à encens. Nous assistons à leur embarquement et nous les retrouvons plus tard plantés à Thèbes et devenus extrêmement vigoureux.

A un endroit des bas-reliefs, les artistes égyptiens ont représenté le pays de Pount tel qu'il était. Nous voyons que les Égyptiens avaient débarqué en un point de la côte où un fleuve se jetait dans la mer ; les huttes placées au bord du fleuve étaient bâties sur pilotis; on y accède au moyen d'échelles. La faune et la flore du pays sont indiquées et, dans l'eau notamment, nous voyons une série de poissons qui, étudiés par un naturaliste anglais, ont été identifiés avec des espèces encore actuellement vivantes dans la



Fig. 11. TEMPLE DE DEIR EL BAHARI.
Deuxième terrasse. — Portique nord et chapelle d'Anubis.

mer Rouge. Rappelons-nous le jardin botanique de Karnak et nous reconnaîtrons que les Égyptiens, dans leurs expéditions militaires et commerciales, s'adjoignaient des savants et des artistes qui copiaient les plantes et les animaux découverts ou qui en rapportaient en Égypte des spécimens vivants, qu'ils s'efforçaient d'acclimater.

Un autre mur du temple est entièrement consacré à la naissance de la reine qui nous apparaît comme la fille du dieu Amon. Certaines des figures, comme par exemple celle de la reine mère Ahmès, peuvent être comptées parmi les plus remarquables productions de l'art égyptien.

Du temple de Deir el Bahari, un sentier franchissant la montagne conduit aux tombes des rois par une route plus courte que la vallée que nous avons signalée tantôt. Les tombes de la vallée des rois ont été décrites par tous et je ne m'attarderai pas à ce sujet ; je vous dirai seulement, aussi brièvement que possible, comment s'y exécutent les fouilles.

Lorsqu'on a cru reconnaître, en un endroit quelconque de la vallée, qu'une tombe pourrait bien être cachée sous les éboulis de pierre, on conduit à la place ainsi choisie les équipes d'ouvriers. Elles se composent de quelques hommes armés de pioches, à fer extrêmement large, et d'un nombre assez grand de jeunes enfants de 7 à 15 ans, qui n'ont d'autre ustensile qu'une petite corbeille en paille tressée.

Les ouvriers attaquent les déblais et en remplissent les paniers que les enfants vont déverser quelques mètres plus loin, au milieu d'une poussière blanchâtre, qui aveugle et étouffe. Le travail extérieur n'est cependant pas très dur, mais, lorsque l'entrée découverte il faut remonter parfois 150 mètres de galeries obscures et surchauffées, on se demande comment il se peut que les ouvriers résistent à la tâche. D'autant plus que, pendant le carême des Arabes, le *Ramadan,* ils ne peuvent ni boire, ni manger, ni même fumer, du lever au coucher du soleil.

J'ai été plusieurs fois surpris de l'endurance des gamins, qui ne semblent pas s'apercevoir de la fatigue, et je me rappellerai toujours l'animation qui régnait à Karnak un jour où l'on venait de faire une importante découverte. Il était 4 heures de l'après-midi, et les enfants qui travaillaient sans relâche depuis le matin chantaient en battant des mains; ils couraient pour venir chercher plus vite les débris à emporter, tant la fièvre des découvertes s'était emparée d'eux.

Pendant mon séjour à Thèbes, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir entrer, avec M. Maspero, directeur du service des antiquités, dans une tombe nouvellement découverte dans la vallée des rois.

Elle avait été, malheureusement, pillée, dans l'antiquité déjà, par des voleurs : tout le couloir d'entrée était jonché de débris de vases.

Arrivés à une sorte de descente rapide, bordée dans sa partie

supérieure d'une banquette de pierre, les voleurs avaient placé en ordre régulier les blocs de pierre retirés de la tombe, afin d'éviter d'être pris par des éboulements. Dans une première chambre, les vases ayant contenu les offrandes étaient encore rangés en ordre le long du mur; plusieurs étaient brisés. Dans la chambre du sarcophage le désordre était à son comble ; les voleurs avaient fracturé le sarcophage de pierre, brûlé les cercueils et le mobilier funéraire. Le déblayement a permis de retrouver quelques menus objets perdus par les pillards et, ce qui est peut-être plus important, les noms et titres des trois personnages qui avaient été placés dans cette tombe.

Nous avons ainsi parcouru ensemble une partie de l'Égypte ancienne; ce n'est là, évidemment, qu'une minime partie de mon voyage, mais je craindrais, en insistant davantage, de fatiguer l'attention bienveillante de mes auditeurs. Je m'arrête, en espérant que les rapides notes de voyage que je vous ai communiquées donneront à plusieurs d'entre vous le désir d'aller, un jour, admirer dans leur merveilleux cadre les monuments qui attesteront encore dans les siècles les plus reculés l'extrême puissance de la civilisation des anciens Égyptiens.

JEAN CAPART.





NOTICE

SUR LES

OBJETS EN BRONZE

DE L'AGE DU BRONZE

RENCONTRÉS DANS LES FOUILLES DE LA

STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM

PRÉLIMINAIRES



OUS nous proposons dans cette notice de faire connaître les objets èn bronze, de l'âge du bronze, qui ont été recueillis dans la palafitte de Denterghem.

La découverte de cette station palustre date de 1899.

Le ruisseau le *Peperlabeke* descend des collines de Pitthem et de Thielt. Il se jette dans la vieille Mandel, sur le territoire de la commune de Denterghem.

M. Coucke, échevin à Denterghem, possédait au bord de ce ruisseau un petit bois marécageux, qu'il a converti en pâturage ; en

le faisant drainer, il y exhuma quelques dents de ruminants et une petite pierre ronde, percée d'un trou, qui paraissait se rapporter à l'époque belgo-romaine.

Ces dents se voient dans les stations lacustres de la Suisse : nous en avons observé de semblables au musée de Lucerne.

La petite pierre ronde était probablement une fusaïole : elle peut avoir servi aussi de poids de filet.

Les fouilles que nous avons entreprises au nom et avec le généreux concours de la Société d'Archéologie de Bruxelles amenèrent la découverte de la palafitte.

On aura une idée sommaire des travaux et des trouvailles en jetant un coup d'œil sur le plan de la prairie où nous avons opéré les fouilles (pl. VII).

Sous A B C D on aperçoit la première tranchée que nous avons ouverte.

L'emplacement A B E F est le seul où nous ayons trouvé les pilotis encore debout.

Sous la couche supérieure, dans laquelle croissaient autrefois le taillis et les plantes marécageuses, nous étions engagés dans les alluvions modernes du ruisseau.

Ces alluvions recouvraient la tourbe, qui reposait sur le fond du marais, sur l'argile bleue, et qui renfermait la couche archéologique de la station palustre, à une profondeur de deux à trois mètres.

Il y avait plusieurs rangées de pieux en bois de chêne ; une distance de $1^{m}20$ séparait les rangées, et il y avait souvent un intervalle de 1 mètre entre les pilotis d'une même rangée. Deux ou trois pieux se trouvaient parfois réunis au même endroit.

La dernière rangée E F est encore visible actuellement. Il y a une particularité à noter : le goulot d'un vase belgo-romain se voyait engagé et retenu dans l'interstice de deux pilotis.

Les pieux étaient enfoncés dans l'argile sur une longueur d'environ 75 centimètres.

Nous avons découvert aussi des débris du plancher et beaucoup de poutrelles en bois de sapin et de hêtre, provenant des huttes élevées sur le plancher qui ne paraît pas avoir été plus large que la tranchée que nous avons creusée.

Signalons les pièces qui ont été envoyées, en dépôt provisoire, au Musée du Cinquantenaire.

« Les pieux les mieux conservés mesuraient encore $2^{m}20$ de longueur ; ils étaient de forme carrée. L'extrémité inférieure avait été taillée en pointe à l'aide d'un outil en métal. On a retrouvé également des poutres de 3 mètres de longueur avec entailles, destinées à être placées horizontalement et sur lesquelles reposait le plancher, ainsi que des planches de 4 mètres 10 de longueur, de 30 centimètres de largeur et de 6 centimètres d'épaisseur, parfaitement sciées et percées de larges trous faits avec une tarière en métal [1] ».

A Denterghem on peut voir encore des pieux non dégrossis qui paraissent avoir été appointés au feu.

La couche archéologique renfermait les objets les plus divers, depuis l'outillage néolithique jusqu'à des instruments et de la poterie en usage au moyen âge.

L'espace E F C D, également fouillé, ne contenait plus de pilotis encore debout : mais la couche archéologique a fourni les mêmes antiquités.

Nous avons ouvert une seconde tranchée B G H I. Vers l'endroit J nous avons dégagé un tronçon d'un gros chêne qui servait probablement de soutien à un pont destiné à relier les habitations palafittiques à la terre ferme.

Le niveau L est en effet plus élevé que la prairie.

Nous n'avons plus rencontré de pilotis debout, mais des arbres, notamment des tilleuls, renversés dans le marais, des pièces de bois, des débris de pieux et de poutrelles épars dans la tourbe.

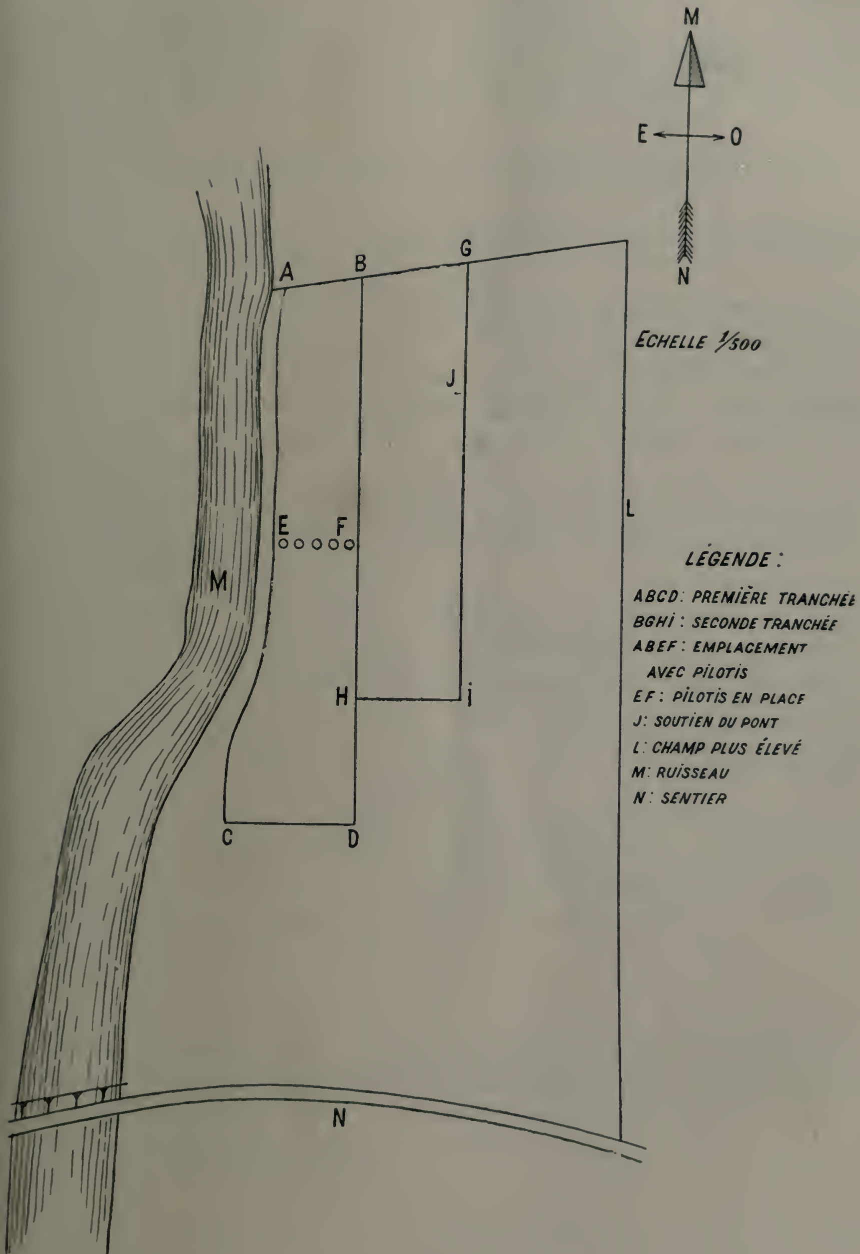
La couche archéologique n'était pas moins riche en vestiges de différentes époques et en ossements de divers animaux.

C'est aussi dans cette tranchée que nous avons découvert la plupart des objets de bronze que nous allons décrire dans cette notice.

La palafitte de Denterghem n'est point identique aux stations lacustres de la Suisse.

Dans l'Europe centrale on distingue nettement et on détermine

[1] Note de M. le baron de Loë. Nous le prions d'agréer ici l'hommage de notre gratitude pour le précieux concours qu'il apporte à nos études et à nos recherches.



Station palustre de Denterghem. — Plan des fouilles.

avec exactitude les stations néolithiques, les stations où domine le bronze et les stations de la période de Hallstatt.

La palafitte de Denterghem renferme des vestiges de toutes les époques, mais elle ne peut rivaliser en étendue avec les stations de la Suisse.

Elle ressemble étonnamment aux *crannoges* de l'Irlande et de l'Écosse.

Nous croyons pouvoir démontrer cette assertion en signalant trois caractères d'analogie frappante.

Les crannoges semblent pour la plupart remonter au premier âge du fer. C'est l'opinion de M. Munro [1]. C'est l'outillage en fer qui domine dans les trouvailles. Les habitants du marais de Denterghem ont connu et pratiqué l'industrie du fer ; les minerais, le moule et les scories que nous avons amenés au jour en témoignent.

Plusieurs crannoges fournissent cependant aussi des instruments de l'âge de la pierre polie et des ornements en bronze, tout comme la palafitte de Denterghem.

L'existence de certains crannoges s'est perpétuée jusqu'au moyen âge. Des documents en mentionnent les derniers vestiges en 1664 [2]. Nous trouvons à Denterghem des vases en poterie sonore « et jusqu'à des cruches couvertes extérieurement d'un vernis plombifère vert, brun ou jaune et qui ne sont peut-être pas antérieures au XIVe ou XVe siècle » [3].

Cette station de l'antique territoire des Morins représente un genre intermédiaire entre les crannoges et les stations lacustres de l'Europe méridionale ; elle dérive plus directement des stations lacustres que les crannoges par ses instruments en silex, son outillage en os et en bois de cerf.

[1] R. MUNRO. *The Lake-Dwellings of Europe*. London 1890. « Whatever explanation may be forthcoming as to the prevalence of prehistoric relics on these crannogs, there is no possibility of denying that the vast majority of them were not only inhabited, but constructed during the Iron Age. » P. 489.

[2] MUNRO. *Op. citat.*, p. 486.

[3] Note de M. le baron de Loë.

OBJETS DE BRONZE [1]

Bracelet.

M. Gross [2] ne signale aucun bracelet qui affecte la forme du bracelet plein et pénannulaire que nous avons recueilli (pl. VIII, fig. 1).

L'ouverture mesure 42 millimètres et le plus grand diamètre environ 73 millimètres.

Nous croyons que ce bracelet a été coulé ; il est orné à certains endroits de lignes pointillées.

Les stations lacustres ont fourni une grande quantité de bracelets; ils présentent une grande variété de types, de dimensions et de formes ; le plus souvent ils sont ornementés de stries ; les bouts se terminent tantôt par de petites plaques, tantôt par une anse d'un côté, un crochet de l'autre.

Le bracelet de Denterghem n'offre pas ces particularités et diffère encore des nombreux bracelets figurés dans les ouvrages de Gross et de Munro parce qu'il est d'une forme plutôt elliptique que ronde.

Il ne ressemble non plus en aucune façon au bracelet trouvé dans la cachette de Jemeppe-sur-Sambre [3].

M. Evans décrit beaucoup de bracelets ouverts trouvés dans la Grande-Bretagne [4]. Aucun n'est identique à celui de Denterghem.

[1] Tous ces objets ont été dessinés grandeur réelle, sauf le bracelet qui a été quelque peu réduit.

[2] VICTOR GROSS. *Les Protohelvètes* Berlin 1883.

[3] A. DE LOË. *Quelles sont les découvertes relatives à l'Age du Bronze et au premier Age du Fer faites jusqu'ici en Belgique, etc...* Bruxelles 1891.

[4] J. EVANS. *L'Age du Bronze (trad. de W. Battier).* Paris 1882. L'édition anglaise est épuisée. « Cette forme de bracelet pénannulaire très simple se trouve dans le monde entier, et a été nécessairement adoptée partout où c'est devenu la mode de porter au bras un fil métallique épais. Elle était commune chez les anciens Assyriens, et le British Museum possède plusieurs bracelets en bronze de cette forme qui proviennent de Tel Sifr, dans la Babylonie méridionale ». (P. 413.)



Fig. 1.

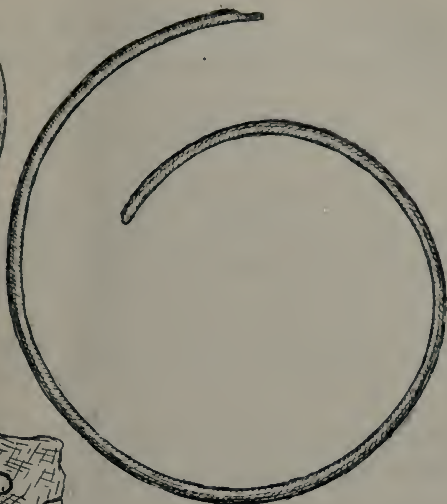


Fig. 2.

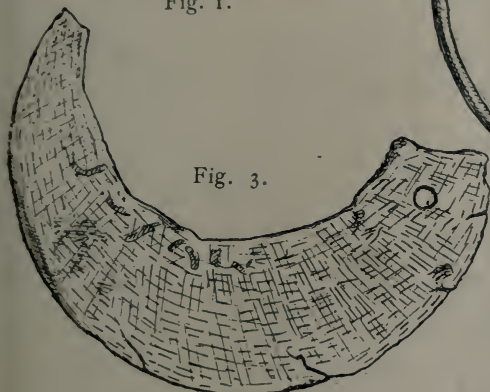


Fig. 3.



Fig. 5.

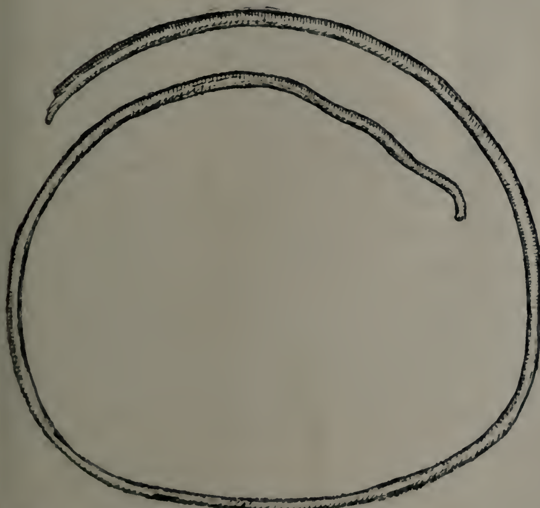


Fig. 4.



Fig. 6

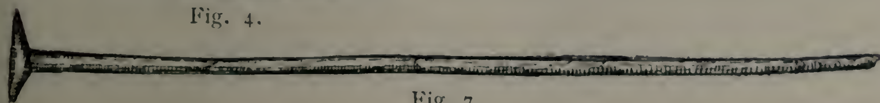


Fig. 7.

Objets en bronze, de l'âge du bronze, de la station palustre de Denterghem.
Dessins de M. le baron A. de Loë.

Il nous a été donné cependant de comparer le bracelet de Denterghem avec des bracelets lacustres et de rencontrer des formes identiques.

Depuis deux ans est ouvert, à Zurich, le Musée national de la Suisse.

Que de richesses sont accumulées dans la première salle qui abrite les antiquités lacustres, les beaux instruments de l'âge de la pierre polie, les belles découvertes des premiers âges métalliques !

Certaines vitrines contiennent les outils et les poteries, les armes et les ornements qui ont été amenés au jour dans une même station.

La vitrine 26, qui renferme les trouvailles de la riche station de Wollishofen près de Zurich, contient un bracelet de forme identique à celui de Denterghem [1]. M. Heierli ne donne pas la gravure de ce bracelet dans sa description de la palafitte de Wollishofen [2].

Contre le mur, du côté de la gare, on a aménagé quelques vitrines dans lesquelles les découvertes des lacs de la Suisse occidentale sont rangées par catégories.

On peut étudier successivement les haches, les couteaux, les rasoirs, les hameçons, les pointes de lance et de flèche, les épées, les umbos de boucliers, les épingles, les anneaux, les pendeloques et les bracelets en bronze.

Dans la vitrine 23 nous avons pu observer un spécimen analogue au bracelet de Denterghem [3].

Au Musée de Berne on peut étudier aussi de riches collections d'antiquités lacustres; la vitrine 17 contient deux bracelets semblables au nôtre [4]; ils proviennent de la station d'Estavayer.

Dans la vitrine 25 nous avons observé encore le même bracelet, trouvé dans une sépulture de l'âge du bronze à Sierre [5].

Comment le bracelet a-t-il été décoré de lignes pointillées ?

On peut tracer des dessins sur le bronze à l'aide d'un stylet en

[1] N° 1350.

[2] *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Band* XXII. *Heft 1.* Zürich 1886.

[3] N° 30 de la planchette 31.

[4] N°s 8587, 8594.

[5] N° 18963.

bronze. Un archéologue de Copenhague en a fait l'expérience [1].

M. Gross [2] estime cependant que ces ornements ont été coulés dans le moule, parce qu'il était évidemment plus facile de tracer des dessins sur une matière molle, sur la cire ou l'argile, que sur le métal.

Pendeloque.

Nous croyons que la pendeloque de Denterghem est un spécimen unique.

On a souvent confondu les pendeloques et les rasoirs [3]; la plaque de Denterghem ne s'écarte pas de la forme de la plupart des rasoirs en bronze, mais elle s'en distingue parce qu'elle n'a ni dos ni tranchant.

Cette amulette, munie d'un trou de suspension, présente la forme d'un croissant. L'ouverture entre les deux extrémités mesure 41 millimètres et la plaque présente vers le milieu une largeur de 2 centimètres (pl. VIII, fig. 3).

Les auteurs renoncent à décrire les formes variées des pendeloques; cependant les amulettes coulées en forme de croissant sont les plus nombreuses; elles diffèrent de l'amulette de Denterghem parce qu'elles sont pourvues, au milieu du croissant, d'une tige terminée par un anneau de suspension; ce spécimen revient dans les trouvailles de plusieurs stations, comme on peut s'en convaincre aux musées de Zurich et de Berne.

Cette forme de croissant se rapporte-t-elle aux images en argile de la lune, dont les lacustres décoraient leurs habitations ?

On les considère comme des emblèmes religieux, parce que la vénération de la lune remonte à la plus haute antiquité [4].

Il est possible que cette pendeloque en forme de croissant ait servi à la fois de parure et de talisman.

[1] Sophus Müller. *Nordische Altertumskunde*. Strassburg 1897-98, I, p. 284.
[2] V. Gross. *Op citat.*, p 73.
[3] V. Gross. *Op. citat.*, p. 49.
[4] J. Staub. *Die Pfahlbauten in den Schweizerseen*. Zürich 1864, p. 49.

Ornements en spirale.

On voit, dans les musées, certaines parures dont les archéologues ne peuvent avec certitude indiquer la destination. L'ornement en spirale que nous avons recueilli paraît être un objet de cette nature. Il offre deux particularités à noter : il est constitué d'un fil tors, et ce fil est enroulé sur lui-même de façon à former trois tours de spire. Il a un diamètre de 40 millimètres.

La vitrine 26 du musée de Zurich contient un fil tors ayant servi de pendant d'oreille, recueilli dans la station de Wollishofen.

Un autre fil tors, dont l'usage n'est pas indiqué, provient de la même station et se voit dans la même vitrine.

M. Heierli, dans sa notice, ne décrit pas les anneaux qui ont été amenés au jour dans la station de Wollishofen. Il se contente de mentionner qu'il y a des anneaux massifs, des anneaux creux et des anneaux en fil tordu [1].

Des pendants d'oreilles en fils tors, trouvailles de la station de Mœringen, se voient dans la vitrine 29.

D'autres pendants en fil tors sont réunis dans la vitrine 23.

Nous avons observé une parure en fil tordu au musée de Berne [2]: elle provient de la station de Montillier.

La salle des bronzes du British Museum possède une belle collection d'anneaux et de bracelets : nous y avons remarqué deux bracelets en fils tors [3].

M. J. Evans nous fait connaître un grand nombre de colliers funiculaires tordus, trouvés en Angleterre et en Irlande [4].

En 1846 on a trouvé au hameau d'Elzen, commune de Markelo, dans la province d'Overijssel, en Neerlande, un bracelet de l'âge du bronze en fil tordu [5].

[1] J. Heierli. *Der Phalbau Wollishofen (Mittheil. der Antiq. Gesellsch. in Zürich, Band XXII, Heft 1)*. Zurich 1886, p. 21.

[2] Vitrine 18, n° 9385.

[3] Vitrine D.

[4] J. Evans, *Op. citat.*, chapitre XVIII.

[5] W. Pleyte. *Nederlandsche Oudheden. Overijssel.* Leiden 1885.

Les trouvailles de l'âge du bronze contiennent un grand nombre d'ornements en spirale.

Nous avons recueilli à Denterghem un fil de bronze en spirale, dont nous ne pouvons déterminer l'usage. Il a peut-être servi de pendant d'oreille (pl. VIII, fig. 5).

La cachette de Jemeppe-sur-Sambre contenait quatre fragments de spirale en bronze.

On connaît les célèbres tombes danoises du premier âge du bronze. Les squelettes étaient couchés dans des cercueils de chêne avec leurs vêtements, leurs armes et leurs parures en or et en bronze ; « de beaux bracelets en spirale entouraient les bras et de fines bagues de la même forme ornaient les doigts »[1].

M. Gross donne la gravure d'une double spirale en bronze, provenant de la station de Corcelettes[2].

Un beau bracelet en spirale a été recueilli dans la station d'Unter-Uhldingen, sur le lac de Constance[3].

Un ornement en spirale a été découvert dans le crannoge du lac Lochspouts en Écosse[4].

Nous avons remarqué plusieurs bagues en spirale au British Museum.

Voici en quels termes M. J. Evans parle d'ornements analogues au fil tors de Denterghem, qui ont le même nombre de spires et le même diamètre :

« Quelques ornements en bronze, que l'on a considérés comme des bagues, ont été trouvés de temps à autre, avec d'autres objets du même métal, tels que des bracelets, des torques, etc.

» La figure 488 représente un de ces bijoux, qui a été trouvé avec les bracelets et les palstaves de la forêt de Woolmer, comté de Hants... Il est fait d'un petit barreau de métal carré, à bouts cylindriques, tordu comme les torques ordinaires et roulé en spirale. Avec cette bague il y en avait une autre en bronze tordu et du même genre, mais avec une spire seulement. Je ne sais si ces bagues n'étaient pas plutôt des sortes de perles servant d'ornements.

[1] Sophus Muller. *Op. citat.*, I, 254.
[2] V. Gross. *Op. citat.*, pl. XXIII, nº 12.
[3] R. Munro. *Op. citat.*, p. 143.
[4] *Ibid.*, p. 423.

Rappelons-nous que trois anneaux en spirale, du même genre, mais unis et ayant chacun environ quatre spires, ont été trouvés aux bouts du torques découvert à Hollingbury Hill, comté de Sussex. Ils étaient beaucoup trop grands pour s'adapter au torque et furent regardés comme destinés à attacher les vêtements d'une façon ou d'une autre... [1] ».

M. A. de Loë estime que le fil tors de Denterghem était un ornement de tempe, porté à la façon des spirales d'or que les paysannes néerlandaises se fixent aux tempes ou une parure semblable à celle dont les femmes du Midi s'ornent fréquemment le front, ou qu'elles s'attachent près des oreilles.

L'épingle.

Les épingles en bronze sont les objets de parure que l'on rencontre le plus fréquemment dans les stations lacustres; les stations de la Suisse en ont fourni plus de dix mille.

Elles affectent les formes les plus variées, et il est probable que les femmes les piquaient en éventail derrière la tête, dans les tresses de leur chevelure. Elles servaient aussi à attacher les vêtements [2].

Nous avons recueilli une seule épingle dans la station de Denterghem.

Elle est à tête plate et la tige a une longueur de 11 centimètres (pl. VIII, fig. 7).

On observe quelques légères dépressions sur la tête ; nous ignorons si elles sont causées par l'usure ou si ce pointillage est quelque motif d'ornementation.

M. Gross ne donne la gravure d'aucune épingle à tête plate. M. Munro [3] mentionne deux épingles à tête plate : l'une provient de la station de Peschiera, dans le lac de la Garde ; l'autre d'une station du lac de Starnberg, en Bavière.

Les tombeaux du dernier âge du bronze en Danemark ont

[1] J. Evans. *Opus citat.*, p. 422.

[2] J. Evans, *op. cit.*, p. 330.

[3] R. Munro. *Op. laud.*, p. 155 et 223.

fourni aussi des épingles à tête plate. M. Sophus Müller [1] estime qu'elles n'ont pas été coulées dans les pays scandinaves; il les croit importées du nord de l'Italie ou de l'Europe centrale.

Il y a des centaines d'épingles en bronze au musée de Zurich; nous en avons noté cinq qui, pour la forme, sont identiques à celle de Denterghem [2].

Une épingle analogue provient de la station d'Estavayer et est conservée au Musée de Berne [3].

« Parmi les nombreux restes du passé, découverts dans la caverne de Heathery Burn, comté de Durham, il y avait un grand nombre d'épingles en bronze. M. Greenwell en a onze à tête plate, dont la longueur varie de 75 à 140 millimètres. Toutes proviennent de cette caverne... [4] ». Elles étaient associées à des armes et à des instruments en bronze, et on peut les attribuer à l'âge du bronze.

Anneau.

Nous avons recueilli aussi un petit anneau en bronze (pl. VIII, fig. 6).

Il y a, dans le *Jardin du glacier* à Lucerne, une vitrine dans laquelle M. Keller a restitué en miniature les stations lacustres de la Suisse; dans la même vitrine on peut voir des fils de bronze recourbés, sur lesquels sont glissés de petits anneaux.

Ces anneaux se remarquent souvent dans les combinaisons d'anneaux et de fils de bronze, que les lacustres utilisaient comme pendants d'oreille, colliers et pendeloques ; nous avons observé plusieurs parures de cette espèce au Musée de Berne; elles provenaient de la station de Mœringen [5].

On a retiré aussi quantité de ces petits anneaux de la station de Wollishofen; ils servaient à orner des couteaux, des crochets, des amulettes, des fibules et des épingles ; ils faisaient partie de petites chaînes suspendues à certaines épingles.

[1] S. Müller. *Nordische Altertumskunde*, I, 414.
[2] Vitrine 21, planchette 53, et vitrine 19, planchette 54.
[3] Vitrine 17, n° 8726.
[4] J. Evans. *Op. cit.*, p. 330.
[5] Vitrine 16, n°s 7300, 7324, etc.

M. Heierli a observé un anneau en bronze tordu, sur lequel étaient introduits quelques petits anneaux [1].

M. Desor désigne ces combinaisons sous le nom de porte-monnaie lacustres ; on connaît l'opinion de plusieurs archéologues, qui regardent ces petits anneaux comme la monnaie des temps préhistoriques.

Un petit anneau en bronze analogue à celui de Denterghem a été trouvé dans la fameuse station de La Tène près de Marin, dans le lac de Neuchâtel.

M. Keller dit qu'il en ignore l'usage [2] ; c'est parce que, comme celui de Denterghem, il constitue une trouvaille isolée.



Il serait prématuré de déduire des conclusions de la découverte de ces objets parce que les fouilles ne sont pas encore terminées et que nous n'avons pas encore découvert les tombes où les habitants de la palafitte ont été ensevelis.

Nous avons le ferme espoir de les trouver parce qu'un vieux terrier signale un cimetière païen, situé à proximité de la palafitte ; le champ indiqué ne contient pas de vestiges de sépultures, mais il est possible que le renseignement écrit et la tradition orale ne mentionnent pas l'emplacement exact de ce cimetière antique.

La petite tribu qui occupait l'estuaire du ruisseau avait un outillage néolithique. Elle possédait les rares ornements en bronze que les fouilles ont amenés au jour : ce sont, à notre connaissance, les seuls objets de cette nature qu'on ait exhumés jusqu'ici dans la Flandre occidentale.

Ils n'ont pas été fabriqués sur place ; nous n'avons pas recueilli de moules dans lesquels ces bronzes auraient été coulés ; ce sont des bronzes d'importation, dus au commerce.

Il est intéressant de constater que ces objets ont un air de parenté avec tous les bronzes de l'Europe et, avant tout, avec

[1] J. Heierli, notice citée p. 22 et table I, fig. 24.

[2] Ferdinand Keller. *Pfahlbauten. Sechster Bericht (Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich.* Band XV, H. 7). Zürich 1866, p. 294.

les bronzes lacustres de la Suisse, de la Savoie et du Nord de l'Italie.

Ne peut-on pas en conclure que des rapports commerciaux ont relié les peuplades celtiques de notre sol avec les tribus de la Gaule et du Nord de l'Italie ?

Nous avons cru utile de décrire ces bronzes pour fournir un élément de plus, quelque petit qu'il soit, à l'archéologie préhistorique comparée des peuples aryens, qui attend toujours son Bopp et son Brugmann.

J. CLAERHOUT.





LES BOITES EN CUIVRE

DITES

TABATIÈRES HOLLANDAISES [1]

I

N rencontre en grand nombre, chez les antiquaires de Belgique, de Hollande et de certaines parties de l'Allemagne, spécialement dans la région du Rhin et de la Bavière, des boîtes en cuivre rouge ou jaune, ou formées à la fois de lames de cuivre et de laiton, et que l'on considère généralement comme étant des tabatières hollandaises.

Ces boîtes affectent des formes variées ; les plus anciennes sont le plus souvent ovales, octogonales, hexagonales ; puis elles deviennent oblongues ; plus tard encore elles sont rectangulaires avec des coins à peine arrondis.

Nous ne parlerons que pour mémoire de certaines formes extraordinaires et accidentelles ; c'est ainsi que notre exposition en renfermait une, affectant la forme d'un livre (n° 48).

D'ordinaire elles ont environ 15 centimètres de longueur ; les boites hexagonales ou rectangulaires ont 6 à 9 centimètres de large et les boîtes oblongues environ 4 1/2 centimètres.

[1] Voir, outre le catalogue de notre exposition de février 1901, celui de l'exposition nationale de 1880, sous les numéros 2179 à 2197, 2639 et 2640.

Elles attirent par leurs sujets variés, les uns exécutés avec finesse, les autres dessinés grossièrement et présentés avec une naïveté étrange, autant qu'elles piquent la curiosité par leurs inscriptions souvent pleines de saveur.

A en juger par leur ornementation, ces boîtes ne sont pas bien anciennes. Un bon nombre, assez sobrement décorées de rinceaux de feuillage, trahissent l'art de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. Puis viennent les sujets compliqués et les architectures aux contours gracieux et fantaisistes de l'époque Louis XV ou du style rocaille. Puis encore des compositions plus sèches, plus raides, presque dénuées d'ornementation, de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, époque où leur fabrication a cessé.

Les plus anciennes sont presque toujours gravées ; on en a fait aussi à l'estampage, surtout dans la seconde partie du XVIIIe siècle.

Le sujet, simple ou à plusieurs compartiments, se développe sur le couvercle et le revers de la boîte ; parfois l'intérieur aussi est gravé.

D'autres fois le couvercle est formé d'une feuille de métal dans laquelle les sujets sont découpés, pour être appliqués ensuite sur un fond uni ; ou bien le sujet se détache en cuivre rouge sur le laiton, ou réciproquement.

Il arrive que le couvercle se compose de lamelles superposées, dont chacune glisse dans une rainure et s'enlève comme un tiroir, recouvrant à son tour une autre lame de métal gravé : c'est ce que l'on pourrait appeler des boîtes à surprise.

Si les boîtes sont gravées, leurs parois latérales sont tantôt nues, tantôt ornées de sujets de chasse, des douze apôtres, de rinceaux de feuillages et d'échiquiers, de paniers fleuris, de proverbes, d'inscriptions rappelant le nom ou les occupations du propriétaire de l'objet, et le plus souvent sans rapport avec les sujets et les inscriptions du couvercle et du revers.

Les côtés des boîtes estampées sont généralement dépourvus d'ornementation.

Toutes ces boîtes constituent des monuments pour l'étude des mœurs, des idées et parfois de l'histoire.

Nous pourrions les ranger d'après leurs sujets en quelques catégories distinctes. La plupart représentent des scènes religieuses,

ou bien des sujets historiques, ou encore des allégories. Sur beaucoup on voit des scènes galantes, qui forment la réplique des bergeries Louis XV, avec la grâce élégante et mièvre desquelles elles n'ont d'ailleurs rien de commun. D'autres ont rapport aux occupations journalières de l'existence hollandaise, et rappellent des incidents du labourage, la chasse, la pêche en mer, des scènes d'auberge, des calendriers, etc.

Il en est qui présentent un texte religieux ou moral, sous la forme plus piquante d'un rébus ; parfois les dessins ont la portée de véritables caricatures.

Les propriétaires de ces objets aimaient sans doute à les faire passer de mains en mains, afin de provoquer les réflexions et les propos de leur entourage.

La vulgarité de la matière qui les compose indique bien qu'ils avaient une affectation populaire et plébéienne. Les gens riches employaient aux mêmes usages des objets plus précieux ; telle la boîte en argent exposée par M. G. Cumont (n° 85).

Nous avons appelé ces boîtes des tabatières hollandaises. Pourquoi des tabatières ? Pourquoi sont-elles hollandaises ? Quelques-unes ont pu servir à d'autres usages qu'à contenir du tabac à fumer ou à priser ; par exemple à renfermer de l'amadou, avec le briquet et le silex nécessaires pour l'allumer. M. le baron d'Anethan appelle l'une des boîtes qu'il expose une aumônière, destinée à être suspendue à la ceinture (n° 47).

A cause de leur similitude de forme et d'aspect, nous les confondrons toutes dans une même étude.

D'ailleurs, à défaut de données authentiques et bien certaines, nous invoquerons, pour déterminer la destination de la plupart d'entre elles, la tradition admise chez les marchands d'antiquités et qui en fait des tabatières. Et nous remarquons précisément, parmi celles qui font partie de notre exposition, des particularités qui prouvent que tel était, en effet, leur emploi.

L'une de ces boîtes[1] porte à l'intérieur un œillet ou une patte en métal, soudée au couvercle et qui a servi à recevoir certain os de lièvre que les campagnards, de nos jours encore, ne manquent pas de mettre de côté, aux repas, pour leur servir de débourre-

[1] N° 146. M. Hermant en possède deux autres qui conservent le même œillet intact.

pipe. D'autres portent la trace manifeste d'une soudure du même genre [1].

Il y en a, quoiqu'elles soient assez rares, qui font allusion à l'usage auquel elles sont destinées ; nous en exposons une qui le mentionne dans les termes suivants (n° 151) :

. . . . . Veel liever sou ik rusten . . . . . .
En drinken een glas wyn, of rook een pyp toebak.

Une autre porte sur l'un des côtés : « *Vivat de beste tabakrooker* » (n° 29). A remarquer : *tabakrooker,* qui indique l'emploi du tabac *à fumer.*

Sur une autre encore (n° 31), datée de 1811, on lit :

Voor eenen goeden vriend daar staat mijn doos voor open ;
Maar niet voor alleman die op den bedel loopen.

(Ma boîte est ouverte pour un bon ami, mais pas pour le premier mendiant venu.)

L'allusion est très claire.

Enfin nous mentionnerons une boîte décrite ci-après et qui représente sur l'une de ses faces un arrivage de tabac.

L'époque de leur fabrication, accusée par leur style, est d'ailleurs celle où l'usage du tabac est devenu général.

Boîtes hollandaises, avons-nous dit, d'accord avec la même tradition. Nous nous souvenons même qu'un marchand les appelait plus spécialement des boîtes frisonnes.

A voir la plupart d'entre elles, il est évident que, par l'esprit de la composition, les sujets qu'elles reproduisent, et surtout la langue de leurs inscriptions, elles sont d'origine hollandaise. Si elles sont religieuses, sujets et inscriptions sont bien imprégnés de l'esprit protestant qui régnait dans les Provinces-Unies. Sont-elles historiques, elles font allusion au commerce hollandais, reproduisent des vues de villes hollandaises, ou dépeignent des faits de guerre qui se sont passés en Hollande, ou des événements étrangers qui ont dû avoir du retentissement dans les Provinces-Unies. Beaucoup portent les armoiries de villes hollandaises, telles que Amsterdam, Utrecht, Rotterdam et autres.

Cela ne veut pas dire que l'on n'en ait jamais fabriqué ailleurs ;

[1] Voir le n° 159, et une boîte de M. d'Anethan.

nous verrons, au contraire, qu'il y avait tout au moins un centre de fabrication en Westphalie, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; mais ses produits dérivent manifestement de la fabrication hollandaise.

Nous avons signalé les inscriptions, qui rendent ces boîtes si intéressantes et, en quelque sorte, si vivantes. Nous entendons parler, non des simples légendes indicatives des sujets, mais de celles qui ont pour but de commenter ceux-ci, ou de les compléter ; tour à tour nobles et le plus souvent en vers, s'il s'agit de sujets religieux ou historiques ; plaisantes ou piquantes, avec les sujets familiers ou galants ; simples ou naïves, quand elles concernent la vie pastorale. Souvent aussi ce sont des proverbes et des sentences, bien dans le ton de la sagesse bourgeoise qui était propre aux concitoyens de Jacob Cats.

Les mêmes inscriptions se retrouvent fréquemment sur les parois des boîtes :

Wie leeft er nu ter tyt
Die het wel gaat onbenyt.

(Qui, en ce temps, peut prospérer sans exciter l'envie ?)

Een valsche tong is wonder fel
Het doet geen mensch wel.

(Une mauvaise langue est étonnamment cruelle ; personne ne peut bien faire.)

Verlaat de werelt. (Quittez le monde.)
Recht door zee (A travers la mer), pour les marins.
Ik bou mijn lant met groot verstant. (Je cultive ma terre avec intelligence), pour les campagnards.

Parfois ce sont des rébus qui courent le long des côtés de la boîte ou s'interposent dans la décoration de ses faces. Il y en a deux qui se rencontrent souvent :

Een trouw hert *is een* kroon *der werelt.*
Vat *den* tijd *en* leer *de* wereld *kenne.*

(Les mots soulignés sont remplacés par des équivalents figurés.)

Il y a aussi des textes entiers qui sont interprétés sous forme de rébus et servent de sujet décoratif.

Cela est bien dans l'esprit du temps, qui se complaisait dans ces sortes de problèmes (le goût n'en est d'ailleurs point perdu), et la céramique, la gravure imprimée en fournissent de nombreux exemples.

II

Nous donnerons la description de quelques boîtes, dont la plupart ont figuré à l'exposition de février dernier.

A. Boites a sujets religieux

Elles se rencontrent très fréquemment. Les sujets sont presque toujours tirés de l'Ancien Testament, très rarement de la vie du Christ.

Voici une boîte octogonale, en cuivre jaune, dont le couvercle et le revers sont formés d'une lame travaillée à jour, curieusement déchiquetée et appliquée sur une lame de fond (n° 3 du catalogue) [1]. Elle représente en gravure des scènes de la Bible, expliquées par des légendes qui renvoient à des passages de la Genèse : le Sacrifice d'Abraham ; Abraham chassant Ismaël ; un fils promis à Abraham ; Cham se moquant de son père.

On remarquera que l'ordre de la composition est à l'inverse de l'ordre chronologique des événements. Les bords sont décorés d'élégants rinceaux et d'échiquiers encadrant deux vers à sens didactique :

Zegt niemand û geheim of û geheim gedachte
Dat hede is û vriend zal morge û verachten.

(Ne dites à personne votre secret ou votre pensée intime ; votre ami d'aujourd'hui vous détestera demain.)

[1] M. Van Goidsenhoven à exposé trois boîtes exécutées par le même procédé.

Une autre, de forme oblongue (n° 5), offre sur chaque face des sujets géminés, gravés sur laiton, et qui se détachent sur un fond de cuivre, orné de rinceaux et de légendes explicatives. Elle rappelle, comme la précédente, des scènes de la vie d'Abraham. Sur les bords en laiton, des proverbes. Ce mélange de laiton et de cuivre juxtaposés produit un effet extrêmement décoratif.

L'on sait combien les sujets tirés de la Bible, avec renvois aux passages qu'ils traduisent, étaient populaires en Hollande. Les plats, les assiettes et surtout les carreaux céramiques de Delft les ont reproduits par milliers.

Boite oblongue avec rébus, à sujets religieux, reproduisant des textes d'Isaïe et de Jérémie, où les mots rappelant des êtres animés sont exprimés par les figures correspondantes (n° 156) [1].

Boite octogonale en laiton, gravée, avec décor de feuillages et d'échiquiers (n° 144). Sur le couvercle, huit cartouches avec personnages, et au milieu une inscription.

Ik hoop door 't Geloof en Liefde kragtig.
Het fortuyn komt van God almagtig.
Daar vreede is woont God Hebt vreede in u gemoet.
Gij wort gesegent met veel goet.

(J'espère vivement par la Foi et l'Amour. La Fortune vient de Dieu tout-puissant. Où est la paix est la demeure de Dieu. Ayez la paix en votre âme, et vous serez comblé de biens.) [2]

Revers. Armoiries d'Amsterdam.

Boîte oblongue en laiton (n° 123) ; travail au repoussé, avec sujet tiré de la vie du Christ, et daté de 1759.

Les boîtes estampées à sujets religieux se rencontrent rarement ; ces boîtes sont le plus souvent historiques.

[1] Sous le n° 43, M. d'Anethan a exposé une autre boîte, ovale, à sujets religieux et avec rébus.

[2] L'exposition du 4 février en renfermait deux autres, où se trouvaient, avec cette inscription, les mêmes cartouches, mais autrement disposés.

B. Boites a sujets allégoriques ou mythologiques

Petite boîte ronde en laiton (n° 142) ; couvercle et revers coulés, style du XVII[e] siècle.



N° 142. Boîte estampée, diam. 0.07.

Couvercle. Vénus et l'Amour.
Revers. Danse de paysans, genre des petits maîtres hollandais.



N° 142. Boîte estampée, diam. 0.07.

Ce revers appartient, comme on voit, à une autre catégorie de sujets.

Boîte de forme ovale (n° 1) et fort bien décorée de rinceaux, sur les côtés et autour des deux faces. Celles-ci présentent deux beautés hollandaises, sous les traits et avec les attributs de Junon ayant à ses pieds le paon mythologique, et de Vénus avec l'Amour marchant sur une torche.



N° 143. Boîte gravée, 0.14 × 0.09.

Une autre, octogonale (n° 143), a sur le couvercle un riche décor gravé, formé de feuillages enroulés qui sortent de la gueule d'un

dragon. Sur le revers, la Bonne Foi, victorieuse du Mensonge. — *Fiducia Fallacia ;* femme assise tenant un livre avec l'inscription : *Est — Est — Non — Non.* — (L'affirmation opposée à la négation.) Elle porte sur les genoux un chien, emblème de la Fidélité, et



N° 143. Boîte gravée. 0.14 × 0.09.

foule aux pieds un démon à double tête d'homme et de femme, couché sur des masques. A l'intérieur du couvercle est gravée une femme au bain. Sur les côtés, sujets de chasse.

Ces diverses boîtes sont du XVIIe siècle ou de la première partie

du XVIIIe, époque où les allégories et les emblèmes étaient fort en honneur.

Elles renferment parfois des allusions aux événements du jour, et se confondent alors avec les boîtes historiques, dont nous parlerons plus loin avec plus de détail.



N° 143. Boîte gravée, 0.14 × 0.09.

C. Boites a sujets galants

Petite boîte ovale en cuivre jaune, gravée (n° 2).

Sur le couvercle un jeune seigneur et une dame, en conversation

à la porte d'un château. Le seigneur dit à la dame, d'après la légende :

Segt ja of neen (dites oui ou non).

La réponse qu'il reçoit se trouve au revers, où l'on voit la dame tourner le dos à son galant et rentrer au château. La légende explique la scène :

Gaat soetjes hene. (Elle s'en va doucement.)

Boîte ovale en cuivre jaune (nº 126), gravée, d'un charmant tra-



Nº 126. Boîte gravée, 0.14 × 0.08.

vail, et représentant sur chaque face deux cartouches, à deux personnages.

Les bords sont ornés de rinceaux.

Inscriptions du couvercle :

Floora lief myn waarde glans
Ontfangh myn troon met deze krans.

(Ma chère Flora, mon étoile, reçois mon trône avec cette couronne (de fleurs).

Inscription du revers :

Ik gaan uytjagen om een jonge dogter te behagen
Mogt ik haar geniete het jage sou mij niet verdrieten.

(Je m'en vais à la chasse, pour plaire à une jeune fille. Si je pouvais la conquérir, la chasse ne m'ennuierait point.)



N° 126. Boite gravée, 0.14 × 0.08.

L'exposition renfermait d'autres spécimens intéressants de ce genre de boîtes.

Ce sont de petits sujets de genre, dont il est souvent difficile de donner la description.

D. Boites a sujets familiers

En voici une empruntée à la vie rustique, et d'un développement particulièrement riche (n° 300).

Boîte rectangulaire en cuivre jaune, à sujets gravés.

Sur le couvercle, 4 sujets champêtres avec légendes :

1° Les semailles : *Ik eg het lant en saay met de hant* (Je herse la terre et je sème avec la main).

2° Le labourage : *Ik bou mijn lant met groot verstant* (Je cultive ma terre avec grande intelligence).

3° Pâtre endormi et troupeau : « *De schapies op de heijde soet siet wat de luijie scheper doet* ». (Les moutons sur la bruyère regardent ce que fait le berger paresseux.)



N° 300. Boîte gravée, 0.115 × 0.08.

4° Vaches dans la prairie. Au bas cette inscription :

Het lant te bouwe is mijn vrugt.
Daar in soo is mijn hart verheugt.
Te leven bij het rundervee
Gelijck als vader Jacob dee.

(Cultiver la terre est mon bonheur. Mon cœur se réjouit de vivre auprès de mes troupeaux, à l'exemple du patriarche Jacob.)

Revers : La rentrée des récoltes, scène dans un paysage champêtre. Inscriptions :

Al wat den boer haelt uijt sijn velde,
Dat is voor schattinge en ongelde.
Als het de Heer niet kwam versoeten,
Sou den boer het velt uijt moeten.

(Tout ce que le paysan tire de sa terre est pour l'impôt et les faux frais. Si le propriétaire ne venait adoucir ses charges, le paysan serait bientôt expulsé de son champ.)

La dernière inscription rappelle les plaintes, qui sont communes dans tous les temps et tous les pays, chez la population rurale.



N° 300. Boîte gravée, 0.115 × 0.08.

Une petite boîte rectangulaire en laiton, richement décorée de rinceaux gravés, présente sur ses deux faces, dans un cartouche en cuivre rouge :

a) Un fumeur recevant des barils de tabac que lui apporte un bateau. Inscription :

Toeback gehaalt uijt vremde landen. (Tabac rapporté de pays étrangers.)



Boîte gravée, 0.125 × 0.055.

b) Une scène d'intérieur où l'on voit des dames hollandaises prenant le thé. Inscription :

Een kopie tee is soet en aengenaem voor de vrouwe. (Une tasse de thé est bonne et agréable pour les dames.)



Boîte gravée, 0.125 × 0.055.

Nous avons parlé plus haut d'une boîte en laiton gravée (n° 47), que son possesseur qualifie d'aumônière, et qui représente sur chacune de ses faces une scène de buveurs dans le goût de Teniers; elle porte la date de 1678. Nous avons mentionné aussi une danse de paysans, sur le revers d'une boîte repoussée (n° 142).

Une boîte oblongue, en cuivre jaune gravé, montre des bateaux de pêche en mer, et rappelle par une légende la pêche de la baleine (n° 49).

Enfin voici une boîte gravée dont la présente exposition offre trois variantes (nos 146, 158 et 119). Elle représente, d'un côté, un calendrier perpétuel avec la figure des inventeurs des calendriers Julien (45 avant J.-C.) et Grégorien (1482, date inscrite par erreur au lieu de 1582). Sur le revers, un autre personnage avec date (1497) rappelle le voyage de découverte fait en Amérique par Améric Vespuce (?).

L'une de ces boîtes est datée de 1792. Elle porte sur le côté l'inscription : *Reght door zee,* dénotant qu'elle a appartenu à quelque marin, qui l'a portée avec lui dans de lointains voyages.

L'autre est de 1797 ; on lit sur l'un des côtés cette inscription appropriée :

Die desen doos draagt in sijn sak,
Heeft niet vandoen een almanak.

(Celui qui porte cette boite dans sa poche n'a pas besoin d'un almanach.)

L'exposition contenait un troisième exemplaire du même sujet, mais avec la date de 1729.

E. Boites a sujets historiques

Ce sont celles qui, par leurs inscriptions suggestives et leurs compositions pittoresques, excitent le plus d'intérêt.

Boite octogonale, en cuivre jaune à sujets gravés (n° 301).
Couvercle : Figure de la Liberté assise, et un paysan armé, dans un paysage urbain. Inscriptions :

Den landman waackt so als in stee
Voor vaaderlandt en vrijhijd mee.

(Le paysan veille, comme l'homme des villes, pour la Patrie et la Liberté.)

Revers. Armoiries d'Utrecht, sur un fond d'attributs guerriers. Inscriptions :

Pro Patria et Libertate. Voor Vreeden en Vreijheijd-Utrecht.

Sur les bords, paniers fleuris et inscriptions :

Lieve Vrijhijd levenslust
Door uwe val sterf ik gerust.
Maar eer gij valt sal t er spanne,
Daer sijn in 't land nog dappre mannen.
Het is edeler vol moet te sterve
Dan lof en de gunste te verwerven.
Van vrijhijdbeule dit volbragt
Maakt ons geroemt bij 't nageslagt.

(Liberté chérie, charme de l'existence, si tu tombes, je meurs en paix. Mais, avant que tu ne tombes, il faudra voir ! Car le pays renferme encore des braves. Il est plus noble de mourir que de gagner des honneurs et des profits. Si telle est l'œuvre des bourreaux de la Liberté, ce sera, auprès de la postérité, notre titre de gloire !)

Ces inscriptions témoignent d'une époque de patriotisme, exalté par le danger et les vicissitudes de la guerre : la fin du XVII[e] siècle peut-être, où la Hollande avait à lutter à la fois contre l'Angleterre et la France, où les armées de Louis XIV envahissaient les Provinces-Unies, tandis que leur flotte tenait la mer sous la direction glorieuse de leurs amiraux ; ou plus probablement le commencement du XVIII[e], marqué par la guerre de la succession d'Espagne, dont les péripéties se terminèrent par la paix d'Utrecht (1713).

Nous possédons une petite boîte ovale, ayant d'un côté les armes des Sept Provinces, de l'autre trois cartouches dont celui du centre représente le lion symbolique de la République, et les deux autres figurent deux têtes doubles qu'il faut retourner. L'une, qui est



Boîte gravée, 0.115 × 0.65.

celle d'un docteur, devient alors celle d'un fou ; l'autre, qui est la tête du pape, devient celle de Belzébuth.

C'est une facétie protestante bien connue [1].

[1] Même sujet à la page 135 d'un volume portant pour titre : *Papekost opgedist in geuse schotelen*, etc., *te Blockzeel*, 1720, in-4°.



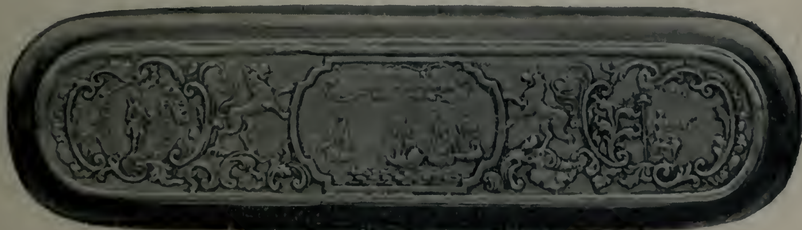
N° 120. Boîte gravée, 0.15 × 0.045.



N° 151. Boîte estampée, 0.15 × 0.045.



N° 151. Boîte estampée, 0.15 × 0.045.



N °150. Boîte estampée, 0.155 × 0.045.

Une autre boite oblongue, gravée (n° 120), fait allusion à un traité de paix; elle paraît dater de la première moitié du XVIIIe siècle.

On y voit sur le couvercle les Provinces-Unies, représentées par sept femmes portant chacune un rameau d'olivier, et emportées sur un char que traînent deux chevaux conduits par un lion. Une inscription célèbre les bienfaits de l'union et de la paix.

Le revers représente la flotte hollandaise avec l'inscription :

De see is nu in rust O Schepper operkoning,
Verleent ons rust en vree bewaert ons in ons woning.

(Maintenant la mer est tranquille. O Créateur, Roi des rois, accordez-nous le calme et la paix, conservez-nous dans nos demeures.)

Parmi les boîtes historiques du XVIIIe siècle nous remarquerons celles qui rappellent :

1° Le siège de Berg-op-Zoom et le siège de Lillo en 1747 (n° 147).

2° Le prince, la princesse d'Orange et leur famille, avec le lion et les armes des Provinces-Unies, et des inscriptions patriotiques (n° 148) :

De leeu is in de rust men hoeft hem niet te wiege.
Geen pottentat ter werelt kan hem niet meer bedriege.

(Le lion est au repos; on n'a pas besoin de le bercer.
Pas un potentat au monde qui puisse encore le tromper.)

3° La vue de la Brille (n° 161).

Toutes ces boîtes sont gravées.

4° Le port et l'hôtel de ville d'Amsterdam, boîte estampée, signée : *Giese* (n° 149).

5° La glorification de la puissance et du génie mercantile des Provinces-Unies, avec des allusions à ses établissements de Sumatra et du Congo (n° 151) ; boîte estampée, signée sur les deux faces : J. A. K. M. et *JAKM.*

Nous avons eu l'occasion, il y a plusieurs années, de présenter à la Société cette boîte intéressante. Rappelons ici l'inscription du revers, mise au bas d'une allégorie du commerce, dans un décor Louis XV.

Cette inscription est ainsi conçue :

Geld geld dat is de leus geld is den hoogsten zegen
Door geld word alle ding van elders hier gekregen
Door geld ben ik gewoon te brengen in het land
Al wat te Congo wast en wat Sumatra plant.

Traduction : « L'argent, l'argent, c'est la devise. L'argent est le bien suprême. C'est par l'argent que toutes choses sont apportées ici des autres contrées. C'est par l'argent que j'introduis dans le pays tout ce qui croît au Congo, tout ce que plante Sumatra ».

Ces vers témoignent que les Hollandais, nonobstant les droits que le Portugal exerçait sur le Congo, y avaient établi des comptoirs et en exploitaient les richesses [1].

Il y a lieu de rappeler ici la belle boîte en argent, gravée, exposée par M. Cumont, et qui a les mêmes caractères que les boîtes en cuivre que nous étudions. Elle est décrite comme suit au catalogue de l'exposition (n° 85) :

« Scènes de sédition à Amsterdam, 24-28 juin 1748. Pillage des maisons le long du Gracht. Répression de l'émeute sur la place. »

Beaucoup de boîtes de cette époque, travaillées à l'estampage, représentent des faits relatifs aux guerres de Frédéric II contre l'Autriche, notamment ceux de la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Il ne faut pas oublier les alliances matrimoniales que la maison des stathouders avait conclues en Allemagne.

Après la mort de la princesse Anne, veuve de Guillaume IV, et pendant la minorité de Guillaume V, la tutelle de celui-ci fut exercée par Louis de Brunswick-Wolfenbüttel (1759-1766). Guillaume V lui-même épousa une nièce du Grand Frédéric et fut le beau-frère de Frédéric-Guillaume II, successeur de ce dernier.

[1] Voir sur cette boîte la notice descriptive parue dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome VII, p. 200.

Depuis lors, nous en avons vu un autre exemplaire avec un couvercle différent, portant les portraits de François Ier et de Marie-Thérèse, celui de leur famille et les armes impériales. A comparer avec l'exemplaire varié appartenant à M. Pol Le Tellier, notaire à Leuze, et qu'avait exposé notre confrère M. J.-Th. de Raadt. Cet exemplaire était signé *J. H. Hamer* (Voir *ibid.*). Il a de même fait partie de l'exposition de février 1901, sous le n° 213.

Les Hollandais portaient, naturellement, leurs sympathies du côté de la Prusse, dans sa lutte contre la France et l'Autriche, et ils devaient applaudir à ses succès.

C'est pourquoi, sur une boîte de ce genre (n° 150), portant d'un côté des sujets purement hollandais : La Flotte hollandaise, le Chevalier porteur du faisceau des Provinces-Unies, et la République batave assise, l'on voit, au revers, avec le portrait des deux princes de la maison de Brunswick-Lunebourg, des panoramas et des inscriptions en langue néerlandaise, rappelant la retraite des Français devant Hanovre et Brunswick, en février 1758.

Cette boîte est signée : *Giese, Iserlon.*

D'autres fois c'est Frédéric II que l'on encense dans des inscriptions dont le ton lyrique tiendrait de la basse flagornerie, s'il ne tendait aussi à flatter l'orgueil du peuple allemand pour ses victoires, et s'il ne répondait à ce sentiment national qui s'éveillait alors si puissamment en Allemagne, sous l'inspiration de ses poètes et de ses philosophes.

C'est ainsi que, sur le couvercle d'une boîte portant le chronogramme de 1757, on voit l'effigie du grand roi, entre deux cartouches, surmontés de figures allégoriques et portant des inscriptions en son honneur (n° 160).

Le revers rappelle la bataille de Reichenberg (1747), la victoire et le bombardement de Prague (1757).

Dans les inscriptions on répète, à son adresse, le mot de César : « Veni, Vidi, Vici ». On l'y traite de Terreur des Autrichiens, Atlas de son royaume, Merveille de son siècle, Hercule allemand, etc. Cette boîte est également signée Giese.

Inscriptions du couvercle :

Des aadlers teugelriem — Des Oostenrykers schrik
Vertoont zig in dees prent — In 't beeld van Frederik
Dien vader van zyn volk — Dien rader van zyn raden
Beroemt in 't oorlogsvelt — Door onnavolgbar daeden.
(Pro gloria et patria)

Een Atlas die zyn ryk — Op eygen scouders torst
Een wonder dezer eeu — 't Regt toenbeeld van een vorst
Een duytse Hercules — die regters regten kon
Als eertyds Cesar deed — Ik kwam ik zag ik won.
(Veritate et justitia.)

Sur les deux faces d'une autre (n° 153) se trouvent rassemblées deux plaques en laiton, de caractère et de style tout à fait disparates. L'une est hollandaise et représente le prince héritier d'Orange, comte de Buren, avec sujets emblématiques relatifs à la vie publique des Provinces-Unies. Inscriptions :



N° 152.
Boîte estampée, 0.14 × 0.045.

Gemeenschap in de staatn
Gemeenschap in de sinnen
Gemeenschap in de handel
Dat is een goed beginnen.

La seconde est de caractère allemand, avec un sujet emprunté à la vie militaire de Frédéric II ; son entrée triomphale à Breslau, et une inscription en allemand qui, par la pompe et l'enflure, ne le cède en rien à celle que nous venons de rappeler :

Der König komt — Wort zùm erstaunen — Der Feind erschrickt — bricht auf und flieht, etc. ...

(Le roi arrive. Mot magique ! l'ennemi prend peur, lève le camp et s'enfuit, etc...)

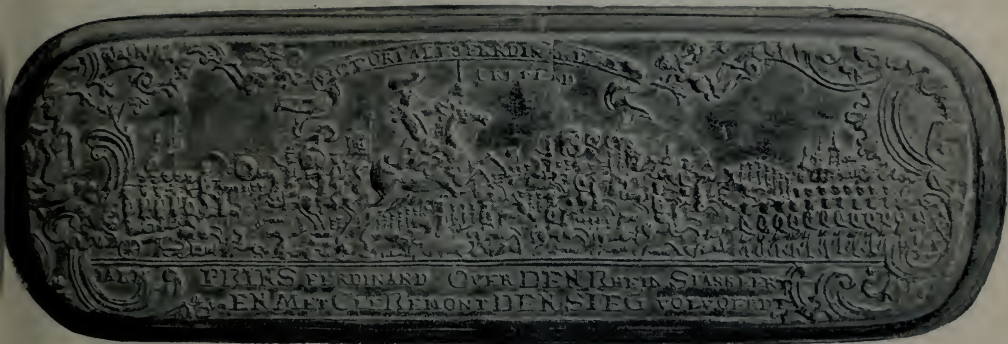
Sur une autre (n° 152), le couvercle présente un beau portrait en buste de Frédéric II, signé *Johan A. Keppelman,* avec légendes latines ; au revers, on voit représenté un général à cheval, passant sur un fond de bataille, qui rappelle la victoire de Crefeld, remportée en 1758 par le prince Ferdinand de Brunswick sur le comte de Clermont ; signature *J. A. K. M.* Elle a une légende en hollandais, mêlé de mots allemands :

Prins Ferdinand over den Rhein spasseert,
En met Clermont den sieg volvoerdt.

Spasseert devrait venir du verbe *spasseeren,* qui n'est pas hollandais, mais est emprunté à *spazieren* (allemand) ; et *Sieg* (allemand) est employé pour *zege.*

Une autre encore a, sur le couvercle, le portrait en pied du Grand Frédéric; sur le revers on voit douze cartouches en deux colonnes, avec les principales batailles qui ont illustré son règne. Signature : *Johan Henr. Giese* (n° 155).

Signalons encore, de cette époque, une boîte estampée, signée *Johan Hen. Hamer fec. Iserlohn,* ayant d'un côté les portraits de



N° 152. Boîte estampée, 0.14 × 0.045.

Georges II et de Georges III, avec légendes anglaises, et de l'autre un chiffre couronné, composé des lettres G. R. (Georgius Rex) entrelacées (n° 125).

Enfin, une boîte assez répandue et d'exécution inférieure est relative à la victoire de Fokschani, remportée par les Russes sur les Turcs en 1774.

Une dernière série de boîtes historiques est celle dont les sujets s'inspirent de l'occupation française, sous la République et sous l'Empire.

Ce sont des boîtes en laiton, de forme rectangulaire, gravées au trait, et d'une ornementation très sobre.

Boîte fabriquée probablement, comme les deux suivantes, à la fin du régime français (n° 154).

Sur le couvercle, deux paysans, armés l'un d'une hache, l'autre d'une pelle, se tenant à l'ombre d'un grand oranger, et assistant à la fuite d'un soldat à cheval, qui porte sur la basque de son vêtement les lettres F. R. (Fransche Republiek). Inscription :

Weg frans gespuijs. Vertrekt naar Parijs.

(A bas racaille française ! Partez pour Paris.)

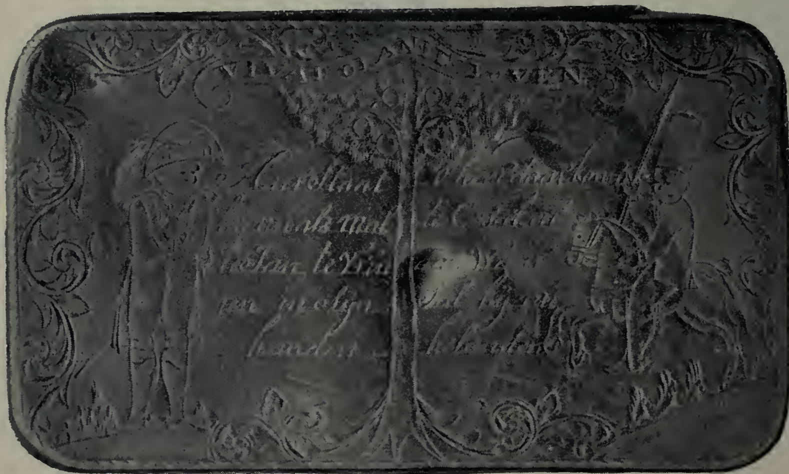
En tête la devise : « Vivat Oranie ».

Sur le revers cette inscription loyaliste :

Soo lang als son en maan sal staan.
Soo sal Oranie nooijt vergaan.

(Tant que le soleil et la lune seront là, Orange ne périra pas.)

La chute de Napoléon et le retour de la famille d'Orange en firent apparaître un certain nombre. Nous en avons deux autres spécimens (nos 33 et 29).

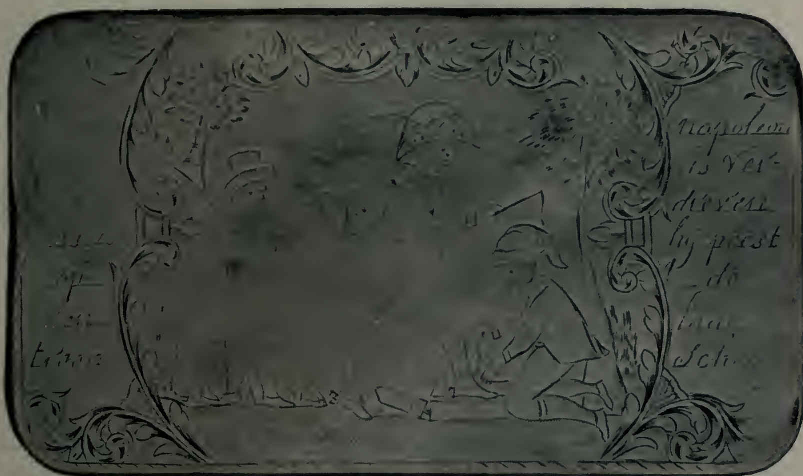


N° 33. Boîte gravée, 0.135 × 0.08.

L'une est une composition de la même inspiration que celle qui précède.

Le couvercle présente également un champ séparé en deux par

un grand oranger, qui ombrage d'un côté un personnage coiffé d'un chapeau à double pointe, et de l'autre un cavalier ; le tout est dominé par la devise : *Oranje boven.*



N° 33. Boîte gravée, 0.135 × 0.08.

Les deux personnages sont soulignés par des inscriptions satiriques. Sous l'un : *Hier staat hij nu als malle Jan*
Te wringen in zijn handen.

(Le voilà, comme Jean le fou, qui se tord les mains.)

Sous le cavalier : *O Heer daar komt de Kozak al aan*
Waar zal hij nu belanden.

(O Seigneur, voici le cosaque qui arrive. Où va-t-il s'arrêter ?)

Sur le revers on assiste au départ de Napoléon, et l'on voit un serviteur qui lui cire les bottes.

Inscriptions : *Prins is op den troon.*
Napoleon is verdreven,
Hij poetst de laatste schoen.

(Le prince est sur le trône. Napoléon est chassé ; il nettoie ses dernières bottes.)

L'autre boîte représente l'oranger symbolique, couronné par des anges, ayant à ses pieds la Paix et la Justice.

Parmi les inscriptions, relevons un acrostiche en vers hollandais, d'ailleurs fort boiteux, sur le nom de Napoléon.

Le côté de la boîte porte cette inscription, qui n'est sans doute pas sans relations avec le sujet :

Vivat de beste tabakrooker
Den voorge koopman is gaan loopen.

(Vive le meilleur fumeur! Le marchand précédent a pris la fuite.)

III

Il est intéressant de se demander quels sont les auteurs de ces boîtes, et quels sont les lieux de provenance de celles-ci.

Les boîtes gravées au trait ne nous fournissent guère d'indications. Nous n'y avons jamais rencontré ni signature ni lieu d'origine. Un certain nombre, il est vrai, sont ornées des armoiries d'Amsterdam, d'Utrecht ou de quelque autre ville; mais ce n'est pas un indice suffisant pour en déterminer la provenance.

Il ne semble pas douteux qu'il y ait eu des ateliers occupant un personnel d'ouvriers spéciaux. Certains décors, mis sur les côtés ou autour du sujet central d'une boîte, se retrouvent dans d'autres et trahissent la main du même graveur. L'on retrouve aussi les mêmes compositions, quoique légèrement modifiées par le graveur dans les divers exemplaires qu'il fournissait. Cela a été démontré au cours de notre exposition, par l'examen de diverses boîtes reproduisant certains sujets religieux, des scènes champêtres, des calendriers perpétuels, la libération du territoire en 1814, etc.

Quant aux boîtes estampées, un bon nombre aussi sont anonymes, notamment celles qui ont l'aspect le plus ancien (n° 142, fig. 1 et 2).

Mais il en est qui sont signées.

L'exposition du 4 février en offrait deux signées J. A. K. M. (n°s 151 et 152).

Quatre sont signées *Giese* (n°s 149, 150, 155 et 160).

Cet artiste signe tout au long : *Johan Henrich Giese fecit et sculpsit ;* et ailleurs il met sur un de ses produits « Iserlon » qui est le nom bien connu d'une ville industrielle de la Westphalie, renommée pour ses produits estampés. Il faut en conclure qu'il avait, tout au moins, un atelier dans cette ville.

Une autre est signée *Johan Adolph* ou *Johan A. Keppelman* [1].

D'autres encore sont signées *Hamer,* ou *J. H. Hamer* [2] ou *Johan Hen. Hamer fecit Iserlohn* (n° 125).

Ces dernières sont généralement des boîtes, à inscriptions et sujets historiques allemands, et d'une facture moins soignée.

Nous avons lu aussi la signature *Becker* ou *Joh. Henrich Becker F.* sur une boîte représentant les médaillons de François I et de Marie-Thérèse, avec une bataille contre les Turcs.

Enfin nous avons rencontré sur une boîte de 1774 une signature formée des initiales I. H. B.

Ces divers noms, Johan Henrich Giese, Johan Adolph Keppelman, Johan Henrich Hamer, Johan Henrich Becker, sont allemands.

Mais si plusieurs se trouvent au bas de produits consacrés à la louange de Frédéric II et qui paraissent avoir été destinés à circuler en Allemagne, ils se trouvent aussi sur un grand nombre de produits d'une facture manifestement hollandaise, et fabriqués pour la Hollande.

Dans notre séance du 4 février dernier, notre confrère M. J.-Th. de Raadt a donné connaissance d'un article récent, publié par M. le professeur docteur Kirmis-Neumünster, dans la revue *Daheim* d'octobre 1900 [3].

[1] L'une des faces du n° 152. Sur d'autres boîtes Johan Adolph Keppelman. Peut-être les produits signés J. A. K. M. ou JAKM. sont-ils aussi de lui.

[2] Au bas de la boîte citée par M. J.-Th. de Raadt dans l'article cité des *Annales,* tome VII, p. 200.

[3] Nous en donnons ci-après le résumé qu'il a bien voulu nous communiquer.

«... Elles (les boîtes d'Iserlohn) constituaient, au XVIIIe siècle, un article que les marchands vendaient dans les Pays-Bas, dans toute l'Allemagne septentrionale et centrale et même jusqu'en Scandinavie.

On les rencontrait dans beaucoup de maisons de bourgeois et de paysans, chez de nombreux coiffeurs ; elles étaient tellement communes que l'on n'y attachait guère d'importance.

Depuis une vingtaine d'années on ne les refond plus, comme autrefois, puisque les antiquaires les recherchent... De nos jours on demande surtout les boîtes

L'auteur considère les boîtes en cuivre et laiton comme étant d'origine hollandaise ; mais il a constaté de son côté l'existence d'une fabrication de boîtes estampées à Iserlohn, par les artistes qui signent J. H. Giese et J. H. Hamer, et il lui attribue aussi les boîtes de Johan A. Keppelman. Il date cette fabrication de 1756 (environ), jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans (1763), époque

avec représentations historiques..., mais encore ne sont-elles pas rares : nous en avons pu étudier 117, en trois mois, sans nous donner beaucoup de peine pour les trouver.

Ces boîtes sont ovales ou bien rectangulaires. Leurs dimensions varient de 120 : 35^{mm}, et 170 : 55^{mm} ; les plus usitées semblent être de 150 : 40^{mm}. Elles sont ou bien tout à fait en laiton ou bien elles ont des couvercles en laiton et des parois latérales en cuivre ; il y en a qui ont le couvercle en cuivre et les parois en laiton.

Mais toutes espèces de combinaisons se rencontrent. La demande étant apparemment fort grande, les couvercles se fabriquaient à l'avance, et, souvent, on composait les boîtes rapidement, sans grand soin dans le choix des parties.

Les plus anciennes de ces boîtes, originaires des Pays-Bas, sont, sans exception, gravées et repoussées.

Elles sont en laiton, d'un bel alliage, bien brillant, et exhibent généralement des représentations bibliques ou des scènes de la vie ordinaire.

Elles ont un certain cachet original et ne manquent ni d'intérêt artistique ni de valeur historico-archéologique. C'est ainsi que l'une d'entre elles, ornée de scènes bibliques : *Jesus, voorsyt de Verwesting* * *van Jerusalem,* et *Nebucatneesor van den Menschen verstooten,* montre une superbe ornementation au repoussé ; une autre, assez ancienne, un ingénieux calendrier perpétuel, avec des dates juliennes et grégoriennes.

Sur des boîtes postérieures, d'environ 1740, nous voyons les couvercles ornés de scènes de chasse, d'allégories jouant sur le commerce, les arts et les métiers, avec diverses représentations du temps.

Quant à la fabrication d'Iserlohn, les boîtes permettent de la faire remonter, avec certitude, jusqu'en 1756. Elle florissait jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans, époque où elle s'est évanouie, en même temps que la mode de ces boîtes. Cette industrie a été créée à Iserlohn ou bien par des Hollandais émigrés, ou bien par des fondeurs et des graveurs allemands qui ont appris leur métier en Hollande, car tout le travail de ces boîtes est hollandais.

On peut assigner à Iserlohn, avec certitude, quelques-unes qui sont signées et d'autres qui portent des représentations qui se retrouvent sur ces premières. On rencontre le plus souvent les signatures : « Joh. Heinr. Giese fecit Iserlohn », et « J. H. Hamer Iserlohn » ; ensuite : « Johan A. Keppelman », et, enfin, quelques noms abrégés, ainsi que des dénominations que la conservation défectueuse des boîtes ne permet pas de déchiffrer.

Giese et Hamer, comme tous les autres Iserlohnois, étaient d'excellents artistes : ils savaient dessiner et manier le burin, et leurs boîtes offrent, certes, un intérêt artistique, surtout par leurs représentations.

On y trouve les scènes variées de la guerre de Sept Ans, de la guerre mari-

* Sic (lisez *verwoesting).*

où elle disparaît, pense-t-il. Sur ce dernier point il y a lieu de faire des réserves, ainsi qu'il est démontré par la boîte relative à la bataille de Fokschani, avec la date 1774.

Quoi qu'il en soit, les indications fournies par cet auteur au sujet des boîtes estampées corroborent les considérations que nous avons émises au sujet de l'existence de l'atelier ou des ateliers d'Iserlohn.

time anglo-française, de la même époque, des portraits de souverains, de généraux, particulièrement Frédéric le Grand et ses faits et ses gestes. Ces représentations sont inspirées d'un tel patriotisme, d'un tel orgueil des victoires du grand roi, que, rien que pour cela, on doit aimer ces boîtes. Ou doit s'étonner qu'aucune collection publique n'en possède la série complète.

Une des boîtes les plus anciennes fait voir, d'un côté, les portraits-médaillons de Frederic II et Georges III d'Angleterre ; de l'autre côté, les batailles de Lowositz et de Prague, et la légende :

Dein Nahme ist genug sie alle zu besiegen.
Jetzt weis die ganze Welt schon Deines Krieges Lauf
Du fangst mit Siegen an und hörst mit Siegen auf.

D'un travail très joli est une boîte de Giese, de 1760, qui est consacrée aux hauts faits de Frédéric. Le couvercle montre la personne du roi, le dessous, dans de gracieux cartouches : *Triumphe Frederici Maximi : Molwiz, Zcasla (!). Friedberg, Sorr, Kesselsdorf, Lowositz, Prag, Rosbach, Lissa, Zorndorf, Lignitz, Torgau, Pro gloria et patria.*

Les petites scènes de batailles forment toujours un détail caractéristique de ces journées.

Malheureusement, les boîtes elles-mêmes constituent les seuls documents que nous possédions sur cette industrie. Toutes les recherches dans la littérature du siècle dernier (XIXe) n'ont donné aucun renseignement à ce sujet Il s'agirait de fouiller dans d'anciennes encyclopédies, des lexiques démodés, surtout dans les actes scabinaux et les registres paroissiaux d'Iserlohn, pour l'époque de 1750-1770.

Un mot sur l'emploi primitif de ces boîtes. Elles sont évidemment trop petites pour conserver du tabac à fumer. Les soldats surtout faisaient mieux, portaient leur provision dans des blagues. Les petites boîtes ne sont pas trop grandes pour le tabac à priser. Mais, généralement, elles auront servi à renfermer le tabac en rouleaux, que chacun réduisait soi-même, au moyen d'une râpe, en tabac à priser. Ce qui le prouve, c'est la Grivoise (*Tabaksreibdose* — boîte à râper le tabac), souvent très volumineuse, qui, depuis 1680 environ, était en usage chez les soldats français.

En outre, les boîtes hollandaises servaient à toute sorte de destinations, surtout à conserver les rasoirs et ce dont on avait besoin pour faire la barbe.

(Signé) Prof. Dr Kirmis-Neumünster.

Revue illustrée : *Daheim. Ein Deutsches Familienblatt*, 37e année, d'octobre 1900-1901, n° 6, p. 24. »

Dans quel rapport se trouvaient-ils avec les ateliers hollandais ? Etaient-ils fondés, comme le suppose le Dr Kirmis, par des émigrés hollandais, ou par des Allemands qui avaient appris leur métier en Hollande ?

Faut-il admettre que les Hollandais s'étaient abouchés avec des fondeurs et des artistes d'Iserlohn pour varier les produits qu'ils livraient au commerce et pour étendre leurs débouchés ?

C'est ce qu'il est difficile de déterminer, en l'absence de tous documents positifs.

Mais il est certain que les produits d'Iserlohn sont restés en connexion intime avec les produits similaires hollandais, dont il est difficile de les distinguer.

On a vu plus haut une inscription en hollandais mélangé d'allemand, émanée sans doute d'un Allemand à qui la langue hollandaise était moins familière.

D'autres fois ce sont des sujets purement hollandais qui se trouvent accouplés à des sujets allemands. Cela n'est pas rare parmi les boîtes repoussées.

Les fabricants avaient, pensons-nous, un assortiment de matrices, qu'ils rassemblaient avec une certaine fantaisie, ou bien d'après les nécessités de leur commerce. C'est pourquoi l'on retrouve assez souvent des doubles, avec des couvercles ou des revers variés.

Nous pensons que bon nombre de ces boîtes fabriquées ou commandées en Hollande étaient des articles d'exportation destinés à desservir le marché allemand, et à être employés en Allemagne aux mêmes usages que dans le lieu d'origine.

Il y en a même à l'effigie de Marie-Thérèse et de François de Lorraine, qui pourraient bien avoir été faites à l'usage des habitants des Pays-Bas autrichiens. D'autres à l'effigie des rois d'Angleterre devaient, sans doute, circuler en Angleterre. On a fait d'ailleurs en Allemagne même des boîtes avec sujets purement allemands, à l'imitation des boîtes hollandaises.

Ces échanges internationaux n'ont rien d'extraordinaire.

C'est ainsi que l'on a vu, à la même époque, les produits céramiques de Turner fabriqués en Angleterre pour être écoulés en Hollande, sous l'étiquette d'inscriptions hollandaises, et grâce aux sujets patriotiques hollandais, aux Vierges de Kevelaar, aux histoires de l'Enfant prodigue et autres motifs populaires dans les Pays-Bas septentrionaux.

La fabrication des boîtes en cuivre se rattache aux anciennes dinanderies et se manifeste ainsi comme la continuation d'une industrie dans laquelle nos provinces ont de tout temps excellé.

Parmi les boîtes gravées il en est qui révèlent chez leurs dessinateurs un véritable mérite. On doit en dire autant des boîtes travaillées au repoussé, dont plusieurs sont dues à de vrais artistes. Celui qui signe J. A. K. M. entend bien l'effet décoratif ; Giese et Keppelman ont du goût et de l'élégance.

Leurs produits ne sont pas sans analogie avec ceux des médailleurs ; et les reliefs historiés qu'ils ont sculptés rappellent les jetons et les médailles populaires que les Pays-Bas ont frappés en si grand nombre pour rémémorer les événements les plus marquants de l'époque.

Le nom de ceux qui les ont livrés mérite d'être sauvé de l'oubli, et leur art, quoique modeste, peut revendiquer une place parmi les industries artistiques du passé.

Julien Van der Linden.





UN PROBLÈME

DE

MÉCANIQUE ÉGYPTIENNE



ENDANT mon séjour au Caire, j'ai consacré une journée à la visite de plusieurs monuments de la nécropole de Saqqarah. Les fouilles qui y sont exécutées actuellement se font principalement auprès de la pyramide du roi Ounas, de la Ve dynastie, sous la direction de M. A. Barsanti, conservateur-restaurateur du service des antiquités. Parmi les monuments découverts, trois présentent des particularités qui me paraissent suffisamment intéressantes pour en entretenir pendant quelques instants la Société d'Archéologie : il s'agit des trois grands tombeaux de la XXVIe dynastie, tombeaux de Psammétique, Setariban et Péténisis. Une des choses qui étonnent le plus les voyageurs et les savants, en présence des gigantesques monuments égyptiens, est de voir que les anciens habitants de la vallée du Nil sont parvenus, malgré le manque absolu des forces que la science a mises actuellement au pouvoir de l'homme, à transporter des masses énormes de pierres et à les conduire à leur place définitive dans la construction, avec une étonnante précision. Nombreuses sont les hypothèses que l'on a bâties péniblement à ce sujet, hypothèses qui ne résistent pas à l'observation rigoureuse des monu-

ments. Ici, à Saqqarah, heureusement, nous pouvons saisir sur le fait un des procédés de construction et voir l'aide immense que les anciens ont tirée de l'emploi judicieux du sable.

Comment les contemporains de la XXVIe dynastie s'y prenaient-ils pour cacher la momie d'un mort de distinction? On commençait par creuser dans le rocher un puits d'environ 8 mètres de diamètre, et descendant à environ trente mètres de profondeur. A 2 ou 3 mètres plus au sud on creusait un nouveau puits de même profondeur, mais beaucoup plus étroit (environ $1^{m}50$ de diamètre).

Une galerie réunissait à la base les deux puits. Ces travaux préliminaires terminés commençait la construction de la tombe proprement dite.

La première partie à descendre dans le grand puits était le sarcophage en pierres, qui mesure ici, dans un des tombeaux, celui de Psammétique, $4^{m}20$ de long sur $2^{m}20$ de large, le couvercle ayant une épaisseur de $1^{m}05$. Le couvercle ne se plaçait pas directement sur la cuve, mais était soulevé sur plusieurs supports en maçonnerie, attendant l'arrivée de la momie avant d'être descendu. A l'intérieur de ce premier sarcophage on en trouve un second, en basalte, en forme de gaine de momie. A l'entour et au dessus de ces sarcophages on bâtissait la chambre sépulcrale en blocs de calcaire. La chambre était voûtée, et, à peu près vers le milieu de sa hauteur, se trouvait le gigantesque couvercle supporté sur ses piliers. On sculptait alors les inscriptions de la partie supérieure de la chambre, le couvercle formant échafaudage. La momie en place, introduite par le petit puits, il suffisait de faire descendre le couvercle pour que celui-ci forme plancher de la chambre et préserve le mort contre toute violation. Il était temps alors de sculpter le restant des parois. Une lucarne était réservée dans la voûte, de manière à ce que le remblayement du grand puits vienne remplir également de sable la chambre funéraire. Si, maintenant, des voleurs essayaient de venir piller la tombe par le petit puits, qu'arrivait-il ? Ils rencontraient d'abord l'une ou l'autre herse de pierre placée dans le couloir au moment de l'achèvement des travaux. La herse rompue, 2,000 mètres cubes de sable, d'une merveilleuse fluidité, s'opposaient à ce que l'on vide la chambre et constituaient même pour les violateurs un grave danger de périr enfouis sous ce torrent violent.

Et c'est ce qui faillit, du reste, arriver à M. Barsanti et à ses fouilleurs.

Mais, et c'est là le point le plus intéressant, comment faisait-on descendre en place le lourd couvercle, occupant si exactement l'espace de la chambre, du moins sur trois de ses côtés, qu'il était impossible de songer à l'emploi de leviers ou autres engins quelconques ?

Voici comment les Égyptiens ont résolu la difficulté, de façon très simple. Le couvercle était muni de quatre oreilles qui étaient engagées dans quatre rainures ménagées dans la paroi et descendant plus profondément que le niveau de la cuve du sarcophage. Ces quatre rainures étaient remplies, à peu près jusqu'au niveau des bords de la cuve, de sable fortement comprimé, sur lequel venaient poser quatre blocs de bois résistants occupant tout l'espace compris entre le niveau du sable et les oreilles du couvercle. Cet appareil en place, on peut sans inconvénient faire disparaître les supports de maçonnerie. Maintenant il suffira de retirer également des quatres côtés et peu à peu le sable par en dessous pour que le couvercle descende exactement à sa place en enfermant dans les rainures les quatre poutres de bois. Dans ce but, des deux côtés de la chambre, entre les deux rainures, on avait ménagé une cavité assez grande pour qu'un homme puisse y prendre place et assez grande pour qu'une fois le couvercle en place il puisse sortir de la cavité. Cette dernière communiquait avec la partie inférieure des deux rainures. Une niche analogue dans une des petites parois servait à celui qui commandait la manœuvre. Les hommes à leur poste et au commandement, on retirait le sable petit à petit et le couvercle descendait exactement à la place qui lui était assignée. C'est dans les niches qu'on déposait enfin les vases canopes.

L'exactitude de l'explication donnée par M. Barsanti, pour éclairer les bizarreries de plan de chambre, a été d'ailleurs confirmée par la découverte, en place, prises dans le mur, des quatre poutres de bois [1].

Tel est le petit problème de mécanique égyptienne que je tenais à vous soumettre, en exprimant le vœu que la continuation des

[1] Consulter, pour les détails, les rapports de M. Barsanti, dans le tome I des *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, 1900.

fouilles de M. Barsanti nous en fasse connaître encore l'un ou l'autre du même genre.

Peu de découvertes, en effet, sont plus aptes à nous donner une meilleure idée de l'esprit pratique des Égyptiens, qui leur a permis de construire des monuments qui surpassent tout ce que l'homme a pu édifier de plus grand dans aucune contrée du monde.

Jean Capart.





UN TONNELET
D'UNE ARMURE ALLEMANDE
DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE POUR COMBATTRE A PIED



Le musée d'armes et d'armures de la Porte de Hal s'est enrichi, en 1896, de deux parties d'armure allemande, de la première moitié du XVIe siècle, pour combattre à pied, ayant figuré anciennement dans la collection d'Ossuna. Nous nous proposons d'en donner une analyse dans les lignes qui vont suivre.

Selon qu'elles proviendraient ou non d'une même armure, ces pièces seraient, l'une une braconnière et l'autre un garde-rein, ou bien toutes deux des braconnières ou des garde-reins. La première hypothèse, semble-t-il, est la vraie, et s'il y avait un doute à cet égard les détails qui vont être exposés sont, pensons-nous, de nature à ledissiper.

Ces sortes de braconnières et de garde-reins, d'une forme toute spéciale, ont valu aux armures dont elles font partie le nom d'*armures à tonne* ou *à tonnelet*, d'*armures à cloche*, ou d'*armures à jupe*. Elles affectent, en effet, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par la reproduction de l'une d'elles (fig. 1), la forme d'un tronc de cône dont la génératrice serait fortement inclinée par rapport à l'axe.

En usage dans les *pas d'armes* et dans les *combats à la barrière* elles présentaient l'avantage de pouvoir être raccourcies facilement de plusieurs des lames inférieures pour être portées à cheval, mais elles font partie des armures principalement destinées aux combats à pied. Elles garantissaient les combattants qui en étaient



Fig. 1.

revêtus des coups d'épée portés, même obliquement, de haut en bas, tout au moins dans la région du corps comprise entre la ceinture et les genoux.

« Les *pas d'armes,* où des champions, à pied et à cheval, simulaient l'attaque et la défense d'une position militaire, d'un pas ou passage étroit et difficile dans les vallées ou les montagnes », ne doivent pas être confondus avec les *tournois,* « où les chevaliers combattaient par troupes, ni avec la *joute* qui était un combat singulier, de près et d'homme à homme » [1].

Mais « au XVIIe siècle, le *combat à la barrière* n'était plus l'ancienne lutte à pied entre deux combattants ou deux petites bandes armées ; tout au moins n'en trouvons-nous guère d'exemple dans nos pays postérieurement à François Ier » [2].

[1] Extrait de Paul Lacroix par l'auteur de *La chevalerie et les croisades*, p. 136.
[2] J.-B. Giraud. *Armerie des ducs de Lorraine*, en 1629, pp. 65 et 66.

Le luxe était poussé fort loin dans l'ornementation de ces sortes d'armures que l'on faisait même parfois argenter. L'inventaire « des armes qui sont au cabinet de l'hostel de Salm » nous en donne un exemple : « Deux armes [1] de combat à la Barrière argentées, le devant derrier les salades, les haussecolz, brassartz et ganteletz » [2].

Outre l'intérêt qui s'attache aux documents dont le nombre est forcément restreint dans les musées, le tonnelet de la Porte de Hal par la richesse de la gravure dont il est orné a une grande valeur archéologique. Composés chacun de six lames, ces deux demi-tonnelets paraissent former un ensemble, et n'aurions-nous pas, pour asseoir notre conviction, ces détails d'uniformité dans la technique, que le seul côté épigraphique nous porterait à adopter cette conclusion. En effet, les sujets traités dans la décoration à l'eau-forte, genre de Nuremberg, dont chacun de ces fragments d'armure est entièrement couvert, ont entre eux beaucoup d'analogie.

La décoration de l'un des demi-tonnelets représente des portraits de personnages de l'antiquité; dix scènes symbolisant les qualités et les défauts de l'homme aux différents âges de la vie de dix en dix ans; chacune de ces scènes est expliquée par une phrase latine; sur les première, deuxième et quatrième lames figurent des variantes du texte de la Vulgate, tirées du Livre des Proverbes.

Le sujet traité dans l'autre demi-tonnelet est peu différent : des personnages dont les attitudes font allusion soit à une qualité, soit à un défaut que l'homme est censé avoir selon qu'il est né sous l'une ou l'autre des sept planètes. Quatre de celles-ci, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune, sont représentées d'une manière allégorique, et l'on indique dans des inscriptions latines la durée de la révolution des principales planètes.

Ces inscriptions ne sont pas complètement transcrites dans notre étude ; malgré le talent de paléographe de notre ami, M. Joseph Buisseret, professeur d'histoire à l'École normale de l'État, à Nivelles, avec lequel nous avons fait le long travail de transcription,

[1] L'on trouve parfois, mais peu fréquemment, aux XV[e] et XVI[e] siècles le mot *armes* employé dans le sens d'*armures*.

[2] J.-B. GIRAUD. Op. cit , p. 75.

certains passages, à peu près effacés, de ce curieux exemple d'épigraphie ont dû forcément être passés sous silence.

Parmi les dessins qui forment l'ornementation de ces fragments d'armure, nous en avons choisi cinq qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt, et dont la reproduction fidèle est due au crayon de M. Maurice Lefebvre, artiste peintre, à Bruxelles.



Premier demi-tonnelet.

PREMIÈRE LAME : Elle est gravée de rinceaux avec une réserve, au milieu, dans laquelle on lit : *Corona senum filii filiorum sunt : et gloria filiorum patres eorum. Proverbior. XVII.*

Les enfants des enfants sont la couronne des vieillards et les parents sont la gloire de leurs enfants. (Variante du texte de la Vulgate : Proverbes, chap. XVII.)

DEUXIÈME LAME : *Præstat libere convi fratrem quam urbem et litigantes repa..... palatii. Proverbiorum 28.*

Le graveur a dû faire confusion. En effet, les concordances bibliques, consultées à tous les mots de ce texte par le R. P. van den Gheyn, conservateur de la section des Manuscrits à la Bibliothèque Royale, n'ont rien fourni qui rappelle, même de loin, la citation dont nous nous occupons. Le R. P. van den Gheyn a ensuite consulté, mais en vain, les *Adagia* d'Erasme, qui, pensait-il, auraient pu être utilisées. Rien à tirer non plus de la Bible allemande de Luther, qui n'a fait que traduire la Vulgate.

TROISIÈME LAME : Des bustes de personnages avec les noms suivants : PHILOCRATES, LUCIUS, TERENCIUS, THITUS, POMPEYUS, PLOSIUS, VOLUMNIUS, PLAUTUS, SERVA.

QUATRIÈME LAME : *Proverbiorum 31. Probam mulierem quis inveniet. Ea præstat gemmis. Confidit ea cor mariti et res familiaris non deficiet. Reddet ei bonum et non malum perpetuo.*

Qui trouvera la femme parfaite. Elle l'emporte sur les pierres précieuses. Le cœur de son mari se fie à elle et les biens ne lui

manqueront pas. Elle lui rendra le bien toujours et non le mal. (Variante du texte de la Vulgate : Proverbes, chap. XXXI.)

CINQUIÈME ET SIXIÈME LAMES: Elles sont consacrées à l'analyse psychologique de l'homme.

Sur la cinquième lame figurent dix inscriptions dans lesquelles sont notés les qualités et les défauts de l'homme de dix en dix ans. Elles surmontent les dessins de la sixième lame où sont symbolisés ces défauts et ces qualités.

X annus. *Annos ante decem mihi non sapiæ* (sic) *crescit. Ut saltans hedus sum levis atque vagus.*

Ayant dix ans, la sagesse ne croît pas en moi. Je suis léger et vagabond comme un bouc sautillant.

Un enfant à cheval sur un bâton, brandissant de la main droite un bâton plus léger ; à côté de lui gambade un bouc.

XX annus. *Sum similis vitulo dum vicesimus annis* (sic) *ducit imprudens atque parum sapio.*

Je suis semblable au jeune veau aussi longtemps que ma vingtième année court, imprudent et peu sage.

Un jeune homme qui se promène et semble montrer un veau.

XXX annus. *Triginta annorum thorus cognomine dicor. Tum primum incipio cognitus esse mihi.*

A trente ans je suis désigné par le surnom de taureau. Alors seulement je commence à me connaître.

Un homme dans toute la force de l'âge et un taureau (fig. 2).

XL annus. *Quadraginti anni* (sic) *præstant animosa leonis pectora : tunc vires vita virilis habet.*

A quarante ans les sentiments courageux du lion l'emportent : alors l'homme a toute sa force.

Un guerrier appuyé sur une arme d'hast, dont on ne voit que la hampe, et accompagné d'un lion.

L annus. *Quinquaginti anni* (sic) *lincis nomen habebunt et versare dolos subdola corda docent.*

Les cinquante ans prendront le nom du lynx et apprendront aux cœurs perfides à pratiquer la ruse.

Un personnage d'âge mûr en costume civil et un lynx.



Fig. 2.

LX annus. *Efficit et rapidum me sexagesimus annis : tunc vincit totum pectus avaricia.*

La soixantième année arrive rapidement : alors l'avarice l'emporte dans le cœur.

Un personnage et un loup.

LXX annus. *Me decies septem canibus similabitis anni ita animum dira vexat et in vidia.*

Dix fois sept ans, vous me rendrez semblable aux chiens. Ains la terrible envie tourmente le cœur.

Un vieillard s'appuyant sur un bâton, et, auprès de lui, un chien.

LXXX annus. *Octaginta (sic) : artem felis mihi comparo (?) in annis et postea hujus fraudes insidiosus ago.*

A quatre-vingts ans j'acquiers la ruse du chat et ensuite j'emploie ses artifices perfides.

Dessin analogue au précédent : un vieillard s'appuyant sur un bâton, et, à ses pieds, un chat.

XC annus..... *piger me nonagesimus annus efficit, et cunctis dico(r) asellus iners.*

La paresseuse nonantième année me rend..... et je suis appelé par tous un âne inerte.

Un vieillard marchant avec des béquilles, et un âne.

C annus. *Annis a centum factus sum garrulus anser et fatuo similis et sine mente puer.*

La centième année me rend bavard comme une oie et semblable à un fou et à un enfant sans esprit (fig. 3).

Comme on le voit, l'auteur de toute cette iconographie symbolique est impitoyable pour la vieillesse. Cette fois, il est aussi cruel dans l'expression de sa pensée que tristement suggestif et macabre dans la traduction de son sujet par le dessin : Un vieillard



Fig. 3

assis et accoudé, à côté d'un cercueil sur une civière, et, en face de lui, une oie.



Second demi-tonnelet.

PREMIÈRE LAME : La première lame, comme dans le premier demi-tonnelet, est gravée de rinceaux avec une réserve, au milieu, où figure l'inscription en caractères romains qui sert de titre : *Hii sunt septem planetæ cum suis proprietatibus.*

Ici sont les sept planètes avec leurs propriétés.

DEUXIÈME LAME : *Saturnus annis triginta cursu (m) per... Juppiter. Hic cæli spacium duodenis circuit annis. Annis Mars cursum poterit peragrare duobus.*

Saturne accomplit sa course en trente ans... Jupiter. Celui-ci parcourt l'espace céleste en douze ans. Mars pourra parcourir sa course en deux ans.

TROISIÈME LAME : *Phœbus ad occasum semel anno circuit ab ortu. Sexaginta tribus Venus et quinginta diebus. Sexaginta dies graditur quinque atque trecentos. Luna dies cursum cœlo facit octo viginti.*

Le soleil parcourt le ciel en un an. Trois fois soixante (?) et cinquante jours Vénus. En trois cent soixante-cinq jours marche (la terre). La lune accomplit sa course dans le ciel en vingt-huit jours.

QUATRIÈME LAME : Sur la quatrième lame sont figurées quatre des sept planètes : Phébus sur son char attelé de deux chevaux. Vénus dont le char est attelé de deux colombes ; elle tient de la main une flèche, et, devant elle, un Amour décochant un trait. Mercure, ayant en main le caducée, est assis dans un char que traînent deux coqs. La lune est figurée par un homme tenant en main une conque marine, et la lune à son croissant ; le char dans lequel il est assis est attelé de deux éphèbes. Ici le symbolisme que l'artiste a voulu donner à son dessin est en défaut : la lune se confondait dans les temps mythologiques avec les déesses Phébé et Hécate, et pas, que nous sachions, avec un dieu de l'Olympe.

Les rayons des roues des quatre chars dont nous venons de parler sont remplacés par six des douze signes du Zodiaque, placés dans l'ordre suivant : le Lion (sous forme de lion héraldique !), le Taureau, la Balance, le Verseau, les Gemeaux et l'Ecrevisse. Les six autres signes du Zodiaque, c'est-à-dire le Bélier, la Vierge, les Poissons, le Scorpion, le Sagittaire et le Capricorne, sont évidemment, dans la pensée du graveur, censés remplir l'office de rayons dans les six roues invisibles.

Serait-ce pour arriver à faire coïncider le nombre de roues avec

celui des signes du Zodiaque, que l'imagier aurait fait figurer des chars à deux et à quatre roues ?

Les en-têtes sont en caractères romains : *SOL, VENVS, MERCVRIVS, LVNA*.

CINQUIÈME ET SIXIÈME LAMES : Comme dans le premier demi-tonnelet, sur la cinquième lame est gravé le texte explicatif des dessins qui figurent sur la sixième. Ici ce sont sept notes astrologiques, sortes d'horoscopes, auxquelles les dessins qui y correspondent sont censés donner du développement.

PREMIER SUJET. *Sordidus atque. . . . .*
. . . . . . *Saturnus et alget saturno natus insidiosus erit.*
. . . . et celui qui naîtra sous Saturne sera rusé.

Un moine, un mendiant ayant la besace suspendue à l'épaule droite, et deux personnages discutant; l'un de ces derniers tient une faux dans la main gauche; l'autre — un vigneron ? — est assis dans une cuvelle (fig. 4).



Fig. 4.

DEUXIÈME SUJET. *Juppiter est mitis clemens et religiosus.* Jupiter est doux, clément et religieux.

Un prêtre et trois autres personnages en costume de cérémonie; le prêtre tient de la main droite une croix processionnelle.

Troisième sujet. L'inscription est indéchiffrable. La gravure représente quatre personnages dont l'un paraît être un échanson; il semble du moins avoir en mains les attributs de la charge que nous lui supposons. Les trois autres sont armés, l'un d'eux d'une hache d'armes, l'autre d'une dague et d'une arme d'hast dont la hampe seule est visible, le troisième enfin d'une épée.

Quatrième sujet. L'inscription est également indéchiffrable. Cinq personnages sont figurés dans ce quatrième sujet. Deux d'entre eux sont couronnés; les trois autres tiennent en main respectivement l'un un instrument de musique, l'autre une hallebarde et le troisième un arc turquois. Des deux personnages qui ont la tête ceinte de la couronne à fleurons, l'un est vêtu d'une armure, l'autre a un oiseau — un faucon ? — sur le poignet (fig. 5).



Fig. 5.

Cinquième sujet. *Sunt veneris nati semper leti, atque jocundi nascuntur et ceco sunt in amore leves.*

Ceux qui sont nés sous Vénus sont toujours contents et joyeux et sont légers dans l'amour aveugle.

Scène de galanterie; un homme et une femme se tenant par la main; un joueur de fifre et de tambour, et un joueur de viole (fig. 6).

Sixième sujet. *Sunt nati sub Mercurio studiosi agilesque sunt hilares et sunt ingenio docili.*

Ceux qui sont nés sous Mercure sont studieux et agiles, sont gais et d'un esprit docile.

Deux marchands, un astronome qui, ayant une mappemonde en main, semble donner une explication, et un physicien (?).



Fig. 6.

SEPTIÈME SUJET. *In stabillis soboles lune est vaga : muta te bellis adversis rebus persequiturque suis.*

La postérité instable de la lune est vagabonde et muette : elle te poursuit dans l'adversité.

Un voyageur le sac au dos, un chasseur armé de l'épieu et du couteau de chasse, un pêcheur tenant en main une épuisette, et enfin un quatrième personnage.



Ces deux demi-tonnelets, comme nous le disions en commençant cette monographie, peuvent avoir fait partie d'une seule et même armure, et c'est ce que nous pensons. L'ordonnance générale et tous les plus petits détails de fabrication portent à y croire.

Dans les deux fragments, les lames sont bordées de collets modelés en torsades, et sont cloutées de laiton.

A ne s'en rapporter qu'aux seuls côtés épigraphique et icono-

graphique, il faudrait adopter cette conclusion. Le parti pris d'ornementation est si identique dans les deux fragments, qu'il serait difficile de ne pas admettre qu'ils sont tous deux le produit du talent d'un même artiste. Au surplus, nous le répétons, une même idée a visiblement guidé l'auteur dans la conception des sujets choisis.

Le second demi-tonnelet, ainsi qu'on peut le voir (fig. 5), porte le monogramme de l'artiste qui l'a rehaussé par les belles gravures dont nous venons de présenter l'analyse. M. Hymans, conservateur du cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, nous a suggéré l'idée que ce monogramme, les lettres V, S, en caractères allemands, pourrait être celui de Virgile Solis, peintre et ornemaniste allemand, avec certaines estampes duquel les dessins des gravures qui nous occupent ont comme caractère une certaine analogie.

Mais Virgile Solis a-t-il jamais prêté le concours de son talent à la décoration des armures ? Telle est la question que nous nous sommes tout naturellement posée. S'il ne nous a pas été donné d'y répondre d'une façon péremptoire, nos recherches du moins ont-elles eu cet effet de réunir quelques indices favorables à une solution affirmative.

Les costumes des personnages figurés sur le tonnelet et le caractère général de cette intéressante iconographie sont sans nul doute allemands, et, si cette belle ornementation n'est pas due au concours direct d'un maître, du moins est-elle indéniablement empruntée à des sources de la maîtrise allemande.

Nous trouvons dans l'ouvrage *Les maîtres ornemanistes* [1] la note biographique qu'on va lire sur le célèbre artiste allemand, ainsi que des détails sur ses œuvres.

Virgile Solis, peintre et graveur célèbre, né à Nuremberg en 1514, mort en 1562.

Bartsch, dans son IXe volume, page 308, décrit nonante-neuf pièces dues au burin du maître allemand : dessins d'orfèvrerie, gobelets, etc., parmi lesquelles figurent *cinq gaines de poignards*. Reynard, de son côté, en décrit soixante, dont plusieurs n'ont pas été citées par Bartsch.

[1] D. Guilmard. *Les maîtres ornemanistes*. Plon et Cie, Paris 1880, pp. 363 et 364.

Un volume de la Bibliothèque de Paris intitulé *Virgile Solis* donne la nomenclature de trois cent quinze pièces, vases, coupes, encadrements, pendeloques, bordures de plats, etc., dues également au burin du maître allemand; il y est fait mention de *quatre gaines et une épée dans son fourreau*.

L'auteur du livre sur les maîtres ornemanistes ajoute que Virgile Solis a travaillé aussi pour d'autres ouvrages, notamment les *Métamorphoses d'Ovide* et plusieurs Bibles, qu'il a illustrés par la gravure sur bois. Les *Métamorphoses d'Ovide* ont été publiées à Francfort-sur-le-Mein, en 1563.

On doit également à Virgile Solis une série de *portraits de rois de France depuis Pharamond jusqu'à Henri III*, avec une explication en latin, composée en collaboration avec Jost Amman, parue à Nuremberg en 1576, et classée, comme les *Métamorphoses*, parmi ses œuvres les plus réputées.

Il paraît ressortir des détails qu'on vient de lire sur les œuvres du peintre et graveur allemand que la décoration du tonnelet du Musée de Bruxelles est tout au moins apparentée de très près à ces dernières. Les portraits des personnages de l'antiquité, les citations de certains passages du *Livre des Proverbes*, les explications latines qui accompagnent tous les sujets traités dans la gravure du tonnelet, cela ne semble-t-il pas devoir faire reporter la pensée vers les œuvres que nous venons de citer ? Mais nous devons néanmoins nous résoudre pour le moment à rester dans le domaine des conjectures. Puissent des investigations nouvelles nous donner dans la suite la certitude absolue que la belle ornementation des deux pièces du Musée de la Porte de Hal est due au burin du célèbre peintre et ornemaniste allemand ! La valeur archéologique et artistique du tonnelet, déjà considérable, serait par là notablement augmentée.

Quoi qu'il en soit, parmi les accroissements du Musée de Bruxelles, faits durant ces dernières années, le tonnelet d'armure est digne à tous égards d'attirer l'attention des artistes, des archéologues et, spécialement, des amateurs d'armes et d'armures anciennes.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

Novembre 1901.



DEUX
INSCRIPTIONS GRECQUES
DE SMYRNE



ES deux inscriptions, dont je voudrais dire ici quelques mots, offrent pour nous un intérêt particulier, qui justifiera, je l'espère, leur insertion dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Elles ont été trouvées dans des travaux entrepris par une compagnie belge, la Société des Eaux de Smyrne, et j'en ai dû la connaissance au directeur de cette Société, M. A. Gindorff, qui a eu l'obligeance de m'en faire parvenir d'excellentes photographies [1].

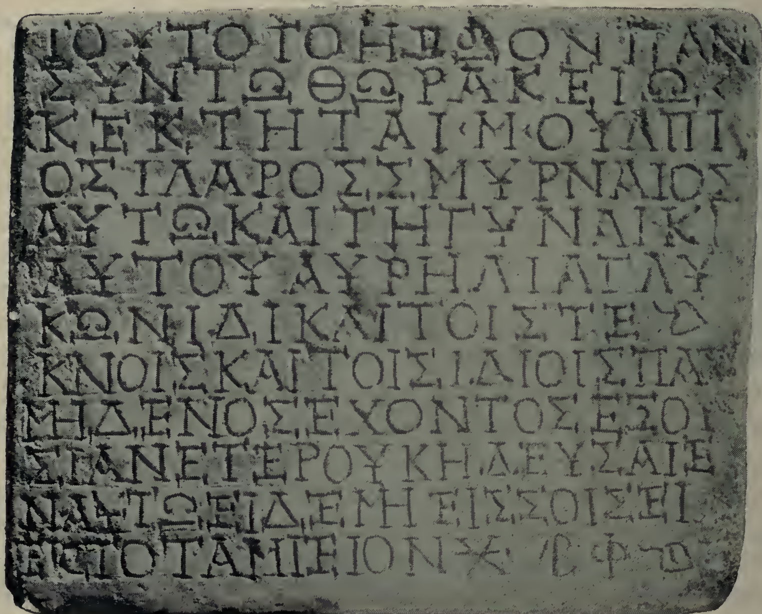
Ces deux plaques de marbre blanc, dont on trouvera ci-contre la reproduction, ont été mises au jour au mois de novembre 1898, en exécutant des travaux de canalisation, dans le quartier dit Tépédjik, sur la route actuelle de Nif, non loin de l'église grecque de St-Constantin. Elles ornaient certainement autrefois des tombeaux qui se dressaient le long de la voie antique conduisant aux « Bains de Diane », bassin sacré où l'on aperçoit encore, au fond des eaux, les ruines d'un édifice considérable et des restes curieux de mosaïque.

[1] Depuis la rédaction de cet article, M. Gindorff a généreusement fait don des monuments eux-mêmes au musée du Cinquantenaire. Grâce à cette libéralité, nous avons pu contrôler notre lecture sur les originaux.

La première épitaphe est régulièrement gravée en caractères dont l'ornementation recherchée trahit une époque assez basse. Elle n'est pas antérieure au milieu du deuxième siècle de notre ère. En voici le texte et la traduction :

Τοῦτο τὸ ἡρῷον πᾶν | σὺν τῷ θωρακείῳ | κέκτηται M. Οὔλπι|ος Ἵλα-ρος Σμυρναῖος | αὐτῷ καὶ τῇ γυναικὶ | αὐτοῦ Αὐρηλίᾳ Γλυ|κωνίδι καὶ τοῖς τε|κνοις καὶ τοῖς ἰδίοις πᾶσι | μηδενὸς ἔχοντος ἐξου|σίαν ἑτέρου κηδεῦσαι ἐ|ν αὐτῷ · εἰ δὲ μὴ εἰσσοίσει | εἰς τὸ ταμιεῖον (δηνάρια) ,βφ'.

« Ce tombeau tout entier avec la clôture (qui l'entoure) a été acquis par Marcus Ulpius Hilarus de Smyrne pour lui, pour son

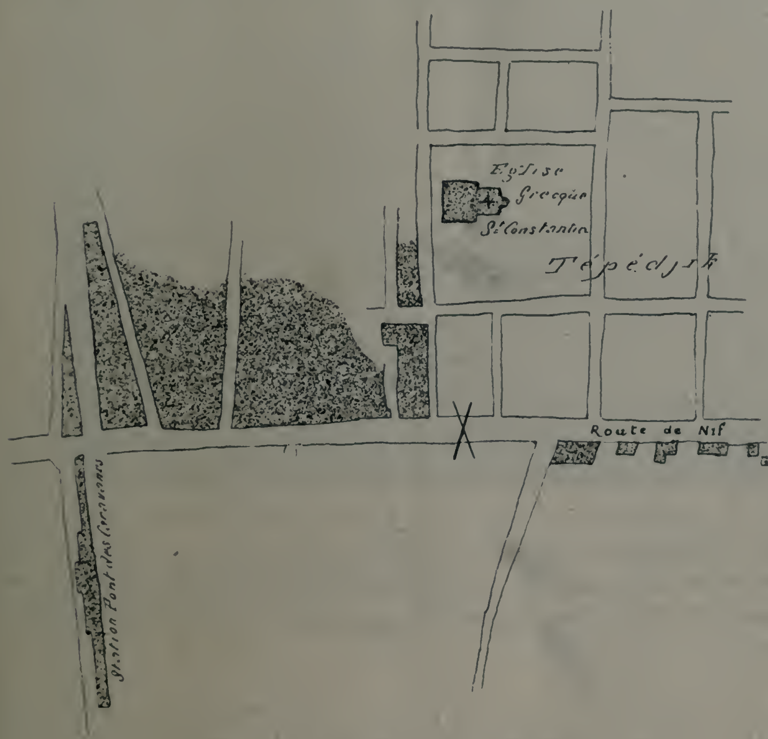


épouse Aurélia Glyconis, pour ses enfants et pour tous les siens. Personne n'a l'autorisation d'y ensevelir un autre (corps). S'il le fait, il versera à la caisse publique 2,500 deniers. »

L'orthographe de l'inscription est très correcte [1]. Les mots au

[1] Sauf l. 11, le mot εἰσοίσει écrit εἰσσοίσει.

bout des lignes ne sont coupés qu'à la fin des syllabes ; lorsqu'il reste un espace vide, il est rempli par une sorte de crochet (l. 2) ou une feuille de lierre (l. 7, 12). Malgré le soin apporté à la gravure, on remarque (l. 10) une faute d'accord peut-être imputable au lapicide (ἑτέρου pour ἕτερον). Sinon la langue ne présente point de particularité : c'est le style officiel des épitaphes.



Extrait du plan de la ville de Smyrne.

Nous apprenons donc que Marcus Ulpius Hilarus, bourgeois de Smyrne, mais citoyen romain, comme le prouve son nom, s'était fait construire, au bord de la route, un tombeau, un *hérôon*, ainsi appelé parce que le mort qui doit l'habiter est censé élevé au rang des héros, devient une sorte de divinité. Le sépulcre est entouré d'un terrain sacré, clos par un mur ou une palissade qui s'élève jusqu'à la hauteur de la poitrine (θωρακειον) : Ce caveau sera la sépulture commune de la famille, et celui qui y introduirait un autre cadavre sera frappé d'une amende de 2,500 deniers au profit de la

caisse municipale de Smyrne. De pareilles stipulations sont fréquentes dans les épitaphes antiques [1] : elles devaient préserver la demeure dernière, où reposaient les membres d'une même maison, contre toute intrusion d'un étranger et contre toute violation de la part des pillards. Souvent, pour être plus certain que le crime sera puni, on promet au dénonciateur un quart, un tiers, la moitié de l'amende. C'était une prime alléchante, car la somme fixée était souvent très considérable : 5,000, 10,000, 20,000 et jusqu'à 50,000 deniers. Enfin, pour assurer encore davantage la paix éternelle des défunts, on ajoutait parfois des imprécations terribles contre ceux qui ne respecteraient pas la sainteté du tombeau — tant les anciens étaient hantés par la crainte superstitieuse d'être privés de sépulture ! Leurs malédictions les plus effrayantes n'ont d'ailleurs pas réussi à arrêter davantage les voleurs d'autrefois que les archéologues d'aujourd'hui.



La seconde inscription se distingue désavantageusement de la première. Elle n'en a point la beauté symétrique ; ses lettres irrégulières et mal gravées ne sont pas nettement séparées. A la ligne 4 un N, oublié par le lapicide, a été maladroitement ajouté au dessus de la ligne. Nous n'avons plus affaire ici, on s'en aperçoit au premier coup d'œil, à un riche citoyen romain, mais à un homme de condition très médiocre ; c'est ce que prouve aussi le contenu de l'inscription :

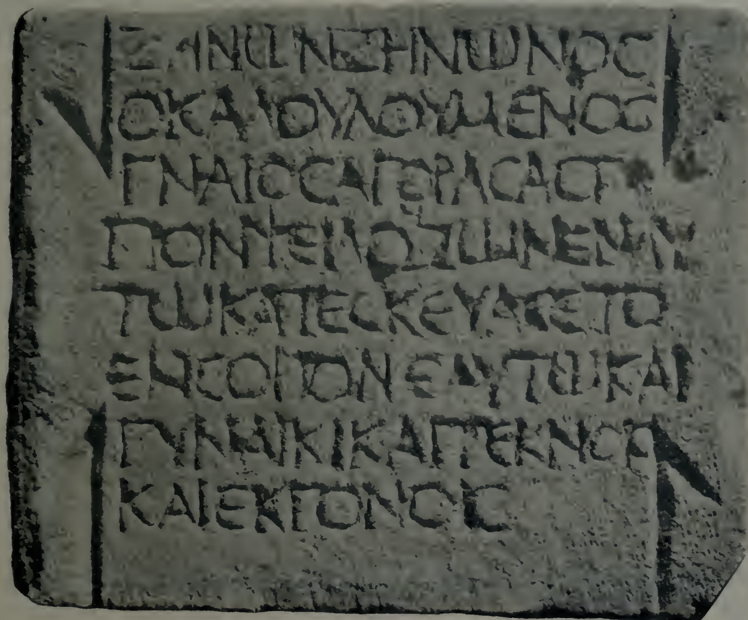
Ζήνων Ζήνωνος | ὁ καλούμενος | Γναῖος ἀγοράσας τό|πον ψειλὸν ζῶν ἐν αὐ|τῷ κατεσκεύασε τὸ | ἐνσόριον ἑαυτῷ καὶ | γυναικὶ καὶ τέκνοις | καὶ ἐκγόνοις.

« Zénon, fils de Zénon, surnommé Gnaios, ayant acheté de son vivant un terrain nu, y prépara un sépulcre pour lui, pour sa femme et pour ses descendants. »

Ce Zénon, fils de Zénon, qui était sans doute un petit bourgeois de Smyrne, portait un sobriquet romain, Gnaios. L'onomatologie

[1] Cf. sur ces amendes Liebenam, *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*. Leipsig, 1900, p. 38 s.

latine s'était répandue dans les villes d'Asie, au point d'y devenir presque indigène, et avait pénétré dans l'usage vulgaire. En dehors



de ce surnom, notre épitaphe n'offre rien de remarquable, sauf le mot ὀσσόριον pour désigner le tombeau. Ce terme assez rare parait s'appliquer à un caveau funéraire pouvant contenir une série de cercueils.

Franz Cumont.





LE
COMMERCE DES ESCLAVES
EN BELGIQUE
A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE



ORS de la réunion mensuelle du 4 février 1901, j'ai eu l'honneur de communiquer à mes confrères deux curieux volumes manuscrits, formant la plus grande partie du livre de bord d'un vaisseau négrier appelé *Le Comte d'Artois.* Je crois bien faire en résumant ici les caractères principaux de ces volumes et en analysant leur contenu, sauf à compléter à l'aide d'autres sources les indications qu'ils fournissent sur la traite [1].

Il s'agit du navire *Le Comte d'Artois,* du port de Dunkerque. Il est armé par MM. Carpeau et C[ie], commandé par M. Lefebvre, lieutenant de frégate, et monté par quarante-huit hommes d'équipage. Il porte huit canons, et peut renfermer trois cent quarante esclaves. Le livre de bord est tenu chaque jour par François Ducorray, pre-

[1] Ces manuscrits, provenant d'une famille brugeoise, m'ont été très gracieusement communiqués par M. Soenens, juge au tribunal de 1[re] instance de Bruxelles. Leur contenu a déjà fait l'objet d'une étude publiée par le journal *Le Congo belge,* 1[er] mai 1899.

mier lieutenant, qui annote avec soin les manœuvres faites, le point relevé, les variations de l'atmosphère et les circonstances particulières qui dérogent à la monotonie du voyage. Le rédacteur qui dispose sans doute de longues heures de loisir, et qui n'est pas étranger aux beaux arts, dessine fidèlement les principaux poissons que les hasards de la pêche amènent dans ses filets, et les profils des îles et des côtes qu'il rencontre. L'aspect que donne son crayon aux côtes d'Afrique, représentées sous la forme de collines basses, surmontées de cocotiers, rappelle à s'y méprendre les descriptions que font nos compatriotes au retour du Congo.

Dieu soit loué et la sainte Vierge Marie. Soit commencé le voyage de la côte de Guinée... Ainsi débute le récit, à la date du 15 août 1775. Dès le 11 août, le navire avait quitté les bassins de Dunkerque et s'était fait remorquer jusque dans la rade, pour y recevoir son chargement de marchandises. Le 15, il mit à la voile et il se dirigea vers Cabinda, petite localité située au nord de l'embouchure du Congo, dans les possessions portugaises actuelles. Le 13 septembre, le navire rencontra un négrier hollandais, chargé de 130 esclaves (appelés *captifs* dans le style du bord) ; le 20, il rencontra un bâtiment anglais qui en portait 230.

Le 21 novembre 1775, on est à destination et on entreprend les négociations avec les chefs nègres en vue d'échanger contre leurs prisonniers les marchandises apportées d'Europe. Mais les affaires ne marchent pas rapidement, s'il faut en croire le récit de Ducorray.

« A sept heures du soir du 28 (décembre 1775), il nous est venu un canot du navire de la baie de Cabinda à bord avec tous les principaux des nègres du dit endroit, le *mantouque* ou commandant..., et divers autres courtiers, dont nous saluâmes leur arrivée par divers coups de canon par plusieurs reprises, pour lequel salut ils ne différèrent point jusqu'au moment que nous l'aurions fait de notre chef, n'ignorant point que cela leur est dû, mais comme ils sont beaucoup sairvis avec le salut *(sic)*, et en outre pour témoigner à leurs compatriotes qu'ils sont bien reçus. C'est en outre une marque d'amitié suivant leur idée ; ils sont comme certains que l'on est d'avis de traiter chez eux. »

« Ils sont singulièrement habillés, quoique commandant en chef *(sic)*. Leur vêtement consiste en un pagne qui a 4 ou 5 aunes d'indienne ou d'autre étoffe, lesquels ils tournent autour de leur nudité,

ayant sur le ventre une peau de chat-tigre sur laquelle est attachée quantité de petites clochettes, qu'on leur apporte d'Europe, et quantité de petites clefs, ayant leurs jambes nues garnies avec quantité de bagues de fer et d'ivoire. »

« Les riches portent en guise de cela du corail rouge. Leurs bras sont également garnis dans le même genre. Sur la tête ils ont une espèce de bonnet, qu'ils se font eux-mêmes de paille ou autrement. Leur visage est peinturé de diverses couleurs qu'ils appellent fétiches. Ils ont quelquefois sur eux une veste galonnée, ils portent cela sans chemise. Rien ne frappe plus nos yeux que de voir faire leur danse qu'ils firent le soir pour nous témoigner combien ils étaient aises que nous allions traiter avec eux. Leur pagne duquel je parle, comme ils le laissent traîner derrière eux deux ou trois brasses, ils le firent voltiger avec leur pied dans le visage de l'un l'autre, en se frappant sur la gorge et faisant des cris épouvantables; et ils nous traitèrent de frères; il leur était cependant très facile à en faire la différence et qu'il y avait beaucoup d'erreur chez eux. »

« Ils passèrent ainsi le restant de la nuit à boire et tantôt à dormir. Pendant laquelle nuit le temps a été des plus beaux. »

Nonobstant cette entrée en matière, l'auteur ajoute :

« Nous étions fort surpris lorsque nous avons vu que la traite était si retenue, que le pays était entièrement bouleversé, sans loi, sans ordre, dans le plus grand désordre. Nul n'était maître, ils se tuaient les uns aux autres, insultant au dernier point, nous accablant de leurs menaces chaque jour. Ce qui faisait que les marchands ne venaient point avec les captifs, crainte de recevoir des coups de fusil ou d'être faits captifs eux-mêmes. »

Ce fut seulement après sept mois que le capitaine put compléter son chargement. La concurrence était acharnée, et les nègres défiants. Le livre de bord constate que, le 22 et le 24 décembre 1775, des vaisseaux négriers ont quitté Cabinda avec plein chargement, et qu'à la date du 28 l'auteur se trouve dans la rade avec quatre concurrents armés respectivement pour transporter 450, 140, 120 et 60 noirs.

Enfin, le 13 juin 1776, le *Comte d'Artois* leva l'ancre et se dirigea vers les Antilles. Il avait embarqué 398 esclaves, dont 9 moururent en rade et 10 en cours de route.

Le 14 juillet 1776, une première révolte éclata à bord.

« *Du samedi 13 juillet au dimanche 14 juillet 1776...* Au jour nous ne fûmes pas peu surpris qu'à trois heures et demie du matin nos noirs se sont révoltés, quoique cependant presque tous aux fers, n'en ayant qu'une trentaine de libres, (ils) ont commencé à vouloir se saisir d'une des portes du gaillard à bâbord, où était notre coffre aux armes. Leurs *aintantions (sic)* n'étaient point mal prises, mais nous les repoussâmes vigoureusement, cependant sans armes à la main. Car s'ils avaient bien observé que nous n'avions aucune défense, pour lors ayant des couteaux et des bouts de bois avec une partie des ustensiles de cuisine, (ils) nous auraient donné bien de la peine à leur être maîtres. — Cependant, étant repoussés sur le pont, ils se saisirent d'une partie de notre équipage, en tenant déjà une partie dessus le bord pour le jeter à la mer, ne voulant cesser la révolte. Vu leur opiniâtreté, nous dûmes forcément les contraindre, les armes à la main, à cesser. Alors les noirs, voyant que nous étions tellement courroucés contre eux en y donnant dessus à coups de sabre et à coups de fusil, il y a eu une partie qui se jetèrent à la mer et d'autres dans la grande écoutille. Donc, après la révolte faite et apaisée, nous les fîmes monter deux à deux pour donner des secours à ceux qui pourraient être blessés et en même temps pour mettre aux fers ceux qui n'y étaient point. Il s'en trouvait treize qui étaient assez considérablement blessés à la tête, aux jambes et ayant des meurtrissures au corps. Nous avons eu aussi quelques matelots de blessés, principalement un mousse qui l'était dangereusement à la tête. La révolte a duré l'espace d'une heure et demie. Après nous fîmes *foillier* (fouetter) les auteurs. »

Le 16 juillet, nouvelle tentative :

« *Du mardi 16 au mercredi 17 juillet 1776.* Au jour, il nous fut rapporté par un négrillon qui couchait avec les hommes que durant la nuit les noirs avaient formé d'autres complots pour une seconde révolte qui devait se faire ce même jour du 17, qu'ils nous auraient surpris à déjeuner. Pour les en empêcher nous fûmes contraints de leur mettre les fers aux mains à tous les hommes, quoique cependant ils nous dirent qu'il était terminé. Nous laissâmes passer la chose en *foilliant* les auteurs. »

Le 18 et le 21 juillet, des alertes du même genre forcent l'équipage à charger les canons, et à les braquer sur les nègres, que cet appareil guerrier met à la raison.

A ce sujet, le narrateur raconte qu'un concurrent, qui transportait 400 nègres, a eu à combattre une révolte terrible à bord en arrivant à Saint-Domingue, et qu'il n'a pu la dompter qu'après avoir opéré un véritable massacre de noirs, et en avoir fait pendre plusieurs, tant hommes que femmes. Le narrateur ajoute :

« Ce qui les engage souvent à faire la révolte à la vue de terre, ils se mettent dans l'idée que la terre de Saint-Dominque est contiguë avec leur terre de la côte de Guinée, ce qui donne un espoir vain. »

En arrivant en vue du cap Français (6-7 août 1776), l'équipage chante un *Te Deum* pour remercier le Ciel de sa protection au cours du voyage.

Malheureusement, une sécheresse venait d'appauvrir les planteurs. La vente des esclaves se faisait péniblement. Aussi fallut-il longtemps pour écouler la cargaison, réduite à environ 315 noirs.

« Le nègre ne valait que de 18 à 19 cents livres, nous ne pûmes arriver dans de plus mauvaises circonstances pour la vente de nos noirs. Il y avait pour 9 mois qu'il n'y avait point tombé un grain de pluie. Le pays étant totalement brûlé et consumé par les chaleurs, les habitants n'ayant point de vivres pour nourrir leurs noirs étant obligés de les laisser libres pour pouvoir avoir la vie et avec cela en avait-il toujours de morts dans les chemins faute de subsistance ; il semblait que tout était fait pour nous nuire, c'est ce qui fit que nous restâmes trois mois à finir la vente de nos nègres. »

L'opération s'acheva, en réalité, en cinq mois, à des prix variant de 1,500 à 1,600 livres par tête de nègre, soit environ 488,000 livres. Si l'on ajoute le bénéfice obtenu sur la vente des marchandises des Antilles rapportées en Europe, et celui réalisé sur la cargaison importée en Afrique, les armateurs semblent n'avoir pas eu à se plaindre.

Le 15 janvier 1777, le navire quittait Saint-Domingue, et il rentra à Dunkerque environ trois mois après.

Il est intéressant de rapprocher des faits que nous venons d'analyser les renseignements que donnent sur la traite les auteurs contemporains.

En droit et en fait, l'esclavage était proscrit en Belgique à l'époque dont nous parlons. *De Ghewiet* [1], qui résumait le droit civil de

[1] *Institutes du droit belgique,* tome I, p. 93 (édition de Bruxelles, 1758).

nos provinces en 1758, énonce expressément cette suppression, à titre d'axiome incontesté. Et les auteurs rappellent l'application que le Gouvernement des Pays-Bas fit de cet axiome, en 1731. Un esclave appartenant à un capitaine anglais s'était évadé en rade d'Ostende et avait gagné la ville, où son maître le revendiquait. Le gouvernement refusa catégoriquement de livrer ce malheureux, par le motif que le droit public du pays n'admettait pas l'esclavage (Affaire Bartholomeo de Léon, arrêt du Conseil du 15 avril 1731) [1].

Mais les colonies d'Amérique offraient un marché excellent pour les noirs. Rien n'était plus lucratif que de transporter ces derniers d'Afrique en Amérique, de les acheter au moyen de marchandises d'Europe acquises à bas prix, et de rapporter au retour les épices et les bois des îles, de façon à réaliser des bénéfices considérables. Ce trafic s'était développé au point qu'un écrivain bien informé évaluait en 1784 à 50,000 le nombre des nègres transportés ainsi annuellement par les Anglais, et à 25,000 et 12,000 ceux que transportaient annuellement les Français et les Hollandais [2].

Dans nos provinces, le commerce s'était réveillé sous le règne bienfaisant de Marie-Thérèse. La guerre d'Amérique contribua à le faire progresser encore, et à développer au delà de toute prévision le port d'Ostende. La traite devait tenter naturellement nos armateurs.

Aussi les dernières années du règne de Marie-Thérèse virent-elles les grandes maisons de MM. Romberg, Walckiers de Gammerages, de Pestre, Chapel s'intéresser à la traite et y risquer des capitaux de plus en plus importants [3].

Romberg avait osé expédier d'Ostende le premier vaisseau négrier parti de ce port. C'était la *Marie-Antoinette*, expédiée en 1780, pour transporter 290 nègres. La même année, Romberg avait expédié plusieurs négriers de la Rochelle et du Havre. En 1782, dix négriers armés par lui et destinés chacun à porter 500 esclaves quittèrent le port d'Ostende. Ce n'était là, d'ailleurs,

[1] Manuscrit 15243, Bibliothèque royale. Ch. De Facqz, *Ancien droit belgique*, I, p. 250.

[2] De Rival. *Le voyage dans les Pays-Bas autrichiens, ou lettres sur l'état actuel de ces pays* (6 vol. in-16, Amsterdam, Chauguion, 1783), tome I, p. 75.

Voir aussi : Shaw. *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*. Londres, 1787, p. 46.

[3] De Rival, ouvrage cité, I, p. 31, 38, 58, 66, 75, 312, 394 ; II, p. 274 ; III, p. 41 ; IV, p. 102 à 110.

qu'un côté de ses vastes entreprises, car il possédait à ce moment plus de 100 vaisseaux, dont 94 avaient Ostende comme port d'attache, et il commandait à plus de 10,000 matelots. Aussi Joseph II lui accorda-t-il, le 28 juillet 1784, des lettres de noblesse, lui conférant le titre de baron, et rappelant que, parmi ses navires, *bon nombre avaient fait le voyage à la Côte d'Or pour la traite des nègres* [1].

J.-J. Chapel, banquier et industriel très important, avait aidé Romberg à faire connaître la traite en Belgique. Tous deux, associés à Walckiers et de Pestre, banquiers de Bruxelles, préparaient en 1783 une vaste société pour exploiter la traite en grand. En mai 1782 déjà, Chapel avait expédié d'Ostende à ses frais un vaisseau négrier vers l'Afrique. Et l'auteur auquel nous empruntons ces détails n'hésite pas à solliciter de ce chef pour Chapel des lettres d'anoblissement [2].

Le même auteur, revenant à de multiples reprises sur ce triste sujet, nous initie avec complaisance aux détails du commerce des esclaves. Il énumère les divers produits belges que ce commerce permet d'exporter en Afrique, les draps de Verviers, les toiles des Flandres, les armes de Liége, les clous de Charleroi, les étains et les cuivres de Dinant, les eaux-de-vie, la poudre à canon, la coutellerie. Il rappelle les principales conditions à observer pour conserver en vie les nègres durant le voyage, puis la manière de les vendre. Enfin il assure que les débouchés sont à l'abri de tout doute, car, dit-il, « les ateliers des Antilles sont destructeurs ».

Et quelques lignes plus loin le même auteur prend soin d'écarter tout scrupule d'humanité que pourraient concevoir ses lecteurs : il leur dit que c'est agir humainement que faire la traite, parce que « c'est soustraire des captifs à un affreux esclavage, et les livrer à des maîtres moins féroces [3] ».

Il est piquant de constater que ce défenseur de l'humanité consacre ses 6 volumes à faire le panégyrique des réformes introduites ou annoncées par Joseph II, à critiquer les opinions et les institutions des Belges sous de nombreux rapports, notamment sur le rapport financier. En un mot, c'est un philosophe et un économiste, un précurseur des réformateurs de 1789. Et plusieurs de

[1] de Stein. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 23e année (1869), p. 184.
[2] De Rival, ouvrage cité, I, p. 38.
[3] De Rival, ouvrage cité, I, p. 394.

ceux qu'il loue à propos de la traite des nègres, tels que Chapel et Walckiers, joueront un rôle important lors de la conquête de la Belgique par la France en 1792, puis en 1794.

Il faut pardonner, sans doute, des égarements dus aux préjugés de l'époque. Pour les juger, il faut aussi ne pas oublier combien le commerce belge, étouffé par les traités de la Barrière et par des guerres continuelles, était amené, pour s'épanouir, à profiter de toute occasion, fut-elle peu digne de sympathie. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que si les théories généreuses de Wilberforce, en Angleterre, de Brissot, en France, commençaient à se propager, la même époque voyait le futur terroriste Fouché se proclamer en 1792 le défenseur de la traite des nègres [1]. On peut rappeler aussi qu'à ce même moment l'intérêt des négociants hollandais forçait les Provinces Unies à refuser d'adhérer aux projets humanitaires de l'Angleterre en vue de la réduction de la traite [2]. Tel était encore l'empire des préjugés et des intérêts que l'esclavage, supprimé dans les colonies françaises par la Convention nationale, le 4 mars 1794, fut rétabli par la loi du 20 mai 1802.

Il était réservé à la fin du XIXe siècle d'attaquer le mal dans sa source en mettant des obstacles insurmontables à l'enlèvement des nègres habitant le centre de l'Afrique. Espérons que le XXe siècle verra la fin complète de cet affreux trafic.

Avant de terminer je dois mentionner ici une curieuse collection de journaux de bord, livres de compte, livres de traite, conservée aux archives de l'État à Gand [3]. Ce sont les papiers et livres délaissés par Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein, capitaine de vaisseau, né à Gand, en 1733. Ce hardi navigateur passa sa vie au service de divers armateurs français, et monta environ onze navires négriers de 1752 à 1784. Le récit de ses expéditions se rapproche sensiblement de celui que nous avons analysé dans cette note. Comme le capitaine Lefebvre, Van Alstein se rendait à la côte d'Afrique, parfois même à Cabinda, y troquait ses marchandises contre des nègres, dont le nombre variait de 223 à 450, et il allait écouler sa marchandise aux Antilles. Ses livres fournissent les

[1] Cfr. *Étude sur Fouché*, publiée par M. de Lanzac de Laborie, dans le *Correspondant*, 10 février 1901, p. 587.

[2] THE FORTESCUE PAPERS, *preserved at Dropmore*, tome III, p. 442 à 444.

[3] Fonds intitulé « don d'Hoop », numéros 965 à 983.

détails les plus circonstanciés sur la qualité, le coût des marchandises emportées, sur le prix des nègres, sur la vente des denrées coloniales rapportées en Europe. Nous y voyons, entre autres, les chiffres suivants : En 1752, 402 nègres sont vendus 800,000 livres. En 1767, 378 nègres sont vendus 481,070 livres, soit respectivement 1,990 et 1,200 livres par tête. En 1766, le capitaine Van Alstein avait chargé, en partant d'Europe, des marchandises valant 11,692 livres sur son navire l'*Afriquain* quittant Paimbœuf le 25 juin 1766. Les denrées coloniales rapportées au retour se vendirent 127,411 livres, et les 378 nègres achetés avaient coûté seulement 8,309 livres de marchandises [1].

Ces détails confirment en tous points ceux que donne De Rival dans l'ouvrage cité plus haut. Ils expliquent l'essor donné à la traite dans nos provinces, et aussi l'importance des intérêts qui s'opposaient à sa suppression.

P. VERHAEGEN.

[1] Cfr. deux publications de M. F.-J. d'Hoop :

La famille Van Alstein, ses ascendants, descendants et leurs alliés. 1 vol. Gand, Van der Meulen, 1891, p. 274-275.

*Voyages en Afrique et en Amérique au XVIII*e *siècle, par un capitaine de vaisseau natif de Gand.*

Opuscule de 27 pages. Alost, Van Branteghem, 1890.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 MARS 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *Président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix-sept membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Verhaegen et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Schweisthal nous remercie de la lettre de condoléance que nous lui avons écrite à la suite du décès de sa mère.

(1) MMes J. Capart, Seghers, L. Le Roy, Hermant, A. Delacre, J. Schwartz et De Ladrière.

MMlles Bouvier et Ranschyn;

MM. Van Gele, Bruniaux, Puttaert, J. Van der Borght, Maertens, G. Cumont, Ronner, Vandamme, Hecq, J. Capart, Fontainas, Hauman, Sirejacob, J. Van der Linden, Lefebvre de Sardans, le baron A. de Loë, Jean Poils, Seghers, Collès, De Bruyne, Descamps, Minner, Terlinden, Hymans, De Bavay, L. Le Roy, Magnien, Rutten, Hermant, De Proft, de Behault de Dornon, Crespin, Beeli, Stocquart, l'abbé G. Vinckelmans, Ranschyn, Vanden Eynde, E. Lhoest, Van den Bogaert, Tahon, le comte de Ribaucourt, le vicomte Desmaizières, L. Paris, le vicomte de Ghellinck, de Lara, V. Drion, Colruyt, Buschen, M. Vanderkindere, Aughuet, Schwartz, Verbrueken, De Soignies, Van Goidshenhoven, de Raadt, de Latre du Bosqueau, le comte de Limburg-Stirum, De Ladrière, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Streel, Gautier de Rasse, Aubry, Lebrun, Eyben, Lacroix, De Samblanc, Weckesser et De Ridder.

M. Charlemagne Magnien, nommé secrétaire; MM. le baron Maurice de Maere d'Aertrycke et Édouard Bernays, nommés membres de la commission des fouilles, et M. Julien Van der Linden, nommé membre de la commission des publications, nous adressent leurs remerciements.

L'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, la Société royale des Antiquaires d'Irlande, l'Académie royale des belles-lettres d'histoire et des antiquités de Stockholm, le Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, le Cercle archéologique du pays de Waes et l'Académie royale d'archéologie d'Anvers nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Kurth (G.). Clovis [1]. Deuxième édition revue, corrigée et augmentée. 2 vol. in-8° br. (achat).

Maere d'Aertrycke (Maurice de). Campagnes flamandes de 1302 et 1304 ou Gloire militaire de Bruges au xive siècle. 1 vol. in-8° br., plans (don de l'auteur).

Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten franssoyse in duytscher tale bij Gerijt Potter Van Der Loo in de xve eeuw, uitgegeven en toegelicht door Jhr. Mr. Napoleon de Pauw, etc. — Tweede deel. — Rekeningen der Baljuws van Vlaenderen. Eerste aflevering. 1 vol. in-8° br. (Envoi de l'Académie flamande).

Van Duyse (P.). De Rederijkkamers in Nederland — Hun invloed op letterkundig, politiek & zedelijk gebied, uitgegeven op last der Academie door Fr. De Potter & Fl. Van Duyse — Eerste deel. 1 vol. in-8° br. (id.).

Cornelissen (P.-J.) en Vervliet (J.-B.). Idioticon van het antwerpsch dialect (stad Antwerpen en antwerpsche kempen) de Aflevering. 1 vol. in-8° br. (id.).

Goblet d'Alviella (le comte). Nouveaux documents relatifs à l'iconographie du bouddhisme indien. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Matthieu (E.). Les maladreries des communes rurales en Belgique. 1 br. in-8° (id.).

Jankó (J). Ethnographische Sammlungen des Ung. Nationalsmuseums II — Magyarische Typen. Erste serie— Die Umgebrung des Balaton. Album in-4° de 24 planches avec texte (envoi du Musée national hongrois).

[1] L'Institut de France a décerné le 1er prix d'Antiquités nationales à cet ouvrage de notre savant compatriote.

Maxe-Verly (L.). Note sur un bandage herniaire de l'époque franque trouvé à Euville (Meuse). 1 br. petit in-8° (don de l'auteur).

Collection formée en Chypre (antiquités, terres cuites, pierre calcaire, verres, monnaies, bijoux). Vente à Paris les mercredi 6 et jeudi 7 mars 1901. Catalogue gr. in-8° br., planches (Envoi de Mme veuve Serrure).

Maertens (J.). L'exposition de l'art ancien et des gildes à Liége. 2 feuillets in-8° (don de l'auteur).

Pour les collections :

Éclats retouchés de silex gris de Spiennes, trouvés à Pitthem (Flandre occidentale).

Élections. — MM. le comte Albert de Meeus, de Zantis de Frymerson, le baron Othon du Bois et Charles Terlinden sont nommés membres effectifs.

Mme Martin Schweisthal, Mlle Clémence Landrien et MM. Eugène Descamps, Alfred Minner et Fr. Rouanet sont nommés membres associés.

Projet de programme d'excursions pour 1901.

(Art. 86 des Statuts.)

Il est donné communication à l'assemblée des propositions d'excursions parvenues au Bureau et qui sont :

Visite des vestiges de l'ancienne enceinte murale de Bruxelles ;

Excursion sur la Lesse, à l'occasion des fouilles des grottes de Furfooz ;

Et pour notre excursion annuelle hors frontières : Cologne et la région environnante ; ou Amiens et Rouen, ou encore Maestricht et environs.

Exposition. — Fragment de missel du xie siècle portant une notation en neumes saxons (par le commandant G. Hecq).

Manuscrit héraldique concernant la famille Van Welpen (par le baron de Loë).

Vase en terre de couleur grisâtre, du xiiie ou xive siècle, trouvé dans les travaux du canal maritime de Bruges (par M. J. Maertens).

M. le Président rappelle à l'assemblée que la Société prépare pour la séance d'avril une exposition de documents iconographiques relatifs à l'abbaye de Villers et engage les membres présents qui posséderaient de ces documents de bien vouloir les produire.

Communications.

J. Van der Linden. — *Ypres contre Poperinghe.* Analyse de l'ouvrage de M. Napoléon De Pauw.

Paul Bergmans. — *Un poète latin bruxellois du XVIe siècle* (lecture par M. G. De Bavay).

Baron de Maere d'Aertrycke. — *Fouilles exécutées à Courtrai, sur le champ de bataille du 11 juillet 1302* (lecture par M. le commandant Hecq).

Petite chronique archéologique.

M. J. Capart donne d'intéressants renseignements sur les catacombes découvertes récemment à Alexandrie par M. Botti, conservateur du musée de cette ville.

Celles-ci sont très remarquables par leur étendue et la richesse des sculptures qu'on y a rencontrées. Elles datent du commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne.

M. le docteur Raeymaekers nous communique une note fort intéressante sur des fouilles infructueuses faites en juin 1813 dans un des tumulus de Grimde lez-Tirlemont par le comte de l'Empire François de Neufchâteau, agissant par ordre de l'autorité supérieure.

M. l'abbé Claerhout nous informe que notre nouveau confrère, M. l'abbé Valke, a recueilli, à Assebroucke lez-Bruges, plusieurs fragments de lames de silex ainsi qu'une pointe de flèche avec pédoncule, des grattoirs, nucleus, etc. Cette même station lui a donné une molaire d'*Equus caballus* trouvée à côté d'une prairie très basse qui longe un ruisseau. Les dents de cheval se rencontrant dans toutes les stations lacustres, M. l'abbé Claerhout pense que la présence de cette dent permet de soupçonner l'existence d'une station palafittique dans les environs immédiats de l'endroit où elle a été trouvée.

La séance est levée à 9 h. 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er AVRIL 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cent et trois membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Abel Le Tellier et MM. Goyers, Van der Stegen, Zech-Dubiez, Julien Dillens et Van der Smissen nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à la suite de leurs nominations et promotions respectives dans l'ordre de Léopold.

L'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le Cercle archéologique du Pays de Waes, l'Académie royale d'archéologie de Belgique, la Société des Antiquités de Cambridge et la Société des Antiquaires d'Irlande nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Fr. Rouanet nous remercie pour sa nomination de membre associé.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous adresse le programme de ses concours.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Adriani De Smet, Gerardimontani Sacerd. De morte quinque Sacerdotum, qui, Aldenaerdae, in Scaldim a silvestribus Geusis demersi,

[1] MMmes Briavoinne, Stocquart, L. Le Roy, Hermant, Le Tellier, Schwartz, Fortin, P. Combaz, E. Lhoest, Seghers, J. Capart, Chevalier, Ruloffs et A. Delacre.

MMlles Ranschyn, L. Bouvier et H. Bouvier.

MM. E Puttaert, Van Gele, Verhaegen, le baron J. d'Anethan, Ouverleaux-Lagasse, Ronner, Minner, Collès, de Brabandere, Schweisthal, Lefebvre de Sardans, Magnien, J. Capart, Ortman, Frankignoulle, De Bavay, de Raadt, Van Tichelen, Stocquart, Rutten, Hauman, Flébus, le baron de Jamblinne de Meux, L. Le Roy, le baron A. de Loë, G. Combaz, Ranschyn, Hermant, de Zantis, De Proft, De Buggenoms, Thiéry, De Soignie, G. Paridant, Maertens, Bruniaux, Fontainas, Schwartz, Fortin, Tahon, Gilbert, de Lara, Mahy, Paris, Blin d'Orimont, Descamps, Vanheerswynghels, P. Combaz, Roosen, Destrée, Titz, E. Lhoest, T'Scharner, Michaux, Duwels, chevalier A. de Selliers de Moranville, De Bruyne, Vanden Eynde, l'abbé G. Winckelmans, Seghers, F. Hanon de Louvet, P. Hanon de Louvet, de la Roche de Marchiennes, Chevalier, E. Nève, A. Dillens, Jean Poils, G. Cumont, A. de Behault de Dornon, Ruloffs, A. Delacre, J. Van der Linden, Van Bellinghen, Verhaeren, De Smeth, Van Goidsenhoven, Eeckman, Wehrlé, Van den Bogaerde, Clerbaut, Desvachez, Aughuet, Gautier de Rasse, Lacroix, Belleroche et Patris.

perierunt anno, post Christum natum, MDLXXII, Disputatio, cum præcipuis Seculi XVI monumentis, quibus illorum mors celebratur. — Brugis. Ex officina libraria Societatis Sti Augustini. Desclée, De Brouwer et Sociorum, MDCCCLXXXI, 1 vol. pet. in-4° br., 1 pl. (achat).

de Loë (baron A.). — Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des musées royaux du Cinquantenaire en 1895 et en 1896. 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur).

Histoire de Castellane ou Connoissance exacte des changemens survenus à cette ville, des différentes parties qui la composent, des lieux qui en dépendent, et des événements qui la concernent par rapport au gouvernement ecclésiastique et séculier. Avec *Une suite chronologique et historique des Evêques de Senez. Se vend* A Castellane, Chez Jean-Baptiste Audemar Marchand — M. DCC.LXXV, 1 vol. in-12, rel. c. (achat).

Da Morrona (A.). Pisa illustrata nelle arti del disegno. 3 vol. in-8°, br., pl. (id.).

Mazerolle (F.). Travaux exécutés par Du Rif, maître sculpteur, dans les salles du couvent des Grands-Augustins. Paris (1734), 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Leclercq (J.). Les ruines d'Anourádhapoura (Ceylan). 1 br. in-8° (id.).

Le Journal des Beaux-Arts (années 1859 à 1887) [1], en feuilles (don de M. Ronner).

de Pauw (N.). Gand au xxe siècle. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour les collections :

Silex taillés (lames et éclats) néolithiques, recueillis à Pitthem (Commission des fouilles).

Monnaie obsidionale, 10 cent. Anvers 1814 (don de M. H. Mahy).

Élections. — MM. De Buggenoms, Jules Tinant et Émile Wallaert sont nommés membres effectifs.

MM. De Meuleneere et Louis Van der Poorten sont nommés membres associés.

Exposition de documents iconographiques relatifs à l'Abbaye de Villers.

M. Magnien explique tout d'abord le classement qu'il a adopté dans l'arrangement des documents si nombreux et si divers qui lui ont été

[1] Collection complète à l'exception des n°s 8 (1860), 23 (1863), 22 (1870), 10 et 16 (1878), 6 (1884).

confiés et refait brièvement l'histoire de la fondation du monastère de Villers-la-Ville.

Il insiste ensuite sur les caractères que présentent les différentes parties de l'édifice, du XIIe à la fin du XVIIIe siècle, et rappelle le nom des abbés qui ont présidé à l'érection des divers bâtiments.

Cet exposé clair et méthodique intéresse vivement l'assemblée qui en témoigne toute sa satisfaction par de longs applaudissements.

En Égypte — Souvenirs de voyage.

Sous ce titre, notre jeune et érudit confrère, M. Jean Capart, nous rend compte, d'une façon aussi agréable qu'instructive, du voyage d'étude qu'il vient de faire en Égypte.

Il accompagne sa très intéressante causerie de projections fort réussies.

M. le Président félicite et remercie le conférencier, auquel l'assemblée ne ménage pas ses applaudissements.

La séance est levée à 10 h. 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 MAI 1901.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*


A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quatorze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'avril. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Michel Huisman, H. Mahy et Émile Lhoest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, nous adresse le programme de ses concours de 1902 et de 1904 (prix Stanislas de Guaita, Dupeux et Herpin).

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Joseph (P.). Der Pfennigfund von Kerzenheim beschrieben und erlaütert. 1 br. in-8° (1 pl.) (don de l'auteur).

Jorio (A. de). Real Museo Borbonico — Officina de'papiri descritta. 1 br. in-8°, planches (achat).

Description de quelques peintures antiques qui existent au Cabinet du Royal Musée-Bourbon de Portici. 1 br. in-8°, planches (id.).

Lettres inédites de Pierre de Meleun, Prince d'Espinoi, etc. (1580 et 1581), publiées par J.-L.-A. Diegerick. 1 vol. in-8°, fac-similé d'écriture (id.).

Loë (le baron A. de). Rapport sur les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles pendant l'exercice de 1900. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Description abrégée du grand amphithéâtre de l'inauguration [2]

[1] MMmes Hermant, Stockaert, A. Delacre et Seghers.
MMlles Bouvier et Ranschyn.
MM. Puttaert, J. Capart, Alph. Hanon de Louvet, G. Cumont, de Raadt, Van Gele, Crespin, De Schryvere, Belleroche, Hermant, Stocquart, Roosen, Blin d'Orimont, le baron A. de Loë, Magnien, F. Cumont, Terlinden, L. Le Roy, Fontainas, Minner, Paris, Hauman, Verhaegen, Ed. de Prelle de la Nieppe, Descamps, Ronner, Ouverleaux-Lagasse, Verheyden, Dens, Bruniaux, Vanden Eynde, J. Van der Linden, Jean Poils, Weckesser, Clerbaut, Ranschyn, Titz, F. Hanon de Louvet, Bigwood, Van den Bogaerde, A. Delacre, Lefebvre de Sardans, Boucneau, Joly, Ledure, De Soignie, Tahon, Ortman, de Lara, de Zantis, Michaux, De Ridder, Seghers, P. Combaz, Nève, M. Vanderkindere, le comte F. van der Straten-Ponthoz, de Latre du Bosqueau, Holvoet, de Behault de Dornon, Chevalier, Van Havermaet, De Bavay, Aubry, Lacroix, Van der Borght et J. Destrée.

[2] De l'empereur d'Allemagne Charles VI en qualité de duc de Brabant.

dressé dans les Bailles de la Cour Ducale de Bruxelles, le 11 octobre 1717. 2 feuillets pet. in-4° sous couverture (don de M. Préherbu).

Description des fêtes données à Bruxelles, le 5 de février 1767, à l'occasion de la convalescence de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc Charles-Alexandre de Lorraine, etc., etc., etc. A Bruxelles, Chez François t'Serstevens, Imprimeur de la Ville. — Avec Approbations. 1 br. petit in-8° [1] (don du même).

Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste Ville de Paris *pour éviter le dangier* de Peste, 1531, précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes, par le Dr Achille Chereau. 1 vol. petit in-8° Tellière, 2 pl. (achat).

Gestoso y Perez (Don J.). Ensayo de un Diccionario de los artífices que florecieron en Sevilla desde el siglo XIII al XVIII inclusive. 2 volumes in-4° brochés (don de l'auteur)

Messager des sciences et des arts de la Belgique ou Nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques. Tome premier, Gand, 1833. 1 vol. in-8° rel., planches (achat).

Vervliet (J.-B.). Pressophilie — Causerie sur les « vieilles gazettes ». 1 br. in-8°, fac-similés et portrait (don de l'auteur).

Dissertationes isagogicæ ad herculanensium voluminum explanationem. Pars prima. 1 vol. in-f° br., planches (achat).

Gachet (E.). Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens, publiées d'après ses autographes et précédées d'une introduction sur la vie de ce grand peintre et sur la politique de son temps. 1 vol. in-8° br. (id.).

Leclercq (J.). Un Anglais reçu à Sainte-Hélène par Napoléon. 2 feuillets in-8° (don de l'auteur).

Catalogue de monnaies, médailles, jetons, méreaux et livres de numismatique. Vente des 1 et 2 mai 1901. — Bruxelles. 1 vol. in-8°, planches.

Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége, publié par S. Bormans et E. Schoolmeesters. Tome quatrième, in-4° br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Thieullen (A.). Deuxième étude sur les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées quaternaires. 1 br. in-4°, figures (don de l'auteur).

Bordeaux (R.). Traité de la réparation des églises. Principes d'archéologie pratique. 1 vol. in-12 br., figures (achat).

Mont Saint-Michel, eau-forte d'Henri Voisin (don de la Société populaire des beaux-arts ; section belge).

[1] Notre obligeant confrère a également fait don à la bibliothèque d'une brochure intitulée : *La succession Anspach*, par un Patriote.

Histoire de la ville et cité de Tournai, etc. (par Poutrain). A La Haye, chez Moetjens, libraire, 1750. 1 vol. in-4° rel. c. (achat).

Sexti Julii Frontini, viri consularis, quæ extant [1] Robertus Keuchenius, S. F., notis et emendationibus illustravit — Amstoladami, ex Officina Joannis à Waesberge. Anno M. DC. LXI. 1 vol. petit in-8° rel. c. (don de M. Mahy).

Pour les collections :

Grands éclats de quartzite à grain fin, d'âge *landenien supérieur*, utilisés par l'homme (industrie *mesvinienne)*, provenant du lieu dit « Steenberg », à Wommersom (commmission des fouilles).

Élections. — M. Jean Capart est nommé secrétaire en remplacement de M. Hankar, décédé.

MM. Pierre Annemans, Edouard Carion, Alfred Malvaux et J. Van Heerswynghels sont nommés membres effectifs.

M. Billand et Mme Jean Capart sont nommés membres associés.

Excursions. — M. le Président annonce aux membres qu'une excursion à Villers-la-Ville aura lieu le lundi de la Pentecôte, 27 courant.

Il leur rappelle ensuite que le bureau a ouvert un *referendum* pour le choix du but de l'excursion annuelle hors frontières, et que des listes à signer sont déposées au fond de la salle.

M. Magnien annonce qu'il a reçu de notre aimable et obligeant confrère gantois, M. Casier, un programme détaillé d'une excursion de cinq jours aux environs de Cologne. Il en communique la teneur à l'assemblée.

Exposition. — Assiette attribuée à Bernard Palissy (par M. Ouverleaux-Lagasse).

Plat ovale représentant le Baptême de Jésus-Christ, encrier représentant Jésus et la Samaritaine, pièces de la suite de Palissy, et une imitation suisse représentant la Cène (par M. Emile Lhoest).

M. Ouverleaux-Lagasse, après avoir examiné les spécimens analogues exposés par M. Emile Lhoest, pense que l'assiette qu'il soumet à l'assemblée, et que l'on attribue à Bernard Palissy, ne peut être considérée que comme étant de la suite de Palissy.

M. le Secrétaire général communique à l'assemblée la note sui-

[1] L'ouvrage de Frontin susceptible d'intéresser le plus les archéologues est celui ayant pour titre : *De Aquæductibus Urbis Romæ Commentarius.*

vante que M. Lhoest, empêché d'assister à la séance, lui a fait parvenir, et qui concerne les pièces qu'il a envoyées :

NOTICE CONCERNANT DEUX FAÏENCES DE LA SUITE DE PALISSY.

Bernard de Palissy, né en 1510, mort en 1590, était plutôt un savant qu'un artiste. D'après Demmin, il a dû emprunter à Hirschvogel et aux della Robbia l'application de leurs procédés. Il paraît certain que, jamais, il ne modela aucune statuette ni aucune scène religieuse ou de genre. Il n'a fait que les rustiques figulines où se retrouvent les fougères, les couleuvres, les crustacés, etc.

Le plat ovale, représentant le baptême de J.-C., est de la suite de Palissy, et probablement de Guillaume Dupré (qui travaillait à Avon, près de Fontainebleau). Je l'ai acquis à la vente Plaquin (célèbre collectionneur parisien).

L'encrier, représentant Jésus et la Samaritaine, est sans doute également de Dupré (comme les statuettes du Joueur de Vielle, de la Nourrice, etc.). Je l'ai acquis, il y a environ 25 ans, en vente publique à Bruxelles. Il est décrit dans l'ouvrage de Carl Delange et Borneman, et reproduit au naturel.

La main droite est restaurée. Il existe des exemplaires où la main s'appuie sur le genou. Deux exemplaires, dont l'un avec la main sur le genou, l'autre avec la main dressée, ont été exposés au Trocadéro, lors de l'exposition universelle de 1878.

Ils provenaient de la collection de M. de Rothschild.

On a fabriqué à Manerbe (Calvados) des faïences toutes semblables à celles de Palissy. Les exemplaires les plus curieux sont des « étocs » ou « épis de faîtage ».

J'en possède un échantillon très curieux, et dont certains détails rappellent aussi les faïences d'Oiron. Mais l'objet est très délicat et supporterait difficilement le transport. Je l'ai acquis à Lisieux, d'un antiquaire bien connu et décédé il y a quelques années : M. Onfroy.

On a également imité les Palissy dans d'autres pays. J'ai cru intéressant de montrer un spécimen (très peu artistique, à la vérité), et représentant la Cène. Il est de fabrication suisse et date de 1630. Je l'ai acquis de M. Weinberg, à Paris. Il porte en creux l'inscription suivante, en dialecte suisse : « Die mien vleis est en de mien bloet drinct is in mieg en de ic in hem ».

Vieux coins en Flandre, quarante croquis de A. Heins (par M. E. Belleroche).

Vue du palais du prince d'Orange, à Bruxelles, en 1829 (par M. Paul Verhaegen).

Fragment de fibule en bronze, trouvé au Saint-Gothard, au delà de la Reuss (par M. Jules Janson).

Communications.

Paul Verhaegen. — *Le vol des bijoux de la princesse d'Orange en 1829.*

M. Van Havermaet rapporte, à propos de cette intéressante communication, une légende qui a cours actuellement encore et d'après laquelle l'auteur du vol aurait été un Bruxellois du nom de De Bast, exerçant la profession de maître d'armes et de gymnastique, et qui serait devenu subitement riche.

M. le Président dit qu'il avait connaissance également de cette légende.

Franz Cumont. — *Deux inscriptions grecques de Smyrne.*

Bon de Maere d'Aertrycke. — *Rapports divers à la Commission des fouilles.*

Sous ce titre notre confrère le baron de Maere d'Aertrycke nous communique d'intéressants renseignements sur les recherches, les fouilles et les découvertes que l'on pourrait faire en diverses localités de la Flandre occidentale, et notamment à Wynendaele, à Westroosebeke, à Liseweghe, à Dudzeele, à Heyst-sur-Mer et à Zeebrugge.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 JUIN 1901.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. de Prelle de la Nieppe s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque:*

Luce (S.). Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. — La jeunesse de Bertrand (1320-1364). 1 vol. in-18 jésus (achat).

Raynouard. Histoire du droit municipal en France, sous la domination romaine et sous les trois dynasties. 2 vol. in-8° br. (id.).

Philippson. Importance historique du moyen âge. 1 br. in 8° (id.).

Pfender (C.). Louis IX. 1 br. in-8° (id.).

Bequet (A.). Le château de Montaigle, 1 br. 8° (don de l'auteur).

Baye (le baron J. de). Extrait du Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. Communication faite en la séance du 11 juillet 1900. 1 br. in-8°, figures (id.).

Gosset (A.). La basilique de Saint-Rémi, à Reims. Histoire, description, construction. Précédées de la Vie de saint Rémi, de Flodoard, prêtre du diocèse, 894-946. Texte et planches in-folio dans un portefeuille (id.).

Vicentiis (G. de). Italia, Napoli e Cina, 1 brochure in-8° (id.).

La Cina e la questione dell'estremo Oriente. 1 brochure in-8° (id.).

Polivanow (V.). 1896. La nécropole de Mouranka ; recherches sur l'archéologie de la Russie centrale. Résumé. 1 feuillet et 3 planches (en double) sous couverture in 8° (id.).

Élections. — MM. Fernand Khnopff, Léon Sneyers et Joseph Vervaeck sont nommés membres effectifs.

[1] Mme Cadot-Paltzer ;

MMlles Ranschyn et Vanderlinden ;

MM. Van Gele, le baron A. de Loë, Pholien, J. Destrée, De Schryver, De Bavay, G. Cumont, Mahy, Ronner, Minner, De Vlaminck, Paris, Ranschyn, Descamps, Magnien, Capart, Leclercq, Titz, Bruniaux, Blin d'Orimont, Dens, De Soignie, Jean Poils, Van Tichelen, Carion, Vanden Eynde, Van Havermaet, J. Van der Linden, Lefebvre de Sardans, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Van Godsenhoven, Tahon, Wehrlé, De Bruyne, De Troostenbergh, Eyben, Michaux, Van der Poorten, Vanheerswynghels, Streel, Pichon, De Lara, Lacroix, Nève et Aughuet.

M. Albert Huvenne et Mme Arthur de Cannart d'Hamale et MM. Gaston De Leval, Edouard Nels et Edmond Seghers sont nommés membres associés.

Exposition. — Buste de Napoléon (consul), biscuit de Sèvres (par M. S. De Schryver).

Photographies de bijoux mérovingiens et carlovingiens (par M. J. Destrée).

Photographies prises au cours de l'excursion à Villers-la-Ville (par Mme Cadot-Paltzer).

M. Mahy présente à l'assemblée un exemplaire de l'important ouvrage magnifiquement illustré que M. Alphonse Gosset, notre distingué membre correspondant de Reims, vient de publier sur la Basilique de Saint-Rémi et dont il a bien voulu faire hommage à la Société. *(Remercîments.)*

M. le Président se plaît à rappeler à cette occasion l'affabilité avec laquelle M. Gosset a reçu la société lors de son excursion de l'an dernier à Reims et l'excellent souvenir que tous ceux de nos confrères qui ont participé à l'excursion ont conservé de cet aimable collègue. *(Applaudissements.)*

Communications

M. J. Destrée. *Sur des bijoux de l'époque carolingienne.*

M. Louis Titz admet les conclusions de M. Joseph Destrée et entretient à son tour l'assemblée de la technique des bijoux aux différentes époques en accompagnant sa démonstration d'intéressants croquis.

J. Capart. — *Un problème de mécanique égyptienne.*

A. de Vlaminck. — *Le château des comtes, à Gand, antérieurement à sa reconstruction par Philippe d'Alsace, en 1180.*

Ed. Bernays. — *Wicelinus dux. Un denier tournoi inédit de Wenceslas I, duc de Luxembourg (1356-1383). Traduction et annotation du mémoire du docteur Emile Bahrfeldt.* (Lecture par M. G. Cumont.)

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet donne lecture de quelques articles de journaux relatant des découvertes fortuites d'antiquités ou rendant compte de visites faites par la Commission royale des monuments à certains édifices.

L'une de ces communications amène M. le baron de Loë à entretenir l'assemblée des découvertes faites à Soignies, ces jours derniers, dans les terrains quaternaires au cours des travaux de la Société des carrières

du Hainaut, découvertes présentant le plus grand intérêt au double point de vue géologique et palethnologique.

M. G. Cumont dit un mot de l'enquête qu'à la demande de la commission il a été faire à Turnhout, relativement à des découvertes archéologiques prétendument très importantes faites récemment en cette ville. Ces découvertes se réduisent à la trouvaille d'une pierre tombale de la fin de l'époque gothique utilisée comme borne à l'époque de la renaissance.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Un poète latin bruxellois du XVIe siècle.



E me permets d'appeler l'attention de la Société d'Archéologie de Bruxelles sur un poète latin bruxellois du XVIe siècle, Arnold Paludanus ou A Palude. Aucun biographe n'a jusqu'à présent relevé son nom, dont la forme flamande serait *Van den Broeck,* suivant une annotation manuscrite du poète Prudens van Duyse. L'auteur l'a successivement latinisé lui-même de façon différente : *Paludanus* et *A Palude,* sur les titres des deux opuscules que nous connaissons de lui, et il fait précéder son prénom du mot *Lyntherides,* que je ne parviens pas à expliquer, à moins qu'il ne faille y voir, comme me l'a suggéré mon érudit collègue, M. J. Petit, une allusion à l'un des deux villages brabançons de Neerlinter et d'Oplinter.

C'est par ses œuvres que nous avons quelques détails sur la biographie de Paludanus : il était prêtre et tenait à Bruxelles, au Sablon, une école.

Ayant fait un voyage en Italie, il fut pris de fièvre et dut sa guérison à un vœu dont il ne se souvint qu'après son retour à Bruxelles, quand il fut de nouveau tombé malade, d'un accès de rhumatisme cette fois, en 1542. Pour s'acquitter de son vœu, il écrivit un petit poème sur le Saint-Sacrement de Miracle, et il tient à constater dans sa préface,

quoi qu'en puissent penser les incrédules, qu'il fut débarrassé de son rhumatisme aussitôt qu'il eût terminé son travail.

Celui-ci parut en 1543, sous ce titre :

De Sacro = || Sanctae Synaxeos || Sacramento, || Qvod || Bruxellæ apud Belgas in Aduaticis & colitur ho = || die, & miraculis celebre est, historia, per || Lyntheriden Arnoldum | Paludanum.

In Detractorem.
Quolibet ingenio celebrari Iuppiter olim
Gaudebat, Naso si modo uera canit.
Dauid ait : Dominum laudabit spiritus omnis.
Ergo hæc non carpes Zoile, si pius es.

Lovanii || Ex officina Rutgeri Rescij || An. M. D. XLIII. | Men. Mart.

In-4°, 7 ff. non chiffrés, signés [A] Aij — Bii [Biij], et 1 f. blanc. Car. rom. et ital.

La dédicace, adressée au jurisconsulte Jacques Vorstius (*Jacobo Vorstio, jureconsulto, equiti aureo, ludici selecto, patrono suo),* est datée de l'école de l'auteur : *ex ludo nostro literario, Bruxellæ apud Zauulon. II Calend. Ianuar. Anno ab orbe redempto. M. D. XLII.* Ce dernier y donne les détails biographiques que je viens de citer, et nous y nomme son médecin : *Pancratius Strobanus a Sterrenbeca,* Pancrace Stroobant de Sterrenbeeck.

Le poème débute par une courte description du Brabant et de ses villes, avec un éloge du poète Christophe Longolius ou de Longueil, né à Malines; puis Paludanus s'occupe des Juifs, du sacrement de l'Eucharistie, du crime de Jonathas, et de son châtiment par le duc Wenceslas.

Une seconde partie raconte les merveilleux effets du Saint-Sacrement de Miracle lors de l'épidémie de suette, en 1530, et se termine, après une apostrophe à Martin Cools, curé de Sainte-Gudule, par une courte prière.

Arnold Paludanus reprit plus tard les quelques vers qu'il avait consacrés à l'Eucharistie, les corrigea et les augmenta au point d'en faire un nouveau poème, spécialement consacré à démontrer la réalité de la présence corporelle du Christ dans le Sacrement. Cette amplification, terminée en 1560, fut imprimée deux ans plus tard :

Carmen | Votivvm || Paucis Ex Evangelio De = || monstrans verita-

tem & præsentia corporis || Christi, in sacramento Synaxeos, per || Lyntheriden Arnoldum à || Palude, Præsby= || terum. || * ||

D. Iod. Schellincq ;
P. Diui Nicolai apud Bruxellam,
ad Lectorem.
Lyntheridis versus lege, perlege, & imbibe Lector :
Quisquis es antiquæ relligionis amans.
Sit procul αἱρετικῶν sacramentaria turba :
Toxica qui dulci melle venena ferunt.

Lovanii. || Apud Martinum Verhasselt. || Anno 1562. || Cum gratia & Priuilegio Reg. || Subsig. De Perre. || *(Ornement typographique.)*
Pet. in-8°, 12 ff. non chiffrés, signés [A] Aij — B [Biv]. Car. ital. et rom.

La dédicace à Gérard Casens, *V. I. Licentiato, & Patrono causarum in Senatu Brabantiæ, apud Bruxellam celeberrimo,* est datée de Bruxelles, *Cal. Iulij, ab orbe redempto, M.CCCCC.LX ;* elle nous apprend que Paludanus avait autrefois enseigné la grammaire à Casens.
Les opuscules de Paludanus sont de la plus grande rareté, et je ne connais de chacun d'eux qu'un seul exemplaire conservé respectivement à la bibliothèque royale de Bruxelles et à la bibliothèque de l'université de Gand. J'ai cru devoir les signaler à la Société d'Archéologie de Bruxelles, à raison de l'intérêt qu'ils présentent pour cette ville, et en particulier pour l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle.

Paul Bergmans.





BIBLIOGRAPHIE



Ypres contre Poperinghe.

Ypre jeghen Poperinghe angaende den verbonden, Ypres contre Poperinghe, au sujet des traités intervenus entre elles ; pièces de procédure du XIVe siècle relatives à la fabrication des draps, publiées et annotées par M. Napoléon de Pauw, premier avocat général près la cour d'appel de Gand, membre effectif de l'Académie royale flamande, etc... Gand, Siffer, 1899, 1 vol. de 332 pages, avec une introduction de XLVI pages.



ANS la préface de son ouvrage, l'auteur expose la signification des pièces qu'il a mises au jour.

On connaît les démêlés constants qui existaient au XIVe siècle entre les grandes villes et les villes de moindre importance ou les villages de la Flandre, et qui avaient pour objet notamment leur industrie, leur commerce ou leur juridiction.

Ce que l'on connaissait moins jusqu'ici, c'étaient les motifs juridiques sur lesquels les deux parties se fondaient pour justifier leur prépotence ou leurs immunités, non pas comme étant le résultat légitime d'une victoire due à la force, mais comme dérivant d'un droit propre et incontestable.

M. de Pauw publie un dossier extrait des archives d'Ypres, et qui, en sept mémoires très étendus, expose les moyens invoqués tour à tour par Ypres et par Poperinghe, à l'appui de leurs prétentions respectives. C'est, dit-il, la seule série de pièces de ce genre qui ait survécu, et elle

est d'une valeur incalculable, comme source pour la connaissance de l'état économique, politique et industriel de notre pays au moyen âge; car Gand et Bruges n'auront pas fait valoir d'autres motifs pour opprimer les petites villes et les villages du « plat pays », et ces derniers auront invoqué les mêmes arguments que Poperinghe pour justifier leurs révoltes contre les grandes communes, ou même la violation de leurs conventions les plus solennellement acceptées.

La procédure dont il est question date de l'année 1372.

Le 29 avril 1343, par une décision d'un collège d'arbitres, composé des trois grandes villes de la Flandre, Gand, Bruges et Ypres, Poperinghe s'était vue obligée de ne plus fabriquer ni vendre à l'avenir certains genres de draps, « gesmoutte drapperie ende strijpte half lakenen » [1], sous peine d'une amende de 100 livres de gros.

Cette décision reposait sur un privilège immémorial reconnu au profit d'Ypres, et, quoiqu'elle eût été ratifiée et sanctionnée à plusieurs reprises, Poperinghe continuait néanmoins à fabriquer les draps qui lui étaient interdits.

De là le procès, qui fut porté devant le conseil du comte Louis de Maele.

Ypres se fondait sur la foi due aux traités.

Poperinghe prétendait que ces traités étaient sans valeur, parce qu'ils lui avaient été imposés par la force, à la faveur d'une situation troublée; qu'elle les avait acceptés sans l'autorisation de son seigneur temporel, l'abbé de St-Bertin, à St-Omer, et que la sanction du comte n'avait été obtenue que par dol. Elle invoquait les considérations les plus élevées, se prévalant du droit naturel, de la liberté du travail et du commerce, de l'égalité qui devait exister entre toutes les communes, grandes et petites. Elle se fondait sur la longue possession qu'elle avait du droit de fabriquer toute espèce de draps.

Ypres répondait que toutes les ordonnances et sentences qui lui étaient favorables avaient été librement rendues par les autorités légitimes, et approuvées régulièrement par le comte. En ce qui concernait la liberté et l'égalité, il fallait distinguer trois espèces de droits: le *droit naturel*, commun aux animaux et aux hommes, qui régissait, par exemple, les relations entre l'homme et la femme ; le *droit des gens*, qui était propre aux hommes, comme le droit de travailler, de tisser, de fouler, celui d'acheter et de vendre, de donner et de prendre à bail, et, en troisième lieu, le *droit civil*, fait pour les franchises et les villes, et d'où résultait qu'on ne pouvait

[1] KILIAAN. *Gesmout*, unctus. — *Smouten*, linere arvina, butyro, oleo, pingui liquore. On peut donc traduire par : « draps graissés ou huilés ». Strijpte halfla kenen sont des « demi-draps rayés ».

travailler que d'après certaines règles établies par l'usage, par la constitution même des villes et des villages, par les octrois des souverains et le consentement du peuple, et dont le principe fondamental était qu'il fallait laisser à chacun ce qui lui appartient. Elle partait de là pour revendiquer le monopole de la fabrication qui lui était particulière. Elle se comparait, non sans orgueil, aux grandes villes comme Rome et Constantinople, qui sont mieux organisées que les petites. La Flandre, disait-elle, est un palais reposant sur trois colonnes, à savoir les trois grandes villes, Gand, Bruges et Ypres; on ne pouvait les ébranler dans leur base sans faire crouler tout l'édifice.

Poperinghe répondait en se moquant d'Ypres, cette « simple ville » (simple stede), qui se mesurait à Rome et à Constantinople, villes universelles, capitales de la papauté et de l'Empire. Puis, se souvenant qu'elle plaidait devant le comte, elle ajoutait diplomatiquement qu'elle ne connaissait pas ces trois grandes colonnes prétendues de l'édifice ; à sa connaissance il n'y en avait qu'une seule, à savoir le très noble et redouté comte de Flandre, à qui elle n'entendait en rien porter préjudice. Elle maintenait énergiquement qu'il n'y avait qu'une espèce de droit, le droit commun, qui permet à chacun de gagner son pain à l'aide de son travail, comme il pourra et en tout bien. Elle avait le droit de fabriquer ses draps, tout comme les nombreuses communes disséminées sur le territoire de la Flandre et qui tiraient leur richesse de cette fabrication. Aussi bien elle fabriquait des draps à sa marque, que l'on ne pouvait confondre avec ceux d'Ypres; et elle ne lui faisait pas même de concurrence réelle, car les demi-draps rayés de Poperinghe s'exportaient en Allemagne, tandis que ceux d'Ypres avaient leur débouché en Espagne.

Chacune des deux villes intéressées avait apparemment confié la défense de son droit à quelque juriste expérimenté. Celui qui tenait la plume pour Poperinghe harcelait son adversaire à l'aide d'arguments parfois subtils, de traits mordants et de sarcasmes. Ypres affectait de prendre un ton hautain vis-à-vis de son humble rivale.

Nous venons de voir quels étaient, avec d'autres considérations de fait, les principaux arguments invoqués par l'un et l'autre des plaideurs dans ses défenses. Le tout était délayé en de longs mémoires et répliques, répété à satiété en dupliques, tripliques et quadrupliques, comme c'était l'usage ; agrémenté d'extraits de la Bible et de l'Evangile, des écrits de saint Augustin, des Décrétales des Papes, du droit canon et du droit romain, ainsi que de l'autorité de Cicéron, qu'on appelle Tullius, « le Père du Droit ».

Telle est en résumé, et d'après l'auteur lui-même, l'analyse du dossier de ce procès.

Dans son introduction, il montre comment les revendications de Poperinghe, légitimes au point de vue du droit absolu, devaient échouer devant l'organisation féodale qui était maîtresse de la Flandre communale elle-même, les grandes communes imposant leur loi aux petites, et, dans les grandes communes, certains métiers commandant aux autres.

Le comte donna tort en effet aux bonnes gens de Poperinghe.

Poperinghe, dit l'auteur, se vengea d'Ypres, comme devaient le faire des faibles, quand ils appartiennent au pays d'Uilenspiegel et de Reinaart de Vos.

C'est à propos de ces démêlés avec sa grande voisine qu'il rappelle l'exhibition par Poperinghe du cortège grotesque de Sire ou Maître *Ghijbe* ou *Gib*, ce chevalier armé d'une broche en guise d'épée, d'une poêle comme cuirasse, de cuillers au lieu d'éperons, et qui se promenait par les rues, assis à rebours sur un âne dont la queue lui servait de bride, tandis qu'il martelait un caillou, déposé devant lui sur un coussin. Ce cortège était formé par la chambre de Rhétorique *de Keikoppen*, qui, à cause des scandales qu'elle donnait, fut fermée par le conseil de Flandre en 1663.

La tradition donnait à ce cortège une signification symbolique, Gibbe représentant la ville de Poperinghe et l'âne la ville d'Ypres.

M. de Pauw n'admet pas cette interprétation populaire. Pour lui, le mot *Gib*, originairement *Gibid*, formé des initiales des cinq chefs-villes flamandes, Gand, Ypres (Ipra), Bruges, Lille (Insula) et Douai, dont les deux dernières, suivant les vicissitudes politiques, se trouvaient alternativement prises et reprises par les rois de France et par les comtes ; ce mot désignait la Flandre, tantôt entière (Gibid), tantôt mutilée (Gib), et il en fait remonter l'origine à la Prophétie du moine brugeois *Lubrecht Hauscilt*, parue vers l'an 1400 sous le titre de *Imago Flandriæ, vel vaticinium.*

L'auteur entre à ce sujet dans d'intéressants développements auxquels nous renvoyons le lecteur.

Il reconstitue ensuite, d'après les comptes de Gand, de Bruges et d'Ypres, l'histoire des démêlés qui avaient donné lieu au procès.

Après les pièces de la procédure et les annexes se trouvent placées des tables précieuses : une table des matières, une table indicative des noms de personnes et une table des lieux cités dans le corps de l'ouvrage.

Remarquons encore que l'auteur donne, sous les divers documents qu'il reproduit, la description des sceaux qui y sont attachés.

On voit, par la courte relation qui précède, l'intérêt considérable

qui s'attache à l'œuvre de M. de Pauw, et le jour précieux qu'elle jette sur l'histoire de nos anciens métiers.

Disons aussi un mot de la langue des divers documents qu'il a transcrits.

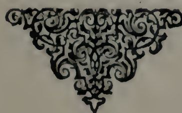
Les mémoires relatifs au procès sont en flamand. Malgré leurs longueurs, malgré les gallicismes trop nombreux qui les émaillent et qu'il faut attribuer surtout au voisinage des contrées de langue française, ils offrent des spécimens d'une prose simple et parfois remarquablement forte et vivante.

Parmi les autres documents, les actes émanés des communes sont en langue flamande ; ainsi la sentence arbitrale des trois chefs-villes rendue en 1343, et un bon nombre d'actes et de déclarations, émanés d'Ypres et de Poperinghe. De même aussi les comptes de Gand et de Bruges ; ceux d'Ypres sont pour partie en français et pour partie en flamand.

Un décret de Robert de Béthune de 1314, sur la fabrication des draps à Gand, est en flamand également. Ceux de Louis de Nevers sur la même fabrication à Ypres sont en français. De Louis de Maele il y a quatre décrets en flamand et un en français ; il y en a un en français de Philippe le Hardi.

L'authenticité des actes cités ci-dessus, et qui sont émanés des communes, est attestée en latin par notaires. En latin aussi un acte provenant de l'official de l'évêque de Thérouanne, de même que la citation devant le conseil du comte, signifiée en 1872 par la ville d'Ypres à la commune de Poperinghe, et par laquelle a débuté le procès raconté par l'auteur.

J. Van der Linden.







LE CHATEAU DES COMTES A GAND

AVANT ET APRÈS SA RESTAURATION PAR PHILIPPE D'ALSACE EN 1180



I. L'ANCIEN GRAVENSTEEN

I. — Le Vieux-Bourg.



A la suite de la destruction de leur abbaye par les Normands, en 879, les moines de Saint-Bavon avaient perdu la plus grande partie de leurs trésors littéraires et artistiques. Parmi les rares débris qu'ils étaient parvenus à sauver du désastre, il convient de signaler un manuscrit précieux et hautement apprécié par les érudits, à cause de son antiquité et des renseignements historiques qu'il contient. Nous voulons parler de la *Vita Bavonis,* rédigée, croit-on, au VIII[e] siècle.

C'est dans cet écrit que se trouve la plus ancienne mention d'un *castrum Gandavum.* Voici en quels termes l'auteur anonyme en parle : « *Adlowinus, vir Dei,... ad memoratum pontificem* [Aman-

dum], *qui morabatur in castro cuius vocabulum est Gandavum, repedavit (quod videlicet castrum iuxta Scaldim, ubi idem amnis Scaldis Legiam flumen recipit, situm est)* [1].

Les mots placés entre parenthèses furent interpolés, d'après ce que présument les savants [2], dans le courant du Xe ou du XIe siècle.

Suivant ce récit, saint Amand aurait donc fixé sa résidence dans le *castrum Gandavum,* d'où les chroniqueurs tirèrent cette conclusion que celui-ci ne pouvait représenter que l'abbaye de Saint-Bavon elle-même, laquelle, en effet, est nommée *Ganda* dans certains actes authentiques, et c'est évidemment ce raisonnement qui les induisit à chercher le berceau de la ville de Gand en cet endroit.

Tout bien considéré, la légende relative à l'emplacement de la fameuse citadelle ne paraît pas avoir d'autre origine. Or, suivant notre manière de voir, ce n'est pas sur le territoire ou dans le voisinage immédiat de l'antique monastère que ce *castrum* devrait être cherché, mais à une assez bonne distance de là, notamment dans le hameau connu, de tout temps, sous le nom de *Vetus Castrum,* en français *le Viesbourg,* en flamand *de Oudburg.*

Ce hameau s'étendait entre le Fossé-aux-Bateaux au nord, la Lys à l'est, la rue de la Monnaie jusqu'au pont du Comte (aujourd'hui pont de la Boucherie) au sud, et l'ancien Fossé-aux-Corroyeurs *(Plottersgracht* ou *Witte-Leertouwersgracht)* à l'ouest. La rue actuelle du Vieux-Bourg *(Oudburgstraat)* y était comprise et celle du Bourg ou de Bruges *(Burgstraat* ou *Brugstraat)* y conduisait.

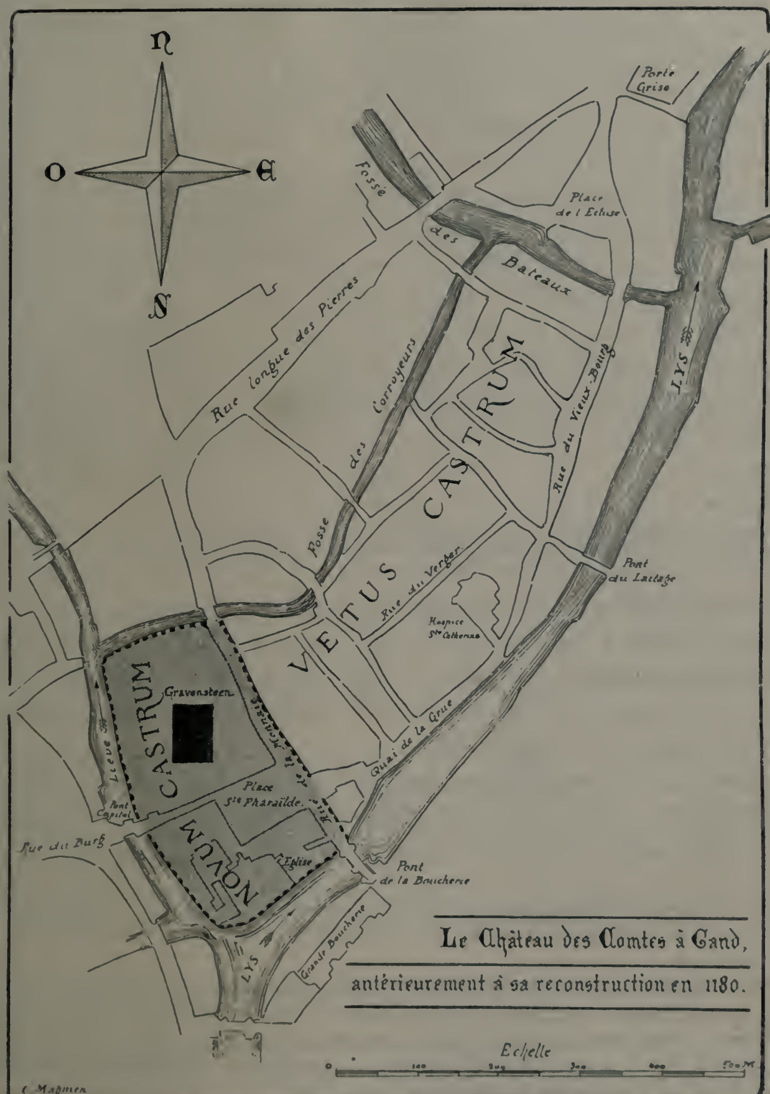
Quant à l'époque de sa fondation, elle est totalement inconnue, et nous en sommes également réduit aux conjectures en ce qui concerne ses origines.

Nous verrons tout à l'heure que les habitants du Vieux-Bourg jouissaient de privilèges remarquables. Comme les bourgeois résidant dans les dépendances du château des Comtes, ils étaient exempts du paiement de tout droit de tonlieu et avaient la franchise

[1] *Acta SS. Belgii,* t. II, p. 501.

[2] HOLDER-EGGER, *Zu den Heiligengeschichten des Genter S.-Bavosklosters,* dans les *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet.* Hanovre, 1886, p. 636.

de la pêche dans l'Escaut et la Lys jusqu'à une certaine distance de la ville.



Le Château des Comtes à Gand, antérieurement à sa reconstruction en 1180.

La comtesse Marguerite de Constantinople et son fils Guy de Dampierre abandonnèrent, en 1273 et 1274, aux Gantois « le Vies-

bourg séant en nostre vile de Gant » [1], et depuis lors il n'est plus question de ce quartier comme juridiction séparée autonome.

A la suite de cette cession et de l'annexion à la ville, en 1299 (1300 n. st.), du Briel et du restant du faubourg, le domaine du châtelain de Gand avait perdu beaucoup de son importance. Il importe toutefois de remarquer que l'ammanie du Vieux-Bourg fut conservée jusqu'à l'époque de la réunion de notre pays à la France, vers la fin du XVIIIe siècle [2].

De temps immémorial, le Vieux-Bourg servait de siège à une célèbre cour féodale, connue sous le nom de Châtellenie du Vieux-Bourg *(Kasselrij van het Ouderburgsche)*; elle s'étendait originairement sur les propriétés du comte de Flandre et du châtelain de Gand disséminées à l'entour de cette ville et fut transformée plus tard en un district administratif, après que les domaines particuliers de quelques autres grands propriétaires et ceux des abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre y eurent été réunis. Au commencement du XVIIe siècle, elle se déployait sur environ quarante-cinq villages et était limitée au nord par les Quatre-Métiers, à l'est par le pays de Waes et le pays de Termonde, au sud par le comté d'Alost et la châtellenie d'Audenarde, et à l'ouest par le Franc de Bruges.

A la tête de cette circonscription civile était placé un officier du comte, portant le titre de bailli, lequel avait à rendre compte annuellement de sa gestion financière. On conserve aux Archives générales du royaume à Bruxelles la série des comptes de ces fonctionnaires à partir de l'année 1291.

Dans l'ordre hiérarchique, les baillis du Vieux-Bourg, des Quatre-Métiers et du pays de Waes étaient subordonnés au bailli de la ville de Gand [3], qui prit en conséquence le titre de *haut-bailli* [4].

[1] Voir les actes dans DIERICX, *Mémoires sur la vile de Gana,* t. I, pp. 444 et 445, et plus exactement dans F. DE POTTER, *Gent van in den oudsten tijd tot heden,* I, p. 79.

[2] « Che sont li home de fief à Monsigneur de Flandres en le vile de Gant et en le castellenie lan XXXJ (1331) : Simons Lauman tient en fief de mondit signeur le ammanschep dou Vieusborch en le vile de Gand, à plain relief, dou quel fief il doit à Monsigneur foy et loyalteit. » (Comptes en rouleaux, aux Archives générales du Royaume, n° 4c.)

[3] Voir lettre du comte Louis de Male du 16 janvier 1302, dans l'Inventaire analytique publié par PR. VAN DUYSE, p. 78, et autres lettres du même prince, du 16 janvier 1323. Ibid., p. 105.

[4] « Dit is de rekeninghe Oliviers van der Steenbrugghe, hoghe bailliu van Ghend », du 9 mai au 19 septembre 1373. Ibid., n° 1725

En abandonnant aux Gantois le Vieux-Bourg, la comtesse Marguerite et son fils leur avaient cédé en même temps « le place devant nostre chastel de Gant », c'est-à-dire le parvis Sainte-Pharaïlde et ses attenances, que certains actes désignent sous la dénomination de « devant la ville » *(ante urbem*, par rapport à la Cité). Ce faubourg était tenu en fief du comte par les châtelains de Gand, qui y avaient institué une commune libre en la fusionnant avec d'autres territoires, tels que le Groenenbriel et la rue du Bourg. Le châtelain Hugues II et sa femme Marie accordèrent, au mois d'octobre 1244, aux habitants de cette agglomération, plusieurs privilèges et réglèrent le mode de renouvellement de la magistrature [1].

Ajoutons que, peu de temps après l'incorporation du Vieux-Bourg, le Groenenbriel et la rue du Bourg furent, à leur tour, annexés à la ville [2], à l'exception toutefois de l'ammanie ou mairie de ce dernier quartier, laquelle fut maintenue comme l'avait été celle du Vieux-Bourg [3].

II. — Le Novum Castellum ou Château-Neuf.

Les documents du moyen âge font fréquemment mention d'un *novum castellum*, qu'ils mettent en opposition formelle avec le *vetus castrum* de Gand et avec la cité proprement dite, ou le *portus*.

La plus ancienne mention de ce *castellum* se trouve dans les *Annales Sancti-Bavonis*, qui racontent comment, à la demande du comte Arnould le Vieux, les reliques de saint Bavon et de sainte Pharaïlde furent déposées, en 939, provisoirement dans l'église établie dans le nouveau *castellum*, pour y être mises à l'abri de toute profanation durant le temps que la contrée environnante restait

[1] « Notum facimus praesentes litteras inspecturis quod nos dilectos scabinos et burgenses nostros de Brelo, de Borchstraete et Ante Urbem ab omni pace et talia in perpetuum quitos clamamus, etc. WARNKŒNIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte, II^{en} Bandes I^e Abth., Urkundenbuch*, p. 44.

[2] Acte de 1244, dans WARNKŒNIG-GHELDOLF, *Gand*, p. 273.

[3] « De Rasse Kalle de se cense de le mairie de la Borgstrate derrière le castel de Gant, pour le terme de le Saint Jehan lan XXXVJ (1336), XXX s. (Comptes en rouleaux, aux Archives générales, n° 10.)

déserte et plongée dans la désolation à la suite des incursions des Normands, et comment, l'année suivante, on réintégra les précieux ossements dans l'abbaye de Saint-Bavon [1].

Ces textes sont formels ; ils s'accordent sur ce point capital qu'une église s'élevait dans l'enceinte du Château-Neuf ; or, on sait que l'église formait une partie essentielle du bourg dans les anciennes villes flamandes.

Il est bien vrai que les *Annales Sancti Bavonis* et le *Chronicon Sancti Bavonis* sont des écrits des XIVe et XVe siècles, qui ne peuvent avoir, pour la connaissance d'événements survenus quatre siècles plus tôt, la même autorité que les témoignages d'auteurs contemporains ; mais nous possédons, dans un autre manuscrit, portant pour titre : *Miracula sancti Bavonis,* et qui, suivant l'attestation de M. Holder-Egger, qui le publia dans le t. XV des *Monumenta Germaniae historica,* ne peut être postérieur à l'année 1010, la confirmation de ce que les *Annales* avancent, et cette confirmation est en outre corroborée par d'autres faits dont nous parlerons plus loin.

Voici comment le rédacteur des *Miracula* s'exprime : *Et quoniam eötenus, ut totus circumjacens pagus, ita et Gandensis cœnobii locus pene videbatur similior deserto vacuatus cultoribus, in novo edificata castello aecclesia, illö ea introduxerunt custodienda.*

Aucun doute n'est possible : l'oratoire dont il s'agit est l'église dédiée à sainte Pharaïlde, laquelle était considérée comme chapelle castrale des comtes de Flandre [2].

« Mais, répond M. J. Vuylsteke, dans une étude très fouillée qu'il a consacrée à l'examen de notre travail sur les *Origines de*

[1] « Anno 939, Sanctus Bavo, cum aliis pignoribus sanctorum et reliquiis de Lauduno ad ecclesiam in novo castello constructam deportatur, decimo tertio kalendus Octobris, quia coenobium Gandae nondum plene restauratum fuerat. » *Annales Sti Bavonis,* dans le *Corpus chronicorum Flandriae,* I, p. 444 ; Cf *Chronicon Sti Bavonis,* ibid., p. 513.

« Anno 940, aliquibus sanctorum Bavonis et Pharaildis reliquiis in ecclesia prædicta novi castelli, supra ripam fluminis Legiae sita, ad instantiam et devotam supplicationem Arnulphi comitis Flandriæ relictis... sanctorum Bavonis et Pharaildis praedictorum corpora... de saepedicta novi castelli ecclesia cum innumerabili multitudine populorum ad coenobium Gandense reportantur. » *(Annales Sti Bavonis,* ibid., et *Chronicon,* p. 514.)

[2] Voir lettre de l'archevêque de Reims de 1179, dans MIRAEUS-FOPPENS, II, p. 974.

la ville de Gand [1], les *Miracula* affirment qu'il existait dans le *novum castellum* une église, savoir celle de Sainte-Pharaïlde, et fournissant ainsi la preuve péremptoire que ce *novum castellum* ne saurait être confondu ni avec le château des Comtes, ni avec l'ancien Gravensteen, qui évidemment n'ont jamais renfermé une église quelconque. En effet, Sainte-Pharaïlde n'a jamais été comprise ni dans le château ni dans le *Steen ;* elle s'élevait en face, de l'autre côté de la place Sainte-Pharaïlde » [2].

L'affirmation, comme on le remarquera, est catégorique ; mais est-elle fondée ? Examinons la chose de plus près et voyons d'abord ce que pensent de l'emplacement de ce *castellum* les auteurs qui se sont le plus spécialement occupés de la question.

Warnkœnig, qu'on aime toujours à consulter en premier lieu dès qu'il s'agit de questions relatives à l'histoire ancienne de la Flandre, identifie le *novum castellum* de Gand avec le quartier nommé le Vieux-Bourg ; il présume que celui-ci reçut la qualification de *novum* par opposition à l'ancien *castrum*, mais sans spécifier ce qu'il entend par cet ancien *castrum* [3].

Son traducteur, A. Gheldolf, plus explicite, ajoute : « par opposition à l'ancien château d'Othon » [4], ce qui est inadmissible puisqu'il est aujourd'hui généralement reconnu que l'existence du château d'Othon ne repose sur aucune base sérieuse, et est au contraire en contradiction avec les faits historiques les mieux établis.

Pour A. Van Lokeren, le *novum castellum* n'est autre que le Gravensteen, dénommé ainsi à raison de sa construction plus récente [5].

C'est également l'opinion de M. Pirenne. Il estime que le château des Comtes aura remplacé un ancien fort ou burg érigé à la

[1] Notre travail a paru dans le tome XLV des *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, 1891 ; celui de M. Vuylsteke, portant pour titre *Het Gravenkasteel*, dans les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. II (1895), pp. 57-124.

[2] *Het Gravenkasteel*, pp. 73-74.

[3] « Wann man angefangen, die befestigte 864 erbaute Villa die alte Burg zu nennen, ist nicht auszumitteln ; in der Chronik von Sanct Bavo hiess sie noch 934 und 940 *Castellum novum* im Gegensatz des alten Castrum. » *Loc. cit.*, p. 95.

[4] *Gand*, p. 187.

[5] *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 25.

fin du IXe siècle contre les Normands et probablement démoli par eux peu de temps après [1].

M. Vuylsteke, comme nous l'avons remarqué, se rallie à un autre système. A l'exemple de Warnkœnig, il voit, dans le *novum castellum*, non un manoir féodal, mais un territoire urbain d'une assez grande contenance, notamment le Vieux-Bourg, qu'il étend jusqu'à la Lieve; il croit que l'auteur des *Miracula* nomme cette ville *novum castellum*, par esprit d'antagonisme à l'égard des moines de Saint-Pierre et, subsidiairement, parce qu'il n'a pas voulu laisser échapper l'occasion de proclamer l'antériorité de son propre couvent, de l'antique *castrum famosum nomine Gandavum*, situé au confluent de l'Escaut et de la Lys, dans lequel, d'après les traditions chères à sa communauté, saint Amand fonda l'abbaye de Saint-Bavon [2].

Quant à nous, il nous est impossible de voir dans le *Novum Castellum* autre chose que l'ancien Gravensteen avec ses dépendances, c'est-à-dire cette partie de la ci-devant île située entre le Fossé aux Corroyeurs au nord, la rue de la Monnaie jusqu'au pont du Comte (pont de la Boucherie) à l'est, la Lys au sud et la Lieve à l'ouest [3]. Ce terrain, comprenant environ un hectare et demi [4], formait une agglomération distincte à laquelle on donna le nom de *paroisse Sainte-Pharaïlde*. Il englobait le Gravensteen, l'église Sainte-Pharaïlde, la place de ce nom, la rue Haute-du-Soleil, la rue de la Monnaie, et était en communication, au moyen de trois ponts, avec la rue des Pierres, la rue du Haut-Port et la rue du Bourg. Il continua d'exister comme circonscription ecclésiastique jusqu'à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle et fut réuni seulement en 1614 à la paroisse de Saint-Nicolas [5].

Suivant notre manière de voir, ce territoire reçut le nom de *Novum Castellum* en opposition avec le *Vetus Castrum*, qui s'étendait de l'autre côté de la rue de la Monnaie et dans lequel, ainsi que le suppose M. Pirenne, aura existé jadis une antique

[1] *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 2e année, p. 268.

[2] *Opus cit.*, p. 78.

[3] Le plan-croquis ci-avant donnera une idée de l'emplacement du *Novum Castellum*, tel que nous nous le représentons; seulement notre graveur a mis par inadvertance *Novum Castrum* pour *Novum Castellum*.

[4] 15,500 mètres carrés, d'après le mesurage qu'a bien voulu en faire, à notre demande, M. l'architecte J. De Waele.

[5] MIRAEUS-FOPPENS, II, p. 1109.

forteresse, probablement détruite lors des incursions des Normands.

Dans l'acte rappelé plus haut, par lequel Marguerite de Constantinople et son fils Guy vendent à la ville de Gand entre autres le Vieux-Bourg, le terrain en question est délimité comme il suit : « le place séant devant nostre chastel de Gant ki gist entre les trois pons, c'est assavoir le pont con claime le pont le conte, le pont ki siet entre nostre chastel et le maison Philippart de le Val, et le pont con apiele hovesbrighe (hovetbrighe ?), deviers le Burgstrate duques à le justice le chastelain, tout entirement si comme ele gist dedens les trois pons deseuredis et les pons avoec, si avant ke nous i avons [1]»; par conséquent tout le terrain compris entre le pont de la Boucherie, le pont jeté sur le Fossé-aux-Corroyeurs et le pont de la Décollation, donc tout le *Novum Castellum* tel que nous l'avons circonscrit, à l'exception naturellement du Gravensteen et des attenances, lesquels restèrent la propriété du souverain, et dont quelques-uns furent plus tard donnés à cens à des particuliers pour y élever des habitations, autrement dit « pour y maisonner » [2].

« Le place séant devant nostre chastel » est ici incontestablement le même espace que ce que les règlements de tonlieux de 1199 appellent *bona appenditia castello Gandensi* et qui y figure à différentes reprises.

III. — Les règlements de péage de 1199. L'anticastellum.

Les règlements dont il s'agit pouvant répandre un jour très vif sur le point en litige, il ne sera pas inopportun de nous y arrêter quelques instants.

[1] F. De Potter, *op. cit.*, I, p. 79.

[2] Par une disposition additionnelle, le même acte établit à nouveau très nettement la démarcation entre le vieux et le nouveau Bourg, en stipulant que nul ne pourra être arrêté pour dettes le jour où il se présentera, soit spontanément, soit sur convocation régulière du bailli, aux plaids légaux à tenir au Vieux-Bourg ou sur la place Sainte-Pharaïlde : « On ne puet nul de nos homes tenir ne arrester pour dette ne pour catel kil doivent, les jours kil venront à plait ou pour plainte faire en el vies bourg ne en le place deseuredit ne as iours ke nous ou nostre baillius les i avoit mandés ». *Ibid.*, p. 79.

Le comte Baudouin IX et sa femme Marie, voulant mettre un terme aux exactions de toute nature dont les agents du fisc se rendaient coupables dans l'exercice de leurs fonctions, publièrent, au mois de juillet 1199, divers édits pour renouveler le tarif des droits que les bateliers et commerçants avaient à payer à chaque bureau de perception à Gand et dans les environs. Le montant des sommes dues y est indiqué en détail et les personnes jouissant de la franchise de tonlieu y sont énumérées.

Ainsi, le tarif des droits à percevoir au pont de Brabant exempte entre autres de toute taxe les bourgeois domiciliés en deçà des quatre anciennes portes de la ville, les habitants du Vieux-Bourg et ceux qui demeurent dans les appendances du château [1].

Le règlement de tonlieu perçu dans la ville proprement dite reconnaît que les pêcheurs de Gand, ceux du Vieux-Bourg ou qui demeurent dans les dépendances du château peuvent librement pêcher dans la Lys jusqu'au pont de Rekkelinge près de Deynze et dans l'Escaut, en amont, jusqu'à Knapenaerde près de Vurste et, en aval, jusqu'à l'embouchure du ruisseau dit Berthoudsbeke près de Wichelen [2]. Il prescrit en outre que les bourgeois de Gand domiciliés entre les quatre portes de la ville et ceux qui demeurent dans le Vieux-Bourg ou sur les propriétés dépendantes du château des Comtes, ainsi que les habitants de la *villa* de Saint-Bavon doivent être francs de tout tonlieu [3].

Le règlement relatif au tonlieu dit de sire Wasselin, au Marché-aux-Légumes, accorde la franchise aux bourgeois de Gand résidant entre les quatre portes de la ville, à ceux du Vieux-Bourg et à ceux qui sont domiciliés dans les appendances du château [4].

[1] « Ab hoc theloneo liberi sunt omnes burgenses infra quatuor portas Gandavi manentes, et qui manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi.* » WARNKŒNIG, *op. cit.,* 1re partie du t. II, *Urkundenbuch,* p. 20.

[2] « Piscatores de Gandavo et illi de veteri castro et illi qui manent *in bonis appenditiis castello* liberi et sine contradictione piscare possunt usque ad pontem Rekeline et usque ad Cnapenaerde et usque ad Bertoudibeeke ». *Ibid.,* p. 22.

[3] « Omnes burgenses manentes Gandavi infra quatuor portas et illi qui manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi,* similiter et homines Sancti Bavonis, liberi sunt a supradicto theloneo ». *Ibid.,* p.23.

[4] « Burgenses de Gandavo manentes infra quatuor portas Gandavi et illi de veteri castro, et qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi,* liberi sunt ab hoc theloneo ». *Ibid.,* p. 24.

Du tonlieu perçu à Schelderode sont déclarés exempts les bourgeois de Gand et ceux d'Audenarde, ainsi que les habitants du Vieux-Bourg, de même que ceux qui demeurent dans les propriétés dépendantes du château. Il est en outre stipulé que, si un bateau étranger transporte des marchandises appartenant à des bourgeois de Gand ou d'Audenarde, à des habitants du Vieux-Bourg ou à des bourgeois demeurant dans les dépendances du château de Gand, le navire seul sera imposé, tandis que la cargaison restera indemne [1].

Enfin, au bureau de perception établi près du Pont-de-Pierre *(Steenbrug)*, à proximité de l'église Saint-Jacques, étaient exempts du droit de tonlieu, connu ici sous le nom d'aumône *(eleemosina)*, les bourgeois de Gand demeurant entre les quatre portes aussi bien que les habitants du Vieux-Bourg, en outre ceux qui demeuraient sur les propriétés dépendantes du château et ceux qui résidaient dans l'*anticastellum* [2].

On aura remarqué la persistance que mettent ces actes à isoler le Vieux-Bourg, à l'opposer au *Novum Castellum*, et ceci nous donne bien le droit de soutenir que les deux agglomérations doivent être considérées comme formant deux sections distinctes.

« Mais, répond M. Vuylsteke, il existe d'autres écrits dans lesquels cette distinction n'est pas faite et où la même expression embrasse les deux sections. Ainsi, le règlement du tonlieu de Termonde, daté également de 1199, place sur le même pied les Gantois domiciliés entre les quatre portes et *illi qui pertinent ad castrum comitis* [3]. Par ceux *qui pertinent ad castrum comitis* on désigne incontestablement les habitants de tout le Bourg, aussi

[1] « Burgenses de Gandavo et illi de Aldenardo et homines de veteri castro et illi qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi*, liberi sunt ab hoc theloneo. Si tamen navis istorum res alienas tulerit, res alienae debitum dabunt theloneum et navis erit libera. Similiter si navis aliena tulerit res Gandensium vel civium Aldenardensium, vel illorum de veteri castro, vel illorum, qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi*, navis persolvet theloneum et res erunt liberae ». *Ibid.*, p. 26.

[2] « Ab hoc theloneo liberi sunt omnes homines qui manent infra quatuor portas Gandavi, et qui manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis appenditiis castello*, et illi qui manent in anticastello ». *Ibid.*, p. 27.

[3] « Sciendum autem. quod illi de Gandavo neminem debent trahere ad hansam suam, quam illos, qui manent infra quatuor portas de Gandavo, et eos, qui pertinent ad Castrum Comitis ». *Ibid.*, p. 29.

bien ceux du Vieux-Bourg que ceux des *bona appenditia castello.* C'est aussi l'opinion de Diericx *(Lois,* I, 226-233). Il en est de même de la convention du 12 mars 1254 (1253, v. st.) conclue entre la ville et l'abbaye de Saint-Pierre relativement à la construction de nouvelles fortifications (Warnkœnig-Gheldolf, *Gand,* p. 285), où l'on stipule que, si l'abbaye de Saint-Bavon ou le vicomte de Gand ou les habitants du faubourg Outre-Escaut ou enfin ceux du Vieux-Bourg *(illi de veteri burgo)* obtiennent des conditions meilleures que celles qui ont été accordées à l'abbaye de Saint-Pierre, celle-ci pourra se prévaloir des mêmes faveurs. *Illi de veteri burgo,* ceux du Vieux-Bourg, impliquent ici, évidemment, aussi bien les habitants des *appenditia castello* que les habitants du quartier désigné plus spécialement sous le nom de Vieux-Bourg et qui garda ce nom. Enfin, dans deux actes, l'un du 31 mars 1274 (1273 v. st.) (Diericx, *Ville,* I, 444) et l'autre du 1er janvier 1283 (1282 v. st.) (F. De Potter, *Petit cartulaire,* p. 19), l'expression *le Viesbourg* englobe aussi tout le Bourg »[1].

Ce raisonnement nous semble fort peu concluant. On sait combien certains textes anciens sont laconiques et partant laissent à désirer sous le rapport de la précision.

Ainsi, dans les lettres de plein pouvoir délivrées, en 1274, par la comtesse Marguerite à son fils Guy pour autoriser l'incorporation du « Viesbourg daleis Gant [2] », il n'est fait aucune mention des dépendances du château, quoique nous sachions d'une manière pertinente que ces dépendances étaient comprises dans la vente. Le silence que gardent ces lettres au sujet des *bona appenditia* n'a donc aucune signification et prouve tout simplement que le scribe s'est borné à énoncer les points essentiels, sans s'arrêter aux détails. Il en est de même des autres actes cités, et cela se conçoit d'autant mieux que, depuis la démolition des remparts avancés et la reconstruction du Gravensteen sous Philippe d'Alsace, tout le côté sud-est du *novum castellum* (place Sainte-Pharaïlde, etc.) se trouvait sous beaucoup de rapports dans la même situation topographique et était soumis au même régime juridique que le Vieux-Bourg. De plus amples détails étaient donc parfaitement inutiles, aucun

[1] Vuylsteke, *loc. cit.,* p. 105-106.

[2] Diericx, *Ville,* I, p. 144.

intéressé ne pouvant se méprendre sur la portée réelle du texte [1].

Mais que veut dire *anticastellum ?*

Dans notre ouvrage sur les *Origines de la ville de Gand* (p. 67), nous avons cru pouvoir établir une connexité entre l'*anticastellum* de 1199 et le bâtiment servant de vestibule au *Steen*. Cependant, tout bien considéré, il nous semble plus rationnel d'identifier ce vestibule avec l'*aula Comitis,* dont il est question dans deux documents anciens [2], et partant de chercher un autre emplacement pour l'*anticastellum*.

La keure octroyée, vers 1190, par Philippe d'Alsace à la ville de Bruges stipule, à l'article 25, que les causes relevant spécialement de la juridiction du souverain, nommément celles dont il s'était réservé la connaissance, se décideront, soit au burg même, soit devant ce château, *ante castellum,* en présence du comte ou de son représentant [3]. Il en était de même à Gand, où, aux termes de la grande charte de 1191, les cas d'importance majeure, *sublimia negotia,* devaient se traiter sur la place Sainte-Pharaïlde, devant le Gravensteen [4].

Par suite de la tenue de ces assises en plein air, il a dû se former de bonne heure, aux abords du porche du château, une espèce d'agglomération, à laquelle les rues Haute-du-Soleil et de la Monnaie sont redevables de leur développement. Or, le château, depuis sa reconstruction, n'ayant été occupé que temporairement et à des intervalles irréguliers par ses propriétaires, il n'est pas étonnant que ceux-ci aient songé à mettre en valeur les terrains vagues bordant leur enclos. Diericx cite un acte à la fin du XV[e] siècle par lequel le terrain s'étendant depuis les bailles du Gravensteen jusqu'au pont de la Décollation est donné en fief par le comte de Flandre à un certain Dominique Claissone [5]. Un demi-siècle plus

[1] « Domus quae aula Comitis dicebatur ante castrum nostrum Gandense. » F. De Potter, *Petit cartulaire de Gand,* p. 16.

[2] V. *Lex super placito de pecunia,* de 1228, dans Warnkœnig, *op. cit., Urkundenb.,* p. 38, et dans De Potter, *Petit cartulaire,* p. 16.

[3] Warnkœnig-Gheldolf, I, p. 421.

[4] Warnkœnig, *op. cit. Urkundenbuch,* p. 17.

[5] « Een huus ende woenste staende up Ste Veerelde plaetse an ende nevens tvoorn. casteel beginnende aen de baillie van de poorte ende streckende alzoe lanckx den muere van den zelven casteele ter Hooftbrugghen waert. » Diericx, *Ville,* t. II, p. 514.

tôt (1444), ce même terrain avait été donné en fief à Simon Utterspore [1] et antérieurement, par acte du 29 mai 1359, à Jean Janson, chambellan de Louis de Male [2].

Ces concessions successives ne furent sans doute pas les premières ; tout porte à croire, au contraire, que d'autres remontent à une époque plus reculée.

D'autre part, nous savons que des autorisations de bâtir contre les murs du *Steen,* le long de la rue de la Monnaie, ont été accordées à différentes reprises [3].

Ne serait-ce pas à l'ensemble de ces constructions que notre règlement de tonlieu fait allusion lorsqu'il parle d'un *anticastellum ?*

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas parvenu à trouver pour celui-ci un emplacement plus convenable, et nous constatons que notre habile contradicteur n'a pas été plus heureux dans ses recherches [4].

IV. – Age, emplacement, aspect et étendue du Château-Neuf.

Le château fort de Gand figure dans les actes publics dès l'année 1139, par conséquent longtemps avant les constructions de Philippe d'Alsace ; il y est textuellement cité sous le nom de *castellum Gandense* [5].

Aucun doute ne semble permis, nous nous trouvons ici devant un véritable manoir féodal et non devant un quartier urbain plus ou moins peuplé, plus ou moins étendu.

M. Vuylsteke objecte, il est vrai, que le terme *castellum* est

1 *Ibid.*

2 F. De Potter, *Petit cartulaire,* p. 46.

3 Diericx, *Ville,* t. II, p. 459.

4 « Ik moet zeggen dat ik zelf met dat *anticastellum,* eene uitdrukking die maar in een enkel stuk voorkomt, hoegenaamd geenen weg weet ». Vuylsteke, *op. cit.*, p. 105.

5 « Notum sit tam futuris quam presentibus, quod quidam miles nobilis nomine Hugo de Inckers, sortitus in conjugium filiam Sigeri, castellani Gandensis, nomine Aliciam, et per eam *castellum Gandense,* et officium, et patris ipsius hereditatem et allodium, venientes Burnehem, conquerabantur adversum nos. » E. de Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem,* p. 95.

employé en ce dernier sens dans certaines pièces diplomatiques relatives au Franc de Bruges (p. 76 et 114), mais les textes qu'il produit sont loin de confirmer ses assertions; ils prouvent uniquement que le mot *castellum* s'applique aussi au Bourg de Bruges, qui n'était, en somme, lui-même, qu'un château féodal, dont les dimensions correspondaient à peu près à celles du *Novum Castellum* de Gand.

L'archéologie va nous enseigner ce que peut avoir été, à cette époque lointaine, l'aspect du Gravensteen :

« Au Xe et au XIe siècle, dit A. de Caumont, les châteaux étaient en général composés de deux parties principales : d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou donjon.

» L'étendue de la cour basse, ou première enceinte, était proportionnée à l'importance de la place. Souvent elle occupait environ un demi hectare, quelquefois un hectare de terrain et même davantage. Si j'en juge par le grand nombre d'emplacements de châteaux que j'ai observés, beaucoup étaient entourés d'un rempart en terre sans maçonnerie, qui devait être surmonté de palissades en bois, et dont l'approche était défendue par un fossé plus ou moins profond [1]. Beaucoup de châteaux avaient aussi des murs en pierre. L'importance des places n'a pas toujours déterminé à employer la pierre de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des hommes puissants, situés dans des localités où les matériaux étaient difficiles à se procurer ou à transporter, n'ont eu que des murs en terre et en bois, tandis que d'autres, peu considérables, ont pu être garnis de murs en maçonnerie, là où la pierre était abondante et où l'on savait la mettre en œuvre.

» A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie, souvent artificielle, quelquefois naturelle, sur laquelle était assise la citadelle ou le donjon. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait *une motte* » [2].

[1] La première enceinte du *suburbium* de Bruges, ou la ville proprement dite, ne se composait que d'une palissade en bois. Elle fut entourée d'un fossé seulement en 1128.

[2] *Abécédaire d'archéologie. Architecture civile et militaire*, 3e édit., 1870, p. 392.

Le bourg de Bruges, quoique apparemment d'une conception plus grandiose [1], peut nous donner une idée de ce que fut autrefois la résidence comtale de Gand.

Dans cette dernière s'élevait, entre autres, l'habitation du prince, la *lapidea domus* que Galbert a connue. A côté, et y attenant peut-être, se dressait le donjon *(turris)* ; dans le voisinage se remarquaient la prison ou maison des ôtages *(gijselhuis)*, la salle de justice *(praetorium)*, la grange domaniale, les écuries, le colombier, qui ne disparut qu'en 1308, et les autres édifices accessoires ; un peu plus loin, les jardins, la chapelle castrale de Sainte-Pharaïlde, les demeures prébendales des chanoines, les écoles dont le chapitre avait le monopole à Gand, la plaine du château servant aussi de parvis et nommée dans quelques actes *Forum Comitis*. Aux termes de la keure octroyée en 1191 par la comtesse Mathilde, il était défendu d'établir des boutiques en plein vent sur cette plaine [2].

Tout l'enclos s'étendait, du côté du midi, jusqu'aux berges de la Lys [3]. Trois, et jadis peut-être quatre ponts, y donnaient accès, savoir : le pont du Comte ou de la Boucherie *(Gravenbrug, Vleeschhouwersbrug)* conduisant au Nouveau Marché-au-Poisson et au Haut-Port *(Hoogpoort)* ; le pont capital *(Hoofdbrug)*, improprement appelé Pont de la Décollation, par où l'on se rendait à Bruges par la chaussée de Bruges ou du Bourg *(Burgstraat* ou *Brugstraat)* ; le pont du Vicomte *(Burggravenbrug)* jeté sur le Fossé aux Corroyeurs et conduisant vers le Groenenbriel, et enfin un pont ou une porte mettant le Château-Neuf en communication avec l'antique rue du Vieux-Bourg, dans la direction de la porte Grise *(Grauwerpoort)*.

[1] Voir le plan de la ville de Bruges en 1127 publié par M. Pirenne dans son *Histoire du meurtre de Charles le Bon*. Le *burgus, castellum* ou *castrum* occupait l'emplacement aujourd'hui encore connu sous le nom de *Bourg* ou *Burg*. Il était défendu par un fossé sur lequel étaient jetés trois ou quatre ponts. A l'intérieur, autour d'une cour centrale *(curtis comitis)*, se groupaient diverses constructions, telles que l'église Saint-Donatien, le dortoir, le cloître, le réfectoire des chanoines, les écoles, la maison du prévôt, la salle de justice *(domus scabinatus)*. Ces bâtiments étaient couverts en bois ; l'église seule avait un toit en tuiles. Cf. PIRENNE, *opus cit.*, p. 49-50.

[2] « Nemini in foro comitis stallos locare licebit. » WARNKŒNIG-GHELDOLF, Gand, p. 226.

[3] « Anno 1073. In ecclesia novi castelli, supra ripam fluminis Legiae, in fisco Gandensi sita. *Annales Sti Bavonis, Corpus*, I, p. 447.

C'est dans ladite église de Sainte-Pharaïlde que les moines de Lobbes-sur-Sambre introduisirent, en 1060, les reliques de saint Ursmer, lors d'une tournée qu'ils entreprirent en Flandre dans le but de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de leur temple abbatial incendié. Les pieux voyageurs étaient venus de Lille en passant par Strazeele, Blaringhem, Cassel, Bergues-Saint-Winoc, Furnes, Bruges, Oostburg, Lisseweghe et Leffinghe. Le 11 juin, ils arrivaient à Gand, « *et imprimis introducti castrum apud S. Pharaildam orare* [*cœperunt*] » [1].

MM. Pirenne et Vuylsteke sont d'accord pour croire que par le mot *castrum* le narrateur entend le Vieux-Bourg. Nous ne voyons pas pourquoi, dans ce récit, on n'interpréterait pas plutôt *castrum* par *novum castellum* ou Vieuxbourg, à moins que *castrum* ne soit ici tout bonnement l'équivalent de ville *(civitas, portus)*, ce qui peut très bien se soutenir.

S'il est impossible de déterminer l'époque à laquelle le *Novum Castellum* prit naissance, nous pouvons du moins conjecturer, en admettant que les indications de Meyerus relatives à la construction de l'église Sainte-Pharaïlde soient exactes [2] — et tout permet de croire qu'elles le sont — que les commencements du château en question remontent au moins au Xe siècle.

Nous n'étions donc pas si loin de compte lorsque nous crûmes avoir établi par des citations de documents et d'auteurs dignes de foi que le Gravensteen est bien antérieur au règne de Philippe d'Alsace.

Lors de la construction du mur d'enceinte de la ville, dans le courant du XIe siècle, le Vieux-Bourg fut compris dans les lignes de défense de la place, et il y a lieu de présumer que c'est à cette époque, ou quelques années plus tard, que l'antique palissade, protégeant le Nieubourg du côté de la rue de la Monnaie, fut démolie comme étant devenue sans objet.

L'endroit conserva néanmoins une espèce d'autonomie, même après l'érection de la citadelle de Philippe. Cela résulte de l'ensemble des règlements de tonlieu en vigueur à la fin du XIIe siècle ainsi que de l'acte de cession du 8 avril 1274, dans lequel « le

[1] *Miracula Sti Ursmari in itinere per Flandriam,* M. G. SS, XV, p. 841.

[2] « Gandavi iuxta novam arcem templum divae Pharahildis extrui coeptum. » MEYERUS, ad ann. 912, et *Chronicon Sti Bavonis, Corpus,* I, p. 506.

place séant devant nostre chastel » continue à figurer comme un domaine à part. Seulement, à la suite du démantèlement partiel dont nous venons de parler, l'église Sainte-Pharaïlde ne se trouvait plus enclavée dans l'enceinte du château, mais en restait exclue. C'est ce qui explique pourquoi l'auteur du *Chronicon Sti Bavonis,* qui vivait au XVe siècle, a pu croire de bonne foi que ses sources se trompaient, alors que c'était au contraire lui-même qui, en les corrigeant, versait dans l'erreur [1].

V. — La ville du comte.

Dans la keure concédée aux Gantois en 1191 par la comtesse Mathilde, il est stipulé (art. 21) que, lorsque le comte en personne ou le vicomte, comme son représentant, voudra régler quelque affaire d'intérêt majeur, les échevins devront à cet effet comparaître devant lui entre la chapelle de Sainte-Pharaïlde et la ville du comte, « inter capellam Sti Pharaïldis et urbem comitis » [2]. Nous avions émis l'opinion que, par l'expression *urbs comitis,* il faut entendre le Gravensteen ou la *gravenstede;* mais M. Vuylsteke comprend les choses autrement ; il estime que par *urbs comitis* le rédacteur de l'acte désigne le Vieux-Bourg. « L'endroit, dit-il, en parlant de la place Sainte-Pharaïlde, se trouve à la vérité entre la chapelle ou église Sainte-Pharaïlde et le château des Comtes, mais il s'étend aussi entre cette église et le hameau qui, sous la dénomination de *vetus castrum* (dans son sens restreint), est distingué des *bona appenditia castello* ou de « le place devant le chastel », et ce rapprochement suffit pour faire voir qu'il faut entendre, avec Diericx *(Ville,* p. 441) et Warnkœnig-Gheldolf *(Gand,* 29, 30), par *urbs comitis,* le hameau le Vieux-Bourg » [3].

Cette interprétation, si elle était admise, cadrerait parfaitement avec notre thèse, à savoir que le Vieux-Bourg constituait un territoire distinct ; seulement, nous croyons devoir faire remarquer que les plaids, *placita* ou *sublimia negotia,* dont il s'agit [4], et qui se

[1] « Anno 912 : ecclesia, quae nunc dicitur Sanctae Pharahildis, in Gandavo fundatur *juxta* novum castrum. » *Corpus,* I, p. 506.

[2] Warnkœnig-Gheldolf, *Gand,* p. 230.

[3] *Het Gravenkasteel, loc. cit.,* p. 109-110.

[4] « Causae oppidi et placita non tractabuntur nisi apud Sanctum Johannem in quadrivia praetorii, nisi forte comes in propria persona, vel castellanus vice

tenaient jadis dans le Vieux-Bourg, furent transférés, en vertu de cet acte, sinon antérieurement, devant les « bailles » du château des Comtes [1], de sorte qu'il serait malaisé d'appliquer l'expression *urbs comitis* à autre chose qu'à ce château même.

VI. — J. van Thielrode n'a pas connu d'autre château des Comtes que le Gravensteen actuel.

Passons maintenant aux arguments tirés des écrits de Jean van Thielrode [2].

Ce moine, crédule et romanesque, qui rédigea, vers la fin du XIIIe siècle, une chronique dans laquelle la fiction l'emporte de beaucoup sur la vérité historique, attribue l'érection du *castellum Gandense* aux empereurs allemands ou plutôt aux césars romains *(imperatores Romanorum)*. Il raconte entre autres comment, du temps d'Arnould le Vieux, le château, après un siège long et mémorable, tomba aux mains des comtes de Flandre, qui s'en rendirent maîtres grâce à l'adresse d'un certain chevalier nommé Lambert, lequel fut, pour ce fait, élevé à la dignité de châtelain héréditaire.

Ce qu'on peut tirer de plus clair de ce récit embrouillé c'est que, par l'expression *castellum Gandense quod ad ripas Leie situm est* [3], notre chroniqueur n'entend nullement une ville ou un hameau, en un mot le quartier du Vieux-Bourg, mais un véritable château fort, par conséquent le Gravensteen. Cela résulte non seulement de tout le contexte, mais aussi des particularités que l'auteur donne

ipsius, de aliquo sublimi negotio tractare voluerit ; tunc enim schabini ad eum debent accedere, et inter capellam Sanctae Pharaildis et urbem comitis, de causa proposita tractare. » WARNKŒNIG, *loc. cit.*, *Urkundenbuch*, p. 17.

[1] « Item, pour un messagé ki porta lettres dou bailliu de Gant à Monsigneur Philippe à Biaumont sour Oise pour lui faire savoir l'estat des follons, des tistrans et des drapiers de Gant et del accort ki fut fait entre eaus et pour avoir lettres dou signeur de Sottenghien pour desariester *le plait des hommes devant, le castiel de Gant,* ke lidis sires de Sottenghien a arriestei, l sols. » Compte du bailli de Gand pour l'année 1304 (comptes en rouleaux, n° 1699), aux Archives générales du Royaume. Voir aussi les actes cités par J. Vuylsteke, dans sa notice *Het Gravenkasteel*, p. 109, n° 1.

[2] JOHANNIS DE THILRODE *chronicon*, M. G. SS. XXV, pp. 561-564.

[3] A l'époque de Thielrode, le château des Comtes ne se trouvait plus sur les bords de la Lys, mais notre moine rappelle ici la situation antérieure du temps que la rivière baignait les murs de cette forteresse.

sur les péripéties du siège auquel il nous fait assister. On sait, du reste, qu'à l'époque où vivait Thielrode le Vieux-Bourg avait cessé depuis des siècles de servir d'enceinte fortifiée. Aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que, dans les documents qui nous sont parvenus — et ils sont fort nombreux pour cette époque — on ne trouve pas la moindre trace d'un autre château comtal qui aurait prétendûment existé à Gand au XII[e] ou XIII[e] siècle.

VII. — Le STEEN ou DOMUS LAPIDEA et son donjon.

On est resté pendant longtemps dans une ignorance à peu près complète sur le point de savoir quelle peut avoir été la physionomie réelle de l'antique résidence de nos comtes et quelles en étaient les dispositions intérieures. C'est seulement après que les travaux de restauration actuellement en cours eurent reçu une impulsion sérieuse que la lumière commença peu à peu à se faire jour. Grâce aux efforts méritoires de quelques archéologues gantois, on est parvenu à la fin à rassembler des données précises sur l'ensemble et les subdivisions de cette célèbre forteresse.

Le regretté Hermann Van Duyse, entre autres, nous a laissé à cet égard deux intéressantes études, l'une dans les Annales du congrès archéologique d'Anvers, de 1892 [1], l'autre dans les Mémoires du congrès de Gand, de 1896 [2]. De son côté, M. G. De Waele, l'architecte qui fut chargé de la direction des travaux de restauration, a publié dans les Annales de ce dernier congrès un résumé succinct mais aussi complet que possible du résultat des fouilles exécutées sous ses ordres [3].

Des observations recueillies par ces deux spécialistes il résulte que le donjon consiste en deux constructions superposées, dont l'une, celle de dessous, date du X[e] ou XI[e] siècle et appartient, par

[1] *Le château des Comtes à Gand,* dans le *Compte rendu du Congrès archéologique et historique d'Anvers,* 1892, pp. 41-107.

[2] *Quel était le dispositif de défense du château des Comtes aux* XI[e] *et* XII[e] *siècles ?* dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.* Congrès de Gand, 1896, 2[e] partie, pp. 208-250.

[3] *L'âge des différentes parties du château des Comtes au point de vue architectonique. Ibid.,* pp, 185-207.

conséquent, au Gravensteen primitif. C'est en voulant débarrasser les substructions des décombres qui les masquaient que l'on mit à découvert l'ancienne crypte.

Ces travaux de déblaiement permirent en même temps de constater que le vieux donjon avait des dimensions identiques au nouveau ; il était de forme rectangulaire allongée ou barlongue et composé de trois étages, dont les salles mesuraient chacune 27^{m}4 de long sur 8^{m}26 de large. Les deux inférieures sont encore dans un bon état de conservation, la supérieure servant de rez-de-chaussée au donjon de Philippe d'Alsace. « La suture entre l'ouvrage primitif, dit M. De Waele, et la construction plus récente est donnée, tantôt par le passage de l'appareil oblique à l'appareil horizontal, tantôt par des contreforts simplement accolés à l'ouvrage ancien et faisant corps avec l'œuvre de Philippe d'Alsace, tantôt par l'enlèvement de la partie supérieure d'un arc dont les reins restent engagés dans la maçonnerie » [1].

Les murs, d'une épaisseur moyenne de 1^{m}70, sont étançonnés de massifs contreforts et bâtis en appareil oblique ; il serait difficile d'en déterminer l'âge exact.

La salle inférieure, autrefois divisée en deux travées, couvertes de voûtes en briques, est aujourd'hui convertie en une cave unique. Celle-ci reçoit le jour par des ouvertures longues et étroites placées à une hauteur de 1^{m}80 du sol. Aucune trace de fenêtres ne se remarque à l'étage supérieur [2].

Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre château est expressément désigné sous le nom de *castellum Gandense* dans un acte authentique de 1139. Quelques années auparavant, le notaire Galbert le nomme *domus lapidea,* en flamand *steen*, un nom qu'il conserva à travers les siècles et que l'on trouve souvent traduit par *petra comitis, gravenstena*, etc.

Nos pères, plus modestes que nous, nommaient en effet un château simplement *domus*. Ainsi, le comte Philippe date, en 1188, une de ses lettres de sa maison de Male lez-Bruges : *Actum in domo mea Malen* [3]. Un acte de l'an 1261, scellé par Jeanne, dame d'Espinoy et de Moerzeke, est expédié de son habitation de Moerzeke :

[1] *Ibid.*, p. 186-187.
[2] *Ibid.*, p. 188.
[3] Miræus Foppens, t. I, p. 188.

apud Morske, coram nobis, in mansione domine memorate [1]; un document du 1er septembre 1223, souscrit par Hugues 1er, châtelain de Gand, se termine par ces mots : *Actum apud Husdinium, in domo mea* [2]. L'ancien château de Tèrmonde est généralement appelé *maison (het huis van Dendermonde)*. Celui d'Ypres prend presque toujours le nom de *salle (de zael van Yperen) ;* aujourd'hui encore la résidence royale près de La Haye a conservé la dénomination de *Huis* ou *Huis-ten-Bosch*. On peut donc dire que *domus* et *castellum* s'emploient couramment l'un pour l'autre.

On aurait tort de considérer la demeure du comte à Gand comme un édifice de banal aspect ; il était loin d'être insignifiant. Construit en moellons disposés en *opus spicatum,* soutenu par une haute tour, et muni d'ouvrages extérieurs s'étendant jusqu'au pont de la Boucherie, il doit avoir eu, au contraire, l'apparence d'une forteresse très respectable.

C'est dans ce *steen,* ainsi que dans le donjon attenant, que les partisans de Guillaume de Normandie se retranchèrent en 1128 pour y soutenir un siège de la part des adhérents de Thierry d'Alsace.

A l'occasion d'une sortie qu'ils firent, dans la nuit du 1er au 2 mai, ils réussirent à mettre le feu à une rangée de maisons situées dans les rues avoisinantes ; et, tandis que la bourgeoisie s'efforçait par tous les moyens d'éteindre l'incendie, ils coururent démantibuler les mangonnaux ou machines de jet que l'ennemi avait dressés contre leurs murs [3].

Galbert ne faisant pas mention des palissades en bois qui entouraient le *steen,* on peut en conclure, semble-t-il, que ces défenses avancées étaient déjà détruites, au moins en partie ; elles doivent avoir disparu complètement en 1180.

Le même auteur, à un autre passage de son journal, parle de

[1] *Ibid.,* t. IV, p. 562.

[2] A. Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Gand et de Guînes,* p. 489.

[3] « Illi qui in Gandavo, in domo comitis, a civibus illis adhuc obsessi tenebantur, eo quod in parte Willelmi consulis persisterent, exierunt et platearum domos plurimam incenderunt. Cumque cives pro ignis destructione laborarent, securibus exciderunt iactatoria ingenia, scilicet mangunellas, quibus lapideam domum et turrim, in qua degebant obsessi, prosternerent. » Galbert, *Histoire du meurtre de Charles le Bon,* édit. Pirenne, p. 156.

nouveau du château des Comtes. Il nous raconte que Guillaume de Normandie reprocha vivement aux meneurs d'avoir laissé le peuple de Gand périr d'inanition, à la porte de son *steen*, bien qu'il leur eût été facile de procurer aux affamés la nourriture dont ils avaient besoin [1].

Le fait que le Gravensteen primitif s'élevait sur l'emplacement occupé depuis par la citadelle de Philippe d'Alsace est confirmé explicitement par les *Annales* de Saint-Bavon, qui nous enseignent que le château des Comtes était jadis connu sous le nom de *Novum Castellum* [2].

M. Vuylsteke le reconnaît, du reste. « Il y avait là, dit-il, en parlant du Gravensteen, une autre habitation du comte, également munie de moyens de défense, mais d'une importance moindre. Galbert ne nous dit pas, à la vérité, où la *domus lapidea* se dressait, et Gislebert n'en parle pas, mais je crois pouvoir le déduire de la dénomination populaire de *Gravensteen* qui, durant tout le moyen âge, resta attachée au *castellum* de Philippe d'Alsace, alternant parfois avec celle de *Gravenkasteel*. En effet, quoique ce ne fût plus un *steen*, mais un château, on lui conserva sa première appellation » [3].

Maintenant que nous savons que les deux termes s'emploient, l'un et l'autre, dans les actes officiels, pour désigner un château féodal, l'observation du critique gantois tombe d'elle-même. Reconnaissons toutefois que ces expressions ne sont pas absolument synonymes, le mot *castellum* impliquant une idée de force, de grandeur et de confort que n'a pas celui de *steen* ou de *domus lapidea* , et c'est sans doute pour ce motif que Philippe d'Alsace s'en sert de préférence dans l'inscription qu'il fit placer sur le palais qu'il venait de réédifier et de rendre inexpugnable.

Une objection qu'on n'a pas manqué de nous faire mérite qu'on s'y arrête. Dans l'inscription lapidaire il est dit que Philippe fit *bâtir* ce monument, *fecit hoc castellum componi*, et l'historien

[1] «Similiter per omnem comitatum suum perceperat, per hac in futuro consulens pauperibus quantam poterat. Illos etiam ex Gandavo turpiter redarguit, qui passi sunt ante ostium domus suae mori pauperes fame, quos pavisse poterant.» *Ibid.*, p. 7.

[2] « Anno 1335, ecclesia novi castelli, nunc comitis castellum nominati. » *Corpus chron. Fland.*, t. I, p. 450.

[3] *Loc. cit.*, pp. 67 et 71.

Gislebert de Mons, de son côté, atteste que Philippe *castrum gandavense construxerat* [1], d'où l'on conclut que ce prince est le véritable fondateur du château. Seulement, on semble perdre de vue que, dans le langage du moyen âge, les verbes *componere* et *construere* sont souvent employés dans un sens itératif avec la signification de *reconstruire, réédifier*. Ainsi Everhelm, auteur du XIe siècle, raconte qu'un certain Lausus, à son retour de la Terre Sainte, manifesta le désir d'être inhumé à Gand dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fondée, *quam ipse construxerat* [2]; or, le savant Ghesquière n'a pas eu de peine à démontrer qu'il s'agit ici, non d'une construction nouvelle, mais d'une reconstruction [3], ce qui démontre qu'il ne faut pas toujours prendre ces termes dans l'acception littérale du mot.

D'autre part, on peut dire que les travaux exécutés par ordre de Philippe étaient d'une importance telle qu'ils pouvaient être assimilés à une véritable création. En effet, il ne restait de l'ancien *steen* que les substructions seules, tout le reste ayant été rasé. A la rustique palissade en pieux on avait substitué une imposante enceinte en maçonnerie flanquée de tours de rempart à deux étages de défense. Grâce à ces transformations, le Gravensteen était donc devenu une citadelle pour ainsi dire nouvelle, qui devait à coup sûr provoquer l'admiration des contemporains et dont son propriétaire avait le droit de tirer vanité.

VIII. Les châtelains ou commandants du burg.

Une autre et indéniable preuve de la vénérable antiquité de notre château nous est fournie par l'institution séculaire des châtelains de Gand.

Les châtelains, en latin *castellani*, étaient des fonctionnaires chargés, comme leur nom l'indique, de la garde et de la défense du burg. Il fallait donc nécessairement que ce burg préexistât

[1] GISLEBERTI, *Chronicon Hanoniense*, M. G. SS. XXI, p. 577.

[2] « Atque Gandavi in ecclesia Sancti Johannis, quam ipse construxerat, locum sibi funereae quietis delegerat ». *Vita Popponis abbatis Stabulensis*. M. G. SS., XI, p. 296.

[3] *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 26.

avant qu'on ne pût songer à procéder à la nomination d'un commandant en titre.

Eh bien, on possède des documents qui nous font connaître la série des châtelains ou vicomtes de Gand depuis la première moitié du XI[e] siècle. N'est-on donc pas fondé à en conclure que le calcul de ceux qui ne font remonter le château des Comtes qu'à l'année 1180 reste bien en dessous de la réalité ?

Il nous manque des preuves suffisantes pour décider quels liens de parenté existaient entre les premiers châtelains et les avoués de Saint-Pierre et de Saint-Bavon; mais on remarque que ces deux catégories de dignitaires apparaissent à la même époque et occupent à peu près la même position sociale. A partir du milieu du XI[e] siècle, les avoués adandonnent en général leur titre de *advocatus* et prennent celui de *castellanus*.

Nous avons, dans notre travail rappelé plus haut, indiqué succinctement les droits et les devoirs des châtelains de Gand, et énuméré, d'après Duchesne *(op. cit.)*, les noms des plus anciens connus d'entre eux, à partir de Lambert, avoué de Saint-Bavon.

Ce Lambert, I[er] du nom, est cité dans plusieurs actes de l'an 1010 à l'an 1034.

Son fils Folcard lui succéda et trépassa en 1073.

Après lui vint son fils Lambert II. Il eut plusieurs enfants, dont Wénemar et Sohier 1[er].

L'aîné, Wénemar, épousa Ludgarde, morte sans enfants en 1101, et ensuite Gisèle, dame de Guines, qui lui procréa Arnould, tige des comtes de Guines.

Sohier I[er] participa à la châtellenie en même temps que son frère Wénemar. Il eut une fille du nom d'Alice, qui hérita du titre de châtelaine et se maria avec Hugues d'Inckers et, ensuite, avec Steppon de Viggensele.

Arnold, le fils aîné de Wénemar, aurait dû, d'après les règles de la loi féodale, succéder à son père, mais, ayant usurpé le comté de Guines contre le gré de son suzerain Thierry d'Alsace, celui-ci concéda les fonctions de châtelain de Gand à Roger, châtelain de Courtrai, qui les conserva sa vie durant, de 1151 à 1190.

A la mort de Roger, Sohier II, fils d'Arnould, vint faire valoir ses droits à la garde du château, se basant sur une possession héréditaire ininterrompue. Mais Baudouin IX, successeur de Philippe

d'Alsace, n'ayant pas vu de bon œil le pouvoir toujours croissant de son féal et ne pouvant se résoudre à livrer son château récemment réédifié aux mains d'un vassal entreprenant, à la fidélité duquel il ne se fiait pas entièrement, refusa son assentiment. Cependant, n'osant pas pousser l'injustice trop loin, de crainte de s'aliéner Sohier et toute sa famille, il lui donna, en compensation, cent livrées de terre. Une convention dans ce sens fut conclue, aux termes de laquelle Sohier abandonna la garde effective du château, sous réserve que lui et ses descendants conserveraient à perpétuité le titre honorifique de châtelain et jouiraient des autres avantages attachés à la possession de leur fief.

C'est ce qui résulte implicitement du récit de Gislebert, le chancelier et panégyriste du comte Baudouin. Voici comment cet auteur s'exprime : « Sohier, châtelain de Gand, qui comptait en Flandre beaucoup de parents et de vassaux, et possédait des richesses considérables, réclama, comme relevant de son fief, la garde du château de Gand, que Philippe, comte de Flandre, avait construit pour mater l'arrogance excessive des Gantois ; mais le comte, dont l'autorité n'était pas encore bien affermie en Flandre, ne voulant pas que Sohier eût à se plaindre de lui, et pour ne pas avoir l'air d'enfreindre les règles de l'équité, lui accorda, en compensation de la garde de cette forteresse, un revenu annuel de cent livrées de terre, dans l'espoir que Sohier et ses fils lui seraient à l'avenir fort utiles et le serviraient en toute loyauté »[1].

Depuis cette époque, le châtelain ou burgrave de Gand n'exerça en effet plus aucune autorité sur le château des Comtes, dont la garde fut confiée à des agents subalternes, qui, quoique prenant le titre de châtelain, n'étaient en réalité que des touriers ou concierges, c'est-à-dire des fonctionnaires d'un rang fort inférieur et dont l'office finit par être affermé moyennant finances.

[1] GISLEBERTI, *Chronicon Hanoniense,* dans les M. G. SS. XXI, p. 577.

IX. — Conclusions.

La pénurie de documents authentiques parvenus jusqu'à nous ne nous permet pas de donner une plus grande ampleur à la présente étude. Contentons-nous donc de résumer en quelques traits rapides le résultat de nos constatations.

A une époque reculée, qu'il est impossible de préciser, un ouvrage de défense de la nature de ceux qu'on nommait *castra* occupait l'emplacement du Vieux-Bourg, c'est-à-dire l'espace compris entre le Fossé-aux-Bateaux, la Lys, la rue de la Monnaie et l'ancien Fossé-aux-Corroyeurs.

Cette construction militaire, probablement détruite par les Normands, au IXe siècle, fut remplacée, peu de temps après, par un château féodal de dimensions moyennes, auquel on donna, par opposition, le nom de *Novum Castellum* ou Château-Neuf. Couvrant une superficie d'environ un hectare et demi et formant une paroisse distincte, il offrait une étroite analogie avec le château des Comtes ou Burg de Bruges. A l'Orient, il confinait au Vieux-Bourg et renfermait dans son périmètre le bâtiment dit Gravensteen, l'église Sainte-Pharaïlde avec son parvis, appelé *Forum Comitis,* ainsi que d'autres constructions.

On le trouve déjà mentionné, sous la dénomination de *Castellum Novum,* dans les anciennes chroniques aux années 938 et 940, de même que dans un manuscrit rédigé avant 1010 et corroborant les indications de ces chroniques.

A la tête du Château-Neuf étaient placés des fonctionnaires portant le titre de châtelain et dont nous possédons la liste complète à partir du commencement du XIe siècle.

Les partisans de Guillaume de Normandie y soutinrent, en 1128, un siège en règle de la part des adhérents de son compétiteur Thierry d'Alsace.

Quelques années plus tard, en 1180, Philippe d'Alsace, successeur du comte Thierry, ne jugeant plus le *castellum Gandense,* autrement dit le *Steen,* en état d'opposer une résistance efficace aux entreprises de ses turbulents sujets, devenus de plus en plus audacieux, donna ordre de l'abattre et d'ériger, sur son emplacement, un donjon nouveau, qu'il fit clore d'une enceinte murée, moins vaste mais beaucoup plus solide que l'ancienne palissade en bois. Cette

enceinte, de forme elliptique, garnie de tours d'angle et précédée d'un long vestibule voûté, existe encore en grande partie, avec la porte monumentale y donnant accès et au dessus de laquelle s étale l'inscription lapidaire que l'on sait.

En 1192, la garde du Gravensteen fut définitivement retirée aux châtelains de Gand, qui n'en conservèrent pas moins le titre de leur précédent office, mais finirent par y substituer celui de *vicomtes de Gand*.

Dans un travail qui fera suite à celui-ci nous nous occuperons du nouveau Gravensteen, dont la restauration se poursuit actuellement et avance à grands pas.

A. DE VLAMINCK.





FAUX MONNAYEURS

EN BRABANT

FIN DU XIVe ET COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE

I

Arrestation et exécution d'un faux monnayeur, à Bruxelles, en octobre 1399.



EN octobre 1399 fut arrêté, à Bruxelles, Chrétien Calf pour avoir fait de la fausse monnaie, rue Sainte-Catherine, dans cette ville.

On trouva cette fausse monnaie dans sa maison.

Il fut exécuté à Bruxelles, de la manière usitée pour les faux monnayeurs, c'est-à-dire par l'eau bouillante.

Les agents de l'amman de Bruxelles qui se saisirent de lui reçurent six florins de Hollande, mais dans cette somme étaient compris les frais d'emprisonnement.

Il fallut encore débourser quatre couronnes de France pour indemniser de sa location le propriétaire de la maison qu'il habitait rue Sainte-Catherine.

Le bourreau de Bruxelles, Pierre de Cock (ou de Coc), réclama trois florins de Hollande — le florin de Hollande valait alors 52 gros de Flandre — pour livraison de la paille, du bois et d'autres

objets nécessaires à l'exécution. Toutes ces dépenses s'élevaient donc à 989 livres 4 sous de payement, c'est-à-dire à 24 francs 5 sous 4 deniers 2 esterlins gros de Flandre.

Tout le mobilier de Calf fut confisqué et vendu aux priseurs jurés de la ville de Bruxelles pour la somme de 423 livres 12 sous de payement, qui valait alors 10 francs (d'or) 3 sous 10 deniers gros de Flandre [1].

Ce mobilier avait été préalablement évalué par ces mêmes priseurs jurés [2].

Le receveur général, qui avait dans ses attributions la poursuite des faux monnayeurs, eut à s'occuper de cette affaire et, dans ses déplacements pour cette cause, perdit un cheval qui tomba mort entre Haelen et Bruxelles, pour lequel il réclama douze couronnes de France. La couronne de France valait alors de 74 à 76 gros de Flandre.

Voici le texte flamand :

Item was gevaen kerstiaen Calf te brux. in octob. xcix die vals gelt maecte, in sinte kathelinen strate, te bruessel, dier met bevonden was binnen sinen huse, dair over gericht was, ontfaen van alder huysrade binnen sinen huse te bruessel vonden dwelc den scatters van bruessel vercocht was, te gader om iiij^c xxiij lb. xij s. p. val. x fr. iij s. x d. gr. vlem.

Plus loin : « *welke goede gescadt waren vander gesworen scaters van brux* ».

Plus loin : *xij cronen vrancr. voir een peert dat die rentmeester dair om doot reet tusschen halen ende bruessel.*

Item was gevangen in octobri xcix kerstiaen Calf die valsch ghelt maicte dair over te brux. gericht was gegeven van alderhande coste dair om

1 Le franc valait alors 39 livres 12 sous de payement et 66 gros de Flandre (anciens).

2 Un arrêt du conseil de Flandre du 31 décembre 1672, que je rapporte ci-après, ordonne encore la confiscation des biens, en ces termes :

« Déclare tous vos biens (il s'agissait de Nicolas Harache, de Rouen) tant alleux que fiefs et catteux, quelque part qu'ils puissent être situés, commis et confisqués au profit de Sa Majesté, les frais et mises en justice préalablement déduits ».

Dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, tome LXVI, année 1892, M. J.-Th. de Raadt a publié, sous le titre *Glanures numismatiques*, d'intéressants documents relatifs à des pénalités prononcées contre des faux monnayeurs, à Malines, en 1392 et en 1459.

gedain mit vj gulden hollants die Ammans knapen hadden die en vinghen, metten coste die hij dede opten steen dair hij gevangen lach mit iiij croenen vrancr. van huyshueren gegeven dair hij in woonde ende mit iij gulden hollants peteren den Coc gegeven voir hout stroe ende anders te gader doe men dair over richte, te gader ix^{c} iiij$^{x}{}_{x}$ ix lb. iiij s. pay. valent xxiiij fr. v s. iiij d. ij yng. gr. vlems.

Archives gén. du royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, reg. 2388, premier compte d'Etienne de *(van der)* Nederalphen, receveur général de Brabant, du 5 août 1399 à la Saint-Jean 1400.

II

Arrestation de Jean Michiels, maître de la Monnaie du seigneur de Brederode, à Waalwyk, en décembre 1400.

Le 5 décembre 1400, sur l'ordre de la duchesse Jeanne de Brabant, le receveur général de Brabant, Etienne de Nederalphen, accompagné du drossard de Brabant [1] et de quelques hommes, se rendit à Oosterwijk [2] et, de là, à Waalwijk [3] pour arrêter Jean Michiels, maître monétaire qui faisait frapper monnaie dans cette localité pour le compte du seigneur de Brederode [4].

Ce voyage dura six jours et coûta 19 1/2 doubles couronnes de Hainaut [5] équivalant alors à 26 francs et 26 gros de Flandre [6].

Voici le texte flamand :

« *Item v in decembri xiiij^{c} gereden bi bevele mynre vrouwen toesterwijc mitten drossate van Brabant ende een deel gesellen mit hem gevuert, ende van dair voirt gereden tot waelwijc omme te wane Janne Michiels, muntmeester aldair muntende van des heren wegen van*

[1] Le drossard de Brabant était alors Henri van der Lecke (Lek).

[2] Oosterwijk, localité située entre Tilburg et Bois-le-Duc (Brabant septentrional). Walwijk, commune du Brabant septentrional, située entre Heusden, Geertruidenberg et Tilburg.

[3] Waalwijk-Gansoijen, seigneurie dans la mairie de Bois-le-Duc près la vieille Meuse *(Aardrijkskundig woordenboek der Nederlanden,* Brabant septentrional, door A. J. van der Aa, 1843).

[4] Jean de Brederode.

[5] La double couronne de Hainaut valait, à cette époque, 92 gros de Flandre, ancienne monnaie ou monnaie légère.

[6] Le franc était alors à 68 gros de Flandre, même monnaie.

» *Breder Rode, uutgeweest vj dagen, verteert xixz dobbel crone heneg. val.*
» *xxvj francken xxvj gr. vlem* [1] ».

Feu l'archiviste de Bois-le-Duc, C.-R. Hermans, dit [2] qu'au XVe siècle Waalwijk ou Gansoijen fut un remarquable atelier monétaire. En 1364, ajoute-t-il, Waalwijk fut vendu, par Wenceslas et Jeanne, au seigneur de Brederode, mais à condition de ne pas y élever de château.

Guillaume de Brederode, en 1387, et Jean de Brederode, en 1400, sont cités comme seigneurs de Waalwijk. C'est donc de Jean de Brederode qu'il est question dans le texte mentionné ci-dessus. Gansoijen, actuellement un hameau dépendant de la commune de Drongelen, était anciennement une importante seigneurie avec haute, basse et moyenne justice, et il s'y trouvait un antique château.

D'après une charte de Jean de Brederode, Hermans pense que les seigneuries de Waalwijk et Gansoijen ont été possédées concurremment par la maison de Brederode.

Dans une charte donnée en 1400 par Jean de Brederode aux employés de la Monnaie de Waalwijk il est fait mention d'un maître monétaire, des monnayeurs et des ouvriers de la Monnaie de la terre de Waalwijk et autres possessions, « *een muntmeester, werkluijden ende munteren vande munten van onsen landen van Waalwijk ende andersins ons toebehoorende* ».

D'après la note du registre d'Etienne de Nederalphen, nous savons que ce maître de la Monnaie de Waalwijk était, à cette époque, Jean Michiels.

Il faut croire qu'il parvint à se justifier et à prouver qu'il avait le droit de monnayer à Waalwijk en vertu d'une commission régulière, car, après quelques années, nous voyons Jean Michiels monnayer pour Jean IV, duc de Brabant, à Vilvorde (en 1417), à Maestricht (1418-1419) et à Bruxelles (1420-1421), et il ne paraît pas douteux que ce ne soit le même personnage.

[1] Archives générales du royaume à Bruxelles, Chambre des comptes de Brabant, registre 2389, deuxième compte d'Etienne de Nederalphen, de la Saint Jean 1400 à la Saint-Jean 1401.

[2] Geschiedkundig mengelwerk over de provincie Noord-Brabant, eerste deel, 1840, bl. 103.

III

Supplice de deux faux monnayeurs, à Haelen (Limbourg), en 1404.

J'ai publié dans les Annales de notre Société d'archéologie (tome XIII, 1899, p. 114) un document relatif au supplice d'un faux monnayeur à Arlon, en 1378.

Voici maintenant, d'après une note (sous le titre : *Ander uutgheven om te hebben gericht ende justicie gedaen)* du receveur général, Guillaume Tonsus, dans ses comptes depuis la Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405, pour le duc Antoine de Bourgogne, alors gouverneur du Brabant, un récit très complet et très intéressant de la procédure suivie à l'égard de deux faux monnayeurs et de leur supplice à Haelen [1].

Deux compagnons, Arnoul *(Aerndt)* Sans et Jean Winterbacker, avaient frappé *(gewracht ende gemunt)* et imité à Pietersheim *(Petersem)* [2] des mites [3] de Flandre et de Namur [4].

En juillet 1404, le mayeur de Haelen, Libert *(Lijbrecht)* Zauwen, fit appréhender ces deux hommes et les trouva en possession des pièces falsifiées qui furent envoyées à Bruxelles et soumises au duc de Limbourg, Antoine de Bourgogne, et à son Conseil. Pour opérer cette arrestation, le mayeur employa deux chevaux et fut deux jours en route, pendant lesquels il dépensa 6 moutons d'or.

Les faux monnayeurs furent d'abord emprisonnés à Haelen et, de là, transportés à Trois-Fontaines, près Vilvorde, où il y avait une forteresse. Pendant ce voyage, les prisonniers étaient sous la garde de huit cavaliers. Le mayeur se rendit à Bruxelles pour ren-

[1] Chambre des comptes, registre 2392, Archives générales du royaume, à Bruxelles.

[2] Le château de Pietersheim, situé sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue au nord de Maestricht, fait aujourd'hui partie du territoire de la commune de Lanaeken.

[3] Petite monnaie de cuivre.

[4] Mites de Philippe le Hardi, comte de Flandre (1384-1404), et probablement de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418). M. Chalon, dans son livre sur les monnaies des comtes de Namur, mentionne plusieurs mites contrefaites.

dre compte à Henri vander Lecke (Lek), chevalier, drossard (bailli) du Brabant, des ordres qu'il avait exécutés. Le mayeur fut absent deux jours, pendant lesquels il employa deux chevaux et dépensa 8 moutons d'or.

Les accusés séjournèrent huit jours à Trois-Fontaines (en juillet) et le châtelain Jean Thuyn réclama 3 sous 4 deniers gros pour les frais.

Pendant ce temps, ils furent torturés *(geaerbeit ende gepijnt)* par Pierre de Cock, le bourreau de Bruxelles *(der stad hangedief van bruessele)*, en présence du drossard vander Lecke et du seigneur de Coolscamp, conseiller du duc de Limbourg.

Ils furent ensuite reconduits à la prison de Haelen où on les retint en tout huit jours, y compris le premier séjour, et jusqu'à leur exécution. Le geôlier *(de vruijnteneer)* réclama de ce chef 10 moutons d'or.

Pendant ce voyage de Trois-Fontaines à Haelen, les prisonniers étaient sous la garde de Jean Suetinc, de Jean Tenenpot, de Jean vander Mouter (ou Monter) *(roucken in brabant)* [1], de Henri Moorckman et de Henri Moore, gardes de la forêt de Soignes *(vorsters in Zonien)*.

A deux reprises, Gielis [2], le bourreau de Tirlemont *(de hangedief van Thienen)* les mit à la torture *(gepijnt ende gearbeit)*, dans la prison de Haelen, et reçut 6 moutons d'or pour cette besogne.

Tout ce monde *(3 roucken, 2 zonie vorsteren, 2 hanghediefs*, c'est-à-dire les bourreaux de Bruxelles et de Tirlemont et d'autres qui devaient assister et prendre part à l'exécution des criminels)

[1] Les auteurs du XIV[e] et du XV[e] siècle emploient cette expression avec la même signification, c'est-à-dire dans le sens de garde ou gardien.

La qualification *in brabant* indique une situation officielle.

Dans son *Etymologicon*, Kiliaen dit qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle le mot *roec* ou *rouck* correspondait à *gerechtsdinaar*, sergent de justice, huissier, recors.

Notre savant et obligeant membre correspondant, M. P. Alberdingk-Thijm, que j'ai consulté à propos de la traduction du mot *rouck*, m'a répondu : « Vous avez parfaitement raison de traduire *roec* ou *rouck* (en 1404) par garde ou gardien ».

Je tiens à remercier ici M. Alberdingk-Thijm de sa précieuse confirmation et aussi mon aimable collègue M. Julien Van der Linden pour les recherches qu'il a bien voulu faire à ma demande.

[2] *Gielis* est la forme flamande du prénom de Gilles.

logea trois jours à Haelen, à l'auberge du Casque *(inden helm)*, tenue par l'hôtesse *Belie*[1].

Guillaume Tonsus, le receveur général de Brabant, et le châtelain de Trois-Fontaines, Jean Thuyn, qui devaient veiller à l'exécution, avaient pris logement dans la même hôtellerie. La dépense totale s'éleva à 13 couronnes de France, plus 13 plaques.

La présence du receveur général s'explique parce qu'il avait, d'après sa commission, le droit et le devoir de faire arrêter et emprisonner, en Brabant, tous les faux monnayeurs.

Les lettres patentes que venait de lui accorder tout nouvellement le duc de Bourgogne, gouverneur du Brabant, l'investissaient spécialement de ce pouvoir :

« *Item dat onse voirs. overste rentmeester van brabant mach vaen arresteren ende in gevanckenisse leggen, inden lande van Brabant alle valsch munteneren ende ander misdaders also verre dat sine ambacht toehout om die te houden in gevanckenissen ende daer met voirt te werden gedaen alsoot behoren sal na recht ende reden.* [2] »

Enfin le jour de l'exécution arriva. La peine était terrible et bien conforme aux lois criminelles de l'époque :

Les deux malheureux (le texte ne dit pas si, vaincus par la torture, ils avouèrent leur crime), accusés d'avoir fabriqué et imité des monnaies de cuivre de faible valeur, furent enchaînés et placés dans un chaudron où les bourreaux les laissèrent bouillir.

Détail horrible : on négligea de remplir le chaudron d'assez de liquide, de sorte que la violence du feu l'endommagea à tel point qu'après l'exécution il n'avait plus aucune valeur et qu'il fallut payer tout son prix, 3 couronnes de France et 14 plaques à Brier, le marchand de Haelen, qui l'avait vendu.

Toute cette procédure coûta 4 livres 1 sou 7 deniers gros de Flandre (monnaie forte), mais les conseillers de la Chambre des

[1] *Belie* est un diminutif flamand d'Isabelle.

[2] Voyez le texte complet de cette commission écrit en préambule du troisième compte de Guillaume Tonsus, depuis la Saint-Jean 1403 au 7 mai 1404. Registre 2392, Chambre des comptes du Brabant, Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Guillaume Tonsus avait un autre droit concernant la monnaie : « *Item orloven wi hem dat hi alleen sal heffen ende boiren tonsen behoef alle die bate ende pourfite die ons van onser munten comen selen* ».

comptes trouvèrent que cette dépense n'incombait pas au duc mais au receveur général, parce que (comme il est écrit dans le registre en marge) celui-ci « le devoit faire a cause de son office moyennant les gaiges quil en a ».

En effet, le duc Antoine lui avait alloué un traitement annuel de 300 couronnes d'or de France — ces 300 couronnes, alors à 40 gros de Flandre (monnaie forte), valaient donc 50 livres de gros (monnaie forte) — avec les autres profits afférents à cette charge [1].

Dans son *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant,* M. le professeur Edm. Poullet mentionne qu'en 1430 on condamna, à Louvain, deux faux monnayeurs. Ils furent aussi exécutés par l'eau bouillante et leurs biens furent confisqués (Chambre des comptes, registre 12655, compte de la Saint-Jean 1431 à la Noël). On voit, ajoute M. Poullet, que la peine de mort qualifiée par l'eau et l'huile bouillante, dont les édits du XVIII[e] siècle [2] menaçaient les faux monnayeurs, n'était pas une innovation dans le droit criminel brabançon ; mais je n'admets pas l'opinion de M. Poullet lorsqu'il dit que le crime de fausse monnaie était assez rare dans les temps primitifs. J'ai rencontré souvent, dans les comptes, des mentions de fausse monnaie d'or, au XIV[e] siècle ; les faussaires, il est vrai, restaient ordinairement inconnus et par conséquent échappaient à la peine de leur crime ; c'est ce qui explique la croyance de M. Poullet.

Si l'officier criminel de Louvain fut embarrassé, en 1430, devant un cas qu'il n'avait jamais rencontré dans sa carrière judiciaire, c'est qu'il était bien novice et ne s'était pas donné la peine de rechercher les précédents, puisque l'exécution de Haelen ne remontait alors qu'à vingt-six ans à peine [3].

[1] *Mitten rechten, pourfiten, opcomingen ende vervallen gewoenlic ende geplogen van outs tot hertoe ende daer toebehorende.*

[2] Et aussi les édits du XVI[e] et du XVII[e] siècle.

[3] Voyez Knobbaert, *Jus civile Gandensium rub. 1, art. 9, n° 11, tomus primus,* p. 134, Anvers 1677, où il rapporte tout au long la sentence rendue au Conseil de Flandre, le 31 décembre 1672, contre Nicolas Harache, qui fut jeté dans l'huile bouillante après avoir été étranglé sur un échafaud dressé place Sainte-Pharaïlde, à Gand, avec quelques-unes des pièces falsifiées attachées au cou ; son corps fut ensuite transporté et pendu à la potence ordinaire.

Au parlement de Flandre, la peine ordinaire de ce crime était la potence (arrêt du 8 avril 1685).

Voyez aussi : Un faux monnayeur, arrêté à Lessines, le 2 septembre 1289,

Ander uutgheven om te hebben gericht ende justicie gedaen.

Lijbrecht Zauwen meijer van halen om te hebben gevanghen opden (en blanc) *dach van Julio 1404. Aerndt Sans ende Janne winterbacker gesellen, die quade ende valsche miten bij hemlieden hadden, die zij te petersem gewracht ende gemunt hadden, op de munten van vlaendren ende van namen, ende doe die vors. miten gebracht te bruessel tot mijn heeren van lijmborch voirs. ende sinen rade, dien hij te kenne gaf tvoirs. stuck, dair hij om uut was mit ij paerden ij dagen. Voir elken dach iij mouton. zijn vj mouton., valent, den mouton te xiij d. ob. gr. gerekent . . . . vj s. ix d. gr.*

Den selven voir de costen van viij personen, elc mit eenen peerde, die de voirs. ij gevangenen voerden van halen voirs. dair sij gevangen waren, tot den drien bornen, ende voirt dat die meijer voirs. quam vanden drienbornen te bruessel aen heeren henrick vander lecke ridder, drossate van brabant, hem seghen dat die voirs. gevanghenen bracht waren ten drien bornen gelijc als hij bevolen hadde te doin, dair die meijer voirs. om uut was ij dagen mit ij peerden, voir al viij mout. valent als boven . . . . ix s. gr.

Den vruijnteneer van halen vanden costen die de voirs. ij gevangene daden inde voirs. vruijnte, bin viij dagen dat sij dair lagen gevangen soo ierst warf dat sij dair lagen eer dat mense ten drien bornen waert voerde, so dair nair dat sij van danen wederbracht waren tot mense justicieerde, voir al x mouton. valent . . . . xj s. iij d. gr.

Janne thuijn Castellain vanden drienbornen, vanden costen die de voirs. ij gevangenen daden bin viij dagen dat zij dair laghen gevanghen inde maent van julio voirs., ende van dat sij gevoert waren, vanden drien bornen, weder te halen, hem dair op betaelt ter goeder rekeninghe. . . . . iij s. iiij d. gr.

Janne Suetinc, janne tenenpot ende janne vander mouter roucken in brabant, vair dat sij holpen weder voeren de voirs ij gevangenen vanden drien bornen voirs. tot halen als boven, Ende vandat sij opden dach dat mense richte, dair waren, ende holpen dair toe, elc iij dagen, zijn ix

notice de R. Serrure, dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 341. L'auteur dit : « On sait sur quelle vaste échelle se pratiquait, dans les temps passés, la lucrative mais dangereuse industrie de la contrefaçon monétaire », et cite plusieurs monnaies évidemment contrefaites

Voyez aussi : *Practique judiciaire es causes criminelles*, par Messire Josse de Damhoudere, Anvers, 1564. Ce crime, dit l'auteur, est si odieux qu'il n'est pas permis au condamné d'en appeler.

dagen. Dair sij af heesschen sdaischs i Royal, waren ix Royalen, hemlieden dair op betaelt, altsomen . . . . iij s. iiij d. gr.

Heijnen moorckman, ende heijnen moore vorsters in zonien, van dat sij holpen de voirs. gevangenen voeren weder tot halen, ende richteren als voirs. is, elc iij dagen. Dair sij af heesschen sdaichs i Roijal als boven, betaelt hemlieden dair op tsamen. . . . . iij s. iiij d. gr.

Gielise den hangedief van thienen, om te hebben de voirs. ij gevangenen gepijnt ende geaerbeit tot halen, ten tween stonden vj mouton. valent als boven . . . . vj s. ix d. g.

Den selven om te hebben geholpen de voirs. ij gevanghenen richten ende zieden iij cronen vranckr., valent te iij s. iiij d. grote stuck . . . . x s. gr.

Petren den Cock der stad hangedief van bruessele om te hebben de voirs. ij gevangene gearbeit ende gepijnt ten drienbornen in presentien vanden drossate voren genompt, ende den heeren van Coolscamp raed mijns heeren van lijmborch. Ende oec om te hebben deselve gevangenen mit gielise den hangedief van thienen voirs. gericht ende gesoden te halen. Voir al v cronen, valent als boven. . . . x vj s. viij d. gr.

Brier te halen, vanden keijtele dair de voirs. ij gevanghenen inne gesoden waren de welke keijtel soo verbrandt wart, datter engheen prouffijt af quam na dat Richte gedaen was, coste iij cronen vrank. ende xiiij placken, valent . . . . xj s. ij d. gr.

Belien werdinne inden helm te halen, voir die costen die de rentmeester general dede mitten voirs. castelain vanden drien bornen iij roucken ij zonie vorsteren ij hanghediefs, ende anderen bin iij dagen dat die voirs. ij gevangenen geaerbeit ende gejusticiert waren te halen voirs. xiij cronen vranck. ende xiij placken, valent als boven . . . . xliiij s. v. d. gr.

Somme (totale) : *iiij lb. i s. vij d. gr.*

En marge : *Royé pour ce que le receveur le devoit faire a cause de son office moyennant les gaiges quil en a.*

IV

Un autre passage des comptes de Guillaume Tonsus (Reg. 2392 de la Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405) se rapporte à des perquisitions faites au mois d'août 1404, au sujet de faux *bot-*

dragers ou *lions heaumés*, contrefaits d'après ces pièces d'argent frappées en Flandre par Philippe le Hardi [1].

Voici le texte :

Den selven (le messager Thierry vanden Broeck) *gesonden te sint truden om een prueve ende assay te doin maken den* (la date en blanc) *dach van oegst xiiij^c ende viere van selveren boddragers geslagen opde munte van vlaendren die een wisselaer van diest* (un changeur de Diest) *brachte den rentmeijster general om daer af inquisicie te doin want hij daer af bescaedt was als hij seide wel toter some van cl. l. gr.* (150 livres de gros) *de welke vors. boddragers valsch ende quaet vonden waren in aloije ende sneden* (en aloi et en taille), *daer hij om uut was met enen perde* iiij *dagen, hem gegeven* iij *s.* iiij *d. groet* (3 sous 4 deniers gros, c'est-à-dire 40 gros).

Janne collenere wercman om te hebben geweist inde vors. maent van oegst te meghem te batemborch te roden dat godevaert cuignij toehoert te bouchout ende anders waer om te vernemen waer ende wie die vors. valsche boddragers gemunt hadden ende vant dat een willem tack ende jonge jan van houte daer gewracht hadden maer sij waren wege. Daer hij om uut was te voet wel x v dagen, hem gegeven ij *cronen vrancr. valent vj s viij d. gr.* (c'est-à-dire 80 gros, la couronne de France valant alors 40 gros).

En marge on lit : *Roye faulte de mandement, roye pour ce quil* (le receveur général de Brabant) *le doit faire a cause de son office.* Ces perquisitions devaient donc être faites aux frais du receveur général et ne devaient pas être supportées par le duc de Brabant.

8 septembre 1901. G. CUMONT.

[1] V. *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, par M. L. DESCHAMPS DE PAS, Paris, 1863, pl. VI, n° 7.





WICELINUS DUX

UN
DENIER TOURNOIS INÉDIT
DE WENCESLAS I, DUC DE LUXEMBOURG
(1356-1383)

Par le Dr ÉMILE BAHRFELDT

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DE BERLIN



ARMI les ouvrages qui furent présentés au Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900 se trouve un mémoire de M. le Dr Emile Bahrfeldt intitulé *Wicelinus Dux,* dans lequel le savant vice-président de la Société numismatique de Berlin nous révèle l'existence d'un denier tournois de Wenceslas Ier, duc de Luxembourg (1356-1383).

La découverte d'une monnaie belge inédite est chose toujours si intéressante que nous avons immédiatement sollicité de M. le Dr Bahrfeldt l'autorisation de traduire et de publier *in extenso* son travail, écrit en langue allemande, afin de faire connaître davantage dans notre pays cette excellente étude et son précieux objet. Cette autorisation nous ayant été courtoisement accordée, voyons ce qu'est *Wicelinus Dux,* et cédons la place à notre auteur.

« *Droit.* ✠ WICELINVS DVX, croix longue dont le pied
» coupe le grènetis intérieur et la légende.

» *Revers.* ✠ TVRONVS CIVIS, châtel tournois. Grènetis
» extérieur. Billon blanc : 19mm. Poids : 1 gr. 14.



» Cette monnaie de bas aloi, dit M. Bahrfeldt, se trouvait
» depuis de longues années dans ma collection où je l'avais classée
» à la suite des médiévales françaises. Elle paraissait y être à sa
» place, ne fut-ce qu'à cause du châtel tournois qu'on distinguait
» sur son revers, un fort dépôt d'oxydation, en apparence indéro-
» chable, empêchant d'en déchiffrer davantage. Mais ayant récem-
» ment entrepris de la nettoyer avec soin, il me fut possible de la
» dégager parfaitement, ainsi qu'il appert du dessin ci-dessus, et
» j'eus la satisfaction de pouvoir constater qu'à ma connaissance,
» du moins, cette pièce était inédite.

» Dès le premier aspect il est facile de constater que l'on se
» trouve en présence d'une reproduction de l'archétype français.
» Il est, en effet, bien connu que certaines espèces monétaires
» acquirent au moyen âge une vogue si considérable qu'elles durent
» à la faveur dont elles jouissaient dans leur pays d'origine non
» seulement d'être imitées par les États voisins de leur lieu d'émis-
» sion, mais encore d'être transportées et reproduites au loin. Sans
» dresser ici une liste de ces imitations je me bornerai à indiquer
» deux monnaies françaises qui furent tout spécialement l'objet de
» fréquentes reproductions.

» C'est tout d'abord le *gros tournois :* créé à Tours, au XIIIe siècle,
» il fut bientôt copié dans toute la France, où il resta longtemps
» recherché ; ensuite les Pays-Bas, les régions rhénanes, la West-
» phalie et d'autres pays plus éloignés encore imitèrent et répan-
» dirent son type à l'envi. Il était surtout affectionné des petits
» dynastes auxquels il facilitait la diffusion, si lucrative pour eux,
» de leur mauvais numéraire.

» C'est ensuite le *denier tournois,* qui existait déjà sous le règne

» de Philippe-Auguste (1180-1223) et qu'on reproduisit jusque » dans les principautés grecques des princes croisés. Son aire » d'extension fut toutefois moins étendue que celle du gros tour- » nois.

» La monnaie que nous publions appartient à cette seconde » espèce. Quel est son pays d'origine ? La réponse à cette ques- » tion ne paraît pas possible à priori : le revers porte les mots » TVRONVS CIVIS, ce qui est l'immobilisation de l'archétype » tournois, mais il est clair que cette pièce ne peut être un produit » de l'atelier monétaire de Tours, à cause du nom du souverain, » WICELINVS, qui se lit sur l'autre face. D'autre part la recher- » che d'un prince de ce nom demeure tout d'abord stérile : il ne » peut être question de l'archevêque de Strasbourg, Wicelinus » (1001-1029), tant à cause de l'époque reculée à laquelle il vivait, » que du titre DVX qui lui est inapplicable. Mais, si j'avise le duc » Wenceslas Ier de Luxembourg (1356-1383), je crois que j'aurai » découvert et le prince émetteur, et le pays d'émission. Les com- » tes, puis ducs de Luxembourg ont maintes fois copié le numé- » raire français, et Wenceslas Ier suivit en cela ses prédécesseurs ; » on s'en assure facilement en parcourant l'*Essai de numismatique* » *luxembourgeoise* de feu R. Serrure, si prématurément enlevé à » la science. On remarque notamment parmi les espèces de Wen- » ceslas Ier une monnaie identique aux deniers tournois, frappée à » Luxembourg, et portant la mention TVRONVS LVCEB, alors » qu'on lit TVRONVS CIVIS sur la nôtre ; celle-ci se différencie » encore de celle-là par sa croix longue et son plus grand module ; » toutefois c'est certainement à côté de la pièce de Serrure que » notre denier doit venir se ranger, et le dernier doute s'évanouit » lorsqu'on rapproche WICELINVS de WICEL, WINCEL » et même WICELARDVS, qui sont les diverses formes qu'af- » fecte le nom de Wenceslas Ier sur les monnaies luxembourgeoises.

» Rien n'indique l'atelier d'où sortit ce denier tournois : on a » donc le choix entre les officines de Luxembourg, de Musson ou » d'Yvoix ; ces deux dernières n'eurent toutefois qu'une impor- » tance secondaire.

» Le successeur de Wenceslas Ier au duché de Luxembourg fut » son neveu Wenceslas II, empereur d'Allemagne et roi de » Bohême ; mais ce n'est certes pas à ce monarque qu'il faudrait

» classer notre pièce, vu qu'il s'intitule *roi* sur *toutes* ses espèces » luxembourgeoises; du reste la facture de cette monnaie s'oppo- » serait de prime abord à pareille attribution ».

(s.) Dr E. BAHRFELDT.

Nous ajouterons quelques mots à l'intéressante notice qu'on vient de lire.

Le précieux denier tournois que nous décrit M. Bahrfeldt vient heureusement combler une lacune de la série luxembourgeoise ; il est le double de ces mailles tournoises de Wenceslas Ier, auquel notre auteur se réfère, et qui lui permirent de fixer sa détermination avec certitude. Ces mailles, figurées aux numéros 125 et 126 de l'ouvrage de Serrure, portent au droit, entre deux grènetis, la légende WENCESLAVS DVX, ou WICELARDVS DVX entourant une croix pattée à branches égales, et au revers TVRO-NVS LVCEBG, autour d'un châtel tournois surmonté d'un petit lion ; aucun grènetis ne sépare le châtel de la légende. Elles pèsent de 0 gr. 58 à 0 gr. 65, soit précisément la moitié du denier en question, qui est donc bien l'unité monétaire immédiatement supérieure, conformément au système tournois français.

Les mailles tournoises de Wenceslas Ier, sans être communes, sont pourtant représentées dans la plupart des collections; on en connaît d'assez nombreuses variétés de coin, ce qui témoigne en faveur d'émissions fréquentes ; par contre le denier ne nous est connu que par le seul exemplaire qui a fait l'objet du travail de M. Bahrfeldt. Cette grande rareté est-elle due à un monnayage restreint, à des refontes subséquentes, ou au simple hasard ? Un texte seul pourrait nous donner une réponse satisfaisante ; remarquons toutefois que les unités sont en général plus répandues que leurs fractions, vu qu'on en émettait davantage ; notre denier faisant exception à cette règle, il ne serait peut-être pas téméraire d'attribuer sa pauvreté numérique à un monnayage de courte durée.

Nous terminerons en disant que *Wicelinus Dux* fait aujourd'hui partie de notre série luxembourgeoise, grâce à la charmante attention de M. le Dr Bahrfeldt, qui voulut bien s'en dessaisir en notre faveur.

ED. BERNAYS.



LE VOL DES BIJOUX

DE LA

PRINCESSE D'ORANGE

A BRUXELLES EN 1829



E 26 septembre 1829, dans la matinée, le bruit d'un vol aussi important qu'audacieux se répandait dans Bruxelles et faisait taire momentanément les controverses brûlantes qui préludaient à la révolution de l'année suivante. On avait soustrait les bijoux de la princesse d'Orange, séjournant en ce moment en Belgique avec la Cour.

La veille au soir, un grand feu d'artifice avait attiré la population à l'Allée Verte, théâtre des promenades *fashionables* de l'époque. Une fête offerte par la princesse Fréderic d'Orange retenait le monde officiel et les serviteurs de la Maison royale. Le prince héritier d'Orange et sa femme, née grande-duchesse de Russie, occupant le palais des Académies actuel, étaient momentanément absents, l'un pour une inspection de la garde civique, l'autre pour une visite à Tervueren. Leur palais presque désert se prêtait ainsi aux exploits des malfaiteurs.

La situation de cette demeure princière facilitait encore les tentatives des voleurs. Isolée de toute construction, elle était adossée

à la campagne qui couvrait le quartier Léopold actuel, et n'en était séparée que par le boulevard et par la muraille de l'octroi. Son jardin était longé par la rue Latérale, alors fort peu habitée, et où le factionnaire posté d'habitude avait été relevé par suite de l'absence des princes.

Une terrasse reliait le palais au mur de clôture du jardin, établi vers la rue Latérale. C'est un fragment de cette levée qui forme aujourd'hui la butte existant dans le jardin vers l'hôtel du ministre de l'industrie et du travail, alors hôtel de Trazegnies.

Le 26 septembre, vers sept heures du matin, un frotteur pénétrant dans l'appartement de la princesse, situé à l'angle du palais vers le parc, remarqua un désordre extrême et donna l'éveil. Les autorités appelées immédiatement constatèrent ce qui suit : Des gens venus du dehors s'étaient approchés par la terrasse d'un vestibule situé au premier étage, avaient brisé un carreau de vitré, en amortissant le bruit de l'effraction à l'aide d'argile humide, et avaient pu ainsi ouvrir une porte d'entrée. Ils s'étaient rendus directement dans l'appartement voisin, occupé par la princesse. Là, ils étaient allés droit à un meuble appelé *diamantaire,* et en avaient forcé la porte. Ils en avaient enlevé le contenu, et s'étaient retirés sans toucher à deux autres meubles où certains bijoux étaient également déposés. Au dehors, des traces de pas sur la terrasse, d'autres traces sur le mur d'enceinte vers la rue Latérale, une montre entourée de brillants retrouvée au pied du mur, une échelle placée contre le mur de l'octroi, du côté de la campagne, enfin un châle de la princesse abandonné près de l'échelle indiquèrent la voie suivie par les voleurs. Leurs traces permirent d'affirmer qu'ils étaient au moins à deux sur la terrasse, et que parmi eux se trouvait une femme.

Si le crime était singulièrement audacieux, son objet n'était pas moins susceptible de frapper l'opinion. Un signalement répandu par les soins de la police renseigna 77 numéros, dont le plus grand nombre étaient des bijoux d'une valeur inappréciable, brillants de dimensions inusitées, perles énormes, camées rares, miniatures représentant des membres de la famille de la princesse. Sans qu'on put justifier le chiffre on parla d'un préjudice d'un ou deux millions.

On se figure sans peine l'émoi que causa pareil événement non

seulement à Bruxelles mais dans tout le royaume des Pays-Bas et même à l'étranger. On se doute aussi des recherches minutieuses entreprises par la justice. Celle-ci multiplia ses efforts en proportion de la qualité des préjudiciés et de l'importance des objets soustraits. Magistrats, policiers, hommes de cour, agents politiques rivalisèrent de zèle pour découvrir les coupables ou au moins les bijoux enlevés. On fouilla Bruxelles, on avertit les autorités étrangères, on fit surveiller les principaux marchés de bijoux des deux mondes. Ce fut en vain. La police promit 50,000 florins à qui révélerait les noms des coupables. Pas un renseignement, pas une trace ne purent être recueillis. On eut dit que la chose tenait du miracle, tant demeuraient profonds le silence et le mystère qui couvraient les détails du vol.

Et comme il arrive souvent, lorsqu'un aliment n'est pas offert à ses convoitises, la malignité publique s'attaqua aux victimes faute de pouvoir s'en prendre aux coupables. On accusa le prince d'Orange d'avoir inspiré la soustraction, afin de se procurer des fonds à l'aide des brillants de la princesse. L'insuccès de l'instruction judiciaire confirma ces soupçons téméraires, et les animosités politiques achevèrent de les répandre dans l'esprit sinon de la majorité des contemporains au moins de beaucoup d'habitants de Bruxelles.

On rencontre encore aujourd'hui, dans les collections de caricatures de l'époque, des dessins injurieux représentant le prince d'Orange occupé à piller les coffrets de bijoux de sa femme. Et il fut démontré plus tard, au cours d'une instruction judiciaire dont nous parlerons bientôt, que le ou les voleurs s'amusaient beaucoup à considérer ces images de leur prétendu complice.

La révolution survenue en Belgique au cours de 1830 détourna au bout d'une année les esprits; on reporta au second plan l'affaire criminelle dont nous parlons. La retraite du gouvernement néerlandais, la séparation des deux peuples, la division opérée dans l'administration de la justice suspendirent et les recherches et l'attention publique.

Mais dans le cœur des populations néerlandaises, attachées à leurs souverains, dans les préoccupations des autorités de La Haye, désireuses à bon droit de sauvegarder l'honneur princier, et de poursuivre la réparation de l'attentat, un souci cuisant continuait

de subsister. Les neuf premiers mois de l'année 1831 s'étaient écoulés quand, soudain, une dépêche du ministre néerlandais à Washington, adressée au département des affaires étrangères à la Haye, annonça tout à la fois l'arrestation du coupable et la découverte de la plupart des bijoux volés.

Dans ce document, daté du 31 juillet 1831, complété par des communications qui le suivirent rapidement, le baron Huygens, ministre du roi des Pays-Bas, racontait en détail les faits suivants, qui tenaient du roman.

Le 28 juillet 1831, au soir, un inconnu s'était présenté chez Huygens, à New-York, pour réclamer la prime promise à ceux qui dénonceraient les voleurs. Il déclarait qu'un étranger, nommé Polari, arrivé depuis peu de jours d'Europe, était nanti de la plupart des objets volés. Il ajoutait qu'il fallait agir d'urgence parce que Polari, ayant contrevenu aux lois américaines prohibant l'entrée des bijoux, avait été arrêté, puis relâché, mais avait vu saisir par les autorités une partie des brillants qu'il n'avait pu cacher.

Sans perdre un instant, Huygens courut chez l'avocat de la légation, s'adressa avec lui au magistrat compétent, et assisté des détectives américains se rendit au domicile de Polari. A neuf heures du soir, la maison de ce dernier était cernée, et la police y entrait. Mais le coupable s'évadait par dessus une muraille.

Le lendemain, le même inconnu, ayant retrouvé la trace de Polari, signala sa nouvelle retraite à Huygens, qui y courut une seconde fois. Ce fut en vain encore, car Polari se sauva par les toits.

Cette fois, le ministre fit publier un avis promettant 2,000 dollars de récompense à qui livrerait le présumé voleur. Le soir même, deux amis de ce dernier venaient dénoncer sa retraite ; c'était en dehors de la ville. Les autorités s'y rendirent sur-le-champ. Polari, toujours avisé, prit la fuite à la vue des policiers. Déjà il avait gagné la campagne, poursuivi dans sa course par les agents de police, par Huygens et par l'avocat de la légation. Trompé par l'obscurité, il tomba dans un ravin, l'avocat s'y précipita à sa suite, le saisit par les jambes, et permit ainsi aux policiers de se saisir enfin de celui qu'ils poursuivaient depuis deux jours.

Interrogé immédiatement, le prisonnier déclara qu'il avait acheté à un inconnu les bijoux saisis par la douane, puis il prétendit les avoir trouvés.

Persuadées de tenir le coupable, les autorités s'occupèrent en premier lieu de récupérer les objets volés. Non sans peine on obtint restitution des objets saisis par la douane. Une autre partie des bijoux, notamment des perles superbes, fut retrouvée dans l'appartement de Polari, cachée dans des manches de cannes et de parapluies.

D'autres, soigneusement enfouis dans un bois près de New-York, y furent exhumés par une femme vivant avec le prisonnier, et emportés à Liverpool, où la police, prévenue à temps, les saisit à l'arrivée du bateau. D'autres enfin, joints aux fragments de montures que le voleur avait déposés dans une cachette au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, y furent plus tard repris par les agents secrets de la police hollandaise, munis d'un plan découvert dans les papiers du détenu.

Désormais l'instruction judiciaire pouvait se dérouler sans rencontrer de difficultés autres que celles dérivant des distances énormes séparant les magistrats instructeurs, le prisonnier, le lieu du crime. Ces difficultés se prolongèrent durant plus de deux années. Nous les passons sous silence et nous nous contentons de rappeler la version assez originale que Polari présenta comme moyen de défense définitif, pour expliquer la possession du trésor princier.

Il avouait sans détour qu'après avoir été condamné aux travaux forcés pour vol sous l'Empire il avait séjourné à Bruxelles de 1827 à 1830. — « En 1829, disait-il, j'étais en rapport avec M. Rey, fabricant à Forest. Un matin de novembre, sorti par la porte de Hal, je m'étais rendu à Forest par les bois de M. Mosselman, et j'y avais vu de loin des gens enterrer un objet de grandes dimensions. Après leur départ j'ai recherché cet objet, et j'ai trouvé un coffre rempli de bijoux que j'ai enterré ailleurs dans le bois. Au mois de juin 1830 j'ai déterré le trésor, j'en ai appris la valeur et je me suis rendu avec lui en France, d'où j'ai gagné l'Amérique en 1831. Avant de partir j'ai séjourné à Bruxelles dans une petite maison située porte de Namur, et j'ai démonté les bijoux les plus importants, afin d'emporter plus aisément les brillants et les perles. J'ai caché les fragments de monture et d'autres bijoux au pied du mur du cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, hors de la porte de Louvain. »

Ce fut, en effet, en ce lieu, indiqué sur un petit plan saisi par les

agents de la police, que ces derniers retrouvèrent, comme nous l'avons dit, la dernière partie des objets volés, et notamment 31 camées représentant les membres de la dynastie impériale de Russie.

Vers la fin de l'année 1833, Polari fut enfin amené en Europe et dirigé sur La Haye, où l'instruction put marcher vers son terme.

Le prisonnier se décida alors à parler.

Selon un procès-verbal du 18 novembre 1833, il déclara au juge d'instruction qu'il avait commis le vol étant seul et qu'il en avait caché le produit dans la forêt de Soignes avant de quitter l'Europe. Plusieurs lettres adressées par l'inculpé du fond de sa prison à diverses autorités confirmèrent ces aveux.

Quoique singulièrement désintéressée vis-à-vis d'une poursuite, qui désormais semblait n'importer qu'à nos voisins du Nord, l'opinion publique se réveilla en Belgique à l'approche des débats publics. Elle remarqua l'invraisemblance qui entourait les aveux de l'inculpé, l'impossibilité pour lui de préparer, perpétrer, cacher le crime, les indices accusant la pluralité des voleurs. Elle se rappela des déclarations faites au cours de l'instruction par la maîtresse et par un ami de Polari, disant tous deux que Polari avait raconté avoir fait le coup avec deux camarades. Et elle prétendit que les soupçons répandus naguère à l'adresse du prince héritier se trouvaient plutôt confirmés que détruits par l'attitude étrange de l'inculpé. Dans les aveux de ce dernier elle s'obstina à voir uniquement le désir secret d'obliger le prince en vue de se ménager les faveurs du gouvernement après une condamnation inévitable.

Privés de tout moyen d'élucider davantage le problème, les magistrats durent se décider à déférer le prisonnier et le dossier aux juges compétents, c'est-à-dire à la Cour d'assises.

Ici se présenta une dernière difficulté.

D'après la législation, d'accord avec le bon sens, on ne pouvait saisir du débat que la Cour d'assises du lieu du crime, ou du domicile de l'inculpé, ou du lieu où il avait été trouvé. Aucune Cour du territoire néerlandais ne se trouvait dans ces conditions. L'inculpé se trouvait dans le ressort de la Cour de La Haye, mais par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, car il y avait été amené de force.

Plutôt que de renvoyer l'affaire aux juges belges, dans lesquels une révolution récente permettait au gouvernement néerlandais de ne pas avoir confiance, les autorités se décidèrent pour la Cour de La Haye et lui soumirent l'affaire.

Le 7 mars 1834 s'ouvrirent enfin les débats publics devant la Cour d'assises de la Hollande méridionale.

L'attente des esprits curieux ou friands de scandales fut dès le début complètement déçue. De retentissante qu'elle était en apparence la cause devint banale. L'accusé se borna à avouer le vol, commis par lui seul, disait-il, et à solliciter grâce. Son avocat plaida l'incompétence de la Cour, mais l'accusé observa que ce moyen était soulevé contre son gré et en blâma l'emploi. L'avocat dut alors se contenter de faire valoir l'invraisemblance de la version de Polari et l'impossibilité pour lui d'avoir agi seul.

L'instruction et les débats prirent à peine quelques heures. Le 8 mars, la Cour condamna Polari du chef de vol qualifié à douze années de réclusion et à une demi-heure d'exposition publique.

La vindicte des hommes était satisfaite, semble-t-il, par une sentence qui tenait compte de la participation d'autres coupables, restés inconnus, de la réparation partielle du préjudice causé et de la longue détention préventive infligée au condamné.

Mais l'opinion publique, en Belgique, refusa d'envisager comme définitive la version de ce dernier, acceptée par la justice néerlandaise. Et longtemps encore elle persista à envelopper, dans le vol de 1829, d'autres coupables, et même à les trouver sur les marches d'un trône [1].

P. Verhaegen.

[1] Nous avons emprunté les éléments principaux de cette note à l'ouvrage : *Procès de Constant Polari, condamné le 8 mars 1834 par la Cour d'assises de Hollande,* par P.V. Arntzenius. 2 vol. La Haye et Bruxelles, 1835. I. Lejeune, éditeur. Divers détails nous ont été fournis par la correspondance du baron Huygens, ministre des Pays-Bas à Washington, correspondance dont les minutes nous ont été gracieusement communiquées par le chevalier van der Elst, chef du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères à Bruxelles.





NOTES

SUR

L'ARCHITECTURE MÉDIÉVALE FRANÇAISE

A PROPOS D'UNE EXCURSION A REIMS ET A LAON

Conférence faite à la Société, le 2 décembre 1901.

Introduction.

Mesdames, Messieurs,



'EXCURSION de notre Société à Reims et à Laon nous a permis de vérifier quelques-unes des données sur lesquelles se base l'étude de l'archéologie française médiévale, d'après de récents travaux.

Ces données sont d'une précision toute scientifique et considèrent, pour expliquer l'efflorescence monumentale, les caractères ethniques des races collaboratrices du mouvement artistique, les conditions d'exécution, les traditions constructives des races antérieures et les influences des peuples étrangers se produisant par échanges commerciaux ou par incursions guerrières.

C'est ainsi qu'on a observé très judicieusement que l'art ogival naît, en France, dans les pays colonisés par les peuples dits barbares : Kymris, Bolgs, Burgondes, Franks, Saxons et Normands venus après le IIIe siècle. M. Raoul Rosières a observé que ces peuples blonds n'ont pas dépassé dans leurs établissements définitifs une ligne allant de Granville (côte de la Manche) à Lyon. Le centre du mouvement, là où l'art ogival se montre le plus pur, ce sont les bassins de l'Oise et de l'Aisne, c'est-à-dire précisément le domaine patrimonial des rois franks [1].

Vous voyez donc une double constatation de faits : d'une part les établissements barbares, d'autre part le règne de l'art ogival concordant sur les mêmes contrées.

Ce rapprochement ne peut être fortuit ; au contraire, il indique clairement un fait.

Les peuples blonds se sont croisés avec les populations celto-latines et ont apporté à celles-ci des aptitudes spéciales.

Cela n'exclue donc pas la part romaine dans l'élaboration de l'art ogival, mais en diminue considérablement l'importance, beaucoup trop grandement estimée par de Caumont, qui ne voyait dans le roman que du romain dégénéré et dans le gothique que du roman perfectionné.

M. Alphonse Wauters était du même avis lorsque, dans nos *Annales,* il a posé en principe que l'architecture romane comprend trois périodes : le roman proprement dit, qu'il date du Ve siècle au milieu du XIe siècle et qu'il appelle le *roman gothique ;* le roman orné, qui va jusqu'au milieu du XIIe siècle et qu'il nomme *roman lombard,* et la *transition romano-ogivale,* qui nous mène au milieu du XIIIe siècle.

Je ne relève ni les anachronismes ni les contre-vérités que pareil système présente et continue à analyser l'opinion de M. Wauters.

Celui-ci n'admettait pas non plus l'appellation d'*architecture latine* d'Albert Lenoir, car pour lui tout est latin dans l'architecture chrétienne d'Occident, depuis N.-D. de Tournai en passant par les cathédrales de Reims et de Cologne, jusqu'à Saint-Pierre de Rome, parce que « leurs plans dérivent tous de celui de la basilique plus ou moins modifié ».

[1] COUGNY, l'*Art au moyen âge,* p. 191.

Nouveaux anachronismes et autres non-sens !

Il n'admettait pas davantage, en Occident, l'influence byzantine, c'est-à-dire orientale, ailleurs qu'à Ravenne et à Venise.

Pour lui, l'architecture d'Occident était caractérisée par le plan basilical, tandis que celle d'Orient l'était par le plan rond ou polygonal, et toutes deux, croyait-il, avaient puisé uniquement leurs principes dans l'architecture romaine.

Si, en Occident, nous trouvons des églises rondes, c'est, disait M. Wauters, à l'imitation des coupoles romaines que nous le devons.

Il n'admettait pas plus l'influence arabe sur l'art romano-ogival que celle des Croisades.

En un mot, pour lui l'architecture romane est purement et simplement un dérivé de l'architecture romaine.

Tout naturellement de ce principe, qui n'est vrai qu'en moindre partie, M. Wauters a tiré des conclusions inexactes. Le contraire eût étonné. Je cite :

« Un édifice ogival est absolument différent d'un temple grec » ou romain, tandis que la basilique romane constitue une imita- » tion (sic), une adaptation (re-sic). de la basilique primitive ! »

Saint Remy de Reims (fig. 2) une imitation de Saint-Pierre hors les murs ou de Saint-Clément de Rome ! [1]

Et encore :

« Le monument de *Galla Placidia* à Ravenne, plus ancien » de cent ans que Sainte-Sophie, fournit le plus ancien exemple » connu d'une voûte sphérique avec pendentifs [2]. »

Et l'architecture des Sassanides ?

Et les coupoles de Syrie ?

Enfin ceci :

« En réalité, Ravenne constitue la première étape de la route » où l'architecture romaine s'engagea pour devenir l'architecture » romane ! [3] ».

On le voit, l'art de l'Exarchat est romain et non byzantin, Saint-Vital, comme les deux Apollinaires sont romaines ou mieux

[1] Wauters, l'*Architecture romane*. Bruxelles, Vromant, 1889, p. 13.
[2] Idem, p. 23.
[3] Idem, p. 25.

romanes, et ajoutons, pour rendre fidèlement la pensée de M. Wauters, *romanes gothiques*.

C'était là une thèse insoutenable que le respect dû à un savant dont notre pays s'honore à juste titre a empêché de relever jusqu'ici les contre-sens.

La vérité c'est qu'il manquait à Alphonse Wauters, la critique qui ne peut s'apprendre que par les monuments eux-mêmes pour traiter pareille question et que vous avez raison de faire des excursions !

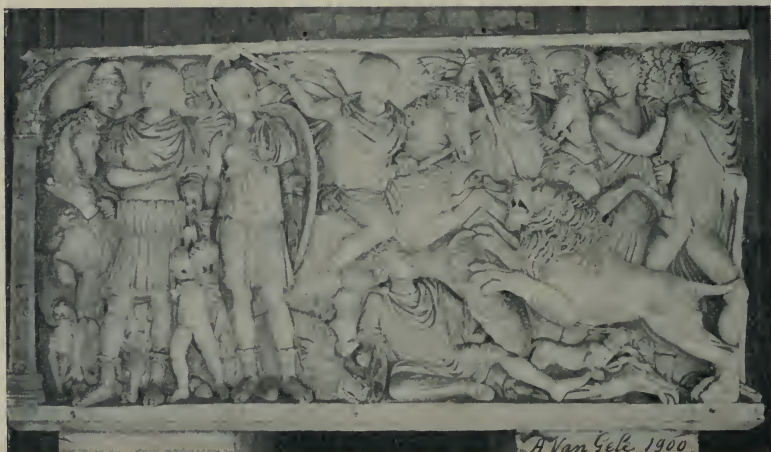


Fig. 1. — Reims. — Tombeau de Jovin.

A ce point de vue, la visite du musée lapidaire de Reims a été particulièrement suggestive pour nous, car, concentrés en quelques exemples, elle nous a fait voir tous les facteurs qui amenèrent l'éclosion de l'art roman ou mieux encore médiéval.

Les éléments celtes et latins tout d'abord ; puis les influences byzantines, barbares, arabes et d'autre part encore par voie de commerce ou de voyages d'artisans, par voie religieuse — les pèlerinages au tombeau du Christ — ou militaire — les croisades — l'influence de l'art perse et de l'art syrien, tous éléments qui ont concouru à l'éclosion de l'art que nous appelons roman. On voit

très clairement cela à Reims, au Musée de l'Hôtel Dieu, et il n'y a pas jusqu'à la tombe du consul *Flavius Valentinus Jovinus* (fig. 1) qui ne montre jusqu'à quelle décadence était tombé l'art romain au IVe siècle. On conçoit en étudiant cette sculpture que ce n'est point uniquement de là qu'est sorti l'art qui nous a légué les admirables statues de la cathédrale, ni les beaux chapiteaux de l'église Saint-Remi.



Fig. 2. — Reims. — Église Saint-Remi. Façade.

Certes non, Rome n'a pas été l'initiatrice unique de l'art chrétien d'Occident au moyen âge. On peut attribuer une part considérable aux éléments barbares et orientaux. Ceux-là sont bien visibles dans les sculptures des parties primitives de Saint-Remi (fig. 2), parties peut-être carlovingiennes, dans certains des chapiteaux de l'église d'Urcel (fig. 3) qui racontent si drôlement la genèse et aussi dans ceux d'une curieuse église que nous avons vue proche

de Laon et que j'ai bien regretté de ne pouvoir étudier longuement. C'est aussi en visitant cette église que nous avons vu, dans l'abside, une méthode de voûter rappelant celle du Périgord, de même que, dans la chapelle basse du palais épiscopal de Laon, nous avions pu en voir un autre exemple.

Or c'est d'Orient en droite ligne que l'école périgourdine a puisé ce mode de couverture cupoloïde. C'est la coupole syrienne comme la coupole sassanide comme enfin celles, géniales, d'Anthé-



Fig. 3. — Intérieur de l'église d'Urcel.

mius de Tralles et d'Isidore de Millet qui en sont les prototypes très caractéristiques.

On a trop oublié dans l'étude archéologique du moyen âge que Rome après le ve siècle avait reçu, sur le sol de ses anciennes provinces, des peuples que les Romains nous ont accoutumés à appeler barbares, mais qui possédaient eux aussi des principes d'art. Nos musées de Namur et de Charleroi en font une démonstration convaincante.

Pour étudier ce fait, Reims est bien située. L'antique *Durocortorum* devait être, sous les Romains, une ville importante à en juger

par l'Arc de Mars (fig. 4) élevé, paraît-il, par les *Remii* en l'honneur de César et d'Auguste, et par les superbes mosaïques qu'on y voit dans le musée de l'hôtel de ville. Voici donc une municipe devenue siège d'un archevêché métropolitain. La municipe ne disparaît pas entièrement après la conquête barbare. Il reste des vestiges d'organisation municipale à côté de l'organisme religieux. Les institutions civiques disparaissent plus ou moins, mais l'esprit municipal persévère qui deviendra plus tard la Commune ou la Paix jurée.



Fig. 4. — Reims. — Porte de Mars.

L'organisation romaine ne disparaît donc pas entièrement. Un élément nouveau s'y introduit seulement. Cet élément, ce sont les envahisseurs barbares qui l'apportent et ce sont eux que décèlent les sculptures du musée lapidaire et les chapiteaux carlovingiens de Saint-Remi. L'art romain seul par la marche de sa décadence ne pouvait amener semblables œuvres.

Nous avons donc pu lire, dans ces pierres vénérables, l'histoire de la formation de notre art occidental roman, et cela avait d'autant plus d'intérêt pour nous que le siège métropolitain de Reims étendait son domaine spirituel jusque sur une partie de nos provinces actuelles.

En effet le siège d'Arras, restauré par saint Waast, puis de Cambrai-Arras, les sièges de Noyon-Tournai, puis de Tournai, enfin celui de Térouanne étaient suffragants de Reims, tandis que

celui de Liége l'était de Cologne. Comme l'observe M. Pirenne, c'est la division des *civitates* romaines des Tongres, des Nerviens, des Ménapiens et des Morins persistant depuis avant la colonisation romaine. Les institutions nouvelles ne sont donc que la continuation des institutions anciennes. Mais ce qui s'est passé au point de vue politique et religieux ne devait pas arriver au point de vue de l'Art. Dans ce domaine, tout de sentiment, les nationalités, par atavisme, reparaissent. L'ouvrier romain et l'ouvrier barbare s'influencent l'un l'autre, et de leur œuvre d'abord parallèle, ensuite convergente, influencée par l'étranger, naît un beau jour l'art roman, non point romain d'origine, mais aussi barbare par le croisement antérieur des races.



Fig. 5. — CATHÉDRALE DE LAON. Portail.

Pour le siège métropolitain de Cologne, il en est de même ; seulement l'envahissement barbare étant beaucoup plus intense, la part romaine en est décrue et la part germanique prépondérante. Et cependant la culture romaine avait été bien brillante sur les bords du Rhin, la *Germania inferior* comptait des centres comme Cologne, Remagen, Bonn, Mayence, Neuss, Xanten, Nimègue !

Il a fallu l'intensité de la colonisation barbare pour donner à la population la faculté de produire des œuvres aussi franchement

caractérisées si on les compare à des églises comme Saint-Remi de Reims.

Nos provinces placées entre ces deux centres, Cologne germano-romaine et Reims romano-germaine, se sont trouvées donc être admirablement situées pour recevoir l'empreinte des deux cultures artistiques. Chose curieuse, l'influence rhénane s'étend notablement sur les diocèses rémois, témoin les églises de Tirlemont, de Soignies, de Nivelles, de Tournai, de Lobbes, d'Harlebeke, tandis que, dans le diocèse de Tongres-Liége, la *civitas tongrorum,* cette influence est toute naturelle à Maestricht, à Tongres, à Liége, à Waha, etc. Cela se comprend si l'on se rappelle combien l'épiscopat tout entier de Lotharingie était impérialiste aux IXe et Xe siècles. En réalité donc le lien politique rattachant les sièges de Cambrai, Tournai et Térouanne à l'Empire était bien plus puissant que le lien purement religieux qui les rattachait à Reims.

La cathédrale de Tournai nous montre cette dualité d'origine. Il y a là part des deux influences bien marquées, et certes Saint-Remi de Reims a une affinité de style avec elle. L'ensemble est plutôt rhénan, les détails en sont plutôt gallicans.

Nous lisons donc dans ce livre de pierre, comme a dit le poète, l'histoire de notre pays et, viendraient à disparaître nos archives, la cathédrale parlerait encore !

Les monuments ont leur histoire écrite sur leurs pierres : reste à savoir la lire ; c'est ce que l'archéologie moderne, avec ses méthodes de précision scientifique, nous enseigne. C'est pourquoi l'étude de fragments lapidaires comme ceux de Reims, comme ceux de l'église Saint-Remi (fig. 7) est si fertile en déductions précieuses pour l'histoire.

Waller a écrit :

We write in sand, our language grows,
And, like the tide, our work o'erflows.

C'est là ce qui n'arrivera pas aux archéologues habitués à lire et à déchiffrer dans ces fragments, ces débris, la paternité multiple de leurs créateurs.



Les cathédrales.

Nous abordons maintenant le seuil des deux prestigieuses cathédrales de Reims et de Laon, deux des six plus belles cathédrales de France, qui sont Paris, Chartres, Amiens, Bourges, Reims et Laon, d'après le dicton populaire.

Laon et Reims, le début et l'apogée de l'art ogival, l'édifice municipal et l'édifice royal ; celui dont les créateurs étaient encore tout palpitants des événements sanglants que la Commune leur avait infligés et celui qui semble encore susciter à notre vue les cortèges royaux venant recevoir la consécration suprême de Clovis à Charles X dans la métropolitaine. L'histoire du peuple et l'histoire des rois, celle de l'émancipation populaire et celle de la consécration religieuse du pouvoir temporel.

Voilà ce que nous avons vu.



Fig. 6. — Laon. — Intérieur de la cathédrale.

Reprendre l'étude de la cathédrale de Laon ne peut être fait ici. Vous redire le caractère à la fois religieux et civil de ces édifices, comment ils furent élevés en une fièvre de piété et d'émancipation, à la fois par le peuple et l'évêque, jaloux d'élever ce symbole de leur puissance vis-à-vis des pouvoirs royal, féodal et monacal, n'est point admissible dans les limites d'une conférence (fig. 5).



Fig. 7. — Cathédrale de Reims. Portail latéral.

A peine pouvons-nous ici esquisser, en quelques mots, l'histoire des deux cathédrales visitées.

La cathédrale de Laon date de la seconde moitié du XIIe siècle. On en place l'érection sous l'épiscopat de Gauthier II de Mortagne (1155-1174), pour sa plus grande partie. Sa longueur est de 121 mètres, sa largeur au transept de 53 mètres 75 centimètres, et la hauteur des tours du transept de 59 mètres 75 centimètres. On dit que la flèche démolie, en 1794, avait 123 mètres 40 centimètres de hauteur (fig. 6).

La terminaison de l'abside en plan carré est une des questions les plus intéressantes soulevées par cet édifice.

Presque unique dans les grandes églises et très répandue en Angleterre, cette disposition n'a-t-elle pas été importée à Laon par Gaudri, évêque de Laon et référendaire d'Henri I, roi d'Angleterre, dans la première moitié du XIe siècle ? Nous savons que la cathédrale actuelle est de longtemps postérieure à sa mort, mais le nouvel édifice n'a-t-il rien conservé des dispositions de l'ancien ? Celui-ci n'avait-il pas un parti semblable à celui d'Ely, de Peterborough que Gaudri a pu voir en Angleterre ? Quoi qu'il en soit, la cathédrale de Laon a ceci de particulier. Elle succède à une



Fig. 8. — Cathédrale de Laon. Chœur.

cathédrale brûlée lors des événements communaux de 1111 [1]. Vous avez tous connaissance de ces faits qu'Augustin Thierry a si bien narrés dans ses *Lettres sur l'histoire de France.* Vous vous souvenez de l'évêque Gaudri, d'ailleurs fort méprisable, qui avait obtenu son siège, en 1106, à force d'argent, refusant la charte de Commune que ses archidiacres avaient concédée au peuple en son absence, puis la vendant et la faisant retirer enfin par le roi de France Louis VI, le Gros, tout en en retenant le prix.

La vengeance populaire fut terrible, ainsi qu'Augustin Thierry nous le narre avec une précision remarquable [2].

Une foule assaillit le palais épiscopal au cri de *Commune! Commune !*

On égorge ceux qui en défendent l'entrée et le peuple se répand dans l'intérieur en criant : *A mort l'évêque !* Celui-ci se réfugie dans un tonneau où le découvre un nommé Thiégaud, serf de l'église Saint-Vincent. L'évêque donnait à cet homme de mœurs brutales, par plaisanterie et à cause de sa mauvaise mine, le sobriquet d'*Isengrin*. Lorsque le couvercle de la tonne où se cachait l'évêque eut été levé par ceux qui le cherchaient : *Y a-t-il quelqu'un ?* cria Thiégaud en frappant un grand coup de bâton. — *C'est un mal-*

[1] La cathédrale de Laon a été restaurée à partir de 1854, par E. Boeswilwald jusqu'en 1897.

Depuis c'est M. Sauvageot qui en est l'architecte.

[2] E. Lemaitre, *Laon, histoire, monuments, environs.* — Laon 1896, p. 8.

heureux prisonnier, répondit l'évêque. *Ah ! ah !* dit le serf de Saint-Vincent, *c'est donc vous, Messire Isengrin, qui êtes blotti dans ce tonneau.*

En même temps, il tira l'évêque par les cheveux hors de sa cachette.

On l'accabla de coups, on le traîna dans la rue. On n'écouta ni ses plaintes ni ses prières ; enfin un nommé Bernard Desbruyères lui asséna un coup de hache sur la tête et un second coup de hache à deux tranchants lui fendit le visage et l'acheva.

N'y a-t-il pas là un spectacle terrifiant et burlesque à la fois, une de ces sombres tragédies dont l'histoire du moyen âge est malheureusement fertile ?

. Toujours est-il que ces événements amenèrent la ruine par le feu de la cathédrale. On cherche à restaurer ces vestiges de 1112 à 1114 jusqu'à l'épiscopat de Gauthier II de Mortagne qui reconstruisit le tout. Le plan nouveau ne prit-il rien du plan ancien ? Nul ne peut le dire et des fouilles sous le pavé du temple en amèneraient seules la preuve. Toujours est-il que la disposition des transepts sortant largement des murs de la nef, flanqués de leurs quatre clochers, que l'absence de chapelles, autres que les deux absidiales transeptales, la présence de collatéraux supérieurs d'un accès difficile, facile à intercepter, permettant de vastes assemblées populaires dénotent bien le double caractère religieux et profane de l'édifice (fig. 8).

La ville de Laon était, au moyen âge, une admirable place défensive ; escarpée est sa colline de toutes parts. Rien d'étonnant que la cathédrale bâtie par une population guerrière et ardente participe de ce caractère militaire.

L'influence civile y domine donc sur l'influence religieuse.

Presque pas de narthex, pas de crypte, pas de déambulatoire ou carole, je l'ai dit, pas de chapelles choréales (celles qui existent sont d'une époque postérieure prises entre les contreforts), pas de jubé, ni de clôtures ; on dirait que la part épiscopale devait toujours être assez étendue.

Je viens de parler des collatéraux supérieurs. Une question bien intéressante se pose à leur sujet (fig. 6).

Ces galeries sont d'un usage difficile et nées du *Pluteum* des basiliques romaines. On les rencontre dans l'art roman

à Caen (abbaye aux hommes), à Jumièges, à Saint-Germer, dans les églises d'Auvergne, à Peterborough, à Ely, à Durham, etc., en Angleterre. On les retrouve dans les monuments ogivaux du XIIe siècle à Noyon, à Notre-Dame de Paris, à Senlis, à Châlons, à Saint-Remi de Reims, à Laon, enfin, qui nous occupe en ce moment. D'où vient cette disposition ? On a beaucoup discuté à ce sujet. Je ne suis pas éloigné de penser que ce parti architectural a comme unique but de donner une contre-buttée plus facile à la voûte haute en permettant de surhausser les nefs basses. J'y vois un tâtonnement de constructeur n'osant pas encore lancer des arcs-boutants assez hardis et j'en trouve la preuve dans ce fait que le XIIIe siècle amène la disparition de cette disposition dans l'architecture française. A ce propos, je vous rappelle que, dans deux de nos églises importantes, le même fait peut s'observer, à Tournai et à Soignies, à l'époque romane. L'église d'Eu marque la transition. Les deux étages restent visibles dans la travée vers la haute nef, mais le collatéral n'a plus qu'un étage. La cathédrale de Bourges marque la transition dans l'abandon complet de la disposition.



Dans la cathédrale de Reims, plus de ces tâtonnements, le parti est franc, complet, le système est certain, l'expérience faite, le constructeur n'a pas la hardiesse de celui d'Amiens, le sublime génie confinant à la folie de celui de Beauvais, mais il a fait œuvre admirable de raison, de suprême intelligence et de parfaite entente de l'art. N'était la modification apportée aux plans par la diminution de la hauteur de la nef, ce serait l'édifice parfait du moyen âge, son Parthénon ou sa Sainte-Sophie !

L'architecte de Reims a laissé un héritage dont la postérité n'a pas accompli toutes les obligations. On n'a pas respecté assez ses dispositions en le continuant. N'avons-nous pas eu notre Poelaert mort trop tôt pour empêcher des lignes courbes de prendre la place des lignes droites de ses soffites et de sa pyramide rêvés ? On n'achève pas un tableau commencé par le grand Léonard ou par Rubens, on modifie l'œuvre du modeste maître des œuvres, et un simple élu du suffrage populaire en remontre sur ce point à l'architecte de génie comme Colas à son curé, sans hésiter !



Église Sainte-Clotilde a Reims (xixe siècle).
Architecte : Alphonse Gosset.

Robert de Coucy est l'un des architectes de la cathédrale de Reims, commencée en 1212 sous l'épiscopat d'Albéric Humbert ; le chœur fut achevé vers 1232, inauguré en 1241. En 1260, on démolit la façade et on la reconstruisit. C'est probablement l'œuvre de Robert.

Les travaux furent arrêtés en 1295, les clochers continués au XIVᵉ siècle et les flèches vers 1400.

M. Demaison, notre collègue de l'Académie nationale de Reims, a démontré dans son rapport lu en Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes de 1894, que Jean d'Orbais fournit les plans de la cathédrale et en fit l'abside ou chevet. Après lui on compte Jean Loups,



Fig. 9. — Laon. — Porte de l'Ardon.

Gaucher ou Gautier de Reims et Bernard de Soissons. Villard de Honnecourt dont vous connaissez le célèbre album leur a, dit-on, donné des conseils.

Reims est du type de la cathédrale à cinq clochers sur le transept et à deux clochers sur la façade occidentale. Elle a 138^{m}70 de longueur et 49^{m}45 de largeur. Elle n'a jamais été achevée. Il y a cependant une belle œuvre à accomplir pour la France tout entière, une œuvre comme celle que l'Allemagne a faite à Cologne et que la remarquable unité de style de Notre-Dame de Reims permet d'exécuter avec les plus grandes chances de succès.

Que vous dire encore de ce prestigieux monument qui n'en ait

été dit ? Je l'ai revu à vingt années de distance et la même impression de poignant enthousiasme m'a étreint en me retrouvant devant ce géant. Quel labeur il faut à l'humanité pour enfanter pareille œuvre, que de siècles de préparation il lui a fallu à l'art chrétien pour amener cette éclosion qui marque à son achèvement le millénaire ou à peu près de l'édit de Milan. Car un monument ne sort pas tout entier du cerveau d'un artiste. Il est le produit de l'effort des générations qui le précèdent. Heureux celui qui en est l'aboutissement suprême, le Jean d'Orbais ou le Robert de Coucy de cet enfantement produit par le travail d'une race, parfois d'un monde. Ici c'est le christianisme qui remue les idées, qui est le générateur de cet immense mouvement. Il lui a fallu mille ans pour qu'il aboutisse au chef-d'œuvre digne de prendre place à côté du temple sublime de la beauté païenne, du temple d'Athéna dans les annales de l'humanité.

Et c'est un hosanna que nous devons entonner en l'honneur de ces glorieux triomphes de l'esprit humain.

Lorsque nous visitions, en cette excursion, l'église de Bruyères, tandis que le prêtre, qu'une longue barbe blanche nous disait missionnaire ou ancien aumônier militaire, faisait communier de jeunes enfants, et qu'une voix, profondément touchante, tintait doucement aux longs des voûtes sonores,

Le Ciel a visité la terre

le rapprochement se faisait en mon esprit entre ce maître des œuvres et la perfection infinie, et l'idée s'imposait triomphante à ma pensée !

Oui, certes, ce sont les Ictinos, les Callicrates et les Robert de Coucy qui se sont élevés jusqu'à l'infini, par l'effort de leurs ascendants et par leur propre effort. Par eux, ils ont eu la vision du Beau, de ce resplendissement de la forme suprême, de la lumière infinie, en un mot de l'idéal de l'humanité : le beau, le vrai, le juste, et ils ont pu l'exprimer.

Envions leur sort !

L'organisme social de nos jours tend à faire et fait de nous un rien, un infime rouage du grand mécanisme social, un être qui, isolé, est sans force devant la masse populaire, non pas un être libre comme le comprenaient les Grecs, aux conceptions nettes,

précises, simplifiées, quintessenciées. Etonnez-vous alors de l'atténuation de la faculté créatrice, de l'atrophie de l'imagination de nos contemporains qui, collégiens, soldats, citoyens, encasernés, réglementés, légiférés, commandés, enrégimentés, contrôlés et inspectés, voient toujours une loi, un règlement, une règle, une coutume se dresser entre leurs aspirations artistiques et leurs réalisations plastiques.



Fig. 10. — Église de Bruyères. (Église fortifiée, XIIe et XIIIe siècles.)

On sent qu'ils étaient libres les collaborateurs anonymes de la grande Œuvre de Reims, ces tailleurs d'images qui sur leurs géniales sculptures n'ont pas mis leurs noms en grandes lettres.

Comme ils clament haut leurs ancêtres, ces artistes communiers, comme on retrouve en eux les statuaires grecs, comme certaines de leurs figures semblent échappées du ciseau de Praxitèle ou de Scopas.

L'art gréco-latin des belles époques renait ou plutôt se ravive à la mémoire devant ces œuvres étonnantes (fig. 7).

Enfin, à l'intérieur de la cathédrale de Reims, admirons les

Arrazi célèbres, les tapisseries dues aux ateliers des Pays-Bas bourguignons, puis espagnols. Elles ornent Notre-Dame de Reims depuis le don qu'en fit Robert de Senoncourt en 1530 et le cardinal de Lorraine en 1570. Enfin, observons les œuvres du tapissier Pepersack — un Flamand évidemment — qui, d'après nos collègues rémois, était établi à Charleville où il travaillait pour le duc de Mantoue. Il y a de lui 17 tapisseries représentant la vie du Christ, données en 1633 par l'archevêque Henri de Lorraine. Reims pos-



Fig. 11. — Église de Vorges. (Édifice fortifié, XIIe et XIIIe siècles.)

sède, en outre, nombre d'églises intéressantes comme Saint-Jacques, dont la nef est à étudier, Saint-Maurice, et qu'il me soit permis de la citer ici dans ces notes d'archéologie, l'église Sainte-Clotilde [1] dont l'architecte Alph. Gosset, membre correspondant récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, nous a fait

[1] Construite en 1898, en moellons et briques, en commémoration du centenaire de la conversion de Clovis et des Francs au Christianisme, comme telle, pèlerinage national. La décoration intérieure, uniquement demandée à la peinture d'histoire, montrera les grandes épopées de la France chrétienne.

les honneurs et qui est un excellent exemple de ce que peut un homme de talent servi par une connaissance approfondie du passé, mais dont l'esprit reste libre de satisfaire aux programmes de l'architecture moderne. Il nous a donné dans le temps, à Bruxelles, une excellente conférence sur les coupoles d'Orient et d'Occident, il a été notre hôte et il s'en est souvenu en nous recevant à Reims, entouré des siens, avec sa science et avec son cœur.

Je suis sûr d'être votre interprète en remerciant ici l'architecte du théâtre et de l'église Sainte-Clotilde de Reims (pl. X), M. Gosset, de son sympathique accueil. *(Applaudissements.)*



Les monuments religieux et civils.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des monuments religieux et civils d'une moindre importance, vus pendant ces quatre curieuses journées d'excursion. Sans autre transition, parlons des églises des environs de Laon.

Je me souviendrai longtemps de cette délicieuse excursion en voiture, à Bruyères, à Urcel, à Presles où un déjeuner champêtre reste gravé dans vos mémoires, où encore ? que sais-je moi, à Vorges, à Nouvion-le-Vineux, etc., un rêve d'excursion, enfin, au milieu d'églises charmantes, qui feraient la joie des artistes et des archéologues belges, qui seraient chez nous citées, visitées, inspectées par la Commission des monuments, peintes et dorées — hélas ! — et qui là-bas... se ruinent, restent abandonnées, puis-je dire ! Mais aussi quelle joie pour nous de trouver l'œuvre du passé intacte, laissée loin des architectes, des commissions, des subsides de l'Etat et des dons des fidèles trop généreux; avec de la mousse sur les pierres, de la poussière sur leurs cordons, de la poésie partout, de ce charme que le temps, ce grand artiste, apporte en ses œuvres. J'ai crainte de détruire l'impression que je conserve de ces édifices en vous rappelant trop de détails sur eux. A Bruyères, je me rappelle le clocher roman (fig. 10), les fonts et les vestiges de fresques, les débris de l'enceinte de la « Commune ». Car une charte de paix fut octroyée à cette vieille Bruyères et conservée jusqu'en 1789. On a voulu y voir, mais à tort, la *Bibrax* de

César. Puis, à Vorges (fig. 11), l'église fortifiée (XIIe siècle), et, à Fresles, l'église et les ruines du château féodal des évêques de Laon, des ruines vraiment trop ruines, peut-on dire, et qui appellent les soins des archéologues de la région.

Ces ruines devraient être sauvegardées contre le vandalisme, comme les Anglais en usent avec leurs *abbeys* et leurs *castles*.



Fig. 12. — Église de Nouvion-le-Vineux. (Église des XIIIe et XIVe siècles.)

A Nouvion-le-Vineux, nous avons vu une église de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe siècle (fig. 12). C'est vraiment un ensemble complet avec des fonts baptismaux que je crois d'origine tournaisienne. D'ailleurs, plusieurs des fonts de ces contrées sont en calcaire bleu, comme aussi les colonnes du jubé de la curieuse église d'Urcel. Dans ce dernier village

nous nous sommes trouvés devant l'ancienne église d'une commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1130 à 1438). Mais j'incline à croire que la dite église est antérieure à 1130. A noter, un porche, véritable narthex à galerie s'ouvrant à l'extérieur, vestige de l'*atrium* basilical. Les chapiteaux des colonnes sont d'un puissant intérêt. J'ai dit ailleurs que j'y voyais traces d'art barbare (fig. 13).



Fig. 13. — Église d'Urcel. (Édifice des XIe et XIIIe siècles.

Enfin, Laon nous a encore montré ses fortifications du moyen âge, sa porte de l'Ardon (fig. 9), sa tour penchée, l'église Saint-Martin [1], ancienne abbatiale norbertine (l'abbaye de Prémontré est proche d'ici), et la curieuse chapelle des Templiers (1134).

[1] A signaler, dans l'abbaye Saint-Martin, un gigantesque escalier à quatre volées (XVIIe siècle), et, dans l'église, une statue tombale représentant Jeanne de Flandre (1334), veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, et qui mourut abbesse de Sauvoir sous Laon, en 1334. On l'attribue à un sculpteur flamand nommé « Pierre de Luez » (sic). Je livre la question à MM. le chevalier Marchal, Destrée et H. Rousseau, qui se sont occupés de l'histoire sculpturale de nos provinces, sans me prononcer aucunement (Voir catalogue du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, p. 30).

Puisque nous voilà revenus à Laon, rappelons à votre souvenir les explications que M. Gautier, architecte de la ville, nous donna sur la cathédrale et remercions-le de son obligeance, de même que son concitoyen, le bibliothécaire municipal, dont les collections, musée et bibliothèque, méritent d'attirer l'attention du gouvernement français. Elles sont logées très à l'étroit et réclament un personnel mieux rétribué et plus nombreux. Ajoutons qu'elles devraient être réunies aux collections placées au palais des anciens évêques pour former un tout intéressant. *(Applaudissements).*

Cet édifice fort curieux en lui-même — il date du XIII[e] siècle — me rappelle un intéressant incident de voyage. Deux de nos plus aimables confrères ont transformé un de nos dîners à l'hôtel de la Hure — ô poésie des vieilles enseignes — en un débat oratoire, et l'un d'eux m'a demandé d'insérer ici une « petite » note sur Linguet ; car c'est sur le célèbre pamphlétaire de Reims qu'a roulé cet incident. Voici la note en question : Auctore Jules de Soignies.

Linguet, le premier avocat de son temps, né à Reims le 14 juillet 1736, après avoir joué un rôle très bruyant en France et en Belgique, sous Joseph II, fut décapité à Paris en 1794. A l'hôtel de la Hure où nous avons dîné à Laon, je fus provoqué à donner des explications au sujet de cette illustration. Faut-il le considérer comme un maître-chanteur, un Arétin moderne se vendant au plus offrant et indigne de toute considération ? *that is the question.*

Voici ce qu'a dit incidemment Louis Hymans dans *Bruxelles à travers les âges,* ouvrage invoqué à l'appui de cette dernière opinion :

« Les anciens statistes avaient pour soutiens dans la presse l'abbé de Feller et un journaliste français d'un *incontestable mérite,* mais passant pour s'être vendu à Joseph II avant de s'être mis au service des Etats. C'était Simon Nicolas Henry Linguet, ancien avocat au barreau de Reims, espèce d'aventurier qui racheta ses faiblesses par le courage dont il fit preuve quand la Terreur l'envoya à la guillotine. »

Et puis c'est tout. Ce passage invoqué contre Linguet n'a rien de probant, rien de bien décisif.

M. Ch. Piot, feu notre savant archiviste général du royaume, a donné, dans le *Bulletin de l'Académie royale,* un travail assez étendu et fort étudié sur cette « espèce d'aventurier » dont le rôle ardent remua toutes les questions. « A cette époque, dit M. Piot, la presse française, devenue une véritable puissance, était choyée par tous les gouvernants, moyennant finances bien entendu. La littérature française brillait partout d'un éclat extraordinaire ; elle était devenue en quelque sorte universelle. Tout le monde s'inclinait devant sa puissance et ses arrêts. Les souverains désireux d'obtenir les faveurs de ce pouvoir nouveau voulaient posséder chacun leur écrivain français, appelé à les défendre

et, au besoin, à faire leurs louanges... Voltaire, Diderot, d'Alembert, La Harpe, La Beaumelle et d'autres écrivains de France ne remplissaient-ils pas un rôle à peu près semblable en Prusse, en Russie, en Danemark et ailleurs ? Le ministère autrichien, désireux d'avoir aussi son philosophe et publiciste français, avait jeté à cet effet les yeux sur Linguet. »

Le 19 mars 1786, Joseph II lui accorda les lettres de naturalisation et trois jours plus tard le diplôme de noblesse, « à cause, est-il dit, de la considération que notre cher et bien aimé Linguet s'est acquise, tant par ses différentes productions littéraires que dans l'exercice de la profession d'avocat ».

Voilà de la part d'un empereur éclairé une attestation qui, semble-t-il, a quelque autorité.

Loin de nous pourtant de prétendre que Linguet fut toujours et en tout d'une parfaite correction dans sa carrière belliqueuse et agitée : mais il faut se reporter à l'époque excessivement troublée où il fut en action : l'amour de la vérité, de la justice et du bien public domine toute les phases de sa vie tourmentée. Dans l'étourdissement des affaires difficultueuses dont il était accablé, sa bonne foi d'aujourd'hui parfois ne ressemble plus à sa bonne foi d'hier : trop de bile dans le sang, trop de penchant à critiquer, à prendre d'instinct et avec passion le contre-pied des idées reçues. Esprit naturellement inquiet, pessimiste, irascible, obstiné, parfois paradoxal, il portait la cognée sur tous les abus, se heurtait à toutes les intrigues, bravait tous les obstacles, à tel point qu'il finissait par se brouiller même avec ses bienfaiteurs, ce en quoi il montrait plus d'indépendance que d'amour du lucre. Il excellait à dégonfler d'un leste coup d'épingle les boursouflures oratoires de ses rivaux du barreau et à faire descendre certaines statues de leur piédestal. Sa parole claire, autant que sèche et vibrante, courait au but, sifflant comme une balle pressée de faire mouche au cœur de l'ennemi. Jamais homme ne sut moins supporter une injure : pour un coup qu'on lui portait, il en rendait dix sur l'heure et en pleine poitrine. Ses qualités poussées à l'extrême, comme ses imperfections, lui attirèrent — faut-il s'en étonner ? — des haines vivaces dans un temps où grondaient les passions révolutionnaires, et ses ennemis, aussi nombreux qu'acharnés, usèrent contre lui de cette arme si redoutable : la calomnie. Linguet et ensuite d'autres écrivains ont fait bravement justice de certaines infamies lancées contre lui ; mais toutes invraisemblables qu'elles fussent, elles n'en ont pas moins été recueillies, aggravées, serties par l'Envie et la Vengeance. C'est ainsi qu'il fut momentanément rayé du barreau, puis enfermé à la Bastille de septembre 1780 à mai 1782. Il n'a pas peu contribué à faire démolir cette prison d'État, monument d'iniquité, par le fameux mémoire où il en exposa vaillamment les horreurs, au risque peut-être d'y retourner.

« De toutes les horreurs qui me pénétraient, a dit notre personnage, celle qui me causait le plus d'effroi, c'était la légèreté des hommes à adopter la calomnie, leur empressement à persécuter un malheureux, précisément parce qu'il est dans l'infortune. Quand deux chiens se battent dans la rue, tous les chiens qui surviennent se précipitent sur le plus faible. »

Voici encore ce qu'il écrivait de Londres au comte de Vergennes :

« Il n'y a point de galant homme qui ne se fasse un devoir d'aimer sa patrie ; on peut avoir à se plaindre d'elle, on peut gémir des injustices qu'on y éprouve, des ingratitudes qu'elle tolère, mais il n'est jamais permis de s'en détacher. C'est une mère sujette à des absences, et dont une larme, une caresse font oublier tous les caprices. Je le répète, j'adore ma patrie ; je l'ai quittée, parce que ma personne était en danger, parce que les lois et la justice étant en ce moment sans force, il n'était pas de la prudence de rester exposé à des excès qu'elle ne pouvait réprimer. Voilà ce qui m'a déterminé à m'éloigner de la France ; mais je périrais mille fois plutôt que de hasarder un pas qui pût lui être préjudiciable. »

Linguet fut en quelque sorte le précurseur du journalisme politique moderne, et ses *Annales*, essentiellement patriotiques, eurent le plus grand succès. « C'est une chose si délicate, disait Voltaire en parlant de cette revue périodique, que de vouloir rappeler à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de tous les moyens de régénération ! Je doute que Xénophon eût osé le tenter chez le jeune Cyrus; mais, ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est que M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, *le courage et l'éloquence.* »

Dans son grand ouvrage : *Le socialisme au XVIII*e *siècle*, André Lichtenberger signale Linguet comme une des personnalités littéraires les plus en vue ayant une divination remarquable de nos modernes questions sociales. On peut également consulter à la Bibliothèque royale : *Oubliés et dédaignés*, par Monselet; *Un avocat journaliste au XVIII*e *siècle*, par Jean Cruppi, et *Notice pour servir à l'histoire de la vie et des écrits de Linguet*, par Desévérité.

« Nous croirons toujours, dit ce dernier, qu'il est difficile de soupçonner de bassesses secrètes et déshonorantes un homme dont le cœur s'est montré constamment si fier ».

L'académie de Reims a mis à son concours de 1859 une étude sur Linguet. Le prix (une médaille d'or de 300 francs) fut décerné au remarquable mémoire de M. Henri Martin, de Paris, mémoire que nous avons transmis à la Bibliothèque royale avec quelques autres sur le même sujet [1]. L'auteur expose consciencieusement les grands mérites et les torts du célèbre publiciste qui, « soit en défendant la monarchie contre l'esprit de désordre, soit en disputant la liberté aux entreprises démagogiques, a courageusement soutenu les principes inviolables de la société et est mort pour elle ».

Aussi, c'est à juste titre que la municipalité de Reims a donné son nom à l'une de ses principales rues, non loin de l'hôtel de ville, et c'est à juste titre également que nous lui avons consacré un petit chapitre dans notre livre de 340 pages intitulé : *Les mauvaises langues*. Le pauvre Linguet fut une de leurs nombreuses victimes.

Non ignara mali miseris succurrere disco.

[1] Il s'agit des *Annales de l'Académie de Reims*, volumes 1. 30 et 31.

Je rappellerai la spirituelle riposte de notre collègue et ami Van Havermaet, et le succès fait à tous deux par l'auditoire vivement intéressé.

Linguet nous ramène à Reims, sa ville natale, où nous avons à vous rappeler notre visite à l'Hôtel de Ville, au Musée et à la Bibliothèque, sous la conduite du savant et très distingué M. Henri Jadart, bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée et secrétaire perpétuel de l'Académie nationale de Reims dont je suis fier d'être membre d'honneur depuis 1890, à l'hôtel Belleau, dont notre savant collègue M. Ch. Givelet a publié l'intéressante histoire, enfin aux caves grandioses de je ne sais plus quelle grande marque de champagne, visite non prévue au programme, mais qui nous a laissé une impressionnante vision.



Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vais faire défiler devant vos yeux les projections des très artistes clichés pris pendant l'excursion qui a servi de sujet à la conférence que je viens d'avoir l'honneur de vous faire.

Ils ont comme auteur M. Auguste Van Gèle, auquel je paye ici un légitime tribut d'admiration pour sa très grande habileté professionnelle.

. . . .

Tel est le bilan de cette excursion de quatre jours passés au milieu de splendeurs de l'art, des monuments de l'Histoire et de pays fortunés. Nous en sommes revenus plus instruits, mieux informés des choses de notre art et moins enclins à faire de notre village natal, de notre petit pays, le centre du monde architectural médiéval, comme on le faisait naguère. Certes notre passé est glorieux, certes nous avons toutes les raisons d'en être fiers, mais allons admirer les cathédrales de France ; nous n'avons rien à leur opposer, pas même l'abside de Tournai, si française elle-même. Divisée à l'époque romane entre les écoles liégeoise et tournaisienne, la Belgique n'a pas connu d'art autochtone avant le XVe siècle, et

c'est l'école brabançonne qui l'a formé. Alors s'élevèrent nos églises ; mais le grand siècle était déjà loin, et les admirables méthodes tombées en décadence.

Si la riche floraison monumentale de nos provinces ne nous a pas laissé des cathédrales comme celles de Reims et de Laon, elle nous a pourtant légué des monuments qui en soutiennent la comparaison. Rappelant notre admirable passé municipal, nos hôtels de ville peuvent être placés parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture, et devant les halles d'Ypres comme devant l'hôtel de ville de Bruxelles, devant les halles de Bruges comme devant l'hôtel de ville de Louvain, nous pouvons clamer haut la gloire artistique de nos pères.

PAUL SAINTENOY.

10 mars 1901.





DOMINATION ROMAINE EN BELGIQUE



L'EMPLOI DE L'ARDOISE

POUR

COUVRIR LES TOITURES



LES commentateurs de Pline ont toujours été très embarrassés par cette phrase du chap. IV, liv. XXXVI, de l'*Histoire naturelle*, où le naturaliste romain, parlant des pierres qui se laissent facilement travailler, *de mollibus lapidibus*, ajoute qu'on en trouve aussi dans la Province Belgique. Les versions de ce passage diffèrent suffisamment pour qu'elles soient ici rapportées.

Julius Sillig, l'un des meilleurs éditeurs, donne [1] le texte suivant avec les variantes « *In Belgica provincia candidum lapidem serra qua lignum faciliusque etiam secant ad tegularum et imbricum vicem vel, si libeat, ad quæ vocanta pavonacea tegendi genera, et hi quidem sectiles sunt* ». *Secant*, barbarisme du MS. de Paris, n° 6801, *secantium* dans le MS. de Bamberg et le N° 6797 de Paris ; *attegularum* dans le même de Bamberg ; *ad*, qui se trouve dans le

[1] *Hamburgi et Gothæ*. 1851. Vol. V, p. 359-360.

Codex de Paris, n° 6801, mais omis dans Bamberg et Paris 6797; *tegendi*, sans *genera*, dans Paris 6797, et au contraire *legendi* dans Bamberg; enfin *et hi quidem* dans Bamberg, *et iidem* dans Paris 6801 et MS. de Jacob Dalecampius, *et igne quidem durati iidem*, dans le même MS., et *igne quidem rati*, dans Paris 6797.

L'édition de Franzius [1], d'après celle du jésuite Hardouin, dont Sillig a conservé le texte, ajoutait en note pour le dernier membre de phrase : *et igne quidem durati iidem sectiles sunt.* C'est encore la version d'une édition rare, par Alex. Benedict [2], que m'a communiquée le Dr Alexandre, archiviste provincial honoraire à Liége.

Poinsinet de Sivry, qui s'en tient partiellement à la première version dans son édition anonyme [3], transforme le *hi* du dernier membre de phrase en *hic* et le met ainsi en opposition au *trans Alpes* qui précède. Il traduit alors : « Dans la province Belgique est une pierre blanche, si tendre qu'on la scie plus facilement que le bois. Quant à l'Italie, elle ne manque point de ces sortes de pierres tendres qui servent à couvrir les toits et les auvents, ou à faire des couvertures de toits de différentes couleurs, disposées de manière à imiter le beau plumage du paon ».

L'édition de Littré enfin [4], conforme au premier texte donné, est accompagnée d'une traduction toute autre : « Dans la province Belgique est une pierre blanche qu'on coupe avec la même scie que le bois, et même plus facilement ; on en fait des tuiles et des faîtières, ou, si l'on veut, l'espèce de toiture qu'on nomme pavonacée. Voilà les pierres qui peuvent se couper ».— N'est-il pas, peut-être, préférable de lire : « Dans la Province Belgique est une espèce de pierre blanche, que l'on coupe comme le bois et même plus facilement, remplaçant les tuiles plates et les tuiles courbes, utilisée encore, si l'on préfère, pour l'espèce de toiture que l'on appelle pavonacée » ?

Ce *candidum lapis* constitue précisément la pierre d'achoppement, le motif des hésitations des traducteurs de Pline ; car si

[1] Lipsiæ, 1778-91, — liv. IX, C. XLIV, p. 747.

[2] Lugduni, 1510.

[3] *Hist. nat. de Pline traduite en françois, avec le texte latin rétabli d'après les meilleures leçons manuscrites; accompagné de notes critiques* [par Guettard et autres]. — Paris, chez veuve Desaint. 12 vol. gr. in-4°. MDCCLXXI-MDCCLXXII, t. XII, p. 62, etc.

[4] Paris, 1855, XXXVI, XLIX, t. II, p. 525.

l'expression de *candidus* ne peut s'appliquer à certaine *pierre blanche* ou *pierre franche* qu'on trouve en Picardie (éditions de Hardouin, Franzius, Dupinet, Poinsinet de Sivry, etc.), il est bien difficile d'en décorer les variétés de nos ardoises, si communément employées dans nos régions pour la couverture des édifices depuis les temps historiques les plus anciens. L'édition de Poinsinet de Sivry renferme, en particulier, une très longue discussion de Guittard (p. 66 à 75) sur ce point. Durondeau et Dewez pensent, de leur côté, qu'il n'est nullement question de l'ardoise, alors que Schayès [1] — et d'autres, au surplus [2] — reste convaincu qu'il s'agit bien là de cette espèce de schiste ou phyllade, expliquant l'emploi du *candidus* par ce fait que Pline n'aurait jamais vu de toiture couverte d'ardoises et qu'il ne parle que par ouï dire. Le mot est peu propre, en effet, à rendre l'impression, si colorée le plus souvent, de toits de ce genre. Les ardoises ont des teintes qui du gris clair s'étendent à des tons noirâtres, bleuâtres, rougeâtres, violacés [3]. « Leur couleur la plus ordinaire, écrivait d'Omalius d'Halloy [4], est le gris bleuâtre qui passe souvent au verdâtre, au rougeâtre, au gris de cendre, etc. ». Mais il est bon d'ajouter qu'il arrive parfois que ces tons gris des ardoises sont si clairs, si décolorés qu'ils peuvent les faire paraître blanches : « Les ardoises qui se montrent au jour sur les plateaux, ajoute plus loin d'Omalius [5], ont en général éprouvé une certaine altération; elles ont une couleur plus pâle que les autres, et deviennent souvent blanchâtres ;... mais il est à remarquer que ce genre d'altération n'a pas lieu dans les ardoises que l'on expose maintenant aux actions météoriques, ni même dans celles qui se montrent au jour dans les escarpements qui forment les flancs des vallées... » Le *Rapport* de MM. Cauchy, Roget et Dandelin, signalé plus haut, dit même [6] que la présence de la pyrite de fer caractérise aussi certaine variété défectueuse,

[1] II, p. 49, note.

[2] *Bull. des Comm. r. d'art et d'arch. de Belg.*, v, p. 155.

[3] Voir le *Rapport* de MM. Cauchy, Roget et G. Dandelin, de la *Commission des matériaux indigènes*, à M. le ministre des Travaux publics et de la Guerre, en 1841, sur l'industrie belge des ardoises. Petit in-folio, 36 pages.

[4] *Éléments de géologie. Seconde partie. Des éléments d'hist. nat. inorganiques.* 3e éd. Bruxelles, 1838, p. 249.

[5] *Ibid.*, p. 245-250.

[6] P. 9.

dite « blanche ». Beaucoup d'entre nous auront certes remarqué, sur les toits anciens, de ces ardoises aux teintes très pâles, ardoises des plateaux géologiques, ou ardoises dites blanches, ou ardoises altérées par les intempéries, et surtout cet aspect que prend une toiture d'ardoises lorsque, après une pluie d'été, le soleil fait reluire l'eau qui n'a pas encore eu le temps de sécher. Que Pline, en admettant qu'il ait vu l'un ou l'autre toit humide, se soit trompé, c'est encore admissible.

Schayès est, dans tous les cas, convaincu de l'emploi de l'ardoise sous la domination romaine. Il écrivait [1] que les couvertures en ardoises paraissent avoir été, du temps de Pline, inconnues dans toute autre partie de l'Empire romain que la Belgique. « Elles semblent même, ajoute-t-il, avoir été employées assez rarement, car, à notre connaissance, on n'a pas encore trouvé jusqu'ici des ardoises dans les ruines de constructions romaines ». Cependant il revient ailleurs sur la question (t. I, p. 147) et parle de la trouvaille faite en 1844, à Trèves, de grandes ardoises percées de trous de clous, dans les restes d'un édifice romain.



La question peut être considérée aujourd'hui comme résolue. Au cours de fouilles dont avait bien voulu me charger M. le ministre de l'Intérieur, il y a quelques années, dans des substructions belgo-romaines, aux environs du château de Vervoz, commune de Clavier, dans le Condroz liégeois, j'ai été assez heureux de déterrer un nombre très considérable d'ardoises en fragments plus ou moins grands, toujours très épais [2]. Ces ardoises sont de la variété dite *de Fumay* ou *de France* [3], c'est-à-dire que leur teinte est violette. Les fragments les plus considérables peuvent laisser supposer des ardoises entières de 37 centimètres de côté environ [4], le plus grand

[1] *Histoire de l'Architecture*, t. I, p. 55.

[2] Journaux *L'Express*, de Liége, du 19 oct. 1893 ; la *Chronique*, de Bruxelles, du lendemain ; la *Meuse* des 20 et 21, et revues *Le Messager*, de Gand, 1893, p. 503, et *Westdeutsche Zeitschrift*, von Trier, XIII, III, S. 323, 1894.

[3] Voir le rapport cité de MM. Cauchy et autres.

[4] La plus grande de nos ardoises modernes belges et françaises est *la sans-mesure*, d'Angers (30 à 33 centimètres de long sur 22 à 25 centimètres de large) ; mais les ardoises importées d'Angleterre sont de beaucoup plus grandes (p. 10 et 11, *loc. cit.* Cauchy, et prospectus de divers marchands.

des morceaux recueillis a 36 1/2 centimètres de long et est encore large de plus de 25 centimètres[1]; elles font, par leur taille, songer aux *herbin*, *herpai*, *cherbin* [2], ces grandes plaques de schistes dont on recouvre les toitures dans la région ardennaise de notre pays. Deux ou trois trous observés sur certains de ces morceaux permettent de croire que nos ardoises ont été utilisées fixées au moyen de clous. J'estime à plusieurs douzaines — un mètre cube — le nombre d'ardoises trouvées en morceaux dans la partie déblayée des constructions [3] et, fait curieux, à un moment donné, la pioche de l'un de mes ouvriers rencontra une douzaine de ces ardoises empilées l'une sur l'autre.

Ces ardoises gisaient dans un amas épais de débris romains de toutes espèces, tuiles, tessons céramiques, clous et ferrailles, menus objets et ossements. Il n'y avait aucun doute qu'elles ne soient romaines. Ces substructions se trouvaient dans une campagne qui n'a été défrichée que depuis une cinquantaine d'années et où, au surplus, les débris modernes font quasi totalement défaut. Il n'a été ramassé de moderne qu'un demi fer à cheval et, sur des milliers de tessons céramiques, il n'y a à signaler qu'une dizaine de fragments insignifiants de poterie moderne ou du moyen âge. D'autres fragments d'ardoises ont été relevés dans l'hypocauste et l'un d'eux gisait même à deux pieds de profondeur dans des remblais anciens sous un épais et dur plancher en ciment encore en place. Près de ce morceau se trouvait un tesson de patelle en terre arétine au fond inscrit du sigle SECVNDINI.



La rencontre d'ardoises dans les substructions de Vervoz n'est pas un fait isolé; cependant les exemples en sont rares. Le point intéressant était de savoir si les ardoises ont servi à couvrir des toi-

[1] Ce spécimen est au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

[2] *Bull. Soc. liég. de littérature wallonne*, XI, p. 163. Aussi *Mémoire* de M. Albin Body, ibid., p. 158, et *Rapport*, pp. 35 et 83. — *Bull. Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, séance de juillet 1894, vol. XIII, p. 267 — Aussi *Rapport* de MM. Cauchy et autres, p. 33 et 35.

[3] Je ne mentionne que pour mémoire un fragment de fine ardoise grisâtre qui, orné de demi-cercles et autres dessins gravés, doit avoir appartenu à un objet quelconque, cadran solaire, tabelle à écrire, par exemple.

tures, comme de nos jours, ou si elles ont été utilisées dans les pavements ou si, à la façon des plaques de marbre et de verre, elles ont servi à lambrisser les murailles des appartements ? — Si les ardoises de Vervoz avaient été fixées à la muraille, on eut trouvé sur l'une de leurs faces des traces du placage en ciment ou mortier qui contribuait à les maintenir en place [1], et, de plus, on eût constaté l'absence de trous de clous ; or ce n'a pas été le cas.

Cependant, le Musée de Charleroi possède une forte ardoise, longue de $0^{m}26$ et épaisse de 12 centimètres, qui porte au revers des traces de ce placage en ciment argileux. M. Van Bastelaer est tout aussi disposé à croire que cette plaque, trouvée à Lambussart, reposait sur le sol comme pavé [2]. C'est encore son opinion pour quelques débris d'ardoises fort épaisses de la villa de Villé, sous la Neuville, à Montignies-sur-Sambre [3], de la villa de Monceau-sur-Sambre [4] et, peut-être, pour des ardoises, plus douteuses, trouvées dans les substructions d'Aiseau [5]. C'est l'usage que leur supposait aussi M. le comte Georges de Looz, lorsqu'il rencontra dans la villa d'Embresin [6] deux ou trois petites dalles en ardoise d'un beau vert clair, d'un doigt d'épaisseur et mesurant environ $0^{m}21$ de long sur $0^{m}10$ de large : « C'est, pensons-nous, ajoute-t-il, en fait de matériaux romains, le premier objet de ce genre qui ait été découvert en Belgique. Comme le côté non poli présente encore des traces de mortier et que, d'autre part, ces dalles n'offrent ni rebord ni trace de clous, nous inclinons à croire qu'elles ont pu tenir lieu de pavement, en remplacement de carreaux en terre cuite ». — Nous serons d'accord avec MM. de Looz et Van Bastelaer pour ne voir dans ces fragments que des *matériaux de construction* plutôt que des ardoises proprement dites. C'est ce que prouve la découverte de blocs de schiste dans les murailles d'une autre villa, dont le nom m'échappe.

[1] Il est à noter cependant que les *herbins* ou *herpais*, ces grandes plaques de phyllades ou de schistes dont il a été question, se placent souvent en Ardenne et se plaçaient au moyen âge, avec du ciment ou de l'argile (Albin Body, *loc. cit.*, et *Rapport* cité, p. 35).

[2] *Doc. Soc. de Charleroi*, IX, p. 104 et 153.

[3] *Ibid.*, p. 104.

[4] *Ibid.*, p. 104.

[5] *Ibid.*, p. 153, note 1.

[6] *Bull. des Comm.*, XV, p. 257.

Par contre, nous trouvons quelques faits positifs à mettre en parallèle de la découverte de Vervoz. Dans la villa de Hebeindje, commune de Limerlé (Luxembourg) [1], le sol de l'hypocauste se trouvait dallé « assez peu élégamment » avec des ardoises de l'endroit. Or, ces ardoises se trouvent toutes percées, à l'un de leurs angles, d'un trou qui montre qu'« avant de s'en servir comme dalles on les avait employées à la couverture d'un édifice, ou que, tout au moins, telle avait été leur première destination » [2]. Le professeur Bozet ajoute que le grand nombre de clous à deux têtes trouvés dans les décombres « ne permet pas de douter qu'une partie de l'édifice n'ait été couverte elle-même de pareilles ardoises ».

Le président Jeantin [3] parle de bâtiments près de Gérouville couverts en ardoises « dont de nombreux débris se retrouvent dans les fondations ».

En 1844, près de l'amphithéâtre de Trèves, on découvrit, dans un petit bâtiment romain, de grandes ardoises percées de trous pour les clouer [4].

Feu l'abbé Jos. Habets, archiviste provincial à Maestricht, croyait aussi que les trois fragments d'ardoise, de couleur vert pâle et grossièrement taillés, qu'il trouva dans la villa de Billich près de Fauquemont [5], ont pu servir dans une toiture.

Feu le curé Sulbout a signalé [6] deux fours à potier de l'époque romaine, découverts entre Sohier et Froidefontaine, et dont la toiture fut couverte d'ardoises épaisses, bleues ou rougeâtres. Il ajoute que cette particularité s'est, au surplus, rencontrée pour d'autres constructions romaines à Froidefontaine [7].

Enfin j'ai eu l'occasion de voir depuis, dans la collection de M. l'ingénieur Alfred Lemonnier, à Mesvin-Ciply près de Mons,

[1] Dr Bozet. *Villas romaines et autres monuments anciens dans la commune de Limerlé*, 1851, p. 6.

[2] *Ibid.*, p. 7-8.

[3] *Les Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, p. 554, 1851.

[4] Schayès. *Histoire de l'Architecture*, I, p. 147. — Habets. *Bull. des Comm.*, XVII, p. 354.

[5] *Bull. des Comm.*, XVII, p. 354.

[6] *Ann. Soc. arch. Namur*, V, p. 164 et 167. Encore, VII, 307. — D'après des fouilles faites en 1883 (ibid., XVI, pp. 389-391) l'un de ces fours serait carlovingien ?

[7] *Ann. Soc. arch. Namur*, V, pp. 169-171.

actuellement à Bruxelles, deux fragments d'ardoises de grande taille et très épaisses, d'une teinte gris argenté. L'un d'eux est percé d'un trou de clou. Ils proviennent de l'établissement romain de la *Terre à pointes,* aux Estinnes.

Ces quelques faits — je passe sous silence *a)* la découverte dans une sépulture romaine rencontrée à Furfooz, près des retranchements, d'une urne placée sur une ardoise (*Ann. Soc. arch. Nam.,* XIV, 408) ; *b)* de grandes plaques de schiste pavant un certain nombre de tombes de la vaste nécropole belgo-romaine de Flavion (*Ann. Soc. arch. Namur,* VII, p. 22 et suiv.); *c)* le morceau de schiste ou d'ardoise trouvé par M. Schuermans dans le tumulus romain de Middelwinde (*Bull. des Com. d'art et d'arch.,* V, p. 155, note 3, 1866) — démontrent amplement que nos populations belgo-romaines connaissaient l'emploi de l'ardoise pour couvrir les toitures, qu'elles l'utilisaient peu cependant, et qu'elles convoyaient à de grandes distances des matériaux de construction, des matières très pondéreuses [1], l'établissement de Vervoz étant situé, à vol d'oiseau, à soixante ou soixante-dix kilomètres d'Herbeumont et de Fumay, sièges de cette variété d'ardoises.

CH.-J. COMHAIRE.

Liége, 3 novembre 1901.

[1] Ce fait se lie intimement à celui de la construction de la sépulture monumentale de Vervoz, que j'ai découverte au cours des mêmes recherches, et dont les matériaux — plusieurs mètres cubes de blocs de calcaire à encrines — proviennent également des bords de la Haute-Meuse.





L'ALBUM

DE

MARTHE FOGELWAYDER



ES albums de vers, de sentences et de pensées diverses, de dessins et de peintures à l'aquarelle ou à la gouache ne sont pas une invention de notre temps. Ils étaient en usage dès le XVIe et le XVIIe siècle, et il nous reste un certain nombre de ces recueils intimes où ceux qui ont voulu laisser quelque souvenir d'eux-mêmes ont tracé un écrit de leur main, ou déposé, s'ils étaient artistes, un menu produit de leur fantaisie.

Sans compter les recueils de poésie et de musique, formés par Marguerite d'Autriche [1], la Bibliothèque royale en possède plusieurs de caractères différents, tels l'*album amicorum* de Basile Brauwers, d'Amsterdam, qui remonte aux années 1565 à 1567 ; celui du chanoine Jean Hemelarius, d'Anvers, composé de 1598 à 1600 ; ou celui de Petrus Hondius, qui est de la même époque [2]. On y trouve, à côté de peintures, de dessins ou d'emblèmes gravés, les noms d'une foule de personnages notables du monde de la politique, des arts et de la science.

[1] Bibl. Roy. Ms. n°s 228 et 11239.
[2] Ms. n°s 15699, 15698 et II 2254.

Tel encore l'album d'Otto Venius, avec les charmants portraits de parents et d'amis de l'artiste [1] ; ou celui de Philippe de Valkenisse, que remplissent de superbes armoiries peintes sur parchemin [2].

A côté de l'album aristocratique de Marie de Mompraet, commencé en 1590, et où le prince-évêque de Liége, Ernest de Bavière, le duc Charles de Croy, des membres de la maison de Ligne ont consigné le tribut de leurs hommages [3], elle possède ceux de deux dames d'extraction moins élevée, Christine van den Hove et Cornelia van Peene [4], composés l'un et l'autre quelques années plus tard. Dans ce dernier, un minuscule album de jeune fille, sont inscrits des vers, des devises, des réflexions. Il a dans l'ensemble un ton naïf et candide qui forme contraste avec le contenu parfois quelque peu osé de l'album de Marie de Mompraet [5].

Tous ces recueils fixent l'attention, non seulement par les souvenirs historiques que plusieurs d'entre eux évoquent, mais parce qu'ils révèlent certains côtés familiers de l'âme même du passé ; ils sont d'ailleurs la manifestation d'un art spécial dont la place est indiquée à la suite des productions plus solennelles du grand art.

[1] Ms. II, 874.

[2] Ms. II 1688. Il a fait l'objet d'une notice dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale* de 1846. Les albums ou recueils d'armoiries semblent être originaires de l'Allemagne, où ils existaient en grand nombre sous le nom de *Stammbücher*. Notre confrère, M. Martin Schweisthal, nous écrit à ce sujet :

« Les *Stammbücher*, livres de la souche (généalogique), étaient primitivement (il paraît qu'ils remontent au XV[e] siècle) des livres dans lesquels on inscrivait sa parenté, son arbre généalogique, avec, au fur et à mesure, les changements qui survenaient. La bourgeoisie a imité cet usage en réservant, chez les catholiques dans la grande *Postille*, chez les protestants dans la Bible de famille, une ou deux pages à la chronique de famille. La coutume, me semble-t-il, est restée essentiellement germanique. Les étudiants, les jeunes gens qui voyagaient aimaient à collectionner les autographes de leurs professeurs célèbres. Vous avez un exemple classique de l'espèce dans le jeune étudiant qui, venant voir Faust, est reçu par Méphisto inscrivant : « Exitis sicut dei, scientes bonum et malum». Toutes les bibliothèques allemandes ont de ces albums auxquels on attache surtout du prix quand ils renferment des autographes des grands hommes du temps de la réformation. La bibliothèque grand-ducale de Weimar en a toute une collection. »

[3] Ms. n° 19338. V. sur l'album de Marie de Mompraet un article de M. DE REIFFENBERG dans le *Bibliophile belge* de 1845, tome II.

[4] N[os] 21718 et 19721.

[5] M. de Reiffenberg a fait remarquer qu'il faut en accuser des additions faites à une époque postérieure.

Dans la dernière de ces catégories d'albums, les albums de dames, se range celui que voici, extrait de quelque coffret aux archives familiales, et arrivé de là dans la boutique d'un antiquaire.

Il date du premier tiers du XVIIe siècle, et il fut à son origine la propriété d'une personne de nos contrées, qui s'appelait Marthe Fogelwayder ou de Vogelweyder. C'est un volume in-8° oblong, doré sur tranches, garanti par une reliure en velours noir brodée de fils de métal, à coins en argent niellé.

L'un de ses plats est orné d'un grand V, dont chaque côté est accompagné d'un trait latéral, de façon à former un M. La base de cette majuscule repose sur un croissant, tandis que ses côtés intérieurs inscrivent un cœur symbolique, surmonté d'une couronne. L'autre plat présente le monogramme M. F. pareillement couronné. Sur chaque face, la broderie trace, autour du sujet central, un cartouche de fleurs et de feuillages de fantaisie, qu'encadrent des bouquets, et le long des bords se déroule un dessin, formé de cœurs alternant avec des perles.

L'intérieur contenait primitivement environ 160 feuillets, quelques-uns restés blancs, les autres couverts de compositions rimées, de dessins à la plume, d'armoiries peintes, de sujets miniaturés. Mais un bon nombre ont été, dans le cours du temps, arrachés ou mutilés, soit qu'ils aient été en butte aux ravages d'enfants inconscients, soit que leur sujet ait offusqué les susceptibilités de quelque aïeule, soucieuse de les soustraire à d'indiscrètes curiosités.

Les sujets figurés représentent des emblèmes, des scènes mythologiques, des épisodes romanesques.

Quant aux compositions en vers, elles expriment des conceptions sentimentales, des déclarations galantes, le plus souvent en langue française, quelquefois en italien ou en espagnol.

Au bas de plusieurs feuillets se trouve une date : 1626 sur quelques-unes des premières pages, 1634 sur les dernières.

La dame à qui appartenait le volume se piquait d'art et de littérature. Nombreux sont les familiers qui pendant ces huit années lui ont fait leur cour, en lui dédiant les produits de leur plume ou de leur pinceau. On peut distinguer parmi les écritures une vingtaine de mains différentes, et l'on en démêle huit ou dix dans le faire des dessins et des gouaches. Plusieurs ont, avec complaisance, signé leurs œuvrettes, et plus d'un y a mis ses armoiries.

Il devient dès lors possible de déterminer, avec une précision relative, la personnalité des auteurs qui, dans les péripéties de ce scénario aimable, ont été appelés à jouer un rôle.



Qu'était-ce que la famille Fogelwayder? Qui était parmi ses membres la personne répondant au prénom de Marthe? Le nom patronymique de cette famille indique une origine allemande ; mais dans nos contrées il a pris plus d'une fois une forme flamande.

L'armorial de Rietstap mentionne ses diverses branches, sous les noms de Fogelwerder, Fogelweyder, Fogielwarder [1], comme établies en Suisse, à Bruxelles et en Pologne. Il blasonne ainsi qu'il suit ses armoiries : « D'argent à la bande d'azur chargée de quatre étoiles d'or. Casque couronné. Cimier : un homme posé de profil, habillé aux armes de l'écu, supportant de sa main dextre un faucon chaperonné ».

D'après les actes et documents conservés dans nos collections publiques, elle aurait eu chez nous des représentants aux XVIe et XVIIe siècles.

Le premier personnage de ce nom dont nos archives fassent mention avait épousé Isabeau Pensaert. Son fils Charles de Vogelweyder, écoutète de la ville de Lierre en 1595 [2], eut pour femme Marthe van den Hecke, fille de Guillaume, qui fut bourgmestre de Bruxelles, et d'Anne de Hennin ou de Haynin [3 et 4]. Il

[1] Notre auteur signe Fogelwayder. Nous rencontrerons d'autres orthographes au cours de cette étude.

[2] A. BERGMAN. *Geschiedenis der Stad Lier,* p. 637.

[3] BUTKENS, *Trophées du Brabant,* t. II, p. 429, le cite comme trésorier de la Ville de Bruxelles en 1578 et 1579.

[4] Voir sur les détails généalogiques qui précèdent et sur ceux qui suivent :

A la Bibliothèque Royale, le Ms. van Halen, *Miroir des Preuves,* t. II, f° 110;

Ib., n° 19459, pp. 155 à 157.

Ib., n° 5685. LE BLON, *Œuvres généalogiques,* t. VI, p. 70.

Ms. VALKENISSE, à Anvers, vol. I, p. 271, et vol, II, pp. 306-307 et p. 310.

Ms. n° 32 du Ministère des Affaires étrangères, p. 54.

Nous citons ces sources à titre d'indications et sous les réserves qu'appellent plusieurs d'entre elles.

épousa en secondes noces Florence van Mechelen dont le père, Martin van Mechelen, fut écoutète à Turnhout et bourgmestre de Lierre.

Jean-Baptiste Fogelwayder, fils de Charles, fut reçu dans le lignage bruxellois de Coudenberg en 1618, et remplit la charge d'échevin de Bruxelles à diverses reprises, en 1626, 1627 et 1637 [1]. Il y contracta mariage avec Catherine de la Derrière (van Ginderachter?), fille de Guillaume. Il était seigneur de la Tour et licencié ès droits (J. U. L.) [2].

Sa fille Marie Florence eut pour mari Philippe Gudelinus, échevin de la ville de Louvain [3].

Au XVIIIe siècle, cette famille est éteinte. Le Ms. van Halen, qui date de 1754, s'en exprime en ces termes :

« *Familia de Vogelweyder quæ non amplius extat* ».

Elle avait laissé des souvenirs à Lierre.

« Un vitrail à ses armes s'y trouvait, à l'église des Chartreux, supprimée par édit de Joseph II, en 1784. Un avis, inséré dans la *Gazet van Antwerpen* du 25 février 1785, fait un appel aux familles nobles, entre autres aux Fogelwayder, à l'effet de retirer leurs vitraux armoriés » [4].

Marthe était la fille de Charles et la sœur de Jean-Baptiste [5].

Dans quelle ville a-t-elle habité ?

A Bruxelles vraisemblablement, où sa mère s'était mariée et où elle s'unit elle-même, en 1635, avec un personnage du nom de

[1] Les registres conservés dans les archives de la Ville de Bruxelles le renseignent comme échevin pendant les mêmes années. Sic : BUTKENS, *Trophées*, et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*.

M. J.-TH. DE RAADT, dans ses *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, décrit le sceau de Maître Jean-Baptiste Fogelweyder ; ses armoiries sont celles de l'album.

[2] D'un acte de la Chambre des tonlieux de Bruxelles du 17 janvier 1631, il résulte qu'il acquit de Gommaire Fogelweyder une rente, hypothéquée sur divers immeubles en cette ville : « in den naem ende van wegen Jo^{r} Gommaer Fogelweyder, capitain gereformeerd... tot behoef van Jo^{r} Jan-Baptist » de Fogelweyder oudt scepene deser stadt Brussele ». *(Archives de l'État.)*

[3] *Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, 1re part., p. 110.

[4] Renseignement de M. Van Cauwenbergh, bourgmestre de Lierre, et voir *A. Bergman*, ouvr. cité, p. 309.

[5] Ministère des Affaires étrangères, Ms. n° 32.

Joseph de la Borda [1]. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa personnalité, non plus que sur celle de l'homme dont elle partagea la destinée.

Au moment où s'ouvre son recueil, elle commençait une existence mondaine qui semble lui avoir valu maints succès personnels, et dont nous pouvons suivre l'histoire jusqu'à son mariage, neuf ans plus tard. Les feuillets de son album nous paraissent en effet s'être remplis dans l'ordre chronologique, sauf une page consacrée aux armoiries de son mari et qui sans doute a été ajoutée par la suite et placée, comme de droit, parmi les pages blanches du début ; sauf aussi un autre feuillet qui est de sa main et où elle a peint, au milieu d'une pièce de vers signée de son nom, un écu en losange, mi-parti des armes de la Borda et de celles de sa propre famille.

Les armes de la Borda sont reproduites avec casque, bourrelet, cimier et lambrequins.

L'écu est parti : au premier d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux oiseaux du même (?), à la bordure d'or chargée de huit T de sable. Au deuxième, écartelé en sautoir : au premier et quatrième palé de huit pièces de gueules et d'or; au deuxième de gueules à trois fleurs d'or tigées et feuillées de sinople, mal ordonnées ; au troisième d'azur à six fleurs de lis d'or 1, 2, 2, 1, accompagnées au centre du champ de deux herses (?) de gueules accostées.

Les deux feuillets suivants reproduisent, avec des contours de fantaisie, les écussons des ancêtres maternels et paternels de Marthe Fogelwayder :

vanden Hecke dict Cauwenberge.	*Billemons,*
Haynin,	*Buysegem,*

[1] Au sujet des attaches bruxelloises de Marthe Fogelwayder, nous devons à l'obligeance de M. Van Malderghem, archiviste de la Ville de Bruxelles, les renseignements suivants, extraits des anciens registres de l'état civil :

« Charles Vogelweide et Marthe Van den Hecke se sont mariés à l'église Sainte-Gudule, le 9 mars 1590. Leurs bans avaient été publiés à l'église de la Chapelle en février 1590 ; l'époux y était renseigné sous le nom de : « de Vogelwayde ». Joseph de la Borda et Marthe Fogelwyder ont été unis dans la même paroisse le 21 janvier 1635. » Parmi les témoins au mariage de cette dernière figure Jean-Baptiste Fogelwyder (son frère, sans doute, dont il est question dans les lignes qui précèdent).

Et :

Vogelwayder,	*Rathkowsky,*
Pensaert,	*Boisot* [1].

Puis vient un écu ovale timbré, aux armes de la famille Fogelwayder ; au bas, une bandelette, sur laquelle on lit le nom et la devise : « *In utrumque vola* ».

Dans la suite du volume on rencontre le blason de la famille de Wasservas.

L'écu, déchiqueté en forme de cuir, porte des armes parlantes, qui consistent en trois aiguières d'or sur champ d'azur. Il est entouré de lambrequins aux couleurs de l'écu, et sommé du casque, de la couronne de chevalier et d'un cimier : un cygne d'azur becqué de gueules, aux ailes éployées d'or. Au bas, la date 1626 et une devise : « *En tous lieux marche-Wasservas* ».

Cette famille, allemande d'origine, avait des représentants dans notre pays aux XVIe et XVIIe siècles. Godefroid, baron de Wasservas, décédé en 1590, et son fils Jean étaient l'un et l'autre seigneurs de Marcke et furent grands maïeurs de Namur. Ce dernier épousa Madeleine van den Hecke, sœur de Marthe, qui était femme de Charles Fogelwayder [2].

[1] Rangés dans l'ordre suivant :

van den Hecke, Haynin, Bilsemons, Buysegem ,
et Vogelwayder, Pensaert, Rathkowsky, Boisot,

ils rappellent ses alliances, conformément au crayon généalogique des familles van den Hecke et Fogelwayder, contenu dans le ms. 19459 de la Bibl. royale, p. 155, et à celui de la famille Boisot, dans LE BLON, *Œuvres généalogiques*, tome VI, p. 70 (Bibl. royale, ms n° 5685). Ce dernier ne mentionne pas toutefois le nom de Rathkowsky.

Les armes de cette famille, reproduites dans notre manuscrit, sont : Coupé, au premier d'argent plain ; au deuxième taillé, émanché d'or et de gueules.

Nous renvoyons aux recueils d'héraldique pour la description des armes des autres familles citées au texte. Remarquons qu'à cette page, comme plus loin dans les alliances des van Reynegom, la bande aux quatre étoiles de la famille Fogelwayder est sur champ diapré.

Le *Grand Théâtre sacré du Brabant* cite des membres de ces familles (sauf celle de Rathkowsky) dont les tombes se sont trouvées dans les églises de Bruxelles, d'Anvers, de Malines et de Louvain.

[2] Voir à la Bibliothèque royale, HELLIN, t. VIII, p. 42, et, au Ministère des Affaires étrangères, le ms. n° 32, p. 54.

Les *Inscriptions de la province d'Anvers* mentionnent les plaques tombales de plusieurs des membres de cette famille.

Notre confrère M. J.-Th. de Raadt a bien voulu nous signaler qu'elle était établie en Westphalie, en Artois et en Alsace.

Plus loin encore se trouvent les armes de la famille van Reynegom, avec la devise « *Espoir me comforte* », adoptée, à ce qu'il semble, par Marthe Fogelwayder, et le nom : Philippe de Reynegom.

De chaque côté sont rangés, dans l'ordre suivant, les écus des familles :

Van Reynegom,	*Vander Haept,*
Zevender,	*Butkens,*
Van Hooff,	*Fogelwayder,*
Elderen,	*Pensaert van Herlaer* [1].

Les généalogistes mentionnent, à une époque contemporaine de notre album, un Philippe van Reynegom, qui devint successivement échevin, bourgmestre et trésorier de la ville de Malines [2] et qui mourut en 1666. Il était fils de Robert et d'Élisabeth van der Haept, dont la mère, Marie Vogelweyder, était la sœur de Charles, écoutète à Lierre.

Ils signalent dans une branche collatérale un autre Philippe van Reynegom, J. U. L., décédé en 1648.

Si donc certains membres des familles de Wasservas et van Reynegom ont collaboré à l'album, leur concours s'explique par les liens du sang qui existaient entre eux et leur belle cousine [3].



Marthe Fogelwayder cultivait les lettres. Nous avons dit que son volume contient une poésie dont elle est l'auteur ; c'est une « chanson » en langue française, composée de quatre couplets de six vers chacun, y compris le refrain. A en juger par l'écu mi-parti

[1] Les armoiries de ces familles se retrouvent dans les armoriaux belges.

A comparer les alliances ci-dessus de la famille van Reynegom avec celles mentionnées dans HELLIN f°, t. IV, pp. 445-446, et *Quartiers,* t. II, p. 361 ; VALKENISSE., t. II, p. 310. Nous reproduisons les noms ci-dessus, comme nous l'avons fait pour ceux cités en italique à la page précédente, avec l'orthographe adoptée par l'album.

[2] Sic. BUTKENS, *Trophées,* t. IV, p. 349 et suivantes.

[3] Pour plus de clarté nous résumons, dans le crayon ci-dessous et d'après les généalogies précitées, ces divers renseignements. (Voyez page suivante.)

R. Vogelweyder,
ép. Isabeau Pensaert

. . . .
Madeleine van den Hecke,
sœur de Marthe,
ép. Jean, B[on] de Wasservas.
(v. ci-contre).

Charles-Philippe de W.
né en 1602, ép[se] en 1628
Michelle de Sneve.

Charles Vogelweyder,
écout. de Lierre, épouse
1° Martha van den Hecke
2° Florencia van Mechelen.

Jean-Bapt. Vog.,
éch. de Bruxelles
(1626-1637),
épouse en 1631
Cather. de la Derrière.

Marie-Florence Vog.
ép. Philippe Gudelinus,
éch. de Louvain.

Martha Vogelweyder
ép. Joseph de la Borda.

Alexandrine ou
Madelaine Vog.
ép. Florent van Mechelen
éc. de Lierre.

Marie Vogelweyder,
Roger van der Haept,

Élisab. van der Haept,
† en 1643
ép. en 1609
Robert van Reynegom,
† en 1622.

Philippe van Reynegom,
bourgm. de Malines,
† en 1666.

dont elle l'a ornée, elle l'a écrite après son mariage. Elle l'adresse à un ancien soupirant qui s'était cru maltraité, et elle se montre à son égard d'assez méchante humeur. Sa verve poétique, dont nous n'avons que ce seul spécimen, n'a pas été mise, il faut le dire, au service d'une inspiration bien hardie, et ses vers ne dénotent pas non plus une connaissance fort affinée de la langue qu'elle emploie.

En dehors de cela, son recueil ne contient plus d'elle qu'une pensée ou une promesse énigmatique, exprimée par ces mots: « *Un seul désir* » ; à quoi l'un de ceux qui forment son entourage empressé répond, en des termes sans prétention au bel esprit : « Et moy aussy ». Et il signe : *P. A. D. Assignies.*

Les sentences brèves, les proverbes, les devises sont fort dans le goût du temps.

« *Hazr y callar* » (faire et taire) ;
« *Plus penser que dire* »;
« *Personne sans ennemis* »;

et beaucoup d'autres [1].

Parmi les compositions poétiques, au bas desquelles on lit des signatures, des initiales ou des monogrammes, il se trouve des quatrains et des sixains, des sonnets et des chansons, parfois des essais plus prétentieux.

Tous les vers ne sont pas bons, tant s'en faut, et certains de leurs auteurs s'essoufflent manifestement en cherchant à hausser le ton. Mais ce qu'il est intéressant de relever, c'est que tous aspirent à écrire des vers ; c'est la culture intellectuelle de cette société mêlée, où la composition du personnel administratif, amené par les gouverneurs généraux, autant que le recrutement des armées du roi avaient introduit nombre d'étrangers ; où, indépendamment de la langue du pays que l'on affectait souvent de dédaigner, le français, l'italien et l'espagnol étaient à l'usage des gens de qualité.

Quant aux formes adoptées pour l'expression de la pensée poétique, on sait combien le sonnet et la chanson étaient alors à la mode.

L'une de nos chansons a pour thème l'éloge du bleu, qui est la

[1] L'album de Cornélia van Peene en a rassemblé tout un choix.

couleur dominante dans les armes de Marthe. L'auteur l'exalte au détriment des autres couleurs, notamment le gris et le jaune, quelles que soient d'ailleurs en la matière les préférences des Phillis de l'époque. A ses yeux, le vert et l'incarnat, « lisabel et la merante, l'astre et le céladon », ne rencontrent pas plus de faveur :

« *O beau bleu couleur des cieux,*
Je vous ayme beaucoup mieux ».

On croirait entendre une variante de la chanson du Souci par Gilles Durand :

« *J'aime la belle violette,*
L'œillet et la pensée aussi.
J'aime la rose vermeillette,
Mais surtout j'aime le souci ».

Les rimes comme belle et cruelle, âme et « flâme » voisinent fréquemment.

Au surplus, il ne faudrait pas prendre trop au sérieux les protestations enflammées ou les déclarations plus ou moins discrètes des auteurs.

Voici un quatrain signé D. R. (Est-ce de Reynegom ?) :

« *Faire et taire c'est la devise*
Qu'un cœur plain de discrétion
Doibt avoir en affection
Pour ce seul subiect ie l'ay prise ».

En feuilletant l'album de Christine van den Hove, nous y avons trouvé, non sans surprise, le même quatrain, écrit de la même main, sous la même signature. Ce qui prouve que l'auteur, pour ne pas trop se mettre en frais, ne dédaignait point d'offrir à la fois à plusieurs des beautés à la mode les inspirations de sa muse [1].

[1] Ce rapprochement sert à déterminer d'une manière plus précise la date de l'album de Christine, que le catalogue De Jonghe (sous le nº 2697) fixe à la fin du XVIe siècle ou au commencement du siècle suivant. Il est d'une époque plus voisine de 1626.

On peut en induire aussi que Christine van den Hove et Marthe Fogelwayder habitaient la même ville. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu entre elles certaines relations de famille. Nous voyons en effet la première relever parmi les

Au nombre des assidus de cette cour d'amour, il en est un dont le talent n'est point banal, et qui signe volontiers ses productions, les unes en italien, les autres en français, de son nom : *Don Carlo Crivelli sig*re *di Messancourt.*

Nous manquons de renseignements sur ce personnage, qui ne semble pas avoir laissé de trace dans l'histoire du temps.

Messancourt, ou plutôt Messincourt, dont il se qualifiait le seigneur, faisait partie de l'ancien duché de Luxembourg et se trouve aujourd'hui dans le canton français de Carignan. A certaine page, il dessine avec orgueil ses armoiries, qui sont celles de la maison italienne des Crivelli. Surmontées du heaume et de la couronne à cinq fleurons, des lambrequins et du cimier (un chevalier dont le front est ceint de la couronne fermée et qui tient dans la dextre un crible, emprunté aux meubles de l'écu), ces armoiries sont supportées par deux lions héraldiques, tenant des bannières aux armes des Crivelli. En tête, un cri : *Meliora Mihi,* inscrit sur un listel [1].

alliances de sa famille les van Ginderachter, que nous avons retrouvés ci-dessus sous le nom de « de la Derrière » ; et, mieux encore peut-être, notre album contient une devise signée *Digna van Hove,* un nom fort peu différent dans la forme du nom de famille de Christine.

[1] Il est à remarquer que dans ce dessin, qui est daté de 1626, l'or et les couleurs sont indiqués par un pointillé et des traits ou hachures, semblables à ceux que l'héraldique a adoptés pour leur désignation, et dont l'usage est devenu général au cours du XVIIe siècle. Toutefois il entoure son écu d'une bordure étroite, formée de lignes diagonales entrecroisées, et qui semble être une addition fantaisiste aux armoiries connues de sa famille.

M. J.-Th. de Raadt. (*Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc., introduction p. 101 et suiv.), constate que les hachures se rencontrent dans les sceaux dès le XIIIe siècle. Mais à qui faut-il attribuer l'invention du système *conventionnel* moderne des hachures ?

On en a souvent fait honneur au jésuite romain Sylvestre a Petra Santa, dont l'ouvrage : *Tesseræ Gentiliciæ,* etc., parut en 1638. Or les dessins de Crivelli sont de 1626. Jacques Francquart, dans sa *Pompa funebris archiducis Alberti,* imprimée à Bruxelles en 1623, employait déjà un mode raisonné de hachures, ayant de nombreuses analogies avec le système moderne.

En 1645, un autre Belge, Thomas de Rouck *(Den Nederlandschen Heraut),* proposa un système de hachures, dans lequel notamment le sable était désigné, comme dans celui de Francquart, à l'aide de traits s'entrecoupant en diagonale. En réalité l'on n'était point d'accord.

Quant aux hachures croisées en diagonale dont Crivelli fait usage dans la bordure de son écu, on doit supposer qu'elles figurent l'azur ; car il s'en sert ailleurs pour figurer cette couleur dans les armes des Fogelwayder, et peut-être leur emploi à cette place s'explique-t-il par une intention galante.

Carlo Crivelli tient à la fois de l'artiste et du poète ; c'est de plus un calligraphe émérite. Non seulement il est doué d'une écriture élégante et ornée, mais il connaît toutes les ressources que peut fournir la plume pour la décoration du papier, et il en met les artifices au service d'une imagination nourrie de la symbolique de l'époque.

Dans une de ses illustrations, le sujet central est un simple ruban, décrivant de gracieux entrelacs en forme de 8, et sur lequel se déroule le nom de Martha Fogelwayder, avec la date 1626, le tout dans un semis de cœurs et d'étoiles (les étoiles rappellent le blason de sa dame). Au-dessus, un écu en losange aux armes de cette dernière, et sa devise : *Espoir me conforte*. Puis, dominant le tout, une couronne de fantaisie, traversée par deux grandes flèches en sautoir, et portant entre ses perles des étoiles et des cœurs enflammés, marqués au monogramme M. F. Au bas, cette déclaration, mêlée d'une pointe d'impertinence : *Sig^{ra} si voi volette h'anc io ; si non volette a Dio* ». (Madame, s'il vous plaît, il me plaît aussi ; s'il ne vous plaît point, adieu !) Puis sa devise : *Pian Piano* (tout doucement), et sa signature.

Dans un sixain qui suit, il loue d'ailleurs son mérite et sa vertu, en proclamant que

« *Rien ny attaint que la panssée* »,

et il termine en s'écriant :

« *Felice l'alma che per voi sospira* ».

(Heureuse l'âme qui pour vous soupire !)

Sur une autre page [1], c'est un cœur couronné et embrasé, portant dans une niche cintrée le même monogramme, entouré de rayons. Il est soutenu par deux serpents entrelacés, dont les replis forment au centre un ovale, traversé par la bande aux quatre étoiles, tandis qu'à chaque extrémité leur queue porte un calice, d'où s'échappent des cœurs dans les flammes d'un brasier. Deux cupidons, aux coins supérieurs de la composition, décochent

[1] Voir planche XI.

leurs flèches. Le bas de la page est occupé par un cartouche où se lisent ces vers :

> « *C'est un amant ouvrez la porte*
> *Il est plain d'amour et de foy*
> *Que faitte vous* MARTHA *estez vous morte.*
> *Non vous ne lettez que pour moy* ».

Puis, au lieu de signature, le monogramme D. C. sous une couronne.

Entre ces deux compositions se placent, sur deux pages en regard l'une de l'autre, deux écussons couronnés, et formés le premier par les lettres de la devise : *Espoir me conforte,* le second par celles du nom de Marthe Fogelwayder[1]. Grâce à l'ingénieuse disposition de ces lettres, le nom ou la devise se dégagent en quelque manière qu'on essaie de les lire, de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut. Dans les marges, un encadrement formé d'insectes gracieux et de couronnes traversées par des flèches[2].

Nous ne parlerons que pour mémoire de sujets plus simples, mais auxquels il attache, sans nul doute, un sens allégorique : un aigle posé sur un rosier en fleurs ; — un cerf se désaltérant dans une eau limpide.

Tout chez lui est prétexte à jeu d'esprit. Il termine un quatrain ou un sonnet par cette inscription qui sollicite la sagacité du lecteur :

« *Pri : bonne : se, Pren : fait bon : dre* »,

pour : « Bonne prise fait bon prendre ».

Ou par un rébus :

Comme (ici un grand cœur embrasé, dans les contours duquel se dessinent deux cœurs plus petits) : *Ay : S : mer jusques.*

Ce qui semble vouloir dire :

« Comme deux cœurs en un cœur brûlent jusques s'aimer », ou « Comme un cœur embrase deux cœurs jusques s'aimer ».

Ses vers ne manquent ni de trait ni de nombre.

[1] Voir planche XII.
[2] Sur ces tours de force de la calligraphie, voir : JOHN GRAND-CARTERET : *Vieux papiers, vieilles images,* Paris 1896, p. 156 et suivantes.

Ainsi le début et la fin d'un sixain :

> « *Tel qu'est auprez d'un cors le hibou solitaire*
> *Triste et vivant seulet aux ombres des tombeaux, etc.*
> *Belle ne donne donc le fruict de ta jeunesse*
> *A un cors demy-mort par la froide viellesse* ».

Un sonnet, avec l'épigraphe :

> « *Militat omnis amans et habet sua castra Cupido* »,

est ainsi conçu :

> « *Amour et Mars sont presque d'une sorte*
> *L'un en plain iour, l'autre combat de nuict*
> *L'un aux rivaux, l'autre aux gens d'armes nuict*
> *L'un ront une huis, l'autre ront une porte.*
>
> *L'un finement trompe une ville forte*
> *L'autre coiement une maison séduit*
> *L'un le butin, l'autre le gain poursit*
> *L'un déshonneur, l'autre dommaige apporte.*
>
> *L'un couche à terre et l'autre gist souvent*
> *Devant un huis à la froidur dur du vent*
> *L'un boit meinte cave, l'autre boit meinte larmes.*
>
> *Mars va tout seul, les amours vont tous seuls.*
> *Qui voudra doncq ne languir paresseux*
> *Soit l'un ou l'autre, amoureux ou gendarmes.*
>
> *Pri : bonne : se, Pren : fait bon : dre* ».

Puis encore une autre pièce de huit vers :

> « *Je pense incessanment, sans cesse ie souspir*
> *Du depuis que ie suis esloigné de vos yeux*
> *Et rien n'est sufisant d'aleiger mon martir*
> *Que d'avoir pour obiet le suiet de mes vœux.*
>
> » *Un grand mal, un grand bien, pour un mesme suiet*
> *Agissent dedans moy d'une force oppressée*
> *Le mal vient de panser un si parfait obiet*
> *Et le bien de l'avoir tousiours en la penssée* ».

Il met d'ailleurs dans ses confessions un singulier détache-

ment de grand seigneur. Une chanson débute de la manière suivante :

> « *Par tous les lieux, la ou ie pasce*
> *Je me play a changer souvant*
> *Et tous les sermants qui ie fasce*
> *Autant en amporte le vant* ».

Et dans une intention malicieuse, en harmonie avec l'idée exprimée par sa chanson, il dessine en marge une pensée retournée.

Quand Crivelli écrivait ces vers, on était à l'époque dont Boileau disait : « Enfin Malherbe vint ». Malherbe était venu, et même, en 1626, il était à la veille de sa mort; mais son influence n'avait pas eu le temps de s'étendre, à l'étranger surtout. Crivelli restait sous l'empire de l'universel engouement produit par Ronsard, et à sa suite par les auteurs de la Pléiade. Et, d'autre part, c'est sans doute à l'imitation de du Bartas qu'il se complaisait dans des artifices de langage comme : « Du-depuis que je suis esloigné »; ou : « la froidur-dur du vent ». Italien, il devait subir le charme des concetti, en grande vogue dans son pays d'origine, et qui en France avaient exercé leur séduction sur tant d'imitateurs.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher le langage que parlent les écrivains de l'album, les images qui ornent leur prose rimée ou leurs vers imparfaits, du ton et des procédés galants qu'au même moment un Français, attiré dans nos provinces par le désir d'y trouver matière à un roman à sensation, prêtait aux personnages de la Cour de l'Infante.

Son livre, construit à la mode des pénibles et prétentieux romans de l'époque, s'appelle le *Roman de la Cour de Bruxelles,* » *ou les advantures des plus braves cavaliers qui furent jamais et* » *des plus belles Dames du monde* ».

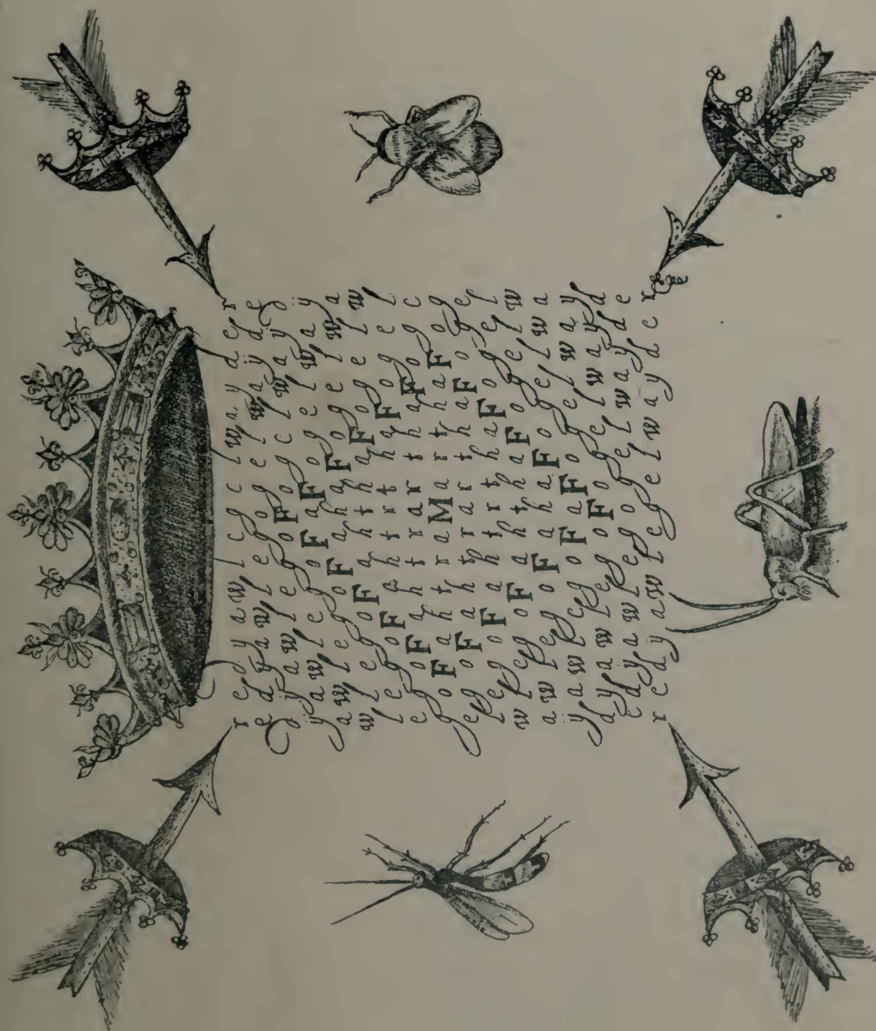
Il est dû à Puget de la Serre, qui le fit imprimer en 1628 « à » Spa et à Aix en Allemagne », avec approbation et privilège [1]. A lire ses pages alambiquées et filandreuses, il est certain que les galanteries de nos mondains, tout imprégnées qu'elles fussent de la préciosité de l'époque, avaient infiniment moins de fleurs et de recherche.

[1] M. Camille Picqué a naguère analysé ce « roman à clef » dans la *Revue trimestrielle,* tome XXV, p 171.

Pl. XI.


MF
Espoir me conforte
C'est vn Amant ouurez la porte
Il est plain d'amour & de foy
Que faitte vous MARTHA estez vous morte
Non vous ne l'estez que pour moy

Pl. XII.



Si Crivelli excellait dans les dessins à la plume et dans les tours de force de la calligraphie, plusieurs autres, parmi les collaborateurs de l'album, se sont plu à le décorer de peintures à la gouache.

On ne s'étonnera pas d'une éducation artistique à ce point répandue dans les sphères supérieures de la société, si l'on songe que l'on se trouve dans un pays où non seulement la grande peinture décorative et de chevalet, mais aussi l'art de l'enluminure étaient en honneur depuis des siècles. Que l'on se souvienne que cet art était représenté, un ou deux siècles plus tôt, par des familles entières, dont les noms doivent encore pour la plupart être exhumés de la poussière des archives ; que leurs romans historiés se trouvaient dans la bibliothèque des grands seigneurs et des riches bourgeois, et que leurs livres d'heures étaient aux mains de toutes les dames [1]. C'est leur art qui s'est trouvé vulgarisé au XVII[e] siècle, et c'est de leurs successeurs que viennent nos pages d'art familier, malheureusement mutilées par des mains ignorantes.

Nous n'en sommes pas moins à l'époque où les progrès de l'imprimerie ont entraîné la décadence de la miniature.

Au XVII[e] siècle, on n'enlumine plus qu'exceptionnellement les antiphonaires et les livres d'heures. L'enluminure a pour objet les images de sainteté ; elle s'adresse aussi à ce qui reste des productions manuscrites, comme nos albums. Chez la plupart de ceux qui la cultivent, ce n'est plus le travail délicat, minutieux, exquis des œuvres dues aux siècles précédents. Leur manière devient souvent plus large et plus sommaire, comme dans la peinture à l'huile. Ils livrent en réalité de petits tableaux sur papier ou sur parchemin; mais ce sont néanmoins des tableaux, exécutés à la colle et à la gomme, avec les substances colorées et par les procédés des anciens miniaturistes.

Depuis la fin de ce siècle, et jusqu'à la miniature Louis XV et Louis XVI, qui s'attache aux sujets de boudoir et aux portraits, on ne fera plus guère que des coloriages étalés sur des gravures, ou de l'imagerie religieuse sans grand effort d'art.

[1] Voir dans les *Merveilles de l'Art ancien en Belgique*, Bruxelles 1890, p. 273 et suivantes, l'article de M. Charles Ruelens sur les manuscrits.

Et voir *Les Heures de Notre-Dame de Hennessy*, par Joseph Destrée. Bruxelles 1895.

Les sujets peints de notre volume s'inspirent des conceptions habituelles de l'époque.

Les uns sont des allusions empruntées à la mythologie classique, les autres sont des emblèmes.

On connaît le goût du temps pour les réminiscences de l'antiquité et, à la fois, les ingénieux raffinements, les rapprochements bizarres auxquels donnait lieu la recherche des emblèmes et des allégories [1]. Les chambres de rhétorique les transportaient complaisamment sur la scène ; les graveurs de l'école d'Anvers en ont reproduit des milliers, et on en trouve le langage figuré jusque dans les titres des livres imprimés, à travers les XVIIe et XVIIIe siècles. Dans l'ordre où notre recueil les présente on rencontre d'abord : Actéon métamorphosé en cerf, puis un sujet emprunté à l'Énéide, croyons-nous : le Débarquement d'Énée sur la côte de Libye, puis encore Didon assistant au départ d'Énée.

Ces trois sujets sont de facture différente.

L'un est manifestement de la main qui a peint le blason des Wasservas ; il est d'un membre de cette famille sans doute, le même dont la signature ou le paraphe se rencontrent à diverses pages du volume.

Plus loin le dieu Amour est mis en scène dans une suite de trois sujets miniaturés, peints avec grâce et traités avec une remarquable finesse dans les paysages de l'arrière-plan. A la page qui se trouve en regard, ces sujets sont commentés dans des quatrains entourés d'une guirlande de feuillage, ou d'un cartel formé de cuirs, de fruits et de fleurs, et sur les bords duquel viennent se poster des oiseaux multicolores.

Les quatrains ont en tête un titre explicatif et se terminent par une phrase sentencieuse qui en résume le sens.

I. « AMOUR AVEUGLE ».

« *Cupidon à tastons cherchât d'un pas pénible*
» *Son chemin, la sagesse il laisse à droite main,*
» *Et de l'autre costé de la raison le frein.*
» *Être sage et aimer mesme aux dieux n'est possible.* »

[1] Voir Henri Hymans, *Images populaires flamandes*. Liége 1869.

2. « AMOUR TROUVE MOYEN »[1].

« *Voycy le dieu d'amour qui hardy passer ose*
» *Les vagues de la mer, flottant sur son carquois.*
» *D'une rame luy sert son petit arc turquois.*
» *L'amant pour voir sa dame entreprend toute chose.* »

3. « COUP SUR COUP ».

« *Voyez ce bois de dards que la dextre cruelle*
» *De Cupidon sans cesse envoye dans mon cœur,*
» *Le ployant tous les iours de nouvelle douleur.*
» *L'amant meurt en vivant mille fois pour sa belle.* »

Vient ensuite une série de sujets emblématiques.

C'est un cœur blessé par une flèche, sortie d'un œil où sont fixées une dizaine d'autres flèches. En tête on lit : *Toutes sont à l'œil;* et au bas : *Mais une seule au cœur me touche* [2].

Ou bien un cygne blessé, voguant sur une grande nappe d'eau, et chantant son chant funèbre :

« *Je ne puis soulager les ennuis de ma mie*
» *Que du doulx souvenir de mon proche trespas*
» *Et de mes airs jamais on oit la mélodie*
» *Que mon cœur de mort ne sente les appas* ».

Ou bien encore deux mains sortant d'un nuage et secouant un crible. Beaucoup de pensées s'y sont trouvées, et retombent sur le sol qu'elles jonchent ; une seule est restée, et on peut lire en regard cette explication un peu subtile, mais délicate : *Toutes pensées passent sauf une qui demeure sur Elle* [3].

[1] Voir planche XIII.

[1] L'album de Marie de Mompraet exprime une pensée analogue sous cette forme : *Toutes à l'œil et nulles au cœur.*

[3] Voir planche XIV. Le volume ne fournit pas d'éléments qui puissent déterminer à qui sont dues ces trois gouaches, non plus qu'il ne laisse deviner l'auteur des trois sujets qui représentent un cupidon. Dans la planche XIV, la présence du crible (en italien *crivello)* fait naître dans l'esprit un rapprochement avec le nom de Crivelli, d'autant plus que le crible figure dans les armoiries de celui-ci. Nous ne pouvons néanmoins attribuer cette peinture et les deux autres qui sont de la même main à Carlo Crivelli, car chacune d'elles est accompagnée d'une légende ou de vers dont l'écriture, le style et l'orthographe sont fort différents des productions signées de lui.

Dans les dernières pages du volume, une date, 1634, nous porte à huit années de distance de celle des pages initiales. Nous y trouvons une nouvelle signature, celle de J. P. Terzis, outre sa devise : « *Celle que* (sic) *m'afflige m'oblige* » ; et plus loin ses armoiries en couleurs. Ce sont celles d'une noble famille italienne, qui avait aussi dès le XVI[e] siècle des représentants dans notre pays [1].

J. P. Terzis cultivait divers genres d'art, mais avec une infériorité marquée vis-à-vis de son compatriote Crivelli.

Outre ses armoiries, qui remplissent un feuillet, il y a de lui une invocation pressante autant que malhabile, en 17 vers alexandrins, terminés par ce trait final :

« *Rendez-vous, il est temps, oh ! fleur de la beauté* ».

Elle sert d'explication à une miniature où l'on voit un élégant cavalier, donnant la main droite à une jeune dame qui s'avance à côté de lui.

Le cavalier porte moustaches, et a une longue chevelure bouclée ; il est vêtu d'un pourpoint à col rabattu, d'une culotte flottante et d'un manteau jeté sur l'épaule ; le tout en étoffe rouge, rayée d'or. Il chausse des bottes molles à grands revers et garnies d'éperons d'or. Sa main gauche tient un chapeau de feutre noir à plume.

La jeune dame à sa droite a des cheveux blonds frisés, qui s'arrêtent à la nuque. Elle est vêtue d'un riche costume dont le large col retombe sur ses épaules découvertes. Sa robe noir et or, serrée à la taille, a de larges manches bouffantes à crevés bleus, et se termine en une traîne noire, également ouverte par devant sur une jupe bleue.

Ce sont des costumes Louis XIII.

Un dessin à la plume, dû à la même main, termine le recueil. Ce dessin représente un monogramme passablement enchevêtré, mais où l'on peut lire entre autres les lettres M. F. R. Il porte une couronne, et est accompagné de deux flèches entre lesquelles se voient deux cœurs superposés que traverse en sautoir une autre

[1] V. Rietstap, et Bibl. royale, Ms. n° 19206, f° 107. Ce ms. mentionne au moins trois générations de personnages appartenant à la famille de Terzis, et descendant de « Jean Jacques de Terzis, noble Vénitien », qui épousa Marie de Sweene.

Pl. XIII





flèche et une épée. Le monogramme sépare en deux parties ces vers :

> « *Deux âmes, et deux cœurs, de deux fidèls aimâs*
> *Doibvent en un seul corp, les deux estre vivâs* ».

Le couple peint par Terzis et que nous venons de voir en miniature est-il un double portrait ?

Comment, en cette même année 1634, se sont nouées les relations qui ont amené, en janvier 1635, le mariage de Marthe Fogelwayder avec Joseph de la Borda ?

Est-ce à Terzis que Marthe adresse peu de temps après, dans la chanson signée d'elle, ses reproches courroucés ?

Nous ne savons.

Quoi qu'il en soit, c'est sur cette page de l'album que finit l'idylle à personnages multiples racontée par ses feuillets jaunis, et dont il ne nous a point été possible de percer plus à fond les mystères.

J. Van der Linden.





EXPOSITION

DE

BOITES ARTISTIQUES ANCIENNES

(4 FÉVRIER 1901)

CATALOGUE



LS deviennent chaque jour plus nombreux ceux que la curiosité de l'esprit et l'amour du beau conduisent à la recherche de ces mille petits objets où les charmes de l'art s'attachent aux productions les plus délicates de l'industrie. Sans doute, les *bibelots,* considérés d'une manière générale, n'ont pas toujours ce mérite ; et pourtant, que de satisfaction ne procurent-ils pas à celui qui sait choisir avec goût, et de préférence parmi les anciens, ceux dont il s'entoure !

Si l'on rencontre bien souvent dans les collections privées des objets conservés à titre de souvenir, auxquels s'attache un intérêt de sentiment plutôt qu'un mérite artistique, gardons-nous bien de les dédaigner. Ce sont eux, en effet, qui presque toujours ont constitué le premier fonds des ensembles qui méritent le plus justement notre admiration. Celui qui a appris à conserver ceux-ci — leur valeur fût-elle médiocre — est bien près d'éprouver le désir d'en acquérir d'autres offrant un réel intérêt artistique ou archéologique.

La présomption de pareil entraînement, que nous venons d'exprimer en termes d'une portée générale, a-t-elle nulle part plus de chances de s'être réalisée que chez les membres d'une association telle que la nôtre ?

Nous n'en avons pas douté.



Pour tenter l'entreprise d'une première exposition de ces petits objets d'art d'espèces si nombreuses et si variées, il a semblé que la préférence devait être donnée aux boîtes anciennes.

Aucun autre groupe, puisqu'il fallait se limiter à l'un d'eux, ne pouvait nous offrir au même point la multiplicité des types, la diversité des modes d'ornementation, la quantité des usages auxquels les boîtes ont servi de tout temps.

La boîte, en effet, n'a pas de forme ; elle les a toutes. Dans leurs dimensions réduites, les unes reproduisent les formes harmoniques, l'intelligence des proportions que nous admirons dans les compositions grandioses de l'architecture, tandis que d'autres nous ravissent par la justesse et l'élégance de leur dessin.

Toutes les matières précieuses ont été mises en œuvre pour leur confection. Dans leur ornementation interviennent toutes les ressources des arts industriels. Orfèvres, ciseleurs, graveurs, peintres, émailleurs, céramistes et tant d'autres se sont employés à les enrichir de décorations qui souvent en font de petites merveilles.

Parfois ces pièces expriment l'usage auquel elles étaient destinées tandis que leur caractère et leur style révèlent l'époque de leur fabrication.

N'est-il pas vrai de dire, enfin, que ces éléments judicieusement observés et comparés constituent de précieux appoints pour l'histoire des mœurs, des .usages, des modes de nos devanciers en expliquant les allusions analogues qui se rencontrent dans les documents écrits ?



C'est de ces considérations qu'est né le projet d'organiser une exposition de petites boîtes artistiques anciennes, en invitant les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles à nous confier les objets de ce genre qu'ils possèdent. Cette proposition a ren-

contré un accueil favorable, et l'ensemble de plus de trois cents pièces choisies réuni dans nos locaux, le 4 février 1901, a vérifié amplement nos espérances.

Nous devons ajouter que le catalogue qui suit, reproduisant les étiquettes qui étaient jointes à chacun des objets, a été rédigé, pour une part importante, au moyen de renseignements qui nous ont été fournis par leurs propriétaires. Nous remplissons le plus agréable des devoirs en adressant publiquement, au nom de la Société d'Archéologie, de vifs remerciements à tous ceux de nos confrères qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de cette exposition.

M. Jules Van Goidsenhoven,

19, rue du Parchemin, Bruxelles.

1. Boîte en cristal, monture or; couvercle orné d'un portrait d'homme peint en miniature. — XVIIe sc.
2. Bonbonnière en cristal taillé. — XIXe sc.
3. Nécessaire bronze doré et nacre gravée. — XVIIIe sc.
4. Bonbonnière ronde en corne; couvercle orné d'un portrait de femme en miniature. — Commencement du XIXe sc.
5. Boîte ronde en écaille, décor au vernis Martin; couvercle représentant Amphitrite en camaïeu ivoire. — XVIIIe sc.
6. Boîte ronde en ivoire, doublée intérieurement d'écaille. Sur le couvercle: médaillon peint représentant les trois Grâces. — XVIIIe sc.
7. Tabatière en écaille à incrustations d'or.
8. Boîtelette en argent de style Louis XV, ornée d'un médaillon émaillé.
9. Bonbonnière ronde en corne; monture et incrustations genre rocaille en argent. — XVIIIe sc.
10. Petite boîte-pendeloque en forme de poire, émail de Battersea ? montée en argent. Aurait servi à contenir des poisons. — XVIIe sc.
11. Boîte à dragées en cuivre émaillé. Décor de fleurs et scène galante sur fond blanc, genre Saxe. — XVIIIe sc.
12. Boîte à dragées en cuivre émaillé décoré de sujets de genre sur fond blanc. — XVIIIe sc.
13. Bonbonnière ronde en émail. Scène galante sur fond blanc semé de fleurettes, genre Saxe. — XVIIIe sc.
14. Etui à cartes en nacre gravée de sujets chinois, monté en argent. — Commencement du XIXe sc.

15. Boîte à parfum en cuivre émaillé. Coq représenté sur fond rosé.
16. Boîtelette carrée en cuivre émaillé jaune. Décor polychrome de fleurs et de fruits. — XVIIIe sc.
17. Boîtelette oblongue en cuivre émaillé rose décorée de motifs Louis XV et de fleurs semées. — XVIIIe sc.
18. Boîtelette à dragées en marbre italien, monture en cuivre.
19. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune incrusté de cuivre rouge, ornée de gravures représentant des scènes galantes.
20. Tabatière en bronze doré ciselé, de style Louis XVI.
21. Boîte de poche en cuivre émaillé ayant la forme d'une pêche. — XVIIIe sc.
22. Boîte à parfum en forme de corbeille remplie de fruits. Argent.
23. Boîte à mouches en bronze doré renfermant la petite cuillère dont on se servait pour saisir ces minuscules accessoires de la toilette féminine au XVIIe sc.
24. Tabatière en bronze doré à double couvercle, de style Louis XVI.
25. Boîte de toilette en argent affectant la forme d'un grand coquillage fantaisiste de genre Louis XV.
26. Boîtes à mouches en bronze doré; ornements repoussés et ciselés. — XVIIe sc.
27. Boîte ronde en cuivre jaune d'une fabrication analogue à celle des boîtes à tabac dites hollandaises. Sur le couvercle figuraient en gravure, aujourd'hui presque effacée, des indications relatives à la connaissance des temps. — XVIIIe sc. ?
28. Boîte à tabac en laiton. Scène gravée représentant des fumeurs. — XVIIIe sc.

M. le baron Jules d'Anethan,

95, rue Joseph II, Bruxelles.

29. Boîte à tabac hollandaise en cuivre jaune. Ornementation gravée : Un oranger, emblème patriotique *(Den Oramen Boom van Godt geplant)*, accompagné de la Paix *(Vreeden)* et de la Justice *(gerechtighyt)*.

Sur le côté antérieur de la boîte on lit :

Vivat de Beste Tabak Rooken,
Den voorge koopman is gaan loopen.

et, sur le fond, une pièce de vers acrostiches du nom de Napoléon :

N *acht En dagen Zonder Rust*
A *llyd woolig in Zijn leeven*
P *racht En Room Zucht &c.*

30. Boîte à tabac hollandaise, le couvercle et le fond en cuivre jaune, les parois en cuivre rouge. Ornementation en gravure grossière représentant une chasse au cerf; au dessous l'inscription :

de jagt is myne lust. myn sal niet verdrieten.

31. Boîte en cuivre jaune. Ornementation gravée reprétentant des scènes d'agriculture avec l'inscription :

Akerman Fret meeste Werk Wort van ù Voorrigt aller
Wat ons Voet En dekt syn Wij an u Voorpligt.

sur le fond on lit :

Voor Eenen goede Vrindt door staat myn doos voor ope,
Maar niet voor alleman die op den bedel loopen. Anno 1811.

Sur la face intérieure du couvercle on remarque les restes d'une sorte d'agrafe en cuivre destinée, sans doute, à retenir quelque accessoire à l'usage du fumeur.

32. Id., couvercle et fond en cuivre jaune, parois en cuivre rouge; les extrémités arrondies. Ornementation en gravure grossière représentant Jésus sur le lac de Genezareth, accompagnée d'inscriptions faisant allusion au nom de *Petrus*. Sur la paroi antérieure : VAART WEL.

33. Id., en cuivre jaune, de forme plate et à coins arrondis. Sur le couvercle est gravé un oranger dans la frondaison duquel passe un listel portant l'inscription : *Vivat oranie boven.* De chaque côté sont figurés, d'une part, Napoléon, avec l'inscription :

Hier staat | hij nu als mal | le Jan te vrin | gen in syn | handen.

de l'autre, un Cosaque arrivant au galop de son cheval :

O heer daar Komt | de Cosak al | aan Waar | sal hy nu | belanden.

Sur le fond de la boîte on voit un homme cirant les bottes de Napoléon, tandis que, derrière celui-ci, un soldat tient son cheval. Les inscriptions qui accompagnent cette scène sont en partie illisibles :

...... | *prins is | op | den | troon*

et de l'autre côté :

Napoleon | is ver | dreven | hy poest de laas... | schoen.

Sur les parois on lit :

De Oranie stam sal bloeien in Neerlans tuyn geplant.
Waar aan drie telgen groeien aan dus oranie stam ?

34. Id. oblongue en laiton. Ornementation en gravure : la Foi *(Geloof)*, sur le couvercle ; l'Espérance encourageant un naufragé *(Hoop)*, sur le fond ; sur la paroi antérieure : *Regt door Zee.*

35. Id. oblongue à bouts arrondis, en cuivre jaune. Décoration gravée. Sur le couvercle : un personnage présente à une femme, étendue sur un divan, une coupe qu'il vient de prendre sur une table dressée derrière lui. Au-dessus de cette scène court un phylactère portant une inscription presque effacée :

Voor te...... en tander.

Sur la table on lit la date : 1775.

Les parois sont ornées d'une suite de rinceaux gravés avec plus de soin que la scène décrite ci-dessus et que les autres se rapportant à la vie champêtre qui paraissent à moitié effacées sur la face du fond de cette boîte.

36. Id. oblongue en cuivre jaune et parois en cuivre rouge. Ornementation gravée ; scènes et légendes presque effacées. On distingue la fin d'une légende :

...... *sonder brylof kleet*

Le fond est occupé par un Saint Antoine de Padoue. Sur la paroi antérieure est figuré le rébus suivant :

Een (un cœur) *is een* (une couronne) *der* (un globe terrestre).

37. Id. en cuivre jaune. Gravures fort grossières représentant, sur le couvercle, un homme monté sur un char traîné par deux chevaux ; sur le fond, des personnages aux prises avec deux ours (?). Traces d'inscriptions illisibles.

38. Id. oblongue en cuivre jaune. Les deux faces de cette boîte sont divisées chacune en quatre panneaux ronds encadrés d'ornements d'une gravure soignée, tandis que les scènes qui occupent ces compartiments sont d'un travail grossier.

— Abrams offer / Haande.
— Jacob ontmort / syn broeder.
— Jacob ontfangt / Den seegen.
— Esou verkoop / syn Regt.

Parois ornées de rinceaux.

39. Id. oblongue à faces biseautées. Cuivre jaune. Ornementation gravée. Sur le couvercle, quatre médaillons contiennent les figures : l'Espérance, la Foi, la Charité, la Fortune. Sur le fond sont représentées de la même façon : la Vérité, la Justice, ... (?), l'Abondance.

Sur les parois sont représentés deux hommes, l'un fumant la pipe, l'autre vidant un verre, tous deux abrités sous un arbre. Inscription :

En blyven op het land | en houden myn gemak.
En drinken een glas wyn | of rooken een pyp tabak.

40. Id. à pans coupés, en cuivre. Sur les deux faces paraissent quatre médaillons encadrant des personnages allégoriques et des inscriptions en gravure assez grossière.

41. Id. à pans coupés, en cuivre. Ornementation gravée. Sur le couvercle se voient deux médaillons contenant les portraits en buste du prince et de la princesse d'Orange, et entre ceux-ci l'oranger emblématique. Inscription :

Oranje door godt kragt geeft eendragt vreeden en magt | so lang als son en maan sal aan den hemel schynen sal nooyt de Orange... ver welken off verdwynen so lang Jehova godt gedenkt aan syn verbonden syne | boog vertoondt aan dit beneder rondt. so lang er schepsels syn die haare | maaker looven so lande weerelt staat blyft nog Oranje booven.

42. Id. oblongue, en cuivre. Décoration estampée. Sur le couvercle se voit le portrait de Frédéric le Grand, dans un médaillon contenant en exergue : *Fridericus Borussorum rex.*

Sur l'autre face figure, au milieu, un cartouche accosté d'Hercule et de Pallas, encadrant une scène de bataille avec la légende :

Complete victorie by praag
door de pruysien bevoghten.

Deux médaillons contenant des représentations similaires se trouvent aux extrémités et sont accompagnées des inscriptions suivantes :

Victorie by Reichenberg	*Bombardement van*
den 21 ap.	*praag. den 30 may*
1747.	*1757.*

43. Boîte hollandaise en cuivre jaune, de forme elliptique et à faces

bombées. D'un côté on lit un rébus sur « *Math. 23. vers 37* » et de l'autre l'inscription :

O Heylant wilt myn
Ziele naaderen En
onder u Vlugelen
verg...

44. Boite à tabac hollandaise en cuivre jaune, de forme elliptique et à faces biseautées. Ces biseaux sont occupés par une ornementation gravée, tandis que les deux plats portent des scènes bibliques et des légendes estampées, mais fort effacées par le frottement.

45. Id. de forme elliptique. Les faces bombées sont en cuivre jaune et ornées de scènes de la vie des champs assez grossièrement gravées, ainsi que d'inscriptions telles que celle-ci :

Ik hoe myn lant met voorstant.

La paroi est en cuivre rouge.

46. Id. ovale en cuivre jaune. La face supérieure porte une figure représentant saint Augustin dans un médaillon surmonté des lettres *I. K.* ; le tout gravé.

47. Boite hollandaise de forme ovale, en cuivre jaune, munie d'un anneau destiné, sans doute, à la porter suspendue à la ceinture. Sur les faces sont gravées, avec un certain soin, des scènes dans le genre des petits maîtres néerlandais, représentant, d'une part, des paysans buvant ; de l'autre, des paysans fumant et jouant. On y lit aussi les initiales *B. G. — I. W.* et la date *1678*.

48. Boite tabatière en cuivre jaune, affectant la forme d'un livre. Les plats sont ornés de sujets gravés représentant des scènes galantes.

49. Boite à tabac hollandaise oblongue, en cuivre jaune. Décoration gravée représentant une pêche à la baleine.

50. Boite à allumettes en cuivre jaune. Faces unies.

51. Id. id. en cuivre jaune. Ornements estampés

52. Id. id. en cuivre jaune orné de suites de petits fleurons estampés.

53. Boite à allumettes en cuivre jaune. Même ornementation.

54. Bonbonnière en argent. Décor filigrane. — XVIIe sc.

55. Id. en argent. Décor guilloché. — XVIIe sc.

56. Id. ronde en argent. — XVIIIe sc.

57. Id.

58. Boitelette à parfum en argent. Décor en repoussé. — XVIIe sc.

59. Id. id. en argent. Scènes de chasse estampées. XVIIe sc.

60. Boîtelette à parfum en argent, affectant la forme d'une petite corbeille à fleurs. Décor repoussé avec l'inscription : *Lekker van Reuk*. — XVIIIe sc.
61. Boîte à dragée en argent. Décor Louis XV en filigranes et guillochis.
62. Boîte à parfum formée de deux écus hollandais. — 1786.
63. Id. id. en argent. — XVIIIe sc.
64. Boîte à dragée en nacre et argent. Sur le couvercle sont figurés une dame et son chien. — XVIIIe sc.
65. Boîtelette en argent. La face supérieure et formée d'une médaille représentant des émigrants juifs. — XVIIIe sc.
66. Boîte à thé en argent. Scènes de chasse et travaux des champs encadrés d'ornements de style Louis XV, le tout estampé.
67. Bonbonnière. Email bleu à fleurs. Serait de fabrication genèvoise, vers 1830 [1].
68. Bonbonnière. Email vert à fleurettes et ornements dorés. — XIXe sc.
69. Boîte ayant l'aspect d'une tabatière en os sculpté et travaillé à jour, monture en argent. Confectionnée aux Indes néerlandaises vers 1790 [2].
70. Tabatière en bronze garnie d'ornements dorés de style Louis XV, dit rocaille.
71. Boîte ronde en laque peinte. Sur le couvercle est représenté un buveur flamand.
72. Boîte ronde en laque peinte. Couvercle décoré d'un paysage dans le genre italien.
73. Boîte ronde, vernis Martin doublée d'écaille. Portrait de femme en miniature. — XVIIIe sc.
74. Boîte rectangulaire en bois de palissandre peint. — XIXe sc.
75. Id. id. en bois de palissandre ornée de peintures (ancien Spa ?).
76. Tabatière en corne. Sur le couvercle est figurée la Sainte-Cène en relief. — XIXe sc.
77. Tabatière courbée en écaille gravée aux armes anciennes de la famille d'Anethan, 1815 [3].
78. Id. en argent. — Commencement du XIXe sc.
79. Boîte rectangulaire à face supérieure biseautée. Fer damasquiné d'argent. Décoration mauresque rectiligne.
80. Boîte oblongue en bois laqué. Sur le couvercle est représentée en buste une femme coiffée d'une sorte de turban.

[1] Renseignement fourni par l'exposant M. le baron J. d'Anethan.
[2] Id. id. id.
[3] Id. id.

C'est dans des cassettes de ce genre, dites d'Hindeloope en Frise, que les femmes de cette contrée enfermaient leurs corsages de dentelle [1].

81. Cassette plate en fer décorée d'une peinture représentant un paysage. – Commencement du XIXe sc.

82. Id. Même décor.

M. M. Schweisthal.

9, rue d'Edimbourg, Ixelles.

83. Boîte ronde en laque ornée d'une peinture représentant une tête de vieillard.

M. Georges Cumont.

19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles.

84. Tabatière en argent de style Louis XV, à panneaux en nacre gravée. Celui qui occupe le couvercle représente le couronnement de la Vierge; dans les autres se voient sainte Thérèse, saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue et un quatrième saint.

85. Boîte à tabac hollandaise en argent. Décoration gravée : scène de sédition à Amsterdam, *24-28 juin 1748*. — Pillage des maisons le long du *Gracht*. — Répression de l'émeute sur une des places de la même ville. Poinçon aux armes d'Amsterdam à l'intérieur de la boîte. — XVIIIe sc.

86. Tabatière en noix sculptée. Travail exécuté probablement aux colonies. — XVIIIe sc.

87. Boîtes à mouches de style Louis XVI. Couvercle encadrant une peinture sous verre représentant un port italien.

88. Chaufferette à main en bronze uni. Ce petit globe, dont les hémisphères peuvent se séparer pour y introduire des braises incandescentes et se refixer ensuite au moyen d'un pas de vis, s'emportaient par les temps froids soit dans les poches soit dans le manchon. — Fin du XVIIIe sc.

89. Id. en cuivre. Les deux pôles sont ornés de rosaces gravées dont le style permet de les dater de la première moitié du XVIIIe sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

M. Paul Fontainas,

27, rue Caroly, Ixelles.

90. Bonbonnière en or ornée de peintures en camaïeu représentant des scènes antiques : Hommage à Pan — L'Amour surpris.— xviii sc.

Présent du prince Charles Alexandre de Lorraine [1].

M. A. de Lara,

59, rue de Ten Bosch, Ixelles.

91. Boîtelette oblongue en argent niellé. Couvercle orné d'une scène flamande dans le genre dit *à la Teniers.* — xix[e] sc.

M. Charles de Proft,

192, rue de la Loi, Bruxelles.

92. Nécessaire à farder. Boite cubique en bois décoré au vernis Martin : panneaux de style Louis XV sur fond blanc. Contient quatre fioles en cristal garnies d'argent et les cassolettes usitées pour la préparation et l'application des fards. La face intérieure du couvercle est occupée par une petite glace. — xviii[e] sc.

M. Stanislas van der Elst,

212, rue Stévin, Bruxelles.

93. Bonbonnière ronde en écaille décorée au vernis Martin et entourée d'un encadrement en argent. Dans un médaillon qui occupe le milieu du couvercle est peint un petit épagneul.

Cette peinture représenterait un chien de la reine Marie-Antoinette [2].

M. Paul Hankar,

63, rue Defacqz, Saint-Gilles.

94. Tabatière en bois sculpté représentant un personnage grotesque. — xix[e] sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.
[2] Id. id.

Mme la comtesse de Looz-Corswarem.

95. Boîte à mouche en bronze doré et ciselé, contenant une petite cuillère de même métal, au moyen de laquelle on saisissait les minuscules fragments de tafetas qui eurent au XVIIe siècle une si grande importance dans la toilette féminine.

M. G. De Bavay,

32, rue des Palais, Schaerbeek.

96. Aumônière. Deux plaques d'émail français présentant chacune un portrait (seigneur et dame du XVIIe siècle), encadrées d'ornements à rinceaux sur fond bleu et reliées entre elles de manière à former bourse au moyen d'un soufflet en soie jaune.

M. Joseph Maertens,

33, rue de Flandre, Gand.

97 Boîte à dragée en argent, ornée de filigranes et de gravures. — XVIIe sc.
98. Id. en argent. Décor repoussé et gravé.— XVIIe siècle.
99. Id en argent. — XVIIe sc.
100. Boîte à thé, ronde. Cuivre émaillé : panneaux à décors chinois sur fond bleu.

Madame Hermant-Bamps,

25, rue Anoul, Ixelles.

101. Boîte à parfums, contenant deux fioles et un entonnoir. Par sa forme, ses dimensions et son genre de garniture (en peau de serpent), cet objet semble destiné à être porté en poche. — XVIIIe sc.
102. Bonbonnière en cuivre doré et nacre gravée de style Louis XVI.
103. Tabatière en étain. Sur le couvercle se voit une scène pastorale encadrée de décors rocaille qui ornent également les autres faces. — XVIIIe sc.
104 Boîte à dragée en argent. Décor Louis XVI au repoussé
105. Tabatière en écaille, monture en argent.
106. Coffret à deux compartiments ayant chacun son couvercle. Agate sardoine, monture en cuivre doré. — XIXe sc.
107. Bonbonnière en ivoire, ornée d'un médaillon en argent à l'effigie de Napoléon I. — Premier Empire.

108. Bonbonnière en ivoire ornée de motifs en argent, au repoussé. Sur le couvercle est représenté de cette manière un fauconnier. — XVIIe siècle.
109. Boîte à mouches en bronze doré. Décor Louis XV.
110. Boîte de toilette en ivoire, de forme oblongue. Couvercle orné d'un médaillon peint et muni à l'intérieur d'un petit miroir. — XVIIIe sc.
111. Boîte à dragée en argent. Décor gravé. — XVIIe sc.
112. Boîte à parfum en argent. Décor gravé de style rocaille. — XVIIIe sc.
113. Boîtelette à parfum en argent. Inscription gravée : *Touiour unis.* — XVIIIe sc.
114. Id. Id Décor gravé dans le genre dit *rococo.* — XVIIIe. sc.
115. Boîte à parfum en argent. Décor gravé. — XIXe sc.
116. Id.
117. Id. Décor gravé de style Louis XVI.
118. Id. ayant la forme d'un livre minuscule en argent orné au trait gravé. — XIXe sc.

M. LE Dr E. HERMANT,

25, rue Anoul, Ixelles.

119. Boîte à tabac hollandaise de forme oblongue, en cuivre jaune. Décor gravé : calendrier perpétuel et inscriptions. — XVIIIe sc.
120. Id en cuivre jaune et rouge. Ornementation gravée représentant les Provinces-Unies figurées par sept femmes tenant chacune un rameau d'olivier et montées sur un char conduit par un lion. — Au revers se voit la flotte hollandaise. Inscription :

De see is me in rust O schepper operkoning,
Verleent ons rust en vree bewaert ons in ons woning.

Commencement du XVIIIe sc.
121. Id. en cuivre jaune. Scène gravée représentant la légende de l'Enfant prodigue. — XVIIIe sc.
122. Boîte à tabac en cuivre jaune et rouge. Décoration estampée : le prince Ferdinand de Brunswick à la bataille de Crefeld (23 juin 1758). — Portrait de Frédéric II. — XVIIIe sc.
123. Id. en cuivre jaune. Scènes de la vie de Jésus-Christ, estampées. — *1759.*
124. Id. en cuivre jaune et rouge. Décoration estampée :

épisodes de la campagne des Russes contre les Turcs. — Victoire de *Focxiani*, 10 août 1774 [1].

125. Id. en cuivre jaune et rouge. Ornementation estampée : portraits de Georges II et de Georges III d'Angleterre, accompagnés d'inscriptions en langue anglaise. On y lit aussi cette indication qui fait connaître l'auteur et le lieu de la fabrication de cette boîte : *Ioh. hen. Hamer fec. Iserlohn.* — XVIIIe sc.

126. Boîte à tabac hollandaise de forme elliptique en cuivre jaune. Décoration gravée. Sur le couvercle se voient des scènes galantes, avec l'inscription :

Floora lief myn waarde glans
Ontfangt myn troon met deze krans.

Sur le revers est représentée une chasse commentée de la manière suivante :

Ik gaan uitjagen Om een jonge dochter te behagen
Mogt ik haar genieten. Het jage sou mij niet verdrieten.

XVIIIe sc.

Mlle Henriette Bouvier,

26, rue d'Edimbourg, Ixelles.

127. Cassette rectangulaire de style néo-classique en écaille et métal. Sur le couvercle un panneau gravé, représentant *La mort de Socrate*, porte la signature : *Morel. f.*
Commencement du XIXe sc.

Mme Amb. Delacre,

24, rue du Beau-Site, Bruxelles.

128. Boîte ronde à priser en écaille, garnie de vernis Martin et argent. Sur le couvercle : tête d'homme peinte. — XVIIIe siècle.

129. Tabatière en écaille. Couvercle orné d'incrustations en argent. — XVIIIe sc.

130. Bonbonnière en porcelaine Capo di Monte, portant une marque de Naples (1759-1821).

[1] Il s'agit de la ville de Fokschany dans la province de Valachie, qui fut si longtemps le théâtre des luttes entre Russes et Ottomans.

131. Boîtelette à parfum. Lapis lazuli, garniture en argent ciselé de style Louis XV.
132. Boîte à thé (?). Laque rouge ornée de décors chinois.

M. E. De Deyn,

Bourgmestre de Ninove.

133. Boîte ronde à priser en écaille. La face supérieure du couvercle est un portrait de femme, attribué à Isabey, dans un encadrement d'or. — Premier empire.
134. Cassette ovale. Cuivre émaillé : fleurettes et papillons sur fond blanc.
135. Bonbonnière en or. Ornementation ciselée à cartouches d'émail blanc et bleu.
Attribué à Sèvres [1].
136. Tabatière en cuivre doré garni d'émaux et d'incrustations d'or. Dans un médaillon à encadrement ciselé figure, sur le couvercle, le rébus : « Tout plait en », entre les traits d'une lettre L formée de petites perles. De style Louis XVI.
137. Tabatière en bronze doré, doublée d'écaille. Décoration de style Louis XVI en ciselures.
138. Boîte ronde en marbre italien ornée de peintures en fine gouache représentant des sujets galants. Garnitures en vermeil. — XVIIIe sc.
139. Cassette à dragée en cuivre émaillé blanc à sujets genre Watteau. A l'intérieur du couvercle, portrait de femme peint. — XVIIIe sc.
140. Boîte à tabac hollandaise de forme elliptique. Cuivre couvert d'un vernis bronze foncé. Sur le couvercle est appliqué un chiffre découpé en argent [2]. Sur la face inférieure de la boîte est représentée en gravure une scène de paysans festoyant à table. — XVIIIe sc.
141. Boîte à tabac hollandaise de forme oblongue en cuivre jaune découpé à jour. Médaillons encadrant des sujets emblématiques et inscriptions. — XVIIe sc.

M. Julien Van der Linden,

10, rue Crespel, Bruxelles.

142. Boîte ronde en cuivre jaune. Ornementation au repoussé. Sur le couvercle : Vénus et l'Amour. Au revers : Danse de paysans. — XVIIe sc.

[1] Renseignement fourni par le propriétaire.
[2] Ce chiffre est celui d'*Albert Elsen*, suivant l'exposant.

143. Boîte à tabac hollandaise octogonale en cuivre jaune. Décoration gravée représentant la Bonne Foi terrassant le Mensonge. *Fiducia Fallacia.* Sur la face intérieure du couvercle se voit une femme au bain. — XVIIe sc.

144. Id. octogonale en cuivre jaune. Décoration gravée offrant, sur le couvercle, des sujets religieux, avec l'inscription :

Ik hoop door 't Geloof en Liefde krachtig
Het fortuyn komt van God almagtig.
Daar vrede is woont God. Hebt vreede in u gemoet
Gy wort gezegent met veel goet

Au revers se trouvent les armoiries de la ville d'Amsterdam. — XVIIIe sc.

145. Id. ovale en cuivre jaune. Ornementation gravée : rébus. — XVIIIe sc.

146. Id. oblongue en cuivre jaune. Porte un calendrier perpétuel gravé, et la date *1792*. Sur la paroi antérieure se lisent les mots : *Recht door zee.*

147. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration gravée représentant d'une part le siège de Berg-op-Zoom, de l'autre celui de Lillo.

148. Id. oblongue en cuivre jaune. Décoration gravée comprenant comme sujets principaux les portraits du prince et de la princesse d'Orange, accompagnés du lion et des armes des Provinces-Unies. Légende :

De leeu is in de rust, men hoeft hem niet te wiege
Geen pottentat ter werelt kan hem niet meer bedriege.

XVIIIe sc.

149. Id. oblongue en cuivre jaune. Représentation au repoussé de l'hôtel de ville et du port d'Amsterdam, signée : *Giese.* — XVIIIe sc.

150. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage représentant, sur le couvercle, des sujets emblématiques et patriotiques hollandais; sur le revers, les portraits des deux princes de Brunswick-Lunebourg et la retraite des Français devant Hanovre et Brunswick (26 et 28 février 1758). Signée : *Giese, Iserlon.*

151. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Déco-

ration à l'estampage : La navigation. — Etablissements des Hollandais à Sumatra et au Congo. Signée : *I. A. K. M.* — XVIIIe sc.

152. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Travail estampé. Sur le couvercle, un portrait en buste de Frédéric II. Cette plaque est signée : *Johan A. Keppelman.*

Au revers de la boîte, la victoire de Crefeld (1758), signée des initiales : *J. A. K. M.* Légende :

Prins Ferdinand over den Rein spasseert
En met Clermont den sieg volvoerdt.

XVIIIe sc.

153. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage représentant, d'une part, le portrait du prince d'Orange, c'est-à-dire du comte de Buren, prince héritier, avec l'inscription

Gemeenschap in de Staaten
Gemeenschap in de Sinnen
Gemeenschap in de Handel
Dat is een goed beginnen.

d'autre part, l'entrée de Frédéric II à Breslau (1741), avec la légende :

Der könig komt
Wort zum erstannen
Der Feind erschrickt
Bricht auf und flicht, etc.

154. Id. rectangulaire en cuivre jaune. Travail gravé. Scènes et inscriptions se rapportant sans doute à la retraite des Français, après la chute de l'Empire. *Vivat Oranie,* et au dessous :

Weg frans gespuijs. Vertrekt naar Parijs.

Au revers :

Zoo lang als son en maan sal staan,
Soo sal Oranie nooijt vergaan.

M. Emile Wallaert,

71, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles.

155. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage. Sur le couvercle : portrait en pied de Frédéric II ; au revers douze cartouches encadrés d'ornements de style

rocaille, et rangés deux à deux, contiennent la représentation d'autant de batailles. Signée : *Johan Henr. Giese.*

M. Simon De Schrijver.

16, rue Delocht, à Schaerbeek.

156. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune et rouge. Sujets religieux. Versets d'Isaïe et de Jérémie exprimés en rébus, le tout gravé. — XVIIIe sc.

157. Id. ovale en cuivre jaune. Sujets religieux gravés. — XVIIIe sc.

158. Id. oblongue en cuivre jaune. Calendrier perpétuel gravé, avec la date : *1797*. Sur le revers se lit l'inscription :

Die desen doos draagt in zijn zak,
Heeft niet vandoen een almanak.

159. Id. oblongue en cuivre jaune. Sujets galants gravés. — XVIIIe sc.

160. Id. oblongue en cuivre jaune. Travail à l'estampage représentant le portrait de Frédéric le Grand entre deux cartouches où se lisent ces inscriptions.

Dans l'un :

Des aadlers teugelriem — Des Oostenrijkers schrik.
Vertoont zig in dees prent — In 't beeld van Frederik
Dien vader van zijn volk — Dien rader van zijn raden
Beroemt in 't oorlogsvelt — Door onnavolgbar daaden
(Pro gloria et patria)

Dans l'autre :

Een atlas die sijn rijk — Op eygen scouders torst
Een wonder deeser eeu — 't Regt teenbeeld van een vorst
Een duijtse Hercules — die regters regten kon
Als eertijds Cesar deed — Ik kwam ik zag ik won.
(Veritate et justitia)

Sur le revers sont représentés la bataille de Reichenberg (1747) et le bombardement de Prague (1753).

Cette boîte porte la date de *1757* et la signature *Giese.*

161. Id. rectangulaire en cuivre jaune. Gravure représentant une vue de la Brille. — XVIIIe sc.

Mme J.-Th. de Raadt,

63, avenue Ducpétiaux, à Saint-Gilles.

162. Bonbonnière cylindrique en verre ornée d'une peinture représentant le Roi de cœur.

Boite offerte par Marie-Thérèse à son filleul François-Joseph, baron de Loën d'Enschede[1].

Mlle la comtesse Marie F. van der Noot.

163. Tabatière de forme elliptique en bronze doré, ornée de ciselures dans le style Louis XVI.
164. Tabatière oblongue en or ciselé renfermée dans un écrin recouvert de chagrin. — Commencement du XIXe sc.
165. Boîte ronde en écaille. Sujet néo-classique peint sur soie. — Ier Empire.
166. Id. en bois de palissandre, à ornements dorés et incrustations de nacre. — Commencement du XIXe sc.
167. Id. en écaille garnie de bronze doré, de style Louis XVI.
168. Boîte à perles en carton. Sur le couvercle figurent des attributs représentés au moyen de petites perles et protégés par une glace recouvrant la face supérieure. — Commencement du XIXe sc.
169. Tabatière de forme elliptique écaille et or. Ornementation ciselée de style Louis XVI.
170. Cassette de toilette. Panneaux d'aventurine montés en argent. — Commencement du XIXe sc.

Mme Fr. Seghers,

49, rue de Naples, Ixelles.

171. Boîte à épingles (?) en nacre. Dans le couvercle sont incrustés deux médaillons géminés en vermeil sur lesquels sont représentés en gravure un buste d'homme et un buste de femme. Le tout est surmonté d'unne couronne royale et entouré d'attributs. — XVIIIe sc.
172. Boîte à dragée en écaille et vermeil. Décoration de style Louis XVI. L'intérieur est orné de peintures. — XVIIIe sc.
173. Boîte de toilette de forme ronde. La face supérieure est ornée d'un décor peint sous verre dans un encadrement de bronze doré. L'inté-

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

rieur est doublé d'écaille, à l'exception du fond du couvercle occupé par un miroir. — XVIIIe sc.

M. VICTOR TAHON,

159, rue de la Loi, à Bruxelles.

174. Boîte bonbonnière en cuivre émaillé. Décor bleu à dessins blancs et panneaux blancs à fleurettes. — XVIIIe sc.

175. Coffret « bahut » en bois de chêne recouvert de cuir estampé, garni de charnières et de fermoirs en fer. Le style des armoiries et des inscriptions en caractères gothiques empreintes dans le cuir donne à l'ensemble de la décoration une apparence allemande et porte à attribuer cet objet au XVe sc.

Mme ERRERA,

14, rue Royale, à Bruxelles.

176. Tabatière en ivoire sculpté. Travail allemand du XVIIe sc.

177. Boîte à dragée en bois sculpté représentant une lutte d'amours. Travail probablement français du XVIIe sc.

178. Bonbonnière en bronze doré. Décor de style Louis XV, dit *rocaille*, en émail blanc et or.

179. Boîte à dragées en écaille incrustée d'argent. Sur le couvercle est représentée de cette façon une scène galante dans un encadrement de style Louis XV, dit *rococo*.

180. Tabatière en écaille et argent, aux armes impériales de Russie. — Fin du XVIIIe sc.

181. Boîte à tablettes en nacre gravée et dorée. Sujets allégoriques. — Fin du XVIIIe sc.

182. Boîte à pains à cacheter en écaille et bronze doré. Couvercle orné d'une peinture en camaïeu représentant un sujet néo-classique. — Ier empire.

183. Boîte à thé en porcelaine. Décor polychrome et or. — XVIIIe sc.

184. Boîte à biscuits en fer laqué. Décor chinois doré sur fond noir. Porte la marque *China* et la date *1825*.

M. et Mme PAUL ERRERA,

12, avenue de Marnix, à Bruxelles.

185. Coffret en bois revêtu de fer ajouré en meneaux gothiques. Serrure et annelets. Travail allemand du XVIe sc.

186. Cassette à panneaux de lapis-lazuli montés en bronze doré et émaillé. Sur les faces sont gravé et doré la couronne et l'écu d'un dauphin de France. — XVIe sc.

187. « Coffret de mariage hollandais ». Cassette en bois de chêne revêtu de cuir bouilli décoré au fer. Menottes et pieds en bronze. — XVIIe sc.

188. « Coffret de mariage hollandais ». Cassette en bois recouvert de cuir bouilli. Décor renaissance estampé et doré : scènes de chasse, marine, etc. Entrée de serrure, charnières, menotte au dessus du couvercle et pieds en bronze doré. — XVIe sc.

189. Boîte à poids en bronze composée de six cuvettes. — Pays-Bas, XVIIe sc.

190. Boîte ronde en buis sculpté. Travail flamand représentant une scène de réjouissance rurale dans le genre de D. Teniers. Intérieur doublé d'écaille. — XVIIe sc.

191. Cassette en bois sculpté de style Louis XIII. Travail français du XVIIe sc.

192. Cassette en cuivre dont le couvercle seul est ancien. Celui-ci représente Jason aidé des dieux conquérant la Toison d'or. Travail français du XVIIe sc.

193. Nécessaire de couture en cuivre argenté. Ornementation au repoussé, de style Louis XV.

194. Bonbonnière ronde en or. Décoration gravée et ciselée de style Louis XVI, en ors de nuances différentes.

195. Boîte à dragée en argent. Ornements Louis XVI estampés.

196. Boîte ronde en laque doublée d'écaille. Sur le couvercle est peint un sujet néo-classique avec l'inscription : *A l'amitié.* — Commencement du XIXe sc.

197. Boîte à épingles de forme oblongue en ivoire et porcelaine de Wedgwood. Sujets antiques. — XIXe sc.

198. Boîte ronde en bois laqué garnie de gravures coloriées et vernies sur papier, représentant un train du chemin de fer de Milan à Venise vers 1850 et une carte de la même ligne.

M. Adolphe May.

199. Cassette à bétel en argent. Travail chinois du XVIIIe sc.

Mme A. Le Tellier,

26, rue de la Grande Triperie, Mons.

200. Cassette à dragée. Email français, décor vert et or encadrant de petits panneaux peints. — XVIIIe sc.
201. Bonbonnière en vermeil. Ornementation au repoussé garnie de corail gravé serti. — Commencement du XIXe sc.
202. Boîte ronde en ivoire, doublée d'écaille. Médaillon peint en miniature — XVIIIe sc.
203. Boîte à mouches en porcelaine de Mennecy-Villeroy (1735-1773).
204. Bonbonnière ou boîte à parfum en émail anglais. Décor fleurettes genre Battersea. — XVIIIe sc.
205. Bonbonnière en cristal taillé et gravé. Initiale : C. — XVIIIe sc.
206. Boîtelette à parfum en argent. Sujets galants estampés. — XVIIIe sc.
207. Boîte à soie en ivoire.
208. Id.
209. Tabatière : agate et nacre gravée montée en argent. Sujets emblématiques avec l'inscription : *Amor pretiosior auro.*— XVIIIe sc.
210. Boîte ronde en racine. Scène gravée avec l'inscription : *Le Lion de Florence.* — XVIIIe sc.
211. Boîte ronde en écaille. Le couvercle est garni d'une ornementation en perles d'acier protégée par une glace. — Commencement du XIXe sc.
212. Bonbonnière ronde en ébène et écaille. Sujet en nacre et or incrustés. — Commencement du XIXe sc.
213. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune. Ornementation estampée représentant, d'une part, les portraits de l'empereur François I et de Marie-Thérèse avec les armes de l'empire ; de l'autre, les quatre parties du monde, des armoiries, etc. — XVIIIe sc.
214. Tabatière en argent. Ornementation gravée. — Fin du XVIIIe sc.
215. Tabatière (?) en noix de coco sculptée. Ornée des attributs de la musique.
216. Id. Ornementation néo-classique.
217. Boîte sphérique. Décorée de stries. Ces trois derniers objets auraient été exécutés au bagne de Toulon [1].

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

218. Boîte ronde en racine doublée d'écaille garnie d'un médaillon doré aux effigies de Napoléon et de Marie-Louise. — Ier empire.

Mlle Ant. Vanderlinden,

14, rue Hydraulique, Bruxelles.

219. Tabatière en or décorée de ciselures et de guillochis anglais. Boîte offerte, après Waterloo, à M. Lefebure, maître des postes à Bruxelles, par l'empereur de Russie [1].
220. Boîtelette à parfum en argent. Sujet estampé représentant la Fuite en Égypte. — xviiie sc.
221. Id. id. en argent. Ornée d'un buste estampé. Style Louis XVI.
222. Bonbonnière en argent. Ornementation au repoussé représentant, d'une part, des fiançailles ; de l'autre, des scènes champêtres — xviiie sc.
223. Boîte ronde en écaille garnie de panneaux en argent gravé représentant le buste de Catherine II et les armes de Russie. — xviiie sc.
224. Boîte ronde en ivoire doublée d'écaille. Le couvercle est orné d'un portrait de femme peint en miniature. — Commencement du xixe sc.
225. Boîte ronde en bois d'olivier doublée d'écaille. Décor néo-classique. — Commencement du xixe sc.

M. François Boucneau,

84, rue de la Victoire, Saint-Gilles.

226. Boîte à thé (?) en étain estampé. Ornementation néo-classique. — Ier empire.

Mme A. Bonmariage,

46, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles.

227. Boîte de toilette cylindrique en ivoire. Couvercle orné d'un portrait de femme peint en miniature dans un encadrement en bronze doré de style Louis XVI.
228. Tabatière en argent niellé. Sur le couvercle, une reproduction de la Sainte-Famille de Raphaël. — xixe sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

Mme Leo Errera,

rue Royale, Bruxelles.

229. Boîte à parfum en or, à double couvercle. Ornementation ciselée encadrant un panneau guilloché. — XIXe sc.
230. Tabatière double en bronze doré. Ornementation ciselée de style Louis XVI.

M. Alph. Ayguesparse,

79, Marché aux Herbes, Bruxelles.

231. Tabatière en racine. Sur la face supérieure en buis sont représentées en bas-relief trois têtes de rieurs qui rappellent les types populaires bruxellois appelés autrefois *les trois marchands de peaux de lapins*. — Milieu du XVIIIe sc. ?

M. Charles Brunard,

15, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

232. Coffret à bijoux en bronze doré ciselé. Panneaux de nacre ornés de camées. — Commencement du XIXe sc.
Don de l'infante Isabelle Ferdinande de Bourbon (avant 1848) [1].

M. Oscar Landrien,

14, rue Bosquet, Saint-Gilles.

233. Boîte en forme de tête d'homme coiffée d'une couronne fermée. Cuivre émaillé. — XVIIIe sc. ?
234. Bonbonnière en cuivre émaillé, décoré de sujets genre Watteau. — XVIIe sc.
235. Bonbonnière en argent de forme hexagonale. Ornementation gravée. — Commencement du XIXe sc.
236. Boîtelette à parfum en argent. Se portait en breloque. — XIXe sc.
237. Boîte à tablettes en argent affectant la forme d'un carnet à plats ornés de gravures Louis XV. Devait se porter suspendue. — XVIIIe sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

M. H. Préherbu,

70, rue de Spa, St-Josse-ten-Noode.

238. Boîtelette à parfum en argent. Décoration au repoussé représentant deux hommes chargés de raisins de la terre promise. — XVIIIe sc.
239. Boîte à tablettes en cuir glacé blanc et tapisseries. — Commencement du XIXe sc.
240. Boîte ronde en écaille et vermeil. Ornementation de style Louis XVI : Amour aiguisant ses traits. — XVIIIe sc.
241. Boîte ronde en carton ornée d'une peinture sous verre. La face intérieure du couvercle est occupée par un miroir. — Vers 1830.

M. H. Van Havermaet,

32, rue des Commerçants, Bruxelles.

242, Bonbonnière en porcelaine de Meissen. Décor peint imitant le genre Louis XVI.
243. Boîte à tabac (?) hollandaise en cuivre jaune. Ornementation gravée représentant notamment une vue d'Amsterdam et les armoiries de cette ville. — XVIIe sc.
244. Tabatière en argent niellé. Sur la face supérieure figure une scène qui représenterait la présentation de Rebecca à Isaac. — XIXe sc.

Mme la comtesse E. de Limburg-Stirum,

166, rue de la Loi, Bruxelles.

245. Boîte à poudre en ivoire à monture d'argent. Compartiments intérieurs. — XVIIIe sc.
246. Boîte à poudre en écaille. Décor de style Louis XV en incrustations d'or et de nacre. Compartiments intérieurs dont l'un contient encore du fard de l'époque et la houppe à farder. Miroir sur la face intérieure du couvercle. — XVIIIe sc.
247. Boîte à poudre en écaille blonde à incrustations d'or et d'argent. Compartiments, miroir et houppe à farder à l'intérieur. — Fin du XVIIIe sc.
248. Boîte à mouches ou à épingles. Corne ornée d'incrustations d'or et d'argent. — XVIIIe sc.
249. Boussole de poche avec cadran solaire en ivoire. — XVIIe sc.

250. Boite ovale en ivoire et argent. Décor au pointillé. — Fin du XVII sc.
251. Bonbonnière en or. Ornementation ciselée de style Louis XVI en ors de différentes nuances. — XVIII[e] sc.
252. Bonbonnière ronde en écaille blonde à incrustations d'or. — XVIII[e] sc.
253. Bonbonnière ronde en corne incrustée d'or et d'argent. Le couvercle est orné d'un portrait en miniature de Maximilien le Grand de Bavière. — XVII[e] sc.
254. Bonbonnière ronde en écaille blonde ornée d'incrustations d'or et d'argent. Sur le couvercle se voit un portrait peint en miniature du comte de Thiennes. — Fin du XVIII sc.
255. Bonbonnière ronde en écaille blonde. Le couvercle est garni de la représentation en cheveux d'une tombe ombragée par un saule. — Commencement du XIX[e] sc.
256. Bonbonnière ronde en écaille blonde à incrustations d'or et d'argent et ornée d'une miniature. — Commencement du XIX[e] sc.
257. Bonbonnière ronde en écaille blonde ornée d'une miniature encadrée d'or. — Fin du XVIII[e] sc.
258. Boîte à dragées en bronze émaillé français. Décor de style Louis XV. — XVIII[e] sc.
259. Boîte à dragées en bronze émaillé. La décoration représente des jeux d'enfants. — Commencement du XVIII[e] sc.
260. Deux boîtes à dragées posées sur un plateau, le tout en argent. Ornementation de style Louis XVI. — XVIII[e] sc.

M. Henry Le Bon,

Avocat, à Nivelles.

261. Boîte ovale en ivoire sculpté aux armes (deux écus ovales sous une couronne à trois fleurons alternant avec des perles et supportés par deux lévriers, — Écu dextre : d'azur à un chevron accompagné en chef de deux étoiles à cinq raies et en pointe d'un croissant montant, le tout d'or ; — Écu senestre : de gueules à un oiseau hissé sur une tour d'or et tenant de la patte une couronne fermée du même).
262. Boîte elliptique, peut-être une bonbonnière, en ivoire sculpté. Accessoires en or.
Cette boîte et la précédente auraient appartenu à des chanoinesses de Nivelles [1].

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

M. Louis Paris,

39, rue d'Arlon, Bruxelles.

263. Boîte à échecs en bronze doré revêtue d'écaille. Ornementation de style Louis XV. Contient les pièces du jeu. — xviiie sc.
264. Boîte de poche affectant la forme d'un cœur. Ecorce de limon revêtue de carton verni. Sur le couvercle est peint un amour tendant un cœur enflammé, allusion qui s'attache à la boîte elle-même, comme l'explique la légende : *Je vous l'offre.* — Fin du xviii sc.
265. Boussole de poche avec cadran solaire. Buis. — xviiie sc.
266. Tabatière en argent gravé. Ornementation de style Louis XVI. — xviiie sc.
267. Tabatière en argent. Ornementation gravée et guillochée. Travail allemand. — xixe sc.
268. Tabatière en argent ciselé et gravé. — Commencement du xixe sc.

M. Émile L'Hoest,

14, rue de Suisse, Saint-Gilles.

269. Tabatière de forme arquée en buis sculpté, portant des attributs maçonniques. — Fin du xviiie sc.
270. Bonbonnière en porcelaine de Paris. Décor de style Louis XV.
271. Boîte sur pieds en porcelaine dure de Loosdrecht (marque M & L. — Moll en Lied). Décor en camaïeu bleu et or. Guirlandes et médaillons de style Louis XV. — De 1772 à la fin du siècle.
272. Boîte à épices avec compartiments intérieurs en faïence de Rouen. Fond bleu Raymond pâle avec décor chinois en jaune. — Vers 1720.
273. Boîte à thé en faïence de Delft noire (Pynacker). Décor de fleurs et arabesques en blanc, jaune, bleu, vert et rouge. — Vers 1720.
274. Boîte à savon (jabonera) en porcelaine de Buen-Retiro (Madrid). Inscription : *D^{a} Maria Sousa.* — Vers 1800.
275. Boîte à dragées de baptême ayant la forme d'un berceau dans lequel repose un nouveau-né. Faïence de Tervueren à décor vert, bleu et manganèse. Sous la boîte se voit la marque :

c c
c

en noir et à l'intérieur se trouve cette autre en jaune :

c c
c

— Vers 1760.

276.
277.
278.

M. Jean Poils,

59, rue de la Source, Saint-Gilles.

279. Boîte à tabac en cuivre. Sur le couvercle se voit une représentation du Sacrifice d'Abraham.
280. Id. en cuivre. Décoration peinte comprenant une vue de ville au bord d'un fleuve.
281. Tabatière en écaille sculptée. Monture en argent. — xixe sc.
282. Boîte ronde en bois noir. La face supérieure du couvercle est occupée par une peinture représentant « L'offre galante » d'après Jan Steen. — xviiie sc.
283. Boîte ronde en carton. Monture en cuivre. Le couvercle est orné d'une peinture sous verre représentant une dame dont le costume paraît être de la Restauration.
284. Tabatière en argent ornée d'attributs guerriers. - xviiie sc.

Collections de la société d'Archéologie de Bruxelles.

293. Petite boîte en bronze de forme ronde, *capsula,* trouvée dans l'un des tumulus de Grimde lez-Tirlemont fouillés par la Société d'Archéologie de Bruxelles en 1892. Elle contient encore quelques morceaux d'une subtance terreuse de couleur rougeâtre qui semble être la *fucus* ([illegible]), c'est-à-dire le *rouge* ou l'espèce de fard fréquemment employé par les femmes grecques et romaines. — Fin du ier ou commencement du iie sc. [1]

Mme Pastur-de Brouckère,

43, rue des Deux Églises, Saint-Josse-ten-Noode.

294. Boite à tabac hollandaise ovale en cuivre jaune. Ornementation gravée représentant, d'une part, Junon avec le paon et, de l'autre, Vénus accompagnée de l'Amour foulant une torche éteinte. — xviie sc.

[1] V. *Exploration des Tumulus de Tirlemont,* par le baron Alfred de Loë (*Ann. de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome 9, pp. 432, 451).

295. Boîte à tabac hollandaise ovale en cuivre jaune. Décoration gravée. Sur le couvercle se voit un jouvenceau adressant à une belle ces mots inscrits sous la scène :

Segt ja of neen.

Sur le revers figurent les mêmes personnages. Pour toute réponse à la demande qui vient de lui être adressée, la belle tourne le dos à son interlocuteur :

Gaat soetjes hene.

XVIIIe sc.

296. Id. id. octogonale en cuivre jaune. Plats ornés de découpures et de scènes gravées : Abraham chassant Ismaël. — La naissance d'Isaac annoncée à Abraham. — Cham se moquant de Noë ivre. L'inscription suivante n'a aucun rapport apparent avec les sujets représentés :

Zegt niemand u geheim of u geheim gedachte
Dat hede is u vriend zal morgen u verachten.

XVIIIe sc.

297. Id. id. octogonale en cuivre jaune et rouge. Sur le couvercle est représenté en gravure un paysan conduisant une charrue. — XVIIIe sc.

298. Id. id oblongue en cuivre jaune et rouge. Sujets religieux gravés. — XVIIIe sc.

299. Id. id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration au repoussé représentant Guillaume d'Orange, comte de Buren. — XVIIIe sc.

M. Julien Van der Linden,

10, rue Crespel, Bruxelles.

(Supplément.)

300. Boîte à tabac hollandaise de forme rectangulaire en cuivre jaune. Sur le couvercle sont représentées quatre scènes champêtres accompagnées de légendes.

— Un semeur :

Ik eg het land en saay met de hana

— Un laboureur :

Ik bou myn lant met groot verstand

— Un berger endormi :

De schapies op de heide soet
Siet wat de luye scheper doet.

— Des vaches dans un pré :

Het land te bouwe is myn vrugt.
Daar in soo is myn hart verheugd.
Te leven by het rundervee
Gelyk als vader Jacob dee.

Au revers est représentée la rentrée des récoltes.

Al wat den boer haelt uuyt syn velde,
Dat is voor schattinge en ongelde.
Als het de Heer niet kwam versoeten,
Sou den boer het velt uyt moeten.

301. Id. octogonale, en cuivre jaune. Ornementation gravée. Sur le couvercle se voit un paysan en armes auprès de la Liberté assise.

Den landman waackt so als in stee
Voor vaderland en vrijheid mee.

Le fond du revers est occupé par un ensemble d'armes où paraissent les armoiries d'Utrecht.

Pro Patria et Libertate
Voor Vreeden en Vreyheyd — Utrecht.

Sur les bords se lit l'inscription suivante :

Lieve Vrijheid, levenslust, door uwe val sterf ik gerust.
Maar eer gij valt sal 't er spanne, Daer sijn in 't land nog dappre [*mannen.*
Het is edeler vol moet te sterven, Dan lof en de gunste te verwerven.
Van vrijheidbeule dit volbragt, Maakt ons geroemt bij 't nageslacht.

— Fin du XVIIe sc. ou commencement du XVIIIe sc.

L. PARIS.





LE

TRÉSOR DE CONQUES



N des grands événements, si je puis ainsi m'exprimer, de l'exposition rétrospective de Paris a été la présence du trésor de Conques. Le sanctuaire de la Rouergue, sis au pied des Pyrénées, fut longtemps perdu de vue. En 1838 Prosper Mérimée en signale l'existence et, grâce à son intervention, cette remarquable église abbatiale fut consolidée. Alfred Darcel, en 1861, en fit connaître le trésor dans une étude descriptive qui a paru dans les *Annales archéologiques* de Didron ; et, comme le chanoine Bouillet le fait observer très justement, « les recherches de MM. de Lasteyrie[1], F. de Verneille[2], Ch. de Linas[3], J. Labarte[4], d'Émile Molinier[5], Ern. Rupin[6], en faisant la lumière sur bien des points restés obscurs,

[1] *Observations critiques sur le trésor de Conques et sur la description qu'en a donnée M. Darcel.* Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de France, tome XXVIII, p. 122.

[2] *Les émaux français et les émaux étrangers. Mémoire en réponse à M. de Lasteyrie,* dans le *Bulletin monumental,* tome XXX, p. 126.

[3] *Le reliquaire de Pépin d'Aquitaine au trésor de Conques en Rouergue. Gazette archéologique,* 1887.

[4] *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance.*

[5] *L'émaillerie.* Cf. *Magasin pittoresque,* 1887.

[6] L'œuvre de Limoges.

n'ont pu, en bien des cas, que confirmer les conclusions de Darcel, dont la sagacité a été rarement trouvée en défaut ».

De son côté, M. le chanoine Bouillet, dans son grand ouvrage sur sainte Foy, a écrit un chapitre important sur le célèbre trésor [1]. C'est à la statue de l'aimable sainte qu'il a consacré de préférence ses efforts. Grâce à son obligeance extrême, nous sommes à même de signaler au lecteur les pièces capitales de cet ensemble imposant.

Reliquaire de Pépin d'Aquitaine.

Ce coffret en bois, de forme rectangulaire avec couvercle à quatre rampants, a reçu des revêtements précieux de plaques d'or qui à leur tour ont été rehaussées de gemmes, de filigranes et même d'émaux translucides. Les deux reproductions qui accompagnent ce travail nous permettent d'être sobre de commentaires. Au point de vue technique, il y a lieu de noter le procédé du repoussé pour rendre les figures, les bâtes des gemmes dites *au rabattu*, le filigrane obtenu par la torsion de deux fils, l'emploi d'arcatures pour la décoration des châtons ou des tranches de parties saillantes (voir planches II et III), le revers à gauche du spectateur et enfin deux plaques d'émail translucide champlevé sur or, disposées dans les enfoncements sous les bras de la croix. Au témoignage de M. Molinier les émaux dont il s'agit « constituent un fait inexplicable ; jusqu'ici on ne leur connaît point d'analogues, du moins pour cette période ; et, même à une époque plus tardive, un pareil système de décoration constitue une exception très rarement rencontrée [2] ».

Ces plaques ont été placées sur ce reliquaire au même titre que les pierres et les camées. Elles sont de formes irrégulières et n'occu-

[1] A. Bouillet et L. Servières : *Sainte Foy vierge et martyre*. Rodez, E. Carrière, éditeur. MD CCCC. C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé la substance de cet article. Il faudra toujours que le lecteur y retourne s'il désire approfondir l'un ou l'autre point délicat. D'ailleurs, ces quelques pages ont, avant tout, un but de vulgarisation. Une étude spéciale eut pris des proportions très considérables et eut exigé un long commerce avec les objets. Cette prétention ne se justifierait guère après les contributions si importantes de nos confrères français.

[2] E. Molinier. *L'émaillerie*, p. 71.

pent qu'une partie du champ sur lequel elles sont appliquées. D'autre part elles ne rappellent dans leur dessin aucune des formes employées pour les autres éléments. Ne pourrait-on pas y voir des productions byzantines ? L'âge de cette châsse a été déterminé par Ch. de Linas, qui l'attribue non à Pépin le Bref, mais à Pépin, fils de Louis le Débonnaire, qui régnait en Aquitaine au XIe siècle (817-838) [1].

Parmi les affinités que cette œuvre présente avec les productions de l'art de l'époque mérovingienne, il me semble qu'on peut en citer quelques-unes, telles que l'emploi du rabattu pour les bâtes et les arcatures décorant des tranches ou le bandeau gemmé qui entoure la représentation en bas-relief du soleil et de la lune. Il est manifeste que dans ce dernier point il y a une réminiscence de la fibule mérovingienne consistant en une gemme centrale entourée de pierres plus petites, le tout étant relié par des filigranes. De-ci de-là il y a eu des remaniements, des interpolations. Des lacunes ont été comblées par des emprunts faits à d'autres reliquaires tels que la lanterne de saint Vincent.

Statue de sainte Foy.

Cette image était désignée jadis sous le nom de Majesté de sainte Foy, *Majestas sanctae Fidis*. « C'est d'ailleurs, dit le chanoine Bouillet, le nom réservé aux statues ou aux bustes qui contenaient quelque relique insigne du saint représenté. Ainsi, d'après le *livre des miracles*, dans un synode convoqué par Arnaud, évêque de Rodez, on avait apporté et déposé sous des tentes « les majestés de saint Marius, confesseur, et de saint Amans, confesseur pontife, la châsse d'or de saint Saturnin, martyr, la statue d'or de la sainte mère de Dieu, une croix d'or renfermant un fragment de la vraie croix et enfin la *Majesté d'or de sainte Foy* ». L'on voit que la statue d'or de la sainte Vierge ne portait pas le nom de *Majesté*, probablement parce qu'elle ne contenait que des reliques de ses vêtements, et non une portion de son corps [2]. »

Nous inclinons à croire que ce nom de *Majesté* a une autre ori-

[1] *Le reliquaire de Pépin d'Aquitaine au trésor de l'abbaye de Conques.*
[2] Voir p. 168, *ouv. cit.*

gine ; n'aurait-il pas été déterminé non par la présence d'une relique plus ou moins précieuse provenant du corps, mais par l'attitude même de la figure. Le terme de *Majestas* est donné à la représentation du Christ assis sur un trône ou sur l'arc-en-ciel [1]. Ordinairement cette figure est disposée dans la *mandorla,* laquelle est cantonnée des symboles des évangélistes. Par analogie on appelle sceaux de majesté ceux qui offrent l'effigie d'un roi ou d'un prince assis sur son trône, portant la couronne et tenant en main un sceptre. Si la statue n'avait pas été privée des mains originales, on se rendrait plus facilement compte de la valeur du terme. En admettant que sainte Foy était représentée tenant un sceptre en main, l'assimilation est complète, étant donné qu'elle a déjà le front ceint d'une couronne.

Ce genre de figure ne constituait pas une exception. C'est ce qui résulte du témoignage d'un écrivain du XI[e] siècle. Nous croyons utile de le citer parce qu'il semble corroborer notre sentiment quant à la signification du mot Majestas. « Il était d'usage, dans l'Église universelle, dit Bernard d'Angers, de réserver la pierre, le bois, le métal pour représenter Notre-Seigneur sur la croix, et de n'employer la sculpture ou le métal fondu que pour le divin crucifié. Les saints, me semblait-il jusqu'ici, ne doivent recevoir que les honneurs de l'écriture ou de la peinture, soit en noir, soit en couleurs ; il me paraissait absurde et impie de leur élever des statues. Mais d'après une antique coutume, spécialement en vigueur dans toute la région de l'Auvergne, du Rouergue et du pays toulousain et dans les autres pays voisins, chaque église possède une statue de son patron, en or, en argent ou en tout autre métal, selon les ressources, et y renferme soit le chef, soit quelque autre relique insigne du saint [1]. »

L'historien et son compagnon de pèlerinage étant de l'Anjou, où cette coutume était inconnue, furent choqués de cette pratique. « Elle nous semblait empreinte de superstition, comme un reste de culte païen... Mais le peuple de cette contrée y est si attaché que, passant à Aurillac, si j'avais exprimé ouvertement mon blâme contre la statue de saint Géraud, j'aurais été maltraité comme un criminel... Lorsque nous fûmes arrivés à Conques, devant la véné-

[1] Liv. I. C. XIII. Voir *ouvrage cité,* p. 168.

rable statue de sainte Foy, je jetai à la dérobée à mon compagnon un coup d'œil significatif appuyé d'un sourire railleur qui exprimait mon blâme... J'ai poussé ma témérité jusqu'à donner à cette statue le nom de Vénus et de Diane. J'exprime ici mon plus vif regret de ce propos insensé et de ces conceptions étroites... Cette sainte statue n'est pas une idole immonde qui reçoit un culte d'oracle et de sacrifice: c'est un pieux mémorial devant lequel le cœur implore la sainte avec plus de ferveur ; ou mieux encore c'est une châsse qui renferme le chef tout entier de la sainte martyre ; seulement l'orfèvre lui a donné une forme humaine. »

La statue de sainte Foy est en bois largement sculpté. L'âme est recouverte de feuilles d'or. Ce travail a été réussi, au point que même à une faible distance on a l'impression d'une figure entièrement en or. Les yeux sont en émail blanc et bleu. Le regard a une fixité et une intensité qui exerçaient sur les pèlerins de Conques une véritable fascination. Cette statue a été comparée aux divinités égyptiennes par M. Emile Molinier. L'assimilation n'est pas si dépourvue de vraisemblance qu'on pourrait le croire. Une fois entrevue, l'image de sainte Foy ne s'efface jamais de la mémoire ; elle est empreinte je ne sais de quelle grandeur farouche. Cette impression cependant est loin d'être en harmonie avec la réalité historique. On se représente difficilement, en effet, sous ces traits de femme sévère, la jeune martyre de 12 ans dont la grâce et la vertu avaient ravi toute la cité d'Agen. D'ailleurs il semble que sainte Foy n'ait jamais renoncé au privilège de son âge, car, si elle se montre parfois sévère, la bienheureuse Foy manifeste sa jeunesse par les faveurs d'une grâce toute juvénile connues sous le nom de badinages de sainte Foy. Il est intéressant de comparer les autres figures de cette vierge conservées dans le trésor de Conques. L'une appartient à une magnifique croix processionnelle du début du XVIe siècle. Ici l'artiste s'est dégagé de l'obsession, si je puis ainsi dire, que devait exercer sur lui la *Majesté* de sainte Foy. Et c'est à cette liberté d'allure que nous devons un gracieux chef-d'œuvre, l'une des plus belles figurines appartenant à l'art religieux : cette image peut supporter la comparaison avec les productions émanant de Memling ou de son atelier.

A quelle date remonte la Majesté de sainte Foy ? Darcel la

plaçait à l'époque où le corps de sainte Foy fut transporté d'Agen à Conques, c'est-à-dire à la fin du IXe siècle. F. de Lasteyrie en attribuait la confection à Bégon III qui gouvernait l'abbaye de Conques dans les dernières années du XIe siècle et les premières du XIIe siècle. Il est certain que la première date est prématurée; l'on s'en rend très bien compte en comparant, par exemple, les procédés techniques employés dans le reliquaire de Pépin d'Aquitaine et ceux mis en œuvre sur la statue. La formation des filigranes obtenus au moyen de fils tordus, les bâtes à griffe du reliquaire, indices d'un art venant à la suite des productions de l'art barbare, ne se retrouvent déjà plus sur la statue. Le filigrane consiste en une mince lamelle dentelée et non en fils tordus. Le style de la figure ne peut faire songer au XIIe siècle. MM. Molinier et Rupin estiment que la statue fut exécutée sous le gouvernement de l'abbé Etienne, évêque de Clermont, dans la seconde moitié du Xe siècle : 942-984. Un fait est acquis c'est que la statue existait au début du XIe siècle, car Bernard d'Angers, qui écrivait vers 1013 les premiers récits de son livre des miracles de sainte Foy, y parle en plusieurs endroits de la vénération dont les pèlerins entouraient cette statue. D'ailleurs la chronique de l'abbaye de Conques et, après elle, la *Gallia Christiana* affirment que c'est l'abbé Étienne qui aurait fait exécuter la statue d'or pour y renfermer le chef de sainte Foy.

Cette statue constituant un spécimen unique, il ne peut être question de faire des rapprochements avec l'un ou l'autre monument. Cependant il n'est pas hors de propos de noter que le genre de coiffure se remarque dans un certain nombre de monuments byzantins, et sa fabrication, comme le fait observer M. Molinier, n'a pas été exempte d'influence byzantine...

Il n'entre point dans cette étude de faire une analyse circonstanciée de cette statue ; néanmoins il est utile de la voir sous ses différents aspects. Que cet antique mémorial ait subi des détériorations au cours des siècles, c'est un fait évident. Les mains ont été enlevées au XVIe siècle, lors des troubles de religion; celles qui leur ont été substituées depuis cette époque sont trop grêles. A la place des boules de cristal de roche qui surmontent les montants du trône se trouvaient jadis des colombes d'or qui avaient été données par Bernard II, abbé de Beaulieu et plus tard évêque de

Calais, qui répondait, ainsi que nous l'apprend l'écolâtre d'Angers, à une invitation qui lui était adressée par la sainte elle-même. Le *scabellum* est une adjonction moderne, due à un orfèvre de Paris, M. Poussielgue. Ce scabellum détonne étrangement tant il est dépourvu de caractère. N'eut-il pas été préférable de le mettre en harmonie avec le trône en reprenant les motifs adoptés pour l'ornementation de ce dernier ?

Le trône est d'une forme intéressante, et ses ajours en manière de croix méritent d'être notés, car on les trouve précisément dans l'évangéliaire de Morienval en ivoire et en corne du xe siècle appartenant à l'église de Notre-Dame de Noyon [1].

Plusieurs plaques de revêtement en or proviennent d'un reliquaire très ancien qui remonte peut-être au VIIIe ou IXe siècle ; les figures sont d'un sentiment encore tout barbare. Est-ce une pièce de remploi ou une adjonction plus ou moins postérieure à la statue ?

La statue de sainte Foy à elle seule nécessiterait tout une dissertation archéologique. Nous ne parlerons pas des camées et des intailles antiques dessinées par Darcel. Au point de vue médiéval il n'y a à relever qu'un béril représentant le crucifiement, œuvre dépourvue de sentiment artistique qui doit appartenir au VIIIe ou IXe siècle. On ne peut songer à faire l'analyse de toutes les pièces se répartissant sur plusieurs siècles ; il y en a de deux genres : des débris provenant des reliquaires de Conques, et d'autres qui ont été fixés par les pèlerins. En sorte que la statue devient en quelque manière la gardienne des hommages de la piété des générations qui se sont succédées. Nous croyons devoir cependant attirer l'attention du lecteur sur la pl. VI, fig. 2, et la pl. VII ; on y rencontre des fragments provenant d'une châsse d'un style très barbare du VIIIe ou du IXe siècle. — Avec des guides comme MM. Darcel et Bouillet, il est facile de se rendre compte de l'appoint des diverses époques.

[1] Catalogue illustré officiel, p. 24.

Autel portatif.

L'objet reproduit par la planche VIII est un des monuments les plus en vue du fameux trésor de Conques. Il est considéré par les uns comme un autel portatif, par les autres comme une plaque d'évangéliaire. A vrai dire, le fragment d'albâtre qui occupe le milieu fait plutôt admettre la première hypothèse qui est partagée entre autres par M. Molinier.

Seulement M. le chanoine Bouillet a soulevé à ce sujet une objection qu'il est impossible de passer sous silence. Il fait observer, en effet, que « la forte saillie des cabochons », qui décorent les bandes d'encadrement, « eut rendu difficile et même dangereuse la célébration des saints mystères ». Le même auteur ajoute en note que les autels portatifs du Musée de Cluny, de la cathédrale de Namur et celui de l'abbaye de Stavelot, conservé actuellement aux Musées royaux du Cinquantenaire, ont une décoration sans saillie. La plaque d'albâtre aurait été précédée soit par une plaque en métal, soit par un bas-relief en ivoire.

L'encadrement de cette œuvre d'art est décoré de médaillons émaillés qui sont pourvus d'un fond et de cloisons en cuivre. L'artiste se rattache évidemment à la tradition byzantine.

Les inscriptions en latin prouvent à l'évidence que ce travail est d'origine occidentale, et le regretté M. Darcel n'a pas hésité à les considérer comme des productions émanant de quelque atelier limousin. « Ce qu'il y a de curieux à observer dans ces émaux, dit M. Darcel, c'est le procédé par lequel on les a exécutés. L'émailleur a commencé par tracer sur une plaque de cuivre son sujet, un buste de saint, par exemple ; puis il a découpé complètement à jour l'intérieur de cette plaque en suivant le contour de son dessin.

Il a ainsi obtenu la silhouette du personnage à représenter, et, en appliquant au moyen de la soudure cette première plaque à la seconde, il s'est trouvé en présence d'une caisse métallique sur le fond de laquelle il n'a plus eu qu'à fixer les cloisons déterminant les traits du visage, les plis des vêtements, etc. Ces émaux ne sont pas purement cloisonnés, mais ce ne sont pas encore des champlevés. Le procédé de fabrication est toujours facile à reconnaître sur la tranche des émaux : en regardant attentivement on aperçoit toujours la soudure des deux plaques superposées. »

La réunion des émaux, des gemmes entourées de filigranes et les estampages donnent un très bel aspect à cette plaque. Apparemment ceux qui reproduisent des trèfles, des fleurs de lis appartiennent au XIIIe siècle et proviennent d'un autre reliquaire.

Autel portatif de l'abbé Bégon.

La planche III reproduit une des faces de l'autel portatif consistant en une tranche de porphyre rouge pourvue d'une monture en argent. Les figures représentées ont été niellées avec beaucoup d'art ; elles ont du style et de l'aisance. Il y a lieu de remarquer qu'elles se détachent sur un fond pointillé et doré. Cette particularité mérite d'être relevée. D'habitude le nielle s'enlève sur un fond d'argent uni. Au point de vue archéologique, cette pièce a une importance capitale tant pour l'exécution que l'inscription qui en fixe exactement la date.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO : C SEXTOK-ŁIVLII DOMNVS PONCIVS BARBASTRENSIS hOC ALTARE BEGONIS ABBATIS DEDICAVIT ET DE ✠ XPI ET SEPVLCRO EIVS MVLTASꝗVE ALIAS SANCTAS RELIQVIAS hIC REPOSVIT.

L'an 1100 de l'Incarnation, le sixième jour des Calendes de juillet, le seigneur Pontius, évêque de Barbastre et moine de sainte Foy, vierge, — a consacré cet autel à l'abbé Bégon et y a placé des fragments de la vraie croix du Christ et de son sépulcre ainsi que beaucoup d'autres reliques.

Reliquaire de Pascal II.

Ce reliquaire est, comme beaucoup des monuments de Conques, une pièce remaniée (voir pl. IX). La partie la mieux conservée est une plaque représentant le crucifiement. L'emploi du scabellum pour les figures de Marie et de saint Jean mérite d'être relevé, et décèle un emprunt non déguisé à des productions byzantines.

Il y a lieu de citer l'inscription : ME FIERI IVSSIT BEGO CLEMENS CVI DOMINVS SIT. Cette inscription doit être incomplète. —

Le vide a été rempli par une plaque portant les mots : SIT RELIQVIAS DE, et qui est empruntée à un autre reliquaire.

La base et les chanfreins portent l'inscription : ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MIL LESIMO: C: DOMI NVS PASCALIS. II. PAPA A ROMA HAS MI SIT RELIQVIAS DE E ✠ XPI ET SE PVLCRO EIVS ATQ[VE] PLVRIMORVM SANCTORVM [1].

Pascal II, ancien moine de Cluny, monta sur le siège de saint Pierre en 1099 et mourut en 1118. Quant à Bégon, qui avait fait faire le reliquaire, il monta sur le siège abbatial de Conques en 1087, et précéda de dix ans, dans la tombe, le pape Clunisien avec qui il était en relation. Le chanoine Bouillet penche à admettre que le crucifiement provient d'un évangéliaire. Il reconnaît cependant l'identité des caractères de la première et de la troisième inscription : la deuxième SIT RELIQVIAS est une interpolation faite au moyen d'une plaque se rapportant à un autre reliquaire. A notre sentiment il faut s'en tenir à l'hypothèse du reliquaire. C'est la seule qui justifie les inscriptions I et II.

Reliquaire de Bégon.

Connu également sans le nom de lanterne ou de « falot de saint Vincent ». (Voir planche X.) Ce titre pittoresque assez bien justifié s'applique à un reliquaire en bois avec revêtement de plaques d'argent en partie dorées. Le dôme est couvert de tuiles dont les rangées sont alternativement d'argent clair et d'argent doré ; il est surmonté d'une bague filigranée et gemmée dans laquelle on aurait inséré soit l'attache d'un anneau, soit la tige d'une croix. Sous le toit on lit l'inscription suivante :

ABBASSANCTORVMBEGOPARTEHꓕƎ
ORVMDANIELꓕSTRIHICHAB

L'abbé Bégon a renfermé ici les restes de saint Daniel. Quand aux trois dernières syllabes TRI HIC HAB, M. le chanoine Bouillet se demande s'il ne s'agit pas des trois enfants d'Habacuc men-

[1] L'an 1100 de l'incarnation du Seigneur, le seigneur pape Pascal II a envoyé de Rome ces reliques de la croix du Christ de son tombeau et de plusieurs saints.

tionnés dans une liste conservée à Conques. Sous les verres séparés par des colonnettes se présentent six bustes d'hommes imberbes, nimbés et bénissant, qui s'enlèvent sur un fond décoré de trémies.

La base rectangulaire de l'édicule était décorée de revêtements en métal. Celui que l'on voit à la base nous montre Samson déchirant la gueule du lion. Le groupe se détache en relief très précis, très accentué sur un fond maté, et rien n'est plus caractéristique que le profil sémite du personnage dont les longs cheveux ondulés, séparés en deux nattes, sont soulevés par le vent; « il est, dit Darcel, long et maigre et appartient, par le caractère, à l'école de sculpture à qui l'on doit le bas-relief du tympan de la cathédrale d'Autun [1] ».

Suivons maintenant, pour nous rendre compte de l'économie de ce petit monument, les renseignements de M. le chanoine Bouillet qui a pu l'examiner et l'étudier dans tous ses détails. « Les trois autres faces étaient ornées de représentations analogues. Une d'elles a complètement disparu; elle a été remplacée par une plaque de métal couverte de losanges et de fleurettes, de même provenance que les bandes verticales du reliquaire de Pascal II. Les deux autres ont été enlevées en partie pour être appliquées sur les faces latérales du reliquaire de Pépin (voir planches II et III), et il est facile de les reconstituer en entier par simple rapprochement. Sur l'une on voit le Christ assis, les pieds nus posés chacun sur un animal à longue queue, peut-être l'aspic et le basilic des livres saints et de l'iconographie médiévale; d'une main il tient un livre, de l'autre il porte le globe du monde; sur la dernière plaque, saint Jean-Baptiste, également assis, tient entre ses mains l'agneau symbolique qu'il montre au monde, la tête ceinte du nimbe crucifère, la croix soutenue par les pattes » [2].

Les bustes nimbés de l'édicule et les figures qui ont été transférées sur la châsse de Pépin d'Aquitaine (voir planche II, face latérale) sont apparemment de même facture et sont bien contemporains de l'exécution du reliquaire. Par contre le bas-relief représentant Samson décèle une facture plus serrée, plus délicate et paraît être

[1] Darcel. *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du musée du Louvre*, p. 396.

[2] C'est sans doute à ce sujet que se rapporte l'inscription incomplète qui se lit sur un côté de la pièce : ET AGNVS.

d'une époque plus récente [1]. Selon toute vraisemblance il aura pris la place du bas-relief qui aura été enlevé ou détruit d'une façon quelconque. On ne peut, en tout cas, pas y voir une adaptation au petit bonheur comme on en rencontre maints exemples dans le trésor de Conques. En effet, l'orfèvre restaurateur a très bien pris ses mesures, et le bord plat de la moulure n'empiète guère sur l'inscription.

Les revêtements en mauvais état de la plinthe ne donnent que des inscriptions incomplètes :

SICNOSTERDAVIDS TANASVPERA[VIT]
AVCTOREMMORTI

Sic noster David Satana superavit auctorem mortis.

Samson et David, comme le dit très bien M. le chanoine Bouillet, sont, sur le monument qui nous occupe, la figure du Christ vainqueur annoncé et glorifié dans sa puissance.

L'âge de ce curieux monument unique en son genre nous est donné par le nom de Bégon qui figure dans l'inscription transcrite ci-dessus; et ce Bégon n'est pas, comme le pensait M. de Lasteyrie, Bégon I qui vivait à la fin du IX[e] siècle, mais Bégon III contemporain de Pascal II. Il n'est pas inutile de remarquer que l'épigraphie du reliquaire qui porte le nom de ce pape (voir planche IX) coïncide avec celle de la lanterne de saint Vincent.

Tableaux reliquaires.

Apparemment les reliquaires (voir planches XI et XII) ne sont pas des œuvres originales. Il serait difficile de se montrer plus éclectique que celui qui a assemblé les fragments si disparates dont sont constitués ces deux tableaux. M. le chanoine Bouillet tenant compte d'une inscription du XVI[e] siècle estime qu'il faut rapporter à cette époque la formation de ces deux objets. « La plupart des

[1] Voici à cet égard une note [1] de la p. 219 de l'ouvrage de M. Bouillet : « M. Rupin (l'auteur de *L'ouvrage de Limoges*) remarque que ces deux figures (du Christ et de saint Jean-Baptiste) ont un tout autre caractère que celle qui représente Samson, et que cette dernière, plus finement ciselée, paraît bien être plus récente.

pièces du trésor de Conques ont alors subi des remaniements et des réfections plus ou moins complètes. »

Ces modifications seraient la conséquence des événements dont l'abbaye avait été le théâtre. On sait, en effet, qu'en 1561 les protestants pillèrent l'abbaye de Conques. Le trésor échappa à leurs recherches ; mais il serait « permis de croire que, cachées avec précipitation, peut-être sous terre, les pièces d'orfèvrerie se trouvèrent bien endommagées quand elles revirent le jour. Peut-être même certains objets qui n'auraient pu être dissimulés à temps avaient-ils été mis en pièces. C'est alors, sans doute, qu'on résolut de les rendre de nouveau dignes de figurer dans le trésor, et que des ouvriers d'un goût peu éclairé furent chargés de cette besogne qu'ils accomplirent surtout à coup de cisailles et de marteaux ».

On peut retrouver des éléments depuis l'époque mérovingienne, tels que les plaques rectangulaires avec des verroteries cloisonnées et la fibule qui constitue le centre du tableau (planche XII). On rencontre aussi sur le même tableau, à la partie inférieure, une bande ornée de cabochons sertis dans une bâte entourée d'un creux. Ces éléments alternent avec des ornements en forme de croix ou d'étoiles. Il en résulte un motif décoratif du même style que celui qui orne l'évangéliaire de Charles de Chauve.

A la partie supérieure apparaissent des fragments d'une figure estampée qui doivent provenir d'une ancienne châsse et dont on voit des fragments sur la statue de sainte Foy (figure 2, planche VI et planche VII).

Notons aussi, pour les deux reliquaires, les bandes ornées de gemmes et de filigranes obtenus par la torsion de deux fils, dont on remarque l'emploi sur la châsse de Pépin d'Aquitaine.

Le quatrefeuilles qui s'épanouit au centre du tableau reliquaire (planche XI) est enrichi d'un filigrane en relief qui appartient au XIII[e] siècle.

On pourrait encore pousser l'analyse plus avant, mais cela dépasserait le cadre de cette étude.

Reliquaire A *dit* de Charlemagne.

« Une tradition recueillie par l'auteur de la chronique de Conques veut que Charlemagne ait envoyé à vingt-trois ou vingt-quatre abbayes, fondées par ses soins, autant de reliquaires affectant chacun la forme d'une lettre de l'alphabet » [1].

De son côté le chroniqueur Mouskes qui vivait au XIII[e] siècle se fait l'écho de cette tradition qu'il avait rencontrée dans les grandes chroniques de Saint-Denis :

Or vous dirai-je tout premiers
Les noms de XXIII mostiers
Que li boins Carles fist de gré
Sor le nombre de l'a bé cé,
Quar il estoist Kampions Dieu
Si les fist faire en plaisant lieu,
Si comme la gieste de Paris
Le nous tiesmoigne à Saint-Denis [2].

En 1315 Bernard Gui renseignait la même tradition dans les fleurs des chroniques, et dans sa dernière rédaction, en 1327, il insérait la liste des abbayes, laquelle mentionne vingt-quatre abbayes au lieu de vingt-trois. A quatre abbayes près cette liste correspond à celle de Philippe Mouskes.

Quant à l'origine carlovingienne du reliquaire, les objections ne font pas défaut.

A supposer que la tradition eût quelque fondement, fait observer M. le chanoine Bouillet, il faudrait encore expliquer pourquoi la première lettre de l'alphabet aurait été offerte à une abbaye dont la notoriété était alors restreinte. D'autre part le style et la facture de cette pièce ne possèdent aucune analogie avec ceux d'une œuvre carlovingienne telle que la châsse de Pepin d'Aquitaine ; enfin ce vers :

ABBAS FORMAVIT BEGO
RELIQVIASVELO[CAVIT.]

[1] *Cui monasterio Conchas, primo inter monasteria per ipsum* [Carolum] *fundata, tribuit litteram alphabeti A de auro et argento ibi relinquens et suis magnis privilegiis ditans.*

[2] *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* publiée par le baron de Reiffenberg, t. I, p. 3624.

placé sur le côté, nous fixe sur l'origine et l'époque de cette œuvre d'art. Elle a été faite sous le règne de Bégon III qui vivait à la fin du XII[e] et au début du XIII[e] siècle. Cette pièce d'orfèvrerie a la forme d'un A majuscule ; elle est formée d'une âme de bois avec un revêtement de plaques en argent doré qui, avec les gemmes, les filigranes et les estampages, font tous les frais de cette riche décoration.

Groupe de la Vierge tenant l'Enfant Jésus.

Il est formé d'une âme de bois sur laquelle sont appliquées des plaques d'argent en partie dorées. Primitivement Marie devait tenir un sceptre en main. La tête de la Sainte Vierge est ceinte d'une couronne gemmée. Le siège est décoré d'estampages consistant en courses de rinceaux ou en losanges inscrivant une fleurette. Les yeux de la madone étaient munis autrefois de pierres. Apparemment ce groupe ne s'impose pas à notre admiration par ses mérites plastiques ; mais il est intéressant de voir combien ce monument rappelle ces madones réalistes dont le XII[e] siècle nous a laissé des spécimens si remarquables. On ne s'est pas enquis, que je sache, de la provenance de ce groupe : il ne rappelle guère les productions limousines. On pencherait plutôt à admettre que le lieu d'origine doit être l'abbaye ou les environs.

Dans le sentiment de la tête, la manière de former l'œil on pourrait peut-être découvrir des réminiscences de la statue de majesté de sainte Foy. En tout cas le spécimen qui nous occupe en est très éloigné.

Croix processionnelle.

Cette œuvre d'art, au témoignage de M. le chanoine Bouillet, jouit d'une haute faveur auprès des habitants de Conques, et c'est à bon droit, aucun objet de ce genre n'unissant, mieux que lui, l'aspect décoratif à la beauté de l'exécution. Cette croix se compose d'une âme de bois et de revêtements d'argent. Les divers champs sont couverts de lames décorées de feuillages rehaussés de gemmes ; les bords du montant et de la traverse ont une bordure ajourée ; les médaillons des extrémités et les angles formés aux points d'intersection de la croix sont agrémentés respectivement de petits boutons sphériques ou de glands.



VUE GÉNÉRALE DE CONQUES (Aveyron).



Reliquaire de Pépin d'aquitaine (face). — (IX[e] siècle.)
Autel portatif de Bégon. — (XII[e] siècle.)



Reliquaire de Pépin d'Aquitaine (revers). — (IXe siècle.)



Statue d'or de sainte Foy. — (Xe siècle.)
Avec des adjonctions de diverses époques.



Statue de sainte Foy — Vue de profil.

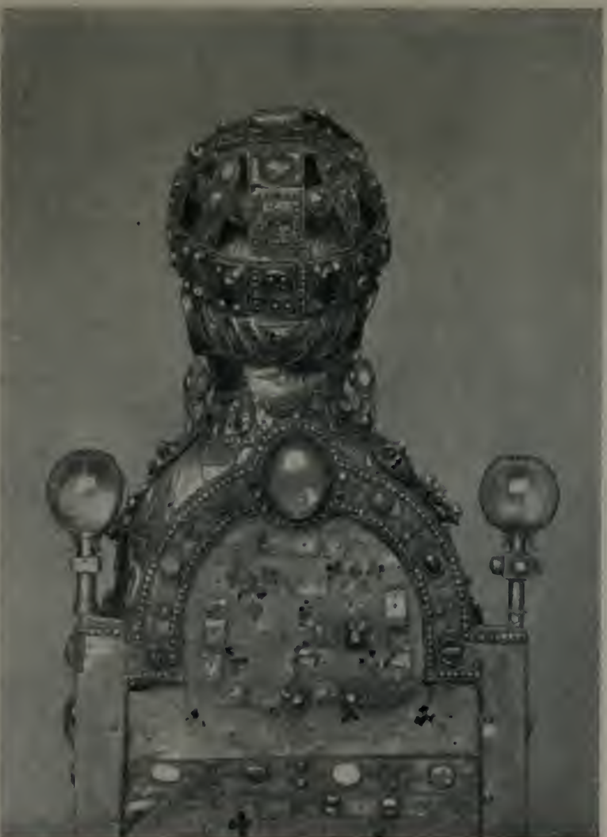
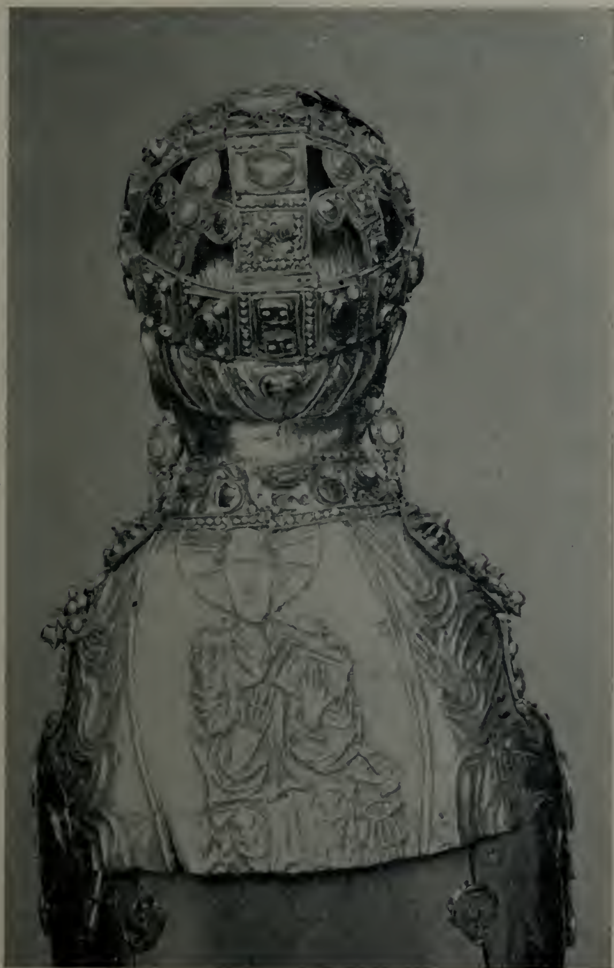


Fig. 1.



Fig. 2.

Statue de sainte Foy. — Buste vu du dos et de profil.



Statue de sainte Foy. — Vue du dos sans le siège.



Autel portatif ou reliure d'évangéliaire. — (XIIe siècle.)



Reliquaire de Pascal II. — (XII[e] siècle.)

**



Reliquaire de Bégon. — (XII[e] siècle.)
Connu sous le nom de « lanterne » ou falot de Saint-Vincent.



Tableau-Reliquaire pentagonal
(XIIe siècle avec des éléments de diverses époques.)



Tableau-Reliquaire hexagone.
(XIIe siècle avec des éléments de diverses époques.)





Fig. 1. A *dit* de Charlemagne (face et revers). — (XIIe siècle.) Fig. 2.



Statue de la Mère de Dieu. — (XIII[e] siècle.)



Croix processionnelle de Conques. — (XVe XVIe siècles.)



Statuette de sainte Foy.
(Ornant le revers de la croix processionnelle.)

Cette particularité se rencontre évidemment dans les productions italiennes ; et, cependant, elle est bien de provenance française cette croix à laquelle la si noble image du Christ et celle de sainte Foy, si pleine de charme et de grâce, donnent tant de prix. Il me semble que ces deux figures doivent être reportées vers la fin du XVe siècle ; pour les autres que l'on voit dans le nœud et aux trois extrémités de la partie supérieure, on songe plutôt aux œuvres issues à Dijon sous l'influence du génie du nord représenté par Claude Sluter et ses compagnons.

Pour celles-ci, il nous semble permis de nous rallier à l'avis de M. le chanoine Bouillet. « Les figurines qui ornent la croix et le nœud rappellent, par leurs proportions ramassées et trapues, par les plis cassés de leurs draperies, par le style et le caractère des visages, les œuvres de l'école de Bourgogne au commencement du XVe siècle. Néanmoins la présence d'un poinçon d'orfèvre, portant la fleur de lis couronnée, affirme que nous avons l'œuvre d'un artiste français qui peut-être avait été formé dans quelque école bourguignonne ». A notre avis, il y a deux sources d'inspiration bien distinctes. L'image du Christ et celle de sainte Foy procèdent du sentiment français et par les autres figurines dérivent de l'influence du nord si bien caractérisée à Dijon par des œuvres hors ligne. Rien n'empêche que les unes et les autres ne soient contemporaines. Il n'est pas sans exemple en France de rencontrer semblable phénomène d'éclectisme : témoin le monument de François II conservé à la cathédrale de Nantes. On voit, dans des oculi de ce tombeau, des pleurants inspirés des tombeaux de Dijon tandis que les figurines d'apôtres disposés dans des niches ont certaines affinités de style avec les œuvres d'origine italienne. En revanche les statues représentant les quatre vertus cardinales posées aux angles sont d'une conception et d'un sentiment bien français.

Au point de vue architectonique le nœud de la croix de Conques est certes du XVe siècle ; les plaques de revêtement, le motif constituant la bordure sont du XVIe siècle. Tel est l'avis de M. le chanoine Bouillet, et il nous paraît justifié. Bien que remaniée et conçue dans des vues éclectiques, la croix de Conques reste un des monuments les plus gracieux qui aient échappé, en France, à la tourmente révolutionnaire.

JOSEPH DESTRÉE.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er JUILLET 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Trente-trois membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Fernand Khnopff et Joseph Vervaeck, nommés membres effectifs, et MM. Albert Huvenne et Edmond Seghers, nommés membres associés, nous adressent leurs remerciements.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, la Société royale des antiquaires d'Irlande et l'Institut royal des architectes anglais nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. le baron de Royer de Dour nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son père.

M. P. J. Maas, inspecteur de l'enseignement primaire à Roulers, qui se propose d'entreprendre des fouilles archéologiques à Neeroeteren

[1] MM. Ch J. Comhaire, J. Destrée, Van Gele, Sirejacob, Ronner, de Raadt, le baron A. de Loë, De Bavay, De Schryver, G Cumont, Schweisthal, Lefebvre de Sardans, Carion, Descamps, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, Magnien, Hauman, Van der Poorten, Van Tichelen, De Soignie, Jean Poils, Vanden Eynde, Paris, Blin d'Orimont, de Lara, Pholien, Alb. Jacquot, Lowet, Vanheerswynghels, Lacroix, le comte van der Straten-Ponthoz et Pichon.

province de Limbourg), prie la Société de bien vouloir déléguer un des membres de la Commission des fouilles pour le guider et l'assister dans ses travaux.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée désigne M. Poils, qui accepte de remplir cette mission.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

BOBRINSKOY (le comte A.). — Kourgani i sloutchainia archeologitcheskia nachodki blis miestetczka Smiela. Tom tretii.

Dnevniki raskopok 1889-1897, gg[1], 1 vol. in-folio br., cartes, planches, et figures dans le texte (don de l'auteur).

VAN GELE (A.). — Guide dans les ruines de Villers. 1 br. in-12, planche, plan et figures (achat).

TARLIER (J.) et WAUTERS (A.). — La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges[2] : canton de Genappe, canton de Nivelles, ville de Nivelles, canton de Wavre, canton de Perwez, canton de Jodoigne, ville de Tirlemont, canton de Tirlemont (communes rurales), canton de Glabbeek, canton de Léau. Ens. 11 vol. in-8° br. cartes (achat).

SAINT-GÉNOIS (J. DE). — Charles et Elegast, ancien roman en vers, traduit du flamand. 1 br. in-8° (don de M. Mahy).

A la mémoire de Michel-Edmond baron de Sélys-Longchamps 1813-1900. 1 br. in-8°, portrait et fac-similé de signature (envoi anonyme).

DU PAYS (A.-J.). — Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, tome premier : Italie du nord ; tome second : Italie du sud. Ens. 2 gros vol. in-12 rel., cartes et plans (achat).

JOANNE (A.). — Itinéraire descriptif et historique de l'Allemagne : Allemagne du nord ; Allemagne du sud. Ens 2 gros vol. in-12 rel. t. ; cartes et plans (id.).

RICHARD et JOANNE (A.). — Itinéraire descriptif et historique de la Grande-Bretagne : Angleterre, Ecosse, Irlande. 1 gros vol. in-12 relié en 3 parties (id.).

RECLUS (ÉLISÉE). — Guide du voyageur à Londres et aux environs. 1 gros vol. in-12 rel. t. carte et plans (id.).

LACROIX (JH) — Nouveau guide général du voyageur aux Pyrénées. 1 vol. in-12 rel., cartes, vignettes et vues (id.).

JOANNE (AD.). — De Paris à Lyon et à Auxerre. 1 vol. in-12, cart., cartes, plans et vignettes (id.).

[1] Tumulus et autres découvertes archéologiques près le hameau de Smiela. Tome troisième. Journal des fouilles des années 1889 à 1897.

[2] Tout ce qui a paru de l'ouvrage.

La Grancière (Vte A. de). — Notes d'archéologie : I. Statuette en bronze d'orateur au Musée de la société polymathique, à Vannes. II. Inscriptions relatives à deux magistrats venètes. III. Tête en marbre d'Aphrodite au musée de la Société polymathique, à Vannes. 1 br. in-8°, 2 pl. (don de l'auteur).

L'archéologie préhistorique à l'exposition de 1900. Quelques comparaisons avec les monuments et antiquités du Morbihan. 1 br. in-8° (id.).

Le Mont Saint-Michel en Carnac (Morbihan), 1862-1900. — Simple compte rendu d'une visite aux nouvelles fouilles. 1 br. in-8° (id.).

Collection de M. le comte J. Tyszkiewicz. [1] Monnaies grecques et romaines. Catalogue in-8° br., pl. (envoi de Mme Ve R. Serrure).

Série de 32 planches gravées sur acier (monuments et sites) (don de M. De Schryver).

Joanne (A.). — Normandie. 1 gros vol. in 12, cartes et plans (achat).

Henrard (P.). — Histoire de l'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle. 1 vol. in-8° br. (id.).

Maas (P.-J). — Coup d'œil historique sur Neeroeteren à propos d'un sceau gothique de la même commune. 1 br. in-8° 1 pl. (don de l'auteur).

Joanne (Ad.). — De Paris à Bordeaux. 1 vol. in-12 rel. cartes, plans et vignettes (achat).

Bernard (F.). — De Lyon à la Méditerranée. 1 vol. in-12 rel., carte et vignettes (id.).

Du Pays (A. J.). — Itinéraire descriptif, historique et artistique de la Hollande. 1 vol. in-12 rel. t. cartes et plans (id.).

Richard. — Manuel du voyageur sur les bords du Rhin. Itinéraire descriptif et historique, etc. 1 vol. in-18 rel. t. carte, plan et vue (id.).

Vanden Bussche (E.). — Flamands et Danois. Recherche sur les relations qui existèrent autrefois entre la Flandre et le Danemark. 1 vol. in-8° br. (id.).

Mariette-Bey (A.). — Exposition universelle de 1867. Aperçu de l'histoire ancienne de l'Égypte pour l'intelligence des monuments exposés dans le temple du parc égyptien. 1 vol. in-8° br. (id.).

Société d'archéologie de Bruxelles [2]. — Guide pour l'excursion des 1er-7 juillet 1901. Amiens, Rouen, Jumièges, Lille. 1 br. in-12 plan et figures.

[1] Vente à Paris le mardi 25 juin 1901.

[2] La rédaction de cet opuscule, qui a été très flatteusement apprécié par les excursionnistes, est due à notre dévoué secrétaire, M. Charlemagne Magnien.

Pour les collections :

Silex taillés néolithiques (grattoirs, lames, éclats et déchets) recueillis à Pitthem (Commission des fouilles).

Débris de tuiles et fragments de moulures en ciment provenant des bains romains de Royat (don de M. L. Delevoy).

Élections. — MM. Paul Verhaegen, Louis Le Roy, Jean Poils et Hippolyte Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire, de trésorier adjoint et de bibliothécaire archiviste pour un nouveau terme d'une année. *(Applaudissements.)*

MM. Armand Simon et Hubert Van Neuss sont nommés membres effectifs.

Mme Armand Simon et MM. Paul Berger, Jules Crèvecœur, Polydore Meirsschaut et Yvon Van den Driessche sont nommés membres associés.

Comme il ne doit pas y avoir de séance générale en août ni en septembre, l'assemblée décide, pour ne pas retarder jusqu'en octobre l'admission dans la société des personnes présentées à la séance de ce jour, de voter également sur l'admission de celles-ci.

MM. Arthur Campioni, Victor Carez et Hector Colard sont donc nommés membres effectifs. Mme veuve Matyn et MM. Charles Campioni et Edouard Van Nooten sont nommés membres associés.

Exposition. — Plaques de schiste percées de trous forés régulièrement trouvées dans des démolitions à Liége (par M. Ch.-J. Comhaire).

M. Schweistal croit reconnaître dans ces objets, dont M. Comhaire déclare ignorer la destination, des fragments d'anciennes tables de malterie. Il donne, à cette occasion, d'intéressants détails sur l'antiquité de la fabrication de la bière dont la légende attribue l'invention au roi Gambrinus.

Photographies des tapisseries de la collection de Somzée vendues récemment (par M. J. Destrée).

Communications.

E. de Prelle de la Nieppe. — *Un tonnelet d'armure de joute du XVIe siècle* (Résumé présenté par M. de Raadt).

Ch.-J. Comhaire. — *Coutumes liégeoises :* Le « Bouquet » de la paroisse de Saint-Nicolas en Outre-Meuse, à Liége, et les Sociétés à Bouquet.

Baron de Loë et D. Raeymaekers. — Rapports divers de la commission des fouilles *(Vestiges d'exploitation préhistorique de l'argile à Hau-*

trage. — Ouvrage en terre existant à Wichelen. — Tertre à Noduwez. — Découverte d'antiquités belgo-romaines à Ath).

J. Destrée. — *Quelques remarques sur les tapisseries de la collection de Somzée vendues récemment.*

M. J. Destrée expose diverses remarques qu'il a eu occasion de faire concernant les tapisseries qui constituaient naguère encore une des notables parties de la collection de Somzée. Notre confrère s'étend longuement sur les caractéristiques de certains centres de production qu'il lui a été loisible d'étudier, lors de l'exposition qui a précédé la dispersion des tentures dont il s'agit. Il s'efforce de mettre en lumière le talent avec lequel les artistes de Bruxelles ont réussi, au début du XVIe siècle, à produire des œuvres éminemment décoratives. M. Destrée fait observer que dans la composition de certaines tapisseries anciennes on remarque deux phénomènes, à savoir : la *simultanéité* des épisodes et l'*adjonction* de certains personnages à titre purement décoratif. Or, ce dernier phénomène se constate surtout dans les cartons émanant de l'école de Bruxelles. C'est ainsi que pour les tapisseries représentant *Bethsobée à la fontaine* et des épisodes de l'*Histoire de Mestra*, de la collection de Somzée, le dessinateur des modèles s'est permis d'ajouter, aux quelques personnages indiqués par les auteurs, une série de groupes qui n'ont aucune relation directe avec les scènes représentées. Il a supprimé, d'autre part, la perspective.

M. Paris fait remarquer que s'il est vrai, comme l'a dit M. Destrée, que les anciens tapissiers mettaient peu de soin à observer dans leurs dessins les règles de la perspective, que l'on trouve souvent les divers épisodes de l'histoire ou de la légende qu'ils voulaient illustrer, figurés dans un même cadre, comme s'il s'agissait d'un ensemble d'incidents simultanés, il y aurait cependant exagération à en déduire que ces artisans avaient une manière propre de composer leurs panneaux, manière entièrement distincte de celle dont un peintre contemporain aurait conçu le même sujet à représenter sous forme de tableau. M. Destrée, qui a vu tant de monuments iconographiques anciens et qui a étudié particulièrement les manuscrits à miniatures, a certainement observé que les singularités dont il s'agit se constatent fréquemment dans les œuvres des peintres et des enlumineurs, comme dans les illustrations gravées du XVe et même du XVIe siècle. Il n'hésitera donc pas à préciser les termes dont il s'est servi en développant les généralités historiques et techniques qu'il nous a exposées en commençant l'intéressante communication que l'on vient d'entendre.

M. Destrée dit qu'il n'examine pas l'objection de M. Paris, du moins en ce qui concerne les manuscrits et les incunables par exemple. Il

maintient néanmoins le bien fondé de son observation quant aux modèles des tapisseries de l'école de Bruxelles. D'ailleurs le but de l'enlumineur n'était nullement celui du dessinateur pour tentures. Que l'enlumineur présente des épisodes isolément ou qu'il les juxtapose, il suit d'habitude un programme très nettement tracé qui lui est livré soit par le texte, soit par une sorte de tradition constante. Le peintre de cartons du début du XVIe siècle vise avant tout à couvrir de grandes surfaces en évitant les vides ou les trous et les perspectives fuyantes. Dans ce but il supprime presque complètement le ciel et il corse les scènes en ajoutant aux personnages indiqués par le texte des auteurs telles figures qui donneront de l'agrément à l'ensemble. Qu'il y ait une parenté réelle entre les « histoires » des manuscrits et des tentures anciennes, il n'y a pas une ombre de doute à cet égard; seulement on n'y trouve pas, ce semble, des personnages affectés à un remplissage purement décoratif, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Conservation des monuments. — M. Ouverleaux-Lagasse engage la Société à joindre ses efforts à ceux de la Commission royale des monuments afin d'obtenir du gouvernement qu'il devienne promptement acquéreur du porche de l'ancienne abbaye de Herckenrode et y fasse exécuter des travaux de conservation.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI
7 OCTOBRE 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-quatre membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Mayer van den Bergh, Mme Puttaert et MM. Montefiore, Vermeersch et Gaëtan de Somzée nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

MM. Arthur et Charles Campioni, nommés respectivement membre effectif et membre associé, nous adressent leurs remercîments.

M. H. Mahy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ernest van den Broeck, secrétaire général de la Société belge de Géologie, nous remercie de l'invitation que nous lui avons adressée pour notre excursion sur la Lesse. Il l'accepte avec plaisir et met gracieusement à la disposition de ceux de nos confrères qui participeront à l'excursion un certain nombre d'exemplaires de la brochure qu'il vient de publier sur les fouilles qu'il a exécutées récemment à Furfooz.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

JACQUOT (A.). Essai de répertoire des artistes lorrains. Sculpteurs, 1 br. in-8° pl. (don de l'auteur).

LABARRE (L.). Antoine Wiertz, étude biographique. Avec les lettres de l'artiste et la photographie du « Patrocle ». 1 vol., in-8° br. (achat).

GILBERT (A. P. M.). Description historique de la basilique métropolitaine de Paris. 1 vol. in-8° cart. planches (id.).

HACHEZ (F.). Voyage de François Vinchant en France et en Italie, du 16 septembre 1609 au 18 février 1610. Texte accompagné d'une introduction. 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur).

[1] MMes Schweisthal, Stocquart, Seghers et Delacre ;
Mlle Ranschyn ;
MM. Van Gele, Alph. Hanon de Louvet, Descamps, Belleroche, le comte van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, Schweisthal, Ranschyn, Stocquart, Lefebvre de Sardans, De Bavay, Van Tichelen, Magnien, Titz, de Raadt, le baron A. de Loë, G. Winckelmans, Minner, J. Van der Linden, Beeli, Destrée, A. Delacre, Seghers, Carion, Ed. Seghers, Hermant, Paris, De Soignie, Ledure, de Lara, de Behault de Dornon, Van der Poorten, E. Lhoest, Van Havermaet, De Ridder, Blin d'Orimont, M. Vanderkindere, H. Francart et Sibenaler.

Description et histoire de Mons. Notice publiée en anglais en 1709, traduite en français avec introduction et notes. 1 vol. in-8° br., planches et plans (id.).

La Cour des Chênes à Hornu. 1 br. in-8°. 1 pl. (id.).

Le pâturage de Quaregnon. 1 br. in-8° (id.).

Le cénotaphe de saint Véron, à Lembecq. 2 feuillets in-8°, 1 planche (id.).

L'hôtel d'Enghien à Mons (XIVe siècle). 4 feuillets in-8° (id.).

Relation en langue espagnole d'un combat à Jemappes et d'une camisade à Harmignies en septembre 1572. 1 br. in-8° (id.).

Recherches historiques sur la kermesse de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Couplets sur la retraite des Français en mars 1793. 4 feuillets in-8° (id.).

La littérature du sacrilège de Cambron. 1 br. in-8° (id.).

Examen d'une facétie sur le Dragon de Wasmes par Deux Curieux de la Nature. 1 br. in-8° (id.).

Les protestants de Dour au XVIIIe siècle. 1 br. in-8° (id.).

Les poupées en costume de chanoinesses de Sainte-Waudru envoyées à l'impératrice Marie-Thérèse. 4 feuillets in-8° (id.).

Démolition de l'église des ci-devant Jésuites de Mons, 1779. 2 feuillets in-8° (id.).

Saint Ghislain jouant aux dés avec le Diable. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Edmond Manteau, industriel et amateur de beaux-arts montois. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Les œuvres de Jean Le Maire de Belge. 1 br. in-8° (id.).

Griefs du chapitre de Sainte-Waudru contre le Magistrat au sujet de la ducasse de Mons. 4 feuillets in-8° (id.).

Hugues Capet et ses enfants hainuyers et brabançons d'après un roman du XIVe siècle, 4 feuillets in-8° (id.).

Discours républicain prononcé à Mons par le citoyen Delneufcour le 5 floréal an IV (24 avril 1796). 1 br. in-8° (id.).

Lutte de Hanotin de Succre contre le chevalier Bayard, 1491. 1 br. in-8° (id.).

Parcours de Bruxelles à Quiévrain par Mons en 1762, 4 feuillets in-8° (id.).

Note sur *Le petit razoir des ornements mondains*, de Philippe Bosquier. 1 br. in-8° (id.).

Quelques éphémérides montoises du XVIIIe siècle. 1 br in-8° (id.).

Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine. 2 feuillets in-8° (id.).

Le campement de Belmoncel à Harmignies, 1185. 1 br. in-8° (id.).

Notice biographique sur le général Clump. 1 br. in-8° (id.).

Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut. 1 br. in-8° (id.).

Inauguration des comtes de Hainaut. 8 feuillets in-8° (id.).

Le jubilé de la Sodalité de la Visitation en 1716. 4 feuillets in-8° (id.).

Le jubilé de l'école dominicale en 1748. 2 feuillets in-8° (id.).

Le jubilé de Saint-Macaire en 1716. 4 feuillets in-8° (id.).

Une contravention de police à Mons en 1608. 4 feuillets in-8° (id.).

Sceau du chapitre de Cambrai aux Estinnes. 1 feuillet in-8°, 1 fig. (id.).

L'abbatialité du chapitre de Nivelles promise à Mme d'Autriche. 4 feuillets collés in-8° (id.).

La collection de médailles de Jean-Baptiste Leclercqz. 2 feuillets in-8° (id.).

Biographie montoise : Philippe-Joseph Hocqueux. François et Louis Picqueri. Jean Wauquelin. 4 feuillets in-8° (id.).

Notice sur les Généalogies tirées du Recueil des Chroniques du Hainaut par maître Bauduin d'Avesnes. 5 feuillets in-8° (id.).

Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Betissart, à Ormeignies. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

François Du Mont, marquis de Gages. 1 br. in-8° 1 pl. triple (id.).

Un manuscrit de l'*Enseignement de la vraie noblesse*, provenant de la bibliothèque de Charles de Croy comte de Chimay. 1 br. in-8° (id.).

Armoiries de familles alliées aux Croy copiées au XVIIIe siècle à l'hôtel de ville de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Addition à la notice sur les « Armoiries de familles alliées àux Croy copiées au XVIIIe siècle à l'hôtel de ville de Mons ». 1 feuillet in-8° (id.).

Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Conflit entre le mayeur et les échevins de Mons, 1717-1735. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Les prisons de Mons sous le régime français. 1 br. in-8° (id.).

Visites de l'archiduchesse Marie-Elisabeth à Mons en 1734 et 1739. Notice historique. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Cannart d'Hammale (L. et A. de). Histoire du Cannart s'Hof seigneurie située à Stevoort (Limbourg) et origines de la maison de Cannart d'Hammale. 1 br. in-8° planches, crayon généalogique et figures (don des auteurs).

Thierry (Aug.). Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, etc. 4 tomes en 2 vol. in-8° et rel. (achat).

Gestoso y Perez (J.). Sevilla monumental y artistica. Historia y descripcion de todos los edificios notables, religiosos y civiles, que existen actualmente en esta ciudad y noticia de las preciosidades artisticas y arqueologicas que en ellos se conservan. 3 forts vol. in-8° br. pl. (don de l'auteur).

Board of education. South Kensington. National art library Victoria and Albert Museum. Classed catalogue of printed books. Heraldry. 1 vol. in-8° br. (Envoi du Secrétariat du Museum.)

Doudou (E.). A propos d'un troglodyte moderne. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Les cavernes de Chokier. Traces y laissées par l'homme. 1 br. in-8° (id.).

Station préhistorique de Chokier. 1 br. in-8° (id.).

Nouvelles explorations dans les cavernes de la vallée de la Méhaigne. 1 br. in-8° (id.).

Preuves indéniables que la grotte de Spy a été fouillée sans méthode et que les ossements qu'on y a découverts n'ont pas d'âge sûr. 1 br. in-8° (id.).

La station préhistorique d'Ampsin. 1 br. in-8° (id.).

Malastrie (L. de). Chronologie historique des papes, des conciles généraux et des conciles des Gaules et de France, etc. 1 vol. in-8° rel. portrait (achat).

Theiner (A.). La Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX, d'après des documents découverts dans les archives du Vatican. Traduit de l'allemand par Jean Cohen. 3 vol. in-8° d. rel. (id.).

Aristote. La République athénienne traduite en français pour la première fois, par Théodore Reinach. 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy).

Goblet d'Alviella (le comte). Antiquités préhistoriques de Court-Saint-Étienne. Silex néolithiques et paléolithiques de Court-Saint-Étienne. 1 vol. in-8° br., planche et carte archéologique (id.).

Goblet d'Alviella (le comte). De l'emploi de la méthode comparative dans l'étude des phénomènes religieux. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

De Behault de Dornon (A.). Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Un parallèle entre les grandes bombardes en fer forgé du xve siècle et les canons de gros calibre en fonte et en acier du xixe siècle. 1 br. in-8° (id.).

La tour d'angle voisine de la Steenpoort de la première enceinte murale de Bruxelles. 1 br. in-8° (id.).

Une pièce d'artillerie du XVe siècle ornée des armoiries de la famille d'Auxy. Notice. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Joseph Proost. Biographie. 1 br. in-8°, port. (id.).

CHAUMEIL DE STELLA (Jh) et SANTEUL (Aug.). Essai sur l'histoire du Portugal depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la mort de D. Pèdre IV (1080-1834). 2 vol. in-8° br. fac-similés d'autographes (don de M. Mahy).

VAN ORDEN (G.). Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen, enz. 1 vol. in-8° d. rel. (achat).

ULLOA (le Gal.). Guerre de l'indépendance italienne en 1848 et en 1849. 2 vol. in-8° br. cartes (don de M. Mahy).

HACHEZ (F.). L'escalier du grand portail de l'église de Sainte-Waudru à Mons, 1 br. in-8°, pl. (achat).

LE HON (H.). Découverte de sépultures de l'époque romaine à Schaerbeek lez-Bruxelles. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

ZECH-DU BIEZ (G.). La chapelle du cimetière de Soignies. 1 br. pl. (id.).

Trésor de l'église Notre-Dame à Tongres. 1 br. gr. in-8° pl. et fig. (id.).

Journal belge de l'architecture et de la science des constructions (1853-54-55-56). 4 vol. in-8° d. rel. pl. (id.).

DE BRUYN (l'abbé H.). Origine de Notre-Dame au Sablon à Bruxelles. 1 br. in-8°, 1 fig. (id.).

VAN DUYSE (H.). Le château des comtes, de Gand. Notice pour servir de guide aux visiteurs des ruines. 1 br. in-8° pl. (id.).

MOURLON (M.). Sur la découverte d'un gisement de mammouth en Condroz dans la tranchée de la station de Sovet de la nouvelle ligne en construction, dite du Bocq. 1 br. in-8° (id.).

VATIN (C.). Notice sur les arènes de Senlis découvertes en 1865. 1 br. in-8°, 2 pl. (id.).

COPPIETERS (J.). Anciennes clefs d'ancre de la ville d'Ypres. 1 br. in-8° (id.).

CLOQUET (L.). Quelques nouveaux documents sur l'art à Tournai. 1 br. in-8° (id.).

Notes sur les anciens ateliers de sculpture de Tournai et l'étendue de leur débouché. 1 br. in-8° (id.).

Le jubé de l'église de Saint-Piat, à Tournai, 1 br. in-8° (id.).

Notes sur l'architecture tournaisienne, romane et gothique. Rapport présenté au congrès archéologique de Tournai 1895. 1 br. in-8° fig. (id.).

SIEBENALER (J. B.). Taques et plaques de foyer du musée d'Arlon. 1 br. in-8° (id.).

Birnbaum (V.). Les musées d'Arlon. 1 br. in-8° (id.).

Bequet (A.). Le manoir de Thy-le-Château. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Lohest (M.) et Braconier (I.). Exploration du Trou de l'Abîme à Couvin. 1 br. in 8° (id.).

Hubert (J.). Note sur la question de la démolition de la tour du Val-des-Ecoliers, à Mons. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

La Bulle d'or au Musée historique de la ville de Francfort-sur-Mein. 1 feuillet pet. in-4° collé sous couverture (don de Mlle Marie Dekeyzer par l'intermédiaire de M. Mahy).

Theiner (A.). Jean Henri comte de Frankenberg, cardinal archevêque de Malines, primat de Belgique, et sa lutte pour la liberté de l'église et pour les séminaires épiscopaux sous l'empereur Joseph II, traduit par Paul de Geslin. 1 vol. in-8° d. rel. (achat).

Pierre tombale de Rennequin Sualem (inventeur de la machine de Marly) et de Marie Nouelle, son épouse, dans l'église de Bougival, près Paris. Epreuve photographique de 28 × 19 collée (don de M. Colard).

Lecomte (J.). Venise, etc. 1 vol. in-8° br. (achat).

The Charters of the Borough of Cambridge. Edited for the Council of the Borough of Cambridge and the Cambridge Antiquarian Society, by Frederic William Maitland and Mary Bateson. 1 vol. in-8° rel. angl. 1 pl. phot. (Envoi de the Cambridge Antiquarian Society).

Skeat (the rev. Walter W.). The place-names of Cambridgeshire. 1 br. in-8° (envoi de la même société).

Decamps (G.). Mons. Guide du touriste. 1 vol. in-8° rel. t. carte, planches et figures (achat).

Dios de La Rada y Delgado (D. Juan de). Necropolis de Carmona. Memoria escrita en virtud de acuerdo de las Reales Academias de la historia y de bellas artes de San Fernando. 1 vol. in-4° cart. planches, cartes et figures (id.).

la Grange (A. de) et Cloquet (L.). Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville. 2 vol. in-8° br. pl. et fig. (id.).

Cloquet (L.). Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à Tournay. 1 vol. in 8° br. pl. et fig. (id.).

Pholien (F.). La verrerie au pays de Liége. 1 vol. in-8° br. fig. (id.).

van Caster (G.). Malines. Guide illustré. 1 br. pet. in-8° plan et fig. (id.).

Besnier (P.). Autun pittoresque. 1 vol. in-12 br. plan et fig. (id).

Matthieu (E.). Enghien, son parc et ses monuments. Guide illustré. 1 vol. pet. in-8° br. (id.).

Monseur (E.). Le Folklore wallon. 1 vol. in-12 br. (id.).

SALMON (P.), D'AULT DU MESNIL ET CAPITAN. Age de la pierre. Habitations néolithiques. La campignien. Fouille d'un fond de cabane au Campigny, commune de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure). 1 br. in-8°, fig. et cartes (id.).

BONSOR (G.). Les colonies agricoles pré-romaines de la vallée du Bétis. 1 vol in 8° br. (id).

CHOTIN (A. G.) Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, lacs, rivières et ruisseaux de la province du Hainaut. 1 vol. in 8° br. (id).

Etudes étymologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, hameaux, rivières et ruisseaux de la province du Brabant. 1 vol. in-8° br. (id.).

LOË (le baron A. DE) et DE MUNCK (E.). Ateliers et puits d'extraction de silex en Belgique, en France, en Portugal, en Amérique. Notice sur des fouilles pratiquées récemment sur l'emplacement du vaste atelier néolithique de Spiennes (Hainaut). 1 br. in-8° pl. (id.).

CARTON (le docteur L.). De Tunis à Dougga. 1 br. in-8° pl. (id.).

Fédération historique et archéologique de Belgique, IXe session 1894. Congrès archéologique et historique de Mons. Compte rendu publié sous la direction du comité général d'organisation par MM. les secrétaires Emile Hublard, Alphonse Wins et Ernest Matthieu. 1 vol. in-8° d. rel. pl. (id.).

GOSSE (le docteur Jh A.). Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique. 1 br. in-4° pl. et fig. (id.).

JACQUOT (A.). Essai de lutherie décorative à l'Exposition universelle de Bruxelles. 1 br. in-4° fig. (id.).

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hainaut. Première série, n° VIII. Canton du Rœulx.

SCHMERLING (le docteur P. C.). Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége. 2 vol. in-4° br. (id.).

HUBERT (J.). Des architectes de la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. Extraits de *l'Emulation, des Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique* et des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. Ens. 3 br. in-8° (id.).

RAEYMAEKERS (D.) et LOË (le baron A. de). Quelques observations faites aux environs de Grez. 1 br. in-8° (id.).

CUMONT (G.). Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Eprave (province de Namur). Un cachet inédit gravé par Théodore Van Berckel. 1 br. in-8° (id.).

VALLENTIN (R.). De la circulation des florins d'Utrecht en Dauphiné, à Avignon et dans le Comtat. 1 br. in-8° (id.).

Bernier (Th.). Notice sur des antiquités préhistoriques et belgo-romaines trouvées à Angre et dans les environs. 1 br. in-8° (id.).

Loë (le baron A. de). Compte rendu de l'excursion de la Société royale malacologique de Belgique aux environs de Hasselt et de Tongres les 25, 26 et 27 août 1888. 1 br. in-8° (id.).

De Puydt (M.). Note sur une partie de crâne humain trouvé dans le limon d'une grotte près de Pepinster, quatre instruments néolithiques perforés, des silex taillés paraissant quaternaires trouvés à Sainte-Gertrude. Un vase néolithique de Tourinne. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Drapiez. Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles. 1 vol. pet. in-18 cart 1 pl. lith. (don de M. Mahy).

Van den Broeck (E.). Explorations nouvelles et découvertes faites dans le site de Furfooz. I. Le Puits des Veaux et le Trou qui fume. II. Le Trou du Renard et le Trou du Crâne. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour nos collections :

Deux fragments de haches polies en silex trouvés l'un à Everbergh et l'autre à Tervueren (lieu dit *Moerseloo*) (don de M. Aug. Braun).

Monnaie romaine (grand bronze) de Constantin, recueillie sur la colline Nord-Ouest du territoire d'Harmignies (don de M. Emile de Munck).

Débris d'une urne belgo-romaine recueillis à peu de profondeur dans le sol de la plaine qui s'étend entre l'estaminet portant l'enseigne « Aux Champs Élysées » et la ferme Du Sart, territoire de la commune de Saint-Symphorien (don du même).

Liard de François de Bourbon, prince de Conti et de Château Renaud, trouvé dans une briqueterie à Ressaix (don de M. A Rutot).

Petit bronze de Claude-le-Gothique, trouvé à Rondu, province de Luxembourg (don de M. G. Cumont).

Assiette en terre grise, débris de vases divers, ossements humains calcinés et monnaie (moyen bronze de Claude Ier, 41 à 54), provenant de fouilles faites à l'emplacement d'un cimetière belgo romain à Fontenoille (province de Luxembourg) au lieu dit *Champ de la Croix Pierre Morée*. (Commission des fouilles.)

Silex taillés néolithiques (tranchet et éclats) recueillis à Ath, vers Poncheau et au lieu dit « Bois de Chièvres » (id.).

Silex taillés (nucléus, lames, grattoirs, tranchet et superbe pointe de flèche), outils divers et emmanchures de hache en bois de cerf ; belle épingle de tête et perle de collier en bronze ; vase minuscule en terre cuite ; nombreux fragments de poteries et ossements d'animaux ; fer de javelot, probablement franc, et monnaies du XVIe siècle provenant des

dernières fouilles de M. l'abbé Claerhout dans la station palustre de Denterghem (id.).

Divers écus de Louis XV et de Louis XVI provenant d'une trouvaille faite aux environs de Tirlemont (id.).

Louis XVI. Ecus de 6 livres, 1re période 1774-1791.

Ateliers.

A Paris.

Une vache Pau.

M Toulouse.

Louis XV (1715-1774). Écus de 6 livres.

Ateliers.

A Paris.

D Vache Pau.

L Bayonne.

T Nantes.

9 Rennes.

Silex taillés (nucléus, lames, grattoirs, pointes de flèche, éclats et déchets), recueillis à Pitthem (id.).

Exposition.— L'album de Martha Fogelweyder (par M. Julien Van der Linden).

M. Belleroche expose quelques dessins de notre regretté confrère Alfred Ronner et rend un juste hommage au caractère et au talent de cet artiste distingué.

Communications.

E. DE MUNCK. — *Note sur la découverte de l'emplacement d'une habitation belgo-romaine à Saint-Symphorien lez-Mons* (lecture par M. Louis Paris).

J. VAN DER LINDEN. — *L'album de Martha Fogelweyder (1626-1634).*

ABBÉ J. CLAERHOUT. — *Nouvelles fouilles dans la station palustre de Denterghem* (lecture par M. C. Magnien).

G. CUMONT. — *Arrestation d'un faux monnayeur à Bruxelles en 1399 et supplice de deux faux monnayeurs à Haelen en 1404.*

P. J. MAAS. — *Note sur des fouilles exécutées à Neeroeteren (Limbourg)* (lecture par M Louis Titz).

En quelques paroles qui rencontrent l'approbation unanime de l'assemblée, M. VAN HAVERMAET rend hommage à la mémoire de l'artiste consciencieux et de l'archéologue distingué que fut Émile Puttaert, enlevé presque en même temps que Ronner, autre assidu de nos séances, à l'affection et à l'estime de ses confrères de la Société.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

Avant de donner la parole au secrétaire général, M. le président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Notre Société s'occupe surtout des choses du passé. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elle se désintéresse des choses du présent !

Elle ne saurait rester indifférente à l'heureux événement qui comble les vœux de la Famille Royale et ceux de toutes les personnes qui se préoccupent de l'avenir de la Belgique.

Le jeune prince qui vient de naître est, d'ailleurs, le petit-fils de Son Altesse Royale le comte de Flandre, notre président d'honneur.

Il convient donc de lui adresser les félicitations de notre compagnie. (Vifs applaudissements.)

L'assemblée décide l'envoi à Leurs Altesses Royales le comte et la comtesse de Flandre d'une adresse de félicitation à l'occasion de l'heureux événement dynastique et charge le bureau de ce soin.

M. le secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Notre confrère, M. le docteur TIHON, de Theux, membre de la Commission des fouilles, nous annonce la découverte d'un cimetière belgo-romain aux environs de la localité qu'il habite et nous fait part de son intention d'en entreprendre la fouille méthodique.

MM. F. Cumont et Ch.-J. Comhaire s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Mme Seghers ;

MMlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier ;

MM. Alphonse Hanon de Louvet, Belleroche, le baron A. de Loë, Vervaeck, Van Gele, G. Cumont, De Schryver, Paris, Flébus, De Bavay, Ranschyn, Lefebvre de Sardans, Lowet, Maroy, Rutten, Beeli, F. Seghers, Ed. Seghers, Titz, Van der Poorten, Magnien, Mahy, Verhaegen, Van der Mynsbrugge, F. Hanon de Louvet, Nels, Ambroise, V. Drion, Bruniaux, Aubry, De Soignie, Hermant, Meirsschaut, Tahon, le comte F. van der Straten-Ponthoz, P. Combaz, J. Destrée, Bodart, Ortman, Verhoogen, l'abbé G. Winckelmans, de Raadt, De Ladrière, De Backer, Holvoet, J. Van der Linden, Crespin, Huisman, De Ridder, de Lara, Wehrlé, de Latre du Bosqueau et Vanheerswynghels.

Mme veuve Léo Rectem et MM. de Villenoisy et Edouard Ronner nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

La Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg, nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Grob (J.). Der Anthropologentag, in Metz, von 5-9 Augusti 1901. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pamàtky archæologické a místopisné. Dilu XIX sésit VI. Roku 1900. 1 fascicule in-4°, pl. et fig. (don de M. Piĕ).

Gérard David. Le couronnement de la Vierge, photographie collée (don de M. Mahy fils).

Nil-Saint-Vincent (Brabant) : La tour dite des Sarrasins, photographie collée (id.).

Carra de Vaux (baron). L'Abrégé des Merveilles, traduit de l'arabe, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris (publié dans les Actes de la Société philologique). Tome XXVI, 11e de la nouvelle série, année 1897 (achat).

Loiseau (capitaine). Le Mexique et la Légion belge (1864-1867). 1 vol. in-8° d. rel., dessins, cartes et plans (id.).

Onghena (C.). Nouveau plan de Gand et de ses faubourgs, avec le nom des rues, en français et en flamand, et une description sur chaque bâtiment remarquable (1831). In-8° cart. (id.).

Hubert (J.). Comité provincial de la Commission royale des monuments. Rapport annuel adressé à M. le gouverneur-président (1901). 1 br. pet. in-8° (don de M. Hubert).

Pozzo di Borgo (le comte Ch.). Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et du comte de Nesselrode, depuis la restauration des Bourbons jusqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle, 1814-1818, publiée avec une introduction et des notes. Tome premier, 1814-1816. 1 vol. in-8°, br. port. (don de M. Mahy).

Chodzkiewicz (L.). Une inscription cunéiforme de Persépolis. Nouvelle interprétation. 1 br. in-8° (achat).

Un vers d'Aristophane. Texte persan de la comédie *Les Acharniens,* expliqué. 1 br. in-8° (id.).

Hymans (H.). Les images populaires flamandes au xvie siècle. 1 br. in-8° (id.).

Pour les collections :

Vases, monnaies et applique en bronze (tête de lion), provenant d'une sépulture belgo-romaine découverte à Ath, au lieu dit « Couture du Bois de Chièvres » (don de M. Félicien Wincqz, ingénieur à Ath).

Jeton banal de compte, frappé à Tournai, type de l'écu (don de M. Van Hammée).

Document imprimé sur soie, datant du 6 octobre 1682 et émanant d'Olivier-François Limnander (don de M. le baron de Maere d'Aertryckè).

Fac-similé d'une pierre votive romaine, de l'église de Celles lez-Dinant (don de M. C. Magnien).

Grandes briques, carreaux, tuiles, fragments de poteries du moyen âge et des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, méreau en plomb anépigraphe du XIVe siècle et petite monnaie de cuivre de Jean-Sans-Peur, comte de Flandre, trouvés au cours des fouilles exécutées en 1898 à l'endroit dénommé *de Hoogte*, à Lisseweghe (Flandre occidentale). Commission des fouilles.

Élections. — M. José Gestosos y Perez est nommé membre correspondant.

MM. Léon Govaerts, Louis Noël Guérin-Dupont, Pierre-Jean Maas et Henri Van Massenhove sont nommés membres effectifs.

Mme Gaston De Leval et M. Emile Van der Mynsbrugge sont nommés membres associés.

Exposition. — Photographie d'une statuette en bronze de Mars Ultor, trouvée à Quevaucamps (par M. F. Cumont).

Vieux coins en Flandre, quatre-vingts croquis de A. Heins (par M. Belleroche).

Manche de poignard, en os gravé, du XVIe siècle, trouvé dans l'Escaut, à Anvers, lors des travaux de rectification des quais (par M. G. Cumont).

Dessins d'objets trouvés dans des fouilles à Courtrai (par M. le baron de Maere d'Aertrycke).

Photographies prises au cours de l'excursion du mois d'octobre à Furfooz, Vève, Celles et Dinant (par M. Van der Poorten).

Deux haches-marteaux en roche cristalline, de la fin de l'âge de la pierre polie ou de l'âge du bronze, provenant du Jutland (par M. Emile Lhoest).

Belle série de photographies relatives aux monuments et antiquités du Nord (par le même).

La parole est donnée à M. Emile Lhoest pour quelques explications relatives aux photographies exposées par lui et représentant des monuments et des antiquités du nord de l'Allemagne, du Danemark et de la Scandinavie.

L'orateur a visité d'abord la ville de Munster. Il signale des analogies frappantes entre l'art gothique flamand et la façade de l'hôtel de ville et son riche pignon, ainsi que les transepts de la cathédrale. La salle célèbre où fut signée la paix de Westphalie en 1648 porte aussi un cachet flamand, celui de la Renaissance.

A Lubeck, la capitale de la Hanse teutonique, en rapports constants avec la Flandre, l'inspiration flamande se reconnaît un peu partout. Mais nos compatriotes, tirant parti des ressources que leur fournissaient les matériaux du pays, varièrent les tons des briques émaillées dont ils se servaient et produisaient des effets décoratifs très heureux.

L'architecture anglaise les a repris fréquemment.

En entrant en ville on admire la magnifique porte, qui rappelle, avec plus de richesse, celle du Rabot de Gand, les anciennes portes d'Anvers, etc. L'architecture flamande s'affirme dans la cathédrale, dans d'autres églises et dans l'hôtel de ville. La Renaissance flamande est remarquable dans certaines salles de l'hôtel de ville et dans la maison der *Kuxplente Compagnie*.

Lubeck était également en rapport avec l'Italie et l'influence de l'art de ce pays a produit des chefs d'œuvre tels que l'escalier de l'hôtel de ville et la salle de la Kriegs-Stube. Les deux inspirations italienne et flamande se juxtaposent sans réagir l'une sur l'autre.

Si Lubeck frappe par son aspect flamand, le vieil Hambourg rappelle exactement Amsterdam.

Cette ville, de même que les capitales du nord, n'est pas riche en monuments. A Copenhague, l'archéologue remarque tout d'abord l'admirable musée préhistorique, le plus beau de l'Europe. M. Emile Lhoest décrit quelques pièces de ce musée, donne certains détails sur les Kjökkenmöddings, etc.

Il présente à l'assemblée deux haches-marteaux en pierre polie, trouvées dans le Jutland. M. Cumont émet l'avis qu'elles appartiennent à l'âge du bronze. M. Emile Lhoest se range à cette opinion.

Poursuivant sa description, il passe successivement en revue le Musée Thorwaldsen, l'ancienne glyptothèque, les palais royaux, celui de Roosenborg, puis il montre le passage du Sund, avec le château d'Elseneur.

Après avoir décrit le curieux travail des écluses de Trölhattan (Suède) datant de 1750, il présente à l'assemblée les photographies des

vaisseaux des Vikings, conservés à Christiania, puis celles des maisons du moyen âge et de la célèbre église de Gol (dans le Hallingdal) transférée dans le parc de l'Oscarhall, près de Christiania. Il montre également des photographies des objets les plus intéressants des Musées de Stockholm, tant au point de vue historique qu'au point de vue artistique et de cette science nouvelle, le folklore, qui prend pour tâche de conserver le souvenir des usages et des mœurs anciennes, qui tendent de plus en plus à disparaître.

A ce point de vue, les collections du Musée du Nord de Stockholm sont peut-être les plus riches de l'Europe. Elles se trouvent actuellement disséminées dans plusieurs locaux et une grande partie n'est pas visible. Mais on poursuit activement la construction d'un palais où, dans un an ou deux, il sera possible d'installer toutes ces richesses.

Communications.

F. Cumont. — *Note sur une statuette en bronze de Mars Ultor trouvée à Quevaucamps.* (Lecture par M. Georges Cumont.)

P. Combaz. — *Le catéchisme de Malines sous l'Empire.*

Bon de Maere d'Aertrycke. — *Rapport sur des fouilles exécutées à Courtrai en 1901.* (Lecture par M. Charlemagne Magnien.)

G. Cumont. — *Quelques remarques sur les monnaies gauloise, mérovingienne et anglo-saxonnes* trouvées à La Panne par feu l'ingénieur Georges Donny.

Ch. J. Comhaire. — *Domination romaine en Belgique : emploi de l'ardoise pour couvrir les toitures.*

J. Destrée. — *Les sculptures en albâtre de Nottingham importées sur le continent au XVe siècle.*

La séance est levée à 10 heures 1/4.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Note sur la découverte de l'emplacement d'une habitation belgo-romaine à Saint-Symphorien lez-Mons.

Saventhem, le 1er août 1901.

Messieurs et chers Confrères,



J'AI le plaisir de vous annoncer qu'au cours de mes explorations géologiques dans le Hainaut j'ai découvert à Saint-Symphorien lez-Mons, dans le couran de l'hiver passé, l'emplacement d'une habitation belgo-romaine.

Cet emplacement est situé à 160 mètres environ au sud de l'église de ce village, au centre d'un enclos en partie entouré de murs et sur le flanc (exposé au Nord-Ouest) de la vallée d'un petit affluent de la Trouille.

La quantité de débris de *tégulae*, d'*imbrices* et de fragments de poteries de toutes les formes gisant à la surface du sol de ce lieu d'habitation antique semble annoncer que des fouilles pourraient y être pratiquées avec fruit.

L'emplacement que je viens de vous signaler se trouve à 500 mètres environ au Nord Ouest d'un établissement belgo-romain, aujourd'hui

totalement détruit, mais qui a fait l'objet d'une note due à la plume de notre excellent confrère M. le baron de Loë [1], et que lui et moi avons indiqué sur notre carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons [2].

La situation des deux emplacements belgo-romains dans le voisinage immédiat de l'agglomération de Saint-Symphorien, la découverte récente, sur le territoire de cette commune, d'une poterie appartenant à une époque non encore exactement déterminée, mais qui me paraît gauloise, la mise au jour, sur ce même territoire, d'une urne cinéraire [3] belgo-romaine que je me fais un plaisir d'offrir à notre société semblent assigner au village de Saint-Symphorién une origine fort ancienne.

Quant à l'occupation de la région voisine de ce village par nos ancêtres des temps quaternaire et néolithique elle est amplement démontrée :

1° Par l'existence d'un vaste atelier paléolithique dont les silex travaillés, offrant tous les caractères absolument typiques de l'industrie mesvinienne, se présentent en affleurement précisément sur le flanc dénudé du petit affluent de la Trouille dont j'ai parlé plus haut. Cet affleurement n'est autre qu'un prolongement du classique dépôt de silex mesviniens qui, à la carrière Hélin, se trouve à environ 8m50 sous la surface du sol actuel [4-5-6];

2° Par la présence sous les limons quaternaires de tout le territoire

[1] Baron A. de Loë. *Découverte de vestiges de deux établissements belgo-romains aux environs de Mons,* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. III, 1889.

[2] Baron A. de Loë et E. de Munck. *Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons,* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. IV, 1890.

[3] Cette urne, remplie d'ossements calcinés, a été recueillie, à peu de profondeur, dans le sol de la plaine qui s'étend entre l'estaminet portant l'enseigne *Aux Champs Élysées* et la ferme Du Sart, c'est-à-dire à égale distance (environ 1,200 mètres) des emplacements belgo-romains de Saint-Symphorien et du bois d'Havré.

[4] *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique,* 6me session (Liége 1890), séance de la première section (4 août 1890).

[5] E. de Munck. *Les silex mesviniens datent-ils d'une époque antérieure à l'industrie acheuléenne ?* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. V, 1891.

[6] E. de Munck. *Observations nouvelles sur le quaternaire de la région de Saint-Symphorien, Spiennes, etc.* Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, séance du 27 février 1893.

de Saint-Symphorien, et dont l'épaisseur atteint parfois 8 à 9 mètres, de nombreux silex utilisés ou travaillés appartenant aux industries rentélo-mesvinienne, mesvinienne et monstérienne [1];

3° Par la présence, sur ce même territoire, de stations préhistoriques qu'une étude d'ordre géologique et stratigraphique m'autorise à considérer comme appartenant incontestablement à la période néolithique [2].

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de tout mon dévouement.

EM. DE MUNCK.



Inventaire des objets principaux trouvés lors de fouilles exécutées au château historique de Wynendaele, *dans la propriété de* M. MATTHIEU.

(Etage de l'yprésien recouvrant les collines de Flandre, cote 36.50.)

1° Carreaux pour pavement en mosaïque, paraissant remonter au moyen âge;

2° Matériaux de construction (briques vitrifiées) et tuyaux de drainage ayant conduit au château les eaux de la fontaine située à la cote 45;

3° Trois morions;

4° Plusieurs fers de lances, gardes et lames d'épées et de rapières;

5° Quelques boulets de canon pleins;

6° Fers à cheval;

7° Un grelot pour animal de trait;

8° Bouteilles à fond plat; certaines d'entre elles portent, soufflées dans la pâte du verre, les armoiries des propriétaires; on y remarque notamment les armoiries accolées de Jean-François Borluut, seigneur d'Assenbourg et de Noortdonck, et de sa première femme Madeleine de Dongelberghe (unis du 29 janvier 1630 au décès de l'épouse le 18 mai 1656);

9° Des breloques (XVIe et XVIIe siècles), parmi lesquelles figure un petit cheval en or de la dimension des broches;

10° Les coquillages habituels de l'étage géologique précité.

M. M.

[1-2] E. DE MUNCK. *Observations sur quelques gisements préhistoriques de la région de Mons*, Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, séance du 28 janvier 1901.

Copies d'indications *relatives à des parcelles du terrain d'Ichteghem occupées en 1696 et 1697 par l'armée française commandée par Villeroy*. (Indic. consignées le 8-7-1700. Archives d'Ichteghem.)

9ste BEGIN. ART. 243.

« Denzelven an de westzyde daeran seven lynen XCI roeden lant
» synde de platse daer d'hofstede op gestaen heeft die ten jare 1696
» afgetrokken is door t' frans legger, ander commande van Marschal de
» Villeroy liggende in dese prochie gecampeert, commende met de
» suytzyde jegens syn selfs lant dat onder Wynendaele licht en de met
» Westhende an syn lang voersch. meersch vuergemeens. »

9ste BEGIN. ART. 410.

« Mevrouwe Van Hoydenbrugghe ant westhinde daeran vier lynen
» XI roeden lants synde eene hofstede afgetrokken door t' frans legger
» liggende ghecompeert tot Wynendaele ten jare 1696, verhoeckende
» an de noortzyde by t' westende noortwars inne tot an frans breydel
» meersch de badthouck straete loopende an de suytsyde strekkende
» met het westende aan haer selfs lant. »

11ste BEGIN. ART. 51.

« Jan Minne an de oostzyde daeran twee lynen LXXX roeden busch
» genaemt t' fransch kerckhof strekkende zuyt en noort Joan de Gheldere met syn stuk an de oostzyde strekkende met beide henden an
» d'hoirs moke lant. »

11ste BEGIN. ART. LXXXVII.

« Denselven (Pieter Witaert) ant suythende daeran vyf lynen LIII
» roeden lant synde eene platse strek. meest oost en de west met de wal
» rond mede gemeten daer d'hofstede het groot Loockhuys op staat
» rontomme liggens syn selfs lant. »

13de BEGIN.

« Denselven (de kerk van Couckelaere) an de westzyde met het
» noorthinde daeran een gemet LIIII roeden lants synde eene hofstede
» afgetrokken door t' fransch legger onder de commande van den marchal de Villeroy ten jare 1697 strek. suyt en de noort verhoeckende
» an noortsyde noortwaert inne tot an haer lang voorz. smal stuk. »





BIBLIOGRAPHIE



Mme Isabelle Errera, **Catalogues d'étoffes anciennes,** 199 pp. et 420 photogr. Bruxelles, Falk, 1901.



A collection d'étoffes anciennes formée durant ces dix dernières années par Mme Isabelle Errera est devenue rapidement célèbre dans le monde des spécialistes et des amateurs. Elle est probablement dans son genre, en dehors des musées publics, la plus importante d'Europe. Mme Errera ne s'est point bornée à réunir au prix de mille peines et de voyages répétés cet ensemble merveilleux, elle a tenu à dresser elle-même un inventaire méthodique de ses trésors, patiemment amassés. Tous les archéologues lui sauront gré de leur avoir fait connaître en détail ces productions si variées de l'art textile de nos aïeux, depuis les vêtements somptueux portés par des prélats jusqu'aux haillons lacérés d'une valeur documentaire souvent inappréciable.

Une centaine de pièces de la collection remonte au moyen âge, du ve aux xive-xve siècles : soies byzantines répétant des sujets antiques dont le sens n'était plus compris, étoffes arabes avec des versets du Coran, tissus hispano-mauresques ou siciliens encore sous l'influence des modèles orientaux, puis les premiers produits des métiers d'Occident, italiens, allemands et espagnols. Il semble qu'un miracle seul ait pu conserver à travers les siècles tous ces frêles lambeaux exposés à tant de causes de destruction.

Si ces œuvres archaïques ont le mérite de la rareté, l'intérêt artistique est plus sensible dans le reste de la collection qui comprend plus de quatre cents numéros. Les gracieux motifs d'ornementation que la Re-

naissance a imaginés charmeront même ceux que les problèmes techniques de l'industrie textile laissent indifférents. Il serait impossible de décrire ou de classer ici cette riche suite d'échantillons de toute provenance et de toute nature : damas, velours, soies, satins, draps d'or et d'argent des divers ateliers d'Europe et d'Asie. L'infinie variété de ces ouvrages échappe à l'analyse ; il faut, pour s'en faire une idée, parcourir l'élégant volume qui leur est consacré et détailler ses excellentes photogravures, où l'on croit voir chatoyer les couleurs des originaux.

Les reproductions tout à fait distinctes qui illustrent chaque notice ont rendu possible d'abréger le texte qui les accompagne, un copieux index permettant, au surplus, de retrouver immédiatement chaque thème décoratif. Point de longues descriptions confuses, mais de courtes mentions des matières et des couleurs employées, puis l'indication de la provenance du morceau, de son origine et de sa date probable. Dans ces déterminations si délicates, Mme Errera aime à s'effacer modestement pour laisser la parole aux spécialistes les plus compétents, mais si l'on ne savait qu'elle a étudié et manié longtemps *con amore* ses chers chiffons, on s'en apercevrait aux mille comparaisons qu'elle établit avec les tissus conservés dans les divers musées ou avec le style d'un vêtement dans tel tableau ancien, telle tapisserie ou même telle miniature de manuscrit.

Ces rapprochements nous révèlent en même temps l'importance artistique des moindres débris, longtemps dédaignés et qu'un heureux hasard a sauvés de la hotte du chiffonnier. Leur étude ajoute un chapitre nouveau à l'histoire de l'ornementation. Tout se tient dans une époque, et les diverses branches des arts décoratifs — et la peinture elle-même — sont liées à l'industrie des tisserands de lin ou de soie. Le développement de cette industrie s'explique par celui des autres arts et l'éclaire à son tour.

Mme Errera n'a pas voulu que la série de documents qu'elle avait réunie avec tant de peine fût un jour dispersée. Elle a assuré la perpétuité de son œuvre en offrant au Musée du Cinquantenaire, qui doit déjà à sa générosité une série remarquable de tissus coptes, toutes ses autres étoffes. La valeur de cette libéralité ne doit pas se mesurer uniquement au prix des pièces offertes, bien qu'il soit considérable, mais aussi à l'insigne rareté de beaucoup d'entre elles. Difficiles à acquérir, il y a quelques années, elles seraient aujourd'hui introuvables, tant la concurrence s'est faite vive entre les amateurs. L'État pourra, sans doute, accroître encore, par des achats ultérieurs, le trésor dont il est devenu le gardien, mais, certainement, le fond de ses richesses restera toujours la collection Isabelle Errera.

F. C.



TABLE DES MATIÈRES



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.



TABLE DES PLANCHES ET FIGURES



Tableau-Reliquaire pentagonal (xiie et xvie siècles) (pl. XIo).
Tableau-Reliquaire hexagonal (xiie et xvie siècles) (pl. XIIo).
A *dit* de Charlemagne (face et revers. xiie siècle) (pl. XIII, fig. 1 et 2).
Statue de la Mère de Dieu (xiiie siècle) (pl. XIVo).
Croix processionnelle de Conques (xiiie siècle) (pl. XVo).
Statuette de sainte Foy (ornant le revers de la croix processionnelle. (pl. XVIo).



ERRATA

TOME XV :

Page 6, note 3, au lieu de *octavos* lisez *octavas*.
» 7, ligne 1, » *quadragentas,* lisez *quadringentas.*
» 7, » 4, » *currentes,* lisez *currentis.*
» 10, » 27, » *que,* lisez *quorum.*
» 10, » 27, » *bresentibus,* lisez *presentium.*
» 10, » 28, » *computato,* lisez *computatis.*
» 12, » 30, » *indulcit,* lisez *indulsit.*
» 12, » 31, » *ducis,* lisez *duci.*
» 12, » 32, supprimez *et.*
» 13, » 31, au lieu de *libris,* lisez *libras.*
» 13, » 32, » *trigintis* lisez *triginta.*
» 13, » 33, » *boscoduce,* lisez *boscoducis.*
» 39, » 6, » *quae,* lisez *que.*
» 39, » 8, » *pro,* lisez *per.*
» 39, » 14, supprimez *in duabus partibus.*
» 39, » 15, » *predictis.*



Brux., imp. A Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

